

Université Paris II- Panthéon-Assas

**École doctorale Georges Vedel (Droit public interne,
science administrative et science politique)**

Thèse de doctorat en Sciences Politiques
Soutenue le

**Les outils numériques et le régime
représentatif : le cas particulier de la
*Civictech***

Thèse de doctorat / Juin 2019



UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON-ASSAS

Sarah Pinard

UNIVERSITÉ PARIS 2 PANTHÉON-ASSAS

Directeur de thèse : M. Francis BALLE
Professeur à l'Université de Paris 2 Panthéon-Assas

JURY

M. Francis BALLE, Professeur à l'Université de Paris 2 Panthéon-Assas
M. Jean-Marie COTTERET, Professeur à l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne
M. Bernard VALADE, Professeur à l'Université de Paris 5 René Descartes
M. Artan FUGA, Professeur à l'Université de Tirana

Avertissement

La Faculté n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans cette thèse ; ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.

Remerciements

Tout d'abord, je veux remercier mon directeur de thèse, Monsieur Francis Balle, sans lequel la rédaction de cette thèse n'aurait pas pu exister. Ses conseils bienveillants et son accompagnement ont été primordiaux tout au long de ce travail.

Je veux remercier aussi les membres du jury, qui m'ont accordé leur temps pour lire mes travaux. Je suis très honorée de pouvoir entendre leurs analyses et leurs reproches.

Merci enfin à mes proches qui m'ont accompagnée durant ces trois années de recherche et de rédaction. Leur soutien sans faille et leur affection ont été déterminants pour mener à bien ce travail.

Résumé (1700 caractères) :

En 2016, la communauté *Civictech* (mot-valise qui désigne toute une diversité d'acteurs) apparaît et poursuit l'ambition « d'améliorer la démocratie » à l'aide d'outils numériques. En France, notre démocratie est une démocratie représentative, et donc si l'on souhaite améliorer la démocratie, on agit soit sur la représentativité soit sur la représentation.

Le but de cette thèse est de savoir si la *Civictech* et, plus globalement le numérique, permettent d'avoir une influence sur l'une et l'autre, et par ce biais peuvent améliorer réellement la démocratie. En réalité, nous allons nous rendre compte que la démocratie parlementaire reste indépassable et que malgré le solutionnisme technologique en vigueur, Internet et ses outils participatifs ne permettent pas une meilleure représentativité ou représentation, bien au contraire.

Nous analyserons également les différents outils que nous pourrions créer pour améliorer la démocratie (sans forcément changer de régime) :

- soit des outils juridiques nouveaux à adopter afin de protéger le fonctionnement démocratique (commission parlementaire spécialisée sur le numérique, Charte des devoirs du citoyen, etc.) ;

- soit l'utilisation d'outils numériques pour permettre plus facilement la mise en application d'outils juridiques déjà existants.

Cette approche propose notamment de se nourrir de quelques exemples étrangers.

Descripteurs : démocratie, représentativité, représentation, *Civictech*, Internet.

Title and Abstract (1700 characters):

In 2016, the community « Civictech » (a word that describe a variety of actors) appears and pursues the ambition « to improve democracy » using digital tools. In France, our democracy is a representative democracy. So if we want to improve democracy, we act either on representativeness or on representation. The aim of this thesis was therefore to know if Civictech (and more generally digital) can have an impact on both, and in this way really improve democracy. In reality, we will realize that parliamentary democracy remains unsurpassed and that despite the current technological solutionism, the Internet and its participatory tools do not allow a better representativeness or representation, on the contrary. What we will also see in conclusion are the different tools that we could create to improve democracy (without necessarily changing the regime): Create new legal tools to protect the democratic functioning ; or to use of digital tools to facilitate the implementation of already existing legal tools. The approach proposes to feed on some foreign examples.

Keywords : democracy, representativeness, representation, *Civictech*, Internet

Principales abréviations

3G (Troisième génération)

AtoC (*Administration to Citizen*)

Adresses IP (*Internet Protocol*)

ARPANET (*Advanced Research Projects Agency Network* ou Réseau de l'Agence de projets de recherche avancée)

BFM TV (Business FM Télévision)

TF1 (Télévision française 1)

BIEP (Bourse interministérielle de l'emploi public)

BtoA (*Business to Administration*)

BtoB (*Business to Business*)

BtoC (*Business to Citizen*)

Bug (signifie en anglais anomalie de fonctionnement)

C to A (*Citizen to Administration*)

CC (Conseil constitutionnel)

CEDH (Cour européenne des droits de l'homme)

CEO (*Chief executive officer* ou Directeur général)

CGT (Confédération générale du travail)

Civitech (Abréviation des mots anglais « *civic* » et « *technology* »)

CJCE (Cour de justice des Communautés européennes)

CJUE (Cour de justice de l'Union européenne)

USB (*Universal Serial Bus* ou Bus Universel en série)

CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés)

CNN (*Cable News Network* chaîne des informations du câble)

CNRS (Centre national de la recherche scientifique)

PIN (*Personal Identification Number* ou Numéro d'identification personnel)

COMELEC (Commission des élections philippines)

CNCCCFP (Comptes auprès de la Commission des comptes de campagne)

COE (Conseil d'orientation pour l'emploi)

CESE (Conseil économique, social et environnemental)

COP 21 (Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques)

CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuel)

CSP (Catégorie socioprofessionnelle)

CtoC (*Citizen to Citizen* ou Citoyens à citoyens)

CV (Curriculum vitae)

IBM (International Business Machines Corporation)

DDHC (Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789)

DC (Contrôle de constitutionnalité de la loi et des règlements d'assemblée)

DUDH (Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948)

Democracy OS (*Open Source*)

ESG (Environnementaux, sociaux et de gouvernance)

FHP (Fédération des cliniques et hôpitaux privés de France)

FN (Front national)

FAI (Fournisseurs d'accès à Internet)

GAFAM ou GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft)

Govtech abréviation des mots *Government* (gouvernement) et « technologie)

HADOPI (Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet)

HATVP (Haute Autorité pour la transparence de la vie publique)

ISP (*Internet Subscriber Providers* ou fournisseurs d'abonnés internet)

JAPD (Journée d'appel de préparation à la Défense)

JDC (Journée défense et citoyenneté)

AFUL (Association francophone des utilisateurs de logiciel libre)

ARPA (*Advanced Research Projects Agency* ou Agence de projets de recherche avancée)

AMF (Autorité des marchés financiers)

ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes)

IFOP (Institut français d'opinion publique)

INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques)

ISF (Impôt sur la fortune)

OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques)

ONU (Organisation des Nations unies)

UTC (Université de technologie de Compiègne)

UX (*User Experience* ou l'expérience utilisateur)

LCP (La Chaîne parlementaire)
DCT (Direction de la démocratie, des citoyennes et des territoires de la ville de Paris)
REM (Revue européenne des médias et du numérique)
AEGE (Réseau d'experts en intelligence économique)
ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes informatiques)
FICORA (Autorité finlandaise de réglementation des communications)
GPI (Grand Plan d'investissement)
LGDJ (Librairie générale de droit et de jurisprudence)
GNU (*General Public License* ou licence publique générale)
INRIA (Institut national de recherche en informatique et en automatique)
LR (Les Républicains)
LREM (La République en Marche !)
Medef (Mouvement des entreprises de France)
MIT (*Massachusetts Institute of Technology* ou Institut de technologie à Cambridge, Massachusetts)
Modem (Mouvement démocrate)
MOOC (*Massive Open Online Course* ou Cours en ligne ouvert à tous)
NSA (*National Security Agency* ou Agence de sécurité nationale)
NY (New York)
ONG (Organisation non gouvernementale)
P.-D.G (Président-directeur général)
PC (*Personal Computer* ou ordinateur personnel)
PDF (*Portable Document Format*)
CRM (*Customer relationship management* ou gestion de la relation client)
PME (Petites et moyennes entreprises)
Poltech (Abréviation des mots « politique » et « technologie »)
PS (Parti socialiste)
PUF (Presse universitaire de France)
QAG (Questions au Gouvernement)
AAI (Autorité administrative indépendante)
QPC (Question prioritaire de constitutionnalité)
R&D (Recherche et Développement)

RER (Réseau express régional d'Île-de-France)
RGPD (Règlement général sur la protection des données)
RPR (Rassemblement pour la République)
RSE (Responsabilité sociale des entreprises)
SAAS (pour *Software as a Service* ou logiciel à la demande)
SAMU (Service d'aide médicale d'urgence)
SDF (Sans domicile fixe)
SGMAP (Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique)
SMIC (Salaire minimum interprofessionnel de croissance)
SMS (*Short Message Service* ou service de messages courts)
SNCM (Société nationale maritime Corse Méditerranée)
PNB (Produit national brut)
TPE (Très petite entreprise)
UE (Union européenne)
V2 (Version deux)
WWF (*World Wildlife Fund* ou Fonds mondial pour la nature)
SPA (Société protectrice des animaux)

Sommaire

Thèse de doctorat / Juin 2019.....	1
Introduction	17
Partie 1. Une démocratie en crise	29
1. Sous-partie 1. La démocratie moderne en transformation	29
1.1. Chapitre 1. Un contexte global	30
1.1.1. Section 1. Une transformation démocratique	31
1.1.1.1. Sous-section 1. Le sens de l’Histoire, une dynamique vers l’avenir.....	34
1.1.1.2. Sous-section 2. Une crise contextuelle, un système grippé.....	36
1.1.2. Section 2. Une transformation économique	39
1.1.2.1. Sous-section 1. Les incidences d’Internet dans le système économique	41
1.1.2.2. Sous-section 2. L’émergence de nouveaux acteurs.....	44
1.1.3. Section 3. Une transformation technologique	50
1.2. Chapitre 2. Une démocratie représentative en crise.....	57
1.2.1. Section 1. Une crise des partis politiques : la représentativité à l’épreuve.....	59
1.2.1.1. Sous-section 1. Une défiance globale à l’égard des partis politiques	60
1.2.1.2. Sous-section 2. Critiques sur le personnel politique	63
1.2.1.3. Sous-section 3. Critiques sur la structure partisane (le fonctionnement interne).....	64
1.2.2. Section 2. Une crise de confiance vis-à-vis des institutions.....	68
1.2.2.1. Sous-section 1. L’absence de modernisation	68
1.2.2.2. Sous-section 2. Créer de nouveaux outils.....	71
1.2.3. Section 3. Une crise des médias ?.....	75
2. Sous-Partie 2. Vers une transformation du régime représentatif ? La <i>Civictech</i>, aspect et dimensions	78
2.1. Chapitre 1. L’émergence de la <i>Civictech</i>	79
2.1.1 Section 1. Quelle définition pour la <i>Civictech</i> ?.....	79
2.1.1.1. Sous-section 1. L’apparition du mot	79
2.1.1.2. Sous-section 2. Quelle classification ?.....	81
2.1.2. Section 2. L’émergence d’une nouvelle classe d’acteurs : des « entrepreneurs de la politique »	87
2.2. Chapitre 2. La diversité de l’écosystème <i>Civictech</i>	90
2.2.1. Section 1. Une diversité sociologique ?.....	91
2.2.1.1. Sous-section 1. L’expérience politique	91
2.2.1.2. Sous-section 2. L’identité politique	93
2.2.1.3. Sous-section 3. L’identité sociale	95
2.3. Chapitre 3. Les fractures de la <i>Civictech</i>	98

2.3.1.	Section 1. Une diversité d'objectifs	98
2.3.1.1.	Sous-section 1. Vers une V ^e République 2.0 ou une VI ^e République ?	99
2.3.1.2.	Sous-section 2. Des valeurs partagées mais différemment utilisées	104
2.3.1.3.	Sous-section 3. Des « utopistes » avec des ambitions politiques ou des « procéduriers » ?	105
2.3.1.4.	Sous-section 4. La fin des idéologies ?	108
2.3.2.	Section 2. Une diversité de modèle économique	111
2.3.2.1.	Sous-section 1. Créer une association ou une start-up ?	111
2.3.2.2.	Sous-section 2. Proposer un logiciel libre ou vendre un logiciel propriétaire ?	117
2.3.2.3.	Sous-section 3. Donner l'accès au code source ?	123
2.3.3.	Section 3. Quel avenir pour les <i>Civitech</i> ?	128
2.3.3.1.	Sous-section 1. Les difficultés pour se développer	129
2.3.3.2.	Sous-section 2. Avec quelles ressources ?	132
1.1.1.1.1.	Sous-section 1. Le modèle bénévole	132
1.1.1.1.2.	Sous-section 2. Le modèle entreprise	136
2.3.3.3.	Sous-section 3. Un différentiel de culture	139
2.3.3.4.	Sous-section 4. Quelle régulation pour demain ?	145
2.4.	Chapitre 4. Faire de la démocratie un <i>business</i> ?	146
2.4.1.	Section 1. La démocratie a-t-elle toujours été un <i>business</i> ?	147
2.4.2.	Section 2. Des professionnels de la participation	151
2.4.2.1.	Sous-section 1. Le marché de la participation	151
2.4.2.2.	Sous-section 2. Des professionnels de la politique ?	154
2.4.3.	Section 3. La résurgence de la société civile : une vague populiste ?	156
2.4.4.	Section 4. Une indubitable professionnalisation des membres de la <i>Civitech</i>	163
2.4.5.	Section 5. Privatise-t-on la démocratie ?	166
2.4.6.	Section 6. « Citoyen », le nouvel atout <i>marketing</i>	171
2.4.6.1.	Sous-section 1. Un civic-washing ?	172
2.4.6.2.	Sous-section 2. Une novlangue ?	175
3.	Sous-partie III : la remise en cause de la démocratie représentative	181
3.1.	Chapitre 1. La démocratie aujourd'hui	182
3.1.1.	Section 1. Qu'est ce que la démocratie ?	182
3.1.2.	Section 2. L'émergence de la démocratie représentative	183
3.1.2.1.	Sous-section 1. Un cycle historique	183
3.1.2.2.	Sous-section 2. La conception de Rousseau	185
3.1.3.	Section 3. Le régime représentatif : un difficile équilibre entre représentation et représentativité	188
3.1.4.	Section 4. Le difficile impératif de la représentativité	191

3.1.4.1.	Sous-section 1. La représentativité absolue n'existe pas	191
3.1.4.2.	Sous-section 2. De quelle représentativité parle-t-on ?	194
3.2.	Chapitre 2. Vers une nouvelle définition de la démocratie ?	198
3.2.1.	Section 1. La démocratie : d'une nature oligarchique à une nature populaire	198
3.2.1.1.	Sous-section 1. Le mythe du modèle athénien	200
3.2.1.2.	Sous-section 2. Le « représentant éclairé » de Sieyès	202
3.2.1.3.	Sous-section 3. La démocratie a toujours été un métier d'experts	204
3.2.2.	Section 2. Une crise de la compétence	206
3.2.2.1.	Sous-section 1. Par la nature même du représentant	206
3.2.2.2.	Sous-section 2. Par la nécessité absolue d'un mandat non impératif pour garantir l'existence d'une démocratie	209
3.2.2.3.	Sous-section 3. Une crise d'incompétence plutôt qu'une cause structurelle ..	212
3.2.3.	Section 3. Une nouvelle définition de la démocratie	214
Partie 2. Vers une « démocratie augmentée » ?		221
2. Titre de sous-partie 1 : Internet, un outil pour la démocratie ?		221
2.1.	Chapitre 1. L'esprit d'Internet	221
2.1.1.	Section 1. La naissance d'Internet	222
2.1.1.1.	Sous-section 1. Aux origines d'Internet, une architecture ouverte et coopérative	222
2.1.1.2.	Sous-section 2. Un état d'esprit ascendant	224
2.1.2.	Section 2. Internet comme ressort de démocratisation	226
2.2.	Chapitre 2. Les bienfaits d'Internet	229
2.2.1.	Section 1. Créer un nouvel espace démocratique	229
2.2.1.1.	Sous-section 1. Agrandir l'espace public	229
2.2.1.2.	Sous-section 2. Aller chercher d'autres publics	237
2.2.1.3.	Sous-section 3. Casser les frontières physiques	238
2.2.2.	Section 2. Un <i>empowerment</i> relatif des citoyens	240
2.2.3.	Section 3. Internet a permis de « démocratiser l'expertise »	244
2.2.3.1.	Sous-section 1. « Démocratiser l'expertise »	244
2.2.3.2.	Sous-section 2. La naissance des légitimités multiples	248
2.3.	Chapitre 3. Les limites d'Internet	251
2.3.1.	Section 1. Le solutionnisme technologique : « Internet sauvera le monde »	251
2.3.2.	Section 2. Une boîte à outils	256
3. sous-partie 2. Les limites de la <i>Civitech</i>		258
3.1.	Chapitre 1. Le respect des valeurs fondatrices de la démocratie ?	259
3.1.1.	Section 1. Le principe d'égalité	262
3.1.2.	Section 2. Le principe de liberté	265

3.1.2.1.	Sous-section 1. Les « règles écrites »	267
3.1.2.2.	Sous-section 2. Les « règles techniques »	270
2.1.2.3.	Sous-section 3. Les règles « économiques »	272
3.2.	Chapitre 2. Vers une meilleure représentation ?.....	275
3.2.1.	Section 1. Des incompatibilités philosophiques	276
3.2.1.1.	Sous-section 1. L'absence de souveraineté nationale	276
3.2.1.2.	Sous-section 2. L'absence de corps électoral	281
3.2.1.3.	Sous-section 3. Le vote individuel.....	286
3.2.1.4.	Sous-section 4. Le secret du vote	290
3.2.2.	Section 2. Le vote numérique est-il possible ? Quelques exemples des risques de piratage du vote en ligne et du vote sur machine électronique.....	296
3.2.2.1.	Sous-section 1. Le cas du vote en ligne	297
3.2.2.2.	Sous-section 2. Le cas des machines électroniques.....	299
3.2.2.3.	Sous-section 3. Les conséquences politiques néfastes du vote en ligne et des machines électroniques.....	303
3.3.	Chapitre 3. Vers une meilleure représentativité ?.....	306
3.3.1.	Section 1. Les limites de la participation.....	307
3.3.1.1.	Sous-section 1. D'une fracture numérique à une fracture démocratique	307
3.3.1.2.	Sous-section 2. Un « désir de participation » relatif	316
3.3.2.	Section 2. Internet est l'expression d'une élite	323
2.3.3.1.	Sous-section 1. Le public des <i>Civictech</i> : un public homogène ?	331
2.3.3.2.	Sous-Section 2. Une victoire relative des <i>Civictech</i>	334
3.3.3.	Section 3. Les croyances sur les répercussions d'Internet	344
3.3.3.1.1.	Sous-section 1. La force du nombre ne fait pas la loi	344
3.3.3.1.2.	Sous-section 2. L'existence d'une « abstention numérique »	347
3.3.3.1.3.	Sous-section 3. La participation n'est pas le seul vecteur de démocratie .	356
4.	Sous-partie 3. Vers une « démocratie fragmentée » ?.....	357
4.1.	Chapitre 1. D'une communauté diluée à des communautés organisées	358
4.1.1.	Section 1. La naissance des communautés affinitaires	362
4.1.2.	Section 2. La <i>Civictech</i> est un <i>lobby</i>	368
4.1.2.1.	Sous-section 1. Un lobby prodémocratie numérique	368
4.1.2.2.	Sous-section 2. Un support d'expression pour les autres <i>lobbys</i>	373
4.1.2.3.	Sous-section 3. Une expression spontanée ou une expression organisée ?.....	378
4.2.	Chapitre 2. Une démocratie « à la carte »	384
4.2.1.	Section 1. Vers une démocratie personnifiée ?	386
4.2.2.	Section 2. Vers une démocratie sondagière ?.....	389
4.2.3.	Section 3. Vers une disparité de démocratie locale ?.....	392
4.3.	Chapitre 3. Vers une dictature de la transparence ?.....	397

4.3.1.	Section 1. De la « société de transparence » à la « société de contrôle »	398
4.3.2.	Section 2. La mise en scène de la transparence	401
4.4.	Chapitre 4. Quelle solution pour demain ?.....	402
4.4.1.	Section 1. Les réponses structurelles.....	403
4.4.1.1.	Sous-section 1. Le constat : des citoyens sans civisme, l'échec du peuple et donc de la démocratie.....	404
4.4.1.2.	Sous-section 2. L'éducation	409
4.4.1.2.1.	Sous-section 1. L'éducation à la citoyenneté	409
4.4.1.2.2.	Sous-section 2. L'éducation au numérique.....	414
4.4.2.	Section 2. Une meilleure régulation	415
4.4.2.1.	Sous-section 1. La régulation des entreprises privées	416
4.4.2.2.	Sous-section 2. La régulation des institutions et la protection des citoyens ...	423
4.4.2.2.1.	Sous-section 1. Créer des outils juridiques nouveaux	425
4.4.2.2.1.1.	Proposition numéro 1 : donner plus de moyens au Parlement en créant de nouvelles compétences juridiques	425
4.4.2.2.1.2.	Proposition numéro 2 : renforcer les « organes de contrôle » comme les autorités administratives indépendantes (CNIL, Commission des sondages, etc.) ..	428
4.4.2.2.1.3.	Proposition numéro 3 : créer un statut de lanceur d'alerte administratif	432
4.4.2.2.1.4.	Proposition numéro 4 : Revoir le statut associatif de la loi de 1901 ..	433
4.4.2.2.1.5.	Proposition numéro 5 : instituer une citoyenneté numérique ?	441
4.4.2.2.1.5.2.	Quel impact sur la démocratie délibérative ?	443
4.4.2.2.2.	Sous-section 2. Créer de nouveaux outils juridiques pour faire entendre la voix des citoyens	445
4.4.2.2.2.1.	Sous-section 1. Le référendum d'initiative populaire	446
4.4.2.2.2.2.	Sous-section 2. Le droit de pétition.....	452
4.4.2.2.3.	Sous-section 3. Utiliser des outils numériques pour appliquer plus facilement des outils juridiques déjà existants	459
	Conclusion	461
	Bibliographie.....	474
	Table des annexes	500
	Index.....	629

Introduction

En 2016, la communauté *Civitech* (abréviation des mots anglais *Civic et Technology*) apparaît et poursuit l'ambition « d'améliorer la démocratie » à l'aide d'outils numériques. Le but de cette thèse a été de comprendre comment cette communauté d'acteurs pouvait améliorer la démocratie à l'aide de leurs outils numériques. En France, la démocratie s'applique à travers un régime représentatif qui lui-même repose sur un équilibre fragile entre la représentativité et la représentation. J'ai donc cherché particulièrement à comprendre quelles étaient leurs influences sur ces deux dernières.

Comment le régime représentatif, celui de la V^e république, qui évolue dans un cadre législatif fermé, extrêmement bien défini par le droit, avec des principes philosophiques (tels que le droit de vote, la citoyenneté, la représentation, etc.) peut-il être transformé par Internet, qui évolue dans un univers ouvert, mondialisé, universalisé, avec ses propres règles, et dont quelques-unes peuvent entrer en contradiction avec notre définition de la démocratie ?

Quand bien même Internet et notre démocratie portent des valeurs communes qui sont l'égalité et la liberté, on se rend compte qu'il existe en réalité des obstacles techniques qui ne permettent pas l'application de principes philosophiques pourtant inhérents à toute démocratie.

Plusieurs auteurs ont déjà écrit sur la démocratie numérique. Dominique Cardon expliquait que le numérique pouvait être un vecteur de démocratie, en agrandissant par exemple l'espace public, mais que cet espace pouvait également être restreint par les logiques économiques et techniques (les algorithmes) des grandes entreprises qui la composent (*La Démocratie internet*, 2010). Pour Romain Badouard, les nouveaux espaces de discussion sur Internet n'étaient pas neutres et paisibles, ils pouvaient bien au contraire donner lieu à une nouvelle guerre d'information surtout depuis la

suppression des *gatekeepers* chargés de filtrer l'information diffusée (*Le Désenchantement de l'Internet*, 2017).

Comme ces deux auteurs, il me semble que le numérique ne respecte pas certaines valeurs ou principes propres à la démocratie. En effet, le respect des valeurs comme l'application d'une stricte égalité ou liberté entre les internautes est conditionné par des réalités économiques (le fait de posséder un ordinateur ou de savoir s'en servir par exemple). Par ailleurs, l'absence de frontières sur Internet empêche la délimitation de la souveraineté et donc du corps électoral. Les plateformes de participation numérique créent un semblant d'agora, alors qu'en réalité, dans une démocratie, cette agora existe parce qu'elle est délimitée par des règles juridiques précises (règles qu'on ne retrouve pas sur Internet).

La *Civitech*, et plus globalement la démocratie numérique, évoque le fameux « désir de participation » des foules, maintes fois défendu par Loïc Blondiaux, qui fait de la participation, l'épicentre de la démocratie (*Le Nouvel Esprit de la démocratie*, 2018). Pour lui, cette participation horizontale serait la réponse aux problématiques rencontrées par le système représentatif qui connaît des limites. Théorie que je ne partage pas dans cette thèse car si la participation a des effets positifs, elle n'est pas une fin en soi. D'une part, la participation en démocratie doit être représentative, sinon elle est simplement l'expression de *lobbys* ; et, d'autre part, le système représentatif est indépassable, puisqu'il permet entre autres de se prémunir contre le pouvoir despotique, qu'il soit le fait d'un homme ou d'une majorité. En réalité, avec cette démocratie participative, nous sommes face à une démocratie sondagière mais sans la qualité de la représentativité. Et ce sont ces limites que je me propose d'analyser dans cette thèse.

Pour appuyer ma démonstration, j'ai fait appel à plusieurs domaines de la science politique et de la philosophie politique (Jean-Marie Cotteret, Jean-Jacques Rousseau, Marcel Gauchet) pour comprendre la démocratie et les idées qui la traversent et la construisent ; la démocratie étant avant tout un corpus de textes philosophiques avec des valeurs et des principes (Jean-Jacques Rousseau). Ma ligne d'analyse centrale

repose sur la distinction faite entre la représentativité et la représentation (Jean-Marie Cotteret). J'expliquerai que la démocratie n'est pas une science figée mais qu'au contraire, elle évolue avec l'Histoire (Marcel Gauchet). Avec le numérique, nous sommes d'ailleurs face à une nouvelle expansion de la démocratie. Je ferai appel au droit public (Pierre Avril, Philippe Ardant, Bertrand Mathieu, etc.) pour mieux comprendre les règles juridiques permettant l'application de la démocratie.

Je me suis également intéressée à la sociologie pour comprendre les mouvements d'opinion (Pierre Bourdieu, Michel Pigenet, Danielle Tartakowsky), la *Civitech* pouvant être vue comme un mouvement de contestation¹, porté par une multitude d'acteurs divers, dans un nouvel espace (le numérique), en plus des espaces traditionnels déjà utilisés comme la rue, l'isoloir, etc. (Francis Balle, Dominique Cardon).

J'ai complété cette thèse par des sondages, la lecture d'essais ou d'articles de presse, des tribunes publiées par les acteurs de la *Civitech*, des rapports ainsi que la participation à des colloques ou conférences organisées sur ce sujet (voir la liste en bibliographie). Cela m'a permis de me familiariser avec la thématique, de comprendre

¹ Isabelle Sommier, *Sociologie de l'action collective*, dans *Histoire des mouvements sociaux en France, de 1814 à nos jours*, sous la direction de Michel Pigenet et Danielle Tartakowsky, Paris : La Découverte, 2014, p. 368 : « Luttés pour les droits civiques, contre-culture, mobilisation contre la guerre du Vietnam, révoltes des campus imposent une réalité que les chercheurs vont s'employer à analyser en lui donnant en même temps sa légitimité : celle d'une autre forme de participation politique, ancrée dans la rue et pas seulement dans les urnes. Il devenait clair que la participation politique ne se limite pas au vote. Les grèves, manifestations, occupations de locaux, séquestrations, voire violences constituent ce qu'il est convenu d'appeler des "formes non conventionnelles", "non orthodoxes", ou encore "protestataires". Celles-ci doivent se comprendre de la manière suivante : des actions collectives, revendicatives, "directes qui mettent face à face les citoyens et les détenteurs d'un pouvoir, quel qu'il soit, sans passer par la médiation des élites et les canaux habituels de la démocratie représentative [...], des actions autonomes et expressives qui échappent largement à la contrainte d'un ordre juridique et institutionnel [...], des actions contestataires, dirigées contre le pouvoir en place, la politique qu'il mène, ou toute autre cible. Interrompant pour un temps le cours normal des choses, elles peuvent éventuellement, mais non nécessairement, déboucher sur des actions illégales (manifestations ou grèves interdites, désobéissance civile), voire violentes (affrontements avec les forces de l'ordre, barricades, pillages, enlèvements, attentats). Ce sont, enfin, des actions publiques qui se donnent à voir, et leur publicité est généralement une des conditions de leur succès » [Mayer, 2010, p. 198] ».

François Chazel, *Traité de sociologie*, Paris : PUF, 1992, p. 270 : « Il s'agit d'entreprise collective de protestation et de contestation visant à imposer des changements d'une importance variable dans la structure sociale et/ou politique par le recours fréquent – mais pas nécessairement exclusif – à des moyens non institutionnalisés. »

les différents acteurs qui composent cet écosystème, de voir comment ils se définissent et se perçoivent.

Des entretiens (22 au total) avec des universitaires, des entrepreneurs, des bénévoles membres d'association, des membres de cabinet d'affaires publiques, etc. m'ont aidée à mieux comprendre les différentes oppositions à l'intérieur de la *Civictech* et les problématiques rencontrées sur le terrain. Leur qualité d'expert du sujet ou de grand témoin a enrichi mes différentes lectures, confirmant ou infirmant mes différentes hypothèses de travail.

Enfin pour démontrer que la *Civictech* s'inscrit dans un phénomène global, qu'il n'est pas uniquement franco-français, mais propre à l'ensemble des grandes démocraties occidentales, j'ai fait quelques incursions dans des pays étrangers : l'Espagne, les États-Unis, l'Estonie, etc.

Durant mes trois années de thèse, j'ai essayé de respecter l'honnêteté intellectuelle en précisant les points de vue de chacun, même lorsqu'ils étaient opposés aux miens.

Cette thèse s'inscrit dans un temps long. Elle a pour vocation de répondre à des problématiques actuelles ou futures qui se présenteront face à l'État, que cela soit la multiplication des vagues d'opinion sur Internet pouvant déstabiliser l'État de droit, ou la multiplication de solutions dites *Civictech* pour améliorer les politiques publiques et le politique de manière générale. Cette thèse entend apporter quelques réponses et suggérer les limites possibles de la *Civictech*

Problématique : Les outils de la *Civictech* améliorent-ils la démocratie ? Du récit commercial et idéologique à la réalité juridique.

Quelle définition peut-on donner à la *Civictech* ? Historiquement, le mouvement naît aux États-Unis en 2013. Son objectif est de répondre à des problématiques publiques en incluant la prise de parole citoyenne. En France, la communauté apparaît en 2015 et 2016, lors de la préparation des élections de 2017 (présidentielle et législatives). On

voit alors des acteurs qui souhaitent transformer le système politique (en faisant émerger par exemple des « candidats citoyens »). La communauté est à la fois constituée d'associations et d'entreprises.

Sur la base de ces connaissances, de mes documentations et de mes rencontres, j'ai essayé de faire une typologie des différents acteurs. Cette classification repose sur deux caractéristiques majoritaires :

- Une distinction entre ceux qui souhaitent améliorer la représentation, en aidant les institutions avec des plateformes de participation, et ceux qui souhaitent améliorer la représentativité, en créant par exemple des partis politiques virtuels, mais qui se pensent davantage comme des contre-pouvoirs.
- À cette première distinction, il faut ajouter celle du *business model*. En effet, les *Civitech* sont soit des entreprises privées avec un *business model* efficient, soit des associations qui fonctionnent avec des bénévoles.

Si la *Civitech* a réussi à émerger sur le marché politique, c'est grâce à un contexte particulier, la perte de confiance dans les institutions et le personnel politique, ce qui a engendré la résurgence de la société civile. Cela a permis l'émergence de nouveaux acteurs sur le marché politique, qui ont évolué avec leur novlangue empruntée au monde économique et à l'univers des *start-up*. En effet, on a constaté petit à petit une libéralisation du milieu politique qui était réputé trop fermé. Les métiers politiques, autrefois professionnalisés, se sont ouverts à des personnalités civiles, ce qui a eu pour effet d'engendrer une libéralisation d'un marché saturé. Avec la *Civitech*, ce ne sont plus des *apparatchiks* qui font le tempo de la vie publique française, ce sont des citoyens issus de la société civile et des entrepreneurs venant du privé. On voit progressivement le remplacement d'une élite politique par une élite économique.

On constate aussi une homogénéité sociologique des créateurs de *Civitech* par leur *background* politique (études et expériences), par l'ancrage politique (plutôt de gauche) et par le milieu social (plutôt favorisé).

La communauté de la *Civitech* est ainsi composée d'une diversité d'acteurs qui poursuivent différentes finalités :

- Une diversité d'objectifs : certains se construisent contre des acteurs traditionnels et veulent radicalement transformer le modèle politique, quand d'autres veulent permettre aux citoyens de mieux participer aux décisions publiques aux côtés des institutions. Autrement dit, certains se pensent en contrepoids face aux institutions alors que d'autres recherchent la collaboration avec les institutions.
- Une diversité de projets : certaines *Civitech* luttent pour obtenir plus de transparence des pouvoirs publics (libéralisation des données par exemple), quand d'autres souhaitent développer la participation des citoyens aux décisions nationales et locales.
- Une diversité idéologique entre ceux qui défendent une vision utopique du modèle politique (la démocratie directe) et ceux qui sont avant tout des « procéduriers² », c'est-à-dire des techniciens qui mettent simplement une plateforme à la disposition du public. L'apparition de ces « procéduriers » pourrait d'ailleurs interroger et prédire la fin des idéologies, notamment lorsqu'on constate l'absence de débat interne sur la couleur politique de cette communauté. En réalité, sous cette opposition entre logiciels libres et logiciels propriétaires s'opposent deux visions, l'une marchande et libérale, et l'autre collectiviste.
- Enfin, on constate une diversité de modèles économiques. Si certaines structures sont restées associatives, d'autres se sont vite transformées en petites entreprises, ce qui a engendré plusieurs fractures : faut-il créer une association ou une *start-up* ? Faut-il proposer un logiciel libre ou vendre un logiciel propriétaire ? Faut-il donner l'accès au code source ou non ? Des oppositions qui crispent la communauté (qui alors ne se définit plus comme formant une communauté soudée).

Cela nous conduit à nous interroger sur l'avenir des *Civitech*. Actuellement, malgré différentes solutions, elles ont beaucoup de difficultés à se développer, notamment à cause des ressources financières à trouver. Si certaines d'entre elles vivent de

² Entretien avec l'auteur.

subventions (publiques ou privées), la plupart ont opté pour un *business model* en se transformant en entreprises et en proposant des offres de services ou de conseils. Ce sont d'ailleurs les seules qui, après 2017, ont continué d'exister.

Il s'agit alors d'un questionnement éthique : peut-on faire de la démocratie un *business* ? En réalité, la démocratie a toujours été un marché, et son champ d'action s'agrandit à la faveur de professionnels de la participation. En effet, les acteurs de la *Civictech* vendent des plateformes numériques (un produit) à des collectivités (un client). Leur promesse, c'est de faire participer les citoyens (promesse de vente) à la vie publique. Ces acteurs privés vendent donc de la participation et voit dans la démocratie un nouveau marché à développer. Ils sont à leur tour devenus des professionnels de la politique.

La *Civictech* peut-elle faire en sorte que la démocratie soit plus démocratique ? La *Civictech* voulait transformer la démocratie, l'améliorer, faire en sorte qu'elle ne soit plus l'otage d'une minorité d'acteurs mais plutôt la propriété de la collectivité. Ses acteurs voulaient que la démocratie s'exprime à travers l'ensemble des citoyens (ce qui serait possible, selon eux, grâce à Internet en réduisant les frontières spatio-temporelles ou en instaurant une démocratie directe) plutôt qu'uniquement à travers la voix de leurs représentants.

Ils pensaient, grâce à Internet, pouvoir modifier la nature de la démocratie, et la faire passer d'une nature oligarchique à une nature populaire. Or ils ont échoué pour deux raisons :

- Tout d'abord parce que les mots « démocratie » et « directe » sont antinomiques. L'élection de représentants est une condition *sine qua non* à l'existence d'une démocratie pour préserver la séparation des pouvoirs, pour éviter le pouvoir despotique, etc. De plus, en théorie, la démocratie est l'œuvre d'un consensus, et non pas uniquement celle du fait majoritaire.
- Deuxièmement parce que la démocratie a toujours été de nature oligarchique et non populaire, les participants étant la plupart du temps ceux qui bénéficient d'un capital culturel, économique et technique. C'est là toute sa fatalité, et cela

est d'autant plus vrai sur Internet. Pour changer sa nature, seule une participation accrue, y compris des plus précaires, peut réussir à la transformer.

Mais alors la *Civitech* est-elle plutôt un symptôme ou un remède à cette crise de la démocratie ? Tout d'abord, revenons à l'utilisation d'Internet, puisque les *Civitech*, ce sont d'abord des outils numériques qui existent grâce à Internet ; les problématiques d'Internet se répercutant directement sur le fonctionnement des outils de la *Civitech*.

Au départ, Internet est un ressort de démocratisation. Il porte des valeurs d'égalité et de liberté, notamment au sein de son architecture. Ses bienfaits pour la démocratie sont nombreux. Il a permis :

- d'agrandir le champ de l'expression en donnant aux individus, y compris à des personnes écartées du débat public, la possibilité de s'exprimer au sein de la collectivité (sans *gatekeepers*) ;
- d'accompagner la participation des différents publics en réduisant les frontières spatio-temporelles de participation ;
- de s'organiser pour peser en véritable contrepoids, voire en contre-pouvoir ;
- de démocratiser l'expertise, à la fois en donnant accès à la connaissance, mais aussi, grâce à l'interactivité, en permettant à chaque « expert » de s'emparer du débat public et d'y apporter ses propres connaissances.

Néanmoins, Internet a quelques limites qui rejaillissent sur les applis de la *Civitech* (notamment la fracture numérique qui laisse de côté une partie de la population). Ces limites techniques ne permettent pas l'application de principes philosophiques pourtant indissociables de la démocratie.

Pour illustrer cette observation, j'ai comparé les principes du régime représentatif face à Internet. J'ai regardé si Internet (avec la *Civitech*) correspondait à la fois aux valeurs constitutives de la démocratie (la liberté et l'égalité), s'il permettait une meilleure représentation et s'il assurait une meilleure représentativité.

Concernant les valeurs (liberté, égalité), on constate qu'il existe des règles écrites (les chartes de modération), des règles techniques (les algorithmes) et des règles

économiques (la fracture numérique,) qui ne permettent pas le respect de ces valeurs unilatéralement.

Concernant la représentation, des obstacles techniques ne permettent pas de faire respecter les principes philosophiques. En effet, Internet est un monde sans frontières, il ne correspond donc pas à une seule souveraineté d'État ; ce qui conduit à une absence du corps électoral, puisque ce dernier est juridiquement délimité notamment par une nationalité – et donc par des frontières physiques et juridiques).

Cette absence de corps électoral est également la conséquence de l'anonymat des internautes, un anonymat qui peut cacher une multiplicité d'identités sur le Web, pour un seul et même individu, rompant ainsi avec le principe démocratique : « Un homme, une voix. » La démocratie sur Internet à travers les outils de la *Civitech* est-elle la fin de la souveraineté nationale, la fin du vote individuel (et du secret du vote) mais aussi la fin de l'État unitaire, puisque chaque collectivité territoriale est libre d'installer une plateforme participative sur son site, offrant ainsi un nouveau « droit de participer » à leurs administrés alors que d'autres communes en sont dépourvue.

Concernant l'amélioration de la représentativité, elle semble quasiment nulle. En effet, Internet connaît plusieurs frontières qui se répercutent sur les applis *Civitech* : elles peuvent être économiques et sociales (l'accès aux usages, à un ordinateur) ou physiques (l'accès à Internet). Ces obstacles économiques et techniques sont résumés dans ce que l'on nomme la « fracture numérique ». À cela s'ajoute la naissance d'une « abstention numérique » propre à Internet, avec des personnes qui ne participeront pas, par peur du non-respect des données personnelles ou tout simplement pas refus de les communiquer. Il y a donc d'un côté une abstention numérique subie, et de l'autre une abstention numérique choisie.

Ainsi ceux qui s'expriment sur Internet (et particulièrement sur les applis) forment un public favorisé. Internet est donc l'expression d'une élite. L'expression sur Internet est celle d'une minorité agissante, qui possède les qualités pour pouvoir s'y exprimer. Outre un capital culturel, il faut également un capital technique (des compétences

numériques) pour pouvoir prendre la parole. On est alors face à une élite sociologique et une élite technologique, qui vont jusqu'à créer une « oligarchie numérique ».

Par ailleurs, Internet, permet virtuellement aux citoyens de se rassembler et de s'auto-organiser, ce qui transforme le paysage politique français. Nous ne sommes plus uniquement face à l'expression de militants porteurs d'une idéologie mais face à des individus multiples, capables de s'organiser pour une cause sur Internet. On passe d'une expression « diluée » dans le réel à des communautés organisées sur le numérique. Face aux risques de manipulation de l'opinion sur Internet, comment savoir si l'on a affaire à une expression spontanée ou organisée ? Lorsqu'il y a un mouvement d'opinion sur Internet, on ne sait pas dire s'il est le fait de citoyens qui se sont exprimés de façon instantanée et spontanée sur une thématique qui les touche, ou si ce sont des *lobbys* qui ont organisé une campagne d'opinion, selon le phénomène bien connu d'*astroturfing*, donnant ainsi l'impression d'un phénomène de foule, alors qu'en réalité il a été créé artificiellement en jouant avec la logique des algorithmes.

Outre les risques possibles de piratage, la *Civictech* est devenue le support de différents *lobbys*.

Cela nous amène à nous interroger sur le devenir de la démocratie. Comment va-t-elle évoluer et comment la protéger des débordements populaires qui n'auraient de démocratique que le nom ? Les solutions sont nombreuses :

- Créer des outils juridiques nouveaux afin de protéger le fonctionnement démocratique :
 - une commission parlementaire spécialisée dans le numérique (ou à défaut une mission d'information parlementaire), capable de vérifier la viabilité d'une participation en ligne et de s'assurer qu'elle n'a pas été truquée dans le but de déstabiliser le pouvoir en place ;
 - diffuser une culture constitutionnelle et rédiger une charte des devoirs du citoyen, à faire signer symboliquement lors de la Journée défense et citoyenneté (JDC) : ce qui permettrait de rappeler les obligations du citoyen : payer ses impôts, voter, faire son service militaire, etc. En effet,

- si à l'école, nous étudions les droits auxquels nous pouvons prétendre, les manuels restent très silencieux sur les devoirs qui nous obligent ;
- réguler le marché des *Civitech*, comme thermomètre de l'opinion, sous l'autorité de la Commission des sondages ;
 - rédiger en ce sens une charte des principes à respecter (notamment l'accès au code source, l'architecture de l'outil en question, afin de s'assurer qu'il n'y a pas de biais technologiques favorisant l'expression des uns plutôt que des autres).
- Utiliser les outils numériques pour mettre en place les outils juridiques déjà existants pour :
- encourager la réalisation de référendums d'initiative partagée (art 11.), en permettant l'accumulation des signatures et le maillage des parlementaires ;
 - et favoriser le recueil des 500 000 signatures pour une pétition recevable au Conseil économique, social et environnemental (CESE).

Sans le respect de règles juridiques qui permettent l'application de la démocratie, il pourrait arriver que cette « démocratie augmentée » n'annonce en réalité que la fin de notre régime représentatif, en favorisant notamment une verticalité plutôt qu'un consensus, ce que l'on constate avec la résurgence d'un désir de démocratie directe.

Partie 1. Une démocratie en crise

La révolution actuelle se déroule en trois temps. Elle débute par une crise de la représentativité qui aboutit à une crise de la représentation. On se dit que puisqu'on est mal représenté, c'est l'ensemble du système qui ne fonctionne plus. En découle une chute de la verticalité pour plus d'horizontalité, ce qui donne lieu à l'émergence de mouvements participatifs avec de nouveaux acteurs. Enfin, cette nouvelle communauté porte des exigences qui deviendront de nouveaux droits.

On verra, à travers un état des lieux de la démocratie en France, que la démocratie voit sa notion se développer (Partie 1). Auparavant, nous aurons étudié les différentes causes qui ont conduit à une crise de la démocratie et les solutions offertes par la communauté *Civitech*, ce qui nous permettra dans le même temps d'en faire un portrait (Partie 2).

1. SOUS-PARTIE 1. LA DÉMOCRATIE MODERNE EN TRANSFORMATION

Dans cette première partie, je rappellerai en introduction le contexte historique favorable qui a permis l'émergence de la *Civitech*. En effet, cette émergence est due à trois transformations que nous sommes en train de vivre dans notre histoire contemporaine (Chapitre 1) : une transformation technologique, économique et démocratique. C'est cet ensemble qui a permis l'apparition d'une nouvelle classe d'acteurs que l'on nomme la *Civitech*.

1.1. Chapitre 1. Un contexte global

Cette première partie insère le mouvement des *Civitech* dans un contexte global car c'est grâce à ce contexte d'innovation que la *Civitech* trouve son émergence.

Nous vivons une époque de transformations successives : transformation technologique avec l'arrivée d'Internet qui a permis d'agrandir l'espace public et de modifier en partie nos usages (Section 1), transformation économique avec l'apparition de nouveaux acteurs et de nouveaux modèles économiques (Section 2), enfin une transformation démocratique avec une expansion de la démocratie (Section 3), au sens où l'entend Marcel Gauchet.

Pour ce dernier, la crise de la démocratie dans laquelle nous sommes à l'heure actuelle n'est pas une crise de repli sur soi, mais au contraire une crise de croissance (Sous-partie 3). Ainsi, la conception philosophique de ce que doit être la démocratie est en train d'évoluer : ce que nous décrypterons en regardant comment notre époque a apporté son lot de transformations.

Ces trois transformations (technologique, économique, démocratique) sont les trois approches que j'ai utilisées pour traiter cette thèse. Pour chacune des parties, j'ai aussi bien recherché des sources en philosophie (Jean-Marie Cotteret, Marcel Gauchet), en droit public (Philippe Ardant, Bertrand Mathieu, Pierre Avril...), en théorie économique (Gordon Tullock), en sociologie de l'informatique (Dominique Cardon, Éric Sadin) et des médias (Francis Balle, Romain Badouard). Enfin des entretiens qualitatifs avec des ingénieurs en informatique et des articles spécialisés sont venus compléter mes recherches. Je me suis également aidée de différentes études d'opinion que j'ai pu analyser grâce à mon métier de sondeur.

Pour chacune de ces parties, des auteurs de référence, cités entre parenthèses, m'ont aidée à mieux appréhender le sujet et à tenter d'y apporter quelques réponses. L'annexe permettra de mieux comprendre les auteurs lus pour chacune des parties, avec leurs références bibliographiques.

1.1.1. Section 1. Une transformation démocratique

Précédemment, nous avons expliqué comment l'information et les canaux qui permettent à l'information de circuler ont accompagné l'essor de la démocratie³ ⁴. En effet, avec l'apparition d'Internet, de nouveaux canaux d'information se sont créés, permettant ainsi de mieux informer les citoyens mais aussi de libérer la parole. L'architecture ouverte et décentralisée d'Internet a par ailleurs permis une remontée d'informations ascendantes et non plus uniquement descendantes, en rendant l'interactivité possible.

Nous avons également parlé des innovations technologiques apportées par Internet et expliqué comment elles agissaient sur le comportement des individus. Nous avons vu comment Internet agrandissait l'espace public et permettait donc au plus grand nombre – y compris ceux qui ne se sentaient pas ou qui n'étaient pas représentés – de prendre la parole⁵, grâce à la démultiplication des canaux d'information comme les réseaux sociaux, les *blogs*, etc.

³ Francis Balle, *Les Médias*, Paris : PUF, coll. Que sais-je ? 2014.

Francis Balle, *Médias et Société*, Issy-les-Moulineaux : LGDJ, 17^e édition, 2016.

⁴ Xavier Niel et Dominique Roux, *Les 100 mots de l'Internet*, Paris : PUF, coll. Que sais-je ? 2012, p. 3.

⁵ Dominique Cardon, *La Démocratie Internet. Promesses et limites*, Paris : Le Seuil, 2010.

À cela on doit ajouter que le taux d’alphabétisation des Français⁶ et le nombre de diplômés du supérieur⁷ ne cessent d’augmenter d’année en année⁸. L’exigence des citoyens s’est donc accrue à mesure que leur niveau d’information s’agrandissait⁹.

La population étant de plus en plus informée¹⁰, le corps électoral s’est agrandi¹¹. Mieux formés, les électeurs peuvent ainsi mieux comprendre les enjeux en présence.

Ces qualités nouvelles du citoyen ont permis la démocratisation de l’expertise. Auparavant dévolue aux technocrates et aux « sachants », l’expertise est désormais l’affaire de tous, et elle est accessible en un clic d’ordinateur.

Par ailleurs, le poids des citoyens dans le débat public s’est accru. En diffusant de l’information librement, Internet a permis au citoyen de recouvrer son rôle premier, celui de contrepoids ; en d’autres termes, celui « d’œil¹² », dont la fonction est

⁶ Jean-Marie Albertini, directeur de recherche émérite au CNRS, président du Forum Citoyen Rhône-Alpes, « La crise des partis politiques » : « L’élévation du niveau de l’instruction et de l’information n’arrange pas les choses. Jamais la population des pays développés et notamment la population française n’a été aussi bien formée. L’illettrisme et l’échec scolaire ne doivent pas le faire oublier. Les capacités d’autonomie et de choix de la majorité de la population sont grandes. Elles expliquent en partie la crise des églises et des organisations politiques ou sociales ».

⁷ « Les évolutions de l’enseignement supérieur depuis 50 ans : croissance et diversification », fiche du ministère de l’Enseignement supérieur, de la Recherche et de l’Innovation, avril 2017 https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/8/EESR8_ES_08-les_evolutions_de_l_enseignement_superieur_depuis_50_ans_croissance_et_diversification.php

⁸ Guillaume de Calignon, « Les classes moyennes font de la résistance en France », *Les Echos*, 21 novembre 2017, https://www.lesechos.fr/21/11/2017/lesechos.fr/030906292924_les-classes-moyennes-font-de-la-resistance-en-france.htm

⁹ Loïc Blondiaux, *Le Nouvel Esprit de la démocratie*, Paris : Le Seuil, 2008, p. 26 : « Les sociétés sont de plus en plus réflexives. D’après Ulrich Beck et Antony Giddens, on constate l’élévation du niveau de compétence des citoyens ordinaires dans les sociétés contemporaines, leur aptitude à remettre en cause les formes traditionnelles d’expertise et à produire eux-mêmes des connaissances originales et utiles à l’action publique ».

¹⁰ Laurence Dauphin, « Les évolutions de l’enseignement supérieur depuis 50 ans : la croissance et la diversification », Ministère de l’Enseignement supérieur et de la Recherche, 2013. https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/8/EESR8_ES_08-les_evolutions_de_l_enseignement_superieur_depuis_50_ans_croissance_et_diversification.php

¹¹ Dominique Cardon, *La Démocratie Internet. Promesses et limites*, Paris : Le Seuil, 2010.

¹² Dominique Rousseau, professeur de droit constitutionnel à l’Université de Paris 1 Panthéon Sorbonne : « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 7, Assemblée nationale, 28 novembre 2017 : « L’organe du corps des représentants est la voix – ces derniers parlent au Parlement – celui du corps des représentés est l’œil : on demande aux "membres du corps social", pour conserver le vocabulaire de 1789, de comparer les actes des représentants avec ce qui est écrit dans la Constitution. Le corps des représentés doit avoir à l’œil les représentants. Le cas échéant, les membres du corps social doivent pouvoir faire des "réclamations". On trouve bien là l’idée qu’une constitution équilibrée reconnaît l’autonomie des deux corps avec leurs fonctions propres, la voix et l’œil. Vous remarquerez que chaque fois qu’une dictature s’établit, elle commence par rendre le peuple aveugle – en Hongrie, en Pologne, en Turquie –, le pouvoir s’est empressé de supprimer la liberté de la presse et de s’attaquer aux juges... »

d'évaluer les actions des gouvernants. Certains experts constatent également une aspiration à plus de participation de la part des citoyens dans la vie publique, notamment dans l'intervalle des élections¹³, ce que Dominique Rousseau a nommé la « démocratie continue¹⁴ ».

Ces événements ont démontré que nous vivons bien une transformation de la démocratie grâce à plusieurs facteurs : une poussée de libéralisme, caractérisée par la révolte de la société civile envers les corps établis tels que les institutions et les corps intermédiaires jugés sclérosés. C'est la fameuse crise de la représentativité. La création d'Internet, qui a permis d'agrandir l'espace public, autrefois réglementé et organisé¹⁵, et qui a aussi suscité l'émergence de nouveaux usages, comme le fait de pouvoir s'auto-organiser. Ces trois facteurs ont eu pour causalité de redéfinir les frontières de la démocratie, cette matière mouvante qui ne fait qu'évoluer au fil des siècles, en s'adaptant à son époque¹⁶.

En effet, on parle de crise de la démocratie comme si ses fondations étaient en train de s'effondrer alors qu'elle ne cesse d'évoluer. Selon Marcel Gauchet, la démocratie ne serait pas en train de se refermer sur elle-même, elle serait au contraire dans une crise de croissance. Si l'on se base sur cette interprétation, nous sommes actuellement dans une zone de turbulence dans laquelle les notions qui constituent notre démocratie, telles les valeurs d'égalité et de liberté, deviennent plus importantes. Dans le même temps, les exigences d'aujourd'hui deviendront les droits de demain, tout comme les exigences

¹³ Loïc Blondiaux, *Le Nouvel Esprit de la démocratie*, Paris : Le Seuil, 2008 : « L'idée d'un inéluctable renforcement de la participation des citoyens à la prise de décision politique gagne par ailleurs chaque jour du terrain dans la plupart des grandes démocraties occidentales. Les notions de "participation", de "consultation", de "débat citoyen" y font l'objet d'une valorisation systématique dans le vocabulaire politique. Les instruments se multiplient, qui prétendent donner corps à cet impératif participatif, à toutes les échelles du gouvernement, conseils de quartier, débat public, jurys de citoyens... »

¹⁴ Dominique Rousseau, « De la démocratie représentative à la démocratie continue », *Libération*, 14 février 2017.

¹⁵ Dominique Cardon, *La Démocratie Internet. Promesses et limites*, Paris : Le Seuil, 2010 : « En levant le contrôle des *gatekeepers*, Internet a permis d'ouvrir un espace à des publications qui n'ont pas été vérifiées au préalable. [...] La disparition du contrôle a priori lève aussi les effets de la sélection sociale qui sont à l'œuvre dans l'espace public lorsque les professionnels recrutent ceux parmi les profanes qui manifestent les compétences nécessaires à la prise de parole d'intérêt "public". »

¹⁶ Frédéric Worms, *Les Maladies chroniques de la démocratie*, Paris : Desclée de Brouwer, 2017, p. 40 : « La démocratie n'est pas finie, d'abord parce qu'elle n'est parfaite nulle part, mais elle n'existe et n'a jamais existé, ici ou là, sous une forme définitive et comme une identité. »

d'hier sont devenues les droits d'aujourd'hui. Ainsi la Charte de l'environnement intégrée en 2005 dans le bloc de constitutionnalité du droit français figure désormais dans le préambule de la Constitution de 1958, alors que l'environnement n'était pourtant pas une priorité dans les années soixante-dix¹⁷. On pourrait également citer les droits naissants avec l'apparition d'Internet, comme le droit à l'oubli ou le droit d'accès aux données personnelles¹⁸, etc.

Une brève comparaison historique va nous permettre de mieux comprendre ce mouvement de croissance à l'œuvre.

1.1.1.1. Sous-section 1. Le sens de l'Histoire, une dynamique vers l'avenir

Marcel Gauchet a expliqué historiquement comment la notion de démocratie s'était agrandie au fil des siècles. Dans son livre, *La Démocratie d'une crise à l'autre*, l'auteur nous explique qu'à plusieurs reprises dans l'Histoire, la démocratie a souffert d'une « crise de croissance¹⁹ ».

Pour l'auteur, la « démocratie des modernes », celle d'aujourd'hui, n'a pu exister que grâce à la sortie de la religion²⁰ vers le XVI^e siècle. Cela a engendré un changement de

¹⁷ En 1970, la première Journée de la Terre est organisée aux États-Unis. Elle est suivie par plus de 20 millions de personnes qui réclament une législation sur la protection de l'environnement. En 1971, l'association Greenpeace est créée au Canada et 1974 voit pour la première fois, avec la candidature de René Dumont, un candidat représentant l'écologie politique à l'élection présidentielle française. La même année en France, le ministère chargé de la protection de l'environnement est créé. Source : Wikipédia. Chronologie de l'écologisme. https://fr.wikipedia.org/wiki/Chronologie_de_l%27%C3%A9cologisme

¹⁸ Julien Bonnet, Pauline Türk, « Le numérique : un défi pour le droit constitutionnel », *Les Nouveaux Cahiers du Conseil constitutionnel*, 2017/4 (n° 57), p. 13-24. URL : <https://www.cairn.info/revue-les-nouveaux-cahiers-du-conseil-constitutionnel-2017-4-page-13.html> : « La révolution numérique fait apparaître des droits de nouvelle génération, tel le droit à l'oubli et le droit au déferencement, la liberté d'accès à Internet, ou le droit d'accès aux données en open data, dont les fondements et contours doivent être précisés ».

¹⁹ Marcel Gauchet, *La Révolution moderne, l'avènement de la démocratie*, tome 1, Gallimard, 2013, p. 26 : « La thèse principale qui sera défendue dans ces pages est que cette adversité intime qui tenaille la démocratie et qui l'écarte d'elle-même est à comprendre comme une crise de croissance. Elle n'est provoquée par rien d'autre que par l'approfondissement de son essence et le développement de ses différentes dimensions. [...] La démocratie des Modernes associe trois dimensions qui traduisent et concrétisent, chacune dans leur ordre, la propriété dernière qui la caractérise, à savoir l'autonomie. Elle est faite, séparément et indissolublement, de politique, de droit et d'histoire. Elle articule ensemble une forme de communauté politique – l'État nation pour faire court –, un principe de légitimité qui est en même temps une règle de composition juridique – les droits de l'homme –, et une organisation temporelle de l'action collective, soit ce devenir délibérément producteur que nous appelons histoire. [...] La démocratie des Modernes est fille de la sortie de la religion. »

²⁰ Marcel Gauchet, *La Démocratie d'une crise à l'autre*, Nantes : éditions Cécile Defaut, 2007, p. 13.

structure en passant d'un système hétéronome (soumis à une religion) à un système autonome (fait par les humains).

Pour se matérialiser, cette autonomie a emprunté trois voies :

- le politique : création d'un État « qui va fonctionner comme intermédiaire entre le ciel et l'ici-bas²¹ » et qui organise la société ;
- le droit : une nouvelle organisation donnant lieu à de nouveaux liens entre les êtres. Là où la source du droit était Dieu, elle provient désormais des hommes, c'est donc le corps politique qui légitime le pouvoir et non plus l'au-delà;
- l'Histoire : l'humanité a désormais conscience de son avenir, là où auparavant elle était enfermée dans un passé fondateur, celui de la religion, ce que Marcel Gauchet appelle « l'orientation historique ».

Pour cet auteur, le processus de sortie de la religion a permis « la refonte de l'ensemble des rouages organisateurs des communautés humaines », la création de l'État moderne, et donc à nos sociétés modernes d'exister : « Au travers de l'État souverain de droit divin émerge une communauté politique nouvelle²² ».

Ce rappel historique permet d'analyser notre propre crise de croissance actuelle. Il nous donne deux facteurs de comparaison intéressants.

Le premier, c'est la vision historique. Selon Marcel Gauchet, pour réussir, la démocratie moderne doit trouver un équilibre entre trois vecteurs, la politique, le droit et l'orientation historique, qui se nourrissent les uns les autres. Pour l'auteur, le vecteur le plus important aujourd'hui est celui de « l'orientation historique ». Ce serait cette « orientation historique » c'est-à-dire la « perspective de progrès », qui aurait animé la révolution industrielle au XIX^e siècle.

Nous constatons aujourd'hui une même dynamique, notamment avec les espoirs que suscitent le numérique et les nouvelles technologies qui sont, elles aussi, vecteurs de

²¹ *Ibid.*

²² Marcel Gauchet, *La Révolution moderne, l'avènement de la démocratie*, tome 1, Gallimard, 2013, p. 86.

progrès : amélioration des soins avec les nanotechnologies et la réalité augmentée²³, devenir immortels²⁴, voyager dans l'espace²⁵, etc.), ces dernières nous dessinant un futur vers lequel nous voudrions aller.

Le deuxième facteur, c'est l'émergence de nouveaux acteurs. Cette vision de l'avenir, décrit par Marcel Gauchet, transforme la société comme étant « le siège de la dynamique collective et la source du changement, ce qui légitime l'émancipation de la société civile à l'État²⁶ ». Nous sommes encore une fois dans la même dynamique, puisque nous assistons à une nouvelle émancipation : ce sont les entrepreneurs – cette « société civile » – qui vont créer de nouveaux produits et services pour répondre à des problèmes que l'État n'a pas su résoudre. Cette émergence du « privé » (des individus) face au « public » (les institutions) va modifier les frontières sociales, philosophiques et démocratiques actuelles.

1.1.1.2. Sous-section 2. Une crise contextuelle, un système grippé

Nous avons démontré plus haut avec Marcel Gauchet, qu'à chaque fois que la démocratie était en crise, c'était parce qu'elle connaissait une phase d'expansion. Pour comprendre comment la crise émerge, il faut comprendre dans quel contexte la société évolue.

Pour expliquer la première crise de croissance de la démocratie, l'auteur prend un exemple parlant : la naissance des totalitarismes

Au XX^e siècle, le totalitarisme est né de l'incapacité des gouvernants à contenir l'arrivée massive de nouveaux électeurs, à la suite de l'ouverture du suffrage universel, mais

²³ « Médecine du futur : un diagnostic très prometteur », IBM les clefs de demain, 8 mai 2017. <https://lesclesdedemain.lemonde.fr/dossiers/medecine-du-futur-un-diagnostic-tres-prometteur-f-177.html#pdvMedia>

²⁴ « Immortalité : jusqu'où ira la technologie ? », France TV Info, 23 novembre 2017 https://www.francetvinfo.fr/sciences/high-tech/immortalite-jusqu-ou-ira-la-technologie_2481919.html

²⁵ « SpaceX va lancer les deux premiers touristes de l'espace autour de la Lune fin 2018 », Huffington Post, 28 février 2017 https://www.huffingtonpost.fr/2017/02/27/spacex-va-lancer-les-deux-premiers-touristes-de-lespace-autour-a_21725333/

²⁶ Marcel Gauchet, *op. cit.*

aussi de l'incapacité des représentants à donner une vision, une direction dans l'Histoire. Ainsi que l'explique Marcel Gauchet :

Cette situation d'une démocratie qui se dérobe... Elle a un grand précédent. Elle renvoie vers cette période charnière, déjà évoquée, de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle, quand se forment les démocraties libérales telles que nous les connaissons. Là aussi, on assiste à une vaste et puissante poussée de la légitimité démocratique. C'est l'époque même où elle s'impose irrévocablement, sous les traits du suffrage universel dont la revendication constitue alors son fer de lance et son emblème tangible. Les oligarchies représentatives sont irrésistiblement amenées à s'ouvrir à la loi du nombre et à la voix des masses²⁷.

Si le totalitarisme a eu si peu de mal à se réimplanter, c'est parce qu'il s'est reposé sur le même logiciel de pensée que celui de la religion, celui de la soumission à un pouvoir suprême, qui était encore très présent dans les esprits. « La religion gérait encore le mécanisme collectif de manière souterraine²⁸ » alors que les institutions en place permettaient l'exercice de la démocratie, nous explique Marcel Gauchet.

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, pour répondre aux rouages grippés par le totalitarisme qui ont freiné l'expansion de la démocratie, les sociétés se sont dotées de nouveaux antidotes capables de faire repartir le moteur de la modernité. Ces antidotes ont engendré un nouveau processus, un nouveau cycle de modernisation, qui a favorisé ainsi une deuxième expansion de la démocratie. C'est ce qui s'est produit au lendemain de la Seconde Guerre mondiale d'après Marcel Gauchet. Pour stabiliser le régime démocratique, l'État français a réformé le régime parlementaire pour éviter l'impuissance du Gouvernement. L'Administration a complètement été modernisée pour améliorer les services publics et de nombreuses réformes sociales ont été votées pour créer l'État providence et prendre soin des plus précaires²⁹.

À ce dynamisme national s'est ajouté un contexte international qui a accompagné cette nouvelle accélération. Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, les peuples découvrent

²⁷ Marcel Gauchet, *La Démocratie d'une crise à l'autre*, Nantes : éditions Cécile Defaut, 2007.

²⁸ Marcel Gauchet, *La Révolution moderne, l'avènement de la démocratie*, tome 1, Paris : Gallimard, 2013, p. 10.

²⁹ *Ibid.*

un changement de géographie mondiale, une industrie de masse, qui donnera naissance à la société de consommation, et de nouvelles techniques.

Rappeler ces faits historiques nous permet de faire une analogie avec les temps présents. Aujourd'hui, si nous n'avons pas eu de guerre sur le sol occidental, nous avons vécu cependant une terrible crise financière en 2007³⁰ qui a « plombé » l'économie mondiale et européenne. Partout en Occident, on a craint la montée des populismes³¹, dont le Brexit et l'élection de Donald Trump en sont les symboles les plus médiatiques. Pour répondre à cette crise de la démocratie représentative, les institutions ont décidé de se moderniser. Le président Emmanuel Macron a lancé des réformes pour moderniser la structure étatique et répondre aux défis économiques qui se présentaient : moyens financiers avec le GPI (Grand plan d'investissement) consacré à des enjeux futurs comme la transition écologique ou la formation professionnelle³², des réformes institutionnelles importantes, avec un projet de réforme constitutionnelle, dont le retrait du mot « race » de la Constitution, réforme du CESE, suppression de la Cour de justice de la République³³, etc., dans le but de moderniser les institutions.

Nous traversons également une période tendue, constituée de fortes critiques à l'égard des représentants et du système représentatif. On reproche aux représentants leur défaut de représentativité mais aussi leur incompétence³⁴. On reproche également au système représentatif dans son ensemble de manquer de modernité et de ne pas prendre en compte suffisamment la voix des citoyens, qui ont comme nouvelle exigence de participer davantage durant l'intervalle des élections. Le « corps électoral » semble lui-

³⁰ « Crise financière de 2007-2008 : dix ans après, les leçons d'un désastre », *Le Monde*, 3 juillet 2017, éditorial, https://abonnes.lemonde.fr/idees/article/2017/07/03/crise-financiere-de-2007-2008-dix-ans-apres-les-lecons-d-un-desastre_5154806_3232.html

³¹ Alain Duhamel, « Populistes partout, Europe nulle part », *Libération*, 7 mars 2018.

³² « Grand plan d'investissement : 57 milliards d'euros d'investissement public sur le quinquennat », *Gouvernement.fr*, 26 septembre 2017. <https://www.gouvernement.fr/grand-plan-d-investissement-57-milliards-d-euros-d-investissement-public-sur-le-quinquennat>

³³ « Réforme des institutions : le Parlement engage une longue bataille », *AFP/Le Point.fr*, 10 juillet 2018. https://www.lepoint.fr/politique/reforme-des-institutions-le-parlement-engage-une-longue-bataille-10-07-2018-2234789_20.php

³⁴ Marcel Gauchet, *La Révolution moderne, l'avènement de la démocratie*, tome 1, Gallimard, 2013, p. 40 : « Ce ne sont plus les délires du pouvoir que nous avons à craindre, ce sont les ravages de l'impouvoir. »

même s'être agrandi avec le numérique, n'étant plus cantonné aux frontières terrestres mais étant cette fois-ci mondialisées (avec la prise en compte des opinions sur le web).

Par ailleurs, les exemples à l'étranger comme l'élection de Donald Trump ou le Brexit démontrent que c'est la démocratie représentative qui est critiquée dans son ensemble... parce que l'écart de représentativité entre les citoyens et les dirigeants étant trop large, la ficelle a fini par craquer. C'est l'ensemble du système représentatif – constitutif de nos démocraties occidentales – qui est mis à mal.

Si l'on a constaté que la notion de démocratie ne faisait que s'étendre, on se rend compte également d'un changement de paradigme autour de la « légitimité à représenter » : celle-ci n'est plus l'apanage des parlementaires et des corps intermédiaires (autrement dit de ceux qui sont élus), elle l'est également de citoyens qui s'auto-organisent pour pouvoir s'exprimer. Ces groupements d'individus se transformant à leur tour en *lobbys*, c'est ainsi une reconnaissance de la légitimité des groupes d'intérêt qui est à l'œuvre.

1.1.2. Section 2. Une transformation économique

Les transformations technologiques ont une incidence sur l'économie et donc sur la démocratie. Le fait que des tensions économiques aient des incidences sur la démocratie n'est pas étonnant lorsqu'on sait qu'historiquement la démocratie est née dans des pays bénéficiant d'un essor économique favorable³⁵. Ainsi quand il existe de trop fortes disparités économiques, c'est le système démocratique qui est mis à mal.

³⁵ Robert Damien, professeur de philosophie à l'Université Paris Ouest, « Tocqueville : démocratie et égalité des conditions », Francetv.fr, 25 octobre 2016.
<https://education.francetv.fr/matiere/economie/seconde/video/tocqueville-democratie-et-egalite-des-conditions>. On pourrait à cet effet citer Tocqueville qui faisait de l'égalisation des conditions de vie un moteur pour la démocratie. Pour lui la démocratie offrait une égalité du devenir. Un fils d'ouvrier pouvait devenir un chef d'entreprise.

Aujourd'hui, nous constatons la paupérisation des classes moyennes³⁶. Pour ces dernières, le sentiment d'inégalité s'accroît^{37,38}, puisque malgré l'augmentation de leur niveau de diplôme, leur situation financière stagne, ce qui accompagne un fort sentiment d'injustice. Et c'est en partie à cause de cela qu'elles finissent par remettre en cause le système démocratique, comme l'explique le journaliste Chris Hedge à propos de la montée du populisme aux États-Unis³⁹ :

[Nous assistons] à une normalisation du discours haineux dont la cause réside non pas dans l'action politique de Marine Le Pen ou de Donald Trump, mais bien dans le fait que c'est devenu un discours courant au sein même d'une base électorale populaire en colère et socialement déclassée. Les inégalités économiques sont, dans les faits, de plus en plus grandes. Lorsque j'étais en Israël, j'ai assisté au démantèlement de leur système de sécurité sociale. Le néolibéralisme a affecté la société israélienne de la même façon qu'il affecte aujourd'hui la société française, américaine ou canadienne. Quand vous fermez les voies d'avenir des gens, quand ils réalisent qu'il n'y a plus d'espoir, ils tombent dans une forme de pessimisme et constatent qu'il n'y a pas d'avenir pour leurs enfants, alors ils deviennent réceptifs à ces formes d'idéologies. C'est pour cette raison que les grands théoriciens du totalitarisme, comme Hanna Arendt, ont écrit sur le désespoir en tant que moteur du totalitarisme. Je crois qu'il s'agit là du grand crime du néolibéralisme : il a généré cette forme de désespoir et cet effondrement social...

Les citoyens se disent que puisque le système pour lequel ils cotisent les protège mal, alors c'est le système dans son entièreté qui est obsolète.

³⁶ Marie Charrel, « La paupérisation des classes moyennes gonflent la dette des ménages », *Le Monde*, 2 septembre 2017, https://www.lemonde.fr/economie/article/2017/09/02/la-paupérisation-des-classes-moyennes-gonfle-la-dette-des-menages_5180043_3234.html

³⁷ Olivier Passet, « Décrochage des classes moyennes : cinq idées fausses », *La Tribune*, 15 novembre 2017, <https://www.latribune.fr/opinions/tribunes/décrochage-des-classes-moyennes-cinq-idees-faussees-757913.html>

³⁸ « Les classes moyennes font du surplace », entretien avec Régis Bigot, Observatoire des inégalités, 5 mars 2009, https://www.inegalites.fr/Les-classes-moyennes-font-du-surplace-entretien-avec-Regis-Bigot?id_mot=30

³⁹ Pierre-Luc Brisson, *L'Âge des démagogues*, Montréal : Lux Éditeur, 2016, p. 55 : « On voit donc ici que le système social favorise la démocratie. »

Nous avons vu précédemment comment avec Internet les technologies agissaient sur notre démocratie. Nous allons maintenant analyser comment l'économie agit sur notre démocratie avec des incidences sur nos comportements et nos modes de vie (a), tout en permettant à une nouvelle classe d'acteurs d'émerger (b).

1.1.2.1. Sous-section 1. Les incidences d'Internet dans le système économique

Dans un séminaire de France Stratégie daté du 13 octobre 2015 et portant sur les « Mutations sociétales dues aux transformations numériques », le *think tank* de l'État s'interroge : « Vivons-nous une troisième révolution industrielle ? Est-ce que "la rupture numérique actuelle" succède à la révolution industrielle engagée au XVIII^e siècle en Angleterre, avec la machine à vapeur et la mécanisation de la production textile, puis à celle fondée sur l'utilisation de l'électricité et la production en série au XX^e siècle⁴⁰ ? »

À cette question, plusieurs indicateurs permettent de répondre par l'affirmative. En effet, d'après ce *think tank* (groupe de réflexion), on reconnaît une révolution industrielle lorsqu'elle a de nombreuses incidences sur nos modes de vie et notre économie. Et pour cause, celle que nous vivons à l'heure actuelle donne lieu à de nouveaux usages (le participatif mondialisé), à des métiers (les *data-scientists*, et les *data-brokers* – courtiers en données qui se chargent de collecter puis de revendre les données des utilisateurs⁴¹), ainsi qu'à une révolution copernicienne car ces technologies transforment notre manière de voir le monde. Ainsi, les transhumanistes imaginent que demain nous pourrions vaincre la mort en transférant les données de notre cerveau sur une machine ; d'autres pensent que l'intelligence artificielle pourra remplacer la main de l'homme dans les métiers les plus difficiles, faisant ainsi disparaître certains métiers. Telles sont les conclusions d'une étude du Conseil

⁴⁰ Rapport « Compte rendu - Séminaire Mutations sociales, mutations technologiques », France Stratégie, novembre 2017, p. 19, <https://www.strategie.gouv.fr/publications/compte-rendu-seminaire-mutations-sociales-mutations-technologiques>

⁴¹ Cécile Frangne, « "Data Brokers", un nouveau métier du numérique », *La Croix*, 10 avril 2018, <https://www.la-croix.com/Sciences-et-ethique/Numerique/Data-brokers-nouveau-metier-numerique-2018-04-10-1200930523>

d'orientation pour l'emploi⁴² (COE) publiée en janvier 2017, qui estimait que les métiers manuels et peu qualifiés sont les plus exposés à l'automatisation des métiers : l'étude cite le cas des « ouvriers non qualifiés de la manutention » ou des « ouvriers qualifiés des industries de *process* »⁴³). À cela s'ajoute qu'Internet a permis de créer de nouvelles industries, les voitures connectées et autonomes par exemple⁴⁴.

En presque vingt ans, Internet a complètement bouleversé une grande partie de nos modèles d'organisation. Il a eu des répercussions sur l'offre de services, qui se veut de plus en plus personnalisable ou encore sur les comportements des individus, qui veulent désormais une réponse en un clic⁴⁵ et pour lesquels Internet efface la barrière entre les sachants et les apprenants.

Avec Internet, la participation est facilitée, d'abord, matériellement et techniquement : vote électronique, accès dématérialisé à l'information sur les projets, plateformes contributives, mise en réseau des initiatives et des appels à contribution, interactivité, instantanéité des échanges et des contributions etc. Mais leur apport n'est pas que technique : les plateformes abolissent la hiérarchie entre les spécialistes, les experts, ceux qui savent et le citoyen lambda, qui se sent autorisé à participer et qui peut le faire à un coût réduit – en argent, mais aussi en temps⁴⁶.

On voit également ce changement à l'œuvre dans les entreprises, pour lesquelles l'organisation interne se veut désormais « horizontale ». On ne parle plus de « division du travail » comme autrefois dans les usines, mais plutôt de « management en projet », les différentes unités d'une seule et même entreprise étant invitées à collaborer ensemble, comme si toutes les hiérarchies, les pôles d'activités et tout ce qui

⁴² « Non, les robots ne vont pas remplacer tous les salariés », Dépêche AFP et Reuters, *Le Figaro*, 12 janvier 2017, <http://www.lefigaro.fr/social/2017/01/12/20011-20170112ARTFIG00048-non-les-robots-ne-vont-pas-replacer-tous-les-salaries.php>

⁴³ Sarah Pinard, « Les Français face à l'intelligence artificielle », *LinkedIn*, 7 mars 2018.

⁴⁴ Rapport « Compte rendu - Séminaire Mutations sociales, mutations technologiques », France Stratégie, novembre 2017, p. 20. <https://www.strategie.gouv.fr/publications/compte-rendu-seminaire-mutations-sociales-mutations-technologiques>.

⁴⁶ Pauline Türk, professeur de droit public à l'Université Nice Côte d'Azur, « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 3, Assemblée nationale, 9 octobre 2017.

apparaissait comme trop rigide dans les organisations avait disparu⁴⁷ (voir Annexe 1). Exit la verticalité, on fait désormais appel au *design thinking*, aux « laboratoires internes », à « l'intelligence collective » : autant de nouveaux modes de management interne qui permettent aux équipes de collaborer.

Une étude Viavoice pour le Medef intitulée « France 2020 – L'économie et les entreprises de demain »⁴⁸ publiée en juin 2016, confirmait ces tendances. On y constate que les entreprises subissent une révolution sous les « assauts du monde *digital* ». On y parle désormais d'économie du partage, de démarches participatives au sein des entreprises, ainsi que d'une nouvelle définition du salariat⁴⁹. On assiste à l'émergence d'une nouvelle culture d'entreprise.

Le sens même de l'entreprise est revu. D'après cette étude, la priorité attendue n'est plus celle du profit mais plutôt celle d'accorder une place importante à l'humain et à l'intérêt général. D'ailleurs pour les Français, les dérives du système économique actuel sont dues en priorité à « l'obsession de la performance au détriment de l'utilité » (38 %), et au « manque de prise en compte de l'humain dans les préoccupations de l'entreprise » (37 %). Ainsi les Français veulent-ils redonner du sens à l'entreprise. Pour eux, c'est en priorité faire « des entreprises plus respectueuses de l'humain » (91 %), « des entreprises qui participent davantage au bien commun » (74 %), et « des entreprises agissant davantage pour le progrès social » (66 %)⁵⁰. En bref, redonner du sens à ce qu'ils font, et ce sens est bien souvent tourné vers l'intérêt général.

On voit ici le changement d'un paradigme. Ce sont désormais aux entreprises de se préoccuper de l'intérêt général. Et cela a été possible grâce à un double mouvement, le premier étant une vision désormais positive des créateurs d'entreprise⁵¹. L'étude Viavoice pour le Medef démontre que pour les Français, ce sont la société civile (61 %) et les entreprises (55 %) qui sont les plus légitimes pour changer profondément le

⁴⁷ « L'entreprise de demain », *Institut Viavoice pour Sycomore*, septembre 2017

⁴⁸ « France 2020 », *Institut Viavoice pour le Medef*, juin 2016.

⁴⁹ « L'entreprise de demain », *Institut Viavoice pour Sycomore*, septembre 2017.

⁵⁰ « France 2020 », *Institut Viavoice pour le Medef*, juin 2016.

⁵¹ *Ibid.*

système économique actuel. Ils sont loin devant le Gouvernement, l'Assemblée nationale (46 %) ou les syndicats (24 %)⁵².

Le second, c'est une perte de confiance et de croyance envers les capacités de l'État. C'est pourquoi les citoyens, qui sont aussi des salariés, se retournent vers leur entreprise pour remplir ce rôle. Selon une étude de l'IFOP en 2016 sur la responsabilité des entreprises, « les Français perçoivent désormais l'entreprise non plus comme un simple acteur économique, mais comme un véritable recours pour la société ». Et pour cause, 60 % des Français pensent que l'entreprise est plus utile que l'État, et 51 % d'entre eux estiment que son rôle est d'abord « d'être utile à la société dans son ensemble⁵³ ». De la même façon, poursuit le sondage, « les Français, de tous bords politiques confondus, considèrent le dirigeant de PME (88 %), comme la figure la plus utile à la société, devant les P.-D.G. des grands groupes (62 %), et loin devant les responsables politiques (16 %), dont la mission est pourtant de servir l'intérêt général », les *start-up* étant jugées aussi utiles que les grandes entreprises dans ce rôle-là.

C'est donc tout un ensemble de croyances qui est favorable à l'éclosion de nouveaux acteurs privés pour améliorer une démocratie en crise.

1.1.2.2. Sous-section 2. L'émergence de nouveaux acteurs

Dans une étude intitulée « L'Observatoire de la démocratie » de l'institut Viavoice pour la fondation Jean-Jaurès, ce qui explique le mauvais fonctionnement de la démocratie, outre l'indignation envers la classe politique ou les dysfonctionnements du système politique, ce sont les causes économiques, citées en troisième position. On dénonce « trop d'inégalités », « une oligarchie », le « chômage⁵⁴ » avec l'impression d'un ascenseur social en panne.

⁵² *Ibid.*

⁵³ « Plus l'entreprise est perçue comme utile, meilleure est sa réputation », sondage IFOP, 27 septembre 2016, <https://www.ifop.com/publication/entretien-du-mois-plus-lentreprise-est-percue-comme-utile-meilleure-est-sa-reputation/>

⁵⁴ « L'observatoire de la démocratie », Institut Viavoice pour la Fondation Jean-Jaurès, septembre 2016, p. 15.

Tout cet amas de tensions remettent en cause la démocratie actuelle. Ainsi les Français se disent que la démocratie ne les protège plus puisqu'elle laisse place à trop d'inégalités, alors que l'un des piliers de son existence est justement l'égalité entre tous. En effet, si l'égalité en tant que valeur philosophique, puis en tant que droit – l'égalité de tous les citoyens devant la loi – est un des principes constitutionnels fondateurs, l'égalité socio-économique est devenue petit à petit une ambition portée à travers de nombreux droits. On parle dans ce cas d'une « République sociale » qui induit le droit à une existence décente, comme le droit au travail ou à l'éducation, inscrit dans le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946⁵⁵ et repris par la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948⁵⁶ (DUDH), adopté par l'Organisation des Nations unies (ONU). La crise de la démocratie est donc avant tout l'illustration d'une crise économique.

En conséquence, quatre mouvements ont permis à de nouveaux acteurs privés d'intégrer le jeu de la vie publique, qui restait alors très institutionnalisé. Le premier est un contexte économique et social fragile. L'ascenseur social est en panne⁵⁷. Les jeunes sont confrontés à une France qu'ils jugent trop corporatiste (on constate un taux d'employabilité très différente entre les universitaires et les diplômés des grandes écoles^{58 59}). C'est en partie ce qu'illustrent les critiques des acteurs de la *Civitech* et

⁵⁵ Article 5 du préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 : « Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi. Nul ne peut être lésé, dans son travail ou son emploi, en raison de ses origines, de ses opinions ou de ses croyances. »

Article 13 de la Constitution du 27 octobre 1946 : « La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État. »

⁵⁶ Frédéric Worms, *Les 100 mots de la République*, (sous la direction d'Olivier Christin, Stéphan Soulié et Frédéric Worms), Paris : PUF, coll. Que sais-je ? 2017, p. 106, « "La république sociale" : "Une république sociale se préoccupe donc non seulement de garantir les libertés civiles et politiques, mais aussi de promouvoir des droits sociaux qui matérialisent un droit de chacun à une réelle indépendance matérielle. Parmi ces droits figure au premier chef un droit à l'éducation, mais aussi un droit à la santé, un droit à la retraite et plus généralement un droit à une existence décente – que les progressistes de 1849 appelaient un droit au travail – qui est repris dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948". »

⁵⁷ Régis Bigot, « Les classes moyennes font du surplace », *Observatoire des inégalités*, 5 mars 2009, https://www.inegalites.fr/Les-classes-moyennes-font-du-surplace-entretien-avec-Regis-Bigot?id_mot=30

⁵⁸ Clémence Boyer, « Insertion pro : le match grande école/université », *Les Echos Start*, 9 mars 2016, <https://start.lesechos.fr/continuer-etudes/master-ms-mba/insertion-pro-le-match-grande-ecole-universite-4063.php>

⁵⁹ Camille Stromboni, « Les diplômés de l'Université résistent à la crise », *Le Monde*, 7 décembre 2016, https://www.lemonde.fr/campus/article/2016/12/07/les-diplomes-de-l-universite-resistent-a-la-crise_5044915_4401467.html

des citoyens à l'égard de la classe politique : « Ce sont tous les mêmes... », « Nous ne sommes pas représentés », etc. : autant de critiques qui touchent à la représentativité.

Un constat également décrit par Loïc Blondiaux, lors d'une table ronde à l'Assemblée nationale sur l'état de la démocratie.

Il y a d'abord un contexte très général : l'impuissance ressentie par les citoyens. Ce qui est en jeu fondamentalement, c'est ce qui est perçu comme une crise d'efficacité des pouvoirs politiques qui engendre une crise de légitimité, laquelle nourrit circulairement la précédente. Un autre registre de critiques tourne autour de la trahison des représentés : « Vous ne nous représentez pas » ou « Vous nous représentez mal ». C'est la sociologie même des représentants qui est remise en cause : « Vivez-vous les mêmes réalités que nous ? ». Ce sont des critiques permanentes émises par une fraction de plus en plus importante de la population⁶⁰.

Les Français ont donc besoin de démocratiser le système, ce qui signifie aussi bien les institutions que l'économie, et notamment les postes à responsabilités. On verra d'ailleurs plus loin qu'Internet et la *Civitech* ont réussi en partie ce pari, puisqu'Internet a démocratisé le champ de l'expertise, en permettant à des personnes ayant une expertise de participer au débat, sans pour autant faire partie des premiers cercles d'influence.

Le second, c'est celui de l'existence du statut d'entrepreneur (ou d'auto-entrepreneur en France), qui a permis à des individus de travailler « librement » sans être salarié ou fonctionnaire, mais plutôt de travailler « à leur compte ». Et nous l'avons vu, ils ont d'autant plus d'importance dans un contexte de crise économique et dans un climat de perte de confiance dans les acteurs publics. C'est dans ce contexte qu'en France émerge

⁶⁰ Loïc Blondiaux, professeur au département de science politique de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 2, Assemblée nationale, 3 octobre 2018.

la figure d'un sauveur, celui de « l'entrepreneur star⁶¹ ». Une figure directement empruntée à l'imaginaire américain avec les réussites de la Silicon Valley, le berceau d'Internet, dont Steve Jobs (Apple), Mark Zuckerberg (Facebook), Jeff Bezos (Amazon) sont les héros. Comme l'explique l'auteur Éric Sadin dans *La Silicolonisation du monde*.

C'est sur cette même terre de Californie du Nord qu'émergent presque aussitôt quelques figures pleines « d'audace » décidées à inventer, coûte que coûte, le futur, et qui par la grâce de leur « clairvoyance visionnaire » et de leurs machines sommaires, sidérèrent les foules qui venaient d'ôter les fleurs de leur chevelure, et allaient les élever au rang de « prophètes émancipateurs⁶² ».

C'est ainsi à la faveur d'un mouvement pour plus de société civile, qu'émerge la *Civitech* avec son lot « d'entrepreneurs de la politique ». Ces derniers portent dans leurs discours le mythe du sauveur : celui de la société civile qui s'érige contre des oligarques, comme les lanceurs d'alerte se sont élevés contre les multinationales. Cette société civile apporterait des solutions face aux échecs des pouvoirs établis.

Ici la *Civitech* s'érige contre une classe politique (ou globalement contre les corps intermédiaires) qu'elle juge incompetents. Le collectif La Transition, qui souhaitait créer un nouveau pacte social, déclarait à cet effet que « les partis politiques étaient devenus synonymes de carriérisme et de conservatisme » et que « des solutions existent mais elles sont bloquées par la bourgeoisie d'État et la bureaucratie syndicale⁶³ ».

Un autre témoin de l'écosystème *Civitech* témoigne :

La France d'Airbnb, de Blablacar, c'est cette France de la démerde qui a utilisé le numérique pour « disrupter » le politique car les Français ne voulaient plus

⁶¹ « French Tech : les nouveaux rois de la Silicon Valley », *Magazine GQ*, 21 mai 2015, <https://www.gqmagazine.fr/lifestyle/high-tech/articles/french-tech-les-nouveaux-rois-de-la-silicon-valley/25283>

⁶² Éric Sadin, *La Silicolonisation du monde*, Paris : éditions L'Échappée, 2016, p. 17.

⁶³ « Ces citoyens qui veulent hacker 2017 », *We Demain*, n° 14.

de leur système. Le numérique a permis une consommation alternative qui concerne un Français sur cinq. C'est la révolution invisible. (Un membre d'un *think tank* spécialisé dans le numérique.)

Le troisième mouvement est la croyance véhiculée par les acteurs de la *Civitech* dans le « solutionnisme technologique⁶⁴ », déjà mentionné plus haut. Ces derniers pensent en effet que la technologie apportera des réponses là où les pouvoirs établis ont échoué. Cette « idéologie techniciste » est construite avec des termes issus du milieu économique des *start-up* de la Silicon Valley.

Enfin le quatrième mouvement, c'est la culture *start-up* et Internet, qui ont eu des incidences directes sur notre organisation du travail. Un constat partagé par Éric Sadin dans *La Silicolonisation du monde*.

C'est tout une philosophie du managérial qui est à l'œuvre, laissant croire en l'avènement d'un nouveau monde de l'entreprise, non plus fondé sur des structures pyramidales tendanciellement prescriptives et coercitives, mais sur le génie de chacun, libre de s'exprimer et de s'enrichir de celui des autres, sur fond de bien-être, d'échanges et de convivialités partagés. [...] Modèle qui cherche à être reproduit, à plus petite échelle et selon les moyens disponibles, par les *start-up*, et qui plus largement est devenu la référence planétaire. Siliconisation managériale par exemple à l'œuvre dans le rapport de *Transformation numérique et vie au travail*, dirigé par Bruno Mettling, remis en septembre 2015 à la ministre du Travail, Myriam El Khomri, et dont un extrait affirme, parmi bien d'autres énoncés « googleliens », que « la transformation numérique est d'abord une chance, une opportunité pour permettre la mise en place progressive de nouvelles organisations du travail plus transversales, plus souples, de nouveaux modes de fonctionnement, plus coopératifs et plus collectifs qui répondent à des maux, à des excès de l'entreprise d'aujourd'hui et d'un modèle taylorien à bout de souffle⁶⁵. »

⁶⁴ Gaëlle Lebourg, « Pourquoi il faut remettre en question notre démocratie », *Les Inrocks*, 20 novembre 2016. <https://www.lesinrocks.com/2016/11/20/actualite/actualite/faut-remettre-question-democratie/>

⁶⁵ Éric Sadin, *La Silicolonisation du monde*, Paris : éditions L'Échappée, 2016, p. 150.

Ces nouveaux acteurs apportent un nouveau langage et un nouveau management : on parle désormais de *start-up* là où il s'agissait auparavant de PME, TPE, de créateurs d'entreprise. On parle d'*open-space*, de *brainstorming*, de management participatif, d'intelligence collective⁶⁶. Les intitulés des postes changent aussi : on ne dit plus directeur de projet mais « intrapreneur⁶⁷ » : « Je suis intrapreneur, mot qui existe depuis peu de temps alors que ça fait dix ans que je suis dans ma boîte. Mais l'intitulé a changé : avant c'était directeur de projet, maintenant c'est intrapreneur. ».

Même pour parler de politique, on utilise un vocabulaire économique. Le président de la République française, Emmanuel Macron, lui-même veut faire de la France une « *start-up* Nation ⁶⁸ ». Le parti de la majorité présidentiel En Marche ! poste des offres d'emploi sur des sites de recrutement prisés par des jeunes souhaitant travailler en *start-up* (comme *Welcome to the Jungle*⁶⁹).

Cependant, et nous le verrons par la suite, cette émergence d'acteurs privés, qui veulent faire de la politique, ne correspond qu'à une infime partie de la population. En effet, si Emmanuel Macron veut faire de la France une « *start-up* Nation », force est de constater que l'auto-entrepreneuriat ne représente que 5 % des emplois (soit 1,1 million d'auto-entrepreneurs⁷⁰ sur une population d'actifs de 29,2 millions⁷¹ en France). Par

⁶⁶ Éric Sadin, *La Silicolonisation du monde*, Paris : éditions L'Échappée, 2016, p. 67 : « Ce sont des références qui rappellent l'idéologie managériale *New Age* californienne qui ont, depuis le milieu des années 1990, à grand renfort de traités historiques, associé capacité imaginative – soit en d'autres termes ultra-réactive – du personnel, et une structure horizontale des organisations : l'entreprise doit désormais être distribuée, décentralisée, collaborative et adaptative ».

⁶⁷ Entretien avec un membre du Vote Orange.

⁶⁸ Amaury Bucco, « Comment la Macronie s'inspire des codes de l'entreprise moderne », LeFigaro.fr, 23 août 2018, <http://www.lefigaro.fr/decideurs/management/2018/08/23/33007-20180823ARTFIG00004-comment-la-macronie-s-inspire-des-codes-de-l-entreprise-moderne.php>

⁶⁹ Voir la page d'En marche sur le site de recrutement « *Welcome to the Jungle* » <https://www.welcometothejungle.co/companies/en-marche>

⁷⁰ Marie Bellan, « 1,1 million d'auto-entrepreneurs en France ! », Lesechos.fr, 28 janvier 2017, <https://business.lesechos.fr/entrepreneurs/auto-entrepreneur/0211834934806-1-1-million-d-auto-entrepreneurs-en-france-306654.php>

⁷¹ Pauline Château, « La France comptait 29,2 millions d'actifs en 2016 », LeFigaro.fr, 17 mai 2017, <http://www.lefigaro.fr/emploi/2017/05/17/09005-20170517ARTFIG00276-la-france-comptait-292-millions-d-actifs-en-2016.php>

ailleurs, une majorité des Français préfèrent être salariés⁷² plutôt qu'auto-entrepreneurs.

Enfin, cet élan libéral d'expansion de la démocratie permet de s'interroger sur la privatisation de l'espace public par des acteurs privés vivant de l'intérêt général (ce que nous verrons en partie 2 au sujet des « professionnels de la participation » qui font commerce de la démocratie et ont transformé le terme « citoyen » en atout marketing).

1.1.3. Section 3. Une transformation technologique

Dans cette partie, nous allons comprendre comment les nouvelles technologies de l'information ont permis à la *Civitech* d'émerger et de s'organiser.

À chaque époque, les technologies utilisées par les télécoms ont bien souvent accompagné l'essor de la démocratie, en permettant une meilleure information des publics, comme nous l'explique Francis Balle : « Les médias ont besoin des libertés économiques et politiques pour s'émanciper. En retour ils sont indispensables à l'économie de marché comme à la démocratie politique⁷³ ». C'est ainsi « qu'après l'imprimerie, la radio et la télévision, Internet a engendré une nouvelle révolution de l'information⁷⁴ », expliquent le professionnel du numérique Xavier Niel et le professeur en sciences économiques Dominique Roux, dans leur livre *Les 100 mots de l'Internet*. Pour eux, Internet a modifié les organisations humaines « les rapports entre les pays et les hommes⁷⁵ » de trois manières : en agrandissant la liberté d'expression, en facilitant l'interactivité et en permettant une capacité supplémentaire d'auto-organisation.

En créant un nouvel espace sans *gatekeepers*, à la différence des médias traditionnels, (c'est-à-dire des gardiens chargés de sélectionner les informations à diffuser), Internet

⁷² « Les jeunes de 18 à 30 ans face à un travail en mutation », Sondage Viavoice pour Manpower, 2017, <http://www.institut-viavoice.com/les-jeunes-de-18-a-30-ans-face-a-un-travail-en-mutation/>

⁷³ Francis Balle, *Les Médias*, Paris : PUF, coll. Que sais-je ? 2014, p. 99

⁷⁴ Xavier Niel et Dominique Roux, *op.cit.* p. 3.

⁷⁵ *Ibid.*, *id.*

a permis d'agrandir le champ de l'expression^{76 77}. Sur Internet, les individus peuvent enfin s'exprimer librement dans un espace qui leur est dédié sans personne pour sélectionner leurs déclarations, sans qu'il y ait d'obstacles préalablement définis (de langage, de politesse, de grammaire, d'idéologie, etc.). Internet était à son origine un endroit libre, sans régulation.

La structure même d'Internet (ouverte et collaborative) a également permis à des individus de s'auto-organiser, pouvant ainsi se séparer d'intermédiaires. Comme l'expliquent les deux auteurs cités précédemment :

Internet ne s'inscrit pas dans une simple logique de diffusion puisqu'il permet de recevoir mais aussi d'émettre. Cette particularité, que l'on appelle l'interactivité est unique dans le monde des médias. Elle a profondément modifié les modes de communication entre les individus et a permis de créer de nouveaux liens sociaux, de susciter de nouveaux comportements, de mettre en place des communautés particulières.

C'est grâce à cette naissance de l'interactivité que la désintermédiation a été possible, comme en témoigne le blogueur Nicolas Vanbremeersch :

On dit souvent que le Web est porteur d'un fort mouvement de désintermédiation. C'est en partie juste : de nombreux intermédiaires, sur tous types de marchés, sont menacés par la capacité de connexion directe entre individus que porte le Web⁷⁸.

C'est donc ce milieu virtuel, interactif et donnant les capacités de s'auto-organiser, qu'est née la *Civictech*, comme en témoigne un des témoins de cet écosystème :

La *Civictech*, c'est un mouvement qui mobilise les réseaux pour pouvoir s'organiser sans organisation. C'est son cœur même : utiliser l'horizontalité par

⁷⁶ Dominique Cardon, *La Démocratie Internet. Promesses et limites*, Paris : Le Seuil, 2010.

⁷⁷ Romain Badouard, *Le Désenchantement de l'Internet*, Paris : FYP éditions, 2017.

⁷⁸ Nicolas Vanbremeersch, *De la démocratie numérique*, Paris : Le Seuil, 2009.

rapport au mécanisme institutionnel. (Un membre d'un *think tank* spécialisé dans le numérique.)

Il faut également rappeler les conséquences plus larges de cette désintermédiation. Cette dernière a engendré de nouveaux modèles économiques qui ont bouleversé le modèle des entreprises du XIX^e siècle, fondées sur la propriété, en proposant des services cette fois-ci basés sur le partage (un partage rendu possible sur Internet puisqu'il favorise l'auto-organisation).

C'est ce que nous avons pu voir dans différents secteurs d'activité comme l'hôtellerie (avec des entreprises, comme Airbnb, qui proposent aux particuliers de louer directement leur propre logement), même chose avec l'agriculture (avec les circuits courts organisés par La Ruche Qui Dit Oui, qui met directement en lien des agriculteurs et des consommateurs, sans passer par le réseau de la grande distribution), ou encore celui du transport dont l'exemple le plus emblématique reste celui d'Uber (qui permettait à ses débuts à des chauffeurs (sans licence) de transporter des clients, et cela sans passer par la société réglementée des taxis). Uber a d'ailleurs donné son nom à cette fameuse expression « ubérisation », qui signifie rupture mais aussi « désintermédiation⁷⁹» ou selon le contexte « innovation de rupture ». Comme nous l'explique Éric Sadin :

Uber représente l'exemple le plus cité et le plus emblématique de disruption. La plateforme met en relation des clients avec des chauffeurs de VTC, perturbant et menaçant l'activité historique du taxi. C'est à partir de ce modèle que l'on évoque une « ubérisation du monde », appelée à toucher de plus en plus de secteurs⁸⁰.

Ces entreprises ont toutes en commun de mettre à disposition une plateforme dans laquelle chacun peut se connecter pour acheter ou vendre directement des produits ou services, chacun pouvant échanger de manière instantanée sans passer par des intermédiaires réglementés (« institutionnalisés »).

⁷⁹ Éric Sadin, *La Silicolonisation du monde*, Paris : éditions L'Échappée, 2016. : Ou selon le contexte « innovation de rupture ».

⁸⁰ *Ibid.*, p. 145

Yochai Benkler, un des prophètes de l'Internet, voit d'abord comme beaucoup d'autres les vertus de l'espace public en réseau, dont le principe est la disparition des intermédiaires qui permet la réhabilitation de l'individu, pleinement actif, enfin autonome grâce à l'accès direct de l'information⁸¹.

Un fonctionnement complètement horizontal, que l'on retrouve dans le mode de fonctionnement des *Civitech*, dans lesquelles les citoyens s'auto-organisent sans passer par les institutions.

C'est dans ce bouillonnement d'innovation globale que naît la *Civitech*. Pour elle, l'ensemble des secteurs d'activité ayant été transformé, la politique et la vie publique pourraient l'être aussi, et connaître alors la même destinée que les acteurs privés cités précédemment).

Cette volonté de mobiliser les outils numériques pour faire émerger de nouveaux acteurs sur un marché afin d'offrir aux consommateurs un accès direct (sans intermédiaire) à un service est qualifiée, maladroitement, « d'ubérisation » par les médias. Après la location d'appartement et l'échange de biens culturels, ce serait désormais au tour de la démocratie de faire face à ces mutations. On voit ainsi des acteurs économiques, souvent des startups ou des associations porteuses de services, investir le domaine public pour renouveler les formes de médiation gouvernants/gouvernés et faciliter l'implication des citoyens dans différents domaines de la démocratie comme les campagnes électorales ou dans le champ de la concertation⁸².

⁸¹ Nicolas Vanbreemsch, *De la démocratie numérique*, Paris : Le Seuil, 2009.

⁸² Clément Mabi, « Citoyen hacker. Enjeux politiques des Civitech », *La Vie des idées*, 2 mai 2017. ISSN : 2105-3030. URL : <http://www.laviedesidees.fr/Citoyen-hackeur.html>

Les acteurs de la *Civitech* veulent « ubériser la politique »⁸³⁸⁴, c'est-à-dire s'organiser sans passer par les canaux politiques traditionnels (partis politiques, médias etc.). Le mouvement #MaVoix par exemple voulait « hacker l'Assemblée nationale⁸⁵ »⁸⁶ et instaurer une relation directe entre les citoyens et l'exécutif (via un mandat parlementaire impératif)⁸⁷.

La presse, de son côté, a également été dithyrambique à cet égard. Elle a présenté la *Civitech* comme étant l'écosystème qui allait pouvoir renouveler une activité traditionnelle. Elle écrivait en 2015 dans *Le Nouvel Obs* : « Marre de la politique à la papa ? Essayez les CivicTech⁸⁸ » ; puis en 2016 dans *Challenges* : « Comment les CivicTech veulent réinventer la démocratie en France⁸⁹ » ; dans *La Tribune* : « Comment les CivicTech réinventent la démocratie à l'ère d'internet⁹⁰ » ; dans *La Croix* : « La CivicTech invente la démocratie 2.0⁹¹ » ; ou encore en 2017 sur le site de France TV Info « Élection présidentielle : quand la société civile veut réinventer la démocratie⁹² ».

⁸³ *Ibid.* : « Toutes ces initiatives affirment vouloir changer les règles du jeu démocratique (les *hackers*) et donner une place nouvelle aux citoyens. »

⁸⁴ François Gombert, « C'est quoi la Civic tech ? », site civitechno.fr, 16 janvier 2016 : « Après les taxis, les libraires, les hôtels..., la classe politique risque bien d'être la prochaine à se faire ubériser. Plateforme web pour des primaires citoyennes, comparateurs en ligne de programmes politiques, outils de gestion de la relation au citoyen, applications pour évaluer et contribuer aux politiques publiques, organisations de hackathons pour "hacker" la démocratie. »

⁸⁵ Dépêche AFP parue dans *Le Point*, 7 juin 2017 « Qui sont ces citoyens qui veulent "hacker" l'Assemblée ? ». http://www.lepoint.fr/politique/mavoix-qui-sont-ces-citoyens-qui-veulent-hacker-l-assemblee-07-06-2017-2133362_20.php

⁸⁶ Hubert Guillaud, « Quels enjeux pour les innovations démocratiques ? », *LeMonde.fr*, 2 juillet 2016, <http://internetactu.blog.lemonde.fr/2016/07/02/quels-enjeux-pour-les-innovations-democratiques/>

⁸⁷ Rubrique « Découvrir » sur le site de Ma Voix, « Notre objectif, vouloir hacker l'Assemblée nationale en faisant élire des citoyens » <https://www.mavoix.info/decouvrir/>

⁸⁸ Sophie Fay, article paru dans *Le Nouvel Obs.*, 20 octobre 2015. <http://tempsreel.nouvelobs.com/politique/20151019.OBS7866/marre-de-la-politique-a-la-papa-essayez-les-civic-tech.html>

⁸⁹ Léa Lejeune, article paru dans *Challenges*, 4 mai 2016, <http://www.challenges.fr/challenges-soir/20160524.CHA9603/comment-les-civic-tech-veulent-reinventer-la-democratie-en-france.html>

⁹⁰ Sylvain Rolland, article paru dans *La Tribune*, 26 mai 2016, <http://www.latribune.fr/technos-medias/civic-tech-comment-la-technologie-redonne-du-pouvoir-aux-citoyens-573318.html>

⁹¹ Adrien de Volontat, article paru dans *La Croix*, 26 juin 2016 <http://www.la-croix.com/Sciences/Numerique/La-Civic-Tech-invente-democratie-2-0-2016-06-26-1200771507>

⁹² Matthieu Mondoloni, Cécile Mimaut, « Élection présidentielle : quand la société civile veut "réinventer" la démocratie », *FranceTVInfo.fr*, 10 janvier 2017. https://www.francetvinfo.fr/elections/election-presidentielle-quand-la-societe-civile-veut-reinventer-la-democratie_2009635.html

L'émergence de la *Civictech* survient donc dans ce contexte global. Un contexte dans lequel on croit beaucoup au « solutionnisme technologique » (théorie selon laquelle la technologie numérique permettrait de résoudre l'ensemble des problèmes rencontrés dans le réel), et qui a été théorisé par le chercheur et écrivain Evgeny Morozov dans son livre *Pour tout résoudre, cliquez ici*. Il décrypte avec cynisme notre idolâtrie contemporaine pour le dieu internet :

L'Internet veut-il inculquer un message à l'humanité ? Contient-il des enseignements importants dont nous devrions tous tenir compte, voire même intégrer à nos institutions ? Nous aide-t-il à redécouvrir des vérités oubliées depuis longtemps sur la nature humaine ? Ils sont de plus en plus nombreux à répondre à cette question par l'affirmative, que ce soient des intellectuels dans leur tour d'ivoire ou les combattants habituels de la guerre d'internet, des personnes qui rejoignent les Anonymous et votent pour les représentants des partis pirates durant les élections. La propension à voir dans « l'Internet » une source de sagesse et de conseils politiques fait de cet ensemble de câbles relativement inintéressant une idéologie séduisante, peut-être même « luberidéologie » de notre temps⁹³.

Ce que critique Morozov, ce sont les croyances autour des outils numériques et l'illusion créée par ces outils. En effet, nombreux sont ceux qui pensent pouvoir résoudre les problèmes sociétaux grâce aux outils numériques. En réalité, ces derniers n'offrent qu'une réponse très artificielle aux maux de la société, les causes de départ des problématiques n'étant pas résorbées. Cette croyance dans le « solutionnisme technologique » influence directement notre modèle économique et transforme complètement notre façon de voir le monde.

⁹³ Evgeny Morozov, *Pour tout résoudre cliquez ici – l'aberration du solutionnisme technologique*, FYP éditions, 2014, p. 40.

Transition

La crise de croissance de la démocratie est en réalité due à trois facteurs : une crise des valeurs (avec la représentativité), une crise de système (avec la représentation) et une crise économique, que nous avons expliquée plus haut, qui bouscule, tel un séisme, des pans entiers de notre économie.

Nous verrons dans le chapitre 2 plus en détail, comment cette crise s'illustre par une crise de la représentativité et une crise de la représentation. Les acteurs de la *Civitech* considèrent à la fois que les politiques ne les représentent plus et que les institutions de la V^e République doivent être modernisées. Cet élan pour « réinventer le système » a donné lieu à une extension de sens du mot « démocratie ». Nous pouvons analyser ce phénomène de plusieurs manières :

- La multiplication des adjectifs appliqués au mot « démocratie », donne naissance à de nouvelles notions de ce que doit être la démocratie. On rencontre alors des définitions alternatives comme « démocratie radicale », « participative », « liquide » etc., censées mieux correspondre aux attentes des citoyens d'aujourd'hui (à la différence de la démocratie représentative)
- En modernisant la structure de l'État pour doter les citoyens de nouveaux outils, afin qu'ils puissent exercer leur pouvoir de contrepoids (avec notamment Internet). Et par ailleurs leur donner une nouvelle capacité d'action, Internet a permis aussi la désintermédiation. La crise de la représentativité a été en partie provoquée par cette désintermédiation (qui la rendait possible). Les citoyens souhaitent désormais avoir une relation directe avec leurs élus plutôt que de passer par des intermédiaires comme les partis ou les syndicats (leur représentativité étant faible à la vue du nombre de leurs adhérents).

Il suffit de regarder le taux de syndicalisation en France pour s'en convaincre : 8 %, ce qui revient à dire que moins d'un salarié sur dix du privé et du public adhère à une organisation syndicale, avec un taux plus bas estimé à 5 % dans le privé et une pointe à 15 % dans le public. Ce taux est même l'un des plus bas

d'Europe et apparaît ridicule si on le compare à ceux des pays scandinaves (de l'ordre de 70 % en Suède ou au Danemark) ou même de nos voisins les plus proches (Allemagne, Italie où les taux frôlent 20 ou 30 %). Les syndicats sont surtout présents dans les grandes entreprises (ou les ex-bastions publics, type Orange, La Poste, Renault...) mais très peu implantés – et c'est d'ailleurs un enjeu et une condition de leur survie à l'avenir – dans les TPE où se crée l'emploi. Il y a quatre explications à cela. D'abord, la lente agonie du syndicalisme dans l'Hexagone, dont le nombre d'adhérents a atteint les 5 millions après la guerre et durant les Trente Glorieuses, avant de se replier aux alentours de 2 millions sous les coups de sape de la désindustrialisation dans les années 1980 et le développement du secteur tertiaire⁹⁴.

- En créant de nouveaux secteurs d'activité. La démocratie n'est plus uniquement un corpus de textes philosophiques qui trouvent son existence dans un système juridique comme la République. Elle est devenue un secteur d'activité, ainsi que nous le démontre l'émergence de « professionnels de la participation ».

Nous verrons (Partie 2) que cette nouvelle expansion de la démocratie donnera lieu à deux nouveaux facteurs de tension : la montée des intérêts particuliers au détriment de l'intérêt général, la fin de l'État nation et d'une notion de la démocratie qui trouvait son existence sur un territoire et s'inscrivait dans l'Histoire.

1.2. Chapitre 2. Une démocratie représentative en crise

Dans une étude intitulée « L'Observatoire de la démocratie⁹⁵ » de l'institut Viavoice, publié en septembre 2016, 91 % des Français déclarent que la démocratie est importante pour eux. En revanche, ils sont 60 % à considérer que la démocratie fonctionne mal et

⁹⁴ Marc Landré, « En France, les syndicats sont tout aussi représentatifs que les partis politiques », Lefigaro.fr, 8 juillet 2014. <http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2014/07/08/20002-20140708ARTFIG00150-en-france-les-syndicats-sont-tout-aussi-representatifs-que-les-partis-politiques.php>.

⁹⁵ « L'observatoire de la démocratie », *Institut Viavoice pour la Fondation Jean-Jaurès*, septembre 2016, p. 11 et 12.

seulement 36 % à penser qu'elle fonctionne bien. Ces chiffres sont plus élevés auprès des jeunes, les 18-24 ans (67 %) et des CSP- (70 %).

Parmi les causes citées par les Français, on trouve en premier lieu le comportement des élus avec le manque d'écoute et la corruption (« le non-respect des programmes », « la déresponsabilisation de la classe politique »), et en second lieu le système politique avec une trop faible place accordée aux citoyens (« absence de consultation de la population en dehors des échéances électorales », « la Constitution ne prévoit pas pour le peuple de moyen légal de contester l'action des représentants⁹⁶ »). La crise du système politique est donc double, elle touche à la fois à la représentativité et à la représentation.

Il est important de préciser la nature de la crise démocratique et d'expliquer qu'elle touche d'abord la représentativité (celle des partis politiques) pour ensuite atteindre la représentation (c'est-à-dire les institutions). Lorsque les citoyens ne se sentent pas représentés, c'est l'ensemble de l'architecture du système, dans lequel nous sommes, qu'ils remettent en cause. Cette crise a déjà été décrite par Jean-Marie Cotteret dans *Parlement 2.0*⁹⁷. Elle est également très présente pour les acteurs de la *Civictech*, comme en témoigne l'un de ses membres :

Il y a une grosse partie des gens qui voulaient apporter des solutions contre les problèmes de représentativité, ils critiquaient le personnel politique. C'était le cas des mouvements #MaVoix, ou LaPrimaire.org. Et puis il y a ceux qui voulaient changer le système. (Un membre d'Open Source Politics.)

Dans un sondage réalisé par Viavoix pour la FHP (voir Annexe 2), on se rend compte de cette crise de la représentativité qui traverse la France. On constate dans ce schéma la chute de confiance des Français envers l'ensemble des intermédiaires que sont les députés, les partis politiques, les syndicats ou les médias, à la différence de missions régaliennes comme l'armée ou la santé publique. On voit aussi une séparation nette

⁹⁶ « L'observatoire de la démocratie », *Institut Viavoix pour la Fondation Jean-Jaurès*, septembre 2016, p. 15.

⁹⁷ Jean-Marie Cotteret, *Parlement 2.0*, Paris : Fauves Éditions, 2015

entre les acteurs qui défendent des intérêts particuliers et ceux qui défendent l'intérêt général ; entre les acteurs de proximité et ceux qui apparaissent comme étant éloignés.

Ci-dessous, j'exposerai les reproches adressés par les citoyens et les acteurs de la *Civitech* à notre système politique.

1.2.1. Section 1. Une crise des partis politiques : la représentativité à l'épreuve

Les partis politiques sont les intermédiaires nécessaires permettant de représenter la volonté générale au sein du Parlement. Ils se sont en effet « imposés comme l'instrument indispensable pour reproduire la volonté préexistante des citoyens au Parlement⁹⁸ » nous explique Jean-Marie Cotteret. Pour lui, face à la diversité des profils sociologiques (ouvriers, salariés, patronat, étudiants), le rôle des partis politiques est « d'unifier les nuances diverses de l'opinion⁹⁹ ». Il est « de s'assurer de la bonne cohésion entre les électeurs et les élus [...] et de mettre en phase la volonté parlementaire avec la volonté des représentés¹⁰⁰ ». En somme, les partis politiques permettent l'articulation entre la représentativité et la représentation.

Les partis politiques ont été constitutionnalisés (article 4 de la Constitution de 1958) : « Les partis et groupements politiques concourent à l'expression du suffrage. Ils se forment et exercent leur activité librement. » En tant qu'intermédiaires, ils organisent et rythment les débats au sein du Parlement. Leur légitimité découle de l'obligation d'une représentation. Ou plutôt l'exigence d'une représentation a créé l'existence de partis politiques, c'est-à-dire des groupes d'hommes qui se sont organisés pour gouverner.

⁹⁸ *Ibid.*, p. 24.

⁹⁹ *Ibid.*, p. 26.

¹⁰⁰ *Ibid.*, p. 23.

Aujourd'hui, les partis politiques ne semblent plus remplir leur contrat (celui de représenter la volonté générale). Les citoyens dans leur ensemble sont donc méfiants à leur égard tout comme les acteurs de la *Civictech*.

1.2.1.1. Sous-section 1. Une défiance globale à l'égard des partis politiques

Pour l'ensemble des Français, les sondages d'opinion montrent une défiance grandissante à l'égard des partis politiques. Dans « L'Observatoire de la démocratie¹⁰¹ » de l'institut Viavoice daté de septembre 2016, soit huit mois avant l'élection présidentielle, seuls 9 % des Français faisaient confiance aux partis politiques pour promouvoir la démocratie. Ils étaient 83 % à souhaiter le non-cumul des mandats, et 74 % à souhaiter supprimer tous les types de cumul de mandat. 86 % souhaitaient limiter le nombre de parlementaires et 83 % pensaient que cela permettrait d'améliorer l'efficacité du travail parlementaire¹⁰².

Cette crise des partis politiques a été réellement visible lors de l'élection présidentielle de 2017. Les deux candidats des partis traditionnels, Benoît Hamon (PS) et François Fillon (LR) ont échoué à se qualifier au second tour¹⁰³. Ceux qui se sont qualifiés ont notamment réussi à se positionner grâce à un discours à rebours des partis politiques classiques : Emmanuel Macron (En Marche !), dont le mouvement n'existait pas un an avant l'élection présidentielle, s'est positionné comme le candidat du « renouvellement¹⁰⁴ », représentant la société civile, a contrario des *apparatchiks* de partis et des professionnels de la politique :

Nous avons fait le constat initial que notre organisation politique et ses rites étaient le principal obstacle à la transformation de notre pays alors qu'ils auraient dû en être le

¹⁰¹ « L'observatoire de la démocratie », Institut Viavoice pour la Fondation Jean-Jaurès, septembre 2016, p. 19.

¹⁰² *Ibid.*, p. 25.

¹⁰³ « Résultats globaux du premier tour de l'élection présidentielle 2017 », Ministère de l'Intérieur, <https://www.interieur.gouv.fr/Archives/Archives-elections/Election-presidentielle-2017/Election-presidentielle-2017-resultats-globaux-du-premier-tour> . François Fillon a obtenu 20,01 % des voix et Benoît Hamon a obtenu 6,36 % des voix

¹⁰⁴ « Le président Macron parlera-t-il comme le candidat Macron ?, le *JDD*, 8 mai 2017, <http://www.lejdd.fr/politique/le-president-macron-parlera-t-il-comme-le-candidat-macron-3321008>. Il a notamment utilisé le terme de « renouvellement » 73 fois entre le 1^{er} janvier et le 8 mai 2017 durant sa campagne, dont 12 fois lors de son meeting du 1^{er} avril à Marseille.

moteur. Précisément parce que les intérêts d'appareil ont pris depuis longtemps le dessus sur l'intérêt général et que chacun veut d'abord sauver son camp, son parti, plutôt que réformer notre pays. [...] C'est de cela dont nos concitoyens sont las et c'est pour cela que nous avons constitué une force de rassemblement et une vraie composition de notre vie politique. [...] *En Marche* a été créé pour changer aussi les usages mais aussi les visages parce qu'on ne peut pas faire du neuf avec du vieux. Et donc ce progressisme a quatre objectifs simples : l'efficacité d'abord, un rassemblement cohérent ensuite, un renouvellement profond, et une moralisation sans précédent de notre vie politique. [...] Je ne ferai pas mon gouvernement avec les états-majors des partis politiques, il sera composé d'une quinzaine de ministres tout au plus qui seront choisis pour leur qualité ou pour leur expérience notamment en rapport avec leur portefeuille. Pas pour leur supposé poids politique. Il faut à ce titre en finir avec les ministres qui n'ont d'autre légitimité que celle d'un apparatchik. Ils seront issus pour une partie conséquente de la société civile dans toute sa diversité car il faut en finir avec une classe politique qui est encore composé d'hommes de 50 ans et dont trop peu ont connu le monde du travail. [...] J'imposerai le renouveau dans la méthode, le renouveau dans les pratiques, le renouveau dans l'équipe gouvernemental¹⁰⁵.

En ce qui concerne Marine Le Pen (FN-Bleu Marine), fidèle à sa logique antisystème¹⁰⁶, elle s'est positionnée contre les élites et les partis de gouvernement. Avec le recul, l'ensemble reflétait un rejet massif des partis traditionnels et de leur fonctionnement.

Ce rejet massif des Français envers les partis politiques se mesure également au nombre d'adhérents. Les électeurs ont petit à petit déserté les partis politiques. En 1981, le Parti socialiste revendiquait 214 000 adhérents. Ils n'étaient plus que 120 000 selon le parti, dont 42 000 seulement à jour de leur cotisation en novembre 2017. Même chose pour les Républicains. En 1981, le RPR se réclamait de 500 000 adhérents, ils n'étaient plus que 235 000 selon le parti, dont seulement 145 000 à jour de cotisation en novembre 2017¹⁰⁷ ¹⁰⁸. Les partis politiques traditionnels représentent ainsi 1,5 % de l'électorat

¹⁰⁵ En Marche, « Conférence de Presse – Renouvellement politique et construction d'une majorité de projet », en-marche.fr, 28 mars 2017, <https://en-marche.fr/articles/videos/conference-de-presse-renouvellement-politique-construction-majorite-de-projet>

¹⁰⁶ Robin Doreau, « Macron Le Pen, la bataille de l'antisystème », *JDD*, 26 avril 2017 <https://www.lejdd.fr/politique/macron-le-pen-la-bataille-de-lanti-systeme-3312407>

¹⁰⁷ « Partis politiques, les vrais chiffres des adhérents », France TV, 23 novembre 2017, https://www.francetvinfo.fr/politique/ps/partis-politiques-les-vrais-chiffres-des-adherents_2473260.html

¹⁰⁸ Alain Duhamel, « Le déclin des partis est irréversible », *Leparisien.fr*, 23 avril 2016, <http://www.leparisien.fr/espace-premium/actu/leur-declin-est-irreversible-23-04-2016-5738041.php>

français¹⁰⁹. Par comparaison, ils sont bien loin du mouvement En Marche d'Emmanuel Macron, qui revendiquait 386 000 adhérents en novembre 2017. Un chiffre qu'il faut cependant relativiser puisque l'adhésion était gratuite et qu'il suffisait de deux clics sur Internet pour y accéder.

Au lendemain de l'élection présidentielle de 2017, le parti Les Républicains a voulu faire le bilan de cette élection et repartir sur de nouvelles bases. Le rapport de La refondation de la droite et du centre¹¹⁰ constate :

Au-delà des idées, la classe politique a souvent été vue comme faisant passer ses intérêts particuliers avant l'intérêt général. Les affaires qui ont marqué la campagne présidentielle ont été perçues comme le symbole d'une certaine « classe » politique dont les pratiques étaient à revoir.

Et le rapport de citer des verbatims : « Vos erreurs : le manque d'exemplarité et d'intégrité, les petits arrangements entre amis, les trahisons de certains ténors », écrit Corinne, militante des Hauts-de-Seine. Pour Guy, de l'Aveyron, « il faut considérer que la politique n'est pas un métier, et qu'elle doit rester pour chacun un engagement temporaire au service des Français ».

Le sondeur d'opinion Jean-Daniel Lévy précise : « Le personnel politique est jugé responsable de la dégradation de la situation générale de la France car trop occupé à gérer des luttes intestines et à défendre ses intérêts plutôt qu'à envisager la France dans sa multiplicité et sa complexité¹¹¹. »

Ainsi, les critiques à l'égard des partis politiques sont de deux natures : elles concernent leur sociologie (b) et leur fonctionnement (c)

¹⁰⁹ « Comment les partis politiques peuvent-ils encore se faire aimer ? », *Le JDD*, 21 juin 2017 <http://www.lejdd.fr/Politique/Comment-les-partis-politiques-peuvent-ils-encore-se-faire-aimer-776923>

¹¹⁰ Rapport « La refondation de la droite et du centre », *Les Républicains*, novembre 2017, p. 27.

¹¹¹ *Ibid.*, p. 28.

1.2.1.2. *Sous-section 2. Critiques sur le personnel politique*

Pour la *Civitech*, les partis politiques ont cloisonné les espaces de discussion. Les élus seraient davantage animés par des intérêts particuliers plutôt que par l'intérêt général. Il y aurait une perte de confiance entre les représentants et les représentés. Une confiance qui est pourtant indispensable au bon fonctionnement de la démocratie. Elle est le gage, pour le citoyen qui délègue sa souveraineté à un représentant, que sa volonté sera respectée.

Cet échec du personnel politique est exprimé par de nombreux acteurs de la *Civitech* :

Dans le cadre législatif, le député est censé représenter des milliers d'électeurs mais, une fois élu, il prend les décisions seul à l'Assemblée nationale, en suivant souvent des logiques de partis et/ou de groupes d'intérêts privés¹¹². (Quitterie de Villepin, membre du mouvement #MaVoix.)

Nous sommes dans une oligarchie. On n'est pas vraiment en démocratie car le choix qu'on a des représentants nous est imposé par une liste. Choisir parmi une élite imposée, même si l'on choisit, est-ce c'est de la démocratie ? (Un membre de Stig.)

Sur le terrain, on a eu 99 % de jeunes qui nous disaient que les élus étaient tous pourris. Ça signifie quelque chose. (Une « candidate citoyenne » de LaPrimaire.org.)

J'ai été au RSA, j'ai envoyé des CV, j'ai de l'expérience dans le public et le privé. J'ai un parcours de société civile et ça nous manque. Car on a des gens qui n'ont pas connu autre chose que les circuits de la politique. (Une « candidate citoyenne » de LaPrimaire.org.)

¹¹² Renaissance numérique, « Démocratie : mise à jour », <http://www.renaissancenumerique.org/>, avril 2016. p. 45.
https://www.renaissancenumerique.org/system/attach_files/files/000/000/050/original/LB_DEMOCRATIE_MAJ.pdf?1485793434

En 2008, on a eu le référendum sur le traité de Lisbonne et la représentation nationale a validé quelque chose pour laquelle le peuple français avait dit non.
(Un membre de #MaVoix.)

Cette critique sur la faible représentativité n'est pas neuve. Elle semble accompagner l'ensemble de la V^e République. À chaque mandature, elle est relevée par les médias qui décrivent les défauts sociologiques des hémicycles^{113 114}.

1.2.1.3. Sous-section 3. Critiques sur la structure partisane (le fonctionnement interne)

Le manque de représentativité n'est pas le seul défaut cité. Les *Civitech* font également référence au fonctionnement des partis politiques qui n'ont plus rempli leur rôle de réceptacle des oppositions sur le terrain. Elles ne veulent plus « signer de chèques en blanc une fois tous les cinq ans », comme l'écrit le mouvement #MaVoix sur son site internet¹¹⁵ :

Il existe, à notre sens, une grande fracture entre la sphère politique et le reste de la société. En France, l'élection est quasi le seul temps où les citoyens sont invités à participer. Et encore, il leur est simplement demandé de se prononcer sur des candidats que les partis politiques leur imposent et sur le fondement de programmes élaborés en interne par ces partis sans concertation à grande échelle. Cela nous apparaît très réducteur et peu engageant. Cette fracture et la relative déconnexion de la plupart des élus ont créé au fil du temps ce sentiment

¹¹³ Gary Dagorn, « Législatives : une Assemblée plus jeune, plus paritaire, mais toujours peu représentative », *Le Monde*, 19 juin 2017, https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2017/06/19/legislatives-une-assemblee-plus-jeune-plus-paritaire-mais-toujours-peu-representative_5147523_4355770.html

¹¹⁴ Bruno Daugeron, « L'Assemblée nationale est-elle vraiment représentative ? », *La Croix*, 27 juin 2017, <https://www.la-croix.com/Debats/Forum-et-debats/LAssemblee-nationale-est-elle-vraiment-representative-2017-06-27-1200858482>

¹¹⁵ Sylvain Rolland, « Comment les Civic Tech réinventent la démocratie à l'ère d'internet », *Latribune.fr*, 26 mai 2016, <https://www.latribune.fr/technos-medias/civic-tech-comment-la-technologie-redonne-du-pouvoir-aux-citoyens-573318.html>

de désintérêt, de méfiance voire de dégoût envers la globalité de la classe politique. (David Guez de LaPrimaire.org¹¹⁶).

On peut également citer les témoignages de nombreux membres de la *Civictech* qui ont connu l'envers du décor des partis politiques :

La maire de notre ville a dit publiquement qu'elle ne voulait pas voter la déchéance de nationalité. Mais elle l'a fait quand même par loyauté envers son parti, elle l'a fait en pleurant, à reculons. Je ne sais pas quelles pressions elle a eu à ce moment-là, mais c'est inacceptable. Donc on a un vrai problème avec les partis politiques. (Une « candidate citoyenne » de laPrimaire.org.)

L'urgence est de forcer les partis à se réinventer. J'espère que des gens réfléchissent à ça. (Une « candidate citoyenne » de laPrimaire.org.)

J'ai occupé un emploi fictif dans un parti, j'ai vu l'envers du décor partisan, et c'est pour ça que la politique ne fonctionne pas. Le problème c'est que les partis politiques détournent des moyens qui sont normalement destinés au travail pour lequel ils ont été élus. (Un membre de #MaVoix.)

En termes de démocratie interne dans les partis politiques, la fraude est reine. En 2006, lors de l'élection des jeunes dans mon parti, le vote se faisait par internet et a été truqué. On pouvait faire voter un ordinateur 40 fois. Je le voyais car j'avais accès au listing des adresses IP qui avaient voté et on voyait bien que certaines d'entre elles avaient voté des dizaines de fois à la suite. (Un membre de #MaVoix.)

J'ai découvert que les mouvements de jeunesse dans les partis politiques sont plutôt des écoles d'apprentissage assez nauséabondes. Pour gravir les échelons, on vous apprend à tricher, intimider, menacer, mentir. (Un membre de #MaVoix.)

¹¹⁶ David Guez, Thibault Favre, « LaPrimaire.org : Rendre la politique plus inclusive et vertueuse », *La Revue Civique*, propos recueillis par Sarah Pinard, mars 2017, <http://revuecivique.eu/articles-et-entretiens/laprimaire-org-rendre-politique-plus-inclusive-vertueuse/>

On a un problème de défiance parce qu'on voit bien que nos partis politiques sont privatisés par des intérêts particuliers. (Un membre de #MaVoix.)

Lorsque le député ne sait pas quoi voter, il vote en fonction de la ligne directrice du parti. Et parfois, il peut être viré d'un groupe parlementaire parce qu'il ne l'applique pas. Donc dans le réel, le mandat non impératif c'est une utopie, il n'existe pas. (Un membre de #MaVoix.)

La crise vient en partie des partis politiques, elle est due à un manque d'imagination de leur part, de prospective, de renouvellement de leurs cadres permanents, et à une incompréhension de ce qui se passait ». (Un membre du CESE.)

Les affaires récentes (Cahuzac¹¹⁷, Kadhafi¹¹⁸, etc.) ont achevé de jeter le discrédit sur le personnel politique et leur structure d'affiliation (affaire Bygmalion¹¹⁹, affaire des attachés parlementaires du Modem¹²⁰, du FN¹²¹, etc.).

Dans ce contexte, il n'est pas étonnant de constater « qu'aucun des partis ne dépasse une cote de popularité de 30 % » selon un sondage TNS Sofres de 2014. À cela s'ajoute un sondage de l'IFOP qui précise que « 62 % des Français jugent que les partis politiques ne sont pas utiles et 75 % que les partis sont incapables de réformer¹²² ».

¹¹⁷ « Affaire Cahuzac : l'ancien ministre condamné pour fraude fiscale », FranceTvInfo.fr, 16 mai 2017, https://www.francetvinfo.fr/politique/affaire/cahuzac/affaire-cahuzac-l-ancien-ministre-condamne-pour-fraude-fiscale_2754823.html

¹¹⁸ Hervé Gattegno, « Sarkozy-Kadhafi : la pièce manquante de l'enquête », Le JDD, 27 mai 2018, <https://www.lejdd.fr/Politique/sarkozy-kadhafi-la-piece-manquante-de-lenquete-3663539>

¹¹⁹ « L'Affaire Bygmalion, de Copé à la campagne de Nicolas Sarkozy », *L'Express*, Dossier, 2017, https://www.lexpress.fr/actualite/politique/lr/bygmalion-cope-et-la-campagne-sarkozy_1496292.html

¹²⁰ « Affaire des attachés parlementaires : le Modem perquisitionné », *Les Echos*, 18 octobre 2017, https://www.lesechos.fr/18/10/2017/lesechos.fr/030739530490_affaire-des-attaches-parlementaires---le-modem-perquisitionne.htm

¹²¹ « Marine Le Pen mise en examen dans l'affaire des assistants parlementaires », *Les Echos*, 30 juin 2017, https://www.lesechos.fr/30/06/2017/lesechos.fr/030420858646_marine-le-pen-mise-en-examen-dans-l-affaire-des-assistants-parlementaires.htm

¹²² Jean-Marie Cotteret, *Parlement 2.0*, Paris : Fauves Éditions, 2015, p. 27.

Ainsi, les partis politiques d'aujourd'hui ne sont plus le réceptacle de l'ensemble de ces différences d'opinion, ni de la diversité des sociologies. Il semble même que les luttes intestines et claniques aient pris le pas sur la teneur des programmes et que les partis politiques ne seraient plus que des tremplins pour les hommes politiques^{123 124}.

Autrement dit, ce n'est pas la V^e République en tant que régime qui a « organisé » le non-renouvellement du personnel politique ou qui a « cloisonné » l'espace public. Ce sont des groupes humains indépendants des institutions qui se sont accaparés la souveraineté, en procédant à un « *hold-up* » de l'espace public, donnant peu à peu l'impression vertigineuse d'être dans une pyramide inversée : celle d'être dans une oligarchie avec des professionnels du politique, éloignés du quotidien qui ne se reproduisent et ne se représentent qu'entre eux. C'est d'ailleurs ce qui a poussé certains acteurs de la *Civitech* à lancer des « primaires citoyennes ». LaPrimaire.org proposait de présenter un candidat « citoyen » plébiscité par les internautes pour se présenter à l'élection présidentielle. De son côté #MaVoix permettait à de nombreux inconnus tirés au sort de se présenter à l'élection législative.

Cela dit, le fonctionnement des institutions n'est pas exempt de toutes critiques. Si la crise de la démocratie actuelle est bien au premier abord une crise de la représentativité, le fonctionnement de la représentation est également reproché. On reproche notamment au système institutionnel de la V^e République de ne pas avoir prévu davantage d'outils pour faire participer les citoyens à la vie publique.

¹²³ *Ibid.*, p. 28 : « Qu'ils soient de droite ou de gauche, les partis politiques ne traduisent pas la moindre médiation entre les citoyens et leurs représentants, les partis politiques ne constituent que des tremplins pour les politiques les plus avides d'exercer le pouvoir. [...] Si un parti sert de médiation entre les représentants et les représentés, les primaires reflètent bien le manque de finalité d'un parti et son incapacité à désigner un programme et un homme ».

¹²⁴ Jean-Marie Albertini, directeur de recherche émérite au CNRS, président du Forum Citoyen Rhône-Alpes, « La crise des partis politiques » : « De son côté, la place centrale prise par l'élection présidentielle dans l'organisation accentue la fermeture des partis sur eux-mêmes et leur déconnexion de la société française. Comme l'a très bien montré Pierre Héritier dans son ouvrage *Gouverner sans le peuple* : "Tous les grands partis français sont devenus des machines destinées à placer leur candidat à l'Élysée. Le candidat s'entoure d'une écurie d'experts et surtout d'un réseau d'élus à la recherche d'un parrainage et assurant le maillage du territoire. Le système des grands partis dominants est calqué sur le modèle féodal de la fidélité et de la protection". »

1.2.2. Section 2. Une crise de confiance vis-à-vis des institutions

Les institutions ont souvent été source de critiques. La démocratie est un corpus¹²⁵ de textes philosophiques, qui trouve son existence dans un système juridique, à savoir la République, et ce sont les institutions dans leur fonctionnement qui vont permettre l'exercice de cette démocratie. En effet, l'État va mettre en place des outils comme la séparation des pouvoirs, l'écriture de la loi, l'élection, le vote, qui vont permettre que la mécanique de la démocratie se mette petit à petit en place.

Or aujourd'hui, force est de constater que le mécanisme démocratique semble rouillé. On lui reproche son absence de modernisation (a). Ce à quoi il faudrait répondre en proposant de nouveaux outils (b) pour permettre une meilleure efficacité de la démocratie.

1.2.2.1. Sous-section 1. L'absence de modernisation

Pour les acteurs de la *Civictech*, la structure de la V^e République semble obsolète. Ils lui reprochent son absence de modernisation, et c'est justement pour pallier ce « vide » que ces acteurs émergent, comme en témoignent plusieurs membres de la communauté *Civictech* :

La création de Parlement & Citoyens est partie du constat d'une crise de confiance et d'efficacité de nos institutions démocratiques¹²⁶ (Cyril Lage, Parlement & Citoyens.)

¹²⁵ Frédéric Worms, *Les Maladies chroniques de la démocratie*, Paris : Desclée de Brouwer, 2017, p. 22 : « Ce qui fait force de la démocratie, ce qui lui garde sa puissance d'orientation, c'est selon nous que la démocratie n'est pas seulement comme on croit un régime politique, un système d'institutions politiques (aussi important soit-il, et on aura à y revenir), mais qu'elle est aussi, ou plutôt qu'elle est d'abord, une aspiration, et même une aspiration que nous dirons morale, et indissociablement sociale. [...] Nous appellerons démocratie ici l'aspiration morale et sociale qui naît du refus de la violence intérieure entre les êtres humains ; et de la violence qui surgit de l'intérieur des sociétés, des relations et des groupes, même quand ils sont définis pour lutter contre d'autres violences extérieures ».

¹²⁶ Cyril Lage (Parlement & Citoyen), « Participer à l'élaboration de la loi », *La Revue Civique*, propos recueillis par Sarah Pinard, février 2017, <http://revuecivique.eu/articles-et-entretiens/faire-participer-a-lelaboration-de-loi-cyril-lage-parlement-citoyens/>

Toutes nos démocraties sont restées sur un vieux modèle. (Un membre de Make.org.)

Élue à la tête d'un réseau national, j'ai pu voir comment les décisions étaient prises. J'ai trouvé que ça manquait terriblement de méthode dans l'administration et dans le politique, qui ne viennent pas du monde privé. Ça m'a sidérée de voir comment on évalue les politiques publiques en tant qu'élu. (Une « candidate citoyenne » de laPrimaire.org.)

Notre État ne dote pas ses organes de contrôle (comme la CNIL ou le CSA) de moyens suffisants pour exercer leur mission. Ce qui peut donner lieu à des tas de dérives. On a un problème évident dans notre fabrique de la loi avec l'inflation législative, et le réglementaire qui a pris le pas sur le législatif. (Un membre d'un *think tank* spécialisé dans le numérique.)

J'en ai rédigé pendant six ans des questions au Gouvernement, pour des députés comme pour des ministres. Je faisais à la fois la question et la réponse. C'est ridicule, cela nie complètement la démocratie. (Un membre de Make.org.)

Quand on voit ce qui se passait dans les cités italiennes et grecques, on se rend compte qu'elles étaient 100 fois plus innovantes que nous. Et quelque part, c'est difficile de continuer de faire rêver un peuple dans un appartement qui a deux siècles. (Un cabinet d'affaires publiques.)

On peut également citer « Démocratie Ouverte », collectif de « transition démocratique », dont l'objectif est de « mettre à jour nos systèmes politiques¹²⁷.

Une absence de modernisation est également décriée du côté des institutions. Selon Luc Machard, secrétaire général du Conseil économique, social et environnemental (CESE), bien qu'ayant la possibilité juridique de recevoir des pétitions, le CESE n'a pas les moyens matériels et techniques de s'en occuper :

¹²⁷ *Baseline* du site internet du collectif « Démocratie ouverte », <http://democratieouverte.org/>

Les dispositions en vigueur ne nous permettent pas de recevoir de pétitions en format papier. Cela nous est arrivé une seule fois, sous la forme de 200 cartons entassés dans la salle hypostyle du Palais d'Iéna... J'étais bien embarrassé pour vérifier l'authenticité de ces 700 000 signatures et repérer les éventuels doublons, triplons ou quadruplons. Sans une dématérialisation bien organisée, il nous est quasiment impossible de traiter une telle pétition¹²⁸.

Certains membres des *Civitech* dénoncent également un processus de décision trop opaque, qu'il faudrait élargir au plus grand nombre et rendre plus transparent.

Selon eux, les citoyens ne savent pas qui décide dans les ministères ou dans les commissions parlementaires. Ils ne savent pas si ces décisions sont celles de *lobbys* ou de technocrates. Toujours est-il qu'elles apparaissent parfois déconnectées d'une réalité de terrain. Ce mode de fonctionnement fermé ne correspond plus à de nouveaux usages qui sont venus avec Internet, dont l'architecture est ouverte, partagée et décentralisée.

Le reproche qu'on pourrait adresser à la V^e République, s'il fallait en formuler un, ce serait principalement de ne pas avoir été capable de faire évoluer son fonctionnement à ces réalités. Pour dire les choses clairement, s'il était compréhensible que la loi soit élaborée à huis clos par quelques-uns il y a 50 ans, cela me paraît aujourd'hui totalement injustifiable¹²⁹. (Cyril Lage, membre du collectif Parlement & Citoyens.)

Nous trouvons notre émergence dans la découverte d'un « vide démocratique » de notre système. L'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme, dont la valeur constitutionnelle est bien sûr reconnue, précise que « la Loi est l'expression de la volonté générale ». Mais de quelle volonté générale parle-t-

¹²⁸ Luc Machard, secrétaire général du Conseil économique, social et environnemental (CESE), « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 6, Assemblée nationale, 30 octobre 2017

¹²⁹ Cyril Lage (Parlement & Citoyen), « Participer à l'élaboration de la loi », *La Revue Civique*, propos recueillis par Sarah Pinard, février 2017, <http://revuecivique.eu/articles-et-entretiens/faire-participer-a-lelaboration-de-loi-cyril-lage-parlement-citoyens/>

on ? Ni les citoyens ni les élus ne la connaissent, et ces derniers ne peuvent donc légiférer qu'en s'appuyant sur autre chose¹³⁰. (Jérémy Paret de Stig.)

Bien des décisions paraissent encore se prendre en toute décontraction avec les normes mentales des années cinquante, niant la réalité d'une société cultivée, connectée, apprenante, et dont nous connaissons le désir de participer à la co-fabrication de la décision publique ou, au moins, de faire du citoyen un acteur continu de la démocratie¹³¹. (Nicolas Patte, chargé de la communication de Cap Collectif.)

1.2.2.2. *Sous-section 2. Créer de nouveaux outils*

Pour les acteurs de la *Civitech*, les citoyens manquent d'outils pour pouvoir exercer véritablement leur contre-pouvoir. Le premier outil, selon eux nécessaire, serait celui de pouvoir faire entendre leurs voix durant l'intervalle des élections. Pour eux, les citoyens veulent s'exprimer de manière régulière plutôt que par intervalles. La République apparaît ainsi trop verticale plutôt que participative.

Le citoyen délègue son pouvoir tous les deux à cinq ans sans pouvoir décider durant ce laps de temps. Conséquence : soit les citoyens se désintéressent de la politique, soit ils descendent dans la rue pour manifester¹³². (Virgile Deville, cofondateur d'Open Sources Politics.)

On s'aperçoit de plus en plus depuis plusieurs années dans les collectivités locales et territoriales que le maire est élu pour cinq ans, c'est bien, mais dans l'intervalle les gens ont envie de dire quelque chose. (Un membre du CESE).

Il y a un rejet de la démocratie représentative, dans sa forme selon laquelle on vote tous les cinq ans ; là ils veulent une nouvelle forme de démocratie, une

¹³⁰ Jérémy Paret, « Pour que les citoyens participent activement », *La Revue Civique*, propos recueillis par Sarah Pinard, mars 2017, <http://revuecivique.eu/articles-et-entretiens/civic-tech-citoyens-participent-activement-jeremie-paret-co-fondateur-de-lappli-stig/>

¹³¹ Nicolas Patte, « La Civitech : entre pilule bleue et pilule rouge », *Cap Collectif*, 14 février 2018.

¹³² Virgile Deville, « La participation citoyenne après la révolution numérique », mémoire de Science Po, décembre 2015, <https://fr.slideshare.net/virgiledeville/mmoire-sciences-po-paris-virgile-deville-la-participation-citoyenne-la-vie-politique-apres-la-revolution-numerique>

démocratie du quotidien où les gens participent tous les jours, font entendre leur voix et ont leur mot à dire dans les processus de décisions. (Maître de conférences en sciences de l'information et de la communication à Paris 2 Panthéon-Assas.)

Comment réintroduire du lien avec son élu quand on voit qu'on ne peut s'exprimer uniquement que tous les cinq ans. (Un membre de #MaVoix.)

Une étude d'opinion vient confirmer cette tendance. Dans un sondage Viavoice pour la fondation Jean-Jaurès publié en 2016, les Français sont 75 % à souhaiter des recours à des référendums d'initiative populaire (des référendums qui tiendraient sur des thématiques sociales, européennes ou éducatives). Ils sont également 71 % à souhaiter le recours à de simples consultations en ligne et à donner plus de pouvoir aux collectivités locales¹³³ ; 60 % considèrent qu'il faut promouvoir l'engagement politique citoyen en dehors des partis traditionnels.

Ces nouveaux outils numériques ne seraient que la suite logique de précédents outils créés avec la démocratie participative, tels que les conseils de quartier ou les budgets participatifs¹³⁴. Il s'agirait simplement de nouveaux outils capables de mettre les citoyens en capacité d'agir. Et du côté des membres affiliés de la *Civictech*, les idées fusent :

Il y a ce qui s'apparente à l'interpellation citoyenne comme les pétitions électroniques. La Finlande a institutionnalisé depuis quelques années ce droit de pétition : toute proposition recueillant plus de 50 000 signatures doit automatiquement être prise en considération par le Parlement. Même si ces outils se heurtent à des problèmes de représentativité et des difficultés

¹³³ « L'Observatoire de la démocratie », Institut Viavoice pour la Fondation Jean-Jaurès, septembre 2016.

¹³⁴ Alice Mazeaud et Magali Nonjon, *Le marché de la démocratie participative*, Vulaines-sur-Seine : Éditions du Croquant, « Sociopo », 2018, p. 104 : « Aux innovations des années 1970 (les ateliers d'urbanisme, les comités de quartier, les commissions extra-municipales, etc.), s'ajoutent celles des années 1980-1990 (les conseils d'enfants, les conseils de quartier, les villes internet, etc.), puis celles des années 2000 (les jurys citoyens, les budgets participatifs, etc.) formant ainsi par sédimentation une mosaïque de dispositifs d'outils et de pratiques. Et cela d'autant plus que le droit est venu convertir certaines innovations et concessions procédurales en obligations légales. Des professionnels sont chargés de concevoir, d'animer, d'évaluer ces dispositifs »

technologiques, ils n'en sont pas moins capitaux¹³⁵. (Loïc Blondiaux, professeur au département de science politique de l'Université Paris I - Panthéon-Sorbonne.)

Pour d'autres membres de la *Civictech*, il faudrait réintroduire l'expression du citoyen dans l'ensemble des processus de décisions, ce qui permettrait de légitimer les prises de décisions :

On ne peut plus tolérer que dans une prise de décision, on n'ait pas au minimum 30 % des gens concernés qui se soient exprimés. On ne fait pas une loi pour les jeunes sans les voix des jeunes ou sur le handicap sans interroger des personnes en situation de handicap. (Une « candidate citoyenne » de laPrimaire.org.)

Enfin, pour certains, il faudrait faciliter l'utilisation des outils déjà existants :

Sept cent cinq par heure... Ou plus, précisément, 705 signatures par heure pendant neuf mois : c'est ce qu'il faudrait recueillir pour espérer obtenir les 10 % requis au titre de l'article 11 pour un référendum d'initiative partagée. J'espère que ces chiffres vous parleront et qu'ils mèneront peut-être à une réflexion que l'on pourra généraliser. [...] Il l'est d'autant plus que, si on regarde les seuils utilisés dans d'autres pays, ils sont notablement plus bas : on exige en général la participation de 1 % de la population en âge de voter ou des électeurs inscrits¹³⁶. (Gilles Guglielmi, professeur de droit public à l'Université Paris II.)

Ce qui manque aujourd'hui, c'est de rendre obligatoire la consultation. Il faut avoir le courage de ses arguments : si l'on pense que c'est un élément d'évolution de notre démocratie et si l'on veut qu'il soit consacré par notre Constitution, il faut créer un espace dans lequel il n'est plus possible d'échapper à cette procédure. [...] Dans quels domaines devrait-on rendre

¹³⁵ « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 2, Assemblée nationale, 3 octobre 2018.

¹³⁶ Gilles Guglielmi, professeur de droit public à l'Université Paris II Panthéon-Assas, « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 3, Assemblée nationale, 9 octobre 2017.

obligatoire la consultation pour l'initiative, l'écriture et l'évaluation de la loi ?
À mon sens, prioritairement dans les domaines où il existe un texte en ce sens :
l'environnement d'abord, car le droit national comme le droit européen le
prévoient ; les droits fondamentaux d'une façon générale, afin de régler
l'irritant problème de la question prioritaire de constitutionnalité (QPC), [...] la
justice, [...] la santé, l'emploi et l'éducation, on couvrirait ce qui est
susceptible d'intéresser le plus de monde¹³⁷. (Gilles Guglielmi, professeur de
droit public à l'Université Paris II.)

Comme nous l'avons vu, les revendications sont multiples. Le logiciel de la
V^e République serait ainsi à mettre à jour. Sauf que nous allons le voir dans notre
prochain chapitre, il n'est pas si simple de moderniser la démocratie, surtout lorsque
les outils proposés par des protagonistes de la *Civitech* peuvent apparaître bancales.

Et à l'international, quelle est la situation ?

Il est important de rappeler également le contexte international¹³⁸ dans lequel émerge
la communauté *Civitech*, qui est finalement l'illustration d'une crise globale des
démocraties à l'égard du système représentatif. Il faut voir les différents mouvements
contestataires qui ont émergé dans différents coins du globe. En 2011, mouvement des
Indignés en Espagne¹³⁹ et *Occupy Wall Street* aux États-Unis : les mouvements
politiques suivis par des milliers de citoyens se multiplient dans le monde et
particulièrement en Europe¹⁴⁰ : Podemos en Espagne (2015), Syriza en Grèce (2015),

¹³⁷ *Ibid.*

¹³⁸ Albert Ogien et Sandra Laugier, *Antidémocratie*, Paris : La Découverte, 2017. « La plupart de ceux et celles qui ont participé aux rassemblements et occupations de places sont retournés à leur vie quotidienne une fois les campements dispersés. D'autres ont continué la lutte [...]. Une partie d'entre eux ne se sont pas résolus à renoncer à l'envie de changement politique qui a été débattue des semaines durant sur les places ou les réseaux sociaux. Les modalités de cet engagement ont été diverses : forme de coordinations, s'associer à d'autres instances du militantisme et de l'activisme : ou propre des "citoyens concernés" par la conduite des affaires publiques. [...] Une manière de le faire a été de constituer des listes "citoyennes" qui défient ostensiblement les directives officielles des partis traditionnels afin qu'une voix collective fasse entendre les revendications sur le fonctionnement actuel de ces organes que la politique instituée écrase ou écarte. Une autre a été de décider la création d'un parti reconnu légalement qui vise à entrer dans l'arène électorale pour faire siéger au Parlement une force organisée afin de peser sur la production de la loi, et qui sait, parvenir au pouvoir. »

¹³⁹ « Espagne : que reste-t-il vraiment du mouvement des Indignés ? », RFI, 15 mai 2016, <http://www.rfi.fr/europe/20160515-espagne-reste-il-vraiment-mouvement-indignes-puerta-del-sol>

¹⁴⁰ Renaissance numérique, « Démocratie : mise à jour », <http://www.renaissancenumerique.org/>, avril 2016. p. 12.

ou le Parti Pirate islandais (2012) et allemand (2006). Des mouvements qui affirment leur caractère contestataire contre un système financier ou contre un système politique¹⁴¹. Il est donc tout à fait normal que la France subisse les mêmes secousses que les autres pays occidentaux ; au même titre que le mai 68 français était une continuité d'une multitude de contestations internationales : contre la guerre du Vietnam, ou la continuité des mouvements pour les droits civiques des personnes noires aux États-Unis).

Dans *Le Coup d'État citoyen* – dont le titre est déjà évocateur de l'esprit qui anime une partie de la *Civitech* –, les auteurs Romain Slitine et Elisa Lewis dressent un lien entre le mouvement de protestation espagnole, Les Indignés, qui s'est étendu à l'ensemble de la planète, et le mouvement français Nuit Debout, qui trouvera en partie pour eux, une continuité dans la *Civitech*, notamment parce que les chefs d'indignation furent les mêmes entre les deux communautés sur l'état de la démocratie en France¹⁴².

1.2.3. Section 3. Une crise des médias ?

La crise de la représentativité touche l'ensemble des intermédiaires, dont le rôle est de représenter les oppositions de terrain. Parmi ces intermédiaires, on cite communément les partis politiques et les syndicats, mais on pourrait également citer les médias^{143 144} : premièrement, parce que la désintermédiation rendue possible grâce à Internet touche l'ensemble des intermédiaires qui sélectionnaient l'information (les fameux

https://www.renaissancenumerique.org/system/attach_files/files/000/000/050/original/LB_DEMOCRATIE_MAJ.pdf?1485793434

¹⁴¹ L'application Fluicity écrit sur son site officiel « De nombreux signaux comme *Nuit Debout*, *Les Indignés*, *Podemos*, montrent qu'il est grand temps de moderniser nos pratiques de gouvernance et de redéfinir la notion de pouvoir pour la rendre plus ouverte, transparente et décentralisée », <https://www.flui.city/#anchor-bilan>

¹⁴² Elisa Lewis et Romain Slitine, *Le Coup d'État citoyen*, Paris : La Découverte, 2016.

¹⁴³ Loïc Blondiaux, *Le Nouvel Esprit de la démocratie*, Paris : Le Seuil, 2008 : « Cette perte de confiance affecte simultanément la plupart des acteurs amenés à jouer traditionnellement un rôle d'intermédiaire entre le peuple et ses représentants en démocratie : partis, syndicats, journalistes, experts... ».

¹⁴⁴ Lucian Boia, *Le Mythe de la démocratie*, Paris : éditions Les Belles Lettres, 2002, p. 30 : « Il ne reste aux citoyens qu'à surveiller les élus et les aider dans leur tâche. Les gains sont dus en grande partie aux pressions sociales, à l'action des syndicats, des associations civiques, des médias, etc. »

gatekeepers) dont font partie les médias¹⁴⁵ et deuxièmement, parce que bien qu'étant un des piliers de la liberté d'expression (et donc de la démocratie), les médias sont toujours continuellement critiqués¹⁴⁶.

À l'Assemblée nationale, la députée Cécile Untermaier témoignait déjà :

Lors de mon élection en 2012, j'avais pu constater que l'électeur ignorait tout de ce qu'était l'Assemblée nationale, et de ce que faisait son député. [...] La perte de confiance dans le politique résulte pour une large part de la méconnaissance de notre travail et de la qualité de nos engagements¹⁴⁷.

La crise des médias provient donc d'un défaut d'information des citoyens, et l'existence de plusieurs *Civitech* illustre ce phénomène, tels Accropolis ou Voxe qui proposent d'utiliser les nouveaux médias pour faire de la pédagogie sur la vie publique. Bien que ces *Civitech* n'entrent pas expressément dans le cadre de ma thèse (puisque je traite uniquement des *Civitech* qui agissent sur le régime représentatif, et donc sur la représentativité ou la représentation), il apparaît important de relever qu'elles agissent néanmoins sur la démocratie au sens global, avec le droit à l'information, un droit pensé au sens large puisqu'il s'agit aussi bien d'informer que de rendre accessibles des données administratives¹⁴⁸) et pour la démocratisation de l'expertise puisque des thèmes complexes sont traduits en langage compréhensible par les médias lorsqu'ils font œuvre de pédagogie. Ainsi, Accropolis commente les débats

¹⁴⁵ Nicolas Vanbremeersch, *De la démocratie numérique*, Paris : Le Seuil, 2009 : « On dit souvent que le Web est porteur d'un fort mouvement de désintermédiation. C'est en partie juste : de nombreux intermédiaires, sur tous types de marchés, sont menacés par la capacité de connexion directe entre individus que porte le Web. C'est évidemment en premier lieu le cas pour ceux dont le métier est la médiation : les médias. »

¹⁴⁶ « Faudrait-il un "ordre des journalistes" comme il y en a pour les médecins ou les avocats ? », Sarah Pinard, *Atlantico*, 14 mai 2012.

¹⁴⁷ Cécile Untermaier, députée, présidente de la table ronde, « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 2, Assemblée nationale, octobre 2017 : « Pour ma part, députée de la 4^e circonscription de Saône-et-Loire, une circonscription rurale, j'entame mon deuxième mandat ; lors de mon élection en 2012, j'avais pu constater que l'électeur ignorait tout de ce qu'était l'Assemblée nationale, et de ce que faisait son député. Le cumul des mandats, contre lequel j'ai ardemment milité, avait fini par rendre illisibles les missions confiées au député : l'électeur voyait en lui davantage le maire ou le président de l'assemblée départementale, et non le législateur. »

¹⁴⁸ Article 19 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1948, qui consacre ce droit à l'information : « Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit ».

parlementaires en utilisant les leviers des jeux vidéo¹⁴⁹ ; de son côté Voxe a créé un comparateur de programmes politiques afin de les rendre plus lisibles.

Pourtant, plusieurs critiques pourraient être adressées à ces *Civitech*. La chaîne YouTube Accropolis se dit *Civitech* mais elle n'est pas plus citoyenne ou civique que la Chaîne parlementaire, dont le rôle est d'expliquer les débats au Parlement ou que la rédaction du *Point*. La seule différence, c'est que l'initiative émane d'un citoyen mais c'est partir du constat que seul le citoyen est civique alors qu'une entité comme une entreprise pourrait l'être également. On peut être citoyen et manquer de civisme, comme faire preuve de civisme sans être citoyen de nationalité française.

Une autre question se pose pour une partie des membres de la *Civitech* :

Quel est le champ d'action de la *Civitech* ? Certains ont voulu y voir des médias comme Voxe ou *Le Drenche* car une des premières finalités de la démocratie, c'est d'informer les citoyens. Mais quelle est leur légitimité par rapport à d'autres médias plus traditionnels. (Un membre d'Open Source Politics.)

L'existence de ces *Civitech* se base sur l'opacité du fonctionnement du Parlement. S'il est parfois bien réel, il faut cependant souligner que tous les comptes rendus des commissions sont disponibles sur le site internet de l'Assemblée et du Sénat, c'est la même chose pour les débats, entièrement retranscrits, décryptés et analysés sur deux chaînes d'information ayant une mission de service public : La Chaîne parlementaire (LCP) et Public Sénat. Deux chaînes, un seul canal.

¹⁴⁹ Loïc Blondiaux, professeur au département de science politique de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne : « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 2, Assemblée nationale, 3 octobre 2018 : « Il y a néanmoins des dispositifs qui, parmi toutes les innovations démocratiques qui existent aujourd'hui dans l'espace de la participation citoyenne, ont pour vocation d'éduquer politiquement les citoyens. Je pense notamment à la chaîne *YouTube* Accropolis, sur laquelle Jean Massiet explique et décrypte en direct les débats parlementaires pour les jeunes, qui n'en maîtrisent pas les codes, ou encore à Voxe.org ou au journal *Le Drenche*, dont la vocation est de produire une information simple, objective et contradictoire sur les débats du moment. »

Le mérite de ces *Civictech* se base essentiellement sur leur volonté de faire de la pédagogie auprès du grand public au sujet des affaires publiques.

Transition

Nous avons vu le contexte dans lequel ont émergé les *Civictech*, une transformation en trois temps : démocratique, technologique et économique, ainsi que les critiques adressées au système représentatif sur le fonctionnement des partis politiques comme sur l'absence de modernisation des institutions.

Cette première partie a permis de cadrer le sujet : démontrer que cette communauté que l'on nomme la *Civictech* apparaît dans un contexte qui lui est favorable (défiance à l'égard des pouvoirs publics et résurgence de la société civile). Nous allons désormais nous pencher sur cette communauté et comprendre à la fois comment elle est composée, quels sont ses objectifs, mais aussi les différentes fractures qui la traversent. Enfin nous verrons en quoi la *Civictech* a globalement agi sur « l'idée » de démocratie.

2. SOUS-PARTIE 2. VERS UNE TRANSFORMATION DU RÉGIME REPRÉSENTATIF ? LA *CIVICTECH*, ASPECT ET DIMENSIONS

Dans cette partie, nous allons nous intéresser à ce qu'est la *Civictech*. À l'aide de mes recherches et de mes rencontres, j'ai pu dresser un portrait global de la *Civictech*. Cela m'a permis de définir ce mouvement et d'expliquer son contexte d'émergence (Chapitres 1 et 2). Par la suite, je préciserai les différentes fractures qui traversent cette communauté (Chapitre 3) ainsi que les interrogations qui en découlent (Chapitre 4).

2.1. Chapitre 1. L'émergence de la *Civictech*

Dans ce premier chapitre, nous allons étudier comment sont apparus les différents acteurs de la *Civictech* (a), puis les différentes classifications possibles de la *Civictech* (b) en faisant bien une distinction d'objectifs ou de *business model*, et enfin nous analyserons les différentes fractures internes à cette communauté (c).

2.1.1 Section 1. Quelle définition pour la *Civictech* ?

Afin de la mieux cerner, nous allons nous intéresser tout d'abord à l'apparition du mot, puis aux différentes classifications possibles de ces nouveaux outils numériques.

2.1.1.1. Sous-section 1. L'apparition du mot

Historiquement, le mouvement des « technologies civiques » est né aux États-Unis en 2013¹⁵⁰ ¹⁵¹. On peut également citer le discours de la militante argentine Pia Mancini lors de la conférence Tedx en 2014. Le mouvement a donné son nom à une communauté que l'on a appelée « la *Civictech* », abréviation des termes « *civic* » et « *technology* ». Le mouvement naît en Californie, plus particulièrement dans la Silicon Valley, où il est culturel de trouver des réponses numériques à des problématiques sociétales. L'objectif de la *Civictech* était de répondre à des problématiques publiques en incluant la prise de parole citoyenne¹⁵².

À l'origine, la *Civictech* est l'héritière culturelle d'une logique « antisystème », puisqu'elle émane d'individus privés, en Californie, dans le bastion de

¹⁵⁰ Rapport, « The emergence of Civictech : Investments in growing fields », Knight Foundation, décembre 2013. <https://www.slideshare.net/knightfoundation/knight-civictech>.

¹⁵¹ Clément Mabi, « Citoyen hacker. Enjeux politiques des Civictech », *La Vie des idées*, 2 mai 2017. ISSN : 2105-3030. URL : <http://www.laviedesidees.fr/Citoyen-hackeur.html>

¹⁵² « Can *Civictech* save democracy ? », L'Atelier BNP Paribas, décembre 2017, <https://atelier.bnpparibas/uploads/file/20171208-Civic-Tech-Study-LAtelier-BNPParibas-NA.pdf> : « *This movement of civic technologies is commonly called "Civictech". It has grown in the U.S. and especially in Silicon Valley because of the cultural habit of addressing the issues of any sector by making bridges with new technologies. It has brought many new tools to tackle the challenges of the civic organizations and proposes new ways to push the voice of the people to their governments, representatives and deliver new way to engage individuals.* »

« l'autogouvernement » et de « l'autosuffisance », esprit qui animait la communauté hippie puis celui des *geeks* lors de la fondation d'Internet. La *Civictech* était alors pensée comme un contre-poids parce qu'elle permettait aux citoyens d'utiliser les nouveaux outils de communication comme caisse de résonance et de faire ainsi entendre leur voix auprès des gouvernants.

En France, le terme apparaît dans les années 2015-2016¹⁵³, en préparation des élections qui se dérouleront en 2017 (présidentielle et législatives). C'est à ce moment que la France a vu naître une multitude de projets se revendiquant comme étant « *Civictech* » (Cf. les articles de presse cités en sous-partie 1. On peut aussi citer la création d'un blog consacré aux *Civictech* « *Civictchno* » en 2016).

Il est difficile de définir ce qu'est la *Civictech*, tant ses outils et usages sont multiples. En France, la *Civictech* est une nébuleuse composée de collectifs citoyens qui souhaitent changer la politique et le fonctionnement de la V^e République en utilisant des outils numériques (plateformes collaboratives, pétitions en ligne, comparateurs de programme, etc.). Elle est aussi constituée d'associations, d'entreprises ou d'institutions. Certains d'ailleurs distinguent :

- la *Civictech* provenant de la société civile ;
- La *Poltech*, outils utilisés par les partis politiques pour s'entretenir avec leurs militants ;
- La *Govtech*, plateformes mises en place par les institutions pour s'entretenir avec le public^{154 155}.

¹⁵³ Alexandra Luthereau, « Les Civic Tech veulent soigner la démocratie », Alternatives économiques, 2017/4 (n° 367), p. 62-62. URL : <https://www.cairn.info/magazine-alternatives-economiques-2017-4-page-62.htm>.

¹⁵⁴ Entretien avec un membre d'Open Source Politics : « Il y a une catégorie plus précise qui distingue la "*Poltech*", c'est-à-dire les outils politiques (sondages, mobilisation en ligne, outils de campagne, Nation Builder, Liéger Muller et Pons) ; les "*Govtech*", institutions qui mettent en place des outils) mais on n'est pas dans des outils qui viennent des citoyens, dont le citoyen s'empare pour créer un rapport de force avec des institutions ».

¹⁵⁵ Compte-rendu, « Les *Civictech* et la transition écologique et solidaire », Explorables, journée d'exploration et de controverses, ministère de l'Environnement: « Les *Civictech* désignent les plateformes et les outils numériques spécifiquement conçus pour renforcer l'engagement et la participation des citoyens dans la définition des politiques publiques. Si les acteurs de la *Civictech* partagent globalement les mêmes objectifs, le mouvement, en pleine évolution, recouvre aujourd'hui des réalités très diverses. Les *Civictech* désignent en général des projets à vocation démocratique, portés par la société civile, permettant une médiation transparente entre les utilisateurs (les citoyens) et les institutions publiques/décideurs politiques. Dans le cadre de cette

Dans ma thèse, j'ai cherché à comprendre comment des mouvements citoyens à travers des outils numériques, peuvent améliorer notre régime représentatif. J'ai donc fait le choix de traiter uniquement des initiatives provenant des citoyens plutôt que celles émanant des *Poltech* (partis politiques) ou des *Govtech* (institutions).

Le périmètre des *Civitech* étant large^{156 157}, il apparaît important d'essayer de classifier les différentes familles qui composent la *Civitech* (b), pour ensuite parler des fractures qui traversent cette communauté (c). Cette classification permettra de se rendre compte de la diversité des acteurs qui composent cette communauté et de lui donner une définition aussi précise que possible.

2.1.1.2. Sous-section 2. Quelle classification ?

Plusieurs organismes et professeurs ont essayé de classifier la *Civitech*. Mais les différents acteurs ne sont pas d'accord sur la classification définitive à adopter.

En 2013, la Knight Foundation (fondation américaine qui favorise l'engagement civique) propose sa propre classification. Selon, Clément Mabi, la fondation fait une distinction entre deux catégories :

- les outils utilisés par les institutions permettant l'utilisation de données ouvertes, afin de faciliter les relations entre l'administration et les administrés) ;

exploration, il est apparu utile de distinguer les *Civitech* des *Govtech* et des *Poltech*. [...] Ainsi, les *Civitech* sont des projets à vocation démocratique portés par la société civile, c'est-à-dire des outils et plateformes numériques de participation montés par des citoyens (de manière individuelle ou collective), des ONG, des associations ou des entreprises etc. [...] Les *Govtech* désignent les outils et les plateformes numériques favorisant la transparence et l'ouverture des gouvernements ainsi que l'accès aux informations produites par les différents services et administrations. [...] Les *Poltech* désignent quant à elles les outils numériques utilisés dans le cadre des élections, des mobilisations électorales ou de l'analyses politiques ».

¹⁵⁶ Clément Mabi, « Citoyen hacker. Enjeux politiques des *Civitech* », *La Vie des idées*, 2 mai 2017. ISSN : 2105-3030. URL : <http://www.laviedesidees.fr/Citoyen-hackeur.html> : « Le périmètre proposé pour définir les *Civitech* est généralement très large et inclut l'ensemble des outils numériques ayant pour ambition de transformer le fonctionnement de la démocratie, d'améliorer son efficacité et son organisation grâce à un renouvellement des formes d'engagement des citoyens ».

¹⁵⁷ Alexandra Luthereau, « Les Civic Tech veulent soigner la démocratie », *Alternatives économiques*, avril 2017, n° 367, p. 62-62. URL : <https://www.cairn.info/magazine-alternatives-economiques-2017-4-page-62.htm> : « Le périmètre des *Civitech* fait débat tant les sites et les applications qui s'en revendiquent sont hétérogènes ». En 2017, on comptait une cinquantaine d'outils qui relèvent aujourd'hui de cette appellation.

- et les outils créés par la société civile pour faciliter la vie de la communauté ou le quotidien des citoyens, par exemple les plateformes de financement participatif ou les applications sur l'état du trafic routier¹⁵⁸.

En 2016, Armel Le Coz, cofondateur du collectif Démocratie Ouverte et de la plateforme Parlement & Citoyens, tente de donner une classification constituée de sept familles de la *Civitech* : « les citoyens autonomes », « les révolutionnaires », « les formateurs », « les transformateurs », « la démocratie participative traditionnelle », « les *geeks* », et les « fédérateurs »¹⁵⁹.

En décembre 2017, l'atelier BNP Paribas, *think tank* de la banque du même nom, propose lui aussi une classification qui comprend à la fois des initiatives émanant des associations, des institutions, du secteur privé, des médias et des citoyens¹⁶⁰ (voir Annexe 3). La *Civitech* serait donc un écosystème pensé au sens large qui comprendrait l'ensemble des initiatives portés par différents acteurs et dont l'objectif poursuivi serait l'intérêt général.

Cependant ces classifications nient totalement la diversité des différents projets. Elles font abstraction à la fois de leur finalité mais surtout de la diversité des acteurs qui les ont créés. Certains outils émanent d'acteurs privés et d'autres d'institutions : elles n'ont donc pas les mêmes finalités. En 2016, France Stratégie (institution

¹⁵⁸ Clément Mabi, « Citoyen hacker. Enjeux politiques des *Civitech* », *La Vie des idées*, 2 mai 2017. ISSN : 2105-3030. URL : <http://www.laviedesidees.fr/Citoyen-hackeur.html>

¹⁵⁹ Hubert Guillaud, « Quels enjeux pour les innovations démocratiques ? », *LeMonde.fr*, 2 juillet 2016, <http://internetactu.blog.lemonde.fr/2016/07/02/quels-enjeux-pour-les-innovations-democratiques/> : « Les citoyens autonomes : dans cette famille, on retrouve les associations et ceux qui relèvent de l'économie sociale et solidaire, parce que pour ces derniers, l'acteur public n'a plus le monopole de l'intérêt général. [...] Les révolutionnaires refusent le fonctionnement du système politique et institutionnel actuel. Ils cherchent à déstabiliser voire hacker le système via les élections ou la pression populaire. Ils veulent mettre en place d'autres règles du jeu. [...] Les formateurs, des acteurs souvent issus de l'éducation populaire, de la médiation numérique, du théâtre ou des pédagogies alternatives qui cherchent avant tout à diffuser une culture du collaboratif, une pédagogie de l'autonomie et de la responsabilité. [...] Les transformateurs cherchent, eux, à changer le système de l'intérieur. Ils travaillent auprès des institutions et des décideurs pour les aider à changer de méthode, de mode d'organisation ou de posture. Ils utilisent la formation et les méthodes d'accompagnement au changement. [...] Une démocratie d'origine institutionnelle, à l'initiative des collectivités et des administrations, cherchant à développer des modalités de participation citoyenne. [...] Les *geeks* et enfin les fédérateurs, ces initiatives qui cherchent à fédérer les initiatives, qui organisent événements, rencontres et débats, travaillent à acculturer les acteurs et les décideurs. »

¹⁶⁰ « Can *Civitech* save democracy ? », L'Atelier BNP Paribas, Décembre 2017, <https://atelier.bnpparibas/uploads/file/20171208-Civic-Tech-Study-LAtelier-BNPParibas-NA.pdf>

administrative appelée Commissariat général à la stratégie et à la prospective et rattachée au Premier ministre) avait déjà relevé que la définition de la *Civictech* ne devait pas se baser sur les auteurs de la *Civictech* (qu'il s'agisse de citoyens, d'institutions ou d'entreprises) mais sur « l'intention » de l'outil créé, autrement dit sur sa finalité¹⁶¹.

En effet, certains outils numériques améliorent le quotidien des gens sans poursuivre de finalités politiques (comme l'application de trafic routier Waze ou le signalement de dysfonctionnement de voirie Tellmycity¹⁶²) ; d'autres outils souhaitent agir sur le système représentatif et transformer son mode de fonctionnement (à l'instar des outils de pétition en ligne ou de coconstruction des lois). Ces deux derniers exemples peuvent d'ailleurs émaner aussi bien d'acteurs privés (Change.org, Cap Collectif) que d'institutions (*We the people*, site officiel de pétitions adressées à la Maison Blanche, ou le projet de loi « République numérique », portée par Axelle Lemaire).

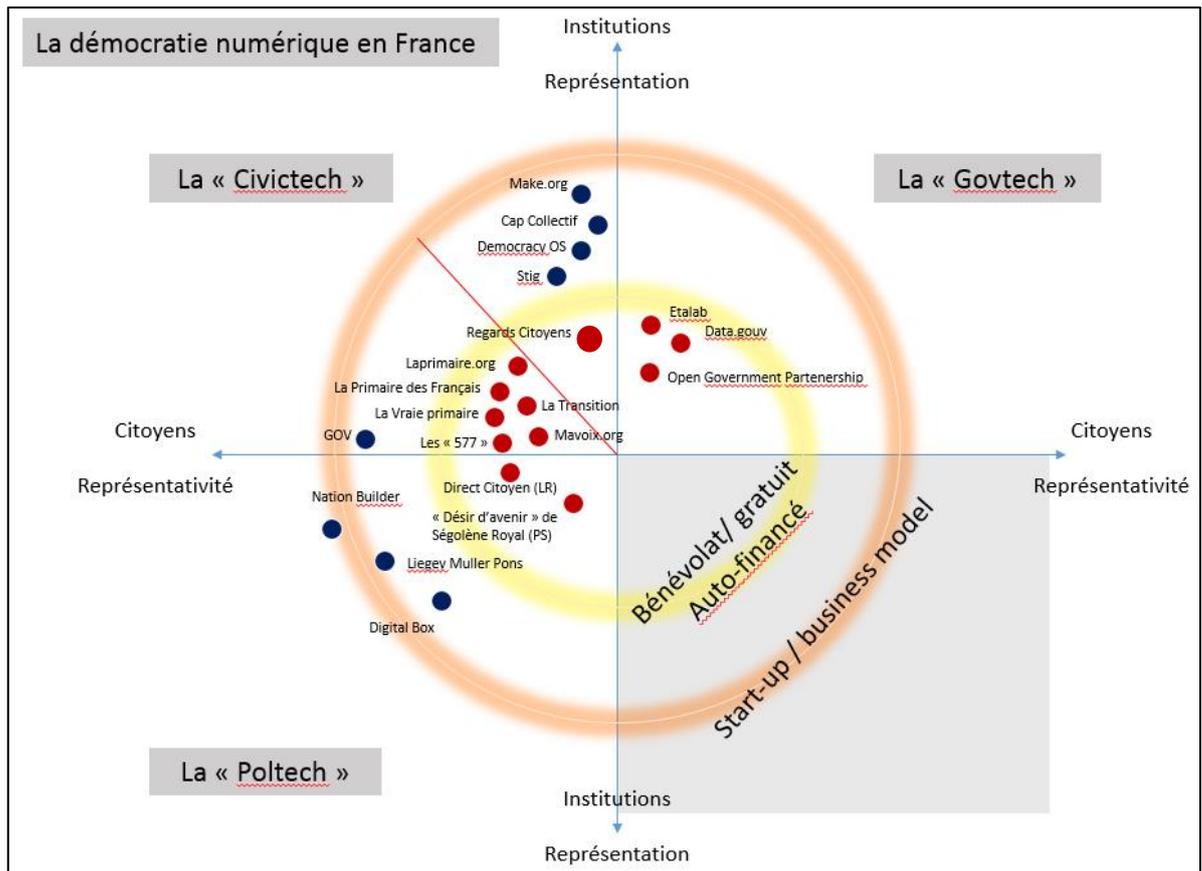
En 2017, le chercheur Clément Mabi proposait une autre classification qui reposait sur la collaboration ou non de ces outils avec les pouvoirs publics. Sa classification comprenait deux axes : le premier faisait la différence entre les outils qui collaboraient avec les pouvoirs publics et ceux qui le refusaient en agissant comme des contre-pouvoirs ; le deuxième axe faisait une différence entre des outils voulant améliorer le fonctionnement actuel des institutions et les autres qui désiraient transformer radicalement son organisation¹⁶³.

¹⁶¹ Céline Mareuge, « Le numérique transforme-t-il la participation citoyenne », France Stratégie, décembre 2016 : « Les Civictech – que certains disent civiles, militantes, ou de marché. En l'espèce la différence d'intention emporte celle de l'initiative. »

¹⁶² Clément Mabi, « Citoyen hacker. Enjeux politiques des Civictech », *La Vie des idées*, 2 mai 2017. ISSN : 2105-3030. URL : <http://www.laviedesidees.fr/Citoyen-hackeur.html>

¹⁶³ Clément Mabi, « Citoyen hacker. Enjeux politiques des Civictech », *La Vie des idées*, 2 mai 2017. ISSN : 2105-3030. URL : <http://www.laviedesidees.fr/Citoyen-hackeur.html> : « Nous proposons ainsi une première esquisse de cartographie de la *Civictech* organisée autour de deux grandes tensions qui nous semblent incarner les principales lignes de clivage entre les différentes initiatives. [...] La première tension caractérise le degré d'institutionnalisation de chaque *Civictech* et la proximité qu'elle entretient avec les pouvoirs publics. On trouve d'un côté les projets inscrits dans une logique de contre-pouvoir, de "contre-démocratie" pour reprendre l'expression de Pierre Rosanvallon, c'est-à-dire ceux qui souhaitent former une sorte de lobby citoyen afin de peser sur les institutions de l'extérieur. À l'autre extrémité de l'axe, on trouve les projets qui collaborent fortement avec les pouvoirs publics et tentent d'agir en tenant compte des contraintes institutionnelles. Le second axe rend compte de la volonté de transformation sociale des projets, avec d'un côté ceux qui, plutôt bien repérés dans les précédentes définitions, cherchent à approfondir la démocratie institutionnelle et de l'autre ceux qui souhaitent transformer son organisation et renouveler son fonctionnement. »

Après la collecte de toutes ces informations et pour faire un peu le tri sur les différentes activités, j'ai procédé à mon propre classement des *Civitech* (Annexe 5). Le tableau récapitulatif ci-dessous explique la disparité des multiples projets composant la *Civitech*.



Il est important de préciser les différentes conceptions de la *Civitech* pour démontrer que dans ma thèse j'ai préféré ne pas opter pour une définition large de la *Civitech* (avec un ensemble de solutions permettant notamment d'améliorer le quotidien des gens). J'ai choisi une définition plus restreinte, prenant en compte uniquement les outils agissant sur le système représentatif (représentativité et représentation), par le biais de partis politiques virtuels ou de plateformes de coconstruction de lois). Des outils qui, en France, ont été uniquement créés par des citoyens.

Je n'ai pas pris en compte les outils créés par les institutions bien que je les évoque de manière éparse tout au long de cette thèse. Pour moi, ces outils, créés par les

institutions, ont une finalité plus médiatique. Ils sont plus des actes de communication à visée pédagogique et n'ont pas de rôle réel sur la représentativité et la représentation. Ils sont d'ailleurs classés parmi les *Govtech* puisque créés par des institutions.

Comme on peut le voir sur ce schéma, la classification des *Civictech* repose, selon moi, sur deux axes majoritaires, la représentativité et la représentation.

On peut y distinguer deux mouvements :

- la volonté de transformer la représentativité, lorsque des citoyens créent par exemple des partis politiques virtuels qui font concurrence aux partis politiques traditionnels ou lorsqu'ils créent des concurrents aux institutions de sondage – comme l'appli Gov – qui analyse la popularité des candidats en utilisant le numérique),
- la volonté de transformer la représentation, comme les institutions avec des plateformes de participation (Cap Collectif pour amender des lois, Stig, plateforme de proposition citoyenne, ou Make.org., plateforme de pétitions, etc.).

La liste des outils présents dans ce schéma n'est pas exhaustive. Il en existe d'autres, comme ceux qui sont décrits en annexe 4. Je peux également citer le rapport de Renaissance numérique intitulé « Démocratie : mise à jour »¹⁶⁴ qui détaille en annexe une multitude d'initiatives.

Si j'ai choisi de faire la distinction entre la représentativité et la représentation, c'est parce que notre démocratie repose sur un régime représentatif à deux piliers, comme le rappelle Jean-Marie Cotteret : un équilibre fragile entre la représentativité et la représentation. Puisque l'ambition des *Civictech* était de « hacker la démocratie », mon ambition ici est de comprendre comment ces acteurs, avec leurs outils pouvaient hacker le régime représentatif, en s'aidant de la distinction faite entre la représentativité et la représentation.

¹⁶⁴ Rapport Renaissance numérique, « Démocratie : mise à jour », 2016, p. 47. https://www.renaissancenumerique.org/system/attach_files/files/000/000/050/original/LB_DEMOCRATIE_MAJ.pdf?1485793434

J'ai repris dans ce schéma, la distinction entre *Civictech*, *Govtech* et *Poltech*. Comme nous pouvons le voir, la *Civictech* est séparée par une petite ligne rouge, entre d'un côté les initiatives de citoyens qui ont souhaité améliorer la représentativité (en présentant des « candidats citoyens ») et de l'autre des entreprises ayant un *business model* qui vendent des plateformes permettant d'agir sur la représentation.

La plupart des initiatives citoyennes qui souhaitaient agir sur la représentativité ont disparu au lendemain de l'élection présidentielle et législative, faute de *business model* efficient. Cela démontre le caractère éphémère de ces initiatives créées pour correspondre à un besoin à un instant T, comme un produit sur un marché. Sauf que, nous le verrons plus loin, ce produit, malgré une couverture médiatique importante, n'a pas réussi à rencontrer son public. Il n'a pas non plus réussi à tenir ses promesses en transformant le système en profondeur (les partis politiques traditionnels sont toujours présents et les « candidats citoyens » n'ont pas été élus).

On constate également dans ce schéma que les *Civictech* qui continuent d'exister aujourd'hui sont celles qui ont un *business model*. Nous verrons plus loin en détaillant la diversité de la communauté, que ces outils ne vendent pas la même chose.

Enfin, on constate deux cercles au centre du schéma. Le premier cercle jaune représente les initiatives créées sans *business model* et soutenues par des bénévoles, ces outils étant à destination d'usages gratuits. Le deuxième cercle orange démontre des outils cette fois-ci payants puisque ces entrepreneurs vendent une plateforme (Stig) ou de la participation (Make.org).

Concernant la *Govtech* j'ai cité uniquement les initiatives émanant des institutions et participant à l'effort de transparence, alors que pour la *Poltech*, j'ai cité à la fois les outils créés par les partis politiques eux-mêmes pour communiquer avec leurs militants, ainsi que les outils créés par des acteurs privés, utilisés par des partis politiques pour dialoguer avec leurs militants ou sympathisants.

J'ai sélectionné des *Civictech* qui avaient une incidence sur la représentativité et la représentation à une échelle nationale (bien que certaines d'entre elles proposent des

solutions locales). En effet, il m'a semblé plus simple de comprendre l'impératif de représentativité dans une représentation à une échelle nationale, le problème d'une échelle locale impliquant de connaître parfaitement l'ensemble des territoires et de comparer chacun de ces territoires afin de ne pas trahir la réalité.

2.1.2. Section 2. L'émergence d'une nouvelle classe d'acteurs : des « entrepreneurs de la politique »

L'ensemble de ce contexte (résurgence de la société civile, perte de confiance dans les institutions et le personnel politique) a donné naissance à des acteurs nouveaux (les Civictech) qui émergent sur un marché politique.

Comme nous l'avons précédemment précisé, le contexte économique et démocratique a favorisé l'émergence d'une nouvelle classe d'acteurs, c'est-à-dire d'entrepreneurs de la politique. Nous verrons également que la perte de confiance envers les institutions s'est traduite par un regain de croyance envers les entreprises et la société civile ; les citoyens croyant davantage aux capacités de faire des entreprises pour apporter des solutions là où l'État a fait défaut.

Dans un sondage IFOP pour *Ouest-France* intitulé « L'état d'esprit des Français » publié en janvier 2017, on constate que l'indice de confiance des Français envers les gouvernements ne cesse de chuter depuis 2002. D'après ce sondage, en 2002, les Français étaient 35 % à croire que le gouvernement pouvait lutter contre le chômage ; en 2017, ils ne sont plus que 22 % à le croire. Il en est de même chose pour la protection de l'environnement : en 2005, ils étaient 48% à faire confiance au gouvernement mais ils ne sont plus que 37 % en 2017. On constate une défiance grandissante à l'égard des pouvoirs publics pour répondre aux grandes problématiques de notre temps. En parallèle, les Français sont 59 % à « faire confiance aux initiatives citoyennes, aux associations, et à la société civile pour faire changer les choses et apporter des solutions à certains problèmes qui se posent dans le pays¹⁶⁵ ».

¹⁶⁵ « L'état d'esprit des Français », Sondage IFOP pour *Dimanche Ouest-France*, janvier 2017.

Nous avons vu aussi que le contexte économique encourageait la naissance d'un esprit entrepreneurial calqué sur celui des *start-up*¹⁶⁶ de la Silicon Valley et que la starification des entrepreneurs fait désormais la Une des magazines.

Ces acteurs, pour l'essentiel issus du privé, évoluent désormais avec leur novlangue empruntée au monde économique et à l'univers des *start-up* américaines¹⁶⁷, qui favorisent l'auto-organisation et l'intelligence collective. Ces *Civitech* disent « *disrupter*¹⁶⁸ » (bouleverser) la politique, comme si elles réalisaient une innovation de rupture, alors que la plupart des acteurs proposent en réalité des projets conformes à la continuité du système représentatif dans le numérique. Seuls quelques *Civitech* sont effectivement « en rupture » par rapport à un monde traditionnel (en proposant notamment l'émergence de candidatures citoyennes telles que #MaVoix avec des modalités de fonctionnement différentes comme le tirage au sort).

Cette émergence d'acteurs privés pour réaliser des missions d'intérêt général, avec la confiance des publics, illustrent bien le mouvement à l'œuvre qui est celui d'une extension de la notion de démocratie (Marcel Gauchet). En effet, cette expansion n'est possible que grâce à un mouvement libéral¹⁶⁹, un mouvement qui est incarné par l'indépendance de la société civile face aux institutions. Et pour cause, avec Internet, la société civile a trouvé un moyen de s'auto-organiser en dehors des canaux traditionnels institutionnels¹⁷⁰. Le domaine politique s'est donc étendu à mesure que la société civile gagnait en pouvoir.

¹⁶⁶ Éric Sadin, *La Silicolonisation du monde*, Paris : éditions L'Échappée, 2016, p. 21 : « La *Silicon Valley* ne renvoie plus seulement à un territoire, au foyer ardent du libéralisme numérique, elle a également généré un esprit : ce que je nomme "l'Esprit de la *Silicon Valley*", qui incarne la vérité économique-entrepreneuriale de l'époque, de partout intégrée et intériorisée et qu'il s'agit de réaliser en acte. »

¹⁶⁷ *Ibid.*, p. 20 : « Ces nouveaux foyers d'utopie [les *start-up*] qui entendent "inventer le futur" incarnent l'éternelle jeunesse du capitalisme et insufflent une cure de jouvence au monde, en déployant un modèle économique fondé sur l'"agilité", le "collaboratif", l' "apport créatif de chacun" et en faisant miroiter la promesse de ressources financières intarissables. »

¹⁶⁸ *Ibid.*, p. 140 : « Le mot *disruption* provient du verbe *disrumpere*, "qui en latin signifie rompre, briser ou faire éclater une chose". Après un relatif abandon de son usage au cours de l'Histoire, le terme a été introduit au cours des années 1990 dans le lexique économique, particulièrement dans celui du marketing, pour indiquer de brusques bouleversements frappant un secteur d'activités dus à la conception de nouveaux produits ou de nouvelles méthodes. »

¹⁶⁹ Marcel Gauchet, *La Crise du libéralisme, l'avènement de la démocratie*, tome 2, Gallimard, 2014, p. 10.

¹⁷⁰ *Ibid.*

Désormais, ce ne sont plus des *apparatchiks* qui font le tempo de la vie publique française, ce sont des entrepreneurs calqués sur un modèle issu du privé. On voit progressivement le remplacement d'une élite politique par une élite économique¹⁷¹, via une libéralisation d'un milieu politique qui était mal réglementé. Les candidats ne sont plus issus de partis politiques avec une idéologie claire mais de plateformes neutres sur lesquelles les candidats sont « citoyens », ou alors issus de la société économique comme l'ont montré les candidats La République En Marche ! (LREM) durant les élections législatives de 2017.

La vague LREM a été très parlante. Les 4/5^{es} des députés LREM n'avaient jamais occupé un mandat politique auparavant (sur 308 élus, 283 députés macronistes ont été élus pour la première fois¹⁷²) et ont découvert la vie publique une fois arrivés sur les bancs du Parlement. La composition du gouvernement Macron illustre aussi ce mouvement avec la présence de ministres issus du monde de l'entreprise (la ministre de la Culture Françoise Nyssen est issue du monde de l'édition, la ministre du Travail Muriel Pénicaud a été directrice des ressources humaines pour Danone, etc.) et non après des années de militantismes au sein d'un parti.

D'ailleurs la campagne présidentielle d'Emmanuel Macron était calquée sur la « résurgence » de la société civile face à la vie publique, comme le montre ses discours durant la campagne électorale. Lors d'une conférence de presse portant sur le renouvellement politique et la construction de la majorité, le candidat Macron déclarait au sujet des candidats à la députation :

Nous aurons des candidats qui seront pour moitié issus de la société civile, ces 14 000 candidatures sont en cours d'examen, dans une semaine le comité d'investiture aura achevé son travail. [...] Je peux déjà vous dire que ces candidatures signent complètement le retour de la société civile dans la

¹⁷¹ Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris : Flammarion, 2012, p. 300 : « Ce que l'on voit se dessiner aujourd'hui est simplement l'ascension d'une élite d'un type nouveau et le déclin relatif d'une autre. »

¹⁷² Madeleine Mateyer, « Les débuts maladroits des députés macronistes », Lefigaro.fr, 7 juillet 2017. <http://www.lefigaro.fr/politique/2017/07/07/01002-20170707ARTFIG00136-les-debuts-maladroits-des-deputes-macronistes.php>

politique et ce sera une grande bouffée de renouveau à l'Assemblée nationale¹⁷³.

Un constat partagé par quelques acteurs de la *Civictech* :

Macron était l'homme du système qui voulait renverser le système. Les Français y ont vu deux choses : quelqu'un qui cherchait un nouveau lien avec les citoyens et une nouvelle manière de faire de la politique. (Un directeur d'études d'opinion dans un institut de sondage.)

La réussite de Macron, c'était un peu la même chose. Il voulait changer le système car ça ne pouvait plus continuer comme avant. Les *Civictech* ont participé à cette révolution en cours, dont Macron est l'un des produits auxquels il a lui aussi contribué. (Un membre de Questionnez vos élus.)

C'est drôle de voir qu'après m'être fait pourrir la tête parce que j'étais une « candidate citoyenne » en expliquant que c'était du populisme, En Marche faisait la même chose. (Une « candidate citoyenne » de laPrimaire.org.)

2.2. Chapitre 2. La diversité de l'écosystème *Civictech*

L'ensemble des acteurs qui composent la *Civictech* s'accorde à dire qu'elle évolue autour de trois domaines d'actions principales : la mobilisation citoyenne, en proposant de nouveaux outils de participation ; l'*empowerment* des citoyens, en leur permettant d'intégrer les processus de décision ; la transparence de la vie publique, par une surveillance des actions des gouvernants et l'accès aux données.

Malgré des objectifs partagés, comme nous l'avons démontré précédemment, le terme *Civictech* » nie totalement la diversité des acteurs¹⁷⁴. En effet, la *Civictech* n'est pas

¹⁷³ En Marche, « Conférence de Presse – Renouveau politique et construction d'une majorité de projet », en-marche.fr, 28 mars 2017, <https://en-marche.fr/articles/videos/conference-de-presse-renouveau-politique-construction-majorite-de-projet>

¹⁷⁴ Compte rendu, « Les *Civictech* et la transition écologique et solidaire », Explorables, journée d'exploration et de controverses, ministère de l'Environnement : « Trois autres angles de regard sur les civic tech apparaissent ponctuellement : « civic tech » = mot valise ou « magique. »

homogène : c'est un microcosme traversé par plusieurs courants politiques, plusieurs objectifs (certains veulent améliorer le régime représentatif actuel quand d'autres plaident pour une Sixième République^{175 176}). Dans ce chapitre, nous allons détailler les différentes familles de la *Civictech*, leurs oppositions mais aussi leurs convergences.

2.2.1. Section 1. Une diversité sociologique ?

Mes différentes lectures et enquêtes m'ont amenée à conclure que la *Civictech* était essentiellement composée de citoyens plutôt au courant des affaires publiques, comme le montre leur parcours personnel (niveau de diplôme ou niveau d'expérience).

2.2.1.1. Sous-section 1. L'expérience politique

Certains acteurs de la *Civictech* ont un *background* en politique (soit par les études soit par l'expérience¹⁷⁷), qui les a aidés à comprendre le milieu de la vie publique dans lequel ils évoluaient.

Une remarque partagée par de nombreux acteurs de la *Civictech* :

Pleins de gens dans #MaVoix étaient d'anciens parlementaires. (Un membre de #MaVoix.)

¹⁷⁵ *Pour une Sixième République*, sous la direction de Dominique Bourg, avec la collaboration de Julien Bétaïlle, Loïc Blondiaux, Marie-Anne Cohendet, Jean-Michel Fourniau, Bastien François, Philippe Marzolf, Yves Sintomer, éditions Odile Jacob, 2011.

¹⁷⁶ Dominique Bourg, *Inventer la démocratie du XXI^e siècle, l'Assemblée citoyenne du futur*, Paris : éditions Les Liens qui libèrent, 2017. Ouvrage collectif : Floran Augagneur (conseiller scientifique FNH), Loïc Blondiaux (politologue), Dominique Bourg (philosophe), Marie-Anne Cohendet (constitutionnaliste), Jean-Michel Fourniau (sociologue), Bastien François (constitutionnaliste) et Michel Prieur (juriste de l'environnement).

¹⁷⁷ Manon Rescan, « Qui se cache derrière les primaires citoyennes ? », LeMonde.fr, 15 juin 2016, https://www.lemonde.fr/politique/article/2016/07/18/qui-se-cache-derriere-les-primaires-citoyennes_4971318_823448.html : « Derrière ces organisations, des personnalités pas aussi anonymes que les candidatures qu'elles encouragent. Une grande majorité d'entre elles ont déjà tenté de faire de la politique. Certains ont même déjà été élus, responsables de partis, voire ministres. La majorité des organisateurs de ces primaires sont toutefois issus de la société civile, et malgré leurs expériences électorales, ils ne vivent pas de la politique. Une partie d'entre eux, enfin, sont des entrepreneurs qui réfléchissent à d'autres manières de faire de la politique, notamment en ayant recours aux nouvelles technologies. »

J'ai été engagée pendant vingt ans dans le monde associatif, en restant toujours très loin de la politique. On m'a proposé de m'inscrire sur une liste en tant que non encartée. Et par la suite, j'ai été élue à la tête d'un réseau national ce qui m'a permis de voir la différence entre le local et le national. (Une « candidate citoyenne » de laPrimaire.org.)

Cyril [de Parlement & Citoyens], c'est un ancien assistant parlementaire qui a créé sa plateforme. (Maître de conférences en science de l'information et de la communication à Assas.)

Moi avant j'ai travaillé dans le monde politique, dans les institutions locales et nationales. (Un membre d'Open Source Politics.)

Ceux qui composent la galaxie *Civitech* sont souvent un peu militants, ils ont parfois une expérience professionnelle soit dans le lobbying soit dans les affaires publiques, soit dans le monde politique mais ce n'est pas exclusif. » (Un membre d'Open Source Politics.)

Certains sont attachés parlementaires, d'autres dans le secteur de la société civile organisée, certains sont plutôt en agence de communication. (Un membre de Citization.)

Les gens qui se sont lancés dans la *Civitech* s'intéressaient à la politique, certains étaient diplômé de science po ou anciens assistants parlementaires. Mais c'est légitime car à partir du moment où l'on veut changer le système c'est qu'on le connaît un peu. (Un membre de Questionnez vos élus.)

On peut également citer le collectif qui a créé « La Primaire des Français¹⁷⁸ », dont l'objectif était de proposer un « candidat citoyen » alternatif aux partis traditionnels. Ce dernier comprenait en son sein de nombreuses personnalités déjà politisées. Il était composé des mouvements Bleu Blanc Zèbre (Alexandre Jardin, militant associatif),

¹⁷⁸ La Primaire des Français était un collectif qui réunissait plusieurs mouvements citoyens pour la présidentielle de 2017. Lancé le 11 avril 2016, il avait pour objectif de réunir 500 000 signatures afin de proposer une alternative à « la primaire des petits partis ».

Cap21 (Corinne Lepage, ancienne cadre du MoDem, ancienne ministre et ancienne députée européenne), La Transition (Claude Posternak, communicant, a réalisé l'une des primaires du Parti socialiste¹⁷⁹), Génération Citoyens (Jean-Marie Cavada, député européen), et Le Pacte civique (Jean-Baptiste de Foucauld, haut fonctionnaire ancien commissaire au Plan). L'ensemble de ces acteurs a déjà eu au préalable une bonne connaissance du fonctionnement de la vie publique¹⁸⁰.

2.2.1.2. Sous-section 2. L'identité politique

On pourrait croire que la *Civictech* est un mouvement porté par des citoyens apolitiques mais en réalité c'est un milieu très politisé et plutôt ancré à gauche.

Romain Slitine et Elisa Lewis, auteurs de *Le Coup d'État citoyen* et membres du collectif Démocratie Ouverte, ont tous deux fait partie de l'équipe de campagne de Benoît Hamon lors de la présidentielle de 2017 en tant que « responsables¹⁸¹ du Conseil

¹⁷⁹ Biographie de Claude Posternak, France Inter, <https://www.franceinter.fr/personnes/claude-posternak>

¹⁸⁰ Manon Rescan, « Qui se cache derrière les primaires citoyennes ? », LeMonde.fr, 15 juin 2016, https://www.lemonde.fr/politique/article/2016/07/18/qui-se-cache-derriere-les-primaires-citoyennes_4971318_823448.html : « En matière de filiation politique, toutes les primaires citoyennes ne se ressemblent pas. Les organisateurs de La Primaire des Français sont ceux qui ont l'expérience en politique la plus importante. Le parcours de Corinne Lepage, femme politique écologiste, ancienne ministre de l'écologie d'Alain Juppé, aujourd'hui à la tête de Cap 21 après être passée par le MoDem, est emblématique de ceux qui ont déjà plusieurs expériences en politique. C'est aussi le cas de Jean-Marie Cavada. L'ancien journaliste a déjà à son pedigree, du temps passé dans tous les partis centristes de ces dix dernières années (UDF, Nouveau Centre, UDI, Nous citoyens et, aujourd'hui, Génération citoyens). À leur côté, le mouvement La Transition, qui coorganise La Primaire des Français est composé de nombreuses personnalités connaissant bien la politique. C'est le cas de Zohra Bitan, ancienne porte-parole de Manuel Valls pour la primaire socialiste de 2011, passée à l'UDI avant de rejoindre La Transition. Le mouvement est conduit par Claude Posternak, proche de Martine Aubry. L'une des organisatrices de cette primaire n'a, elle, toutefois pas changé de partenaires politiques. Sabine Rozier-Deroche agit en coulisses, en tant que chargée de communication, fonction qu'elle a exercée, et continue d'exercer, auprès de représentants des Républicains. Elle a notamment officié au conseil général des Hauts-de-Seine sous la présidence de Charles Pasqua et de Nicolas Sarkozy, à la communication de l'UMP entre 2007 et 2009 et au cabinet de Chantal Jouanno lorsqu'elle était secrétaire d'État à l'écologie. Elle est aujourd'hui toujours porte-parole d'un député européen Les Républicains tout en étant chargée de communication de Nous citoyens. Tous les organisateurs de primaires n'ont pas une telle expérience, mais cela ne veut pas dire qu'ils ne se sont pas frottés à la politique. Ainsi, Émile Servan-Schreiber, à l'initiative de La Vraie Primaire, s'est déjà présenté à une élection. C'était en 2012, lorsqu'il brigait le poste de député des Français dans la circonscription des Français de l'étranger. À l'époque, il s'était présenté comme un candidat indépendant de tout parti, de conviction de "droite centriste". À ses côtés, Marie Durand-Smet est membre de Cap 21, le parti de Corinne Lepage, et a été candidate aux élections régionales de 2015 en Île-de-France sur la liste menée par Emmanuelle Cosse pour Europe Écologie-Les Verts. Wilfried Bartsch y figurait lui aussi en tant que "candidat d'ouverture". Il est aujourd'hui coordinateur de projet à La Vraie Primaire, après avoir quitté Nous citoyens l'année dernière. »

¹⁸¹ Bastien Bonnefous et Solenn de Royer, « Ces « intellos » qui ont apporté leur touche au programme de Benoît Hamon », LeMonde.fr, 16 mars 2017. https://www.lemonde.fr/election-presidentielle-2017/article/2017/03/16/ces-intellos-qui-ont-apporte-leur-touche-au-programme-de-benoit-hamon_5095225_4854003.html#UkeJsxg5QkFuH7g4.99

citoyen », une plateforme participative permettant à des citoyens de corédiger le programme présidentiel du candidat¹⁸².

Charlotte Marchandise, la « candidate citoyenne » de LaPrimaire.org déclarait ouvertement se sentir plutôt proche de Jean-Luc Mélenchon¹⁸³, ce qui en dit beaucoup en réalité sur la typologie de la population qui fréquente le site LaPrimaire.org et qui a voté pour elle.

Le discours porté par des acteurs de la *Civitech* est également extrêmement orienté. Du côté du mouvement #MaVoix, le discours des bénévoles est très radical. J'ai assisté durant ma thèse à un événement organisé par #MaVoix. J'ai pu entendre certains propos comme : « Nous proscrivons les médias en refusant de répondre aux questions pour éviter "toute personnification du mouvement" ». Un rejet qui n'est pas sans rappeler celui de Jean-Luc Mélenchon¹⁸⁴ ou de Marine Le Pen¹⁸⁵ à l'égard des médias.

Ainsi, ce sont des citoyens plutôt ancrés à gauche de l'échiquier politique qui ont constitué le mouvement des *Civitech*. Ainsi qu'en témoignent quelques membres de la communauté :

C'est un monde plutôt orienté à gauche, voir centre gauche. Avec quelques contre-exemples. (Un membre d'Open Source Politics.)

Le gros de cette communauté, c'est Paris et les alentours. Donc c'est la sociologie des électeurs parisiens, ni d'extrême gauche ni d'extrême droite. Et c'est essentiellement urbain. Beaucoup de gens avaient soutenu Hamon, aujourd'hui ils sont En Marche ou écolos. C'est finalement une recomposition

¹⁸² Mathilde Siraud, « Hamon braconne sur les terres de Mélenchon », *Le Figaro*, 21 février 2017, <http://www.lefigaro.fr/elections/presidentielles/2017/02/21/35003-20170221ARTFIG00274-hamon-braconne-sur-les-terres-de-melenchon.php>

¹⁸³ Paloma Moritz, Matthieu Firmin, « Tous Président », Spicee, 2016, <https://www.spicee.com/fr/program-guest/tous-president-1081>. Dans ce documentaire on apprend que la candidate Charlotte Marchandise, qui est arrivée en premier, est plutôt proche de Jean-Luc Mélenchon.

¹⁸⁴ « Propos de Jean-Luc Mélenchon contre les médias : Radio France porte plainte », Challenges.fr, 20 octobre 2018, https://www.challenges.fr/politique/melenchon-contre-les-medias-radio-france-porte-plainte_620747

¹⁸⁵ « À Bordeaux, Marine Le Pen s'en prend avec virulence aux médias », BFM TV, 20 avril 2017, <https://www.bfmtv.com/politique/marine-le-pen-tres-virulente-a-l-egard-des-medias-1134457.html>

de l'ancienne gauche plurielle un peu élargie. (Un membre d'Open Source Politics.)

J'ai un ami de formation ingénieur, qui a quitté les écolos, qui avait envie de créer un système de prise de décision. Il avait une affinité politique mais une déception aussi des partis. (Un membre de Bazille.)

Je me situe plutôt entre la gauche et la gauche. (Un membre de Bazille.)

Il y a néanmoins certaines exceptions dans l'écosystème :

J'ai choisi le centre politiquement car je viens d'une famille de centre droit, et mes amis d'école de commerce l'étaient plutôt aussi. » (Un membre de #MaVoix.)

2.2.1.3. *Sous-section 3. L'identité sociale*

Enfin, l'écosystème Civictech est essentiellement composé de personnes issues de catégories sociales favorisées malgré son extrême diversité. On y croise des universitaires (Loïc Blondiaux, professeur à l'Université de la Sorbonne ; Clément Mabi, maître de conférences à l'UTC de Compiègne) ; des entrepreneurs (Axel Dauchez, fondateur de Make.org ; Jérémie Paret, fondateur de STIG) ou des collectifs bénévoles (#MaVoix, Regards citoyens, Questionnez vos élus etc.).

La plupart des membres de la Civictech sont donc essentiellement des CPS+ fortement diplômés :

J'ai fait des études de science politique. (Un membre de #MaVoix.)

La *Civictech* de ce que j'en connais, c'est un peu des idéalistes sortis de Science Po. Des petits Blancs, bien éduqués, issus de famille de cadre supérieur. On n'est pas vraiment dans la révolte sociale à mon sens (Un membre d'un *think tank* spécialisé dans le numérique.)

Sociologiquement parlant les gens de la *Civitech* sont très diplômés, ils ont pour la plupart fait des grandes écoles, viennent de parents ayant fait des études supérieures, beaucoup de très Blancs. (Maître de conférences en science de l'information et de la communication à Assas.)

Je pense que la communauté est relativement homogène sociologiquement. On voit beaucoup de jeunes diplômés de grandes écoles. (Un membre d'Open Source Politics.)

Le public de #MaVoix, c'est des gens surdiplômés, très jeunes, plutôt masculins et urbains. Ils travaillent dans des ministères. (Un sociologue spécialisé dans les usages numériques.)

Ça m'intéresse parce que j'ai fait des études de sciences politiques. (Un membre de Citization.)

Une homogénéité de classe sociale qui n'a pas laissé indifférent certains acteurs de la *Civitech*, dont Baki Youssoufou, fondateur de l'outil de pétition en ligne We Sign it, selon qui « le problème de la *Civitech* française aujourd'hui, c'est que la majorité des créateurs mis en avant dans les médias et par le gouvernement sont issus du même milieu social CSP+, des mêmes écoles. Il y a un problème de diversité d'acteurs à la base¹⁸⁶ », ce qui expliquerait en partie pour lui, la difficulté de la *Civitech* à répondre aux problématiques de terrain des habitants.

Un constat partagé par certains acteurs :

On a aussi vu des désabusés par le milieu politique et qui voulaient se créer une alternative. Le vrai problème c'est que ce n'est pas représentatif de la société et du coup ça crée de vrais biais. (Un membre d'Open Source Politics.)

¹⁸⁶ Alexandra Luthereau, « Les Civic Tech veulent soigner la démocratie », *Alternatives Économiques*, 4 avril 2017, n° 367, p. 62-62. URL : <https://www.cairn.info/magazine-alternatives-economiques-2017-4-page-62.htm>.

Le problème de ces gens de la *Civitech*, vu leur profil, c'est d'être un peu coupé de certaines parties de la population que la démocratie participative en générale n'arrive pas à impliquer : les moins diplômés, les gens issus de l'immigration, les plus jeunes, etc. (Maître de conférences en science de l'information et de la communication à Assas.)

Parmi cet univers plutôt diplômé de science politique ou intéressé par les affaires publiques, on note cependant de nouveaux arrivants que sont les informaticiens et les ingénieurs, ceux qui connaissent le fonctionnement des réseaux et sans lesquels les mouvements *Civitech* n'auraient pas pu exister :

Il y a des gens totalement différents, il y a à la fois le mouvement #MaVoix et puis d'autres qui viennent du milieu informatique, du monde des *hackers*, donc les unifier dans une même catégorie c'est presque antinomique. (Un sociologue spécialisé dans les usages numériques.)

Dans notre équipe on est 8, deux techniciens, une journaliste et le reste de l'équipe a fait Science Po. (Un membre de Citization.)

La *Civitech*, c'est une communauté de gens, de « techos » [techniciens dans le langage informatique] qui se sont retrouvés autour d'outils. On a une minorité de « techos », ça doit être 10 % des gens de la communauté. Pour les 90 % restant c'est le mot *civic* qui les a fait venir. (Un membre de Stig.)

Quand je suis arrivé dans la *Civitech*, les premiers entrepreneurs de la *Civitech* finalement n'avaient pas d'expérience politique. [...] C'est le cas de Regards Citoyens. C'était des informaticiens qui ne connaissaient rien à la politique et qui ont voulu des réponses. (Un membre d'Open Source Politics.)

On peut également citer le parcours de Thibault Favre, un des cofondateurs de LaPrimaire.org qui avait créé précédemment une application Allmyapps¹⁸⁷ et qui est ingénieur de formation.

¹⁸⁷ Manon Rescan, « Qui se cache derrière les primaires citoyennes ? », LeMonde.fr, 15 juin 2016, <https://www.lemonde.fr/politique/article/2016/07/18/qui-se-cache-derriere-les-primaires->

2.3. Chapitre 3. Les fractures de la *Civitech*

Il existe au sein de la communauté *Civitech*, une multitude de lignes de fracture. Celles-ci sont dues à trois ambitions distinctes :

- une diversité d'objectifs, certains veulent créer un nouveau système politique quand d'autres souhaitent faire uniquement un petit nettoyage de l'actuelle République et créer sa version 2 ;
- une diversité de principes, certains vendant de la participation, et non pas forcément de la transparence, c'est le cas de plateformes de participation qui ne donnent pas l'accessibilité à leur code ou à leur algorithme ;
- enfin, une diversité d'actions, due à une opposition constante entre les « procéduriers » et les utopistes, c'est-à-dire entre ceux qui mettent en place des outils pour collaborer avec les institutions comme les plateformes de participation et les autres qui veulent créer de nouveaux outils pour favoriser l'expression de la démocratie, y compris l'expression contestataire.

Nous constatons également une diversité de modèles économiques avec des perspectives de développement très diversifiées (Section 2). Cela nous permettra de nous interroger sur le devenir des *Civitech* (Section 3).

2.3.1. Section 1. Une diversité d'objectifs

La *CivicTech* est une communauté très hétérogène. Si elle se rejoint sur une finalité commune qui est de donner aux citoyens une meilleure compréhension de la vie publique et des outils pour agir, les acteurs qui composent cette communauté ont cependant des ambitions bien différentes, certains voulant transformer radicalement le modèle politique quand d'autres veulent permettre aux citoyens de mieux participer

citoyennes.4971318.823448.html : « La Primaire.org est ainsi organisée par les fondateurs de Democratech, association qui entend mettre "la technologie au service de la démocratie", mais dont le premier projet est cette primaire. Auparavant, Thibault Favre avait créé Allmyapps, start-up qui tendait à devenir "le premier App Store pour PC". »

aux décisions publiques aux côtés des administrations¹⁸⁸. Cette partie va nous permettre de mieux détailler la multitude de fractures qui traversent la *Civictech*.

2.3.1.1. Sous-section 1. Vers une V^e République 2.0 ou une VI^e République ?

Dans l'écosystème *Civictech*, composé d'entrepreneurs, de *think tanks*, de citoyens, d'universitaires, etc., les différents acteurs ne sont pas tous d'accord sur les finalités à poursuivre pour transformer la démocratie. Faut-il tout casser et proposer une autre Constitution ou simplement proposer une version améliorée du système représentatif actuel ? Cette interrogation a traversé la communauté.

On constate une fracture, un clivage politique entre les tenants de la démocratie représentative, qui sont pragmatiques et pensent qu'on peut améliorer le système, comme Parlement & Citoyens, qui contribuent à éclairer les représentants du peuple mais ne souhaitent pas de démocratie directe, a contrario des tenants d'une démocratie directe, avec une démarche plus idéologique et plus utopique. (Un cabinet d'affaires publiques.)

Dans la *Civictech* il y a deux grosses tendances. Une première qui consiste à améliorer le système représentatif et une autre qui veut dégraisser le système. (Un membre de Questionnez vos élus.)

- Une V^e République améliorée ?

Dans le rapport « Démocratie : mise à jour » du *think tank* Renaissance numérique, les auteurs préconisent de « proposer une V2 de notre V^e République qui réponde aux

¹⁸⁸ Alice Mazeaud et Magali Nonjon, *Le Marché de la démocratie participative*, Vulaines-sur-Seine : Éditions du Croquant, « Sociopo », 2018, p. 142 : « Les "*Civictech*" forment en effet un ensemble hétérogène de dispositifs où ce ne sont pas uniquement les outils qui diffèrent mais surtout les projets politiques qui les sous-tendent. Il existe notamment une tension importante entre des outils qui poursuivent une visée d'approfondissement ou de transformation de la démocratie institutionnelle et d'autres qui organisent une indépendance des citoyens vis-à-vis des pouvoirs publics. Pourtant en dépit de l'hétérogénéité de ces projets politiques, c'est "la capacité des outils numériques à offrir des ressources pour développer des formes d'action publique plus transparentes, plus collaboratives, plus ouvertes" qui est systématiquement mise en avant. Cet exemple rappelle ainsi à lui seul l'importance de ne pas "fétichiser les outils". »

attentes et usages numériques des Français¹⁸⁹ ». On peut également citer d'autres *Civitech* qui s'inscrivent dans le fonctionnement actuel des institutions mais qui souhaitent l'améliorer par de nouveaux outils :

Nous, on pense que le système représentatif est bon mais qu'il faut l'améliorer. On n'est pas dans la contestation. On est plutôt dans un discours selon lequel on veut de la transparence pour intéresser les gens, et de cette manière générer de la confiance. (Un membre de Questionnez vos élus.)

Une partie de la *Civitech* souhaite d'ailleurs travailler en collaboration avec les institutions, grâce à des outils participatifs afin de favoriser la remontée d'information.

Notre différence, par rapport à d'autres *Civitech*, c'est que notre solution est très peu politique au sens électoraliste ou législatif du terme. Notre parti pris, c'est la représentation. On veut jouer avec les pouvoirs publics, on n'est pas du tout un *lobbying* de confrontation, de contre-pouvoir. (Un membre de Make.org.)

Certaines *Civitech* défendent un modèle hybride et proposent une « démocratie partagée », en multipliant les initiatives partagées comme la création d'un référendum d'initiative populaire. Ces dernières, sans souhaiter un changement de régime, souhaitent renouveler un peu la pratique politique et préconisent par exemple d'ajouter des sessions d'expérimentation pour améliorer le fonctionnement de la démocratie :

Que faire pour améliorer la démocratie représentative ? On peut faire des expérimentations. (Un membre de #MaVoix.)

- Vers un changement de régime et peut-être une VI^e République ?

¹⁸⁹ Renaissance numérique, « Démocratie : mise à jour », <http://www.renaissancenumerique.org/>, avril 2016. p. 46 : « Nul ne sait si le "reboot" de la démocratie est possible, en revanche, il ne fait pas de doute que cette V2 – trop longtemps repoussée – doit être pensée au plus vite. »
https://www.renaissancenumerique.org/system/attach_files/files/000/000/050/original/LB_DEMOCRATIE_MAJ.pdf?1485793434

D'autres *Civitech* souhaitent, à l'inverse, passer d'une démocratie représentative à une démocratie directe. C'est le cas du mouvement #MaVoix qui défendait la suppression du mandat non impératif¹⁹⁰, pour installer au Parlement, des élus qui auraient suivi la volonté des citoyens. Même chose pour Bazille qui souhaitait instaurer à leur début, un mandat impératif.

On voulait tester une dose de démocratie directe dans l'Assemblée nationale à l'intérieur d'un régime représentatif. (Un membre de #MaVoix.)

Nous, on voulait un représentant, avec un mandat impératif, quelqu'un de téléguider et soumis au vote de la plateforme. (Un membre de Bazille.)

Certains ont fait la promotion d'une démocratie directe, et ça ne résiste pas à l'épreuve de la réalité, ça touche même peu de monde. Ces idées sont d'ailleurs presque mort-nées car elles étaient soit illusoires, soit se confrontaient à des questions techniques, d'infrastructure, etc. (Un membre d'Open Source Politics.)

Une tendance très forte dans la *Civitech*, c'est le retour du mandat impératif. Ils veulent contrôler leur député. (Un sociologue spécialisé dans les usages numériques.)

Quelques universitaires souhaitent également changer de régime. C'est le cas de Loïc Blondiaux qui fut l'un des acteurs de la *Civitech* et qui défend une démocratie parlementaire (dont l'instauration du mandat impératif) à travers la création d'une VI^e République¹⁹¹. Il est également co-auteur du livre *Pour une VI^e République écologique* sous la direction de Dominique Bourg.

¹⁹⁰ Renaissance numérique, « Démocratie : mise à jour », <http://www.renaissancenumerique.org/>, avril 2016, p. 44 : « Quitterie de Villepin présente à Renaissance numérique son expérience au sein du collectif #MaVoix, dont le projet est de faire élire un député à l'Assemblée nationale par un procédé de démocratie directe. Le député est choisi par tirage au sort parmi les citoyens volontaires ; il votera à l'Assemblée nationale en fonction uniquement des votes émis par les membres, sur une plateforme numérique, qui ouvre aussi des espaces d'information et de débat ».
https://www.renaissancenumerique.org/system/attach_files/files/000/000/050/original/LB_DEMOCRATIE_MAJ.pdf?1485793434

¹⁹¹ Dominique Bourg, *Inventer la démocratie du XXI^e siècle, l'Assemblée citoyenne du futur*, Paris : Éditions Les Liens qui libèrent, 2017.

Je n'entrerai pas dans l'inventaire, la description ou le comparatif de toutes ces innovations démocratiques. Qu'elles soient sans précédent ou qu'elles reposent sur la redécouverte des technologies oubliées ou rendues obsolètes comme le mandat impératif, le droit de révocation ou encore le droit de pétition, ces innovations constituent l'aspect positif de la crise de la démocratie que nous vivons aujourd'hui¹⁹².

Les auteurs Elisa Lewis et Romain Slitine du livre *Le Coup d'État citoyen* prônent également l'instauration d'un mandat impératif¹⁹³.

Cela dit, rappelons que l'idée du mandat impératif, bien que conforme à l'esprit de Rousseau, n'en est pas moins contraire à la démocratie selon laquelle le représentant fait la somme des multiples intérêts particuliers pour dessiner la volonté générale. Il n'a pas à représenter un territoire ou une partie de la population, il représente un ensemble¹⁹⁴.

Même chose pour les citoyens qui, selon le mythe rousseauiste, doivent – dans l'isoloir – se séparer de leurs intérêts particuliers pour voter en fonction du bénéfice de l'intérêt général. En effet, comme l'explique Michel Offerlé, « dans le secret de l'isoloir est censé s'exprimer un atome du peuple souverain, détaché de ses intérêts et de ses passions, qui remet à des représentants délégation temporaire de son pouvoir ¹⁹⁵».

¹⁹² Loïc Blondiaux, professeur au département de science politique de l'Université Paris I (Panthéon-Sorbonne), :« La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 2, Assemblée nationale, 3 octobre 2018.

¹⁹³ Elisa Lewis et Romain Slitine, *Le Coup d'État citoyen*, Paris : La Découverte, 2016, p. 52.

¹⁹⁴ Philippe Ardant et Bertrand Mathieu, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Issy-les-Moulineaux : LGDJ, 29^e édition, 2017, p. 173 : « La Nation choisit donc ses représentants. Ceux-ci ne sont pas propriétaires de la souveraineté, s'ils l'exercent c'est par représentation de la Nation. [...] Il n'existe pas de lien entre l'électeur et le représentant (comme c'était le cas lors des états généraux de l'Ancien Régime). Ce dernier ne représente pas ses électeurs mais la Nation dans sa totalité. [...] Certes, le territoire est divisé en circonscriptions, mais l'élu dispose d'une investiture collective. Il n'a pas de lien particulier avec les électeurs de sa circonscription. Il est l'élu de ceux qui ont voté comme de ceux qui se sont abstenus, de ceux qui ont voté pour lui comme de ceux qui ont voté contre lui, des autres circonscriptions au même titre que la sienne. Selon la formule consacrée : il n'est pas élu par la circonscription mais dans la circonscription. La division du territoire en circonscriptions répond à une nécessité technique et n'a pas de portée politique puisque, on le sait, la souveraineté est indivisible. »

¹⁹⁵ Michel Offerlé, *Un homme, une voix ? Histoire du suffrage universel*, Gallimard, 2002, p. 52.

Ainsi, le représentant n'a pas à être l'esclave de volonté populaire. L'inverse serait la victoire de la loi du plus fort au détriment des plus faibles. Le mandat impératif est d'ailleurs proscrit depuis 1791¹⁹⁶ jusqu'à nos jours¹⁹⁷, et il est inscrit dans l'article 27 de la Constitution de 1958 : « Tout mandat impératif est nul. Le droit de vote des membres du Parlement est personnel ». Et pour cause, le mandat non impératif permet de se libérer des groupes de pression et des aléas de la vie politique.

Si cette opposition entre la création d'une V^e République augmentée ou la fondation d'une VI^e République, continue d'animer les discussions au sein de la *Civictech*, on peut déjà y apporter un premier élément de réponse grâce au modèle économique. Les seules *Civictech* qui continuent d'exister aujourd'hui ont collaboré avec le système représentatif (plutôt que d'aller à son encontre, en tant que contrepoids). Elles avaient des intérêts partagés avec les collectivités locales, qui sont clientes de ce type d'innovation (en achetant des plateformes de participation pour leurs collectivités).

Si les *Civictech* ont continué d'exister aujourd'hui, c'est parce qu'elles avaient un *business model* efficient. L'activité économique étant une des conditions de leur existence (car nous le verrons plus loin les activités bénévoles ont une durée de vie plus limitée), les *Civictech* ont donc, à l'avenir, tout intérêt à sauvegarder la présence de représentants et donc de refuser de sortir du système représentatif. Ainsi, ce n'est pas la *Civictech* qui va créer une nouvelle démocratie. Tout juste permettra-t-elle de la faire évoluer vers une version améliorée.

¹⁹⁶ Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris : Flammarion, 2012, p. 221 : « Une des premières décisions de l'Assemblée nationale fut d'interdire, dès juillet 1789, la pratique du mandat impératif. Cette décision ne devait jamais être remise en cause, ni pendant la Révolution, ni après. »

¹⁹⁷ Denis Baranger, *Le Droit constitutionnel*, Paris : PUF, Coll. Que sais-je ? (7^e édition), 2017, p. 85.

2.3.1.2. *Sous-section 2. Des valeurs partagées mais différemment utilisées*

La *Civitech* est constituée de trois valeurs (inscrites sur le site officiel d'Etalab¹⁹⁸, l'un des services du Premier ministre), qui sont la poursuite de la transparence pour l'action publique, la participation des citoyens et la collaboration avec les institutions¹⁹⁹. Très concrètement, cela donne différentes ambitions portées par différentes initiatives.

Concernant la transparence, des *Civitech* comme les sites nosdéputés.fr ou nos sénateurs.fr, tenus par l'association Regards Citoyens²⁰⁰ diffusent de l'information. Ils mettent en ligne les activités des différents parlementaires (leur présence en commission notamment ainsi que l'ensemble de leurs prises de position). L'ensemble de ces données permet de faire de la pédagogie sur l'activité parlementaire auprès du public.

Pour la participation, on peut également citer l'ensemble des plateformes qui proposent d'insérer les citoyens dans les processus décisionnels (comme Cap Collectif) sur lesquelles les citoyens sont invités par exemple à faire des propositions d'amendement de la loi (tel a été le cas pour le projet de loi République numérique²⁰¹). On pourrait dans ce cadre-là, citer les plateformes de participation locale comme Fluicity²⁰² ; et même si c'est un peu éloigné de notre sujet, citer les *GovTech* comme les budgets participatifs (par exemple celui de Paris²⁰³).

¹⁹⁸ Site internet ETALAB, « Qui sommes-nous ? », <https://www.etalab.gouv.fr/qui-sommes-nous> . La description des missions étant les suivantes : « La mission contribue également à la mise en œuvre des principes de "gouvernement ouvert" : transparence de l'action publique, consultation et concertation avec la société civile, participation citoyenne, innovation ouverte. »

¹⁹⁹ Sarah Pinard, « Civitech », *La Revue européenne des médias*, automne 2016, <http://la-rem.eu/2017/02/02/civic-tech/>

²⁰⁰ David Gayou, administrateur de l'association Regards Citoyens, « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 5, Assemblée nationale, 23 octobre 2017 : « L'ambition de Regards Citoyens est de fournir de l'information aux citoyens pour que chacun soit capable de prendre une décision éclairée lors des différents scrutins, en particulier lorsqu'il s'agit d'élire les représentants de la nation ».

²⁰¹ « Consultation République numérique : les données en open data sur data.gouv », Le blog d'ETALAB, 9 décembre 2015, <https://www.etalab.gouv.fr/consultation-republique-numerique-les-donnees-en-open-data-sur-data-gouv>

²⁰² Site web Fluicity, <https://www.flui.city/#ancho-bilan> : « Partant du principe que la démocratie commence en bas de chez soi, Fluicity propose une solution simple qui permet de recréer du lien entre les élus locaux et les citoyens, sans attendre les prochaines élections. »

²⁰³ Budget participatif de la ville de Paris, <https://budgetparticipatif.paris.fr/bp/>

On peut également parler de participation lorsque des entités comme LaPrimaire.org proposent à des citoyens de se présenter à l'élection présidentielle, en prenant la responsabilité de porter la candidature de la personne légitimement élue par les internautes. LaPrimaire.org a aussi fait de la transparence puisque l'association a indiqué l'ensemble des dons reçus et des dépenses effectuées dans un fichier Excel directement téléchargeable sur leur site.

On constate cependant que toutes les *Civitech* ne remplissent pas les trois ambitions (participation, collaboration et transparence) en même temps. Si LaPrimaire.org fait bien de la participation et de la transparence, l'association ne fait pas de collaboration avec les pouvoirs publics et les partis politiques, puisque son objectif est de présenter une candidature citoyenne. Elle se positionne alors comme un contrepoids face au système politique établi.

Même chose pour Parlement & Citoyens qui fait de la participation et de la collaboration, mais pas de transparence. Cette *Civitech* défend un logiciel propriétaire dans lequel les internautes n'ont accès ni aux codes sources ni à l'architecture de la plateforme pour vérifier sa composition et alerter sur d'éventuels biais ; pour la simple bonne raison que la *Civitech* considère que ce logiciel propriétaire permet de protéger sa plateforme de manipulations politiques²⁰⁴.

2.3.1.3. *Sous-section 3. Des « utopistes » avec des ambitions politiques ou des « procéduriers » ?*

Une troisième opposition existe entre les « utopistes » qui poursuivent une ambition politique et les « procéduriers » qui mettent simplement à disposition une technique, à savoir des plateformes de participation sans porter de projets politiques. En effet, ce qui est frappant dans la communauté des *Civitech*, pour certaines d'entre elles, c'est leur absence totale de positionnement politique. Malgré leur profil sociologique (avec une connaissance des affaires publiques ou une expérience de la vie publique), les acteurs de la *Civitech* ne s'opposent pas sur des idéologies partisanes, ils s'opposent

²⁰⁴ Entretien avec l'auteur.

plutôt sur les procédures à adopter : Faut-il être une association ou une entreprise ? Faut-il proposer un logiciel libre ou propriétaire ? etc. Certains acteurs sont donc des « procéduriers » qui proposent des outils en dehors de toute coloration politique.

Ce qui est intéressant avec la *Civitech*, c'est qu'on est face à des gens qui s'intéressent aux procédures et pas au contenu. Ce sont des militants du bruit, de la contribution sur Internet, de la mise en réseau. C'est une vraie forme de militantisme qui est apparue. (Un sociologue spécialisé dans les usages numériques.)

D'ailleurs, de nombreux membres de la communauté *Civitech* interrogés témoignent de cette absence de débat politique lors de leur discussion :

Je ne connais pas les sentiments politiques de chacun. Nous, on était très neutre. Même ensemble on n'a jamais vraiment parlé de politique. (Un membre de Bazille.)

C'est une communauté qui est traversée par au moins une ou deux fractures idéologiques, mais qui ne se traduisent pas spécialement sur le spectre politique. (Un membre d'Open Source Politics.)

Je suis incapable de vous dire qui vote quoi dans la *Civitech*. Je suppose Macron car c'était dans la mouvance et l'esprit. Mais on n'en parlait pas entre nous. (Un membre de Questionnez vos élus.)

Dans #MaVoix en interne, on n'a jamais eu d'engueulades sur la vie publique ou les thèmes politiques, car ce n'était pas le sujet ni l'enjeu. Nous, on voulait juste construire des outils pour la démocratie. (Un membre de #MaVoix.)

Les auteurs Romain Slitine et Elisa Lewis, tous deux membres de Démocratie Ouverte, ont également réalisé un tour de différents pays dans l'optique de recenser l'ensemble

des bonnes pratiques afin de les retranscrire dans un livre²⁰⁵ mais sans forcément porter des propositions politiques ou idéologiques.

Ces *Civitech* considèrent qu'elles sont elles-mêmes des prestataires ou des artisans expérimentant de nouvelles manières d'agir plutôt que comme des militants politiques défendant une idéologie :

Il n'y a pas de ligne politique, l'organisation se contente d'apporter des solutions techniques qui mettent en capacité les citoyennes de décider plutôt que de déléguer et de subir. #MaVoix est neutre²⁰⁶. (Quitterie de Villepin, membre du mouvement #MaVoix.)

Nous, on avait envie de s'investir dans la collectivité. On voulait participer mais sans forcément faire de la politique car on a une carrière professionnelle actuelle qui n'a rien avoir avec le politique. [...] On voulait juste créer un outil pour permettre aux gens de s'exprimer. (Un membre de Ciwik.)

Il y a des *Civitech* plus engagées que d'autres, c'est certain. Nous, on revendique juste un outil neutre qui permet à des idées de s'exprimer. (Un membre de Stig.)

Il faut comprendre que quand on est prestataire, on n'intervient pas dans le débat public. (Un membre d'Open Source Politics.)

Ainsi, une partie *Civitech* ne s'oppose pas sur des idées politiques traditionnelles mais plutôt sur des processus qui permettraient d'exercer la démocratie au quotidien. Cela dit, ce n'est pas non plus la fin de toute idéologie politique, puisque le choix entre la

²⁰⁵ Elisa Lewis et Romain Slitine, *Le Coup d'État citoyen*, Paris : La découverte, 2016. Elisa Lewis est trésorière du collectif Démocratie ouverte et Romain Slitine est maître de conférences à Science Po en innovation sociale et entrepreneuriat social, spécialiste « des innovations et des transitions économiques, sociales et politiques. Présentation de la biographie de Romain Slitine sur le site de Science Po <http://www.sciencespo.fr/psia/users/romainelidrissislitine>

²⁰⁶ Renaissance numérique, « Démocratie : mise à jour », <http://www.renaissancenumerique.org/>, avril 2016, p. 45.
https://www.renaissancenumerique.org/system/attach_files/files/000/000/050/original/LB_DEMOCRATIE_MAJ.pdf?1485793434.

mise à disposition d'un logiciel libre ou la vente d'un logiciel propriétaire est également une opposition idéologique sur ce que doit être la démocratie : doit-elle s'exercer uniquement à travers des outils gratuits ou être également soutenue par des acteurs privés ?

2.3.1.4. *Sous-section 4. La fin des idéologies ?*

Ces citoyens qui ne s'engagent pas pour défendre des idéologies politiques mais se chamaillent plutôt sur des modèles d'applications sont-ils l'illustration de la fin des idéologies ? C'est une question qui se pose lorsqu'on constate l'absence de débat interne sur la couleur politique de cette communauté, bien qu'en réalité sous les fractures de logiciels libres et logiciels propriétaires s'opposent une vision marchande libérale et une vision collectiviste ; avec d'un côté, ceux qui considèrent que le logiciel est un produit à vendre, et les autres qui considèrent que le logiciel doit être mis à disposition pour le bien commun.

En effet, les *Civictech*, comme nous l'avons vu précédemment, s'opposent sur la manière de réaliser la démocratie et sur les procédures à mettre en place. On le voit par exemple avec le fonctionnement interne des partis citoyens. LaPrimaire.org se considérait davantage comme étant une plateforme tremplin pour un candidat citoyen²⁰⁷, tandis que le collectif #MaVoix se présentait comme un véritable mouvement porteur d'une idéologie forte (rétablissement sur mandat impératif pour les députés).

En ayant pour unique rôle de soutenir matériellement les candidats, ces plateformes virtuelles qui mettent à disposition des outils, ont fait abstraction de l'idéologie de ceux-ci. Elles ont accepté d'être uniquement la machine électorale qui soutiendrait les candidats présents sur leur plateforme sans se soucier de leurs propositions. Ainsi, le fait que nous soyons face à des procéduriers plutôt qu'à des utopistes laisse à penser que nous assistons à la fin des idéologies.

²⁰⁷ Site Internet de LaPrimaire.org : « *LaPrimaire.org* est organisée de manière entièrement bénévole par des citoyens ordinaires indépendants des partis politiques. Créée par Democratech, association loi 1901 elle a pour objet de favoriser la participation et l'implication du plus grand nombre à la vie citoyenne et civique française. »

Le philosophe allemand Byung-Chul Han avait déjà écrit dans *La Société de transparence* que la totale transparence des partis finissait par créer des « espaces dépolitisés²⁰⁸ ». Les « partis citoyens » de la *Civitech* sont la preuve de ces nouveaux espaces de dépolitisation, dans lesquels les citoyens ne votent plus en fonction d'une identité idéologique (le parti ouvrier pour les ouvriers) mais en fonction de courants, d'affinités, qui sont mouvants dans le temps. Pour exister, ces « partis virtuels et éphémères » se reposent sur le vote de leur communauté, qui change en fonction des sessions. Ces partis n'ont pas d'identité propre, pas d'idéologie. Ils ont en revanche une technique, des procédures, qui les identifient comme étant des « partis citoyens ». Ces « partis » agissent comme des supports à la volonté mouvante des citoyens mais ne s'inscrivent pas dans une histoire, un héritage commun.

Durant l'élection présidentielle de 2017, le candidat Macron ne revendiquait lui aussi aucune couleur politique (avec son fameux « ni de droite, ni de gauche²⁰⁹ »), se présentant plutôt comme un architecte venu rénover la vie publique française plutôt que porteur d'une idéologie, d'une identité forte. Son rôle était davantage de se présenter comme un supra-manager capable de faire consensus.

La philosophe Sandra Laugier et le sociologue Albert Ogien avaient également constaté qu'on assistait à une expérience politique nouvelle qui repose « sur la base d'une somme de "bonnes pratiques", partagées au niveau mondial entre activistes se reconnaissant des affinités ». Un mouvement qui s'illustre par la création de mouvement sans structure ni hiérarchie, avec une totale participation horizontale des membres de ces organisations à tous les échelons de décision²¹⁰.

²⁰⁸ Byung-Chul Han, *La Société de transparence*, Paris : PUF, 2017, p.18 : « [Au sujet du Parti Pirate], c'est un antiparti, mieux : le premier parti sans couleur. La transparence n'a pas de couleur. Les couleurs n'y sont pas admises en tant qu'idéologies, mais en tant qu'*opinions* dénuées d'idéologie. [...] La flexibilité de la "*liquid democracy*" tient au fait qu'elle change de couleur selon les situations. Le Parti Pirate est un parti d'opinion incolore. »

²⁰⁹ Thomas Snégaroff, « Le positionnement "ni droite, ni gauche" d'Emmanuel Macron », FranceTvInfo.fr, 14 août 2018. https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/histoires-d-info/histoires-d-info-le-positionnement-ni-droite-ni-gauche-demmanuel-macron_2874355.html

²¹⁰ Albert Ogien et Sandra Laugier, *Antidémocratie*, Paris : La Découverte, 2017, p. 124 : « Les principes qu'il faut introduire pour aller dans ce sens se stabilisent : mettre en place un système dans lequel une direction s'interdit de capter à son seul profit le travail des adhérents et renonce à imposer la toute-puissance d'un chef

Cette fin des idéologies est également illustrée par les primaires des partis politiques qui concentrent un large public, mais un public avec une sociologie particulière, différente de celle des militants de base : ce qui amènerait à fausser le résultat des primaires des partis politiques, profitant à l'élection d'un candidat qui serait pourtant très éloigné de la base (et donc de l'identité première de son parti)²¹¹.

Pour Jean-Marie Cotteret, les primaires démontrent « l'échec des partis politiques dans la démocratie représentative. Présentées comme très démocratiques, elles ne sont qu'un palliatif au mauvais fonctionnement des partis²¹² ». En effet, pour lui les primaires ne font que proposer une élection fermée : les candidats sont déjà désignés par le parti et le programme est déjà défini. Il s'agit donc d'une vulgaire mise en scène. Peu importe le nombre de votants (qu'ils soient sympathisants ou militants), la primaire ne viendrait que confirmer ce qui est déjà prédéfini et « le choix ne porterait alors que sur l'image des candidats. Certes l'image est capitale, mais des primaires pour choisir une image, cela paraît peu dérisoire !²¹³ ». On ne viendrait donc pas choisir un programme, une ligne, mais une image.

à des militants dont on attend une stricte obéissance ; dans lequel la parole circule librement à tous les niveaux ; dans lequel les mandataires et les élus sont sous le contrôle constant de leur mandant, dans lequel les postes de direction et de responsabilité s'exercent pour une durée limitée, dans lequel le renouvellement des cadres et des dirigeants est programmé ; dans lequel la place des jeunes, des femmes et des minorités est strictement garantie ; et dans lequel les anciens ne s'arc-boutent pas sur leur position au nom de leur professionnalisme et de leur légitimité. »

²¹¹ Rapport « La refondation de la droite et du centre », Les Républicains, publié en novembre 2017, soit dix mois après l'échec du parti à l'élection présidentielle. Les Républicains s'interrogent sur l'utilité de la primaire. « Au sortir de ces deux défaites électorales, la primaire ouverte est massivement rejetée par les militants. Deux critiques majeures sont faites à l'encontre de ce mode de désignation. Tout d'abord, la participation à la primaire, de personnes qui n'étaient pas des sympathisants LR et qui ont pu contribuer à en fausser le résultat. Ensuite, une primaire mobilise une part de sympathisants qui ne correspond pas à l'ensemble de l'électorat considéré. » Comme le souligne Jean-Daniel Lévy : "Ces électeurs avaient une composante sociale et politique particulière. D'une part, des personnes plus diplômées que la moyenne, avec un niveau social élevé et globalement plus âgées. Leurs préoccupations étaient donc différentes de celles de l'ensemble de l'électorat". Pour Hervé Mariton, c'est donc le système de double primaire, au Parti socialiste et chez les Républicains, qui a ouvert un espace à Emmanuel Macron : "La primaire n'est pas un mauvais système en tant que tel. Mais une primaire nous recentre sur notre base de sympathisants et, au final une primaire à gauche et une primaire à droite libèrent un espace au centre". »

²¹² Jean-Marie Cotteret, *Parlement 2.0*, Paris : Fauves Éditions, 2015, p. 28.

²¹³ *Ibid.*, *id.*

Même l'opinion semble réfuter l'idée de primaire car celles-ci ne seraient pas le gage d'une plus grande pluralité mais favoriseraient au contraire les candidats les mieux préparés. Dans un sondage Viavoice pour la fondation Jean-Jaurès intitulé « L'observatoire de la démocratie », 40 % des Français estiment que les élections primaires organisées par les partis politiques renforcent la personnalisation de la vie politique, et 68 % d'entre eux pensent que les élections primaires favorisent les grands partis, qui sont les seuls à avoir les moyens financiers et humains d'en organiser²¹⁴.

2.3.2. Section 2. Une diversité de modèle économique

La nécessité de se créer un *business model* n'a pas échappé à ces entrepreneurs de la démocratie. Certaines structures sont restées associatives, d'autres ont vite transformé l'essai en petite entreprise. La *Civitech* est traversé par une multitude d'oppositions qui reposent essentiellement sur des valeurs morales et des questionnements éthiques. Les fractures essentielles sont les suivantes :

- Faut-il rester une association ou créer une *start-up* ?
- Faut-il proposer un logiciel libre ou vendre un logiciel propriétaire ?
- Faut-il être *open source* ou garder son architecture privée ?

2.3.2.1. Sous-section 1. Créer une association ou une *start-up* ?

Chez de nombreux acteurs de la *Civitech*, il existe un clivage assez fort entre ceux qui défendent le modèle associatif et les autres qui défendent un modèle entrepreneurial. Pour certains, le fait d'être une entreprise permet d'être totalement « indépendant » par rapport aux pouvoirs publics ; tandis que ceux qui défendent un modèle associatif considèrent qu'on ne peut réellement se mettre au service de l'intérêt général lorsqu'on est financé par des intérêts privés.

Je vais ici énumérer les différentes oppositions qui tournent finalement autour de l'indépendance financière vis-à-vis du public ou du privé.

²¹⁴ « L'Observatoire de la démocratie », Institut Viavoice pour la Fondation Jean-Jaurès, septembre 2016, p. 30.

- Ceux qui ont préféré un modèle associatif

Pour ces *Civictech*, le fait de ne pas bénéficier de subventions publiques ou privées et de ne vivre que des donations des citoyens est un gage de leur indépendance morale. D'autres considèrent qu'on ne peut se permettre de faire naître un quelconque *business* sur le thème de la démocratie, sans prendre le risque de se détourner du travail pour l'intérêt général.

Nous ne disposons d'aucune subvention publique et n'acceptons aucune aide d'entités privées afin de préserver notre indépendance. Le financement citoyen est donc gage de notre indépendance et liberté²¹⁵. (Thibault Favre et David Guez de laPrimaire.org.)

Les *Civictech* n'ont pas de *business* économique possible. On ne peut pas se rémunérer avec de la publicité ou de la vente de donnée personnelles sauf à déconsidérer complètement son action sur le terrain de la démocratie, c'est évident. (Un cabinet d'affaires publiques.)

Il y a effectivement, ne nous mentons pas, un clivage au sein des *Civictech* sur la question du *business model* : entre les initiatives [bénévoles] menées par des citoyens et celles attirées par les enjeux commerciaux, qui « flairent le filon ». Nous appartenons plutôt à la première catégorie²¹⁶. (Jean Massiet, fondateur d'Accropolis.)

Le monde des *Civictech* est très éclaté. Il y a un clivage culturel indéniablement avec des gens qui viennent plutôt d'écoles de commerce, qui sont dans le *business* entrepreneurial, l'innovation, etc. face à des gens ayant une sensibilité, une affinité pour la science politique. Et ces deux mondes se parlent mais ne se comprennent pas toujours. (Un cabinet d'affaires publiques.)

²¹⁵ David Guez, Thibault Favre, « LaPrimaire.org : Rendre la politique plus inclusive et vertueuse », *La Revue Civique*, propos recueillis par Sarah Pinard, mars 2017, <http://revuecivique.eu/articles-et-entretiens/laprimaire-org-rendre-politique-plus-inclusive-vertueuse/>

²¹⁶ Jean Massiet, fondateur d'Accropolis, « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde, 4, Assemblée nationale, 16 octobre 2017.

Je ne juge pas leur philosophie [des associations], en étant sur le marché démocratique, ils estiment qu'on n'a pas à avoir de *business model*. (Un membre de Make.org.)

Rares sont les *start-up* qui vendent des plateformes qui s'appliquent les règles de la démocratie, notamment liées à l'égalité, à la capacité d'action, etc. Parfois les discours de certaines *Civitech* sont un peu déconnectés de la réalité. Lorsqu'on ne pratique jamais de la gouvernance ouverte au sein de son entreprise ou association, lorsqu'on n'applique jamais de transparence contre les conflits d'intérêts, tous ces éléments éthiques qui sont de plus en plus ancrés dans les institutions démocratiques... Alors je pense que leur compatibilité avec la démocratie est à interroger. (Un membre de Regards Citoyens.)

- Ceux qui ont préféré un modèle entreprise

Pour ces *Civitech* qui ont préféré un modèle entreprise, les motivations sont nombreuses.

La première d'entre elles est de pouvoir rester indépendantes des pouvoirs politiques et des pouvoirs publics. Cela permet en effet de pouvoir s'organiser indépendamment, sans l'aval des pouvoirs publics.

Une association, c'est souvent un, trois ou quelques gros donateurs qui te donnent un peu tous les ans, mais c'est eux qui contrôlent et t'orientent. Une entreprise qui a plusieurs clients, ça te permet de rester neutre et indépendant. Tu peux dire non à un client. (Un membre de Stig.)

Il faut un *business model*, sinon vous courez après les subventions et l'État, donc votre engagement est un peu dévoyé. Peut-être que vous allez refuser de prendre en compte telle pétition par peur de vous voir retirer les subventions... Il faut que la structure s'autofinance c'est le gage de son indépendance. (Un membre de Citization.)

Pourtant, il faut rappeler que les partis politiques sont subventionnés par l'État (loi 1988 relative à la transparence financière de la vie politique, qui instaure une aide

d'État²¹⁷) : ce qui ne les empêche pas de choisir librement leur programme et la ligne de leur parti.

La seconde est de pouvoir rester indépendante de la commande publique. En effet d'après certaines *Civictech*, certains clients souhaitent personnaliser un peu trop le fonctionnement de leur plateforme de participation (quitte à saper le fondement démocratique de la plateforme). Ce serait pour protéger leur plateforme de toutes manipulations de certains acteurs politiques que ces *Civictech* préfèrent rester indépendantes financièrement.

D'un point de vue démocratique : si tu factures les villes, par exemple tu as Paris comme cliente qui représente la moitié de ton chiffre d'affaires. Si elle te demande de couper telle fonctionnalité sur la plateforme parce qu'elle ne lui plaît pas, tu te sens obligé de le faire même si le système perd en démocratisation car tu es soumis à des besoins financiers. Soit tu perds un client et donc ton chiffre d'affaires le plus important, soit tu flingues ton processus démocratique en acceptant de retirer une modalité de la plateforme. (Un membre de Stig.)

Une plate-forme comme la nôtre n'existe que si nous sommes indépendants et si nous parlons à la totalité des familles politiques. La première des indépendances est donc économique. Si nous étions entrés dans un modèle subventionné, nous aurions par définition été extrêmement dépendants de chacun de nos donateurs²¹⁸. (Axel Dauchez, fondateur de Make.org.)

Dans le cadre de l'*open source*, un élu a demandé à une plateforme de lui retirer le vote « contre ». Mais du coup les gens qui étaient contre ou n'avaient pas d'avis ne pouvaient pas s'exprimer. Dans ce cas précis, si ton code est *open source*, l'élu peut copier ton code, embaucher un *freelance* une journée qui récupère ce code, et peut installer la même plateforme mais sans le vote

²¹⁷ Laura Motet, « D'où vient le financement des partis politiques ? », LeMonde.fr, 10 février 2017, https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2017/02/10/d-ou-vient-le-financement-des-partis-politiques_5077918_4355770.html

²¹⁸ Axel Dauchez, fondateur de Make.org, « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde, 4, Assemblée nationale, 16 octobre 2017.

« contre ». Du coup le processus démocratique que tu avais créé au départ, disponible pour tous, n'est plus du tout le même en fonction de qui s'en empare. Le fait de ne pas être en *open source* a permis de protéger le processus démocratique de son app. C'est un argument fort qui défend le logiciel propriétaire pour la *Civitech*. Après, cela ne veut pas dire que son fonctionnement ne peut pas être audité par une entreprise privée ou une agence étatique. (Un membre de Stig.)

Je pense que le secteur des *Civitech* va se rationaliser, à mesure qu'il y aura une professionnalisation d'acteurs avec un *business model*. Mais certaines choses ne vont pas tourner longtemps. Elles sont trop dépendantes de la commande publique. (Un membre de Make.org.)

La troisième raison la plus souvent évoquée est celle du besoin financier légitime pour pouvoir continuer de développer leur projet, soit en investissant en capital humain soit en capital technique pour développer leur fonctionnalité. C'est le cas de Parlement & Citoyens qui a par exemple créé Cap Collectif. Mais on peut également citer Stig.

On a besoin de faire un modèle économique, sinon le projet disparaît. On a besoin d'argent pour embaucher du personnel, développer l'appli, aller voir les maires, etc. (Un membre de Ciwik.)

Être une entreprise nous permet de financer la partie technologie, qui est très demandeuse en talent et en compétence. À l'heure actuelle on est 25. Il y en a 10 qui s'occupent de la tech stricto sensu, ce sont des ingénieurs, des développeurs, des intégrateurs. Cela nous permet de traiter beaucoup de *data* et de le faire dans un environnement sécurisé. (Un membre de Make.org.)

Trouver une stabilité, une durabilité, ça passe aujourd'hui par trouver un modèle économique. (Un membre d'Open Source Politics.)

Les seules *Civitech* qui ont fonctionné sont celles avec un *business model*. (Un membre de Questionnez vos élus.)

On fait payer notre appli aux élus car on a des besoins financiers pour maintenir la technique. (Un membre de Stig.)

Enfin, la quatrième raison est liée à une volonté d'être entrepreneur et donc de pouvoir se rémunérer de son travail.

Pendant vingt ans, les associations étaient nouées par l'État parce qu'elles recevaient de sa part directement des subventions. C'est pour ça que certaines associations refusent le financement public et veulent des financements privés, c'est une manière de montrer leur indépendance en changeant de circuits financiers. [...] Elles le font aussi parce qu'elles ont des proximités sociales avec cette idée de *start-up*, que l'entrepreneur c'est un aventurier. Et donc que le monde privé devient un monde d'aventures. (Un sociologue spécialisé dans les usages numériques.)

Dans la *Civictech* il y a les *start-up* qui veulent utiliser la technologie pour améliorer la démocratie mais je ne vois pas quel peut être leur modèle économique à part la subvention publique. (Un membre d'un *think tank* spécialisé dans le numérique.)

On ne travaille pas avec des collectivités mais avec des élus directement. Ce choix nous semble plus démocratique et nous permet de rester indépendants. Et le choix était vite fait, en France tu as 36 000 communes, et 600 000 élus, du coup le marché est plus important. (Un membre de Stig.)

Il y a une compétition [entre nous] qui tait son nom. Il y a une réalité *business* pour la moitié des acteurs, les deux tiers maintenant. Et puis tu te bats aussi pour quelque chose que tu as créé. Quand tu as quelqu'un qui vend la même chose que toi, tu es forcément en compétition, car ta cible [les citoyens], ne vont pas non plus aller s'inscrire sur toutes les plateformes. (Un membre de Stig.)

2.3.2.2. *Sous-section 2. Proposer un logiciel libre ou vendre un logiciel propriétaire ?*

Cette opposition dans la *Civictech* est l'une des plus présentes. Elle oppose d'un côté ceux qui défendent un logiciel libre²¹⁹, c'est-à-dire un outil créé par un ingénieur mais mis à disposition gratuitement auprès de la communauté (quiconque souhaitant se l'accaparer pour le transformer pouvant le faire) et ceux qui vendent un logiciel propriétaire²²⁰ (avec un accès payant).

- Le logiciel libre

Les défenseurs du logiciel libre partent du principe que l'ensemble des outils supportant la démocratie doivent être accessibles à tous. Ils doivent ainsi faire partie des « communs » et être gratuits.

En effet pour certaines *Civictech*, puisque les programmes sont réglés par les institutions (donc par de l'argent public), il est normal que la production de ces *Civictech* reviennent au public ; L'argent public n'étant pas destiné à financer la R&D (Recherche et développement des entreprises privées afin que ces dernières s'enrichissent). Cette innovation doit servir la communauté.

Pour moi la *Civictech*, ce sont des citoyens qui utilisent des outils numériques pour s'organiser, mener des actions à finalités sociales, politiques. Il y a une dimension militante. Donc pour moi ça doit être des outils communs, libres qui permettent à des citoyens de s'organiser, et pas des outils de grandes entreprises. Ceux qui ont des licences propriétaire empêchent les citoyens de

²¹⁹ Virgile Deville, cofondateur d'Open Democracy Now, « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 5, Assemblée nationale, 23 octobre 2017 : « Des communautés comme Open Democracy Now existent un peu partout dans le monde et nous sommes en relation les unes avec les autres. C'est en échangeant avec des acteurs comme Mysociety au Royaume-Uni, gOv à Taiwan ou Code for Mexico que nous avons pu constater que la question de l'open source ne se pose pas chez ces partenaires : elle leur semble évidente, pour les gages de transparence, de collaboration et d'ouverture qu'elle apporte à une démarche de consultation en ligne. Nous regrettons qu'un certain nombre d'acteurs en France ne partagent pas cette vision et se soient construits sur des modèles de logiciel propriétaire, qui limitent les collaborations possibles. »

²²⁰ Entretien avec un cabinet d'affaires publiques : « Il existe un clivage technologique entre des gens qui trouvent leur modèle économique par le logiciel d'auteur et ceux qui défendent le modèle du logiciel libre. Et ça, pour moi qui ne suis pas du tout ingénieur, c'est quelque chose que je n'avais pas vu d'emblée. »

se saisir eux même de ces outils et donc sont plus pour moi des outils de *Govtech*. (Un membre d'Open Source Politics.)

En France, la *Civictech* a tout de suite été vue sous un angle tech, entrepreneurial, *start-up*, ce qui entraîne forcément des *business models* qui ne sont pas des biens communs. Or pour que ce soit des biens communs il faudrait que le code soit ouvert et que les données ne soient pas vendues. (Un membre d'Open Source Politics.)

Toutes les *CivicTech* devraient être des biens communs. Et on devrait réfléchir en commun pour savoir comment les financer. On ne peut pas vendre du SAAS (pour *Software as a Service* ou logiciel à la demande) à des mairies. Sauf si on récupère un code ouvert et que la mairie souhaite le personnaliser, en changeant le code couleur par exemple. Elle apporte une touche qui nécessite de payer quelqu'un qui va modifier le modèle de base. (Un membre de Bazille.)

Cap Collectif voulait qu'on se serve de leur plateforme en marque blanche, mais on a refusé. C'était proposé gratuitement, mais ça ne correspondait pas à ce que je voulais faire pour la démocratie car c'est un logiciel propriétaire. Je suis plutôt pour une vision des communs. Je préfère qu'une collectivité se serve d'outils mis à disposition pour épauler le citoyen, plutôt que de lui faire payer 40 fois un logiciel. (Un membre de #MaVoix.)

Avec un logiciel libre, celui-ci est gratuit au départ. Ensuite les améliorations qui y sont apportées sont payantes, mais elles sont par la suite disponibles également à tous. Comme ça on ne paye qu'une fois. (Un membre de #MaVoix.)

Toutefois ce modèle pose des questions sur la réelle gratuité des logiciels. Bien qu'ils soient accessibles au plus grand nombre (en tout cas à ceux qui ont des connaissances informatiques), d'autres *Civictech* qui ne vendent pas de logiciels, vendent pourtant des missions de conseil et d'installation auprès des collectivités territoriales et aux entreprises²²¹. On peut alors s'interroger sur l'éthique de ces structures qui refusent de

²²¹ Entretien avec un membre d'Open Source Politics : « On paye des développeurs pour qu'ils puissent développer de nouvelles fonctionnalités ou installer de nouveaux modules sur les plateformes déjà disponibles

payer pour des outils qu'elles utilisent gratuitement, alors qu'elles bénéficient d'une rémunération pour leurs conseils, et donc pour améliorer ces outils en les agrémentant de nouvelles options techniques²²².

Mais, d'autres *Civitech* justifient cette commercialisation. Tel est le cas de Valentin Chaput d'Open Source Politics qui en a fait le *business model* de sa *Civitech* et pour lequel « ce n'est parce que l'accès au logiciel libre est gratuit que son développement l'est aussi ²²³ ». En effet, le développement d'une plateforme comportent des coûts importants : design, développement de nouvelles options sur le site, hébergements, etc. qui nécessitent un investissement financier (pour du temps de travail, des compétences mises à disposition, des outils etc.).

Par ailleurs, si les nouveaux développements impliquent des coûts, ils sont de suite retransmis gratuitement dans la communauté, chacun pouvant de nouveau se l'accaparer pour à nouveau l'améliorer. En effet, selon la logique du logiciel libre, toutes les améliorations nouvelles sont redistribuées auprès des publics et accessibles librement. C'est une manière de mutualiser les besoins plutôt que de les reproduire à l'infini.

Richard Stallman, président et fondateur de la Free Software Foundation, association à but non lucratif, qui défend l'utilisation de logiciels libres, surtout lorsqu'ils sont

en licence libre. Donc on fait payer ce service-là, après il y a des ressources informatiques comme la gestion du serveur en plus du déploiement de la plateforme. Mais une fois que vous avez développé de nouvelles fonctionnalités celles-ci sont de nouveaux libres. Donc vous pourrez récupérer à votre tour une plateforme complétée, et elle sera gratuite ».

²²² Valentin Chaput, « Pourquoi et comment nous choisissons de construire un modèle économique fondé sur des biens communs numériques », Medium.com, 5 mars 2018, <https://medium.com/open-source-politics/pourquoi-et-comment-nous-choisissons-de-construire-un-mod%C3%A8le-%C3%A9conomique-fond%C3%A9-sur-des-biens-communs-6c4f3ec3c075> : « Sans même parler du développement du logiciel, l'utiliser présente des coûts de déploiement, de configuration, d'hébergement et de maintenance. Inversement, une fois qu'il est développé et en dehors des coûts précités, la duplication d'un logiciel a un coût marginal nul. Le développement ayant déjà été financé et réalisé, n'importe qui peut en bénéficier. En échange, il faut investir dans les prochaines évolutions, qui bénéficieront en retour à tous. À l'inverse, dans le cas d'un logiciel propriétaire, il est nécessaire de payer une licence d'exploitation pour un logiciel qui existe déjà, afin de rentabiliser l'investissement initial comme dans le cas d'un produit manufacturé. Au passage, en cas de position dominante tendant vers le monopole, il y a fort à parier que vous allez payer de plus en plus cher puisque vous n'avez pas d'alternative ».

²²³ Valentin Chaput, « La *Civitech* française risque de se détourner de la création des biens communs numériques », Medium.com, 6 décembre 2016, <https://medium.com/open-source-politics/la-civic-tech-fran%C3%A7aise-risque-de-se-d%C3%A9tourner-de-la-cr%C3%A9ation-des-biens-communs-num%C3%A9riques-dont-9ebcf5c55c2e>

financés par des pouvoirs publics²²⁴, a ainsi rédigé des critères de licence publique générale (GNU). Il a déterminé les quatre libertés nécessaires d'un logiciel libre :

- « la liberté d'exécuter le programme, pour tous les usages » et cela sans restriction (comme une « période d'essai de 30 jours »), dans n'importe quelle zone géographique et pour tous les secteurs d'activités, que leur usage soit pour des fins commerciales ou non ;
- « la liberté d'étudier le fonctionnement du programme et de l'adapter à vos besoins », c'est-à-dire de pouvoir le modifier comme bon nous semble ;
- « la liberté de redistribuer des copies » y compris le fruit de votre travail additionnel.

À ces critiques s'ajoute que le rejet du modèle entrepreneurial par une partie des *Civitech* s'explique par une crainte de la privatisation des processus et donc à une éventuelle censure de l'expression. Pour eux, cette privatisation donnerait de l'opacité au processus démocratique du vote et de l'expression des citoyens sur ces plateformes, là où Internet permettait justement de pouvoir y ajouter de la transparence.

Cette défiance provient notamment de la manière dont sont créés les algorithmes (est-ce que ces algorithmes favorisent la participation d'une partie des internautes plutôt que d'autres) ou de la manière dont sont gérées les données personnelles. Le *business model* de certaines *Civitech* étant calqué sur la revente de données personnelles, des *start-up* comme Cap Collectif, vont même jusqu'à faire de la non-revente des données un élément différenciant, capable de prouver leur probité²²⁵). Cela dit, même si Cap Collectif ne vend pas les données de ses utilisateurs, ses clients récupèrent l'ensemble

²²⁴ Site internet de la Free Software Foundation Europe <https://fsfe.org/index.fr.html>

²²⁵ Cyril Lage, président de Parlement & Citoyens, « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 5, Assemblée nationale, 23 octobre 2017 : « Cap collectif, en tant que start-up, a choisi de ne pas construire son modèle économique sur la vente des données personnelles, si bien que nous signons un contrat que je tiens à votre disposition, qui reconnaît la pleine et entière propriété de l'intégralité des données à nos clients. L'association Parlement & Citoyens dispose donc d'un droit exclusif sur l'ensemble de ces données, y compris celles des utilisateurs. Cap collectif impose à l'ensemble de ses clients le respect des déclarations réglementaires : quand vous lancez une plateforme participative, vous devez déclarer votre base de données à la CNIL, publier des mentions légales sur votre site, respecter tout une série d'obligations. En tant qu'opérateur, nous avons bien sûr accès à ces données mais, contractuellement, nous avons interdiction de les exploiter d'une façon ou d'une autre, autrement que pour la maintenance de nos applications. »

des données à l'issue de la consultation²²⁶ ; ce qui pose des questions quant au respect des données individuelles.

Des interrogations sur l'aspect lucratif des *Civitech* partagées par de nombreux acteurs de la communauté :

Le numérique n'est pas démocratique en soi. [...] Il ne saurait être acceptable que le passage au numérique de la vie démocratique s'accompagne de la création de monopoles lucratifs dont les rouages seraient cachés du regard de la société²²⁷. (Regards Citoyens.)

Je suis gêné par les conditions d'utilisation de Change.org ou de Make.org, par le fait que ces plateformes acceptent que leur modèle économique repose sur l'exploitation de données personnelles liées à mon avis de citoyen²²⁸. (Damien Monnerie, directeur de l'association ICI.)

Ce mot *Civitech*, il empêche de voir toute la diversité de cette communauté. On ne parle jamais des tensions en termes de marketing, de vente, de base de données... Et les tensions ne sont pas visibles dans la communauté, car personne n'a intérêt à les mettre en avant. (Un membre de #MaVoix.)

Ce qui me pose problème, c'est qu'une grande partie de l'espace public est contrôlé par des gens qui ont un modèle publicitaire. (Un membre d'un *think tank* spécialisé dans le numérique.)

²²⁶ Cyril Lage, président de Parlement & Citoyens, « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 5, Assemblée nationale, 23 octobre 2017 : « Nous ne vendons pas les données, mais nos clients paient tous les mois un abonnement pour utiliser la technologie que nous leur proposons – ils prennent de fait un abonnement d'une durée de huit mois ; au-delà, les clients peuvent opter pour un maintien du site en ligne ou bien pour sa dépublication. Quand il est dépublié, le contrat stipule que les clients disposent de deux mois pour récupérer l'intégralité des données, notamment pour archivage ; de notre côté, au bout de deux mois, l'instance est fermée et les données détruites. J'insiste sur le fait que notre modèle économique est assis sur le développement d'un outil performant et la commercialisation d'une licence ; les données n'en font pas partie. »

²²⁷ Regards Citoyens, « Civic Tech ou Civic Business ? Le numérique ne pourra pas aider la démocratie sans en adopter les fondements », [regardscitoyens.org](https://www.regardscitoyens.org), 21 décembre 2016, <https://www.regardscitoyens.org/civic-tech-ou-civic-business-le-numerique-ne-pourra-pas-aider-la-democratie-sans-en-adopter-les-fondements/>

²²⁸ Damien Monnerie, directeur de l'association ICI, « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 5, Assemblée nationale, 23 octobre 2017.

La question n'est pas de se demander si on est « profit » ou « non profit ». C'est de se dire que si on fait du profit, quel est alors le *business model* ? Est-ce que tu revends les données utilisateurs, etc. Nous on ne fait rien de tout ça, à la différence de change.org ou de make.org dont le business est de revendre des données personnelles. (Un membre de Stig.)

- Le logiciel propriétaire

Les autres Civictech défendent plutôt la vente d'un logiciel propriétaire, considérant que leur force de travail doit être rémunérée à leur juste valeur. Clément Mabi relève également que la démarche propriétaire permet d'attirer de potentiels investisseurs pour pouvoir se développer plus rapidement²²⁹ (surtout que les dépenses techniques ont un coût important), à la différence des logiciels libres qui sont structurés et développés par une communauté de bénévoles.

Cette opposition est sans intérêt. Il n'y a pas de honte à gagner de l'argent surtout si tu fais un truc bien. C'est normal de dégager de l'argent pour pouvoir vivre de son activité. (Un membre de Stig.)

Parlement & Citoyens est devenu Cap Collectif, donc une entreprise qui a fait un choix ferme de ne pas publier son code et de rentrer dans une démarche très entrepreneuriale et commerciale... donc on a fini par sortir de l'association Démocratie Ouverte qui regroupait pas mal de *Civictech*, parce qu'on trouvait les frontières un peu floues entre ce qui relevait de l'associatif et du commercial. (Un membre d'Open Source Politics.)

Cette dimension « propriétaire » des logiciels ne rendant pas automatique la publication du « code » c'est-à-dire de « l'architecture » du logiciel ; une publication transparente permettrait pourtant de vérifier les biais techniques inclus dans les

²²⁹ Clément Mabi, « Citoyen hacker. Enjeux politiques des Civictech », *La Vie des idées*, 2 mai 2017. ISSN : 2105-3030. URL : <http://www.laviedesidees.fr/Citoyen-hackeur.html>

algorithmes afin de vérifier que ceux-ci ne favorisent pas une partie des internautes plutôt que d'autres ou empêchent la participation, etc.

Par ailleurs, la vente de logiciels propriétaires auprès d'institutions publiques pose la question du gaspillage de dépenses publiques plutôt que de sa mutualisation²³⁰, selon Valentin Chapat d'Open Source Politics. En effet, plutôt que d'investir dans des fonctionnaires ingénieurs capables de créer des plateformes publiques d'État et de pouvoir les gérer par la suite, les institutions préfèrent en acheter de nouvelles à chaque consultation. « Au lieu de mutualiser leurs besoins, les institutions – et donc *in fine* les contribuables – payent et repayent chacune leur tour des technologies déjà existantes » témoigne-t-il.

2.3.2.3. Sous-section 3. Donner l'accès au code source ?

En filigrane, une autre question essentielle est posée aux différents acteurs de la *Civitech*, qu'ils soient en logiciel libre ou propriétaire, c'est la possibilité pour le grand public d'accéder au code source afin de vérifier l'architecture du site internet, et vérifier que celui-ci ne censure pas une partie de l'expression, à cause de biais techniques.

En effet, ce code source permet d'accéder à l'architecture d'un site ou d'une plateforme (sans avoir accès au *back office*) et de comprendre ainsi comment le site ou la plateforme a été créé, car l'ensemble des technologies contiennent des biais possibles, provoquant, du fait de la technique, des inégalités entre les internautes.

En ayant accès au code source, un ingénieur peut accéder aux sites, et sans le corriger, au moins déclarer qu'il existe un problème dans son fonctionnement. Cela remplit un rôle de transparence. Au même titre que les citoyens assistent au dépouillement des urnes après une élection, les citoyens doivent avoir accès pour certaines *Civitech*, à

²³⁰ Valentin Chapat, « La *Civitech* française risque de se détourner de la création des biens communs numériques », Medium.com, 6 décembre 2016, <https://medium.com/open-source-politics/la-civic-tech-fran%C3%A7aise-risque-de-se-d%C3%A9tourner-de-la-cr%C3%A9ation-des-biens-communs-num%C3%A9riques-dont-9ebcf5c55c2e>

l'architecture d'un site, et savoir comment il a été construit, pour vérifier que les informations (qui restent anonymes) n'aient pas été tronquées²³¹.

Ainsi, l'utilisation d'un logiciel propriétaire peut avoir plusieurs inconvénients, notamment le manque de transparence, surtout lorsque les entreprises concernées ne veulent pas donner l'accès à leur code source pour vérifier comment la plateforme a été construite. Dans son célèbre article « *Code is Law*²³² », Lawrence Lessig démontrait déjà que la technique était le fruit des croyances et des idéologies des techniciens et des ingénieurs qui la font. Elle implique donc des biais humains. Il faut pouvoir avoir accès au code source et vérifier que ces biais ne sont pas un obstacle pour certains internautes tout en privilégiant d'autres. Une position portée par Open Source Politics tout comme l'association Regards Citoyens²³³, ainsi que d'autres acteurs de la Civictech :

Notre code est ouvert. Un développeur peut regarder dedans et voir ce qui était faussé. » (Un membre de Bazille.)

Lorsque le code d'un logiciel est public, cela permet de repérer plus facilement les failles techniques. Donc c'est forcément plus démocratique, puisque cette transparence permet de voir les biais des techniques et de les améliorer. (Un membre de #MaVoix.)

²³¹ Clément Mabi, professeur, « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 3, Assemblée nationale, 9 octobre 2017 : « Nous devons permettre à chaque citoyen d'accéder au code des plateformes. C'est un enjeu déterminant : la transparence des plateformes. Même si tout le monde n'en a pas forcément envie ou les capacités, il faut que toute personne souhaitant vérifier par elle-même comment sont construites les plateformes et leurs algorithmes puisse le faire : c'est à mon sens un critère essentiel de démocratie. »

²³² Lawrence Lessig, « Code Is law : sur la liberté dans le cyberspace », *Harvard Magazine*, 1^{er} janvier 2000, <https://harvardmagazine.com/2000/01/code-is-law-html>

²³³ Regards Citoyens, « Civic Tech ou Civic Business ? Le numérique ne pourra pas aider la démocratie sans en adopter les fondements », [regardscitoyens.org](https://www.regardscitoyens.org/civic-tech-ou-civic-business-le-numerique-ne-pourra-pas-aider-la-democratie-sans-en-adopter-les-fondements/), 21 décembre 2016, <https://www.regardscitoyens.org/civic-tech-ou-civic-business-le-numerique-ne-pourra-pas-aider-la-democratie-sans-en-adopter-les-fondements/> :

« Si "le code fait loi" en matière de numérique, seul le logiciel libre peut assurer la transparence et la gouvernance collective de ce code, éléments indispensables à la confiance dans ces nouvelles "lois". C'est tout l'enjeu de la transparence des algorithmes qui participent à la prise de décisions publiques. Publier les données générées en open data est également nécessaire, mais comme le dit très bien Valentin Chaput "publier rétrospectivement un jeu de données issu d'une plateforme non auditable n'est pas une garantie suffisante que les données n'ont pas été manipulées". Sur NosDéputés.fr et ses visualisations de l'activité parlementaire par exemple, il est crucial que tout un chacun puisse aller vérifier au sein de nos algorithmes qu'aucun traitement discriminatoire n'ai été mis en œuvre spécifiquement pour un parlementaire ou un groupe politique. »

Une manière d’assurer une sorte « d’audit » du code, c’est de rendre *open source* seulement certaines parties pour éviter que tout soit récupérable ou modifiable. Nous par exemple, on rend en *open source* notre algorithme qui peut classer les votes, comme cela les gens peuvent constater que ça marche bien, sans pourtant nous copier et retirer certaines fonctionnalités. (Un membre de Stig.)

Un des préalables, c’est l’utilisation du logiciel libre pour la confiance des publics. (Un membre de #MaVoix.)

À partir du moment où vous êtes sur le marché de l’idée démocratique, que vous construisiez quelque chose que vous êtes amenés à commercialiser, vous êtes obligé de montrer les rouages de la boîte qui vous fait fonctionner, car vous vous attaquez à un marché sensible qui est celui de l’Opinion. Et si on n’est pas transparent, on casse la confiance entre un utilisateur et notre plateforme, alors que c’est la base de toute expérience sur la *Civictech*. Si on ne le fait pas c’est un critère excluant pour être une *Civictech*. (Un membre de Make.org.)

Vous m’interrogez sur le lien entre *l’open data* et *l’open source* et, de manière plus générale, sur l’ouverture des ressources mises à disposition par les plateformes. Nous sommes issus de la culture de la licence libre, nous sommes un projet *open source*. [...] Nous pensons que la libération des codes et les développements technologiques sous licence libre – codes et algorithmes d’intelligence artificielle – sont une nécessité et un gage fondamental de transparence²³⁴. (Frank Escoubès, fondateur de Bluenove.)

On peut également citer l’association Regards Citoyens pour laquelle l’accès au code source est fondamental pour garantir la « confiance » dans les processus de démocratie numérique ; cette confiance émanant directement de la transparence du processus mis en place.

²³⁴ Frank Escoubès, fondateur de Bluenove, « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 4, Assemblée nationale, 16 octobre 2017.

Si « le code fait loi » en matière de numérique, seul le logiciel libre peut assurer la transparence et la gouvernance collective de ce code, éléments indispensables à la confiance dans ces nouvelles « lois ». C'est tout l'enjeu de la transparence des algorithmes qui participent à la prise de décisions publiques. Sur NosDéputés.fr et ses visualisations de l'activité parlementaire par exemple, il est crucial que tout un chacun puisse aller vérifier au sein de nos algorithmes qu'aucun traitement discriminatoire n'est mis en œuvre spécifiquement pour un parlementaire ou un groupe politique²³⁵.

Ouvrir un code source ne suffit pas à restaurer le lien de confiance mais, face à une énorme quantité de contributions, la place d'une contribution sur la plateforme est déterminante. Quand je lance une recherche sur un moteur de recherche, je ne vais pas à la page 540, ni même à la page 4 : je regarde les premiers résultats... La question de savoir quelles contributions sortent en premier sur la plateforme est donc une vraie question de démocratie citoyenne : qui détermine celle qui viendra en premier ? C'est en cela que le code ouvert est important car cela permet de vérifier qu'en faisant tourner les données avec un autre logiciel on parvient au même résultat. Si le résultat est différent, c'est qu'il y a eu potentiellement une modification dans un intérêt particulier, auquel cas cela pose un problème démocratique. Et le lien de confiance ne pourra pas être rétabli grâce au numérique²³⁶. (Suzanne Vergnolle, administratrice de l'association Regards Citoyens.)

Cela étant, le numérique n'est pas forcément démocratique en soi. Son usage soulève de vraies questions et suppose de garantir une véritable transparence dans le fonctionnement des outils numériques, a fortiori lorsqu'ils sont proposés par des acteurs non institutionnels comme Regards Citoyens. Ainsi, la question du logiciel libre peut paraître un sujet très abscons pour un non-technicien ; c'est pourtant ce qui permet de s'assurer du fonctionnement non biaisé des algorithmes. De même, l'*open data* est essentielle car elle permet de

²³⁵ Regards Citoyens, « Civic Tech ou Civic Business ? Le numérique ne pourra pas aider la démocratie sans en adopter les fondements », [regardscitoyens.org](https://www.regardscitoyens.org), 21 décembre 2016, <https://www.regardscitoyens.org/civic-tech-ou-civic-business-le-numerique-ne-pourra-pas-aider-la-democratie-sans-en-adopter-les-fondements/>

²³⁶ Suzanne Vergnolle, administratrice de l'association Regards Citoyens, « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 5, Assemblée nationale, 23 octobre 2017.

vérifier à partir de quels éléments fonctionne un site²³⁷. (David Gayou, administrateur de l'association Regards Citoyens.).

Un constat fait par de nombreux autres acteurs, y compris institutionnels, comme en témoignent la prise de position de la directrice de la mission Société numérique de l'Agence du numérique ou celle du directeur interministériel du SGMAP (Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique).

L'article 16 de la loi pour une République numérique prône l'utilisation de logiciel *open source* ; elle est aussi mentionnée dans le rapport du Conseil d'orientation de l'édition publique et de l'information administrative et recommandée dans le cadre des actions collectives formulées à la suite de la déclaration de Paris signée lors du sommet du Partenariat pour un gouvernement ouvert. Ne pas utiliser un outil de démocratie numérique, c'est comme si on laissait le président de séance de l'Assemblée seul maître du règlement intérieur et du droit de parole dans l'hémicycle... L'*open source* est essentielle à la confiance et à la transparence²³⁸.

J'en viens à la question de la souveraineté. Il me semble que le principe par défaut devrait être celui du logiciel libre, quitte à ne pas l'appliquer lorsque ce sera impossible. Un grand pays souverain, cinquième puissance mondiale, a tout de même le droit d'examiner les codes qu'on lui livre et sur lesquels il travaille, et de les modifier si cela ne marche pas. Cela vaut également pour les données. Cela étant, certains de nos ministères ne compte plus un seul développeur capable de développer des logiciels ; mieux vaut dans ce cas acheter une solution finie que d'adopter un logiciel libre que l'on sera incapable d'incrémenter. Quoi qu'il en soit, le principe par défaut doit, pour des raisons de souveraineté, rester le même, je veux connaître les codes et pouvoir les

²³⁷ David Gayou, administrateur de l'association Regards Citoyens, « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 5, Assemblée nationale, 23 octobre 2017.

²³⁸ Oriane Ledroit, directrice de la mission Société numérique de l'Agence du numérique, « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 6, Assemblée nationale, 30 octobre 2017.

modifier quand ils ne fonctionnent pas²³⁹. » (Henri Verdier directeur interministériel du numérique et du système d'information et de communication au Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique – SGMAP.)

C'est notamment grâce à l'accès au code source du site de l'éducation nationale « Parcoursup », qui oriente les étudiants diplômés du baccalauréat vers des études supérieures, qu'un chercheur a pu démontrer les biais technologiques induit dans le site²⁴⁰.

Mais la publication des données ne garantit pas l'appropriation et l'analyse par les citoyens. Comme le dit très bien Valentin Chaput d'Open Source Politics : « publier rétrospectivement un jeu de données issu d'une plateforme non auditable n'est pas une garantie suffisante que les données n'ont pas été manipulées²⁴¹. »

2.3.3. Section 3. Quel avenir pour les *Civictech* ?

De nombreuses *Civictech* ont témoigné des difficultés qu'elles avaient pour se développer. Ces difficultés sont nombreuses et reposent essentiellement sur les ressources financières à obtenir. Si certaines d'entre elles vivent de subventions (publiques ou privés), la plupart ont opté pour un *business model* en se transformant en entreprise et proposer des offres de conseil par exemple.

²³⁹ Henri Verdier, directeur interministériel du numérique et du système d'information et de communication au Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP), « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 6, Assemblée nationale, 30 octobre 2017.

²⁴⁰ Natacha Lefauconnier, Laura Taillandier, « 8 infos/intox qui circulent sur Parcoursup », letudiant.fr, 4 juin 2018, <https://www.letudiant.fr/etudes/8-infos-intox-qui-circulent-sur-parcoursup.html>

²⁴¹ Valentin Chaput, « Open By Design », democracyos.eu, 6 décembre 2016, <https://democracyos.eu/blog/open-by-design>

2.3.3.1. Sous-section 1. Les difficultés pour se développer

La *Civitech* évolue dans un milieu précaire. On constate plusieurs types de difficultés à surmonter pour pouvoir continuer d'exister en tant que *Civitech*, que cela soit un modèle bénévole ou entrepreneurial.

Parmi les difficultés citées pour pouvoir se développer, les *Civitech* citent l'impossibilité en France de faire de l'argent sur de l'intérêt général²⁴².

À ce jour, il semble difficile en tout état de cause de vouloir générer des revenus au travers d'un projet d'intérêt général et destiné à améliorer notre démocratie²⁴³. (Thibault Favre et David Guez de la Primaire.org.)

Des difficultés économiques ont aussi imposé à certains de continuer à travailler en parallèle de leur engagement ou de ne compter que sur des subventions pour continuer à porter un projet. Les acteurs de la *Civitech* ont des difficultés à trouver des ressources et les subventions publiques ne suffisent pas toujours pour continuer de développer le projet :

La charge de travail induite n'était pas compatible avec un fonctionnement bénévole. Malheureusement, hormis le financement accordé par trois parlementaires et une subvention de Google les deux premières années, nous

²⁴² Sylvain Rolland, « Comment les *Civitech* réinventent la démocratie à l'ère d'internet », *Latribune.fr*, 26 mai 2016, <https://www.latribune.fr/technos-medias/civic-tech-comment-la-technologie-redonne-du-pouvoir-aux-citoyens-573318.html> : « Sans surprise, beaucoup de *Civitech* sont des associations ou des structures gérées par des bénévoles. La raison est simple : difficile de bâtir un modèle économique pérenne sur des plateformes gratuites, sans publicité, dont le but premier est de servir l'intérêt général. [...] D'autres, à l'image de Voxe, assument leur culture startup. "Il est vrai qu'il est très difficile de lever des fonds en France pour des projets liés à la politique, ce qui n'est pas le cas aux États-Unis", relève Léonore de Roquefeuil, la présidente de Voxe. La startup, qui était une association à ses débuts, refuse de monétiser son comparateur de programmes pour garantir sa neutralité. Pour l'heure, elle se finance essentiellement grâce à des dons et des dotations glanées dans des concours de startups. Mais elle compte profiter de son expertise dans la "mobilisation des foules" pour vendre des services en entreprise, et faire payer l'abonnement à sa future newsletter à des PME. "L'impact social et le business ne sont pas incompatibles" affirme-t-elle. ».

²⁴³ David Guez, Thibault Favre, « LaPrimaire.org : Rendre la politique plus inclusive et vertueuse », *La Revue Civique*, propos recueillis par Sarah Pinard, mars 2017, <http://revuecivique.eu/articles-et-entretiens/laprimaire-org-rendre-politique-plus-inclusive-vertueuse/>

n'avons jamais réussi à trouver de financement pour assurer la création des postes nécessaires au développement²⁴⁴. (Cyril Lage de Parlement & Citoyens.)

Pour faire les législatives avec #MaVoix et assurer l'ensemble des circonscriptions, il nous fallait 92 000 euros et on les avait. On bossait déjà tous 24h/24h gratuitement, on avait même fait des MOOC (*massive open online course*, ou formation en ligne ouverte à tous). Certains donnaient un peu de leur temps pour bosser la nuit, le soir et puis certains se sont mis en retrait de leur boulot. (Un membre de #MaVoix.)

Beaucoup de *Civitech* sont en difficultés financières car elles recherchent un marché qui sont soit des adhérents ou des consommateurs. Mais on a tous du mal à rencontrer un marché. Soit parce que l'offre n'est pas adaptée, soit parce que c'est trop tôt et que les gens ne sont pas prêts, ou alors c'est aussi une hypothèse, les Français ne s'intéressent pas de cette manière-là à la vie publique. (Un membre de Questionnez vos élus.)

La partie la plus difficile c'était pour la campagne des législatives : on avait 43 circonscriptions à financer ce qui représente 92 000 euros, les affiches, les bulletins, etc. Tout ça coute cher. Il y avait par exemple 400 affiches à payer. C'était le truc le plus difficile à faire sans association ou structure de financement. #MaVoix c'était juste un hashtag, juste un nom. (Un membre de #MaVoix.)

Il existe de plus des difficultés de ressources humaines et de temps. Outre la nécessité de pouvoir travailler avec quelques techniciens, il faut également pouvoir compter sur une multitude de bénévoles (que les *Civitech* ne peuvent pas rémunérer) pour faire fonctionner leur projet.

On a essayé de faire venir des gens pour nous aider à nous développer mais il y avait cette frontière du code. Il faut trouver un développeur qui a envie de

²⁴⁴ Cyril Lage (Parlement & Citoyen), « Participer à l'élaboration de la loi », *La Revue Civique*, propos recueillis par Sarah Pinard, février 2017, <http://revuecivique.eu/articles-et-entretiens/faire-participer-a-lelaboration-de-loi-cyril-lage-parlement-citoyens/>

s'intéresser à ça. La question n'est pas tant la finance, car c'est culturel dans le code. Dans 100 % des sites internet, 30 % ont été fait gratuitement. (Un membre de Bazille.)

On est allé voir le Civic Hall pour grossir l'équipe mais on n'a pas réussi. Il faut du temps, des bénévoles... (Un membre de Bazille.)

Il n'y a que du temps bénévole lorsqu'il s'agit du temps humain, et après il faut payer les infrastructures physiques et numériques qu'il y a derrière, c'est l'allocation de deux serveurs à l'heure actuelle pour l'ensemble des activités de l'association. (Un membre de Regards Citoyens.)

J'étais trésorier de l'asso. Pendant les trois premières années, je n'ai fait que du bénévolat. Le *crowdfunding* a permis de financer ça. Mais on a arrêté au bout de deux ans, car l'association ne pouvait plus suivre. (Un membre de Questionnez vos élus.)

Notre démarche a débuté en 2015. On a été un petit peu lent car on a tous des activités en parallèle assez dense. (Un cabinet d'affaires publiques.)

Enfin d'autres *Civitech* évoquent un défaut de notoriété. Un défaut qui ne leur a pas permis d'être soutenues par des pouvoirs publics.

On propose des outils qui peuvent aider mais on n'est pas reconnu par l'État. On a un déficit de notoriété. (Un membre de Stig.)

J'ai dû voir 10 ou 15 députés, tous 100 % En Marche, jamais un autre député n'a répondu à nos mails ou nous a contactés. (Un membre de Stig.)

On a eu un contact avec un maire d'une petite ville basée à côté de Lyon. Mais le site regorgeait de propositions trop macro-économiques, pour la présidentielle, et pas assez au niveau local. Donc ça ne lui correspondait pas. Certains y croient mais il y a vraiment moins de monde. Soit les questions sont inintéressantes soit les questions sont trop spécifiques et ça touche forcément un moins large public. (Un membre de Bazille.)

Conséquence, ce sont les *Civictech* avec un *business model* efficient qui arrivent à exister, dans un univers très concurrentiel²⁴⁵ parce que ce sont les seules à avoir des ressources financières régulières donc des ressources humaines suffisantes ainsi que du temps à consacrer à leur projet (en poste à temps plein), pour développer leur activité.

2.3.3.2. *Sous-section 2. Avec quelles ressources ?*

Nous allons nous intéresser maintenant aux ressources utilisées pour que les *Civictech* (associations ou entreprises) réussissent à se développer. Nous allons voir que les ressources utilisées changent beaucoup en fonction des modèles.

Les *Civictech* qui sont calquées sur un modèle entrepreneurial sont soumises aux mêmes difficultés qu'une entreprise : la recherche de ressources financières pour développer leur structure ou tout simplement faire face aux dépenses quotidiennes.

1.1.1.1.1. *Sous-section 1. Le modèle bénévole*

Les *Civictech* qui ont existé en tant que bénévoles ont témoigné à de nombreuses reprises de la difficulté d'exister (pour faire campagne ou pour simplement payer les frais de fonctionnement). La plupart d'entre elles vivent de subventions publiques et de dons individuels.

²⁴⁵ Ariel Kyrou, « Et si nous assumions les insolubles paradoxes de la civic-tech ? », Digital Society Forum, Orange.fr, 16 décembre 2016, <https://digital-society-forum.orange.com/fr/les-actus/899-et-si-nous-tentions-de-34resoudre34-les-7-paradoxes-de-la-civic-tech> : « Dans Internet Actu, Hubert Guillaud raconte un autre débat, tenu quant à lui le 8 décembre dernier dans l'antre du laboratoire d'innovation publique La 27^e Région : "Peut-on transposer les modèles économiques de la Silicon Valley dans le champ démocratique ?"... L'honnête homme, bien convaincu de la différence fondamentale entre l'essence du faire politique, motivé par l'intérêt général, et la logique business, en théorie gouvernée par le profit, aurait tendance à répondre par la négative. Sauf qu'on "ne voit pas apparaître un financement d'intérêt général, c'est-à-dire un soutien des acteurs publics, alors que ceux-ci ne cessent de réduire leurs budgets". Conséquence : ce sont les projets opérationnels, de l'ordre de l'application de sondage automatisée ou de la plateforme de consultation genre gov-tech, qui plus est trop souvent via des logiciels propriétaires, qui tirent les moins mauvais marrons du feu comptable. Rénover la politique ne pourrait-il être qu'un sacerdoce de bénévoles ? Donc de militants à l'ancienne ? Sortir de ces nœuds de paradoxe supposerait, selon le lucide Valentin Chaput, cofondateur de Open Source Politics, un soutien bien plus fort des institutions publiques à ce qu'il appelle les common-techs ou communs digitaux... »

Tel est le cas de LaPrimaire.org qui indiquait dans ses comptes (ouverts à tous et disponibles sur son site internet), le nombre de dons reçus et l'ensemble des dépenses effectuées. On peut également citer le mouvement #MaVoix pour lequel l'ensemble de la trésorerie était constitué au compte-gouttes par les bénévoles, après « un passage de chapeau » lors des réunions publiques.

- Les donations et le temps donné

Pour les *Civictech* ayant un modèle bénévole, ce sont les donations des citoyens ainsi que le temps donné par les bénévoles qui ont pu faire émerger les différents projets. Avec cependant les limites que l'on connaît et qui ont été citées précédemment, certaines allant jusqu'à citer l'autofinancement pour pouvoir continuer d'exister.

LaPrimaire.org est entièrement gratuite pour les citoyens afin de permettre la participation du plus grand nombre, la seule entrée financière résulte des dons²⁴⁶. D'un point de vue opérationnel, les divers coûts (services et outils techniques, dépenses de communication, événementiel, logistique etc.) ont pu être réglés grâce à la générosité des citoyens²⁴⁷. (Thibault Favre et David Guez, LaPrimaire.org.)

L'association We Sign It fonctionne avec 200 bénévoles, dont 5 quasi permanents ; ses revenus proviennent essentiellement des dons d'utilisateurs de la plateforme entre 75 000 et 160 000 euros par an²⁴⁸.

On n'avait pas de *business model*, que du temps passé. Quand on avait besoin d'un serveur, on prenait nos propres serveurs qui étaient utilisés pour d'autres biens. C'était la débrouille. On n'a pas fait de recherche de financement ou de donations. Il aurait fallu avoir un statut association or nous étions juste un nom. (Un membre de Baztille.)

²⁴⁶ David Guez, Thibault Favre, « LaPrimaire.org : Rendre la politique plus inclusive et vertueuse », *La Revue Civique*, propos recueillis par Sarah Pinard, mars 2017, <http://revuecivique.eu/articles-et-entretiens/laprimaire-org-rendre-politique-plus-inclusive-vertueuse/>

²⁴⁷ *Ibid.*

²⁴⁸ Alexandra Luthereau, « Les Civic Tech veulent soigner la démocratie », *Alternatives Économiques*, 2017/4 (n° 367), p. 62-62. URL : <https://www.cairn.info/magazine-alternatives-economiques-2017-4-page-62.htm>.

Pour faire campagne, il faut du temps et de l'argent. Et je n'ai pas les moyens de la faire. Il faut que je bosse... De la même manière que je n'ai pas le temps pour les mêmes raisons d'aller aux réunions de la *Civitech*. (Une « candidate citoyenne » de LaPrimaire.org.)

Personne n'était payé ; tout était bénévole. Il n'y avait pas de bénéfice à en tirer, juste du temps passé. Pour organiser des cafés par exemple, les gens prenaient sur leur denier. Moi j'avais des potes qui géraient des espaces de *coworking*. On faisait tourner un chapeau pour payer les frais. Par exemple 200 euros pour louer une salle. Tout était coopératif et décentralisé. En termes de communication, le nom #MaVoix, les vidéos diffusées, l'affiche électorale, ont été faites de manière spontanée, sans passer par une agence de communication. On a tout fait avec de l'intelligence collective. (Un membre de #MaVoix.)

Un an avant les législatives de 2017, on a testé notre dispositif à l'élection législative partielle de Strasbourg. Il y avait juste une circonscription à payer, et les gens ont mis chacun dix euros pour qu'on puisse la financer. (Un membre de #MaVoix.)

Pour les projets de nature associative, reposant essentiellement sur des contributions bénévoles et militantes, l'appel aux dons philanthropiques et/ou aux subventions publiques peut suffire. Citons l'exemple de l'association Regards Citoyens, qui alerte d'ailleurs régulièrement sur les dérives potentielles d'un *civic-business*²⁴⁹ (Valentin Chaput d'Open Source Politics.)

- Les campagnes de *crowdfunding* et les subventions

Pour bénéficier d'une trésorerie, outre les donations des citoyens intéressés et le temps consacré par les bénévoles, certaines *Civitech* se sont lancées dans des campagnes de *crowdfunding* (financement participatif).

²⁴⁹ Valentin Chaput, « Pourquoi et comment nous choisissons de construire un modèle économique fondé sur des biens communs numériques », Medium.com, 5 mars 2018, <https://medium.com/open-source-politics/pourquoi-et-comment-nous-choisissons-de-construire-un-mod%C3%A8le-%C3%A9conomique-fond%C3%A9-sur-des-biens-communs-6c4f3ec3c075>

Nous avons organisé en 2015 une première campagne de financement participatif, qui nous a permis de collecter 60 000 € environ, ce qui a couvert les dépenses de l'association de fin 2014 à mi-2016. Ensuite, pour les besoins de LaPrimaire.org et compte tenu des contraintes légales liées au financement des activités politiques, nous avons créé, au second semestre 2016, un parti politique et à nouveau fait appel à la générosité des citoyens. Nous avons collecté 75 000 € environ, lesquels ont permis de payer les nombreux frais de primaire, défrayer les candidats qualifiés et finalistes d'une partie de leurs frais, nous verser une rémunération symbolique au titre de l'ensemble du travail accompli et réaliser une contribution financière à l'association de financement électoral du vainqueur de LaPrimaire.org²⁵⁰. (Thibault Favre et David Guez, de laprimaire.org.)

Notre fondateur a beaucoup contribué financièrement et à titre personnel à la mise en route et au lancement de questionnez-vos-élus. Puis on est passé par des sites de *crowdfunding* qui nous ont permis de mettre un peu d'argent dans le système, mais qui ne nous permettaient pas de nous rembourser ou d'équilibrer. (Un membre de Questionnez vos élus.)

On peut également citer la *start-up* Voxe qui a bénéficié à son lancement d'une bourse Google de 500 000 euros après avoir été lauréat du Google Impact Challenge en 2015²⁵¹.

Il convient de préciser que ces acteurs bénévoles n'arrivaient pas non plus à se rémunérer. Une majorité d'entre eux ont créé leur *Civictech* en parallèle de leur travail. D'autres ont démissionné de leur emploi pour s'y atteler à temps plein en utilisant leurs deniers personnels. Le fait de ne bénéficier d'aucun budget pour se développer a été un frein sévère pour l'expansion de leur projet.

²⁵⁰ David Guez, Thibault Favre, « LaPrimaire.org : Rendre la politique plus inclusive et vertueuse », *La Revue Civique*, propos recueillis par Sarah Pinard, mars 2017, <http://revuecivique.eu/articles-et-entretiens/laprimaire-org-rendre-politique-plus-inclusive-vertueuse/>

²⁵¹ « Dix idées pour un monde meilleur », Google.org, 8 octobre 2015, <https://impactchallenge.withgoogle.com/france2015/advisors>

Notre action a été portée originellement par une association loi 1901 (Democratech) que nous gérons effectivement à titre bénévole. C'est là une première difficulté car cela suppose d'avoir une activité professionnelle en parallèle afin de se rémunérer tout en disposant de suffisamment de temps pour faire avancer le projet²⁵². (Thibault Favre et David Guez, LaPrimaire.org.)

1.1.1.1.2. Sous-section 2. Le modèle entreprise

Du côté des entreprises, le chemin de croix a été complètement différent. Pour celles qui ont réussi à se structurer, ces *Civitech* peuvent vendre de multiples produits et services. Ces derniers peuvent avoir plusieurs formes : des produits (plateformes de marque blanche), des services (offres de conseils), des données utilisateurs, ou encore faire des levées de fonds²⁵³. Autant de rentrées d'argent qui leur permettent de financer leur fonctionnement.

En effet, certaines *Civitech* ont réussi à effectuer une première levée de fonds pour faciliter leur développement :

On existe depuis deux ans, on est en pleine création, donc on a des subventions et des levées de fonds qui viennent notamment de fondations. Mais on ne dépend pas de la commande publique du tout. On n'exclut pas de participer à des appels d'offre. Et on réfléchit à vendre une plateforme en SAAS. (Un membre de Make.org.)

On a fait une levée de fonds de 50 000 euros, 24 personnes ont mis 2 000 euros chacune. La moitié de gens qu'on connaissait et l'autre moitié qu'on ne

²⁵² David Guez, Thibault Favre, « LaPrimaire.org : Rendre la politique plus inclusive et vertueuse », *La Revue Civique*, propos recueillis par Sarah Pinard, mars 2017, <http://revuecivique.eu/articles-et-entretiens/laprimaire-org-rendre-politique-plus-inclusive-vertueuse/>

²⁵³ Valentin Chaput, « Pourquoi et comment nous choisissons de construire un modèle économique fondé sur des biens communs numériques », Medium.com, 5 mars 2018, <https://medium.com/open-source-politics/pourquoi-et-comment-nous-choisissons-de-construire-un-mod%C3%A8le-%C3%A9conomique-fond%C3%A9-sur-des-biens-communs-6c4f3ec3c075> : « Aux États-Unis, la Knight Foundation en liste huit variantes mais, pour notre part, nous identifions à ce stade quatre grands modèles de financement de notre secteur d'activité : lever des fonds, vendre des données, vendre des licences, vendre des compétences. S'ils peuvent tous se révéler viables et lucratifs à court et moyen terme, ces modèles n'auront assurément pas les mêmes conséquences démocratiques à long terme. »

connaissait pas. On a ensuite levé 250 000 euros pour déployer des fonctionnalités *premium*. (Un membre de Ciwik.)

On peut également citer ici Make.org qui a bénéficié d'une levée de fonds pour son développement²⁵⁴ ou Voxe.org qui a bénéficié de 200 000 euros de la part de Google au terme d'un concours remporté sur les projets sociétaux.

Certains vendent des plateformes en marque blanche (SaaS, soit Software as a Service) à des entreprises ou des municipalités pour qu'elles puissent installer leur propre plateforme de participation et s'entretenir avec leur public. On peut citer Stig et Cap Collectif parmi les plus connues.

Nous avons créé Cap Collectif en juillet 2014 et opéré une refonte intégrale de la plateforme, que nous commercialisons en SaaS (abonnement) depuis février 2015. Nous proposons aussi des prestations d'accompagnement qui nous permettent de transférer à nos clients nos connaissances des conditions et facteurs clés de succès des démarches de co-construction. En 2017, nous avons réalisé une levée de fonds pour accroître le développement de Cap Collectif²⁵⁵.

D'autres, essentiellement les *Civitech* qui ne vendent pas de logiciel propriétaire, sont rémunérés sur une offre de conseil. Ils mettent en place des plateformes trouvées en libre-service sur Internet auprès des infrastructures qui les ont commandées, et peuvent les personnaliser en fonction de leur demande. Il existe même une liste établie²⁵⁶ par l'AFUL (Association francophone des utilisateurs de logiciel libre) des différents

²⁵⁴ Florian Debes, « 2017, le rendez-vous des start-up citoyennes », Lesechos.fr, 23 novembre 2016, <https://business.lesechos.fr/entrepreneurs/actu/0211509799363-2017-le-rendez-vous-des-start-up-citoyennes-302488.php> : « Fondée cet été par Axel Dauchez, la start-up entend faire émerger des propositions citoyennes, puis leur donner de la voix. Par la suite, les internautes qui auront approuvé une idée se verront proposer les contacts d'un parti politique ou d'une ONG. "Pour cette troisième étape, nous assurerons la mise en relation gratuite entre agents démocratiques et citoyens qui veulent passer à l'action", précise l'ex-président de Publicis France. Make.org, assure-t-il, ne vend pas de données personnelles. Des actionnaires, dont les noms restent secrets, supportent déjà le projet à hauteur de 1,6 million d'euros. Une autre levée de fonds de 5 millions d'euros se prépare. »

²⁵⁵ Cyril Lage (Parlement & Citoyens), « Participer à l'élaboration de la loi », *La Revue Civique*, propos recueillis par Sarah Pinard, février 2017, <http://revuecivique.eu/articles-et-entretiens/faire-participer-a-l-elaboration-de-loi-cyril-lage-parlement-citoyens/>

²⁵⁶ « Les différents modèles économiques », Association francophone des utilisateurs de logiciels libres, 16 septembre 2008, <https://aful.org/professionnels/modeles-economiques-logiciels-libres/differents-modeles>

« services » qui peuvent être vendus autour d'un logiciel libre (comme des souscriptions pour des mises à jour de logiciels, l'installation ou la formation à l'utilisation des plateformes en logiciel libre, etc.).

Dans la même veine, on peut citer Voxe.org qui a lancé « sous statut d'entreprise privée, deux activités commerciales, de contenu rédactionnel et de formation à la mobilisation²⁵⁷ ».

On a un *business model* de consultant. On vend des prestations basées sur de l'informatique mais on n'est pas propriétaire de logiciels. Car pour nous le logiciel qu'on utilise est un bien commun, on ne vend pas le logiciel en lui-même mais son déploiement. On met en place des plateformes *open source* pour des institutions donc ça c'est un premier volet technique qui se distingue d'autres entreprises qui vendent des plateformes. Et le deuxième volet est une offre de conseils, de méthodes pour savoir gérer ces plateformes et sur la démocratie participative numérique en général. On fait du conseil, de la formation sur les outils, des méthodes d'animation du débat public, des rapports d'analyse, etc. (Un membre d'Open Source Politics.)

En 2019, on a pour ambition de mettre en ligne des fonctionnalités payantes et optionnelles notamment des sondages, de l'analyse, de l'évaluation, des rapports, etc. (Un membre de Ciwik.)

Certaines participent à des appels d'offres. Et d'autres encore, plus rares, vendent les données de leurs utilisateurs²⁵⁸. C'est le cas de Change.org qui « commercialise des pétitions "sponsorisées" par des entreprises et des ONG, et propose la location d'adresses *e-mail* de publics ciblés²⁵⁹ ».

²⁵⁷ Alexandra Luthereau, « Les Civic Tech veulent soigner la démocratie », *Alternatives Économiques*, 2017/4 (N° 367), p. 62-62. URL : <https://www.cairn.info/magazine-alternatives-economiques-2017-4-page-62.htm>.

²⁵⁸ Éric Sadin, *La Silicolonisation du monde*, Paris : éditions L'Échappée, 2016, p. 70 : « Ces ressources financières, ce nouvel or et trouvé dans celui des données laissés par les individus. Le commerce des industries du numérique ne se fait plus uniquement sur l'échange de biens en ligne, mais aussi par la collecte de données en vue de constituer de gigantesques bases de données à caractère personnel dotées de hautes valeurs commerciales. »

²⁵⁹ Alexandra Luthereau, « Les Civic Tech veulent soigner la démocratie », *Alternatives Économiques*, 2017/4 (n° 367), p. 62-62. URL : <https://www.cairn.info/magazine-alternatives-economiques-2017-4-page-62.htm>.

Les clients sont également très variés : ils peuvent être des entreprises ou des institutions. Tel est le cas de Stig qui travaille avec des entreprises (en BtoB) :

Dès la version beta de Stig en 2016, des entreprises ont commencé à nous contacter, spontanément, après avoir découvert notre outil d'intelligence collective. Elles avaient imaginé des usages internes de Stig. C'est ainsi qu'est né Stig Pro. Stig Pro permet à chaque organisation d'avoir son propre Stig personnalisé pour de nombreux usages : remontée de *best practices*, gouvernance collective, budget participatif, événementiel, co-construction de contenu, etc.²⁶⁰, explique Jérémie Paret.

Malgré le succès mitigé de quelques *start-up* de la *Civictech*, on pourrait parler en réalité d'une « bulle *Civictech* ». Beaucoup d'entrepreneurs se sont lancés dans l'aventure entrepreneuriale, mais en réalité, on ne sait pas ce que cela rapporte, ni calculer réellement son efficacité. Si pendant deux ans, ces activistes numériques ont été regardés avec bienveillance notamment parce qu'il n'y avait pas d'argent ou d'influence en jeu, on se rend compte désormais qu'un marché s'est créé. Et cela a engendré une concurrence très rude entre les différents acteurs de cette communauté.

2.3.3.3. Sous-section 3. Un différentiel de culture

En 2013, les solutions *Civictech* représentaient déjà 5,7 milliards d'euros sur le marché mondial de dépenses dans les technologies de l'information, selon la banque Bnp Paribas²⁶¹ ; ce qui prouve que la *Civictech* a un potentiel de développement. On constate cependant un différentiel important de gain entre la *Civictech* aux États-Unis et la *Civictech* en France. Aux États-Unis, les investissements dans la *Civictech* auraient progressé 14 fois plus vite que pour l'ensemble des investissements dans les autres

²⁶⁰ Jérémie Paret, « Pour que les citoyens participent activement », *La Revue Civique*, propos recueillis par Sarah Pinard, mars 2017, <http://revuecivique.eu/articles-et-entretiens/civic-tech-citoyens-participent-activement-jeremie-paret-co-fondateur-de-lappli-stig/>

²⁶¹ « Civictech : du numérique au politique », BNP Paribas, 17 avril 2018, <https://group.bnpparibas/actualite/civic-tech-numerique-politique>

technologies. En France, son développement semble plus compliqué, si l'on se base sur les témoignages des différents acteurs interrogés précédemment.

Et cela pour trois raisons principales qui reposent en partie sur la définition, large ou restreinte, que l'on donne à la *Civictech* :

1. Un différentiel de secteur entre la France et les États-Unis. Aux États-Unis la *Civictech* englobe tout ce qui touche à l'intérêt général²⁶² ²⁶³ donc on peut très bien y retrouver Change.org qui est une plateforme de pétition en ligne comme une application qui indique l'état du trafic routier en temps réel comme Waze²⁶⁴ ²⁶⁵. C'est parce que les Américains ont une définition large des activités de la *Civictech* que cette dernière bénéficie d'un si bel essor économique. En France, les innovations numériques de la *Civictech* sont trop calquées sur la vie publique (notamment les partis politiques virtuels, les médias, les plateformes d'amendements, etc.) pour pouvoir massivement se développer. Le mot *Civictech* en France désigne une communauté très réduite qui produit des solutions pour une niche.
2. Un différentiel de financement. Aux États-Unis, il existe par exemple des systèmes de « financement civique » via des plateformes numériques privées comme Neighborly ou Citizeninvestor qui permettent aux citoyens de financer des projets d'infrastructures (écoles, bibliothèques, parcs), en échange d'une réduction de taxes²⁶⁶. Les citoyens accompagnent financièrement l'action des municipalités. Aux États-Unis, la *Civictech* bénéficie ainsi d'une double source

²⁶² « Can Civictech save democracy ? », L'Atelier BNP Paribas, décembre 2017,

<https://atelier.bnpparibas/uploads/file/20171208-Civic-Tech-Study-LAtelier-BNPParibas-NA.pdf>

²⁶³ Rapport « The emergence of Civictech : Investments in growing fields », Knight Foundation, décembre 2013, <https://www.slideshare.net/knightfoundation/knight-civictech> Voir à ce propos la classification des différentes *Civictech* dans le rapport de la Knight Fondation qui fait une différence entre les innovations liées au gouvernement américain (les données ouvertes par exemple) et les groupes d'actions communautaires (comme les sites de crowdfunding civique).

²⁶⁴ Rapport « The emergence of Civictech : Investments in growing fields », Knight Foundation, décembre 2013, <https://www.slideshare.net/knightfoundation/knight-civictech>

²⁶⁵ Rapport « The emergence of Civictech : Investments in growing fields », Knight Foundation, Décembre 2013. <https://www.slideshare.net/knightfoundation/knight-civictech>

²⁶⁶ Ramy Ghorayeb, « Comment les *Civictech* redonnent du pouvoir au citoyen », L'Atelier BNP Paribas, 11 décembre 2017, <https://atelier.bnpparibas/smart-city/article/civictech-redonnent-pouvoir-citoyen>

de financement, public et privé : à la fois de fonds d'investissement mais aussi de subventions publiques²⁶⁷. En 2013, un rapport de la Knight Foundation estimait qu'aux États-Unis l'investissement total à l'année sur les *Civitech* était de 431 millions de dollars²⁶⁸ (dont 364 millions de dollars de financements privés et le reste en financements publics). Toujours aux États-Unis, en 2015, les investissements publics étaient estimés à 25 millions de dollars²⁶⁹. Autrement dit, la *Civitech* est aussi soutenue par des entreprises privées comme par les administrations, qui voient dans la démocratie un nouveau marché à conquérir.

3. D'après un rapport de l'OCDE²⁷⁰, « le *crowdfunding* civique pour les biens publics locaux est généralement impulsé par les citoyens et la société civile organisée dans le but de transformer leur quartier ou leur zone locale, avec de nouveaux services ou infrastructures, et c'est un moyen de contourner de longues procédures administratives, voire le manque de volonté politique ».

²⁶⁷ « Can Civitech save democracy ? », L'Atelier BNP Paribas, décembre 2017, p. 12.

<https://atelier.bnpparibas/uploads/file/20171208-Civic-Tech-Study-LAtelier-BNPParibas-NA.pdf>

²⁶⁸ Rapport « The emergence of Civitech : Investments in growing fields », Knight Foundation, décembre 2013, p. 17, <https://www.slideshare.net/knightfoundation/knight-civitech>

²⁶⁹ Mike Montgomery, « Why *Civitech* is the next big thing », Forbes, 24 juin 2015 : « Outre le fait que, pour la première fois depuis des années, les gouvernements ont prévu de dépenser dans des solutions technologiques capables de transformer leur mode de fonctionnement, de servir leurs électeurs et de prendre des décisions en fonction de données, de nombreuses municipalités se sentent enfin assurées que la crise financière est derrière elles et que cela vaut la peine de dépenser de l'argent pour une technologie qui non seulement attirera les citoyens mais rendra les affaires du gouvernement plus efficaces et plus intelligentes. [...] Le gouvernement local et le gouvernement des États dépenseront environ 25,5 milliards de dollars en technologies de l'information cette année. Selon IDC, la technologie civique ne représente que 24% de ce chiffre. Mais les dépenses consacrées à la technologie civique augmentent 14 fois plus rapidement que les dépenses consacrées aux technologies traditionnelles. [...] L'année dernière, nous avons assisté à un véritable tournant dans la technologie civique. Andreessen Horowitz a dirigé un investissement de 15 millions de dollars dans *OpenGov*, un logiciel basé sur le cloud qui aide les gouvernements à visualiser et à suivre les budgets. Des villes comme New Haven, Minneapolis et Sausalito utilisent la plateforme pour identifier les dépenses excessives et montrer où les villes doivent dépenser plus d'argent. »

²⁷⁰ Charbit, C. et G. Desmoulin (2017), « Civic Crowdfunding : A collective option for local public goods? », *OECD Regional Development Working Papers*, n° 2017/02, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/b3f7a1c5-en> : « Jusqu'à présent, le financement participatif pour les biens publics locaux a engendré divers changements régionaux et projets communautaires à petite échelle, tels que la transformation de zone de détresse en parcs publics installation locales, centres communautaires etc. Une caractéristique importante dans le crowdfunding étant sa nature "locale". [...] Le crowdfunding civique pour les biens publics locaux est généralement impulsé par les citoyens et la société civile organisée dans le but de transformer leur quartier ou leur zone locale, avec de nouveaux services ou infrastructures, et c'est un moyen de contourner de longues procédures administratives, voire le manque de volonté politique. »

L'OCDE, remarque que « les pays anglo-saxons ont pris la tête de cette pratique principalement parce que le financement participatif y est déjà bien implanté et qu'ils ont une culture importante de citoyenneté²⁷¹ » et précise que les investissements dans les technologies civiques est difficile à quantifier en raison de la très grande diversité des projets que l'on pourrait inclure dans la définition de projets civiques (réaménagement de parcs urbains, centres communautaires, etc.).

En France, les *Civictech*, en général orientées vers le débat public, notamment pour faire du lien avec les administrations, vivent de subventions publiques, tandis qu'une mineure partie d'entre elles arrivent à faire des levées de fonds. Il existe cela dit quelques rares plateformes comme Kiss Kiss Bank Bank qui propose de financer, en partenariat avec La Poste, des projets dits « citoyens ».

²⁷¹ Charbit, C. et G. Desmoulins (2017), « Civic Crowdfunding : A collective option for local public goods? », *OECD Regional Development Working Papers*, n° 2017/02, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/b3f7a1c5-en> : « La pratique du crowdfunding appliquée aux projets civiques est difficile à quantifier en raison de la définition de civique elle-même, qui peut varier. Les citoyens, les organisations de la société civile et parfois les gouvernements infranationaux, peuvent mobiliser des fonds pour des projets d'intérêt public, plus largement pour des projets visant à améliorer le bien-être des personnes. Cette pratique n'en est qu'à ses débuts, mais elle a déjà contribué à la mise en œuvre d'un vaste éventail de projets publics locaux, tels que des événements sociaux, éducatifs sportifs et musicaux. À ce jour, la majorité des projets achevés se trouvent aux États-Unis et au Royaume-Uni, où les principales activités de crowdfunding sont localisées. Les pays anglo-saxons ont pris la tête de cette pratique principalement parce que le financement participatif y est déjà bien implanté et qu'ils ont une culture importante de citoyenneté. Cependant, la manière dont le crowdfunding civique participe pour favoriser l'autonomisation des citoyens et la coopération entre les acteurs locaux peut dépendre de l'environnement culturel de chaque pays de l'OCDE. »



★ **Tous les mois, La Banque Postale finance la moitié d'une collecte !**

★ En février, c'est LYON BASKET SCHOOL, qui permet aux jeunes de dépasser leur handicap et de prendre du plaisir dans une activité sportive, ludique & collective, qui l'emporte !

★ Vous aussi, vous avez une idée de projet citoyen, social ou solidaire ? [Financez-la sur KissKissBankBank](#) et devenez le Coup de Coeur du mois de La Banque Postale !

Figure 1. Capture d'écran du site Kiss Kiss Bank Bank

Par ailleurs, elles ne sont pas financées et soutenues directement par les administrations, certaines d'entre elles se pensant en contre-poids face aux institutions. Enfin, leur extrême hétérogénéité, notamment entre celles qui militent pour un partenariat avec les institutions et celles qui s'érigent à leur encontre, ne facilite sans doute pas un financement unique dédié à cette activité « civique ».

4. Il existe aussi de grandes différences entre les *Civitech* selon les pays. En France, les citoyens ont l'habitude d'avoir un État providence qui se charge des infrastructures liées à la vie publique. En tant que Français, nous considérons que c'est à l'Administration de s'occuper de l'intérêt général²⁷². Aux États-Unis, où il n'existe pas de système social, ce sont de multiples entités privées comme des fondations²⁷³, des associations, des philanthropes qui vont se charger du

²⁷² Entretien avec un cabinet d'affaires publiques : « On est dans un pays centralisé, dans lequel les gens attendent beaucoup de l'État central, c'est la culture française. Il faut faire avec. Si les *Civitech* ne sont pas portées par l'État central, elles continueront d'échouer et de vivoter. Lorsqu'un sénateur vert lance une consultation sur un projet de loi portant sur la biodiversité, la ministre de l'écologie de l'époque, Ségolène Royal annonce dans un communiqué qu'elle soutient cette initiative. À ce moment-là, la participation a fait un bon de 500 % sur la plateforme. »

²⁷³ Stephen Goldsmith, professor and director, Innovations in government program at Harvard Kennedy School, « How Civic Tech Can Address Urban Inequality », governing.com, 5 octobre 2017, <https://www.governing.com/blogs/bfc/col-civic-technology-urban-inequality.html> : « On peut citer à cet effet l'exemple de la ville de Los Angeles, dont le maire Eric Garcetti travaille avec une équipe d'innovation financée par Bloomberg Philanthropie. Cette dernière conçoit des solutions pour améliorer la ville en comptant notamment sur la remontée d'information des citoyens de terrain. L'un de ses efforts consiste à résoudre le problème des quartiers peuplés de débris et de déchets. La ville a construit un index des rues propres, une carte qui représente chaque rue de la ville sur une échelle de 1 à 3 : propre, plutôt propre et pas propre. Les équipes d'évaluation saisissent manuellement les scores de propreté des rues dans une application mobile géocodant la présence de déchets. Les citoyens sont encouragés à apporter leur aide en organisant la collecte

tissu social²⁷⁴ ; Ce sont des financements privés qui permettent à la Civictech de se développer (le Civic Hall de New York est sponsorisé par Google²⁷⁵, Microsoft²⁷⁶, en France le Civic Hall repose sur une mise à disposition de locaux par la mairie de Paris)²⁷⁷.

Ainsi, si la démocratie intéresse les citoyens (et les multiples études d'opinion citées tout au long de cette thèse l'ont déjà démontré), force est de constater que ce n'est pas avec des outils participatifs privés pour plus de vie publique qu'ils souhaitent s'y investir, mais plutôt avec des outils qui leur permettent de mieux s'auto-organiser, sans forcément avec l'aide des pouvoirs publics.

Le format « CtoC » (*Citizen to Citizen*), fidèle à l'esprit de contrepoids porté par Internet, et qui permet aux citoyens de s'organiser en dehors des institutions, semble un des meilleurs moyens de rentabiliser une activité *civictech*. Pour cela il faut au préalable que l'activité *civictech* soit pensée au sens large, selon la définition américaine car les *Civictech* reposant uniquement sur la donation citoyenne ou le *crowdfunding* n'ont pas existé longtemps.

Les activités en « BtoA » (*Business to Administration*) étant financées majoritairement par des collectivités territoriales, elles sont parfois perçues comme étant au service des

des objets encombrants, en signalant les décharges illégales et en faisant du bénévolat pour le nettoyage de la communauté. »

²⁷⁴ Michel Abescat, « Aux États-Unis, l'intervention de l'État est considérée comme immorale », *Télérama*, 15 novembre 2015, <https://www.telerama.fr/idees/aux-etats-unis-l-intervention-de-l-etat-est-consideree-comme-immorale,132267.php>

²⁷⁵ Entretien avec un des membres de l'équipe du Civic Hall de New York : « Nous avons un financement initial de notre sponsor fondateur qui figure sur ce mur à l'extérieur, Google, etc. Nous sommes alimentés par les frais d'adhésion, de sorte que les personnes que vous voyez dans cet espace paient chaque mois pour travailler sauf s'ils sont dans un programme de résidence. Nous avons des revenus grâce aux événements afin que les gens puissent réserver l'espace pour organiser des rencontres en soirée, des librairies, des panels ... Il y a donc un revenu pour les événements. Par ailleurs, nous allons aussi obtenir des fonds de fondations, comme la Craig Newmark Foundation, qui nous donne de l'argent pour des causes spécifiques. Craig Newmark a des fonds pour mettre en place un programme de résidence. Par conséquent, si vous êtes un organisateur, et que vous avez besoin d'une communauté pour développer votre réseau, et bien vous pouvez avoir un abonnement gratuit au Civic Hall et la Fondation Craig Newmark soutient votre adhésion. Les revenus proviennent de sources diverses, y compris des fondations, de grandes organisations et des cotisations des membres. »

²⁷⁶ Site internet du Civic Hall, <https://civichall.org/about-civic-hall/>

²⁷⁷ La Halle civique dans le 20^e arrondissement : l'innovation démocratique a désormais son lieu, communiqué de presse de la mairie de Paris, <https://www.paris.fr/actualites/la-halle-civique-dans-le-20e-l-innovation-democratique-a-desormais-son-lieu-5609>

opérations de communication des municipalités^{278 279} plutôt qu'au réel service des usagers²⁸⁰. Cela dit, vendre des plateformes à l'administration reste aussi l'un des moyens les plus rentables pour l'économie des *Civitech* en France.

2.3.3.4. Sous-section 4. Quelle régulation pour demain ?

Les propositions pour réguler les *Civitech* sont nombreuses. Elles diffèrent en fonction des institutions ou des *start-up*, en fonction aussi du *business model* défendu, selon que la *Civitech* a un logiciel libre ou propriétaire, car la ligne de défense n'est pas la même.

Certains acteurs de la *Civitech* estiment que la vente de logiciels propriétaires dans le cadre d'un « marché démocratique » est contraire aux valeurs défendues par la communauté. Ils prônent une vente de logiciels libres. Ils proposent que des subventions publiques soient allouées aux *Civitech* afin de les aider à se développer et optent ainsi pour la création de *Commotech*, des outils créés par des ingénieurs et mis gratuitement à disposition du public²⁸¹ et des institutions.

²⁷⁸ Alice Mazeaud et Magali Nonjon, *Le Marché de la démocratie participative*, Vulaines-sur-Seine : Éditions du Croquant, « Sociopo », 2018, p. 81 : « La redécouverte de la démocratie participative au début des années 2000 ne résulte pas tant de la conversion massive des élus locaux à cette thématique que des effets conjugués d'alternances politiques et des effets de recomposition des partenaires sociaux qui y sont liés, de la compétition accrue entre les territoires et de la professionnalisation des acteurs de la démocratie participative. C'est dans un jeu d'imitation et de distinction que les élus locaux investissent la démocratie participative contre la démocratie de proximité et qu'ils expérimentent de nouveaux dispositifs. »

²⁷⁹ Romain Badouard, *Le Désenchantement de l'Internet*, FYP éditions, 2017, p. 131 : « Si les autorités espèrent capter et canaliser l'énergie participative qui s'exprime sur le Web, dans la pratique, les internautes fuient ces espaces institutionnalisés et les consultations rencontrent dans un premier temps de cuisants échecs. Les citoyens se méfient, souvent à juste titre, de leur instrumentalisation. Celles-ci permettent en effet de se parer d'une "aura participative" en se donnant une image de modernité, sans prendre la peine d'écouter réellement les préoccupations formulées. Instruments de communication plutôt que de gouvernance, elles ne sont pas prises au sérieux par les décideurs et leur absence de résultats ne fait qu'accroître la défiance citoyenne à leur égard. »

²⁸⁰ Alice Mazeaud et Magali Nonjon, *Le Marché de la démocratie participative*, Vulaines-sur-Seine : Éditions du Croquant, « Sociopo », 2018, p. 348 : « À ce stade de notre enquête, rien n'indique que cette entreprise de (re)légitimation du système démocratique par la participation ne produise les effets de légitimités attendus. Le degré de connaissance des offres participatives mesuré dans l'opinion publique augmente, ce dont se félicitent les entrepreneurs de la cause participative, comme par exemple, lors de la publication du baromètre 2017. Mais eux-mêmes s'accordent à dire que les enquêtés ne font pas davantage confiance aux élus, puisqu'ils considèrent que les élus ne tiennent pas compte de leur avis. »

²⁸¹ Clément Mabi, « Citoyen hacker. Enjeux politiques des Civitech », *La Vie des idées*, 2 mai 2017. ISSN : 2105-3030. URL : <http://www.laviedesidees.fr/Citoyen-hackeur.html> : « Certains partisans du modèle ouvert, à l'instar de Valentin Chaput, militent pour une variante qui prendrait la forme d'un soutien ciblé des pouvoirs publics aux initiatives collaboratives valorisant des *Commotech*, c'est-à-dire des technologies librement à

Pour d'autres qui défendent un modèle propriétaire, ce n'est pas tant le fait d'avoir un modèle propriétaire qui est problématique, c'est la manière dont on gère les données. Pour ces derniers, il faut plutôt régulariser la *Civitech* en fonction du respect des normes légales, en créant par exemple un label qui préciserait que l'entreprise *civitech* en question respecte bien l'anonymat, la non-revente des données, etc.

2.4. Chapitre 4. Faire de la démocratie un *business* ?

Comme nous l'avons vu, la *Civitech* est traversée par une multitude d'oppositions et de questionnements éthiques. L'une de ces principales interrogations étant : peut-on faire du *business* avec la démocratie ? La communauté est partagée, avec d'un côté certains qui souhaiteraient que la démocratie soit un bien commun et que, par exemple, l'ensemble des plateformes créées soient disponibles en *open source*²⁸² tandis que d'autres estiment que la démocratie peut s'inscrire dans une logique marchande.

Dans quelle mesure peut-on faire de la démocratie un *business* ? Comment son champ d'action s'agrandit-il grâce aux professionnels de la participation ? Les acteurs de la *Civitech* vendent des plateformes numériques (un produit) à des collectivités (un client). Leur promesse, c'est de faire participer les citoyens (promesse de vente²⁸³) à la vie publique. Ces acteurs privés vendent donc de la participation. Il y a une demande des collectivités pour répondre à l'abstention par exemple et une offre des acteurs privés

disposition de la communauté. Cette option évite de mettre l'intérêt général dans la main d'acteurs privés et permet de favoriser la croissance de modèles ouverts qui peuvent trouver par la suite leur équilibre économique en proposant des services payants autour du développement des plateformes (développements spécifiques, animation). »

²⁸² Alexandra Luthereau, « Les Civic Tech veulent soigner la démocratie », *Alternatives Économiques*, 2017/4 (N° 367), p. 62-62. URL : <https://www.cairn.info/magazine-alternatives-economiques-2017-4-page-62.htm> : « Il y a une fracture interne à la *Civitech* pour certains qui estiment "une contradiction entre la commercialisation d'un logiciel propriétaire et l'exigence démocratique de la transparence et de la non lucrativité". »

²⁸³ Alice Mazeaud et Magali Nonjon, *Le Marché de la démocratie participative*, Vulaines-sur-Seine : Éditions du Croquant, « Sociopo », 2018, p. 297 : « Des prestataires font de leur capacité à "faire des salles" un argument de vente. Ainsi l'objectif démocratique – mobiliser le public – se mue rapidement au sein des collectivités territoriales en objectif quantitatif. Pour s'assurer que le public sera présent en nombre il est alors impératif d'aller chercher ceux qui sont déjà mobilisés. »

pour réduire cette abstention avec le numérique. Pour eux, la démocratie, ou plutôt la participation, est devenue aussi un marché.

Bien que la démocratie ne soit pas un marché en tant que tel car c'est une succession de conceptions philosophiques suivies de corpus juridiques, nous pouvons néanmoins constater que les termes « démocratie » et « citoyen » sont utilisés comme autant de promesses, à la façon des slogans publicitaires. Il y a un marché qui s'est créé à partir de ces promesses civiques. En effet, alors qu'une partie des *Civictech* défend l'idée selon laquelle il est impensable pour des *Civictech* de faire de l'argent sur des missions d'intérêt général, c'est au contraire une nécessité de survie pour les acteurs de la *Civictech* qui ont un modèle économique.

2.4.1. Section 1. La démocratie a-t-elle toujours été un *business* ?

En Occident, démocratie et libéralisme ont toujours été liés^{284 285}. Nous l'avons vu précédemment, la démocratie a évolué dans un territoire et une histoire, à travers lesquels la société civile (les entrepreneurs et les citoyens) s'est écartée du joug des institutions. C'est à la faveur de cette libéralisation que des personnes privées ont contribué à la construction de la démocratie. Le privé n'est donc pas l'ennemi de la démocratie, il en est l'un de ses piliers. Pour deux raisons principales : d'un point de vue philosophique, c'est l'essor des libertés individuelles qui a permis l'instauration d'une démocratie ; d'un point de vue juridique, ce sont les partis politiques – dont le

²⁸⁴ Philippe Ardant et Bertrand Mathieu, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Issy-les-Moulineaux : LGDJ, 29^e édition, 2017, p. 157 : « Les frontières de la démocratie coïncident à peu près avec celles du développement économique. »

²⁸⁵ *Ibid.*, p. 164 : « La démocratie libérale est un système qui met en œuvre deux principes : le principe démocratique – qui renvoie à la souveraineté du peuple, comme instrument de légitimation du pouvoir – et le principe libéral – qui implique la limitation du pouvoir (séparation des pouvoirs et droits fondamentaux). Si ces deux concepts sont liés dans l'histoire des démocraties occidentales, ils ne sont pas nécessairement inséparables. Ainsi Montesquieu n'établit pas de lien entre la limitation du pouvoir (libéralisme) et la démocratie. Par ailleurs, aujourd'hui, certains États (Russie, Hongrie...) se réfèrent à la notion de démocratie non libérale. Elle renvoie à un système où la volonté du peuple, qui se manifeste par l'élection de représentants ou le référendum, prévaut sur les instruments de limitation du pouvoir. La démocratie libérale est une construction cohérente née de l'expérience. Il ne s'agit pas d'un système artificiel préétabli, d'une théorie a priori, elle s'est construite progressivement. Ce n'est pas non plus une doctrine globale et définitive, elle s'adapte et sait qu'elle ne réalisera jamais la perfection. »

rôle est constitutionnalisé – et qui reposent sur un statut de droit privé (loi associative et loi de financement) qui organisent la vie publique au Parlement. Donc la démocratie s’appuie en partie sur des entités privées qui lui permettent d’exister.

À partir de ce constat, il n’est pas étonnant de considérer que l’on peut faire des affaires avec la démocratie : tel est le cas des collectivités territoriales qui proposent à des entreprises privées de répondre à des appels d’offres, notamment lorsqu’il s’agit d’installer des machines de votes électroniques) et font à ce titre jouer la concurrence²⁸⁶. C’est aussi le cas de l’État lorsqu’il délègue une partie de ses prérogatives à des entreprises privées : on peut citer en France le domaine de la santé qui est assuré à la fois par des hôpitaux publics et privés²⁸⁷).

On pourrait aussi citer le coût de la démocratie puisqu’une partie de l’organisation des élections en France est assuré par l’État français, notamment en remboursant la moitié des frais de campagne des partis politiques présents au second tour de la présidentielle²⁸⁸. Ce montant de remboursement s’élevait pour l’élection présidentielle

²⁸⁶ « Location et maintenance de vingt machines à voter », exemple d’un appel d’offres sur le site [marchesonline.com](https://www.marchesonline.com), <https://www.marchesonline.com/appels-offres/avis/location-et-maintenance-de-vingt-machines-a-voter-dest/ao-7793550-1> : « La présente consultation concerne la location et la maintenance de vingt (20) machines à voter destinées à vingt (20) bureaux de vote pour les élections européennes du 26 mai 2019 (incluant -par bureau de vote- les logiciels de préparation, de centralisation et de présentation des résultats ainsi que le matériel annexe) et d’une (1) machine de remplacement en cas de panne. »

²⁸⁷ Gordon Tullock, *Le marché politique*, Paris : Economica, 1978, p. 46 : « De nombreuses autres activités gouvernementales peuvent être réalisées par des sociétés privées sous contrat. La protection contre le feu, est généralement du ressort du gouvernement, ce qui n’a pas empêché une société privée de lutte contre le feu de se développer dans l’état de l’Arizona. Les sociétés privées de lutte contre le feu ont signé des contrats avec les plus petites villes de l’État pour leur offrir leur protection et ont également proposé leurs services aux particuliers y résidant. Des études comparatives semblent indiquer que les sociétés privées procurent une protection contre le feu pour une dépense égale à la moitié de celle des services départementaux pour une communauté équivalente. De plus, les compagnies privées, aussi petites soient-elles, ont servi d’aiguillon au progrès scientifique en matière de protection contre le feu. Elles ont inventé une technologie entièrement nouvelle qui, compte tenu des fonds très réduits dont elles disposaient pour la recherche, représente une réalisation remarquable. Cette technologie commence à s’étendre à tous les services américains qui s’occupent de la protection contre le feu, mais très lentement car les responsables de services qui souhaitent réellement une diminution de moitié de leur budget, sont rares. »

²⁸⁸ « Quels sont les seuils de remboursement des frais de campagne ? », Conseil constitutionnel, <https://presidentielle2017.conseil-constitutionnel.fr/tout-savoir/comptes-de-campagne/seuils-de-remboursement-frais-de-campagne/index.html>

en 2017 à 16 851 000 euros pour chacun des candidats présents au premier tour de scrutin et 22 509 000 euros pour chacun des candidats présents au second tour^{289 290}.

Tout le monde fait du *business* avec la démocratie, regardez les instituts de sondage, les entreprises qui impriment les bulletins ou les affiches de campagne, ceux qui nettoient les salles des bureaux de vote, etc. Plein d'entreprises privées concourent déjà à l'organisation des élections. (Un membre du Vote Orange.)

On peut en faire un *business* oui, si vous mettez en place des outils efficaces et vendables. Si on l'utilise dans le cadre du débat public ça a un prix, on peut faire du marché public, de la commande publique. (Un professeur de droit public à Assas.)

D'une manière générale, on peut dire que la démocratie évolue dans le cadre d'un « marché politique » qui repose sur une offre et une demande et dont les financements peuvent être issus du privé et du public.

Michel Offerlé avait déjà démontré – en paraphrasant Weber – que les partis politiques étaient en réalité des entreprises politiques qui fonctionnent au profit des dirigeants²⁹¹. L'idée d'entreprise renvoyant à l'idée d'entreprendre, on peut alors dresser un parallèle entre un candidat qui entreprend de gagner des élections et un entrepreneur qui crée

²⁸⁹ *Ibid.*

²⁹⁰ Philippe Ardant et Bertrand Mathieu, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Issy-les-Moulineaux : LGDJ, 29^e édition, 2017, p. 436 : « Le plafond de dépenses que peut engager un candidat est fixé à 16,85 millions d'euros, somme portée à 22,5 millions d'euros pour chacun des deux candidats présents au second tour. Le financement est mixte : privé et public. Les dons des entreprises sont interdits et ceux des particuliers sont plafonnés à 4600 euros par personne (et ils ne peuvent consentir de prêts ou avances), ceux des partis sont libres. De son côté l'État verse à chaque candidat une avance forfaitaire de 153 000 euros. Après l'élection le candidat recevra, au titre de remboursement de ses frais de campagne, 4,75% ou 47,5% du montant du plafond – selon qu'il a obtenu moins ou plus de 5% des suffrages – (sans pouvoir excéder les dépenses engagées). Les comptes de campagne (retranchant les dépenses et les recettes des douze mois précédant le scrutin) sont déposés auprès d'une Commission des comptes de campagne qui peut les rejeter, ce qui entraîne le non-versement total, ou partiel, de la contribution de l'État aux frais de campagne. Les décisions de cette commission sont susceptibles de recours devant le Conseil constitutionnel. »

²⁹¹ Michel Offerlé, *Les Partis politiques*, Paris : PUF, Coll. Que sais-je ? (8^e édition), 2012, p. 13 : « L'idée d'entreprise politique renvoie à l'idée de marché politique, ce lieu abstrait où des agents en concurrence pour le courage politique tentent d'échanger des biens politiques contre des soutiens actifs ou passifs. »

son entreprise pour préempter un marché. Dans les deux cas, les entrepreneurs entrent en concurrence pour gagner, y compris lorsque le domaine d'activité est la politique.

L'économiste Gordon Tullock a aussi souligné dans *Le Marché politique* que les représentants comme les citoyens votaient et s'exprimaient en fonction de leurs intérêts particuliers, cassant ainsi complètement l'utopie rousseauiste de la volonté générale. Avec l'économie de la politique, il a analysé le milieu politique grâce à la science économique (jeux de concurrence, coûts engendrés, etc.)²⁹². Pour lui, le personnel politique essaie avant tout – comme dans n'importe quel autre domaine – de satisfaire son intérêt propre (réélection, fief politique, etc.) avant de penser à la volonté générale. Gordon Tullock considère que « le mobile électoral en politique est équivalent au mobile de profit dans l'industrie », le personnel politique évoluant dans un marché concurrentiel dans lequel il doit proposer un produit politique adéquat afin d'obtenir le plus de consommateurs possibles et asseoir sa notoriété²⁹³.

Pour lui, ce constat s'applique aussi aux citoyens. Dans une société marchande, les citoyens sont aussi des consommateurs. Leur comportement n'a alors pas de raison de changer, qu'il soit dans « un isoloir ou un supermarché ». Le citoyen choisira « le candidat ou le produit qui à ses yeux représente la meilleure solution²⁹⁴ ». L'électeur, tout comme le personnel politique, fait donc des choix rationnels en fonction de ses

²⁹² Gordon Tullock, *Le Marché politique*, Paris : Economica, 1978, p. 91.

²⁹³ *Ibid.*, p. 34 : « Les bureaucrates sont des hommes comme les autres. [...] En tant qu'hommes ordinaires, ressemblant à tous les autres, les bureaucrates prendront la majorité de leurs décisions (pas toutes cependant) en fonction de ce qui les avantage personnellement, et non en considérant le bénéfice qu'en retirera la société dans son ensemble. Ils peuvent occasionnellement sacrifier leur propre bien-être à un intérêt plus général, comme tout mortel le fait parfois, mais il faut s'attendre à ce que cette attitude soit exceptionnelle. Presque tout ce qui a été écrit sur l'Administration est construit sur l'hypothèse que le bureaucrate qui a reçu une responsabilité soit applique lois et règlements, soit prend des décisions d'intérêt général sans se préoccuper de savoir si elles lui seront ou non d'un quelconque profit. Nous ne supposons pas ce comportement de la part de l'homme d'affaires, du consommateur sur le marché, et je ne vois vraiment aucune raison qui permette de le supposer de la part du bureaucrate. »

²⁹⁴ *Ibid.*, p. 13 : « Électeurs et consommateurs sont essentiellement les mêmes personnes. Monsieur Martin consomme et vote. Qu'il soit dans un supermarché ou dans un isoloir, il demeure le même homme. Aussi n'y a-t-il aucune raison majeure de croire que son comportement soit différent, qu'il se trouve dans l'un ou l'autre de ces lieux. Nous prétendons que dans les deux circonstances, il choisira le produit ou le candidat qui à ses yeux représente la meilleure solution. Bien qu'apparemment très simple, et même évidente, cette assertion est en vérité plus fondamentale. Pendant des décennies, la science politique a reposé sur l'hypothèse que l'État aspire à des buts plus nobles que ceux des individus sur le marché. Le citoyen, tantôt électeur supposé participer à "l'intérêt général", tantôt consommateur dans une boutique cherchant à réaliser son "intérêt personnel". »

intérêts privés. Ils ont des comportements similaires en tant qu'êtres humains, et n'adoptent pas des comportements différenciés en fonction de l'habit qu'ils portent (consommateur ou citoyen).

Ainsi, à la question peut-on faire du *business* de la démocratie, la réponse est oui. Lorsque celle-ci est soutenue par des entreprises privées qui sont régulées par un État de droit. Et ce *business* si l'on peut l'appeler ainsi a toujours existé. Il serait même presque nécessaire tant la démocratie est un bien qui coûte cher. Comme nous l'avons vu plus haut, il existe une multitude de prestataires privés qui soutiennent l'infrastructure de la démocratie comme les imprimeries chargées d'imprimer les affiches de campagne, les producteurs de machines électroniques de vote, les constructeurs d'urnes transparentes... Autant d'entreprises privées qui doivent suivre des normes bien précises.

2.4.2. Section 2. Des professionnels de la participation

Nous l'avons vu précédemment, la *Civictech* est née avec l'émergence d'une classe d'acteurs dont certains considèrent que l'on peut faire commerce de tout. Si certains vendent des activités de conseil, des plateformes en marque blanche, d'autres se sont lancés sur le marché de la participation.

2.4.2.1. Sous-section 1. Le marché de la participation

La situation des acteurs de la *Civictech* étant proche des acteurs de la participation puisqu'en réalité la démocratie numérique est la continuité de la démocratie participative²⁹⁵), on peut rapidement faire un lien entre les activités de la participation et les offres faites par les acteurs de la *Civictech*

²⁹⁵ Alice Mazeaud et Magali Nonjon, *Le Marché de la démocratie participative*, Vulaines-sur-Seine : Éditions du Croquant, « Sociopo », 2018, p. 87 : « Surtout se diffusent dans l'espace public et politique les notions de "démocratie numérique", "démocratie internet" qui articulent explicitement le développement de la démocratie participative et expérimentations numériques. Dans ce contexte, les outils numériques sont investis à proprement parler comme des instruments de transparence pour l'instauration d'un "gouvernement ouvert" et de renouvellement de la démocratie participative. La banalisation récente du vocable des "*Civictech*" (abréviation de *Civic Technology*) qui regroupe l'ensemble des outils – technologies numériques, applications, sites – dont l'objet est de renouveler les formes de démocratie participative, illustre cette tendance. »

Les auteurs du livre *Le Marché de la démocratie*, Alice Mazeaud et Magali Nonjon, ont mis en évidence le fait que la participation (dans un sens global, sans parler du numérique) est devenue un marché à part entière avec ses propres professionnels, ses formations diplômantes et ses méthodes et outils de travail. Elles expliquent :

Il est aujourd'hui certain qu'existe un marché de la démocratie participative. D'une part, des biens et des services participatifs s'échangent dans un jeu de l'offre et de la demande contre rémunération. D'autre part, ce marché se nourrit de la demande des élus locaux, demande qui contribue à construire en inscrivant la démocratie participative dans les stratégies concurrentielles des acteurs publics locaux : l'excellence de l'offre participative faite aux habitants est devenue un critère de l'excellence politique locale²⁹⁶.

La démocratie participative s'incarne dans des règles juridiques, des fiches de poste, des échanges marchands. Elle se matérialise dans une multitude de dispositifs peuplés de citoyens, de militants mais aussi – et parfois en même temps – de professionnels qui vivent de ce nouvel impératif participatif et qui sont, à ce titre, intéressés à son entretien. L'explosion des formations qualifiantes professionnelles et universitaires atteste d'ailleurs que la participation est bien considérée en France comme une affaire de spécialistes réclamant des savoir-faire particuliers²⁹⁷.

Les deux auteurs comparent même les spécialistes de la démocratie participative à des prestataires de services²⁹⁸.

De son côté, le professeur Loïc Blondiaux propose à l'Université de la Sorbonne un master « d'ingénierie de la concertation » sur les processus participatifs²⁹⁹. Il a d'ailleurs lui-même souligné cette tendance à la professionnalisation des membres de la démocratie participative :

²⁹⁶ *Ibid.*, p. 350.

²⁹⁷ *Ibid.*, p. 10.

²⁹⁸ *Ibid.*, p. 18 : « Il existe un marché de l'emploi de spécialistes de la démocratie participative et un marché de services participatifs dans lesquels des prestations, intellectuelles mais aussi logistiques, s'échangent comme rémunération entre commanditaires (essentiellement publics) et prestataires privés pour concevoir, animer ou évaluer les dispositifs participatifs. »

²⁹⁹ Présentation du Master 2 Indifférencié Affaires publiques parc. Ingénierie de la concertation, Université de la Sorbonne Paris I, https://www.pantheonsorbonne.fr/ws/ws.php?cmd=getFormation&oid=UPI-PROG48140&redirect=voir_presentation_diplome&lang=fr-FR

Le champ des professionnels de la participation se structure aujourd'hui autour de deux pôles bien identifiés dans des travaux récents : un pôle d'anciens militants, notamment des luttes urbaines des années 1970 reconvertis dans la consultance et un pôle constitué par des entreprises classiques de communication qui perçoivent dans ce nouveau créneau un marché à occuper³⁰⁰.

Le philosophe Zygmunt Bauman, auteur de *La Vie liquide*, explique lui aussi que les modèles de consommation se reproduisent à l'infini sur l'ensemble des aspects de la vie³⁰¹, allant jusqu'à préempter des secteurs d'activité qui naguère étaient séparés du secteur marchand, pour les transformer en nouveaux marchés à conquérir. Dans ce cadre-là, on peut aisément comprendre l'émergence du marché de la participation, dans lequel les acteurs intermédiaires que sont les *Civitech* promettent aux collectivités de faire participer des publics, alors que la participation en réalité ne se décrète pas et devrait être spontanée dans une démocratie.

Ainsi, étant donné le lien rapproché entre les acteurs de la participation et celui de la *Civitech*, il apparaît dès lors logique que les constats effectués sur le marché de la participation dans le réel, soient les mêmes que ceux de la participation pour une offre virtuelle, comme en témoignent quelques acteurs de la *Civitech* :

Il y a tout un marché de consultants qui nous vendent de la participation. Je me suis pourri la tête avec ces consultants qui nous vendaient n'importe quoi. Ils nous proposaient des groupes de coconstruction avec d'un côté les décideurs avec les élus, et de l'autre les citoyens-témoins... Ce n'est pas possible de vendre des choses pareilles. Mais pour eux c'était « de la démocratie participative ». Donc non seulement il y a un marché, mais un marché de gens

³⁰⁰ Loïc Blondiaux, *Le Nouvel Esprit de la démocratie*, Paris : Le Seuil, 2008, p. 18 à p. 24.

³⁰¹ Zygmunt Bauman, *La Vie liquide*, Fayard, coll. Pluriel, 2016, p. 140 : « L'expansion des modèles de consommation à tous les aspects et à toutes les activités de la vie pourrait constituer un effet secondaire imprévu (comme résultat d'une faute d'inattention) de la "marketisation" omniprésente et envahissante des processus de vie. Le marché pénètre des secteurs de vie qui étaient restés en dehors du domaine des échanges monétaires jusque récemment et n'apparaissent pas dans les statistiques du PNB. [...] Pour citer Naomi Klein, le marché nourrit son "insatiable appétit" de croissance en repositionnant comme des "produits", des secteurs complets naguère considérés comme des biens collectifs et donc interdits à la vente. »

qui n'y comprennent rien, qui ne sont jamais allés voir ce que cela donne. »
(Une « candidate citoyenne » de laprimaire.org.)

Make.org avait organisé un événement, dans lequel les élus étaient invités, et chaque Civictech venait « pitcher » face à eux. Ensuite, les députés pouvaient faire leur marché, passer commande. C'est bizarre de penser la démocratie comme ça, on ne doit pas être dans une logique d'échange ou de marché, sinon ils n'ont vraiment pas compris la crise de confiance qu'il y a envers eux. » (Un membre de #MaVoix.)

La participation citoyenne, c'est un business. C'est une hypocrisie de ne pas le reconnaître. Il y a un marché de la participation comme de l'opinion. Nous sommes une boîte commerciale qui veut faire du profit, donc on ne peut pas dire qu'il n'y a pas de marché. » (Un membre de Make.org.)

2.4.2.2. *Sous-section 2. Des professionnels de la politique ?*

De son temps, Sieyès avait déjà expliqué qu'il fallait des professionnels pour exercer le métier de « politique³⁰² ». Sieyès voulait bien sûr parler des représentants de la nation dont c'était le métier de penser à la chose publique.

En se présentant comme des experts de la participation pour s'occuper d'affaires publiques, les *Civictech* deviennent-elles aussi des professionnels de la politique ? La question se pose lorsqu'on constate que les acteurs qui composent cette communauté « vivent de et pour la politique³⁰³ », au même titre que d'autres acteurs présents sur le même marché (comme les cabinets de *lobby*, les associations, etc.). À cela, nous pouvons évoquer trois raisons :

³⁰² Lucien Jaume, « La représentation : une fiction malmenée », *Pouvoirs*, 2007/1 (n° 120), p. 5-16. DOI : 10.3917/pouv.120.0005. URL : <https://www.cairn.info/revue-pouvoirs-2007-1-page-5.htm> : « Pour Sieyès, le temps est venu, selon son expression, de "faire du gouvernement une profession particulière", tout comme l'homme de l'art est, dans son domaine, un professionnel incontesté. »

³⁰³ Michel Offerlé, *Les Partis politiques*, Paris : PUF, Coll. Que sais-je ? (8^e édition), 2012, p. 13 : « Les entrepreneurs politiques *stricto sensu* (ceux qui vivent de et pour la politique) s'y confrontent avec d'autres entrepreneurs, amateurs éclairés, journalistes politiques, commentateurs et politologues, tous producteurs de biens politiques. »

1. La première, c'est que ces *Civictech* (en tout cas celles ayant un *business model*) sont rémunérées par leur propre entreprise – au même titre qu'un personnel politique qui serait rémunéré par son parti – en vendant des biens auprès de collectivités, activités de conseil, plateformes numériques...
2. La deuxième raison est que certains d'entre eux bénéficient de subventions auprès de collectivités territoriales, au même titre que les partis politiques qui touchent des subventions pour financer leurs activités³⁰⁴.
3. Enfin, lorsqu'ils gagnent de l'argent auprès d'entreprises pour faire du *lobbying*, ils sont, comme les cabinets d'affaires publiques ou les instituts de sondage, des professionnels utilisés pour « faire de la vie publique ».

Cependant, selon les auteurs Alice Mazeaud et Magali Nonjon, on ne peut pas qualifier de professionnels de la politique ceux qui travaillent dans les outils de démocratie participative. En effet pour elles, les acteurs de la démocratie participative n'arrivent pas toujours à en vivre, quand les autres ne sont pas spécialement là pour la défendre en tant que projet de société mais plutôt parce qu'ils y ont vu un marché à développer³⁰⁵
³⁰⁶. Selon elles, on ne serait professionnel de la politique que lorsque l'on défendrait

³⁰⁴ *Ibid.*, p. 25 : « Le politicien professionnel qui apparaît va désormais vivre pour et de la politique : en continuant de s'autofinancer, en se faisant financer par l'entreprise qu'il anime ou en s'allouant une indemnité parlementaire, solution pionnière adoptée en France (dès 1789 puis en 1848) dont l'un des effets a peut-être été de pérenniser nombre d'entreprises indépendantes. Les possibilités ou les impossibilités d'extraction de biens divisibles (relations clientélares) sur le crédit de l'État ou des communes ont aussi pesé sur la structuration des partis, selon que la bureaucratisation a précédé ou non à la démocratisation de l'État. »

³⁰⁵ Alice Mazeaud et Magali Nonjon, *Le Marché de la démocratie participative*, Vulaines-sur-Seine : Éditions du Croquant, « Sociopo », 2018 : « La classique définition de Max Weber est ici difficile à opérationnaliser. La plupart des professionnels enquêtés considèrent qu'ils vivent pour et de la démocratie participative. Si la relation de causalité entre la cause comme finalité ou comme moyen est pour partie impossible à établir on peut noter que pour vivre de, il faut vivre pour la démocratie participative, signifiant ainsi que l'engagement et la croyance constituent des conditions d'une professionnalisation réussie. Mais cela n'est pas si simple. Même ceux qui vivent pour la démocratie participative ne parviennent pas toujours à y trouver une rémunération suffisante, pour pouvoir en vivre et se voient donc contraints de diversifier leurs activités. À l'inverse la diffusion croissante de l'impératif participatif permet à certains professionnels de vivre de la démocratie participative, du moins d'en tirer un revenu, tout en entretenant avec elle un rapport très distancié. »

³⁰⁶ *Ibid.*, Vulaines-sur-Seine p. 263 : « Ces circulations rappellent ainsi combien l'espace participatif s'est professionnalisé offrant une multitude d'opportunités professionnelles dans lesquelles la participation peut être vécue comme un métier à part entière sous le sceau de la conviction mais aussi parfois comme une simple compétence monnayable dans des postes sur lesquels les pratiques et la définition des missions relatives à la participation n'ont souvent rien à voir.. »

également une idéologie ; ce qui est pourtant le cas de nombreuses *Civictech* qui pensent que leurs solutions pourraient véritablement remédier à la crise démocratique.

Cela dit, les deux auteurs relèvent également que les dispositifs participatifs sont soumis à la bonne volonté de la majorité politique en place dans une municipalité, et qu'indirectement, défendre un outil participatif, c'est participer aussi à l'orientation politique de l'exécutif municipal³⁰⁷, et donc participer à mettre en place l'idéologie qui en découle. Un qualificatif que refusent pourtant certains acteurs de la *Civictech* qui se voient uniquement comme des « procéduriers » :

Le sens classique, c'est quelqu'un qui va vivre de, être rémunéré par l'activité politique. En ce sens, on est des professionnels de la politique. Mais en réalité, on est comme une imprimerie qui fournit du papier pour les affiches de campagne, on n'est pas des professionnels de la politique car on ne défend pas une idéologie, un programme, on n'est pas lobbyiste non plus. On est des prestataires. (Un membre d'Open Source Politics.)

Comme nous le disions plus haut, même en étant de simples prestataires, ils défendent une certaine idée de la « démocratie numérique ». La *CivicTech* n'est pas dénuée d'idéologie, au contraire : elle porte l'idéologie selon laquelle Internet et les mécanismes participatifs numériques vont pouvoir répondre aux maux de la démocratie. Ils ont donc tout intérêt à développer cette idée, notamment pour continuer à en vivre.

2.4.3. Section 3. La résurgence de la société civile : une vague populiste ?

À entendre les discours de la *Civictech*, « la société civile » représenterait mieux les citoyens, par opposition aux professionnels du politique. Pour le savoir, il faut se poser

³⁰⁷ *Ibid.*, Vulaines-sur-Seinep. 275 : « Le dépassement est néanmoins subtil car s'investir pour le BPL et promouvoir "la démocratie participative", c'est aussi soutenir le projet politique de la présidente de région. [...] Dans la bouche des agents de la participation, faire de la "démocratie participative" c'est faire la politique "au sens noble". Ce dépassement de la politique – sous entendue politicienne et partisane – par le politique – la chose publique – est d'ailleurs une attitude fréquemment adoptée par les agents publics ou militants associatifs à l'égard de la politisation de leur activité. »

deux questions préalables : quelle est la définition de la société civile ? Et peut-on dire que la *Civitech* est réellement constituée de membres de la société civile au regard de sa composition et de ses ambitions ?

- Définition de la société civile :

Si je me pose cette question, c'est parce que la *Civitech* s'est longtemps présentée comme membre de la société civile voulant transformer la démocratie (voir chapitre 1^{er} sur l'émergence du mouvement). À ce titre, j'ai donc souhaité comprendre ce qu'était cette société civile dont elle se réclamait.

Penchons-nous tout d'abord sur la définition de « société civile ». Dans leur livre *Droit constitutionnel et institutions publiques*, les juristes Philippe Ardant et Bertrand Mathieu, rappellent que la société civile est composée de particuliers et de groupements privés³⁰⁸, là où l'État évoque des pouvoirs publics dans leur ensemble dont il a la responsabilité, par exemple le maintien de l'ordre. Ces deux notions s'opposent donc à l'origine par leur nature et leur finalité. On y voit par exemple une opposition claire entre un pouvoir économique et un pouvoir politique.

Pour le sociologue Albert Ogien et la philosophe Sandra Laugier, la société civile est constituée de tous ceux qui s'occupent ou discutent de la vie publique dans la cité³⁰⁹, mais sans pour autant faire partie des professionnels de la politique (ceux qui sont rémunérés par un système). Selon eux, « la notion de société civile englobe l'ensemble de ceux et celles qui, parce qu'ils ne peuvent se soustraire à cette expérience, font usage de leur capacité politique en l'exprimant hors des institutions officielles de la

³⁰⁸ Philippe Ardant et Bertrand Mathieu, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Issy-les-Moulineaux : LGDJ, 29^e édition, 2017, p. 27.

³⁰⁹ Albert Ogien et Sandra Laugier, *Antidémocratie*, Paris : La Découverte, 2017, p. 21 : « Ce à quoi nous avons affaire aujourd'hui est plutôt une opposition entre le monde de plus en plus confiné des professionnels de la politique et le nombre de plus en plus élevé de personnes que la chose publique intéresse et qui ont choisi d'agir en politique hors des structures verrouillées des partis et des syndicats au sein desquels elles avaient coutume, il y a une dizaine d'années encore, d'inscrire leur engagement. [...] La notion de société civile est directement liée à celle d'espace public. Pour Hannah Arendt, cet espace est le milieu dans lequel le politique émerge, dont la police grecque est le modèle. L'espace public s'apparente alors à une agora où la délibération collective, ouverte et pluraliste, constitue et entretient la vie de la société. »

représentation³¹⁰ ». Pour eux, la société civile est donc pensée comme un contre-pouvoir au système représentatif.

Mais si l'on comprend bien la distinction et la nécessaire opposition même entre société civile et l'État, administration qui rémunère ses représentants choisis à la suite d'élection, les frontières sont plus ténues entre société civile et société politique (entre citoyens et personnel politique). À l'origine d'ailleurs, les deux notions se confondaient puisque dans l'Antiquité, ces deux mots avaient le même sens³¹¹, comme nous le rappelle Estelle Bomberger dans sa thèse « La société politique contre la société civile, des années 1970 à nos jours ».

Ce n'est que lors de la Révolution française, avec l'apparition de représentants, que les deux notions se séparent. En effet, la société politique n'est plus synonyme de société civile. Les lois révolutionnaires votent la suppression de la loi Le Chapelier (1791) et des corps intermédiaires, laissant le « citoyen désormais seul face au pouvoir politique³¹² », sans pouvoir s'organiser pour se défendre.

Au début des années 1890, à force de structuration et à la faveur d'une revalorisation des acteurs associatifs, « la société civile » prend son essor et se transforme peu à peu en pouvoir contestataire ; ce qui aura pour conséquence directe de créer une concurrence de « légitimité à représenter » : d'un côté la société politique légitime puisqu'élue, et de l'autre la société civile organisée. La légitimité de la seconde se fonde sur le désir grandissant d'améliorer la représentativité.

Ainsi, cette résurgence de la société civile est l'une des preuves supplémentaires de la crise de la représentativité que nous traversons, puisqu'elle s'oppose directement à la société politique par la création de nouveaux partis virtuels, la présentation de

³¹⁰ *Ibid.* p. 23.

³¹¹ Estelle Bomberger, « La société politique contre la société civile, des années 1970 à nos jours. Le paradoxe démocratique français », Thèse de doctorat en sciences politiques soutenue publiquement le 29 novembre 2013, p. 35, <https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/be29f495-cffb-4be3-944d-d7ba35f6491b?inline>

³¹² *Ibid.*, p. 35.

candidats dits issus de la « société civile » etc., à l’instar des partis politiques traditionnels.

Si la *Civictech* s’est présentée comme une société civile qui s’éveille, c’est sans doute pour mieux marquer une opposition entre personnes issues du milieu économique et professionnel de la politique. Cependant, nous allons nous rendre compte qu’il s’agit davantage d’un discours *marketing*, plutôt que d’une réalité de terrain, la plupart des *Civictech* ayant eu par le passé un *background* important en science politique, comme nous l’avons démontré précédemment.

- Une vague populiste ?

Cela dit, peut-on continuer de brandir le terme « société civile » en parlant des acteurs de la *Civictech* quand certains des membres de sa communauté ont déjà été politisés et qu’une partie des associations ou *start-up* de la *Civictech* sont directement financées par des subventions de l’État ou par l’achat de leurs produits par les municipalités ?

La société civile se définit comme étant une société organisée en dehors du cadre et de l’intervention de l’État³¹³. Or comment peut-on définir ce qui est « en dehors du cadre de l’intervention de l’État » quand la plupart des associations ou syndicats sont financés par des subventions étatiques ? Peut-on toujours parler de contre-pouvoir face au système représentatif, lorsqu’une partie de ces *Civictech* sont subventionnées par l’État ou lorsque leurs logiciels et services sont achetés par des collectivités ?

En vendant des produits et services aux administrations, élus, collectivités, les membres de la *Civictech* intègrent un système politique qui les rémunère. Continuer ainsi d’utiliser le terme « société civile » ne serait alors pas le reflet d’une réalité, mais relèverait plutôt d’un usage *marketing*. Finalement, seules les *Civictech* qui se sont pensées et créées en totale autonomie peuvent prétendre encore au titre de « société civile » face aux pouvoirs politiques. On voit ainsi une fois de plus une ligne de fracture dans la famille *Civictech* entre celles qui travaillent auprès des institutions et celles qui

³¹³ *Ibid.*, p. 183.

se pensent en totale opposition face à elles, et notamment en opposition face aux partis politiques, comme Laprimaire.org, #MaVoix, Baztille etc., qui se sont développées uniquement grâce à des dons.

Par ailleurs, l'usage continué de ce terme « société civile » alors que celui-ci ne reflète pas la réalité est-il la marque d'une expression populiste ? Pour le sociologue Albert Ogien et la philosophe Sandra Laugier, « la transformation du rapport au système représentatif se présente aujourd'hui sous la forme d'une opposition entre « société civile » et « société politique », qui s'est substituée, sans la remplacer complètement, à celle entre « peuple » et « élites³¹⁴ ». Même remarque pour un directeur d'étude d'opinion dans un institut de sondage :

Le mot citoyen a remplacé le mot peuple qui était très utilisé dans les années soixante par tous les bords politiques. À droite on appelait le peuple français, ça a commencé avec De Gaulle. La gauche disait aussi qu'elle représentait « le peuple », l'extrême droite utilisait aussi ce mot, et c'était une manière de se donner une légitimité. Le peuple aujourd'hui ça fait un peu ancien et c'est le mot citoyen qui est apparu, qui est lui aussi un moyen de se donner une légitimité démocratique. (Un directeur d'études d'opinion dans un institut de sondage.)

Les *Civitech* parleraient ainsi au nom des citoyens, là où auparavant on utilisait le mot « peuple », comme si ces mêmes citoyens étaient une masse homogène... ce qui nie pourtant toute une diversité d'individus.

Désormais, on utilise le terme citoyen pour remplacer le mot peuple. Or, les dérives politiques qui étaient possibles en employant le terme peuple sont également possibles avec le terme citoyen. Ce n'est pas parce que le mot est plus républicain que la dérive populiste n'est pas présente. Tout au long de l'épopée des *Civitech* en 2016-2017, on a entendu, sous couvert d'une dénonciation des défauts du système représentatif, de nombreuses oppositions entre les citoyens et les représentants.

³¹⁴ Albert Ogien et Sandra Laugier, *Antidémocratie*, Paris : La Découverte, 2017, p. 24.

On a entendu de nombreux souhaits comme la réinstauration du mandat impératif, ainsi que le rejet total de la présence de représentants à des réunions, au point de refuser toutes sortes de collaboration, voire de discussions avec eux, comme en témoignent quelques membres de la *Civictech*.

Les *Civictech* qui ont eu ce comportement illustrent une radicalisation d'une partie de ses membres face aux pouvoirs établis incarnant pourtant une légitimité, celle de l'élection, seule légitimité viable dans une démocratie.

Dans la *Civictech*, il y a un peu ce débat clivant qui oppose le méchant politique face au gentil citoyen. Par exemple dans les dernières réunions #MaVoix, je n'ai pas été invitée parce que j'étais élue et qu'une élue « Bah ce n'est pas bien ». La *Civictech*, au lieu de nous accompagner, d'expliquer le rôle de l'élue, de faire de la pédagogie sur nos missions etc., s'oppose aux élus, alors qu'elle pourrait être un outil de service. C'est du « Tous pourris » face à la pureté citoyenne. Et c'est effectivement populiste. (Une « candidate citoyenne » de laprimaire.org.)

Notre maire a dit en rigolant, lorsqu'elle a vu les candidats « citoyens » En marche ! arriver : « On n'a quand même pas attendu En Marche ! pour avoir des citoyens dans notre majorité ! » (Une « candidate citoyenne » de laprimaire.org.)

Je suis mal à l'aise avec certaines plateformes. Normalement elles devraient pouvoir faire respecter la séparation des pouvoirs. Je trouve ça bizarre qu'on laisse des pétitions qui essaient d'influer sur une décision de justice. Normalement on ne demande pas au citoyen un avis sur une décision de justice. À la limite on demande une réforme judiciaire, mais pas que telle personne aille en prison, je ne suis pas pour les mouvements d'humeur. Il y a eu un fait divers d'une assistante du Samu qui n'a pas pris en compte les plaintes d'une patiente par téléphone, et la patiente est décédée. Les gens ont fait une pétition pour que l'assistante du Samu aille en prison. C'est un peu déroutant que le sort d'une personne soit potentiellement désigné comme ça collectivement sur le coup de l'émotion. » (Un membre de Citization.)

Durant mes trois années de thèse, je me suis également rendue à quelques rassemblements organisés par des *Civictech*. Lors d'une réunion #MaVoix, j'ai été frappée par le refus obstiné de s'adresser aux médias. Ayant moi-même exercé en tant que journaliste dans une rédaction avant de commencer ma thèse, et étant au moment de sa rédaction contributeur pour un magazine en ligne (*La Revue Civique*), j'ai essayé de nombreux refus de demandes d'interview ; que ces demandes aient été faites par courriel ou sur place durant notre rencontre. Ce refus de s'adresser à des médias est pourtant typique des partis extrémistes comme le Front de gauche ou le Front national (devenu Rassemblement national), qui restent fidèles à leur logique antisystème. Pour d'autres spécialistes, essentiellement des universitaires, le mouvement *Civictech* n'est pas l'expression d'une vague populiste mais celle d'une naïveté ou d'une méconnaissance des institutions malgré l'ambition de tout réformer. La *Civictech* apparaît certes très numérisée mais complètement déconnectée de la réalité juridique.

Je ne pense pas qu'ils soient populistes, ils reprennent tous une critique centrale, reprise depuis longtemps par les constitutionnalistes qui est la fermeture complète du champ politique représentatif, c'est-à-dire du personnel politique. Je vois plutôt le côté un peu naïf des gens qui se disent que s'ils se donnent la main ça va aller mieux. (Un sociologue spécialisé dans les usages numériques.)

J'ai perçu la vague *Civictech* comme de la naïveté, ces acteurs-là sont nés dans le monde des réseaux de la communication et ne savent pas ce qu'est véritablement l'expression démocratique du suffrage. Ils pensent que tout le monde est capable de contribuer comme nous le faisons, c'est de la naïveté ou du *business*. Mais je ne crois pas que ce soit du populisme, je pense que ce sont des gens qui ont voulu prendre le pouvoir pour changer les choses. Ou alors du populisme dans la croyance selon laquelle les choses sont simples et qu'il suffit de les exprimer avec bon sens pour que ça se fasse. (Un professeur de droit public à Assas.)

On a observé qu'il y avait un petit problème dans la *Civictech*, ces gens n'ont pas les pieds sur terre. Quand il s'agit de défendre la *Civictech* à l'Assemblée,

même si quelques *Civitech* nous ont rejoints, il n’y avait plus personne. (Un cabinet d’affaires publiques.)

J’avais moi-même été frappée par l’absence totale de propositions juridiques ou de propositions de réformes pour véritablement transformer la démocratie. Cela m’a conduite à une réflexion que j’ai approfondie dans la Partie 2 I et à suggérer quelques solutions.

2.4.4. Section 4. Une indubitable professionnalisation des membres de la *Civitech*

L’ambition de la *Civitech* était de changer la démocratie, de la changer de deux manières : en faisant évoluer les institutions (pour qu’elles prennent en compte le désir de participation des électeurs de manière continue, mais aussi changer les pratiques politiques, en se séparant des professionnels du politique, les *apparatchiks* des partis et en mettant sur le devant de la scène des membres issus de la société civile.

Les critiques que la *Civitech* adressait au milieu politique étaient nombreuses :

1. Tout d’abord, le manque de représentativité politique des élus. On peut cependant dire la même chose des membres de la *Civitech* (et de leur public) puisque les recherches ont démontré qu’il s’agissait essentiellement de forts diplômés, blancs et urbains. On constate que les membres de ces nouveaux collectifs politiques sont pour la plupart issus des mêmes catégories socio-professionnelles : professeurs, cadres supérieurs, ingénieurs... Nous avons démontré plus haut que la *Civitech* était le symbole du remplacement d’une élite politique par une élite économique. Ainsi, en réalité, si les visages changent, les problématiques de représentativité restent les mêmes. Malgré cette émancipation du citoyen en dehors du système, il n’empêche qu’on reste très loin d’une révolte prolétarienne ou égalitaire, puisque c’est encore une élite qui souhaite accéder au pouvoir.

2. L'absence de renouvellement. On peut également faire la même critique à l'égard de la *Civitech* puisque ce sont toujours les mêmes bénévoles, chercheurs et entrepreneurs que l'on voit dans les différentes conférences réalisées à cet effet. Cela dit, la niche commerciale, que représentent la *Civitech* et son univers extrêmement concurrentiel, peut expliquer le manque de diversité des acteurs. Par ailleurs, le marché émergent de la participation fait apparaître sur la scène politique de nouveaux acteurs qui étaient pourtant inconnus du public auparavant.

3. La professionnalisation politique qui engendre des luttes de pouvoir au détriment de l'intérêt général. Ici aussi, on constate les mêmes travers politiques chez les candidats issus des plateformes *Civitech*. Le documentaire « Tous Président³¹⁵ » réalisé par le média Spicee est à ce titre très parlant. Il montre les « candidats citoyens » de LaPrimaire.org en plein débat sur le report des voix en faveur d'un candidat. Quelques-uns d'entre eux, n'étant pas d'accord avec les idées partagées par d'autres, déclarent qu'ils n'appelleront pas à voter pour un autre « candidat citoyen ». Bien que LaPrimaire.org ne soit qu'une rampe de lancement pour une candidature et non un parti avec une ligne idéologique prédéfinie (ce qui explique le panel assez large de couleurs politiques des candidats citoyens), il est tout de même frappant de voir que même pour un objectif commun, la prise de pouvoir par un « candidat citoyen », les querelles de chapelle sont les mêmes que dans n'importe quel autre parti. D'autres mouvements *Civitech* qui visaient l'émergence de « candidats citoyens » ont également été dans l'obligation de se structurer pour se reposer sur une organisation :

On avait un mouvement continu de personnes permanentes et d'autres occasionnelles qui venaient nous aider mais on a pu garder vraiment une organisation horizontale, grâce à de bonnes idées. On avait des réunions dans chaque grosse ville une fois par mois ; pour les circonscriptions, c'était une fois

³¹⁵ Paloma Moritz, Matthieu Firmin, « Tous Président », Spicee, 2016, <https://www.spicee.com/fr/program-guest/tous-president-1081>

par semaine, et puis on réglait les problèmes aussi sur Internet une fois par semaine, ce qui nous a permis d'avoir une réelle coordination avec les territoires. Et lorsqu'on avait des problèmes plus globaux on se retrouvait un week-end pour les résoudre ensemble. (Un membre de #MaVoix.)

Ainsi l'utilisation du terme « société civile » n'a pas épargné les candidats citoyens des problématiques internes rencontrés par les partis. Ils n'ont pas fait mieux ou moins bien, tout simplement parce qu'ils ont rencontré des difficultés d'organisation inhérentes à tout groupement humain (et notamment l'embourgeoisement de ses membres, ou la nécessité d'une organisation interne, ce qu'avait déjà démontré R. Michels). En effet pour ce dernier, « qui dit organisation dit oligarchie ». Ainsi, l'existence d'une organisation interne (qui induit une division du travail) implique forcément une domination des uns sur les autres³¹⁶. Et le cercle « vertueux » des candidatures citoyennes se transforma petit à petit en cercle politique avec les dérives que l'on connaît déjà.

Un exemple international

Le cas du parti Podemos en Espagne est significatif. Les auteurs de *Coup d'État citoyen*, Elisa Lewis et Romain Slitine, constatent à son propos une professionnalisation des membres. Ils remarquent que « Podemos a une tendance à la centralisation, le *leader* devenant de plus en plus un chef charismatique ». Par ailleurs, l'envie d'accéder au pouvoir a rationalisé les utopies ainsi que son organisation interne. À ses débuts, pour remporter les élections législatives, Podemos s'est organisé en cercles de réflexion éparpillés sur tout le territoire (1 000 cercles sur l'ensemble du territoire) pour faire des remontées d'informations. Ces cercles étaient des espaces libres de paroles où chacun pouvait voter les décisions prises. C'étaient des sortes de

³¹⁶ Michel Offerlé, *Les Partis politiques*, Paris : PUF, Coll. Que sais-je ? (8^e édition), 2012 : « Michels en s'appuyant sur l'exemple de la social-démocratie allemande avant 1914, a voulu montrer que, même dans le groupement revendiquant avec le plus d'éclat la bannière de la démocratie, la loi d'airain de l'oligarchie s'appliquait : "L'organisation est la source d'où naît la domination des élus sur les électeurs, des mandataires sur les mandants, des délégués sur ceux qui les délèguent. Qui dit organisation dit oligarchie". Si on néglige ici l'argumentation reposant sur une psychologie datée, l'argumentation sociologique est forte. Le processus de différenciation interne et de division du travail qui accompagne la croissance de l'organisation implique l'émergence progressive d'une bureaucratie et la professionnalisation des dirigeants. »

petites assemblées locales³¹⁷. Mais cette organisation très décentralisée s'est finalement recentrée. « Quand ils [les membres du parti] ont créé leur programme politique, ils ont fait appel à des intellectuels pour les aider³¹⁸, et ces derniers ont mis de côté certaines propositions des militants alors qu'ils étaient plusieurs millions à les demander. »

Enfin, on constate avec le *business model* des *Civitech*, qu'il y a des structures bénévoles qui fonctionnent avec des dons et des subventions, et des *start-up* qui vendent des produits. Cela soulève des rapports très inégaux dans la compétition pour faire que s'exerce la démocratie, en permettant par exemple à des citoyens d'être candidats à une élection ; l'argent étant nécessaire pour faire campagne, avoir de l'influence, des réseaux, en bref d'être plus visible. Doucement on se dirige donc avec une démocratie numérique, vers une démocratie cathodique (Jean-Marie Cotteret), où seuls les plus fortunés ou qui connaissent parfaitement les logiques d'Internet, apparaîtront en premier (dans les résultats internet, dans les suggestions de pages etc.) et pourront de fait remporter le plus de suffrages.

2.4.5. Section 5. Privatise-t-on la démocratie ?

D'un point de vue philosophique, la démocratie est déjà en réalité soutenue par le privé car elle est issue d'une séparation entre des individus libres et l'État, entre une société civile et les institutions. Elle est née avec l'essor des libertés individuelles. Et comme le dit Rousseau, elle est fabriquée à partir d'une multitude d'intérêts particuliers qui s'additionnent pour former la volonté générale. Dit comme cela, la démocratie est déjà, dans son essence même issue du privé car elle est portée, soutenue, par de multiples entités privées, bien qu'elle soit régulée par un État qui lui est de droit public.

Par ailleurs, les espaces de discussion sont déjà mis en place à la fois par des institutions publiques (Le Parlement) mais aussi par des entreprises privées, puisque la démocratie est traitée quotidiennement et multilatéralement par une myriade d'entités privées³¹⁹,

³¹⁷ Elisa Lewis et Romain Slitine, *Le Coup d'État citoyen*, Paris : La Découverte, 2016, p. 27.

³¹⁸ *Ibid.*, p. 34.

³¹⁹ Michel Offerlé, *Les Partis politiques*, Paris : PUF, Coll. Que sais-je ? (8^e édition), 2012, p. 13 : « Dans le cadre des marchés internes aux entreprises politiques, peuvent se repérer des groupes plus ou moins structurés

comme les instituts de sondage, les *think tanks*, les organes de presse, les groupes d'intérêt, chacun permettant d'organiser le débat nécessaire au sein d'une démocratie. On peut également rappeler que les débats publics, par exemple entre deux candidats durant l'entre-deux tours de l'élection présidentielle ou entre plusieurs candidats dans le cadre d'une primaire interne d'un parti et retransmis à la télévision, sont organisés à la fois sur des chaînes de télévision publiques et privées (le débat du second tour de l'élection présidentielle de 2017 était à la fois retransmis par France Télévisions, BFM TV, TF1 et CNEWS).

Dès lors, on peut s'interroger sur les outils utilisés qui permettent la création d'un espace de discussion numérique dans lequel la démocratie peut s'exprimer.

En effet, ce sont lorsque ces outils, dans leur mode de fonctionnement, ne respectent plus des critères intrinsèques à toute démocratie comme les valeurs de liberté et d'égalité qu'ils deviennent anti-démocratiques, par exemple s'ils empêchent une partie de la population de participer aux discussions au regard de certains critères arbitraires, en pratiquant des discriminations ou s'ils empêchent certains candidats de s'exprimer auprès du public. Si tel était le cas, ce serait comme si nos chaînes de télévision donnaient plus d'importance à un candidat en particulier plutôt qu'à un autre, et cela au lieu de respecter l'égalité du temps de parole (vérifiée par le CSA). Une règle qui évite de faire la publicité de manière arbitraire d'une personnalité sur des canaux d'information grand public.

C'est lorsque ces outils, censés agir comme haut-parleur de l'expression des citoyens, agissent en réalité comme des censeurs de l'opinion, que l'on peut se poser la question de la privatisation de la démocratie : une privatisation qui serait due à des biais technologiques ou humains.

(cliques, factions, clubs entrant en compétition pour la direction de l'entreprise). Sur le marché plus large des biens politiques, entrepreneurs indépendants ou salariés, petits prophètes politiques, groupes, (clubs, organes de presse, entreprises de sondage d'opinion, groupes d'intérêt, *think tanks*, partis) sont en concurrence pour l'autorité politique, pour légiférer sur les limites de l'action politique et sur la manière légitime de désigner et de résoudre les problèmes qui s'imposent. »

En utilisant les outils de la *Civitech* pour organiser un débat démocratique, donc un espace virtuel régulé par du droit privé, privatise-t-on la démocratie ? Pour le savoir, essayons de comprendre la situation actuelle sur Internet.

Le chercheur Romain Badouard dans *Le Désenchantement de l'Internet*, avait déjà remarqué la tendance des géants d'Internet à réguler leur espace, favorisant ainsi la régulation de la liberté d'expression³²⁰. Il constatait à ce propos « la délégation des pouvoirs de censure des gouvernements vers le secteur privé ». Les géants deviennent ainsi à leur tour de nouveaux *gatekeepers*, puisqu'ils imposent à travers leur charte de modération par exemple ou sous la pression du public de respecter certaines règles, des règles qui ont d'ailleurs été décidées de manière arbitraire, sans vote des utilisateurs. Ce problème va en s'agrandissant puisque ces plateformes, bien qu'accessibles en France, relèvent de juridictions étrangères qui n'ont pas forcément les mêmes exigences démocratiques³²¹.

La question se pose également lorsqu'on voit des municipalités installer des espaces de discussion numérique, et que ces espaces sont créés et gérés par des prestataires privés dont les codes et l'architecture ne sont pas transparents, et dont le fonctionnement de

³²⁰ Romain Badouard, *Le Désenchantement de l'Internet*, FYP éditions, 2017, p. 22 : « La septième et dernière caractéristique du débat en ligne, mais non la moindre, est la place prise par les géants de la *Silicon Valley* dans la régulation de la liberté d'expression. Depuis le début des années 2000, le poids politique des États sur le Web n'a cessé de diminuer. [...] Une limite a été franchie dès l'instant où ces entreprises ont décidé d'intervenir de leur propre initiative sur les contenus, avec la bénédiction de la puissance publique. Ce à quoi nous avons assisté ces dernières années et une délégation volontaire des pouvoirs de censure des gouvernements vers le secteur privé. »

³²¹ *Ibid.*, *id.* : « Au-delà du contrôle des points d'accès, la puissance publique se retrouve bien démunie pour réguler les contenus publiés à travers des services (qu'ils autorisent) proposés par des entreprises étrangères (qui ne relèvent pas de leur juridiction). Les grandes firmes du Web étendent alors leur périmètre d'action et peuvent aller jusqu'à s'octroyer des pouvoirs de censure dont elles ne bénéficiaient pas jusqu'à présent. En 2010 par exemple, lorsque le site Wikileaks a diffusé des documents classés "défense" émanant des ambassades américaines, le débat a fait rage : l'initiative de Wikileaks consistait-elle en un exercice de transparence ou en une atteinte à la sûreté des États-Unis ? Sans attendre la réaction du gouvernement, certaines entreprises ont pris parti. EveryDNS, qui héberge la plateforme américaine sous le nom de domaine de Wikileaks.org a tout simplement effacé l'adresse de ses serveurs et l'a ainsi rendu inaccessible. Les militants hackers derrière Wikileaks avaient cependant prévu cette éventualité et des sites miroirs, c'est-à-dire des sites identiques hébergés sur d'autres serveurs ont rapidement fait leur apparition en ligne. Ce sont alors les entreprises qui géraient les flux financiers de l'organisation, comme MasterCard, Visa ou PayPal, qui lui ont coupé les vivres. Celles-ci ont déclaré agir de leur propre initiative, sans n'avoir reçu aucune instruction du gouvernement américain. La raison qu'elles ont avancée était que Wikileaks ne remplissait plus leurs conditions d'utilisation. En guise de représailles, des hackers pro Wikileaks parmi lesquels les Anonymous ont lancé des attaques contre les sites des sociétés en question afin de les mettre hors service. Le plus surprenant dans cette bataille en ligne est que celle-ci s'est jouée entre hackers et géant du Web, soit entre des citoyens et des entreprises, sans qu'à aucun moment la puissance publique intervienne dans la gestion d'une crise qui présentait pourtant pour elle un enjeu de sécurité intérieure. »

l'algorithme n'est pas forcément accessible. En effet, on constate depuis ces dernières années, une multiplication de ces plateformes de participation mises en place par les mairies pour accompagner l'action municipale, à l'instar de la métropole de Grenoble³²². C'est une interrogation partagée par quelques acteurs de la Civictech.

Là où c'est préoccupant, c'est lorsqu'un outil privé, donc propriétaire, organise une consultation, alors qu'on n'a pas la main dessus et qu'on ne sait pas ce que deviennent les données. On ne sait pas comment c'est codé. Donc il y a un enjeu de privatisation de la souveraineté qui est très inquiétant. (Un membre d'Open Source Politics.)

D'après une étude du *think tank* Décider Ensemble en partenariat avec Cap Collectif, intitulée « Baromètre de la démocratie locale numérique » et réalisée en 2017, plus des deux tiers (76 %) des municipalités possèdent un outil participatif créé par un prestataire externe, le reste étant créé puis géré par la collectivité en interne (24 %). Mais comme il n'existe pas encore de règles préétablies qui permettent de faire respecter certains principes démocratiques, pour réguler notamment le fonctionnement de ces plateformes, comment s'assurer que ces plateformes permettent à l'ensemble des citoyens de participer et de s'exprimer sans qu'aucune discrimination soit exercée ?

Cette « privatisation » de l'espace de discussion pourrait amener à une confiscation d'un droit démocratique qui est le droit de suffrage (article 3 de la Constitution de 1958, Titre premier « De la souveraineté » : « Le suffrage peut être direct ou indirect dans les conditions prévues par la Constitution. Il est toujours universel, égal et secret »), c'est-à-dire celui de participer à la vie de la cité ou de voter en tant que membre du corps électoral. »

En effet, si demain, et en l'état actuel des plateformes existantes, les citoyens sont invités à voter ou à s'exprimer sur Internet au sujet de lois, d'amendements ou de décisions du conseil municipal, ne serait-ce pas privatiser – et non déléguer puisque les

³²² « La métropole se construit », plateforme participative de la métropole grenobloise, <https://participation.lametro.fr/>

institutions restent toujours les décisionnaires de la mise en place de ce type de plateforme – l'espace dans lequel doit avoir lieu le débat ? Internet et ces plateformes de participation n'étant que des intermédiaires permettant l'exercice de la démocratie numérique, il faudrait au préalable s'assurer que ces intermédiaires ne contiennent pas des biais qui provoquent des discriminations d'une partie de la population.

En l'état actuel des choses, voter sur Internet, via des plateformes appartenant à des prestataires privés, serait en réalité comme une privatisation de nos urnes qui seraient alors produites et louées à des sociétés de sous-traitance, qui évolueraient avec leurs propres règles, alors qu'habituellement les urnes, les bulletins, les isolements sont mis à disposition par les municipalités et leur utilisation est réglementée par l'État. Ce serait déléguer notre service de vote (et notamment leur comptabilisation) à des entités privées sans que celui-ci soit régulé par nos institutions.

On peut dire à des entreprises privées d'exercer des activités d'intérêt général, mais on doit leur exiger un agrément technique. Donc elles peuvent exercer l'activité que si elles respectent telles normes techniques, par exemple des conditions d'authentification, de mesure de la vraisemblance, de chasse au robot. (Un professeur de droit public à Assas.)

Les dispositifs existent par des institutions qui les mettent en place via des marchés publics. Donc la définition du besoin, le cahier des charges, la procédure et son exécution, c'est la collectivité qui s'en occupe, donc ça reste du public. » (Un membre d'Open Source Politics.)

Par ailleurs, comment vérifier qu'aucune faille de sécurité ne sera présente sur une plateforme numérique, alors que l'une des conditions de la confiance dans l'élection politique, et pour éviter les abus comme le bourrage d'urne, c'est bien la vérification du vote par le citoyen, notamment lorsque celui-ci est invité à dépouiller les urnes afin de comptabiliser les bulletins. Lorsqu'une plateforme manque de transparence sur son fonctionnement interne, c'est une partie de la confiance de base qui est sapée.

Pour conclure, si la crise de la représentativité a reposé sur une première privatisation de l'espace public par des partis politiques qui se sont accaparés le pouvoir, via la

représentation, l'argumentation, leur réélection, comme nous l'avons démontré au début de cette première partie), on peut craindre à l'avenir une nouvelle crise, qui serait à nouveau due à un défaut de représentativité cette fois des médias, des plateformes de participation, et donc des plateformes privées, dont le rôle est aussi de véhiculer des opinions plurielles mais qui préfèrent sélectionner l'information de manière arbitraire.

Comme le relevait le philosophe Zygmunt Bauman, c'est là un des plus grands dangers pour l'information dans une démocratie. Ce sont en effet lorsque les multinationales privatisent l'espace public³²³ n'y traitant finalement que leurs propres intérêts, que les citoyens se sentent de moins en moins représentés et de plus en plus considérés comme de simples consommateurs.

2.4.6. Section 6. « Citoyen », le nouvel atout *marketing*

Faire de la démocratie est devenu un *business* lucratif où l'on « vend » de la « participation citoyenne » pour « réenchanter le politique ». Cette phrase magique ressemble à s'y méprendre à un slogan publicitaire. Et pour cause, comme dans tous les marchés, certains termes utilisés sont malheureusement vidés de leur substance.

Par exemple, lorsque l'on voit apparaître sur une plateforme de participation auprès d'une institution, le terme citoyen, soit « plateforme de participation citoyenne », alors qu'il ne suffit pour participer que d'un nom et d'une adresse *email*^{324 325}, on peut s'interroger sur l'aspect qualitatif de la participation. Si ce sont bien des internautes

³²³ Zygmunt Bauman, *La Vie liquide*, Fayard, coll. Pluriel, 2016, p. 199 : « Henry A. Giroux et Susan Searls Giroux nous rappelaient récemment que la "démocratie est en péril dès lors que les individus ne peuvent plus traduire leur misère privée en préoccupations publiques et actions collective". Comme les multinationales façonnent de plus en plus le contenu de la plupart des grands médias, privatisant l'espace public, l'engagement civique paraît de plus en plus impuissant, et les valeurs publiques deviennent indivisibles. Aujourd'hui pour la plupart des gens, la citoyenneté se réduit à l'acte d'acheter et de vendre des marchandises (y compris des candidats) plutôt que d'accroître l'étendue de leur liberté et de leurs droits afin de développer les opérations d'une démocratie importante. »

³²⁴ Tel est le cas de la plateforme de participation Plan Climat, organisée par la mairie de Paris et qui ne demandait pour s'inscrire qu'une identité très sommaire (nom, prénom, adresse *email*), ce qui ne permet pas de vérifier de l'identité du participant. « Entre le 14 décembre 2017 et le 4 février 2018, le projet de nouveau Plan Climat a fait l'objet d'une consultation publique permettant de recueillir les avis des citoyens ainsi que ceux de la métropole, de la région et de l'État ». <https://www.paris.fr/planclimat>

³²⁵ « Baromètre de la démocratie locale numérique », Décider Ensemble en partenariat avec Cap Collectif, édition 2017. Réalisé auprès des municipalités (agents ou élus) seulement 45 % des plateformes proposent aux citoyens d'être inscrits et de donner leurs données personnelles (nom, adresse, etc.), tandis que pour 37,5% d'entre elles, l'inscription n'est pas obligatoire pour participer.

qui participent, il n'est pas dit que ces internautes soient dans leur ensemble des citoyens français. C'est un abus de langage que d'utiliser le mot « citoyen » pour parler d'une réalité qui est tout autre ; pour la simple et bonne raison que la France n'a pas encore opté pour une « citoyenneté numérique », sorte de « carte d'identité numérique » qui permettrait à chaque internaute de se connecter et de s'authentifier en tant que citoyen. La France n'a pas non plus construit des « frontières numériques » qui permettraient au réseau internet de fonctionner en vase clos.

Enfin, si les administrateurs des plateformes numériques peuvent vérifier le lieu de géolocalisation des internautes (la France ou un autre pays), cela ne répond à l'interrogation finale : qui est derrière son PC ? Est-ce un citoyen d'un pays étranger qui utilise un ordinateur situé en France ? Et que dire des citoyens français qui se connectent sur ces plateformes mais depuis un ordinateur installé à l'étranger ? En réalité, sans papier d'identité numérique (selon le modèle estonien par exemple), il est difficile de connaître la véritable identité de l'internaute. On peut s'interroger lorsqu'on constate que sur la plupart des plateformes de participation, il ne suffit que d'un prénom, d'un nom et d'une adresse électronique (et parfois d'indiquer son code postal) pour pouvoir s'inscrire et participer au débat.

2.4.6.1. Sous-section 1. Un civic-washing ?

Afficher le terme citoyen, sans que celui-ci soit vérifié ou vérifiable, peut s'apparenter à du *civic-washing*, c'est-à-dire que des entités, institutions ou entreprises, prétendant faire parler les citoyens, font en réalité parler des internautes et n'utilisent ce terme qu'à des fins d'affichage. Cette crainte est partagée par une partie des *Civitech*^{326 327}.

³²⁶ Alexandra Luthereau, « Les Civic Tech veulent soigner la démocratie », *Alternatives Économiques*, 2017/4 (n° 367), p. 62-62. URL : <https://www.cairn.info/magazine-alternatives-economiques-2017-4-page-62.htm> : « Nombreux sont cependant ceux qui tiquent sur la volonté de ces entreprises de se définir comme appartenant aux *Civitech* alors qu'elles exploitent des logiciels propriétaires dont le véritable enjeu n'est pas de donner du pouvoir de participation et d'action au citoyen », souligne Valentin Chaput. On n'est alors pas loin de ce qu'on pourrait appeler du "Civic washing", c'est-à-dire le fait de se prévaloir d'une démarche citoyenne à des fins marketings. "On peut faire du business avec des technologies, mais dans ce cas, il ne s'agit pas de *Civitech* qui, pour moi, sont open source", abonde Baki Youssoufou. Les utilisateurs doivent savoir à quoi sont destinées les données, où elles sont stockées, quel est le modèle économique. »

³²⁷ Nicolas Patte, « La Civitech : entre pilule bleue et pilule rouge », Cap Collectif, 14 février 2018 : « Au pire, la *Civitech* devient un mot-valise qui ne signifie plus rien et qu'on emploie de manière contre-productive (le prétexte civique, ou Civic washing) par bêtise ou par méchanceté. »

C'est du marketing ! (Un membre du CESE.)

Le terme *Civitech* est aujourd'hui revendiqué par des gens qui cherchent le *buzzword*, mais qui est dénaturé. (Un membre d'Open Source Politics.)

Je préfère utiliser le terme citoyen plutôt qu'utilisateur ou internaute, car on manque de notoriété. Le fait de dire citoyen, ça indique aux gens qu'elle a une vocation sociable. Ça permet de mieux faire comprendre ce qu'on fait sans rabâcher un tas de phrases. (Un membre de Stig.)

Du marketing ? Si mais ce n'est pas très grave, car « usagers de la démocratie » ça faisait vraiment compliqué. (Un sociologue spécialisé dans les usages numériques.)

De manière générale, je pense qu'on a utilisé le terme citoyen pour éviter de dire qu'un citoyen était un utilisateur. (Un membre de Bazille.)

D'ailleurs, pour une partie d'entre eux, il est difficile de faire partie du label *Civitech*, lorsqu'une entité qui organise une consultation citoyenne, en profite pour vendre les données utilisateurs ou que le logiciel utilisé ne figure pas en *open source*, afin de garantir la transparence de son architecture.

On pourrait également parler de *civic-washing* lorsque certaines *Civitech* créent des participations artificielles. Tel est le cas de Make.org qui va chercher des publics sur différents canaux d'information afin de leur présenter une pétition qu'ils peuvent signer, dans le cadre de pétitions sponsorisées par des entreprises privées ou des ONG, les entreprises finançant le nombre d'envoi de *mails*, le prix dépendant du nombre de personnes visées et de l'affichage donné à la pétition : sur les réseaux sociaux à travers des bannières publicitaires, etc.

On est massif. Pour nos grandes causes, quand on cherche des partenaires pour les financer, on dit que ce sont 500 000 citoyens qui vont participer activement à nos consultations en ligne. Notre mode de recrutement de ces citoyens, c'est du

clicktivisme. On va mettre des bannières sur Facebook ou Google. Au moment où le citoyen clique sur notre bannière, il se retrouve dans notre séquence de proposition citoyenne. À partir du moment où il se retrouve dans une séquence, il est considéré comme étant un contributeur de Make.org. Donc généralement, on s'engage sur le vote d'au moins 500 000 personnes pour notre plateforme. (Un membre de Make.org.)

On pourrait aussi citer le cas de Change.org, puisque sur cette plateforme, il est possible « d'encourager des votes » : « Le site propose à de grosses ONG (type Amnesty, Médecins du monde, Care, etc.) de payer pour adresser des pétitions sponsorisées à un public ciblé³²⁸ », explique la journaliste Camille Polloni qui a enquêté sur le sujet sur le site du *Nouvel Obs*.

Mis à part ce problème sémantique qui « contorsionne » un principe de réalité, on constate également un problème philosophique. Lorsque les institutions proposent des plateformes de participation citoyenne, elles le font en pensant s'adresser au souverain, au législateur. En réalité, Internet n'ayant aucune frontière, il apparaît difficile de dire que le participant appartient bien à la souveraineté française. Le bon terme finalement à utiliser serait celui d'internaute ou d'usager.

Si l'on pousse un peu plus loin la logique, tout juste pourrait-on se permettre d'utiliser le terme administré puisqu'il y a sur notre territoire des administrés qui peuvent être de nationalité française ou non et qui peuvent s'exprimer sur des infrastructures nationales dont ils bénéficient (routes, écoles, hôpitaux, etc.).

Sans la vérification préalable de la réelle « qualité » juridique des internautes participants, l'usage du terme citoyen relève davantage du marketing politique. On assiste alors à une véritable mise en scène de la participation.

³²⁸ Camille Polloni, « Avec Change.org la pétition est devenu un business », *nouvelobs.com*, 14 octobre 2013, <https://www.nouvelobs.com/rue89/rue89-nos-vies-connectees/20131014.RUE9396/avec-change-org-la-petition-est-devenue-un-business.html>

2.4.6.2. Sous-section 2. Une novlangue ?

Cet amalgame provient sans doute du fait que les acteurs de la *CivicTech* et associés, confondent sciemment le terme citoyen dans un sens juridique avec un sens sociologique (qui fait pourtant plus référence au civisme). En effet, les deux notions n'ont pas la même définition.

Concernant le terme citoyen, le dictionnaire *Le Larousse* est on ne peut plus clair. Sa définition fait directement référence à un cadre juridique, puisqu'un citoyen est une « personne jouissant, dans l'État dont il relève, des droits civils et politiques, et notamment du droit de vote (par opposition aux étrangers)³²⁹ ».

La définition du site officiel de l'État « Vie publique » donne également la même définition :

Sont citoyens français les personnes ayant la nationalité française et jouissant de leurs droits civils et politiques (ex : droit de vote). En effet, la qualité de citoyen est d'abord liée à la détention de la nationalité. Ce lien est très fort en France à la différence de certaines démocraties (certains pays scandinaves par exemple). Mais, si la nationalité est une condition nécessaire, elle n'est pas suffisante. Au sens strict, il faut aussi jouir de ses droits civils et politiques. Cette condition semble, d'un point de vue juridique, exclure de la citoyenneté les mineurs, les majeurs sous tutelle et les personnes déchues de ces droits par les tribunaux^{330 331}.

Le site rappelle également que ce concept de citoyenneté en lien avec la nationalité tend à s'estomper à la faveur de la construction européenne, puisque les citoyens

³²⁹ *Le Petit Larousse*, « citoyen, citoyenne », lelarousse.fr,

https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/citoyen_citoyenne/16241

³³⁰ « Qui est citoyen en France ? », *Vie-publique.fr*, 30 juin 2018, <https://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/citoyen/citoyennete/citoyen-france/tous-habitants-france-sont-ils-citoyens-francais.html>

³³¹ Frédéric Worms, *Les 100 mots de la République*, (sous la direction d'Olivier Christin, Stéphane Soulié et Frédéric Worms), Paris : PUF, coll. Que sais-je ? 2017, p. 29, « La citoyenneté » par Dominique Schnapper : « La citoyenneté a un sens juridique. Le citoyen est un sujet de droit. Il dispose à ce titre de droits civils et politiques. Il jouit de libertés individuelles, et il dispose du droit de participer à la vie politique et d'être candidat à toutes les fonctions publiques. En revanche, il a l'obligation de respecter les lois, de contribuer aux dépenses collectives en fonction de ses ressources et de défendre la société dont il est membre, si elle se trouve menacée. La citoyenneté est aussi le principe de la légitimité politique. »

communautaires peuvent voter aux élections locales françaises. Cela dit, le terme citoyen revêt bien un caractère juridique. On peut être citoyen sans s'engager (en refusant d'aller voter par exemple), mais pour être citoyen il faut remplir des conditions juridiques strictes.

Le terme « civisme » a une définition tout autre. La notion fait référence à l'engagement envers la collectivité, elle relève plutôt d'une qualité morale que d'une définition juridique car rien n'oblige le citoyen à participer à la vie de la cité, bien qu'il existe des lois qui « contraignent » au civisme, comme l'obligation de payer ses impôts, ou la sanction pénale pour non-assistance à personne en danger, etc..

Comme le relève *Le Larousse* : le civisme est un « dévouement envers la collectivité, l'État, la participation régulière à ses activités, notamment par l'exercice du droit de vote ». Mais on pourrait aussi compléter la définition en y ajoutant le tri des déchets, le paiement des impôts locaux, etc.

Pour le site Vie publique, le civisme est la corrélation directe du comportement du citoyen. Il se définit plutôt comme une « participation à la vie de la cité » :

La citoyenneté ne se définit pas uniquement d'un point de vue juridique par la possession de la nationalité française et de ses droits civiques et politiques. Elle se définit aussi aujourd'hui comme une participation à la vie de la cité. Cependant, les citoyens n'ont aucun rôle obligatoire à jouer. En ce sens, le statut juridique de citoyen est un statut de liberté. Un citoyen peut choisir de participer (citoyen actif) ou non (citoyen passif) à la vie publique. [...] De même, l'attitude individuelle des citoyens est importante. Les comportements de civisme (politesse, respect des biens publics...) sont pour beaucoup dans le caractère apaisé d'une société.

On peut ainsi être un citoyen sans civisme, de même qu'être étranger et faire preuve de civisme, les deux notions n'étant pas corrélées. Bien que la première induise forcément la seconde, puisqu'un citoyen, s'il a des droits, a aussi des devoirs. En effet, les citoyens doivent par exemple respecter la loi qu'ils se sont fixée, ils doivent consentir

à l'impôt (Article 13 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 : « Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés »). Ils doivent également participer à la défense du pays (en passant une journée défense et citoyenneté (JDC))³³².

Ainsi, les plateformes de « participation citoyenne » sont en réalité des plateformes de « participation civique », et cela pour la raison qu'on ne sait pas si l'internaute qui participe est juridiquement un citoyen. Toujours est-il qu'en participant, il fait preuve de civisme.

On pourrait également relever la transformation du langage opérée par certains acteurs de la *Civictech*. Ces derniers, ayant pour ambition d'améliorer la démocratie, veulent agir selon trois principes : la participation, la décision et l'évaluation. Les processus de participation sont illustrés par les plateformes d'amendement ; les prises de décisions correspondent quant à elles aux signatures de pétitions ; enfin l'évaluation est rendue possible par la création d'associations qui analysent les réalisations des élus et des pouvoirs publics et/ou demandent plus de transparence.

En réalité, cette conception trilogique de la *Civictech* est une autre forme plus moderne du triptyque institutionnel que sont les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. Il ne s'agit donc plus des pouvoirs de la force publique qui sont énumérés, mais de ceux des citoyens face aux institutions, qui peuvent ainsi agir en tant que réel contre-pouvoir pour éviter les abus.

Cependant, ce nouveau langage, cette « novlangue », participe à la création d'une identité collective imaginaire, avec l'emploi de mots comme « société civile », « collaboratif », etc., qui permet également d'opérer un changement de paradigme. Le pouvoir n'appartient plus aux représentants, aux institutions. Il appartient au peuple.

³³² « Les citoyens ont-ils des devoirs ? », Vie-publique.fr, 30 juin 2018 <https://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/citoyen/citoyennete/definition/devoirs-definition/quelles-sont-obligations-citoyens-envers-etat-communaute-nationale.html>

Transition

Les penseurs de la *Civictech*, en s'appuyant sur des faits historiques, font une opposition entre le régime représentatif et la démocratie. Selon eux, les représentants élus ne permettraient pas à l'ensemble des citoyens de s'exprimer. Or ce constat devrait les pousser à dire que ce n'est pas le système représentatif qui ne fonctionne pas mais bien les corps intermédiaires, chargés de représenter dans leur pleine diversité les citoyens, qui ne fonctionnent plus.

Ce sont les partis politiques qui doivent exprimer la voix des citoyens et assurer le bon déroulement de la démocratie. Mais les partis politiques se sont emparés de l'espace public. Et par manque de modernisation, ils n'ont pas su créer des espaces supplémentaires de dialogue pourtant nécessaires à la démocratie.

Si je dis que la crise de la démocratie actuelle est sans doute une crise de croissance (Marcel Gauchet), elle est surtout une crise de la représentativité plutôt que de la représentation. Le « non-renouvellement » politique n'est pas quelque chose d'institutionnalisé. Ce n'est pas la V^e République qui oblige les partis à présenter à chaque élection les mêmes candidats. Cela prouve bien que la crise de la démocratie dans laquelle nous sommes est due à des intermédiaires comme les partis politiques qui apparaissent complètement fermés.

Ce sont ces multiples intermédiaires intervenant avec l'élection (les partis politiques, le contrepoids que sont les associations, les médias, les syndicats) qui favorisent la reproduction des élites. Ceux qui ont l'investiture d'un parti ont le plus de chances d'être élu. Ils sont soutenus financièrement et humainement par leur parti pour la logistique (en les aidants à récupérer les signatures des maires, coller des affiches...) comme dans leurs dépenses (pour imprimer des tracts, organiser des meetings...) ; ce qui leur donne davantage de moyens par rapport à une candidature spontanée, sans citer

le « coût » de la démocratie puisqu'organiser des élections coûte cher, pour l'État^{333 334} comme pour les candidats³³⁵.

Les médias – en triant l'information³³⁶ – sélectionnent aussi les candidats³³⁷ qui leur semblent les plus légitimes, en fonction de leur poids militant³³⁸ ou du nombre de leurs élus, ce qu'on appelle la représentativité politique. En faisant cela, ils passent à côté d'autres candidats moins « bruyants » et moins « connus » comme les candidatures dites « citoyennes ». Si la presse quotidienne ou régionale en a parlé, ces « candidats citoyens » n'ont pas été invités aux grandes messes du 20 heures sur les chaînes de télévision³³⁹ : ce qui a une importance certaine puisque la télévision reste encore l'un des moyens les plus utilisés pour s'informer³⁴⁰ et que l'on « confère aux plus

³³³ « Quels sont les seuils de remboursement des frais de campagne ? », Conseil constitutionnel, <https://presidentielle2017.conseil-constitutionnel.fr/tout-savoir/comptes-de-campagne/seuils-de-remboursement-frais-de-campagne/index.html> : « L'État rembourse une partie des frais de campagne des candidats en fonction de leur résultat à une élection (ce remboursement forfaitaire est de 4,75 % pour les candidats qui n'ont pas recueilli plus de 5 % des suffrages exprimés au premier tour ; et 47,5 % pour les autres candidats. Il est identique pour les candidats présents au premier ou au second tour. »

³³⁴ Katel Andréani, « Pourquoi y a-t-il tant de candidats aux législatives ? », *Ouest-France*, 8 juin 2017, <https://www.ouest-france.fr/leditiondusoir/data/1941/reader/reader.html#!preferred/1/package/1941/pub/2285/page/8>

³³⁵ Domitille Arrivet, « Législatives : être candidat, combien ça coûte ? », *Leparisien.fr*, 6 juin 2017. <http://www.leparisien.fr/elections/legislatives/legislatives-etre-candidat-combien-ca-coute-06-06-2017-7021110.php>

³³⁶ Francis Balle, *Les Médias*, Paris : PUF, coll. Que sais-je ? 2014, p. 87 : « Loin d'être des moyens ou des techniques parfaitement neutres, les médias agissent sur la culture et l'ordre social, après avoir exercé leur influence, sur nos façons d'appréhender le monde. »

³³⁷ Romain Badouard, *Le Désenchantement de l'Internet*, FYP éditions, 2017, p. 17 : « Les journalistes, par exemple, décident de qui ils invitent dans leurs émissions, à qui ils tendent leurs micros, de qui ils parlent dans leurs émissions et statuent, de fait, sur la légitimité des acteurs de la société civile à prendre la parole. Ceux qui ne sont pas des interlocuteurs pertinents à leurs yeux se voient privés de tribune et se retrouvent relégués aux marges de l'espace public. »

³³⁸ Lucian Boia, *Le Mythe de la démocratie*, Paris : Éditions Les Belles Lettres, 2002 : « On ne peut plus de nos jours se faire connaître et obtenir les suffrages comme à Athènes sur la place publique (éventuellement dans son village, mais guère plus). Aujourd'hui, la place publique, ce sont les médias. Et ça coûte énormément. Le candidat n'a que deux solutions : soit être riche, soit être soutenu par des milieux intéressés (quitte à payer sa dette ensuite car rien n'est gratuit dans ce monde). Au plus haut niveau, les électeurs arrivent à choisir, souvent sans conviction entre des candidats apparemment propulsés par la nation américaine, mais en fait mis en avant par des jeux politiques et financiers. »

³³⁹ Francis Balle, *Médias et Société*, Issy-les-Moulineaux : LGDJ, 17^e édition, 2016, p. 792 : « On a longtemps cru que la télévision pouvait influencer sur le vote. Mais, elle a simplement permis de mettre en image des personnages que l'on voyait en photo sur du papier. Ainsi, Kennedy l'emporte sur Nixon grâce à l'image : il apparaît plus moderne, mieux habillé, avec une gestuelle efficace, contrairement à Nixon qui ne surprend plus. »

³⁴⁰ Francis Balle, *Les médias*, Paris : PUF, coll. Que sais-je ? 2014, p. 89. Voir le tableau sur le nombre d'heures passées devant la télévision par semaine. Les Français passent en moyenne douze heures par semaine devant la télévision en 2013.

apparents », ceux qui accèdent aux médias, une autorité réelle³⁴¹, selon Jean-Marie Cotteret qui décrit par-là « la légitimité cathodique ». Ainsi, une « candidate citoyenne » à l'élection présidentielle puis aux législatives de 2017 me confie : « On n'était pas pris au sérieux [par les médias] » justifiant par là une partie de son échec.

L'élection dans le système représentatif, malgré diverses précautions, n'assure pas un droit égal à tous d'accéder aux plus hautes fonctions à cause des multiples *gatekeepers* cités précédemment (partis, médias...). La critique de l'élection portée par la *Civitech* n'est ni plus ni moins qu'une répercussion supplémentaire de la crise de la représentativité qui touche les intermédiaires. Ces derniers n'arrivent plus à sélectionner les informations capables de rendre justice à la réalité.

Dans la deuxième partie, nous avons vu comment la *Civitech* a émergé pour répondre à cette crise de la démocratie. Nous avons étudié comment Internet, à travers sa philosophie et sa structure, a permis à des acteurs de s'auto-organiser pour donner naissance à la *Civitech*. Nous étudierons en quoi Internet correspond à des valeurs démocratiques de liberté et d'égalité et comment cela a permis une nouvelle expansion de la démocratie.

³⁴¹ Francis Balle, *Médias et Société*, Issy-les-Moulineaux : LGDJ, 17^e édition, 2016, p. 819.

3. SOUS-PARTIE III : LA REMISE EN CAUSE DE LA DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE

Nombreux sont les intellectuels^{342 343 344}, les articles de journaux^{345 346 347}, les sujets d'émissions³⁴⁸ et la publication de livres, qui indiquent que nous traversons une « crise de la démocratie ». Mais qu'entend-on au juste par le mot « démocratie » ?

Il se trouve qu'en France, la démocratie repose sur un régime représentatif, donc nous vivons sous une démocratie représentative et non directe puisqu'elle s'impose par ses représentants. Comme nous l'avons expliqué, le régime représentatif repose sur un équilibre fragile entre la représentativité et la représentation. On ne peut pas comprendre la crise de la démocratie en France, si l'on ne prend pas en compte cette dualité (Chapitre 1).

Par ailleurs, bien qu'elle repose sur un corpus de valeurs essentielles à son existence (la liberté et l'égalité), la démocratie revêt aujourd'hui une définition plurielle avec des aspirations différentes. Depuis quelques années, nous assistons à une inflation de concepts autour du mot démocratie. On parle tour à tour de démocratie participative³⁴⁹,

³⁴² Virgile Deville, « La participation citoyenne après la révolution numérique », mémoire de Science Po, décembre 2015, p.7. Pierre Rosanvallon : « La crise économique s'est accompagnée d'une crise de la démocratie, où l'usure des partis, des syndicats aussi bien que la dénonciation récurrente des élites témoignent d'une crise de la représentation ». <https://fr.slideshare.net/virgiledeville/memoire-sciences-po-paris-virgile-deville-la-participation-citoyenne-la-vie-politique-après-la-révolution-numérique>

³⁴³ Dominique Bourg, *Inventer la démocratie du XXI^e siècle, l'Assemblée citoyenne du futur*, Paris : Éditions Les Liens qui libèrent, 2017, p. 23 : « Pierre Rosanvallon affirme qu'une chambre parlementaire composée d'élus ne peut prendre en compte le long terme. À cause de la fréquence des élections, de sa perméabilité aux fluctuations d'une opinion publique mouvante, de sa soumission aux logiques partisans, etc. »

³⁴⁴ Loïc Blondiaux, *Le Nouvel Esprit de la démocratie*, Paris : Le Seuil, 2008 : « Les formes classiques de la représentation politique survivent, mais leur légitimité s'amenuise et leur efficacité décline. »

³⁴⁵ Jean-Marie Pottier, « La crise de nos démocraties est partie pour durer », Slate.fr, 17 juillet 2017, <http://www.slate.fr/story/147642/crise-democratie-va-durer>

³⁴⁶ George Soros, « La démocratie en crise : continuons à défendre la société ouverte », Lesechos.fr, 13 janvier 2017, <https://www.lesechos.fr/2017/01/la-democratie-en-crise-continuons-a-defendre-la-societe-ouverte-159211>

³⁴⁷ « Notre démocratie est-elle en crise ? », *L'Humanité*, 27 juin 2017, <https://www.humanite.fr/notre-democratie-est-elle-en-crise-638018>

³⁴⁸ Sylvain Bourmeau, « La démocratie en crise économique », France Culture, 17 novembre 2018, <https://www.franceculture.fr/emissions/la-suite-dans-les-idees/la-democratie-en-crise-economique>

³⁴⁹ Loïc Blondiaux, *Le Nouvel Esprit de la démocratie*, Paris : Le Seuil, 2008.

radicale³⁵⁰, continue³⁵¹... (Chapitre 2). Autant de définitions qui prouvent que la démocratie est en pleine expansion.

3.1. Chapitre 1. La démocratie aujourd'hui

Dans ce chapitre, je reviendrai sur la définition de la démocratie afin de bien délimiter notre sujet (Chapitre 1) mais aussi sur les mythes qui la composent (Chapitre 2). Je chercherai enfin à comprendre quel type de démocratie les *Civitech* veulent créer.

3.1.1. Section 1. Qu'est ce que la démocratie ?

La démocratie est un terme composé du grec *demos* qui signifie le peuple, et de *creatos*, qui signifie le pouvoir³⁵². Dans une démocratie le pouvoir émane de l'ensemble des citoyens. Ces derniers constituent le corps souverain. C'est une définition qui a été constitutionnalisée dans l'article de la Constitution de 1958 : « le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple³⁵³ ».

La démocratie est un ensemble de principes philosophiques composés de valeurs, qui trouvent leur existence dans un système juridique qu'on appelle la République. Ce système juridique permet à la démocratie de s'exercer librement³⁵⁴. En effet, on peut imaginer des républiques sans démocratie, par exemple si celles-ci imposent des discriminations dans le droit, comme un suffrage censitaire, le non-vote des femmes, l'esclavage³⁵⁵, etc. On peut également imaginer une démocratie sans république, mais celle-ci serait difficilement applicable puisque la démocratie est une succession de

³⁵⁰ Albert Ogien et Sandra Laugier, *Antidémocratie*, Paris : La Découverte, 2017.

³⁵¹ Dominique Bourg, *Inventer la démocratie du XXI^e siècle, l'Assemblée citoyenne du futur*, Paris : Éditions Les Liens qui libèrent, 2017.

³⁵² Jean-Marie Cotteret, *Parlement 2.0*, Paris : Fauves Éditions, 2015, p. 7.

³⁵³ Constitution de 1958, Titre premier « De la souveraineté », article 2.

³⁵⁴ Frédéric Worms, *Les 100 mots de la République*, (sous la direction d'Olivier Christin, Stéphan Soulié et Frédéric Worms), Paris : PUF, coll. Que sais-je ? 2017, p. 38 : « On pourrait croire qu'il suffit d'admettre les principes démocratiques de liberté et d'égalité entre les êtres humains (comme c'est le cas dans la modernité), pour qu'ils élargissent et complètent l'idée de République. »

³⁵⁵ Frédéric Worms, *Les 100 mots de la République*, (sous la direction d'Olivier Christin, Stéphan Soulié et Frédéric Worms), Paris : PUF, coll. Que sais-je ? 2017, p. 38.

principes philosophiques et de valeurs (comme la liberté et l'égalité). Or il faut pouvoir appliquer ces valeurs par le droit ; la France par exemple définit juridiquement la liberté par plusieurs textes de lois comme la liberté d'expression, avec l'article 431-1 du Code pénal ou les articles 10 et 11 de la DDHC ou encore la liberté d'association (loi de 1901), etc.

Comme le souligne le philosophe Frédéric Worms, la présence de la démocratie dans une république représente une « dynamique et une tension³⁵⁶ » permanente entre les droits individuels et l'égalité d'entre tous³⁵⁷. Ainsi, si le peuple peut commettre des abus contre lui-même, c'est la république, par la loi, qui permet de freiner ses abus et de garantir une égalité entre chaque citoyen.

Pour exister et fonctionner, la démocratie a dû être soutenue par un système juridique. C'est avec l'existence de ce système juridique qu'est née la démocratie représentative, qui permet, à la différence de la démocratie directe, une réelle instauration de la démocratie ; notamment parce que ce système juridique permet que la loi, qui comporte des valeurs de liberté et d'égalité, puisse s'appliquer à tous, sans aucune distinction.

3.1.2. Section 2. L'émergence de la démocratie représentative

Comme nous l'avons expliqué précédemment avec Marcel Gauchet, la démocratie représentative n'a pu éclore que grâce à la sortie de la religion qui permet la construction de l'État moderne. Mais ce n'est qu'au siècle des Lumières que Rousseau posera les bases d'une démocratie représentative.

3.1.2.1. Sous-section 1. Un cycle historique

Il est important de rappeler ici le moment historique de la naissance de la démocratie représentative pour comprendre tout d'abord que la démocratie est issue d'un processus

³⁵⁶ Frédéric Worms, *Les Maladies chroniques de la démocratie*, Paris : Desclée de Brouwer, 2017.

³⁵⁷ Frédéric Worms, *Les 100 mots de la République*, (sous la direction d'Olivier Christin, Stéphan Soulié et Frédéric Worms), Paris : PUF, coll. Que sais-je ? 2017, p. 38.

de réflexion qui a duré plusieurs siècles mais qu'en plus cette démocratie représentative est la juste évolution des systèmes politiques antérieurs.

Pour Marcel Gauchet, la démocratie moderne a mis plusieurs siècles pour naître grâce à la sortie de la religion qui a permis l'émergence d'un État de droit. C'est parce qu'elle a gagné en autonomie que la société a pu se créer en collectif.

Dans une société qui s'auto-organise, les individus libres deviennent les moteurs de l'Histoire. Désormais, « ce n'est plus un pouvoir extérieur [celui des dieux] qui viendrait dicter à la société ce qu'elle doit faire³⁵⁸ ». Ce pouvoir émane de la société elle-même. Ce mouvement a permis de donner naissance tout d'abord à un « corps politique » (les citoyens) puis à la fonction de représentation dans nos sociétés modernes, chargée de représenter la société dans son ensemble³⁵⁹. Ainsi, le pouvoir ne provient plus des dieux, il provient des hommes.

Cette transformation des esprits a été possible grâce à deux grands penseurs. Ce que Marcel Gauchet nomme « le moment libéral avec Locke, le moment démocratique avec Rousseau », qui ont rendu possible la démocratie représentative.

Pour John Locke, à partir du moment où les hommes ont souhaité créer une société (en sortant de la religion), il y a une « autosuffisance du politique ». Ils sont liés par un contrat souhaité entre tous, et ils ne sont plus dépendants d'une puissance externe, fût-elle divine. Ce contrat n'efface pas la croyance en Dieu. Mais celle-ci, plutôt que d'organiser toute la société, est désormais intrinsèque à chaque individu dans son for intérieur, au sein de l'espace privé.

Cela laisse de la place pour la création d'un « nouveau corps » qui viendrait gouverner les citoyens dans leur ensemble. En effet, en se détachant de la monarchie et de la soumission religieuse, en déclarant que le pouvoir émanait des citoyens eux-mêmes et

³⁵⁸ Marcel Gauchet, *La Démocratie d'une crise à l'autre*, Nantes : éditions Cécile Defaut, 2007, p. 18.

³⁵⁹ *Ibid.*, p. 22.

non plus d'un pouvoir externe, les individus se sont constitués en collectif pour devenir un corps souverain³⁶⁰.

Ce qui nous conduit au deuxième mouvement qui est celui de Rousseau. Avec Rousseau, seul le peuple est légitime et souverain. Cette souveraineté n'est plus incarnée par un être de chair (comme l'écrivait Hobbes³⁶¹ en parlant du monarque) mais plutôt par un corps philosophique (les représentants). La représentation trouve ainsi sa légitimité dans la multitude et le collectif, plutôt que dans l'incarnation d'un individu qui détient un pouvoir arbitraire. Le peuple en effet accepte de déléguer une partie de sa souveraineté à des représentants chargés de faire la loi. Cette loi incarne la volonté générale. Ainsi, « le gouvernement représentatif unit les citoyens, au lieu de les tenir ensemble par l'obéissance³⁶² ».

3.1.2.2. *Sous-section 2. La conception de Rousseau*

Dans cette section, nous expliquerons pourquoi Rousseau a choisi la démocratie représentative plutôt que la démocratie directe.

Le siècle des Lumières puis la Révolution française ont permis que naissent les bases d'un régime démocratique. Pensée sous Platon et Aristote, la démocratie ne devient véritablement un modèle que sous l'influence de Rousseau³⁶³.

Dès le départ, Rousseau sait que la démocratie directe est une utopie. Celle-ci ne pouvant s'exercer directement, il se rallie à l'idée d'une démocratie représentative : « Si la souveraineté réside dans le peuple, ce dernier l'exerce lui-même sans recours aux représentants. [...] Mais si le peuple ne peut exercer directement sa souveraineté, s'il ne peut exprimer directement une volonté générale, il doit transmettre ce qui lui

³⁶⁰ Marcel Gauchet, *La Révolution moderne, l'avènement de la démocratie*, tome 1, Gallimard, 2013.

³⁶¹ Denis Baranger, *Le Droit constitutionnel*, Paris : PUF, Coll. Que sais-je ? (7^e édition), 2017, p. 39 : « Au sens que lui donne Hobbes, l'idée de représentation explique comment la totalité des individus se trouve unifiée dans une seule personne abstraite (ou "morale") dotée d'une seule volonté et agissant en son propre nom. En un mot : comment l'on passe d'un simple groupe d'individus à un État. Une manière de décrire la formation de l'État consiste à dire qu'il est créé lorsque tous les individus consentent à abandonner leur indépendance et leur "souveraineté" originelle (c'est-à-dire le pouvoir qu'ils détiennent sur eux-mêmes) au profit d'un souverain qui ne possède qu'une seule volonté et peut agir au nom de la collectivité ».

³⁶² Marcel Gauchet, *La Crise du libéralisme, l'avènement de la démocratie*, tome 2, Gallimard, 2014, p. 14.

³⁶³ Jean-Marie Cotteret, *Parlement 2.0*, Paris : Fauves Éditions, 2015, p. 7.

appartient, la souveraineté, à des représentants ». Ainsi est né le régime représentatif comme l'explique Jean-Marie Cotteret dans son livre *Parlement 2.0*³⁶⁴.

Ce que nous explique Rousseau, c'est que la « démocratie directe » est une utopie qui ne peut se réaliser à cause de deux problèmes :

- Un problème numérique³⁶⁵. À une solution philosophique, il oppose un principe de réalité : pour la réalisation d'une démocratie directe, il faudrait que ce soit l'ensemble des citoyens qui exercent eux-mêmes le pouvoir politique et ceci sans intermédiaires. Or, du temps de Rousseau comme aujourd'hui, on convient qu'il est difficile de réunir les 44 millions d'électeurs dans une seule et même assemblée. Et même Internet, de manière virtuelle, ne pourrait le réaliser, notamment à cause de considérations techniques comme la fracture numérique, que nous verrons en titre 2).
- Un problème de « valeurs ». Pour Rousseau, la démocratie directe signifie que le peuple exerce à la fois le pouvoir exécutif et législatif. Or pour lui, il faut séparer ces deux fonctions si l'on veut que la démocratie soit équilibrée car pour Rousseau la démocratie directe ne fonctionne uniquement lorsqu'elle est constituée d'un « peuple de dieux³⁶⁶ », c'est-à-dire d'êtres suffisamment sages pour s'auto-réguler et assurer aux uns et autres une stricte égalité et liberté face à la loi, sans qu'elle soit gangrenée par des intérêts particuliers³⁶⁷. Cette sagesse, Rousseau ne croit pas que les hommes

³⁶⁴ *Ibid.*, p. 7.

³⁶⁵ Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris : Flammarion, 2012, p. 20 : « L'histoire montre, on l'a déjà noté, que l'impossibilité pratique d'assembler le peuple n'était pas la considération essentielle qui motivait certains fondateurs des institutions représentatives, comme Madison et Sieyès. Mais il reste que la dimension des États modernes rendait, de fait, matériellement impraticable la participation du peuple assemblé au gouvernement. »

³⁶⁶ *Ibid.*, p. 103 : « Rousseau conclut son chapitre sur la démocratie par la célèbre formule : "S'il y avait un peuple de dieux, il se gouvernerait démocratiquement. Un gouvernement si parfait ne convient pas à des hommes". Des dieux seraient capables de maintenir, dans leur esprit, une séparation étanche entre les vues générales qu'ils doivent adopter pour légiférer et les vues particulières dont ils ont besoin pour gouverner ou exécuter. Mais pareille capacité dépasse la condition humaine. »

³⁶⁷ *Ibid.*, p. 103 : « Tout d'abord, la démocratie se définit précisément, selon Rousseau, par le fait que le peuple y est la fois le souverain (comme dans tout régime légitime) et le gouvernement : dans la démocratie le peuple fait les lois et les exécute. [...] [Pour Rousseau] le fait que dans une démocratie le peuple exerce à la fois la fonction législative et la fonction exécutive crée un risque majeur. Les décisions du peuple en sa qualité de

en soient dotés (même s'il croyait en l'état de nature). Il écrivait dans le *Contrat social* : « S'il y avait un peuple de dieux, ils se gouverneraient démocratiquement. Un gouvernement si parfait ne convient pas à des hommes³⁶⁸. » Il faut donc que le pouvoir arrête le pouvoir, plutôt que de le voir concentré dans les mains d'un seul.

Rousseau finit donc par se rallier au régime représentatif, le seul capable de rendre la démocratie possible. Ainsi la représentation n'est pas juste une option de système juridique, elle est une nécessité si l'on veut que la démocratie fonctionne. Le représentant permet de lutter contre l'arbitraire qui menace la liberté. Il ne peut le faire que grâce à la loi qui incarne la volonté générale et est votée en assemblée souveraine³⁶⁹. Ces lois étant d'autant plus justes que les individus qui les font en sont les principaux bénéficiaires. Concernant la loi, Rousseau déclarait : « Chacun se donnant tout entier, la condition est égale pour tous ; et la condition étant égale pour tous, nul n'a intérêt à la rendre onéreuse aux autres^{370 371} ».

Ce qui va permettre d'accepter le concept de représentation dans le contrat social, c'est que les représentants vont être une sorte de juges de paix chargés de vérifier que la loi porte bien des valeurs d'égalité et de liberté qui s'appliquent à tous.

souverain (les lois) peuvent être influencées et déformées par les opinions particulières qu'il doit se former pour exercer son rôle de gouvernement. "Il n'est pas bon que celui qui fait les lois les exécute, ni que le corps du peuple détourne son attention des vues générales pour la donner aux objets particuliers". Les hommes étant ce qu'ils sont, ce risque constitue même un des vices rédhibitoires de la démocratie. »

³⁶⁸ Jean-Jacques Rousseau, *Du Contrat social*, Livre III, chapitre 4 « De la démocratie », Marc Michel Rey, 1762.

³⁶⁹ Frédéric Worms, *Les 100 mots de la République*, (sous la direction d'Olivier Christin, Stéphan Soulié et Frédéric Worms), Paris : PUF, coll. Que sais-je ? 2017, p. 112 : « Pour éviter l'arbitraire qui menacerait la liberté, il faut que les actes qui obligent le sujet soient des lois, et que ces lois soient ratifiées par l'Assemblée souveraine. Cette médiation de la loi est indispensable : grâce à l'égalité de droit qu'elle promeut, la loi permet aux hommes d'échapper à la dépendance des hommes. »

³⁷⁰ Alain Saudan, *Fonder la loi*, Paris : Le Pommier, 2017 : « L'homme ici est libre, parce qu'il est créateur de la loi, et le contrat qui fonde le règne de la loi s'appuie sur une décision volontaire de ce même être humain. Les clauses du contrat selon Rousseau permettent la réalisation de la liberté de chacun dans la mesure où cette dernière repose sur l'aliénation totale "de chaque associé avec tous ses droits à toute la communauté ; car premièrement chacun se donnant tout entier la condition est égale pour tous ; et la condition étant égale pour tous, nul n'a intérêt à la rendre onéreuse aux autres". »

³⁷¹ Jean-Jacques Rousseau, *Du Contrat social*, Marc Michel Rey, 1762 : « Celui qui fait la loi sait mieux que personne comment elle doit être exécutée et interprétée. »

3.1.3. Section 3. Le régime représentatif : un difficile équilibre entre représentation et représentativité

Comme le souligne Jean-Marie Cotteret³⁷², le système représentatif, imaginé par Rousseau puis mis en pratique par Sieyès, repose sur un double équilibre : la représentation et la représentativité (Sous-section a). C'est cet équilibre fragile qui rend la démocratie imparfaite. Si Rousseau imagine le concept de représentation, Sieyès le met en exécution.

Il est important de souligner ainsi que nous l'avons vu précédemment, que la crise de la démocratie actuelle, repose sur cette distinction³⁷³. Si le régime est en crise, il l'est à la fois pour sa représentativité et les outils qui permettent la représentation.

Sur les fondements posés par Rousseau, il existe une opposition entre la représentation, qui est une notion philosophique, constitutive de notre régime démocratique, qui veut que par leur vote, les citoyens délèguent leur souveraineté à des élus pour que ces derniers puissent les représenter. Ils représentent ainsi la volonté générale, la représentativité étant une notion sociologique et reposant sur la représentation des diversités socio-économiques)³⁷⁴. Comme le constate Jean-Marie Cotteret, « la représentation s'établit sur une notion d'intérêt général au-dessus des intérêts particuliers. La représentativité incorpore les intérêts particuliers à la recherche de l'intérêt général³⁷⁵ ».

Ces deux notions se nourrissent l'une de l'autre, comme la république se nourrit de la démocratie. On ne peut pas penser la représentativité sans représentation, et on ne peut pas non plus penser la représentation sans représentativité, d'autant plus aujourd'hui.

³⁷² Jean-Marie Cotteret, *Parlement 2.0*, Paris : Fauves Éditions, 2015.

³⁷³ *Ibid.*, p. 5 : « Devant cette crise, il faut d'abord réévaluer ses fondements qui reposent sur la représentation et la représentativité. »

³⁷⁴ *Ibid.*, *id.* : « La représentation s'établit sur une notion d'intérêt général au-dessus des intérêts particuliers. La représentativité incorpore les intérêts particuliers à la recherche de l'intérêt général. La représentation repose sur un collège électoral homogène. La représentativité s'accommode d'un collège électoral hétérogène. Une même chambre du Parlement ne peut à la fois reposer sur la représentation et sur la représentativité. »

³⁷⁵ *Ibid.*, *id.*

En effet, la représentation perd en légitimité lorsqu'elle n'a pas un minimum de représentativité. On le voit notamment avec les débats suscités à chaque mandature au sujet de la composition sociologique des parlementaires. L'exigence de parité entre hommes et femmes pour les fonctions électives est par exemple constitutionnalisée³⁷⁶.

L'opinion est également en demande d'une représentativité en adéquation avec elle-même. Dans un sondage Viavoice réalisé en 2018, les Français considèrent que la démocratie se porte mieux depuis que les dernières élections législatives (2017) ont permis un large renouvellement de la classe politique (430 députés sur 577 avaient été élus pour la première fois). Ils sont 75 % à penser que les dernières élections législatives ont permis de renouveler le profil des députés (sexe, âge, profession, parcours...) et ils sont 67 % à penser que ce renouvellement est une bonne chose pour la démocratie³⁷⁷.

Dans ce sondage, on apprend également que 65 % des Français sont favorables à l'intégration d'une dose de proportionnelle pour le prochain scrutin législatif (2022). Cette volonté est un exemple supplémentaire de l'importance de la représentativité pour la représentation. Il démontre que lorsque l'écart entre représentativité et représentation est trop important, les Français se sentent mal représentés. Marcel Gauchet avait déjà souligné que l'un des symptômes de la crise de la représentativité était illustré par la résurgence de la proportionnelle³⁷⁸. Cette proportionnelle serait ainsi vue comme « un moyen d'assurer une photographie exacte des tendances de l'opinion³⁷⁹ ».

Cependant, dans un système démocratique, on ne peut imaginer non plus la représentativité sans la représentation, sans remettre totalement en cause l'équilibre nécessaire à la démocratie. La représentation sert à assimiler les multiples intérêts

³⁷⁶ Article 1^{er} de la Constitution de 1958 : « La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales. »

³⁷⁷ « L'Observatoire de la démocratie 2018 », Institut Viavoice pour la Fondation Jean-Jaurès et la *Revue Civique*, janvier 2018.

³⁷⁸ Marcel Gauchet, *La Crise du libéralisme, l'avènement de la démocratie*, tome 2, Gallimard, 2014, p. 76 : « Il se fait jour une exigence de représentation exacte, qui va être désormais le foyer d'une contestation interne permanente du régime représentatif. »

³⁷⁹ *Ibid.*, p. 76.

particuliers pour les transformer en volonté générale³⁸⁰. S'il n'y avait que de la représentativité, cela donnerait lieu à de multiples oppositions de corporations, de factions partisans, qui ne se mettraient d'accord sur rien et il serait alors difficile de trouver un consensus. Ce serait la victoire de la loi du plus fort qui s'impose à tous, au détriment des plus faibles.

- Le concept de « *représentation*³⁸¹ » de l'intérêt général, ne réduit pas les individus à des profils sociaux économiques. Il s'élève au-dessus des intérêts particuliers. En ce sens, vouloir une totale représentativité est un point de vue radical qui prend le risque de réduire les idées politiques à des catégories sociales, ce qu'elles ne sont pas. D'une part, aujourd'hui, les diversités socio-économiques sont telles qu'elles modifient la sociologie des partis de masse, ces derniers reposant sur des catégories sociales bien arrêtées.
- Deuxième chose, et nous allons le démontrer, la représentativité absolue n'existe pas.
- Enfin, ces diversités sociologiques et l'incapacité des partis à les unifier en se modernisant ont laissé la place à l'expression de « communautés affinitaires » éphémères de citoyens qui se rejoignent sur Internet le temps d'une cause à défendre, en dehors de la régulation des partis politiques traditionnels (ce que nous verrons en Partie 2). Ces communautés affinitaires ont une telle diversité sociologique qu'elles restructurent complètement le paysage politique français.

³⁸⁰ Denis Baranger, *Le Droit constitutionnel*, Paris : PUF, Coll. Que sais-je ? (7^e édition), 2017, p. 83 : « Les principes fondant la légitimité tant connus, il reste à comprendre comment ils sont mis en œuvre. La relation entre gouvernants et gouvernés est organisée par ce que le droit constitutionnel nomme la "représentation". La représentation explique comment peut se former une volonté unique de l'État, à partir des volontés particulières de tous les sujets qui le composent. Quand cet État est une démocratie, une certaine correspondance est attendue entre la volonté exprimée par les représentants et l'opinion des représentés. La représentation doit permettre de légitimer les gouvernants. ».

³⁸¹ Jean-Marie Cotteret, *Parlement 2.0*, Paris : Fauves Éditions, 2015, p. 108 : « Comme nous l'avons vu, deux conceptions de la volonté générale peuvent être retenues. La première résulte d'une recherche de la volonté générale issue des dépassements des intérêts particuliers, comme l'envisageait Rousseau. La seconde est une volonté générale étroitement liée à l'intérêt général. La première risque de subir des fluctuations, la seconde est plus pérenne. La première correspond davantage à la notion de représentativité, la seconde à celle de représentation. »

3.1.4. Section 4. Le difficile impératif de la représentativité

L'exigence de représentativité, si elle permet de donner le sentiment d'être mieux représenté, n'en reste pas moins un idéal difficile à atteindre pour deux raisons : la représentativité absolue n'existe pas (1) donc il y aura toujours un décalage entre la représentation et la réalité ; par ailleurs la représentativité est définie par plusieurs notions qui s'annulent et se contredisent (b).

3.1.4.1. Sous-section 1. La représentativité absolue n'existe pas

Tout au long de l'Histoire, la représentativité n'a été quasi absolue qu'à une seule reprise, au moment de l'application par Sieyès du système représentatif, grâce à un corps électoral restreint qui reposait sur un suffrage censitaire.

À l'époque, l'État français faisait la distinction entre les « citoyens actifs^{382 383} » ceux qui payaient l'impôt, et les « citoyens passifs³⁸⁴ » ceux qui ne le payaient pas. Le suffrage censitaire était de vigueur : seuls ceux qui avaient des revenus suffisants, capables de « payer une contribution indirecte égale à trois journées de travail³⁸⁵ »

³⁸² Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris : Flammarion, 2012, p. 131 : « Il fallait payer une contribution directe égale à la valeur de trois journées de travail pour être "citoyen actif". »

³⁸³ Michel Offerlé, *Un homme, une voix ? Histoire du suffrage universel*, Gallimard, 2002, p. 14 : « On votait parfois auparavant, mais plus pour acclamer et ratifier que pour choisir. Le vote, combiné au principe de majorité, ouvrira la voie à l'élection de représentants, puis à la démocratie représentative. L'héritage révolutionnaire : tous citoyens mais actifs ou passifs. En septembre 1789 est proclamé la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen*. Mais ceux-ci n'incluent pas explicitement le droit au suffrage, et les constituants s'empressent de diviser la population française masculine majeure en citoyens passifs et citoyens actifs. Seuls ces derniers, considérés selon Sieyès comme les "actionnaires de la grande entreprise sociale", sont admis à voter. Car si l'on peut concevoir l'égalité civile entre les hommes, les penser comme politiquement égaux apparaît insensé. Les étrangers, les dépendants, les femmes et mineurs bien entendu, mais aussi les interdits, les indigents, les citoyens faiblement imposés et les domestiques ne sont pas appelés à la citoyenneté active. À partir d'un critère de fortune ou de statut, le corps électoral compte ainsi plus de 4 millions de citoyens actifs et exclut environ 3 millions de citoyens passifs. L'argumentaire de Sieyès recueille l'approbation presque générale de l'Assemblée. »

³⁸⁴ Denis Baranger, *Le Droit constitutionnel*, Paris : PUF, Coll. Que sais-je ? (7^e édition), 2017, p. 41 : « Dans un système qui distingue ces citoyens des citoyens "passifs" qui n'ont le droit ni de voter ni d'être élus, les citoyens actifs sont, cependant, ce qui se rapproche le plus de cette nation souveraine. Les citoyens passifs n'ont aucune part à l'exercice de la souveraineté. »

³⁸⁵ Philippe Ségur et Sarah Périé-Frey (sous la direction de), *L'Internet & la démocratie numérique*, Presses universitaires de Perpignan, février 2016, article de Candice Bordes, « L'essor d'un idéal de partage : les projets contributifs », p. 22 : « Il a alors fallu attendre la Révolution française de 1789 pour voir se dessiner une certaine amélioration, même si une distinction était encore présente entre les citoyens "actifs" et les

pouvaient voter à une élection. Pour se présenter, ils devaient en plus s'acquitter d'un impôt supplémentaire et posséder une propriété foncière³⁸⁶. L'Assemblée était donc faite de notables élus par des notables.

Dans *Parlement 2.0*, Jean-Marie Cotteret rappelle « qu'à l'époque, tant que les propriétaires terriens étaient des électeurs et représentés par des propriétaires terriens qui partageaient leurs problèmes, la représentation et la représentativité ne faisaient qu'un. Mais plus le corps électoral devient diversifié, hétérogène, plus le principe d'identité entre représentants et représentés devient impossible³⁸⁷ ».

En effet, si cette représentativité absolue était possible au lendemain de la Révolution française sur la base d'un suffrage censitaire, elle apparaît aujourd'hui inaccessible tant les profils sociologiques sont variés, comme le confirment deux experts en représentativité sociologique :

La sociologie étant de plus en plus large, il apparaît difficile de faire une représentativité adéquate. Mais la représentativité absolue n'existe pas. (Un directeur d'études d'opinion dans un institut de sondage.)

Un échantillon parfait de la population française est infaisable. (Un membre de l'INSEE.)

La représentativité absolue était réelle à une époque où le corps électoral remplissait une condition économique qu'il retrouvait au sein de l'hémicycle. Or la condition aujourd'hui de représentativité n'est plus uniquement économique, elle est devenue

citoyens "passifs". Il est vrai que des conditions restaient à remplir afin de voter ou d'être éligible et notamment celles d'avoir plus de 25 ans, d'avoir prêté le serment civique, ou encore d'être dans la capacité de payer une contribution indirecte égale à trois journées de travail. »

³⁸⁶ Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris : Flammarion, 2012, p. 131 : « En 1789, la Constituante décida que seuls pourraient être élus à l'Assemblée nationale ceux qui remplissaient la double condition de posséder une propriété foncière d'une valeur quelconque et de payer un impôt équivalent à un marc d'argent. [...] Les Constituants peut-on dire considéraient le vote comme un droit appartenant à tous les citoyens indépendants et dotés d'une volonté autonome, mais ils tenaient l'accession à une charge électorale (et donc l'éligibilité) pour une fonction exercée au nom de la société, que celui-ci pouvait réserver à certains seulement, pour éviter que l'État ne soit conduit à la ruine par des mains inexpertes. »

³⁸⁷ Jean-Marie Cotteret, *Parlement 2.0*, Paris : Fauves Éditions, 2015 p. 96.

aussi sociologique, idéologique, ethnique³⁸⁸, etc. On parle alors de rassembler au sein de l'Assemblée l'ensemble des diversités.

À toutes les époques, depuis que la république représentative existe en France, les gouvernants ont essayé d'instaurer une meilleure représentativité. Michel Offerlé précise dans *Un homme, une voix* que plusieurs « tentatives ont été vainement faites pour appuyer le pouvoir politique sur l'enracinement "réel" des citoyens, en organisant le suffrage sur la représentation des intérêts et non plus sur le vote d'individus dispersés³⁸⁹ » mais pour lui l'ensemble de ces tentatives ont toutes échoué.

Par ailleurs, à force de vouloir tout représenter, où se place la limite de la représentativité ? Pour Lucien Jaume, cette ambition de totale représentativité rappelle « la spirale toquevillienne de l'égalité » : « Tocqueville affirmait à propos du désir d'égalité que plus on le satisfait, plus on l'accroît. ».

Enfin, le désir de représentativité serait également impossible à tenir tant il est infiniment pluriel :

De plus en plus de gens ont le sentiment qu'on ne parle pas de leur situation, mais c'est parce qu'il y a de plus en plus de situations. Avant on avait un discours pour les ouvriers, les fonctionnaires, un tel ou un autre. Du coup certains vont avoir l'impression qu'on parle plus de telle catégorie de personnes plutôt que de leur situation. Donc les gens ont pris de la distance par rapport au discours politique, qui plus est, est de plus en plus technique. On peut le voir avec le terme « classe moyenne » qui est de plus en plus utilisé. (Un directeur d'études d'opinion dans un institut de sondage.)

³⁸⁸ Guillaume Descours, « La diversité progresse à l'Assemblée nationale », Lefigaro.fr, 20 juin 2017, <http://www.lefigaro.fr/elections/legislatives/2017/06/20/38001-20170620ARTFIG00139-la-diversite-progresse-a-l-assemblee-nationale.php>

³⁸⁹ Michel Offerlé, *Un homme, une voix ? Histoire du suffrage universel*, Gallimard, 2002, p. 52 : « Quelles identités sélectionner ? Et quelles proportions choisir ? Combats attardés de notables rêvant d'un suffrage de propriétaires, efforts pour repenser le lien social à partir des nouveaux corps constitués ou intermédiaires (associatifs ou syndicaux), tentative d'importer en France les expertises fascistes. Tous ces projets de la fin du siècle et de l'entre-deux-guerres (y compris celui du général De Gaulle en 1969), qui prévoyaient de faire siéger dans une seconde chambre professionnelle, économique ou corporative, des représentants des entreprises, des salariés, des professions libérales et intellectuelles, des agriculteurs, des familles, des syndicats ou des régions, ont échoué. »

3.1.4.2. *Sous-section 2. De quelle représentativité parle-t-on ?*

Au départ, la notion de représentativité est une notion de théorie politique. Elle fait référence à la distinction établie par Sieyès pour qui la démocratie repose sur un équilibre entre la représentativité et la représentation.

Rousseau souhaitait une démocratie directe. Mais après avoir accepté finalement la démocratie représentative, il n'a jamais expliqué comment elle devait fonctionner. C'est Sieyès, en s'appuyant sur Rousseau et sur certains de passages, qui a recommandé une démocratie représentative. C'est le premier à l'avoir proposée. Selon Sieyès, pour que le régime représentatif pût fonctionner, il fallait une sorte de communion entre la représentation et la représentativité. À l'époque de Sieyès, le régime représentatif pour fonctionner était un régime censitaire : le corps électoral était pratiquement homogène. C'étaient des propriétaires terriens qui élisaient des propriétaires terriens pour les représenter. Et ces propriétaires élus, censés être les meilleurs, ayant le plus le sens de l'intérêt général, assumaient en même temps une représentativité totale³⁹⁰.

Aujourd'hui, il existe différentes notions de la représentativité. Elle est conceptualisée d'un point de vue philosophique, politique et statistique (sociologique).

- La représentativité philosophique. C'est le concept abstrait de Rousseau qui pose les bases de la démocratie représentative, le système architectural dans lequel nous sommes. La représentativité philosophique, c'est celle des intérêts particuliers, qui s'additionnent et s'effacent au profit donc de l'intérêt général. En effet, les représentants sont le joint qui permet de définir l'intérêt général à partir d'une multitude d'intérêts particuliers. La Constitution de l'époque (1791) consacre en ce sens la fonction symbolique du représentant. Ce dernier ne doit représenter aucun territoire, population ou richesse. On y lit : « Les

³⁹⁰ Entretien avec un professeur de sciences politiques à la Sorbonne.

représentants nommés dans les départements ne seront pas représentants d'un département particulier mais de la nation entière³⁹¹. »

- La représentativité politique. Elle se fonde sur la légitimité de l'élection. C'est cette même représentativité qui s'impose pour les syndicats et les organisations professionnelles. Pour s'exprimer au nom des salariés ou des employeurs, ces derniers doivent remplir quelques critères, inscrits dans le droit, qui permettent de leur conférer une légitimité à représenter. Cette représentativité repose simplement sur la force politique exprimée, mais pas forcément sur des critères sociologiques déterminants.

Cette représentativité politique repose aussi sur le respect de critères juridiques. Ces critères³⁹² sont les suivants : le respect des valeurs républicaines, l'indépendance (par rapport au *lobby* ou autre puissance), la transparence financière (certification des comptes par un commissaire aux comptes), une ancienneté minimale de deux ans, l'influence (fondée sur l'activité et l'expérience), le nombre d'effectifs d'adhérents et de cotisations à jour, et l'audience auprès des salariés³⁹³. Pour les syndicats, c'est ce dernier critère, l'audience, qui est le plus important et qui repose lui aussi sur une représentativité politique. Car en réalité, l'audience est due aux résultats des élections professionnelles. Les syndicats doivent recueillir un nombre minimal de suffrages exprimés pour se dire représentatifs (10 % au sein de l'entreprise ou 8 % dans la branche professionnelle). Les organisations patronales, pour leur part, doivent entre autres justifier d'une implantation territoriale couvrant au moins un tiers du territoire

³⁹¹ Lucien Jaume, « La représentation : une fiction malmenée », *Pouvoirs*, 2007/1 (n° 120), p. 5-16. DOI : 10.3917/pouv.120.0005. URL : <https://www.cairn.info/revue-pouvoirs-2007-1-page-5.htm>

³⁹² Voir les critères de représentativité dans le Code du travail, article L2121-1 modifié par la loi n° 2008-789 du 20 août 2008 - art. 1.

³⁹³ Ministère du Travail, « La représentativité : de quoi s'agit-il ? », travail-emploi.gouv.fr, 7 avril 2017. <https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/dossier-representativite-de-quoi-s-agit-il>

national³⁹⁴. Cette représentativité vérifiée leur permet de signer des accords³⁹⁵ avec l'exécutif gouvernemental en vue des réformes, au nom de tous les salariés ou de tous les employeurs... c'est dire la responsabilité qu'elles ont.

- La représentativité statistique (sociologique). Elle apparaît à la fin du XIX^e siècle³⁹⁶ mais n'entre dans le langage courant que dans les années 1930 aux États-Unis puis dans le reste du monde³⁹⁷.

Pour être « représentative », une enquête doit se fonder sur le tableau démographique établi par l'Insee. C'est ce tableau qui nous explique comment dresser un échantillon, c'est-à-dire une version réduite de la population observée et conforme à celle-ci³⁹⁸. L'échantillon est dit représentatif lorsqu'il respecte des quotas³⁹⁹ qui sont le genre, la catégorie socioprofessionnelle ou la zone

³⁹⁴ Article R2152-6 du Code du travail, modifié par le décret n° 2016-1419 du 20 octobre 2016 - art. 1 : « Le commissaire aux comptes atteste le nombre par département d'entreprises adhérentes de l'organisation professionnelle d'employeurs candidate à l'établissement de sa représentativité, le nombre par département de celles de ces entreprises qui emploient au moins un salarié ainsi que le nombre de salariés employés par ces mêmes entreprises, appréciés conformément aux dispositions de la présente section et des sections 2 et 3 du présent chapitre. Il dispose pour cela d'un accès à des données agrégées non nominatives issues des déclarations sociales des entreprises mentionnées à l'article L. 2122-10-3. »

³⁹⁵ Ministère du Travail, « La représentativité : de quoi s'agit-il ? », travail-emploi.gouv.fr, 7 avril 2017. <https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/dossier-representativite-de-quoi-s-agit-il>

³⁹⁶ Marion Selz (sous la direction de), *La Représentativité en statistique*, Paris : INED Éditions, 2012, p. 17 : « La représentativité statistique apparaît comme telle à la toute fin du XIX^e siècle en 1895, défendue par le directeur de la statistique nationale norvégienne, Anders Kiaer. »

³⁹⁷ *Ibid.*, p. 15 : « La notion de représentativité est une émanation de la politique et des démocraties représentatives. Bernard Manin montre, par exemple, dans ses *Principes du gouvernement représentatif* (1995), qu'elle est apparue en même temps que la démocratie athénienne, et il ajoute qu'elle a toujours eu une multitude de sens, comme le pluriel de son titre l'indique. À la fin du XIX^e siècle, les statisticiens l'ont redéfinie et ont commencé à utiliser des expressions comme "statistiques représentatives" ou "échantillons représentatifs". Ces expressions acquièrent leur caractère d'évidence durant la grande dépression des années 1930, d'abord aux États-Unis, puis dans le reste du monde. [...] Il convient de se replacer dans le contexte de la présidentielle américaine de 1936, qui ne fut pas seulement l'occasion pour Roosevelt de présenter le bilan de son premier New Deal au peuple américain, mais aussi celle où, pour la première fois, sont apparus les sondages d'opinion, apportant avec une définition de la représentativité qui était très différente de celle de Neyman, et qui rencontra pourtant un important succès – au point qu'elle servit d'argument pour écarter les techniques statistiques utilisées jusqu'alors dans les prévisions électorales. »

³⁹⁸ *Ibid.*, p. 34 : « Un échantillonnage est représentatif d'une population si aucune catégorie particulière de la population visée (ce qu'on appelle le champ de l'enquête) n'a été éliminée a priori du processus d'échantillonnage. Tout individu de cette population a donc une certaine probabilité non nulle (mais pas nécessairement connue...) d'appartenir à l'échantillon, la population est bien "couverte" par le processus d'échantillonnage. »

³⁹⁹ Léo Gerville-Réache, Vincent Couallier. *Échantillon représentatif (d'une population finie) : Définition statistique et propriétés. Échantillon représentatif, Sondage, Quotas, Probabilités d'inclusion*. 2011. <hal-00655566> : « Enfin, pour Philippe Dutarte (2005), voilà une expression qui, si elle n'est pas précisée, peut signifier à peu près n'importe quoi. Un échantillon constitué selon la méthode des quotas est évidemment

géographique par exemple. Ainsi, « L'échantillon est dit représentatif s'il reproduit certains des caractères sociodémographiques dans les mêmes proportions que dans la population mère⁴⁰⁰ ».

Autrement dit si l'Insee dit qu'il y a « 53 % des femmes, et 47 % d'hommes qui composent la population française, en conséquence, un échantillon représentatif de 1 000 personnes devra comporter 530 femmes et 470 hommes et il en va de même pour les autres critères, les plus souvent utilisés étant l'âge, le sexe, la catégorie socioprofessionnelle⁴⁰¹. » À l'inverse, si j'interroge 10 000 Français ou s'ils participent spontanément à une consultation, et que ces Français sont dans leur ensemble des femmes, entre 30 et 40 ans, habitant en Île-de-France, le sondage ne sera pas représentatif de l'ensemble de la population française.

Ainsi, on peut avoir une représentativité politique (lorsque celle-ci est légitimée par une élection) sans forcément avoir une représentativité sociologique.

S'il est important de définir ces trois différentes notions, c'est parce qu'aujourd'hui le terme « représentatif » est mal utilisé. Tout serait « représentatif » de quelque chose sans même s'être assuré au préalable de la méthode employée. D'une part, « l'adjectif "représentatif", non spécifique du vocabulaire des statistiques, est polysémique, et d'autre part, l'expression tend à être galvaudée dans les médias ou les instituts de sondage, dans des discours ou en association avec des pratiques parfois peu respectueuses des prérequis élémentaires de la représentativité statistique⁴⁰² » nous rappelle la statisticienne et chercheuse au CNRS Marion Selz dans son ouvrage *La Représentativité en statistique*.

Les communautés affinitaires lorsqu'elles s'expriment sur Internet et forment un « corps » ne sont représentatives de rien (au sens politique et sociologique), elles sont

"représentatif" des critères correspondants aux quotas (sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle, région, taille de la commune...) selon lesquels il a été fabriqué. »

⁴⁰⁰ Marion Selz (sous la direction de), *La représentativité en statistique*, Paris : INED Éditions, 2012, p. 48.

⁴⁰¹ *Ibid.*, *id.*

⁴⁰² *Ibid.*, p. 12.

cependant représentatives d'une émotion et d'une expression dans la population. Elles correspondent à l'idée de représentativité philosophique (d'intérêts particuliers). En réalité, à travers elles, c'est la taille d'un *lobby* que l'on peut comptabiliser.

Par ailleurs, la représentativité dépend également de la population que l'on souhaite représenter. Souhaite-t-on donner une image représentative du peuple français ou de l'une de ses parties (comme une photographie des salariés en France ou des jeunes âgés de 18 à 30 ans) ? Mais pour ce faire, il faudrait pouvoir identifier l'ensemble des internautes qui participent sur les plateformes, en somme connaître l'échantillon à partir duquel est réalisée l'étude.

3.2. Chapitre 2. Vers une nouvelle définition de la démocratie ?

Aujourd'hui, on constate une nouvelle expansion de la démocratie. Cette première expansion est de nature historique. La démocratie n'a jamais été de nature populaire, elle a toujours été de nature oligarchique. Ce n'est que dans nos sociétés contemporaines que la démocratie commence à être exercée par l'ensemble des citoyens (Section 1). Ensuite, cette expansion s'illustre dans la définition de la démocratie (Section 2). Il y a une inflation d'adjectifs autour du mot. On imagine tour à tour une démocratie, radicale, participative, continue... autant d'adjectifs qui permettent de démontrer que la notion de démocratie est en pleine expansion.

3.2.1. Section 1. La démocratie : d'une nature oligarchique à une nature populaire

Pour Marcel Gauchet, traditionnellement le système représentatif s'accommode d'un fonctionnement élitare. Déjà, sous la démocratie athénienne, les citoyens élus possédaient un capital culturel important dans les affaires publiques⁴⁰³.

⁴⁰³ Lucian Boia, *Le Mythe de la démocratie*, Paris : Éditions Les Belles Lettres, 2002 : « La démocratie athénienne ne concernait qu'une partie restreinte de la population : le peuple qui exerçait sa souveraineté n'était qu'une petite minorité ! Les esclaves – plus nombreux à Athènes que les citoyens – étaient naturellement exclus ; de même, les "métèques" (c'est-à-dire les étrangers) ; et, évidemment, les femmes. En outre, bon

Puis sous la République représentative de Sieyès, l'instauration d'un suffrage censitaire modélise le caractère élitaire du régime. Pour Sieyès, les prises de décisions devaient émaner « des plus responsables et des plus éclairés⁴⁰⁴ » qui étaient les mieux placés pour dégager ce que devait être l'intérêt collectif.

À la fin du XIX^e siècle, grâce à l'extension du suffrage, la démocratie quitte ses habits de noblesse pour en vêtir de plus populaires. Avec l'agrandissement du suffrage universel et l'essor des partis de masse, de nouvelles opportunités apparaissent. Les fonctions du système représentatif peuvent ne plus être occupées par des élites mais peuvent être exercées par n'importe lequel des citoyens, ce qui n'a pas empêché par la suite l'embourgeoisement du personnel politique⁴⁰⁵. La fin des conditions financières obligatoires pour se présenter à l'élection parachève cette possibilité.

Puis d'autres attentes sont venues bousculer le profil classique du représentant. Désormais, on considère que les représentants ne doivent plus être des héritiers socio-économiques, des professionnels de la politique, mais que ces fonctions peuvent être exercées par n'importe lequel des citoyens, fût-il médiocre.

Dans notre société contemporaine, la représentation est donc une fonction qui n'est plus exercée par « les plus éclairés » au sens de Sieyès mais par n'importe quel citoyen, qui possède comme seule qualité d'être membre du corps souverain. Ainsi, d'une nature oligarchique et élitaire, la démocratie est devenue populaire. Et cette nature oligarchique a disparu à mesure que l'exigence de la représentativité s'agrandissait. C'est un changement de paradigme important pour la définition du mot démocratie.

nombre de citoyens, pris dans leurs propres activités ou par désintérêt, ne participaient pas aux débats publics. Finalement, quelques milliers d'hommes se réunissaient pour décider des choses de la cité. »

⁴⁰⁴ Marcel Gauchet, *La démocratie d'une crise à l'autre*, Nantes : éditions Cécile Defaut, 2007, p. 24.

⁴⁰⁵ Robert Michels, *Sociologie du parti dans la démocratie moderne*, Gallimard, Collection Folio essais (n° 606), 2015.

Cette démocratie de nature populaire a même été sanctuarisée par la Constitution : la démocratie « par le peuple » a été un principe constitutionnalisé dans l'article 2 de la Constitution de 1958.

Malgré cette tendance à se « populariser », la démocratie pourrait toujours rester de nature oligarchique, pour deux raisons : la première, si l'abstention s'agrandit et que les participants sont toujours ceux qui possèdent un capital économique, culturel, technique ; et la deuxième, si le mode de désignation des candidats portés par les corps intermédiaires, n'évolue pas, c'est-à-dire s'ils restent constamment fermés à cause de mécanismes internes ne permettant pas le renouvellement des candidats.

3.2.1.1. *Sous-section 1. Le mythe du modèle athénien*

Souvent cité par les acteurs de la *Civictech*, le modèle athénien n'en finit pas de susciter l'admiration. Il est cité en exemple de démocratie pour les processus que le régime avait su inventer. L'un des leurs était d'ailleurs le tirage au sort, censé être plus « démocratique » que l'élection qui aurait, selon Bernard Manin, une nature oligarchique. Pour lui, l'élection aurait forcément pour conséquence de reproduire les élites, à la différence du tirage au sort qui permettait (sous la Grèce antique) même au plus médiocre, d'exercer la fonction de représentant⁴⁰⁶.

Il s'agit cependant d'une mauvaise interprétation du régime athénien. Les Athéniens n'ont pas décidé du tirage au sort par bonté d'âme en souhaitant que chaque citoyen fasse de la politique. Ils savaient qu'ils allaient tirer au sort parmi des gens qui avaient les connaissances suffisantes pour exercer les fonctions⁴⁰⁷.

⁴⁰⁶ Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris : Flammarion, 2012, p. 21.

⁴⁰⁷ Dominique Bourg, professeur à l'Université de Lausanne, « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 8, Assemblée nationale, 29 novembre 2017 : « Sur le fond la démocratie représentative a ses lacunes, mais je m'inscris en faux contre l'idée qu'elle serait d'essence aristocratique. Cela fut, un temps donné, mais sa généalogie est plus ancienne. Reprenons le *Discours de la Liberté des anciens comparée à celle des modernes*, prononcé en 1819 par Benjamin Constant, dans lequel il opposait la démocratie représentative du XIX^e siècle à la démocratie antique. Pourquoi la représentation, se demande-t-il ? Les deux réponses qu'il donne à cette question sont, à mon sens, indépassables. D'abord en raison du grand nombre : ce qui valait à Athènes, où vivaient quelques milliers d'habitants, se conçoit difficilement pour près de 70 millions d'êtres humains. Ensuite parce que l'organisation sociale n'a plus rien à voir avec celle qui avait cours à Athènes, où la participation à la vie de la cité permettait certes de développer son humanité par la pratique des arts, des sciences et de la philosophie, mais détail près que les Athéniens avaient des esclaves, et un régisseur pour gérer leurs biens. Il serait absurde de prétendre que ce qui était

Même avec le tirage au sort, ce n'était pas les plus médiocres qui pouvaient accéder aux fonctions mais les plus formés. C'étaient des Athéniens déjà expérimentés aux affaires de la cité qui étaient sélectionnés. En une vie, les Athéniens pouvaient exercer plusieurs fonctions publiques : président de l'Assemblée pendant une journée, inspecteur des marchés pendant un an, membre votant de l'Assemblée ou s'occuper de l'administration d'une commune. Il y avait donc « une réelle familiarité avec les affaires publiques », parce que tout simplement « une proportion considérable de citoyens mâles à Athènes avait une expérience directe du gouvernement dépassant de beaucoup ce que nous connaissons⁴⁰⁸ » nous explique Michel Offerlé. Ils étaient loin d'être ignorants ou incompetents : ce qui fausse complètement l'idée de démocratie athénienne à caractère populaire, et l'idée d'une démocratie gouvernée par tous, y compris par les moins qualifiés. Par ailleurs, il y a fort à parier que les enfants des citoyens athéniens bénéficiaient à leur tour d'un capital culturel au sujet des affaires publiques qui leur était transmis par le père de famille. Un héritage sociologique qui a déjà été mis en évidence par Pierre Bourdieu⁴⁰⁹ lorsqu'il analysait nos sociétés contemporaines.

Par ailleurs, si le mode de sélection, y compris par tirage au sort, reposait sur la base du volontariat, « ceux qui ne se sentaient pas aptes à s'acquitter d'une charge avec succès pouvaient parfaitement éviter d'être sélectionnés, ils avaient même de fortes incitations à le faire⁴¹⁰ », nous explique Bernard Manin lui-même. En réalité, Athènes connaissait déjà le suffrage censitaire, non pas basé sur des conditions économiques, mais sur des conditions scientifiques (éducation, connaissance de la charge, etc.).

La démocratie athénienne n'était donc pas plus « démocratique » ou « populaire » que la démocratie représentative des révolutionnaires. En ce sens, la démocratie a toujours

possible alors le serait toujours : demander à tous les citoyens de participer soixante heures par semaine à la vie de la cité provoquerait quelques menus problèmes... »

⁴⁰⁸ Michel Offerlé, *Un homme, une voix ? Histoire du suffrage universel*, Gallimard, 2002, p. 136.

⁴⁰⁹ « L'héritage culturel, thème majeur de Pierre Bourdieu », Sense Making, 25 avril 2012 https://www.sensemaking.fr/L-heritage-culturel-theme-majeur-de-Pierre-Bourdieu_a56.html

⁴¹⁰ Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris : Flammarion, 2012, p. 24 : « L'ensemble du dispositif avait ainsi pour effet de donner une chance d'accéder aux magistratures à n'importe quel citoyen se jugeant capable de les exercer. »

été de nature oligarchique puisqu'elle était exercée par ceux qui avaient le monopole des moyens financiers et scientifiques (les plus fortunés, les plus éduqués). En réalité, le gouvernement représentatif de Sieyès et la démocratie athénienne reposent sur les mêmes leviers.

De plus, la démocratie athénienne vivait grâce à un suffrage extrêmement restreint du corps électoral, dans lequel seuls les hommes athéniens pouvaient faire partir des élus et des votants. Les femmes, les esclaves et les étrangers, étaient exclus des affaires de la cité⁴¹¹. Enfin, chose la plus importante, la démocratie directe athénienne reposait sur le système économique de l'esclavage. Les esclaves remplaçaient les maîtres dans la gestion des affaires courantes (dont le travail) ; ce qui permettait aux hommes libres de la cité d'avoir tout le loisir de s'intéresser aux choses de la vie publique⁴¹².

3.2.1.2. Sous-section 2. Le « représentant éclairé » de Sieyès

Sous la Révolution française, nous l'avons vu précédemment, le régime représentatif était conçu comme étant « le gouvernement des meilleurs ». À l'époque, seuls ceux qui

⁴¹¹ Philippe Ségur et Sarah Périé-Frey (sous la direction de), *L'Internet & la démocratie numérique*, Presse universitaire de Perpignan, février 2016, article de Candice Bordes, « L'essor d'un idéal de partage : les projets contributifs », p. 21 : « Dans l'Antiquité, tout individu n'avait pas le privilège d'être qualifié de citoyen, et dans ce sens, tous n'avaient pas la possibilité de participer aux affaires de la cité, à la vie publique. Il s'agissait donc bien d'un partage, d'une forme de contribution, mais pas du plus grand nombre ; seuls les hommes libres bénéficiaient de cette qualité qui leur octroyait alors la possibilité d'user de certains droits. C'est ainsi que les femmes, les esclaves, mais également les étrangers aussi appelés métèques, étaient exclus de ce processus de participation effective. »

⁴¹² Philippe Ardant et Bertrand Mathieu, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Issy-les-Moulineaux : LGDJ, 29^e édition, 2017, p. 158 : « L'Antiquité : les réalisations démocratiques étaient assez limitées dans la mesure où elles avaient surtout pour effet d'associer à l'aristocratie une partie du peuple – ce qu'on appellerait maintenant les classes moyennes – qui restait largement minoritaire. À Athènes sous Périclès (V^e siècle av J.-C.) les citoyens étaient environ 40 000 sur 400 000 habitants. L'existence de l'esclavage conférait toujours à la société un caractère très inégalitaire. Le mécanisme de la démocratie directe imposant l'absence de représentation était lié à l'esclavage. En effet, les fonctions administratives étaient confiées à des esclaves (P. Isnard, *La Démocratie contre les experts*, Le Seuil, 2015). À Rome, le caractère démocratique du régime était plus marqué. Au III^e siècle avant J.-C., le nombre des citoyens est estimé à 1 million, tous votent et peuvent participer à l'élaboration des lois. En 28 avant J.-C., ils sont 1 700 000. Mais les suffrages des riches n'avaient pas le même poids que ceux des pauvres et l'accès aux charges de l'État était réservé par un système censitaire – c'est-à-dire fondé sur le montant d'impôt payé – aux citoyens les plus fortunés. En outre, si le vote des lois et les assemblées où était rendue la justice étaient précédés de débats publics et contradictoires, où chacun s'exprimait en toute liberté le nombre des participants à ces réunions était par la force des choses assez restreint et plus encore celui des intervenants. C'est bien une minorité qui dirige la Cité. »

payaient l'impôt pouvaient être considérés comme « citoyens actifs » et seuls ceux qui jouissaient d'une certaine fortune pouvaient se présenter aux élections législatives. Il fallait justifier d'une autorité sociale par son statut et le poids de ses finances pour se conférer une légitimité à gouverner.

Sieyès considérait que le régime représentatif était meilleur que la démocratie directe parce qu'il constituait « la forme de gouvernement la plus adéquate à la condition des "sociétés commerçantes" modernes où les individus sont avant tout occupés à produire et à distribuer des richesses⁴¹³ ».

Pour représenter ces citoyens qui travaillent et n'ont pas le temps de s'occuper des affaires de la cité, il donne naissance au métier de professionnel⁴¹⁴ de la politique⁴¹⁵. Pour lui, le « procureur fondé » c'est-à-dire le représentant, devait s'occuper des affaires du citoyen « qui n'a ni le temps ni les compétences pour délibérer et décider, mais a des intérêts à défendre⁴¹⁶ ». Le « procureur fondé », était un représentant qui pouvait décider à la place du représenté puisqu'il était éclairé (notamment par les débats qu'il y avait à l'intérieur de l'Assemblée)⁴¹⁷.

Sous Sieyès aussi, la démocratie, ou plutôt la république, était de nature oligarchique puisque le représentant émanait de la communauté économique, dont de nombreux propriétaires terriens.

⁴¹³ Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris : Flammarion, 2012, p. 11

⁴¹⁴ *Ibid.*, *id.* :

« Dans de telles sociétés, remarquait Sieyès, les citoyens n'ont plus le loisir nécessaire pour s'occuper constamment des affaires publiques, ils doivent donc par l'élection, confier le gouvernement à des individus consacrant tout leur temps à cette tâche. Sieyès voyait avant tout la représentation comme l'application à l'ordre politique du principe de la division du travail, principe qui constituait, à ses yeux, un facteur essentiel du progrès social. L'intérêt commun, écrivait-il, l'amélioration de l'État social lui-même nous crient de faire du gouvernement une profession particulière. »

⁴¹⁵ Lucien Jaume, « La représentation : une fiction malmenée », *Pouvoirs*, 2007/1 (n° 120), p. 5-16. DOI : 10.3917/pouv.120.0005. URL : <https://www.cairn.info/revue-pouvoirs-2007-1-page-5.htm> : « Pour Sieyès, le temps est venu, selon son expression, de "faire du gouvernement une profession particulière", tout comme l'homme de l'art est, dans son domaine, un professionnel incontesté. »

⁴¹⁶ *Ibid.*, *id.*

⁴¹⁷ *Ibid.*, *id.* : « Pour Sieyès, [...] la "volonté générale", comme on dit en 1789, ne peut être extérieure à l'Assemblée, elle naît du débat éclairé entre les différents avis et les différents intérêts représentés. »

3.2.1.3. Sous-section 3. La démocratie a toujours été un métier d'experts

Nous l'avons vu, sous le modèle athénien, la chose publique était exercée par des citoyens qui étaient formés dans leur globalité aux affaires de la cité. Après la Révolution française, les premières assemblées sont constituées selon le même principe, puisque seuls les « citoyens actifs », qui avaient des charges financières, pouvaient exercer le rôle de représentant. À son origine, la démocratie était donc de nature oligarchique puisqu'elle était constituée à partir d'un mode de sélection élitaire, ce que l'on peut voir dans sa sélection des représentants (que ce soit par tirage au sort de volontaires sous Athènes ou par l'élection sous Sieyès).

Qu'en est-il aujourd'hui ? Sans surprise, nous constatons à notre époque, que la démocratie est exercée par des experts et que les représentants ont tendance à se professionnaliser. Robert Michels⁴¹⁸ avait déjà démontré dans *La Sociologie du parti moderne*, la tendance naturelle des partis politiques à devenir des oligarchies, avec une proportion des militants à se professionnaliser, et à « s'embourgeoiser ».

Aujourd'hui, nous assistons à une transformation de la démocratie, dans laquelle son exercice le plus intime ne doit plus être accaparé par une partie de la population. La crise de la représentativité détaillée plus haut en est un symbole. Les multiples reproches comme le non-renouvellement du personnel politique ont été parmi les plus entendus. C'est d'ailleurs ce qui a donné naissance aux « candidatures citoyennes » portées par LaPrimaire.org, #MaVoix, Bleu Blanc Zèbre⁴¹⁹ ou 577 France⁴²⁰.

⁴¹⁸ Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris : Flammarion, 2012, p. 265 : « Michels a démontré la distance séparant les dirigeants et la base dans le plus prestigieux et le plus puissant des partis de masse et de classe. Il démontrait que, même si les dirigeants avaient une origine ouvrière, ils menaient en fait une vie de petits-bourgeois et non de prolétaires. Michels n'établissait pas seulement que les leaders devenaient différents une fois qu'ils avaient atteint leur position de pouvoir, il soulignait aussi qu'ils étaient initialement différents de leurs compagnons. Le parti, affirmait Michels, fournit aux "membres les plus intelligents [de la classe ouvrière]" un "levier pour leur ascension sociale" ; il assure la promotion de "certains de ses éléments les plus capables et les plus avisés". À l'aube de l'ère capitaliste, ces ouvriers "plus intelligents et plus ambitieux que les autres" seraient devenus de petits entrepreneurs, maintenant ils deviennent des bureaucrates du parti. Le parti est ainsi dominé par une élite "déprolétarisée", profondément différente de la classe ouvrière. Cette élite, cependant, accède au pouvoir sur la base de talents et de compétences particuliers : le militantisme et le talent organisationnel. »

⁴¹⁹ « L'écrivain Alexandre Jardin annonce sa candidature à l'élection présidentielle », *Lemonde.fr*, 3 décembre 2016, https://www.lemonde.fr/election-presidentielle-2017/article/2016/12/03/alexandre-jardin-annonce-sa-candidature-a-l-election-presidentielle_5042850_4854003.html

⁴²⁰ « "577 pour la France" lève le voile sur ses candidats », *Lanouvellerepublique.fr*, 23 mars 2017, <https://www.lanouvellerepublique.fr/indre-et-loire/577-pour-la-france-leve-le-voile-sur-ses-candidats>

Désormais, les citoyens veulent que l'élection soit accessible au plus grand nombre. Là où en des temps révolutionnaires, les citoyens acceptaient que la décision fût prise par un « représentant éclairé », on considère aujourd'hui que chacun a le droit de s'exprimer. Ce qui change, c'est qu'on pense que le débat éclairé est plus utile et qualitatif avec un nombre élevé de citoyens qu'avec 577 députés⁴²¹.

Ce mouvement est très révélateur d'une crise de la compétence, à la source de la crise de la représentativité qui a touché les intermédiaires comme les partis politiques et qui remet totalement en cause le primat représentatif⁴²², c'est-à-dire la supériorité du représentant à prendre des décisions. C'est ce contexte qui a notamment permis à la démocratie participative, puis à la démocratie numérique, d'émerger ; la démocratie participative étant désormais perçue comme une complémentarité au système représentatif⁴²³.

À partir de ce constat, on peut parler de l'émergence d'une pluralité de l'expertise, qui engendre une concurrence entre différentes légitimités : concurrence entre la légitimité scientifique (celle de l'expert) face à la légitimité électorale du politique (du parlementaire qui a été élu).

⁴²¹ James Surowiecki, *La Sagesse des foules*, Paris : JC Lattès, 2008 : « [L'intelligence des foules a permis de démontrer que des] foules connectées en temps réel sont susceptibles de résoudre des problèmes complexes, parfois mieux que le meilleur des experts ».

⁴²² Alice Mazeaud et Magali Nonjon, *Le Marché de la démocratie participative*, Vulaines-sur-Seine : Éditions du Croquant, « Sociopo », 2018, p. 102 : « Cette intensification de l'offre participative constitue une réponse à l'intensification des critiques à l'égard de la démocratie. Il ne s'agit plus seulement de revendiquer pour les citoyens un droit à participer aux affaires locales mais d'organiser le "coup d'état citoyen". [...] Il s'agit de renouveler plus largement les processus démocratiques et gouvernementaux par l'usage des outils numériques et/ou la constitution d'assemblées citoyennes basées sur le tirage au sort, remettant en cause ainsi fondamentalement le primat représentatif. Ces entrepreneurs cherchent à donner à la démocratie un nouvel équipement mais aussi un nouveau sens. »

⁴²³ Alice Mazeaud et Magali Nonjon, *Le Marché de la démocratie participative*, Vulaines-sur-Seine : Éditions du Croquant, « Sociopo », 2018, p. 112 : « Dans les discours militants des années 1960-70, démocratie participative et représentative étaient envisagées comme antagonistes. À mesure que des dispositifs participatifs ont été développés pendant les années 1980 et 1990, cette opposition a progressivement été gommée : la participation des habitants est désormais promue comme une modernisation de la représentation et de l'action publique ».

3.2.2. Section 2. Une crise de la compétence

Ce désamour envers le système représentatif n'est pas neuf mais il souffre cependant d'un procès anachronique. Pour justifier que le système représentatif n'est plus le bon, les acteurs de la *Civitech*⁴²⁴ prennent en référence la détestation⁴²⁵ de la démocratie éprouvée par les révolutionnaires⁴²⁶, tel Sieyès qui préférait l'intermédiaire d'un représentant à la démocratie directe ; comme si cette détestation et cette « crainte » du « peuple » étaient encore d'actualité.

3.2.2.1. Sous-section 1. Par la nature même du représentant

En effet, au moment de la Révolution française, sur les principes posés par Rousseau, Sieyès conceptualise la transmission de la souveraineté à des représentants. Or, c'est à ce moment-là qu'il y eut un glissement⁴²⁷. Pour certains analystes (dont Bernard Manin), on est passé d'une souveraineté du peuple à une souveraineté du Parlement. Ce glissement est illustré par l'existence du mandat non impératif qui fait que les représentants ne sont pas responsables devant leurs électeurs. Il fallait en effet les protéger face aux aléas populaires (à une époque où la France n'était pas une démocratie mais soumise à des vagues révolutionnaires). Cette création d'un Parlement indépendant des citoyens est contraire à l'esprit de Rousseau qui préférait des

⁴²⁴ Loïc Blondiaux, *Le Nouvel Esprit de la démocratie*, Paris : Le Seuil, 2008 : « Il y avait une méfiance organisée à l'égard du peuple qui caractérise le gouvernement représentatif, cette forme politique dans laquelle une aristocratie élue au suffrage universel revendique pour elle seule la légitimité d'agir. »

⁴²⁵ Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris : Flammarion, 2012, p. 11 : « Les démocraties contemporaines sont issues d'une forme de gouvernement que ses fondateurs opposaient à la démocratie. [...] Ce que l'on désigne aujourd'hui sous le nom de démocratie représentative trouve ses origines dans les institutions qui se sont progressivement établies et imposées en Occident, à la suite des trois révolutions modernes, les révolutions anglaises, américaines, françaises. Or ces institutions n'ont nullement été perçues, à leurs débuts, comme une variété de la démocratie ou une forme du gouvernement par le peuple. »

⁴²⁶ Frédéric Worms, *Les 100 mots de la République*, (sous la direction d'Olivier Christin, Stéphan Soulié et Frédéric Worms), Paris : PUF, coll. Que sais-je ? 2017 : « Les pères fondateurs identifièrent les gouvernements représentatifs à la république. Ils luttèrent contre l'absolutisme mais aussi contre la démocratie, qui renvoyait alors à la démocratie directe athénienne. Ils défendaient une aristocratie élective, qui permettait le gouvernement d'une élite sanctifiée par l'élection et non par des titres de noblesse. Les masses, dont ces gouvernements avaient peur, menacèrent le système de l'extérieur. »

⁴²⁷ Jean-Marie Cotteret, *Parlement 2.0*, Paris : Fauves Éditions, 2015, p. 8 : [Le 7 décembre 1789, Sieyès, principal fondateur de cette thèse, explique à l'Assemblée nationale que, dans le régime représentatif], « le peuple agit par ses représentants et que les commettants se font entendre par les députés nationaux, parce que la voix de la législature nationale n'est autre que la voix du peuple elle-même ». (Source : Emmanuel Joseph Sieyès, *Ecrits politiques*, Éditions des Archives contemporaines, p. 592).

parlementaires avec un mandat impératif⁴²⁸, c'est-à-dire soumis à la volonté des citoyens.

Si Rousseau se rallie au système représentatif, il souhaite cependant que le représentant soit soumis à un mandat impératif, à la volonté directe des citoyens durant toute la durée de son mandat : ce à quoi se refuse Sieyès qui leur donne une totale indépendance via un mandat non impératif.

Pour Sieyès, la volonté générale n'émane plus des citoyens mais de représentants éclairés, parce qu'ils savent mieux que les citoyens ce qu'il est bon de penser ou de décider⁴²⁹. Pour lui, l'ensemble des citoyens occupés la plupart du temps à leur travail n'ont ni l'instruction suffisante ni le loisir ou le temps de s'occuper des affaires de la cité. C'est donc « pour l'utilité commune qu'ils se nomment des représentations bien plus capables qu'eux-mêmes de connaître l'intérêt général et d'interpréter à cet égard leur propre volonté ⁴³⁰» déclare Sieyès dans son discours à l'Assemblée nationale le 7 septembre 1789.

⁴²⁸ Lucian Boia, *Le Mythe de la démocratie*, Paris : Éditions Les Belles Lettres, 2002, p. 23 : « Le peuple doit déléguer ses pouvoirs : agir par des représentants élus. Rousseau le déplorait. Mais, s'inclinant devant l'évidence, il pensait à une méthode susceptible d'obliger les représentants à s'exprimer de la même que le peuple. C'était le vote impératif : les élus ne devaient bénéficier d'aucune liberté, leur seule mission étant d'appliquer à la lettre le mandat reçu de leurs électeurs, c'est-à-dire du peuple dans son ensemble. »

⁴²⁹ Lucien Jaume, « La représentation : une fiction malmenée », *Pouvoirs*, 2007/1 (n° 120), p. 5-16. DOI : 10.3917/pouv.120.0005. URL : <https://www.cairn.info/revue-pouvoirs-2007-1-page-5.htm> : « Le "procureur fondé" n'est pas là pour manifester l'avis du "commettant" : il sait mieux que ce dernier quels sont ses intérêts, comment il faut les défendre, comment on peut "concilier à la pluralité". »

⁴³⁰ Reprise de la discussion sur l'organisation du pouvoir législatif et la sanction royale, lors de la séance du 7 septembre 1789, Archives parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799), Persée, p. 592-601, https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1875_num_8_1_4952_t2_0592_0000_6. Discours de Sieyès à l'Assemblée nationale, 7 septembre 1789 : « Les systèmes politiques aujourd'hui sont exclusivement fondés sur le travail ; les facultés productives de l'homme sont tout ; à peine sait-on mettre à profit les facultés morales, qui pourraient cependant devenir la source la plus féconde des plus véritables jouissances. Nous sommes donc forcés de ne voir, dans la plus grande partie des hommes, que des machines de travail. Cependant vous ne pouvez pas refuser la qualité de citoyen, et les droits du civisme, à cette multitude sans instruction qu'un travail forcé absorbe en entier. Puisqu'ils doivent obéir à la loi tout comme vous, ils doivent aussi, tout comme vous, concourir à la faire. Ce concours doit être égal. Il peut s'exercer de deux manières. Les citoyens peuvent donner leur confiance à quelques-uns d'entre eux. Sans aliéner leurs droits, ils en commentent l'exercice. C'est pour l'utilité commune qu'ils se nomment des représentations bien plus capables qu'eux-mêmes de connaître l'intérêt général, et d'interpréter à cet égard leur propre volonté. L'autre manière d'exercer son droit à la formation de la loi est de concourir soi-même immédiatement à la faire. Ce concours immédiat est ce qui caractérise la véritable *démocratie*. Le concours médiat désigne le *gouvernement représentatif*. La différence entre ces deux systèmes politiques est énorme. D'abord, la très grande pluralité de nos concitoyens n'a ni assez d'instruction, ni assez de loisir pour vouloir s'occuper directement des lois qui doivent gouverner la France ; leur avis est

À cette époque qui rappelons-le n'était pas une démocratie, mais une période troublée par des violences multiples, les révolutionnaires détestaient la démocratie. C'est pour cela qu'ils créèrent des représentants et préférèrent la République.

Selon certains acteurs de la *Civictech*⁴³¹, et sans doute une partie de la population, c'est parce qu'il y a eu une mauvaise application de l'idée de la démocratie, notamment par l'établissement d'un mandat non impératif que l'actuelle représentation nationale ne permet pas l'application de la démocratie^{432 433 434}. Ce procès est anachronique pour deux raisons :

- Si le refus d'installer une démocratie était réel à l'époque des révolutionnaires, qui préféreraient installer une république, c'était avant tout pour des considérations plus économiques que politiques⁴³⁵ puisqu'on représentait avant

donc de se nommer des représentants ; et puisque c'est l'avis du grand nombre, les hommes éclairés doivent s'y soumettre comme les autres. Quand une société est formée, on sait que l'avis de la pluralité fait loi pour tous. »
⁴³¹ Loïc Blondiaux, professeur au département de science politique de l'Université Paris I (Panthéon-Sorbonne), « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 2, Assemblée nationale, 3 octobre 2018 : « L'invention de ce modèle [la démocratie représentative] a été très bien restituée par plusieurs travaux à caractère historique, dont ceux de mon collègue Bernard Manin, qui montrent que les institutions de la démocratie représentative ont été inventées à la fin du XVIII^e siècle par des pères fondateurs qui détestaient la démocratie, qui la haïssaient même. Ils considéraient qu'elle ne constituait pas un régime envisageable ou désirable et ont inventé une alternative à la fois à l'absolutisme monarchique et à la démocratie. Citons la célèbre phrase de Sieyès, inventeur de la Constitution moderne, phrase issue d'un discours prononcé en septembre 1789 : "Le peuple dans un pays qui n'est pas une démocratie – et la France ne saurait l'être –, le peuple ne peut parler ne peut agir que par ses représentants". C'est une phrase qui dit tout : ce qui a prévalu comme forme de gouvernement, c'est ce que Bernard Manin appelle une "aristocratie élective". Si le peuple est souverain, il se contente de désigner des représentants jugés plus sages et plus compétents qui gouverneront en son nom et il n'aura pas, dans l'intervalle entre les élections, à se préoccuper du processus de décision. »

⁴³² Elisa Lewis et Romain Slitine, *Le Coup d'État citoyen*, Paris : La Découverte, 2016, p.12 à p. 18. Pour les auteurs, puisqu'à la fin du XVIII^e siècle, les fondateurs du gouvernement représentatif associait la démocratie au chaos, la violence et la tyrannie des pauvres ; ils ont préféré une république représentative, ce qui a fait qu'en France, « l'aristocratie héréditaire » a été remplacée par une « aristocratie choisie » (les révolutionnaires étaient propriétaires terriens, industriels, avocats...), le système élitiste qu'est la représentation et la nature même de la représentation prouvent que nous ne serions pas réellement en démocratie selon les deux auteurs.

⁴³³ Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris : Flammarion, 2012, p. 60 : « La pratique athénienne de l'élection, comme on l'a noté, ainsi que les magistratures électives revenaient de fait le plus souvent à des citoyens appartenant aux catégories supérieures de la société athénienne. On pouvait donc avoir l'intuition qu'une certaine affinité liait l'élection et l'oligarchie ou l'aristocratie. »

⁴³⁴ *Ibid.*, p. 174 : « Aristote, Montesquieu ou Rousseau affirmaient que les élections étaient intrinsèquement aristocratiques. Ils ne considéraient pas que l'effet aristocratique tenait aux circonstances et aux conditions dans lesquelles la méthode élective était utilisée, mais à la pure nature de l'élection ».

⁴³⁵ *Ibid.*, p. 11 : « La supériorité du régime représentatif ne tenait pas tant pour Sieyès, à ce qu'il produisait des décisions moins partiales et passionnelles, mais à ce qu'il constituait la forme de gouvernement la plus adéquate à la condition des "sociétés commerçantes modernes où les individus sont avant tout occupés à produire et à

tout une société commerçante. Or cette considération n'existe plus aujourd'hui, notamment depuis que le suffrage est universel. En effet, la démocratie « pour le peuple » a été un principe constitutionnalisé dans la Constitution de 1958 (article 2). Le corps électoral s'est agrandi et le procédé pour participer aux élections s'est clairement simplifié depuis la Révolution. La représentation représente ainsi l'ensemble des citoyens et pas une partie restreinte du corps souverain.

- Il est inutile d'utiliser comme argumentation la notion élitaire de l'élection pour s'en détacher, d'autant plus que la démocratie a toujours été de nature oligarchique. En effet, ce sont toujours les mêmes – ceux qui ont un capital culturel ou économique, intellectuel ou encore technique – qui participent à l'élaboration de la démocratie. Bien que celle-ci n'existe que par la volonté de ses citoyens, qui ont dans le droit toute la capacité nécessaire pour participer à la vie publique, via le droit de vote ou la liberté de se présenter à une élection, dans les faits cette participation n'émane que d'une partie de la population, une partie plus au fait des rouages des institutions. C'est là toute la fatalité de la démocratie. Cette dernière n'existe que parce que le peuple participe à la vie de la cité. Ainsi, plus sa participation est grande et plus la démocratie est « démocratique ». Plus la participation est élevée, plus cela freine sa nature oligarchique pour lui donner les traits d'une nature plus populaire.

3.2.2.2. *Sous-section 2. Par la nécessité absolue d'un mandat non impératif pour garantir l'existence d'une démocratie*

Il y a une nécessaire fonction du représentant dans une démocratie que nous avons démontrée plus haut, nécessaire séparation des pouvoirs pour éviter un pouvoir despotique⁴³⁶ et qui justifie l'exigence du mandat non impératif. L'inverse serait le

distribuer des richesses" [...] Sieyès voyait avant tout la représentation comme l'application à l'ordre politique du principe de la division du travail, principe qui constituait à ses yeux, un facteur essentiel du progrès social. »

⁴³⁶ Lucien Jaume, « La représentation : une fiction malmenée », *Pouvoirs*, 2007/1 (n° 120), p. 5-16. DOI : 10.3917/pouv.120.0005. URL : <https://www.cairn.info/revue-pouvoirs-2007-1-page-5.htm> : « Pourtant un philosophe épris de la pensée rousseauiste comme Kant ne craint pas d'écrire que la démocratie non représentative est nécessairement despotique : "toute forme de gouvernement qui n'est pas représentative est proprement uniforme par ce que le législateur peut être, en une seule et même personne, également l'exécutif

souhait d'une démocratie directe. Une démocratie qui porte mal son nom puisqu'elle donnerait lieu à la victoire des intérêts des plus forts au détriment des plus faibles.

On peut à cet effet citer la sociologue et politologue Dominique Schnapper selon laquelle les citoyens, constitués en un corps souverain, permettent de renvoyer les particularismes à la sphère privée ; le corps souverain ne distinguant ni les origines sociales, historiques ou religieuses et permettant de « rompre avec les déterminations qui les enferment dans une culture et un destin imposé à la naissance⁴³⁷ ».

Ainsi, contrairement à ce que déclarent les ennemis de la représentation, celle-ci n'est pas une option, c'est une condition *sine qua non* à l'application de la démocratie, comme Rousseau nous l'avait déjà démontré. Il avait conscience qu'une démocratie directe ne crée pas de séparation de pouvoir et que le peuple souverain peut vite se transformer en peuple despote⁴³⁸ car le peuple qui dicte et exécute les lois, n'est pas capable de se juger lui-même. Dans *Du contrat social ou Principes du droit politique*, Rousseau déclarait à cet effet qu'« il n'est pas bon que celui qui fait les lois les exécute, ni que le corps du peuple détourne son attention des vues générales pour la donner aux

de sa volonté". Et ce bien que Rousseau ait distingué le gouvernement du souverain. Ne pas séparer le législatif de l'exécutif, c'est permettre à ce dernier de faire passer ses volontés intéressées sous la forme de lois : pour le constitutionnaliste du XVII^e siècle, c'est là le principe du despotisme. »

⁴³⁷ Frédéric Worms, *Les 100 mots de la République*, (sous la direction d'Olivier Christin, Stéphan Soulié et Frédéric Worms), Paris : PUF, coll. Que sais-je ? 2017, p. 29 : « La citoyenneté », par Dominique Schnapper : « C'est l'ensemble des citoyens, constitué en collectivité politique, ou en "communauté des citoyens", qui est à la source du pouvoir légitime. Les gouvernés doivent obéir aux gouvernants parce que ces derniers ont été choisis par eux et restent sous leur contrôle. En proclamant la souveraineté du citoyen, les révolutionnaires posaient un principe de transcendance des particularismes. Constitués en "nation", tous les hommes devenaient également citoyens, quelles que fussent leurs origines historiques, leurs croyances et leurs pratiques religieuses, leurs appartenances sociales ; les fidélités particulières, historiques et religieuses, étaient réservées à l'espace du privé. Le citoyen moderne a ainsi la capacité de rompre avec les déterminations qui l'enferment dans une culture et un destin imposé par sa naissance, de se libérer des rôles prescrits. Contrairement à la démocratie limitée de l'Antiquité, tous les êtres humains ont aujourd'hui vocation à accéder à la citoyenneté. La citoyenneté moderne a une vocation universelle. »

⁴³⁸ Denis Baranger, *Le Droit constitutionnel*, Paris : PUF, Coll. Que sais-je ? (7^e édition), 2017, p. 41 : « On doit cependant douter de l'existence même de la démocratie directe. Même dans les assemblées de citoyens, les participants interviennent en tant que gouvernants, habilités à exprimer la volonté collective sous formes de mesures générales. Le citoyen qui a voté une loi de police à l'assemblée de son canton doit, dès que cette loi est adoptée, la respecter en tant que sujet. Il n'a pas le pouvoir de lui désobéir en prétendant qu'il est un citoyen souverain dans une démocratie sans représentation. Les positions de gouvernants et de gouvernés peuvent être exercées par les mêmes personnes, elles ne se confondent pas pour autant. La représentation n'est donc pas une option : tous les régimes démocratiques sont, à un titre ou à un autre, représentatif. »

objets particuliers⁴³⁹ ». On pourrait également citer Montesquieu qui dans *L'Esprit des lois*, écrivait : « C'est une expérience éternelle que tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser. Il va jusqu'à ce qu'il trouve des limites. Qui le dirait ? La vertu même a besoin de limites⁴⁴⁰. ». C'est notamment pour cela qu'il faut, selon lui, que « le pouvoir arrête le pouvoir ».

Cette concentration des pouvoirs dans les mains d'un seul, que celui-ci soit un individu ou un peuple entier, était pour les fondateurs de la démocratie, la définition même de la tyrannie. Tel était le cas de l'Américain Madison, pour lequel « l'accumulation de tous les pouvoirs, législatifs, exécutifs et judiciaires entre les mêmes mains, qu'elles soient d'un seul, de quelques-uns ou de plusieurs, auto-désignés ou élus, peut à juste titre être dite la définition de la tyrannie »⁴⁴¹ nous rappelle Denis Baranger dans son ouvrage *Le Droit constitutionnel*.

On pourrait également citer Tocqueville⁴⁴² pour qui « le peuple pourrait bien devenir un souverain tout aussi despotique que les précédents, vis-à-vis des individus ou des minorités⁴⁴³ ». La garantie des libertés et de l'égalité, intrinsèque à chaque individu et

⁴³⁹ Lucien Jaume, « La représentation : une fiction malmenée », *Pouvoirs*, 2007/1 (n° 120), p. 5-16. DOI : 10.3917/pouv.120.0005. URL : <https://www.cairn.info/revue-pouvoirs-2007-1-page-5.htm>

⁴⁴⁰ Philippe Ardant et Bertrand Mathieu, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Issy-les-Moulineaux : LGDJ, 29^e édition, 2017, p. 55 : « Il faut donc limiter le pouvoir si on veut protéger la liberté des citoyens contre la tyrannie, il faut que "le pouvoir arrête le pouvoir". Montesquieu précisait : "Pour former un Gouvernement modéré, il faut combiner les puissances, les régler, les tempérer, les faire agir, donner pour ainsi dire un lest à l'une pour la mettre en état de résister à une autre". Séparés, "distribués", les pouvoirs vont se limiter les uns les autres par ce que les Américains appellent un système de "freins et de contrepoids" (*check and balances*). Une constitution organisée autour de la séparation des pouvoirs fait que ces pouvoirs se limitent mécaniquement en quelque sorte, "par la force des choses", et non pas le seul respect du texte de la Constitution. [...] En outre, Montesquieu préconise d'autres formes de démembrement du pouvoir comme le bicaméralisme (parlement à deux chambres), ou le développement des "corps intermédiaires", et des limitations procédurales comme la réglementation de la longueur des sessions du Parlement. Ceci toujours dans un souci de garantir la liberté des citoyens, d'empêcher l'instauration d'un pouvoir despotique. »

⁴⁴¹ Denis Baranger, *Le Droit constitutionnel*, Paris : PUF, Coll. Que sais-je ? (7^e édition), 2017, p. 98 : « (*Madison, le fédéraliste*, n°47) ».

⁴⁴² Frédéric Worms, *Les Maladies chroniques de la démocratie*, Paris : Desclée de Brouwer, 2017, p. 65 : « La démocratie comporte un risque intérieur, que Tocqueville nomme de manière originale et définitive "la Tyrannie de la majorité", qu'est-ce que cette "tyrannie" ? Ce n'est plus la domination abusive de quelques-uns sur le grand nombre, mais celle du grand nombre, au nom de l'égalité, et à travers "l'opinion sur la pensée de quelques-uns qui voudraient s'y opposer". Ainsi, à l'inégalité des conditions, qui justifiait le despotisme, fût-il éclairé, risque de succéder non pas l'affrontement libre et égal des opinions, mais la domination de l'opinion au singulier (devenue tyrannique) fût-elle "bienveillante" qui menace les démocraties modernes. Avec la tyrannie de la majorité, perçue dans la démocratie des États-Unis, Tocqueville a détecté, défini et dénoncé un risque intérieur, un mal "chronique" intime de la démocratie. »

⁴⁴³ Denis Baranger, *Le droit constitutionnel*, Paris : PUF, Coll. Que sais-je ? (7^e édition), 2017, p. 81 : « L'un des dangers de la démocratie réside dans ce que Tocqueville a appelé la "tyrannie de la majorité". »

propre à toute démocratie, permet alors d'être un remède contre la tyrannie, agissant comme des « *checks and balances* », des contrepoids capables de préserver nos valeurs.

Cette croyance selon laquelle le peuple qui exercerait lui-même directement ces trois pouvoirs d'autorité serait plus bénéfique pour la démocratie repose sur la croyance selon laquelle les citoyens seraient vertueux par nature et prendraient quoi qu'il advienne les meilleures solutions. Or comme l'écrit Lucien Jaume, il n'est pas dit que la démocratie directe, le fait par le peuple d'édicter ses propres lois, garantisse pleinement « l'impersonnalité et donc la sincérité de la loi, car il n'y a alors plus d'obstacle au pouvoir tyrannique de la majorité⁴⁴⁴ ».

Cette croyance dans la vertu des citoyens est typique des populistes. On retrouve en effet la trace du populisme, lorsqu'il y a une idéalisation du peuple, au nom duquel on devrait tout autoriser, sans lui imposer de limites.

3.2.2.3. *Sous-section 3. Une crise d'incompétence plutôt qu'une cause structurelle*

Par ailleurs, ce désaveu du système représentatif repose sur la constatation de l'incompétence des représentants. En effet, Sieyès voulait « instaurer des gens de qualités pour s'occuper des affaires de l'État »⁴⁴⁵. Or, les aléas récents de la vie politique n'ont pas démontré des représentants dotés de qualités vertueuses supplémentaires ou morales (affaire Cahuzac par exemple) par rapport au reste de la société. Certains ont plutôt donné la preuve de leur médiocrité. C'est à partir de ce constat que les citoyens ont fini par se dire que la représentation n'était pas nécessaire. Puisque les représentants manquaient de qualités, on pourrait alors s'en passer. C'est cette crise de la compétence qui a conduit à mettre en échec la représentation.

⁴⁴⁴ Lucien Jaume, « La représentation : une fiction malmenée », *Pouvoirs*, 2007/1, n° 120, p. 5-16. DOI : 10.3917/pouv.120.0005. URL : <https://www.cairn.info/revue-pouvoirs-2007-1-page-5.htm> : « De plus, contre Rousseau il n'est pas exact que le pouvoir du peuple exercé sans intermédiaire garantit l'impersonnalité et donc la sincérité de la loi, car il n'y a plus d'obstacle au pouvoir tyrannique de la majorité. »

⁴⁴⁵ Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris : Flammarion, 2012, p. 21.

Mais même si l'on peut reconnaître l'incompétence de certains élus, cela ne veut pas dire qu'il faille revoir l'ensemble du système représentatif ou la légitimité du système représentatif, car avec ou sans qualités, l'architecture de l'organisation est toujours la même.

Finalement, cette crise de la représentativité provient de l'effondrement du mythe de la vertu des représentants. Elle a été la seule erreur d'appréciation de Sieyès, de croire que les représentants seraient, *ad vitam eternam*, de meilleure qualité que les citoyens. Si historiquement, l'expertise des représentants était sans doute justifiée à l'époque de Sieyès, aujourd'hui avec le taux d'alphabétisation et l'ouverture des connaissances, la concurrence des connaissances entre l'élu et le citoyen permet de les mettre au même niveau, et à cela s'ajoute l'élargissement du corps électoral.

C'est ainsi que dans cette modernisation de la démocratie, on assiste à un changement de paradigme qui nous fait croire à une démocratie populaire fondée sur la sagesse des citoyens, là où la démocratie représentative reposait sur la vertu des représentants⁴⁴⁶. Les offres de la *Civitech* s'appuient également sur ce nouveau paradigme : à travers la démocratie participative, elles remettent en cause le primat représentatif. Elles pensent qu'il existe d'autres sources de légitimité, comme celle de la « parole citoyenne »⁴⁴⁷ : une légitimité qui serait basée sur l'expertise et que l'on retrouve dans la dénomination de la « démocratie délibérative⁴⁴⁸ » (Dominique Rousseau).

⁴⁴⁶ Frédéric Worms, *Les 100 mots de la République*, (sous la direction d'Olivier Christin, Stéphan Soulié et Frédéric Worms), Paris : PUF, coll. Que sais-je ? 2017, « La démocratie représentative » par Yves Sintomer : « Les gouvernants sont sélectionnés à travers des élections libres, et ils sont réputés plus sages que les électeurs ; réunis, les élus ont, grâce à leur délibérations, le monopole de la définition de l'intérêt général, ils sont censés incarner la nation et bénéficient d'un mandat "libre" : ils ne sont liés ni par leurs promesses électorales, ni par un mandat impératif, ni même par les souhaits de la majorité de leurs électeurs. »

⁴⁴⁷ Alice Mazeaud et Magali Nonjon, *Le Marché de la démocratie participative*, Vulaines-sur-Seine: Éditions du Croquant, « Sociopo », 2018, p. 102 : « Cette intensification de l'offre participative constitue une réponse à l'intensification des critiques à l'égard de la démocratie. Il ne s'agit plus seulement de revendiquer pour les citoyens un droit à participer aux affaires locales mais d'organiser le "coup d'état citoyen". [...] Il s'agit de renouveler plus largement les processus démocratiques et gouvernementaux par l'usage des outils numériques et/ou la constitution d'assemblées citoyennes basées sur le tirage au sort, remettant en cause ainsi fondamentalement le primat représentatif. Ces entrepreneurs cherchent à donner à la démocratie un nouvel équipement mais aussi un nouveau sens. »

⁴⁴⁸ « La démocratie délibérative », sous la direction de Dominique Leydet, volume 29, n° 2, automne 2002, <https://www.erudit.org/fr/revues/philoso/2002-v29-n2-philoso476/>

3.2.3. Section 3. Une nouvelle définition de la démocratie

Pour accompagner ce mouvement de « démocratie populaire », on a assisté à plusieurs tentatives de réinvention de la démocratie. Depuis ces dernières années, plusieurs définitions de la démocratie ont émergé : participative, radicale, continue etc. Cela démontre que notre conception de la démocratie est en pleine expansion (dans le sens de Marcel Gauchet).

On constate une multiplication de définitions qui veulent renouveler la démocratie antérieure, et qui correspondraient mieux, selon leurs auteurs, aux aspirations des citoyens d'aujourd'hui :

- Certains parlent d'une démocratie radicale. Pour les auteurs Albert Ogien et Sandra Laugier dans *Antidémocratie* :

La démocratie est un concept à deux faces : il renvoie, d'un côté, à un type de régime politique, fondé sur l'élection, l'alternance, la séparation des pouvoirs et le respect des libertés individuelles ; de l'autre à une forme de vie, conçue comme un ordre de relations sociales délivré de toute domination, qu'elle soit de classe, de compétence, d'origine, de genre et fondé sur un principe : le respect inconditionnel de l'égalité de tous et toutes dans toutes les sphères de la vie sociale (en politique, en entreprise, en famille, dans la santé, dans l'enseignement)⁴⁴⁹.

On voit bien ici le glissement entre une notion d'égalité, issue du droit public et présente dans les principes fondamentaux, à une notion d'égalité devant s'appliquer également à des critères sociaux et économiques. Cette ambition d'égalité économique rejoint la notion de « république sociale » qui confère à chacun des libertés civiles et politiques mais aussi une réelle indépendance matérielle⁴⁵⁰. Ce principe a d'ailleurs

⁴⁴⁹ Albert Ogien et Sandra Laugier, *Antidémocratie*, Paris : La Découverte, 2017, p. 9.

⁴⁵⁰ Frédéric Worms, *Les 100 mots de la République*, (sous la direction d'Olivier Christin, Stéphan Soulié et Frédéric Worms), Paris : PUF, coll. Que sais-je ? 2017, p. 106, « La république sociale » : « Il s'agit en effet de promouvoir une liberté réelle et non pas formelle, donc d'égaliser les situations individuelles et de mettre les plus faibles à l'abri des entreprises de domination des plus forts. »

trouvé une place dans notre bloc de constitutionnalité dans l'article 11 du préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 qui garantit à chacun une égalité d'accès à l'école ou aux soins :

Elle [la nation] garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler, a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence.

À ce titre on pourrait citer l'inscription obligatoire à l'école, la sécurité sociale, etc. En revanche, l'expansion de l'égalité des droits y compris à des questions sociétales fait partie de nos démocraties contemporaines (parité, égalité salariale, etc.).

- D'autres parlent d'une démocratie participative, qui défend l'idée selon laquelle les citoyens ont envie de participer à la vie de la cité et qu'il faut pour cela accompagner cette participation en lui en donnant de nouveaux moyens de l'exercer⁴⁵¹ (Loïc Blondiaux). L'une des conditions à cette participation est l'impératif des citoyens d'être formés et informés par les questions qu'ils sont amenés à traiter pour pouvoir donner à leur tour un avis éclairé⁴⁵².

⁴⁵¹ Loïc Blondiaux, *Le Nouvel Esprit de la démocratie*, Paris : Le Seuil, 2008, p. 39 : « Les premiers théoriciens de la démocratie participative (Patman, Macphersn, Barber) s'inscrivent dans une filiation philosophie de Rousseau et Mill. Ils fondent leur démarche sur une critique de la représentation et font de l'engagement de chacun dans la cité une condition de liberté. Ils prônent l'existence d'un "public actif" capable de déployer une capacité d'enquête et de recherche par lui-même. Ils se reposent notamment sur l'idéal de la démocratie athénienne en invoquant également la désignation des représentants par tirage au sort et la participation à une échelle locale (même si les nouvelles technologies peuvent laisser envisager une participation à distance). »

⁴⁵² *Ibid.*, p. 40 : « [Dans le modèle anglo-saxon on parle de démocratie délibérative (Habermas et Rawls)]. La légitimité et la rationalité des décisions collectives reposent sur un processus de délibération collective, conduit rationnellement et équitablement entre les individus libres et égaux. [...] Tout ceci est possible lorsque différentes conditions sont remplies au préalable (comme l'information, l'éducation etc.) ».

À l'origine, la démocratie participative est pensée comme un mouvement de contestation^{453 454 455}. Elle permet de contrer le pouvoir institutionnel mais elle n'est pas envisagée, du moins au départ, comme une collaboration de la base vers le haut avec les représentants. C'est bien d'ailleurs pour cela que la démocratie participative concerne tout ce qui ne concerne pas le gouvernement représentatif⁴⁵⁶, puisque ce sont essentiellement des collectifs qui s'auto-organisent pour décider des directions à suivre en dehors du système institutionnel.

Cependant la démocratie participative tend à évoluer et désormais des plateformes de participation sont créées par des organes institutionnels pour faire participer leur public : budget participatif, débat consultatif...

Cela dit, l'usage du terme démocratie participative menace de faire oublier que les démocraties ont toujours été, par nature, participatives. C'est l'essence même de la démocratie. La démocratie trouve son existence parce que des individus se sont constitués en société et qu'ils ont décidé ensemble de la construire. Elle ne s'impose pas à elle (Cf. *Du contrat social* de Rousseau).

⁴⁵³ *Ibid.*, *id.* : « Les premières formulations conceptuelles de la notion de démocratie participative en France apparaissent dans les années 1960. Celle-ci s'enracine dans les mouvements de contestations américains radicaux, où elle trouve ses premières formulations théoriques. [...] À l'époque, la participation est clairement pensée comme un instrument de contestation du système politique, dans le cadre notamment de ce que l'on appelle alors les "luttons urbaines". La caractéristique première de ces expériences est d'être portée par des mobilisations associatives, d'être issue d'un mouvement "ascendant". »

⁴⁵⁴ Alice Mazeaud et Magali Nonjon, *Le marché de la démocratie participative*, Vulaines-sur-Seine : Éditions du Croquant, « Sociopo », 2018, p. 9 : « Comment la démocratie participative – une cause défendue par les militants de la lutte des classes populaires et de la contestation du pouvoir dans les années 1960-1970 – a-t-elle pu devenir aussi consensuelle et revendiquée par les autorités publiques y compris au sommet de l'État ? »

⁴⁵⁵ *Ibid.*, p. 41 : « À la fin des années 1960 et au début des années 1970 émergent de nombreux mouvements contestataires dans lesquels la thématique participative trouve un écho. Celle-ci prend forme et sens dans des contextes singuliers. Les "luttons urbaines" ont pour cadre principal la rénovation des quartiers les plus vétustes. La gauche non communiste, et en particulier les GAM (groupes d'action municipaux) érigent la participation des citoyens en un élément clef de leur offre politique pour des élections municipales. Dans l'espace rural, ce sont davantage les premiers collectifs écologistes qui se mobilisent contre des projets d'aménagement. Ces exigences participatives se conjuguent à cette époque à des revendications en faveur du droit des administrés, prenant appui sur la critique de la bureaucratie. »

⁴⁵⁶ Loïc Blondiaux, *Le Nouvel Esprit de la démocratie*, Paris : Le Seuil, 2008, p. 37 : « Le concept de démocratie participative englobe tout ce qui ne relève pas strictement de la logique du gouvernement représentatif. »

D'autres évoquent encore la démocratie liquide comme le philosophe Zygmunt Bauman, dans son livre *La Vie liquide*. Pour lui, les modes de vie des individus ont des incidences sur leur manière d'agir en tant qu'électeurs.

Une société « moderne liquide » est celle où les conditions dans lesquelles ses membres agissent, changent en moins de temps qu'il n'en faut aux modes d'action pour se figer en habitudes et en routines. La liquidité de la vie et celle de la société se nourrissent et se renforcent l'une l'autre. La vie liquide, tout comme la société moderne liquide, ne peut conserver sa forme ni rester sur la bonne trajectoire longtemps⁴⁵⁷.

Un comportement que l'on retrouve pour le philosophe du côté des individus mondialisés, qui ont les moyens et l'envie de se déplacer, qui évoluent sans aucune attache territoriale par exemple.

On pourrait également utiliser cette interprétation pour comprendre le fonctionnement des électeurs changeants ou indécis. Ces derniers, n'ayant pas d'idéologie fixe et définie, vont d'un candidat à un autre, sans aucune attache. La démocratie liquide illustre parfaitement la naissance de « communautés affinitaires » (Partie 2), c'est-à-dire des groupes d'individus qui se rejoignent pour défendre une cause, mais sans avoir au préalable de choses en commun (territoire, catégorie sociale, idéologie, etc.).

Enfin, la démocratie liquide a également donné naissance à un concept politique dans lequel un citoyen peut déléguer son vote à un autre, lorsqu'il juge celui-ci plus apte à décider. Cela dit, il n'est pas certain que cette démocratie liquide rende justice à la démocratie populaire en train de naître. En plus d'être inconstitutionnelle, puisque le code électoral interdit au mandataire de bénéficier de plus de deux procurations⁴⁵⁸, la démocratie liquide ne serait ni plus ni moins qu'une démocratie oligarchique puisqu'encore une fois, seuls les plus aptes (ceux ayant un capital social et culturel

⁴⁵⁷ Zygmunt Bauman, *La Vie liquide*, Fayard, coll. Pluriel, 2016, p. 7.

⁴⁵⁸ Code électoral, article L7, modifié par la loi n° 88-1262 du 30 décembre 1988 - art. 14 JORF 4 janvier 1989 rectificatif JORF 14 janvier 1989 : « Chaque mandataire ne peut disposer de plus de deux procurations, dont une seule établie en France. Si ces limites ne sont pas respectées, la ou les procurations qui ont été dressées les premières sont seules valables ; la ou les autres sont nulles de plein droit. »

important), sélectionnés par leur entourage⁴⁵⁹, iraient voter. Or la démocratie est l'œuvre du consensus, du dialogue, de désaccords qui finissent par trouver un terrain d'entente.

- Une démocratie des droits de l'homme. Pour Marcel Gauchet, notre démocratie connaît une nouvelle phase d'expansion qui se traduit de deux manières : l'intronisation de l'individu en droit (mouvement effectif avec la société de consommation) et celui des droits de l'homme dans les années 1980. Non seulement grâce aux droits de l'homme, le régime confirme son caractère démocratique mais il les inscrit dans le droit alors qu'auparavant il ne s'agissait que de principes philosophiques sans aucune portée juridique.

D'un autre côté, l'intronisation de l'individu fausse complètement la signification de la démocratie. Là où elle était auparavant le symbole de la puissance collective, de la capacité d'autogouvernement, elle devient désormais la gardienne des prérogatives individuelles. Pour l'auteur, on passe donc à un glissement dans lequel « la pierre de base n'est plus la souveraineté du peuple mais la souveraineté de l'individu, définie par la possibilité de mettre en échec s'il le faut la puissance collective ⁴⁶⁰ » ; ce qui pourrait potentiellement être annonciateur d'une nouvelle crise, comme nous le verrons dans la partie 2.

Transition

Dans cette première partie, j'ai cherché à comprendre dans quel contexte avait émergé la *Civitech*. Ce qui a été démontré, c'est que nous traversons une crise de la

⁴⁵⁹ Romain Badouard, *Le Désenchantement de l'Internet*, FYP éditions, 2017, p. 167 : « Un modèle à mi-chemin entre la démocratie directe et la démocratie représentative. Chacun des membres de l'organisation peut ainsi mettre en avant une idée qui sera débattue par la communauté, puis fera l'objet d'un vote ou plutôt d'une évaluation en pour, contre, ou neutre. La principale originalité est de permettre des formes de délégation des voix en fonction des compétences de chacun : si un individu ne maîtrise pas assez les enjeux d'une proposition pour se prononcer à son sujet, il peut déléguer son vote à un autre membre. Ce tiers de confiance, identifié comme compétent, aura alors un poids plus important dans la prise de décision. »

⁴⁶⁰ Marcel Gauchet, *La Démocratie d'une crise à l'autre*, Nantes : éditions Cécile Defaut, 2007, p. 32.

représentativité qui a abouti à une crise de la représentation. La *Civitech* est le symbole d'une protestation face à une démocratie représentative affaiblie. Cette protestation a eu lieu grâce au numérique. Cette dernière est illustrée par un mouvement libéral, l'essor des *CivicTech* face aux institutions, mouvement qui a donné lieu à une nouvelle phase d'expansion de la démocratie. En ce qui concerne la V^e République, nous avons vu des rouages qui manquaient d'huile mais rien qui ne justifie l'existence d'une VI^e République.

Je me suis ensuite intéressée à la communauté des *Civitech*, aux personnes qui la composent. Par ce biais, j'ai pu mieux détailler comment était constituée cette communauté, et ai ainsi pu mieux comprendre comment elle pouvait agir sur le système représentatif.

La deuxième partie va me permettre d'approfondir le sujet et de me poser une question importante : le numérique peut-il être un remède pour améliorer le régime représentatif (Partie 2) ? Le régime représentatif est-il dépassable ? Le numérique peut-il le parfaire ?

En effet, avec les avancées technologiques, comment concilier l'exigence de la démocratie représentative et les possibilités d'Internet ? Quel corps électoral dans un monde virtuel sans limite ? Comment vérifier le principe « une personne est égale à une voix » quand l'anonymat est la norme sur Internet ? Dans cette deuxième partie, je me suis servie de la philosophie politique pour savoir si Internet correspond, dans la réalité, aux principes d'une démocratie représentative.

En comparant les valeurs de la démocratie, ses principes, mais aussi les articles de la Constitution de 1958, on se rend compte qu'Internet et les *Civitech* ne sont pas spécialement compatibles avec l'existence de la démocratie, En tout cas au regard du droit et des principes philosophiques. En effet, l'analyse sociologique permet de dire l'inverse, c'est-à-dire que la *CivicTech* améliorerait la démocratie car elle ouvre un nouvel espace de socialisation, d'expression et donc de contestation.

Nous allons nous rendre compte qu'il ne suffit pas d'adopter une VI^e République pour que le numérique soit compatible avec la démocratie. Si à son origine, Internet contenait des valeurs de liberté et d'égalité, intrinsèques à la démocratie, cela ne correspond plus bien aux valeurs qui caractérisent le réseau aujourd'hui. Enfin, bien que les mouvements participatifs gagnent de plus en plus d'importance, il n'est pas dit pour autant que nous sortions d'un système vertical pour aller vers un système purement horizontal.

Si nous sortons de siècles de verticalité, ce n'est pas du jour au lendemain que l'on va adopter un régime totalement horizontal. Quand même bien les lois iraient en cette faveur, encore faudrait-il changer les us et coutumes, les habitudes de chacun, et pour ça il faudrait apprendre la « participation » dès le plus jeune âge, à l'école. De la même manière que la démocratie est héritière d'un territoire et d'une histoire et qu'elle ne s'exporte pas, on ne peut pas importer des usages issus de la Silicon Valley dans une société qui a une culture de la centralisation, et ce malgré la dynamique de la mondialisation.

Les obstacles décrits dans cette deuxième partie démontreront en outre la nécessité fonctionnelle de confier un mandat non impératif à des élus, ne serait-ce que pour continuer de défendre l'intérêt général ; à l'inverse de la *Civitech* qui base sa réussite sur l'implication des citoyens dans la vie publique et leur qualité à faire des choix en faveur de leurs intérêts particuliers parfois au détriment de l'intérêt général, au nom de la sacro-sainte expression de l'opinion. Enfin, s'il y a bien eu une émancipation des citoyens vers plus d'autonomie, ces derniers ne décident pas seuls des affaires de la cité. La séparation des pouvoirs est ainsi préservée tout comme la volonté générale via la fonction des représentants.

Partie 2. Vers une « démocratie augmentée » ?

Dans cette partie, je me suis intéressée à l'adéquation des valeurs et principes de la démocratie sur Internet. En effet, le solutionnisme technologique en vigueur nous fait croire que le numérique peut apporter des réponses à la crise démocratique, là où les institutions et la politique ont fait défaut.

Or Internet contient de nombreux obstacles techniques qui ne permettent pas l'application de principes philosophiques comme la liberté, l'égalité, la souveraineté, pourtant inhérents à toute démocratie.

Dans cette partie 2, je rappellerai tout d'abord les aspects positifs d'Internet sur la démocratie (Sous-partie 1), avant de vérifier l'adéquation des règles démocratiques sur Internet (Sous-partie 2), l'ensemble permettant de dresser un panorama global de la démocratie au sens juridique sur le Web.

2. TITRE DE SOUS-PARTIE 1 : INTERNET, UN OUTIL POUR LA DÉMOCRATIE ?

Si Internet participe effectivement à un processus de démocratisation en ouvrant un nouvel espace de discussion favorisant la remontée de l'information et en permettant de lutter contre des frontières spatiotemporelles, encourageant ainsi la participation du public dans l'espace et dans le temps (Chapitre 1), il ne respecte malheureusement pas certaines règles démocratiques pourtant essentielles à son application (Chapitre 2).

2.1. Chapitre 1. L'esprit d'Internet

Dans ce chapitre, je rappellerai l'état d'esprit des pionniers d'Internet au moment de son développement. C'est parce qu'ils étaient empreints d'un imaginaire libertarien que

l'architecture du réseau a pu être aussi ouverte et coopérative. Et c'est dans cet état d'esprit, qui remettait en cause toute forme de hiérarchie très verticale, que le réseau a pu se créer avec l'interactivité qui le caractérise si bien (Section 1).

Rappeler ici les fondements qui ont construit Internet, c'est rappeler l'ambition démocratique des premiers fondateurs. C'est démontrer que si Internet comporte souvent des biais, il participe également à un effort de démocratisation en agrandissant l'espace démocratique, en créant un nouvel espace de discussion par exemple. Je l'ai évoqué en guise de préambule, car bien que je sois dubitative quant aux conséquences de la *Civitech* sur le modèle démocratique, Internet a des qualités qui favorisent l'expansion de la démocratie, puisqu'il peut être utilisé comme un ressort pour la parole citoyenne (Section 2).

2.1.1. Section 1. La naissance d'Internet

2.1.1.1. *Sous-section 1. Aux origines d'Internet, une architecture ouverte et coopérative*

La *Civitech* existe parce qu'Internet existe. La communauté trouve son existence grâce au numérique qui permet plus facilement la mise en réseau de plusieurs individus en même temps. Il facilite l'action commune.

Pour comprendre l'esprit qui anime la *Civitech* et les idéologies qui traversent cette communauté, il faut revenir sur la genèse de la création d'Internet, qui est fortement liée à l'esprit entrepreneurial.

Comme le rappelle le sociologue Dominique Cardon, spécialiste des différents usages d'Internet⁴⁶¹ :

Internet est né de la rencontre entre la contre-culture américaine (les hippies) et l'esprit méritocratique du monde de la recherche. [...] Ce faisant, les inventeurs de l'Internet ont matérialisé un ensemble de valeurs qui exercent un

⁴⁶¹ Présentation CV Dominique Cardon, <http://www.medialab.sciences-po.fr/fr/people/dominique-cardon/>

effet persistant sur la forme du réseau, sur son organisation (libertaire) et sur ses pratiques (solidaires)⁴⁶².

- Dès sa construction, Internet est pensé comme un espace ouvert et coopératif. Dans les années soixante, une division du ministère de la Défense⁴⁶³, appelée l'ARPA, développe un réseau (l'ARPANET, l'ancêtre d'Internet) pour relier différentes entités (les administrations, les entreprises et les universités). À l'époque, les ordinateurs de chaque entité étaient incompatibles les uns avec les autres. C'est un ingénieur de l'ARPANET qui trouva la solution en créant un protocole commun de communication, ce qui permit alors de partager des informations d'un ordinateur à un autre⁴⁶⁴. Comme le souligne Dominique Cardon, c'est l'hétérogénéité des acteurs qui a permis de « favoriser la conception d'une architecture ouverte, susceptible d'emprunter de multiples réseaux⁴⁶⁵».
- Le contexte historique dans lequel Internet évolue est celui des années soixante en Californie, celles de la révolution « hippie ». On y défend le *Flower Power* contre la guerre du Vietnam, on vit le *Summer of Love* (l'été de l'amour qui désigne l'été 1967, et plus particulièrement les événements qui se déroulent à San Francisco où des milliers de jeunes du monde entier se sont réunis librement pour une nouvelle expérience sociale, faisant ainsi découvrir au public la contre-culture hippie, comme l'écrit Éric Sadin dans *La Silicolonisation du monde*. La Californie de cette époque-là est habitée par un esprit libertaire⁴⁶⁶,

⁴⁶² Dominique Cardon, *La Démocratie Internet. Promesses et limites*, Paris : Le Seuil, 2010, p. 13.

⁴⁶³ Xavier Niel et Dominique Roux, *Les 100 mots de l'Internet*, Paris : PUF, coll. Que sais-je ? 2012.

⁴⁶⁴ *Ibid.*

⁴⁶⁵ Dominique Cardon, *La Démocratie Internet. Promesses et limites*, Paris : Le Seuil, 2010, p. 16.

⁴⁶⁶ Romain Badouard, *Le Désenchantement de l'Internet*, FYP éditions, 2017, p. 88 : « L'idéologie libéral-libertaire : le réseau internet porte en lui une idéologie. Ses précurseurs, qui ont œuvré à la création et au développement de son architecture dans les années 1960 aux États-Unis, étaient profondément marqués par la contre-culture américaine de cette époque, notamment le syndicalisme étudiant et le mouvement hippie. Au cœur de cette contre-culture, les principes d'émancipation et d'autogestion. De la même manière que les communautés hippies expérimentaient des modes de vie hors de la société en se dotant de leurs propres règles de fonctionnement, Internet a été pensé comme un espace où les citoyens se libéraient de la censure en vigueur dans les médias et décideraient par eux-mêmes de la façon dont ils souhaitaient créer du lien. Ces valeurs auxquelles adhéraient ses précurseurs ont été volontairement incorporées dans son architecture ».

porté par des jeunes gens qui refusent une « Amérique figée dans les valeurs étroites du travail, de la famille et de la consommation⁴⁶⁷ ».

À cette période, la Californie fait l'expérience de nouvelles organisations. On tente des « expériences communautaires », des « *sit-in* » ... des organisations qui reposent sur l'autogestion⁴⁶⁸ et le partage. Internet se développe dans les universités américaines, avec des *geeks* empreints d'une culture hippie, proche du collectivisme. C'est cette culture d'échange, omniprésente sur Internet qui donnera lieu en 2001 à la licence Creative Commons, qui permet d'utiliser librement des textes, photos ou vidéos sans reverser de droits d'auteur.

On retrouve cette croyance dans l'auto-organisation de certains « collectifs citoyens », qui entendent renouveler les pratiques politiques : le collectif #MaVoix permet par exemple à chaque bénévole de créer une fédération dans sa zone géographique et d'organiser des élections afin de choisir un candidat qui concourra à la députation⁴⁶⁹, sans attendre l'accord de l'organisation centrale (puisque celle-ci était inexistante). On peut aussi citer les plateformes de participation ou de pétitions comme (Change.org, Make.org...) dans lesquelles les internautes sont chargés eux-mêmes de voter pour les propositions qui leur semblent le plus adéquates. Même chose pour la modération, où ce sont les usagers de ces plateformes qui sont parfois obligés de faire le gendarme comme sur la plateforme Stig⁴⁷⁰.

2.1.1.2. Sous-section 2. Un état d'esprit ascendant

À partir du moment où les ordinateurs sont reliés les uns aux autres, il n'existe plus de centre. Aucun ordinateur ne peut décider pour l'autre. Bien que connectés et interdépendants, chaque ordinateur est son propre gouverneur. C'est cette architecture

⁴⁶⁷ Éric Sadin, *La Silicolonisation du monde*, Paris : éditions L'Échappée, 2016, p. 16.

⁴⁶⁸ *Ibid.*, p. 61 : « Howard Rheingold, écrivait que ces réseaux allaient devenir "une agora électronique globale" lors d'un discours tenu à Davos. Les premiers geeks d'ailleurs sont contre toutes formes de régulations, si ce n'est une autorégulation, et rejette toute forme de propriété. Ils préfèrent le partage des "communs". »

⁴⁶⁹ Source : entretien avec l'auteur.

⁴⁷⁰ Source : entretien avec un membre de Stig.

décentralisée qui va permettre à un individu possédant un ordinateur de s'exprimer sur le réseau.

Pour Dominique Cardon, cette architecture décentralisée va permettre de créer une innovation ascendante⁴⁷¹, de la base vers le haut, dont Wikipédia est un exemple. Le site est géré par de multiples internautes plutôt que par une entreprise unique. Internet expérimente alors « l'intelligence collective^{472 473} », que l'on appelle aussi « intelligence des foules » et en laquelle croit énormément la *Civitech*. Pour James Surowiecki, par exemple, l'intelligence des foules est caractérisée par le *crowdsourcing*, qui est à la base du fonctionnement d'Internet. Ce sont des milliers d'individus qui, en postant une information et en vérifiant celle des autres, va finir par créer une économie des communs. Elle permet de « répondre collectivement à des questions difficiles nécessitant [normalement] un avis d'expert⁴⁷⁴ » simplement en agglomérant les connaissances des uns et des autres.

C'est sur cette constatation éprouvée que la *Civitech* défend la participation des citoyens au débat public. Elle parlera même d'une « démocratie délibérative » ou d'une « démocratie contributive⁴⁷⁵ ».

⁴⁷¹ Dominique Cardon, *La Démocratie Internet. Promesses et limites*, Paris : Le Seuil, 2010, p. 17 : « Il est donc difficile de contrôler Internet puisqu'il est dépourvu de tout centre [...] Ainsi, l'architecture technique d'Internet encourage l'innovation ascendante. »

⁴⁷² *Ibid.*, p. 20 : « Cette forme d'intelligence collective parfois appelée "intelligence des foules" fournira un modèle à de nombreuses initiatives de l'internet. »

⁴⁷³ *Ibid.*, p. 77 : « En se contrôlant et en se critiquant mutuellement, ils prétendent faire vivre des collectifs de grande taille sans créer d'autorité centrale. »

⁴⁷⁴ James Surowiecki, *La Sagesse des foules*, Paris : JC Lattès, 2008 : « Avec le Web 2.0, on passe de la société de l'information à la société de la recommandation. Les réseaux sociaux intègrent la cognition, la coordination et la coopération. La cognition pour trouver la réponse à une question complexe. La coordination pour agir en fonction du comportement des autres. La coopération pour se "réguler" avec l'action des autres. Ainsi est né le crowdsourcing : l'usage des groupes interreliés pour répondre collectivement à des questions difficiles nécessitant un avis d'experts. [...] Multipliée par des millions, une action personnelle simple, telle que créer un lien avec un site qu'on aime, poster un avis sur un livre ou un disque, créer des "tags", répondre à un sujet sur un blog, devient utile pour des millions d'autres personnes. »

⁴⁷⁵ Dominique Bourg, professeur à l'Université de Lausanne, « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 8, Assemblée nationale, 29 novembre 2017.

2.1.2. Section 2. Internet comme ressort de démocratisation

Pour les acteurs de la *Civitech*, Internet participe à un effort de démocratisation. Pour le comprendre, nous allons expliquer en quoi Internet porte deux valeurs constitutives de la démocratie : la liberté et l'égalité⁴⁷⁶.

Nombreux ont été les acteurs de la *Civitech*⁴⁷⁷ à reprendre cette phrase de la militante argentine Pia Mancini, cofondatrice du parti politique argentin Partido de la Red (le parti du Net), un parti se déclarant « participatif » qui compte sur la participation des citoyens pour élaborer son programme politique.

La militante déclarait : « Nous sommes des citoyens du XXI^e siècle, faisons de notre mieux pour interagir avec des institutions conçues au XIX^e siècle et fondées sur des techniques d'information du XV^e siècle⁴⁷⁸ ». En reprenant cette phrase de Pia Mancini, les acteurs de la *Civitech* soulignent le décalage entre les attentes des populations d'aujourd'hui et les modes de communication existant avec les pouvoirs publics.

Et pour cause, Internet a élargi l'espace public, il a permis de se passer d'intermédiaires (les fameux *gatekeepers*⁴⁷⁹) qui sélectionnaient arbitrairement⁴⁸⁰ l'information. Pour Dominique Cardon, « l'histoire d'Internet peut d'ailleurs se lire comme un élargissement illimité, passant d'une communication en face à face à une

⁴⁷⁶ Lucian Boia, *Le Mythe de la démocratie*, Paris : Éditions Les Belles Lettres, 2002, p. 16 : « En premier lieu, la démocratie signifie "souveraineté du peuple". C'est son sens littéral, et son sens premier. Mais deux autres significations s'ajoutent à celle-ci. Dans une société inégalitaire, la souveraineté du peuple risque de devenir un vain mot ; elle serait confisquée par les privilégiés. De même, si les libertés étaient compromises, il n'y aurait qu'une égalité dans l'esclavage. Les trois principes vont donc ensemble : la souveraineté du peuple, égalité et liberté. C'est la formule idéale de la démocratie. »

⁴⁷⁷ Elisa Lewis et Romain Slitine, *Le Coup d'État citoyen*, Paris : La Découverte, 2016.

⁴⁷⁸ Discours de Pia Mancini, à la conférence Ted Pia Mancini: « Comment mettre à jour la démocratie à l'ère d'Internet ? », 8 octobre 2014. <https://www.youtube.com/watch?v=NXfYNDapq3Q>

⁴⁷⁹ Dominique Cardon, *La Démocratie Internet. Promesses et limites*, Paris : Le Seuil, 2010, p. 10 : « Internet élargit l'espace public. Il ouvre grand les portes d'un univers qui s'était enfermé dans un dialogue entre des journalistes encartés et des professionnels de la politique ».

⁴⁸⁰ *Ibid.* : « Au départ, la prise de parole du public dans l'espace public est contrainte et obéit à des normes : la participation du public est cantonnée à la sélection par les agrégateurs de l'information (éditeur, journaliste) qui sélectionnent l'info. La participation du public était la marotte des programmes radiophoniques ; on fait intervenir des téléspectateurs. [...] L'espace public était public car les informations présentes étaient rendues visibles par une sélection préalable par des professionnels obéissant à des normes déontologiques. »

communication de plusieurs à plusieurs qui finit par s'étendre à tous⁴⁸¹ ». Ainsi, plutôt que d'être accaparée par quelques-uns, la discussion est désormais accessible au plus grand nombre⁴⁸².

En agrandissant la liberté de parole⁴⁸³, Internet a permis de démocratiser l'espace public. Il est considéré de ce fait comme un ressort de démocratie puisqu'il permet à une valeur constitutive de la démocratie d'exister : la liberté grâce à la liberté d'expression par exemple.

En effet, comme le dispose l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 :

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit à ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen que ce soit⁴⁸⁴.

Ainsi pour une partie des *Civitech*, Internet permettrait de resserrer les liens entre élus et citoyens. Par exemple, pour une partie d'entre elles, les nouvelles technologies peuvent renforcer la démocratie représentative en la faisant évoluer vers une démocratie plus proche des attentes des citoyens. Selon elles, si les citoyens participent

⁴⁸¹ *Ibid.*, p. 9.

⁴⁸² Alexandra Yeh, « Le Désenchantement de l'Internet : fin du fantasme de l'agora 2.0 », Méta-media blog de France Télévisions, 23 octobre 2017, <https://www.meta-media.fr/2017/10/23/le-desenchantement-de-linternet-la-fin-du-fantasme-de-lagora-2-0.html> : « Le temps semble bien lointain désormais où la prise de parole n'était possible que dans les médias traditionnels, soumis au filtre des *gatekeepers* que sont les éditeurs, journalistes et autres édiles de la société civile. L'avènement de l'Internet et, avec lui, des réseaux sociaux, a donné une tout autre ampleur au débat public, chaque citoyen ayant désormais la capacité de s'exprimer et, surtout, d'être entendu par tous. Une libération du discours qui a permis de démocratiser la prise de parole publique, mais qui a aussi ouvert la voie aux opinions les plus radicale, plus les plus violentes. »

⁴⁸³ Romain Badouard, *Le Désenchantement de l'Internet*, FYP éditions, 2017 : « Internet a été un outil de démocratisation inégalé en termes de liberté de parole et d'autonomisation de la société. »

⁴⁸⁴ Philippe Ségur et Sarah Périé-Frey (sous la direction de), *L'Internet & la démocratie numérique*, Presses universitaires de Perpignan, février 2016, article de Marlène Fraysse, « *La promotion de l'opinion individuelle : les blogs* » : « La démocratisation repose sur la liberté de chaque citoyen d'exprimer ses opinions, ses idées dans le but de convaincre les autres, d'échanger et de s'exprimer. La démocratie est donc la base de la liberté d'opinion dont le but est d'accorder la faculté à chacun, de faire la promotion de son opinion individuelle c'est-à-dire d'exprimer des opinions politiques tout en respectant la diversité d'autrui. »

davantage à l'élaboration de la loi, en apportant des précisions sur un sujet, et donc un surplus d'informations, la loi dans son ensemble sera mieux écrite.

Concernant l'égalité, l'interactivité d'Internet a permis de mettre au même niveau l'émetteur et le récepteur⁴⁸⁵, rompant la barrière entre le sachant et l'ignorant⁴⁸⁶. En effet, chacun peut, malgré son âge ou sa catégorie sociale, accéder à une multitude d'informations vérifiées et sourcées et donc se forger un avis éclairé. Et chacun, de manière égale, peut également participer à une discussion.

Pour Dominique Cardon, il existe même un présupposé d'égalité sur Internet dont l'exemple le plus parlant est Wikipédia. Sur Wikipédia, on ne hiérarchise pas les personnes en fonction de leur statut, de leur niveau de diplôme ou de leur grade, mais en fonction des connaissances qu'elles apportent sur la plateforme. Par ce biais, n'importe qui peut prétendre à un titre d'expert, du moment qu'il publie une information justifiée et sourcée⁴⁸⁷.

Internet porte bien des valeurs universelles de la démocratie mais il existe aussi des obstacles techniques qui empêchent cette réalité d'exister, comme nous le verrons (dans les prochains chapitres).

⁴⁸⁵ Patrice Flichy, « Internet, un outil de la démocratie ? », *La Vie des idées*, 14 janvier 2008. ISSN : 2105-3030. URL : <http://www.laviedesidees.fr/Internet-un-outil-de-la-democratie.html> : « Internet, contrairement à la radio ou à la télévision, met en situation d'égalité l'émetteur et le récepteur, c'est donc, à première vue, l'outil idéal pour une démocratie participative où le citoyen pourrait intervenir très régulièrement dans le débat public. »

⁴⁸⁶ Dominique Cardon, « Vertus démocratiques de l'Internet », *La Vie des idées*, 10 novembre 2009. ISSN : 2105-3030. URL : <http://www.laviedesidees.fr/Vertus-democratiques-de-l-Internet.html> : « Le Web a libéré la parole en donnant l'impression de contester l'autorité de ceux qui bénéficiaient jusqu'alors du monopole d'accès à l'espace public – journalistes, hommes politiques et experts. On peut tirer trois enseignements de cet élargissement qui touchent respectivement à la définition des publics (la présupposition d'égalité), la diversité des expressions (la libération des subjectivités) et la porosité entre la conversation ordinaire et la discussion publique (le public par le bas). »

⁴⁸⁷ *Ibid.*, 10 novembre 2009. ISSN : 2105-3030. URL : <http://www.laviedesidees.fr/Vertus-democratiques-de-l-Internet.html> : « La présupposition d'égalité sur Internet – à cet égard *Wikipédia* constitue une figure exemplaire – vise à n'évaluer et à ne hiérarchiser les personnes qu'à partir de ce qu'elles font, produisent et disent, et non à partir de ce qu'elles sont. Internet a incorporé d'une manière particulièrement sensible cette idéalisation démocratique qui invite tous et chacun à mettre en œuvre l'une ou l'autre de ses compétences, si diverses soient-elles. C'est la première leçon démocratique que nous devons à l'expérience d'Internet. En présupposant une égalité de tous, elle porte le plus loin possible le refus d'examiner les qualités et les positions des personnes, tout en instaurant des mécanismes de socialisation et de correction afin d'intégrer, sans condescendance ni paternalisme, les nouveaux entrants dans l'espace d'expression du réseau des réseaux. »

2.2. Chapitre 2. Les bienfaits d'Internet

Internet a été bénéfique pour la démocratie, notamment pour trois raisons principales, que je vais détailler en mettant en relief les finalités d'Internet et de la *Civitech* en ce qui concerne la démocratie et le régime représentatif.

- Internet a permis d'agrandir le champ de l'expression, en permettant aux individus, y compris à des personnes écartées du débat public de pouvoir s'exprimer au sein de la collectivité (section 1.a) ;
- Internet a permis d'accompagner la participation des publics en réduisant les frontières spatiotemporelles de la participation (section 1.b) ;
- Internet a permis de démocratiser l'expertise, à la fois en donnant accès à la connaissance, mais aussi, grâce à l'interactivité, en permettant à chaque « expert » de s'emparer du débat public et d'y apporter ses propres connaissances (section 2)

Ces trois fonctions peuvent être vues à l'œuvre sur les plateformes créées par les *CivicTech* pour favoriser le dialogue entre les citoyens mais aussi les liens entre les citoyens et les élus. En effet, les *Civitech* ont accompagné le rôle de contrepoids des citoyens dans un régime démocratique, en permettant d'exiger une plus grande transparence des actions publiques (qui vote, quand et pourquoi). Elles ont également permis à la contestation de s'organiser.

2.2.1. Section 1. Créer un nouvel espace démocratique

2.2.1.1. Sous-section 1. Agrandir l'espace public

Comment nous l'avons démontré précédemment, en créant un nouvel espace, Internet permet d'agrandir la participation. Pour Michel Offerlé, les urnes, les sondages et les manifestations sont « trois formes de l'opinion publique interprétées et commentées

par les porte-parole politiques et les journalistes⁴⁸⁸ ». Avec Internet, on peut ajouter une quatrième forme d'opinion publique qui s'exprime ; sauf que cette fois-ci, elle est décorrélée de la censure faite auparavant par les politiques ou les journalistes. Elle s'exprime spontanément face au pouvoir établi sur des blogs, des plateformes de participation, des plateformes de co-construction des lois, etc., et cela sans régulation.

Dominique Cardon et Romain Badouard ont déjà expliqué comment Internet permettait d'agrandir l'espace public et de libérer la parole⁴⁸⁹. Accessible au plus grand nombre et sans aucun centre de contrôle, le Web fut débarrassé de tout *gatekeepers*, c'est-à-dire de censeurs, qui sélectionnaient l'information⁴⁹⁰ (journalistes, partis politiques, producteurs de l'information, etc.). À la différence des autres sources d'information, Internet permettait donc à n'importe qui de s'exprimer.

Par ailleurs, en agrandissant l'espace public, Internet a également permis de multiplier l'accès à l'information, et donc de participer à un processus de démocratisation. En effet, les médias et l'information sont l'un des piliers de la démocratie, ainsi que le démontrent les lois sur la liberté de la presse de 1881.

Avec Internet, les citoyens peuvent donc accéder à une pluralité de médias, de pages y compris écrites par des citoyens offrant leurs témoignages. C'est ce qu'explique le blogueur Nicolas Vanbremeersch, dans son ouvrage *De la démocratie numérique*. Pour

⁴⁸⁸ Michel Offerlé, *Un homme, une voix ? Histoire du suffrage universel*, Gallimard, 2002.

⁴⁸⁹ Dominique Cardon, « Vertus démocratiques de l'Internet », *La Vie des idées*, 10 novembre 2009. ISSN : 2105-3030. URL : <http://www.laviedesidees.fr/Vertus-democratiques-de-l-Internet.html> : « Les trois premières vertus démocratiques de la forme politique de l'Internet sur lesquelles nous nous arrêterons sont des conséquences du processus d'élargissement radical de l'espace public qu'il a favorisé. C'est d'ailleurs de ce rôle qu'Internet est le plus souvent crédité. Il a désenclavé l'espace fermement contrôlé et contenu de l'expression publique en l'ouvrant à de nouveaux énonciateurs. Le Web a libéré la parole en donnant l'impression de contester l'autorité de ceux qui bénéficiaient jusqu'alors du monopole d'accès à l'espace public – journalistes, hommes politiques et experts. On peut tirer trois enseignements de cet élargissement qui touchent respectivement à la définition des publics (la présupposition d'égalité), la diversité des expressions (la libération des subjectivités) et la porosité entre la conversation ordinaire et la discussion publique (le public par le bas). »

⁴⁹⁰ Romain Badouard, *Le Désenchantement de l'Internet*, FYP éditions, 2017, p. 17 : « L'architecture technique du réseau et ses spécificités ont marqué leur empreinte sur la culture politique qui y est née. Le débat en ligne a ainsi pour première caractéristique l'absence de *gatekeepers*. Ces "gardiens" que sont les journalistes, les producteurs et les éditeurs choisissaient, à l'époque les médias de masse, les contenus qui méritaient d'être portés à la connaissance des citoyens. [...] Ce travail de sélection "manuelle" rendu obsolète par l'essor de l'Internet, puisque tout le monde peut y publier sans filtre. »

lui, le Web a créé une extension de l'espace public : « Il permet un accès permanent, direct, pour quiconque, à des millions de contenus rendus publics par des millions de personnes^{491 492}. Dans son livre de témoignages, le blogueur raconte qu'il a pu avoir accès à des avis partagés d'universitaires, de chercheurs, de politologues, de journalistes, loin des sélections effectuées par les *gatekeepers* traditionnels⁴⁹³. En se connectant à la Toile, il a pu avoir accès « à un autre niveau de compréhension de ce qui se passait, beaucoup plus riche et actif que celui qui [lui] était offert par le paysage médiatique parisien et sa cohorte figée de spécialistes qui tournaient de plateau en plateau. »

Un avis également partagé par le *think tank* Renaissance numérique, dans son rapport « Démocratie : mise à jour » publié en avril 2016 :

Le numérique offre des opportunités pour renouveler le fonctionnement de la démocratie. Le numérique d'une manière générale et Internet en particulier, seraient susceptibles d'ouvrir des espaces de politisation et de discussion politique, de changer les logiques de représentation et de favoriser l'expression directe tout en permettant à de nouvelles figures d'émerger au sein d'un panel d'alternatives de plus en plus valorisées⁴⁹⁴.

Par ailleurs, sur Internet, les internautes peuvent se confronter à une multitude d'acteurs opposés, en fonction de leur âge, classe sociale, religion, zone géographique, etc.⁴⁹⁵,

⁴⁹¹ Nicolas Vanbremeersch, *De la démocratie numérique*, Paris : Le Seuil, 2009, p. 15.

⁴⁹² *Ibid.*, *id.*: «... [Le Web] est une nouvelle dimension de l'espace public que ce lieu où les individus sortent de chez eux, s'expriment, se lient, un intervalle, à de très nombreux autres. De fait, c'est avant tout à une extension du domaine public que l'on assiste. »

⁴⁹³ *Ibid.*, p. 8 : « J'ai eu accès, rapidement, de lien en lien, à la discussion entretenue par des politologues, professeurs d'université, chercheurs, journalistes et simples passionnés faisant un travail vital : le lien et la transmission, par le dialogue d'informations et d'opinions riches et argumentées. »

⁴⁹⁴ Renaissance numérique, « Démocratie : mise à jour », <http://www.renaissancenumerique.org/>, avril 2016, p. 14, https://www.renaissancenumerique.org/system/attach_files/files/000/000/050/original/LB_DEMOCRATIE_MAJ.pdf?1485793434

⁴⁹⁵ Philippe Ségur et Sarah Périé-Frey (sous la direction de), *L'Internet & la démocratie numérique*, Presses universitaires de Perpignan, février 2016, article d'Olivier Bernard, « La recomposition de l'espace public et de l'espace privé », p. 143 : « C'est au sein de cet espace [Internet] que s'opèrent des interactions sociales et intellectuelles entre les agents dans le champ de l'espace public. En effet, c'est cet espace qui organise et distribue les relations entre les individus. [...] Internet représente aussi un espace moral et symbolique de liberté ne pouvant exister que dans une démocratie dans laquelle les différents acteurs sociaux, politiques, religieux,

notamment sur les blogs qui ce faisant, participent à une « revitalisation de la citoyenneté⁴⁹⁶ ».

Ainsi, en agrandissant l'espace public, Internet a eu de nombreuses répercussions bénéfiques pour la démocratie :

- Internet a permis d'agrandir le champ de la participation. Comme nous l'avons vu plus haut, Internet a permis d'agrandir l'espace de discussion. C'est un constat que formulent de nombreux chercheurs, parmi lesquels Dominique Cardon et Romain Badouard), ainsi que de nombreuses personnes interrogées :

Internet, c'est juste un nouvel espace qui s'est créé. Avant l'endroit pour faire la politique, c'étaient les proches, le bar-tabac, les potes, la rue, sur le marché où l'on distribuait des tracts. Il y avait une sphère privée (la famille, les amis) et une sphère publique (les endroits, les lieux de rencontre) et une sphère plus générale : la ville, le national. Internet ouvre un espace, dans un contexte où l'on est de plus en plus mobile, où l'on connaît du coup moins ses voisins. (Un directeur d'études d'opinion dans un institut de sondage.)

Internet élargit le spectre de l'espace médiatique. On est très loin de la représentation, de la prise de décision mais on fait des choses, on discute dans l'espace public. (Un sociologue spécialisé dans les usages numériques.)

Le numérique donne la capacité aux citoyens de participer au débat public, à la décision publique et à son évaluation. (Un membre d'un *think tank* spécialisé dans le numérique.)

Auparavant vous aviez les partis politiques qui avaient leur plateforme mais qui n'étaient à destination que de leurs militants. Les *Civitech* ont permis de s'adresser à monsieur et madame tout le monde. Ils vont permettre à des gens

culturels, intellectuels peuvent discuter, s'opposer délibérer. C'est pourquoi l'espace public forme le théâtre de l'opposition au pouvoir. »

⁴⁹⁶ *Ibid.*, article de Bernard Mocquet, « Une revitalisation de la citoyenneté », p. 9 : « Cette revitalisation de la citoyenneté se trouve aussi renforcée par la prise de parole offerte au peuple, parole directe, dans une liberté d'expression accélérée par la production d'écrits personnels, partagés, dupliqués, "la promotion de l'opinion individuelle : les blogs". »

qui n'étaient pas spécialement militants ou sympathisants, et qui ne se déplaçaient pas dans les partis, de participer d'une autre manière sans être politisés. (Un membre de Questionnez vos élus.)

Avec LaPrimaire.org, nous avons souhaité ré-enchanter la politique, la rendre plus inclusive et vertueuse. [...]. Vouloir une politique plus inclusive en permettant au plus grand nombre de s'impliquer, librement et sans contrainte, notamment en dehors du cadre des partis politiques, et cela selon ses envies et sa disponibilité : s'inscrire et suivre les campagnes électorales, faire valoir ses idées, rejoindre une équipe ou même être candidat⁴⁹⁷. (David Guez et Thibault Favre de LaPrimaire.org.)

- Internet a permis aux citoyens de gagner en autonomie et de pouvoir s'autoorganiser face au pouvoir établi. Un rôle sain dans une démocratie pour éviter toute forme de despotisme. En effet, Internet est devenu un espace de contestation : printemps arabe, loi travail. On peut également parler du mouvement #MarchForOurLives qui a permis aux minorités de s'organiser pour manifester (contrant ainsi leur manque de visibilité dans les médias), selon une étude de Pew Research Center^{498 499}. Bernard Manin avait déjà expliqué que la liberté d'expression était un réel contrepoids pour les citoyens qui pouvaient se faire entendre de leurs représentants⁵⁰⁰, quand bien même ils ne pouvaient pas les destituer. Ainsi, ce pouvoir de la parole a une réelle influence sur les représentants. Il peut d'ailleurs s'exercer comme une pression. Les pétitions citoyennes, les consultations publiques participent à l'expression de ce contrepouvoir. Ainsi, Internet, et plus particulièrement les réseaux sociaux, sont

⁴⁹⁷ David Guez, Thibault Favre, « LaPrimaire.org : Rendre la politique plus inclusive et vertueuse », *La Revue Civique*, propos recueillis par Sarah Pinard, mars 2017, <http://revuecivique.eu/articles-et-entretiens/laprimaire-org-rendre-politique-plus-inclusive-vertueuse/>

⁴⁹⁸ Alice Huot, « Pour militer, on ne peut plus se passer des réseaux sociaux », *L'ADN*, 18 juillet 2018, <https://www.ladn.eu/nouveaux-usages/usages-et-style-de-vie/pour-militer-ne-peut-plus-se-passer-des-reseaux-sociaux/>

⁴⁹⁹ Monica Anderson and Aaron Smith, « Activism in the Social Media Age », Pew Research Center, 11 juillet 2018, <https://www.pewinternet.org/2018/07/11/activism-in-the-social-media-age/>

⁵⁰⁰ Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris : Flammarion, 2012, p. 218 : « La liberté d'expression des opinions politiques apparaît ainsi comme la contrepartie de l'absence du droit d'instruction. Les représentants ne sont pas tenus de mettre en œuvre la volonté du peuple, mais ils ne peuvent l'ignorer : la liberté de l'opinion publique garantit, que si une telle volonté existe, elle est portée à leur connaissance. »

donc un lieu propice aux activités civiques. C'est également un constat que formulent de nombreuses *Civictech* :

Internet nous a permis de nous organiser et de garder un fonctionnement horizontal. On utilisait internet pour se réunir en ligne. (Un membre de #MaVoix.)

Le véritable apport du numérique, c'est la capacité d'action de chacun des citoyens qui est démultiplié. On permet de faire acquérir aux citoyens plus d'autonomie et de lui donner plus de capacité d'action. (Un membre de Regards Citoyens.)

La plupart des pétitions lancées sur notre site qui font parler d'elles sont le fait de citoyens qui ne sont pas du tout organisés. Je pense notamment à ces « vigies sanitaires », dont la presse s'est récemment fait l'écho ; elles ont relevé, via Change.org, toute une série de scandales sanitaires et ont conduit le politique à agir, soit en encadrant la vente d'un médicament, soit en créant une commission d'enquête sur tel produit. À l'origine, ces citoyens sont seuls mais ils utilisent le pouvoir de l'outil numérique pour s'organiser et peser face à des intérêts, lobbies ou autres, très puissants et très organisés⁵⁰¹. (Benjamin des Gachons, président de Change.org France.)

Ce qui est intéressant avec la Civictech c'est l'émergence d'une autre forme de légitimité, celle des électeurs, à côté de la représentation. (Un sociologue spécialisé dans les usages numériques.)

- Internet a également permis d'améliorer la transparence. En effet, Pierre Rosanvallon avait déjà démontré qu'Internet redonnait aux citoyens un pouvoir informel de contrôle sur les gouvernants⁵⁰². Avec le mouvement des *open data*,

⁵⁰¹ Benjamin des Gachons, président de Change.org France, « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 4, Assemblée nationale, 16 octobre 2017. On peut citer à cet effet, le fonctionnement de Change.org.

⁵⁰² Philippe Ségur et Sarah Périé-Frey (sous la direction de), *L'Internet & la démocratie numérique*, Presses universitaires de Perpignan, février 2016, Elsa Forey, p. 16 : « C'est ainsi, dans le même temps, un espace formidable de libertés et un outil redoutable de contrôle social. Cette fonction de contrôle n'est d'ailleurs pas non plus sans ambiguïtés. À rebours de la vision orwellienne selon laquelle les progrès technologiques ne

par exemple, les citoyens peuvent surveiller les actions de leurs représentants. Les citoyens peuvent également voir l'apport d'autres participations (comme celles des groupements d'intérêt) et voir comment ces dernières influent sur le débat public.

C'est aussi un constat que formulent de nombreuses *Civitech*. Cette transparence est en effet possible grâce à une facilitation d'accès aux informations. Ils peuvent ainsi « surveiller » l'action de leurs représentants avec des procédés tels que le *fact-checking* par exemple (la vérification des faits).

Avoir le conseil municipal d'une ville en vidéo, c'est un outil de transparence, ça permet à tout le monde de voir en direct la séance, de la regarder en *replay*. De voir de quoi on discute et comment on vote. (Une « candidate citoyenne » de LaPrimaire.org.)

Internet existe depuis les années quatre-vingt mais a eu un impact énorme sur la transparence et l'accès à l'information avec les *leaks*. (Un directeur d'études d'opinion dans un institut de sondage.)

À l'époque, les livres blancs existaient déjà, mais on ne prenait que les verbatims qui nous arrangeaient pour les compléter. Tandis que dans le cadre d'une consultation numérique, je ne dis pas qu'il n'y a pas de choix éditorial avec les nouvelles technologies, mais au moins l'auteur de la concertation s'en explique et rend des comptes [sur les verbatims sélectionnés]. On est donc dans la totale traçabilité et totale transparence. Avant on était dans des démarches de couloirs. Aujourd'hui on est dans une vitrine aux yeux de tous et avec la possibilité de se faire contrôler par tout le monde. (Un cabinet d'affaires publiques.)

Tout d'abord, ils assurent une forme de transparence sur les positions des différents intérêts ou groupes d'intérêt qui s'expriment. Des représentants

bénéficieraient qu'aux seules autorités étatiques au détriment des libertés individuelles. Pierre Rosanvallon a mis en avant le pouvoir informel de contrôle des citoyens sur les gouvernants que constitue l'Internet, ce qui en fait une manifestation de la "contre démocratie". L'Internet étant "un espace généralisé de surveillance", il favorise autant le contrôle des citoyens par l'État que le contrôle du pouvoir par les citoyens et même le contrôle entre les États, comme l'ont montré les révélations de l'ancien consultant de la National Security Agency (NSA) américaine, Edward Snowden ».

d'intérêts publient leurs positions. Certes, ils les font déjà connaître sous la forme de notes ou lors de rendez-vous, mais la consultation a le mérite de les mettre tout à plat et de rendre ainsi le débat moins opaque. Ensuite, ils permettent une forme d'expertise qu'il est difficile d'identifier a priori. [...]. En ouvrant le débat, la consultation permet de ne rien manquer ; des experts mais aussi des lanceurs d'alerte apportent leurs connaissances alors qu'ils ne l'auraient peut-être pas fait dans un autre cadre⁵⁰³. (Jan Krewer, secrétaire général adjoint du Conseil national du numérique.)

- En agrandissant l'espace de discussion et la possibilité de contribution, Internet permet de légitimer davantage le choix des politiques publiques et de resserrer les liens de confiance entre les citoyens et les représentants.

Même au Parlement, tous les députés sont censés avoir un avis universel sur toutes les questions. Or nos sociétés sont tellement complexes qu'une seule personne ne peut avoir un avis et des positions sur l'ensemble des enjeux et des politiques actuelles. On a besoin d'être conseillé. (Un directeur d'études d'opinion dans un institut de sondage.)

Recueillir l'information auprès des citoyens en amont, ça ne peut que renforcer la légitimité du législateur (c'est toujours lui qui décide), et ensuite ça ne peut qu'améliorer la qualité de la réflexion, car ceux qui parlent sur les plateformes ont l'expérience de ce dont ils parlent. C'est finalement se payer des experts à peu de frais. (Un professeur de droit public à Assas.)

Dans les réunions de groupe, la démocratie participative, ça sert à rééquilibrer les rapports de force. Les experts ne peuvent plus dire « les Français ne comprendront pas », ou les « Français sont des veaux » puisque ces Français sont justement en face d'eux... C'est à ça que ça sert la concertation des publics, à rééquilibrer le discours, à faire en sorte que tout le monde le comprenne et l'acquiesce. C'est très utile en termes de simplification. (Un sociologue spécialisé dans les usages numériques.)

⁵⁰³ Jan Krewer, secrétaire général adjoint du Conseil national du numérique, « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 6, Assemblée nationale, 30 octobre 2017.

2.2.1.2. *Sous-section 2. Aller chercher d'autres publics*

À entendre les acteurs de la *Civitech*, Internet permettrait d'aller chercher de nouveaux publics. Et pour cause, derrière un ordinateur, n'importe qui peut participer sans être stigmatisé par des marqueurs sociaux. En effet, les espaces physiques de débats (comme les réunions publiques) sont fortement imprégnés par des marqueurs sociaux (pauvres, femmes, handicapés). Et dans ces espaces pourtant consacrés à la parole, se reproduisent les relations de pouvoir qui s'établissent habituellement dans la société. Ainsi, les femmes, les jeunes et les moins diplômés y interviennent moins, acceptant même de se faire couper la parole par ceux qui ont, selon eux, un capital culturel plus important que le leur.

Sur Internet, l'anonymat du Web permet de casser ce type de frontières sociales et de libérer la parole en ligne⁵⁰⁴ selon Romain Badouard. Pour lui, « on va avoir des catégories de population exclues de l'espace médiatique traditionnelle qui, sur Internet, vont avoir des espaces pour participer et faire entendre leur voix⁵⁰⁵ ». Même constat du côté des institutionnels. Florence Granjus, députée de la 12^e circonscription des Yvelines déclare utiliser souvent les réseaux sociaux pour communiquer sur ses actions mais aussi pour l'interactivité offerte par les réseaux qu'elle « juge primordiale pour casser les barrières sociales, territoriales, culturelles et linguistiques⁵⁰⁶ ».

⁵⁰⁴ Romain Badouard, *Le Désenchantement de l'Internet*, FYP éditions, 2017 : « Dans notre vie quotidienne, nos prises de parole sont en partie conditionnées par un ensemble de marqueurs sociaux. On sait que lors de réunions publiques par exemple, les femmes se manifestent moins que les hommes, et qu'elles ont tendance à se faire plus facilement interrompre. Un jeune intervient moins qu'une personne plus âgée. Un individu non diplômé n'ose pas couper la parole à son interlocuteur si celui-ci semble avoir un bagage culturel supérieur au sien. Les conversations sont une activité sociale, et à ce titre, nous reproduisons dans l'échange les normes que nous avons intégrées. [...] L'anonymat a ainsi très tôt été désigné comme une condition sine qua non à la libération de la parole en ligne ».

⁵⁰⁵ Romain Badouard, « Internet, l'utopie d'une démocratie directe ? », <http://www.renaissancenumerique.org/>, 3 décembre 2015.

<https://www.renaissancenumerique.org/publications/internet-l-utopie-d-une-democratie-directe> :

« Effectivement, cette maîtrise de l'écrit est très inégalitaire en fonction des catégories sociales. Cela dit, on ne peut pas nier que les formes de participation et de culture politique liées à Internet ouvrent largement l'espace public à de nouvelles prises de paroles. On va avoir des catégories de population exclues de l'espace médiatique traditionnelle qui sur Internet vont avoir des espaces pour participer et faire entendre leur voix. »

⁵⁰⁶ « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Assemblée nationale, octobre - novembre 2017.

Ainsi, dans certains cas de figure, l'anonymisation d'Internet est une force qui permet, y compris aux plus faibles, de pouvoir s'exprimer. Cette anonymisation permet donc de lutter contre toutes formes de discrimination. C'est un constat partagé par de nombreux acteurs de la *Civitech*, même si nous le verrons plus loin, en réalité seuls les plus habitués à participer le font.

Ce qui fait la force des pratiques sur Internet, c'est l'anonymat. On peut s'émanciper des carcans sociaux lorsqu'on prend la parole et on peut faire entendre notre voix sur des sujets de société, de l'actualité etc., donc ça a un rôle émancipateur très important. Si vous êtes une femme qui n'ose pas prendre la parole dans les réunions publiques, eh bien sur Internet, on ne verra pas que vous êtes une femme, si vous êtes noir ou arabe et victime de discrimination eh bien sur Internet, on ne le voit pas. Même chose, si vous êtes jeune et qu'on ne vous prend pas au sérieux. » (Maître de conférences en science de l'information et de la communication à Assas.)

La consultation numérique, ça permet à d'autres publics de participer, qui n'avaient pas leur voix face au *lobbying* de couloir. Donc on peut apporter de la transparence et une autre contribution. (Un membre d'Open Source Politics.)

Sur certains outils, certaines institutions demandent que l'inscription soit nominative, d'autres pensent que l'anonymat peut libérer la parole. Ça permet à des lanceurs d'alerte de prendre la parole dans une concertation. (Un membre d'Open Source Politics.)

Sur Internet enfin ce n'était pas une obligation d'aller à une assemblée le vendredi à 17 heures ou d'être utilisé comme une simple machine à tracter ou à « troller » le Web. Sur le Web tu arrives, tu es comme tout le monde, tu n'es pas jugé, tu es anonyme. (Un membre de Bazille.)

2.2.1.3. *Sous-section 3. Casser les frontières physiques*

D'après un sondage Viavoice pour la fondation Jean-Jaurès et la *Revue Civique*, publié en 2018, près de la moitié des citoyens sondés préfèrent exprimer leurs opinions en ligne via des plateformes citoyennes, des pétitions (52 %) plutôt qu'en participant à

des événements physiques comme des réunions de quartier ou des réunions militantes (32 %).

Les citoyens interrogés sur les trois meilleurs moyens pour eux d'exprimer leurs points de vue sur le numérique citent les plateformes de co-construction des lois (42 %), les réunions d'information publiques (39 %) et les pétitions en ligne (37 %). En dernière option citée, on peut lire « les élections ».

Ainsi, les citoyens interrogés déclarent préférer communiquer, interroger, échanger avec leurs élus de manière numérique, à l'inverse des élus qui, même s'ils utilisent de plus en plus ces outils, préfèrent les réunions en présentiel⁵⁰⁷. On constate avec cette étude quantitative, qu'Internet facilite la mise en relation et l'expression directe entre citoyens et élus. Internet permet donc de lutter contre une fracture d'espace et de temps, mais cependant ne fait pas non plus participer davantage les publics, puisque ces activités numériques ne sont pas encore répandues, y compris parmi les personnes engagées.

De même, pour les acteurs de la *Civitech*, Internet et les applis permettraient de lever certaines frontières physiques réduisant selon eux, la participation des publics. Ces frontières spatio-temporelles seraient celles des horaires et des lieux physiques⁵⁰⁸.

En effet, avec Internet, on peut désormais se connecter à toute heure pour participer au débat public en amendant une loi depuis son smartphone. On peut également assister à des réunions filmées et interactives, notamment depuis le lieu de travail ou son domicile, sans pour autant se déplacer dans des lieux physiques (comme les mairies),

⁵⁰⁷ D'après cette étude quantitative, une majorité des élus interrogés (69 %) déclarent utiliser les plateformes de participation en ligne, dont près de la moitié (43 %) le font régulièrement (plusieurs fois dans l'année), et ils sont 81 % à penser que ces plateformes leur permettent facilement d'exprimer leur point de vue, mais ils sont tout de même 96 % à penser que les réunions physiques les aident plus particulièrement à exprimer leur point de vue.

⁵⁰⁸ Renaissance numérique, « Démocratie : mise à jour », <http://www.renaissancenumerique.org/>, avril 2016, p. 16 : « Pour les plus optimistes, la structure réticulaires d'Internet permettrait de faire tomber certaines barrières qui traditionnellement freinent l'engagement politique (spatiales et temporelles par exemple), permettant à un public élargi de s'exprimer et de s'engager en politique. » https://www.renaissancenumerique.org/system/attach_files/files/000/000/050/original/LB_DEMOCRATIE_MAJ.pdf?1485793434

ce qui permettrait aux citoyens de gagner du temps (en déplacement) et donc de participer davantage.

90 % des gens qui participent le font sur leur smartphone. Ils sont dans le métro et ils peuvent faire 6 à 8 propositions. (Un membre de Make.org.)

Sur Internet, on s'affranchit de la distance et du temps, ce qui n'est pas rien en démocratie. Si tu ne peux pas aller à la réunion publique de la mairie à 18 heures parce que tu travailles ou que tu es fatigué de ta journée, eh bien, tu peux y aller sur Internet et laisser un avis à 21 heures parce que c'est possible. Si tu veux débattre avec quelqu'un qui se trouve à Lille sur un projet de loi, eh bien, c'est possible aussi. (Maître de conférences en science de l'information et de la communication à Assas.)

Beaucoup de personnes m'ont raconté que le fait de prendre des microdécisions à des instants, à n'importe quel moment dans le métro ou le bus le soir, avait changé beaucoup de choses. Avant ils votaient peu ou n'étaient pas intéressés par la politique. (Un membre de Bazille.)

L'intérêt d'Internet, c'est qu'on peut s'y intéresser à 2 heures du matin. (Un membre de Ciwik.)

Nous allons nous rendre compte que ce constat participe davantage à un mythe, à un discours que l'on aime bien se raconter mais qu'en réalité, il ne concerne qu'une infime partie des participants, les plus actifs et les plus engagés. En réalité, ce ne sont pas des frontières spatio-temporelles qui empêchent le public de participer, mais plutôt des frontières économiques et éducatives, comme dans la réalité : Internet n'est que la continuité de la réalité.

2.2.2. Section 2. Un *empowerment* relatif des citoyens

En agrandissant l'espace public, Internet a permis à de nombreux citoyens de s'exprimer sur la place publique, y compris sur les décisions prises par le gouvernement ou pour dénoncer le comportement de certains élus politiques. La République des blogs

en 2007 était à cet égard très intéressante puisqu'elle permettait à des internautes de donner leur point de vue sur la vie politique française (SarkoFrance, Versac⁵⁰⁹).

Les citoyens peuvent se servir d'Internet comme d'une caisse de résonance pour faire entendre leur voix. En ce sens, Internet et les plateformes de pétitions des *Civitech*) permettent aux citoyens d'être de véritables contre-poids.

Le phénomène de désintermédiation, qui a donné lieu à l'interactivité, a permis aux internautes d'interpeller directement les pouvoirs publics et de créer une relation non plus de A to C (*Administration to Citizen*), mais de C to A (*Citizen to Administration*)⁵¹⁰, sur laquelle repose énormément la logique des *Civitech*.

De la même manière que les gouvernants, comme Napoléon, usaient et abusaient du référendum, le confondant avec un plébiscite⁵¹¹, un citoyen peut faire la même chose avec des pétitions citoyennes sur des sites privés. Il peut demander d'être soutenu par d'autres citoyens contre l'action du gouvernement. De cette manière, les pétitions numériques présentes sur Change.org ou Avaaz peuvent être vues comme des référendums, qui seraient transformés en votes de défiance à l'égard de l'exécutif.

Cependant, même si les citoyens ont su jouer leur rôle de contre-poids grâce aux possibilités d'Internet, en faisant entendre leur voix, en surveillant l'action des gouvernements via l'*open data*, les algorithmes ouverts, etc., on ne peut parler que d'un

⁵⁰⁹ « Juan Sarkofrance: «Chroniquer Sarkozy m'a pris 3 heures par jour pendant 5 ans» », Marianne.fr, 22 avril 2012, <https://www.marianne.net/politique/juan-sarkofrance-chroniquer-sarkozy-m-pris-3-heures-par-jour-pendant-5-ans>

⁵¹⁰ « C to B : L'avenir du commerce en ligne ? », Dynamique-mag.com, 22 mars 2017, <http://www.dynamique-mag.com/article/c-to-b-avenir-commerce-ligne.9107> : « Trois expressions servant à désigner le destinataire dans la vente sont entrées dans le vocabulaire courant des entrepreneurs et qui traduisent si votre client est un particulier, une administration ou une entreprise. Il s'agit du B to A quand votre client est une administration, B to B quand vous visez une entreprise (*Business to Business*) et du B to C (*Business to Customer*) quand votre client est un particulier. Plus récemment le C To C (*Customer to Customer*) est apparu mais, aujourd'hui, une nouvelle expression plus énigmatique prend le dessus le C to B (*Customer to Business*). »

⁵¹¹ Michel Offerlé, *Un homme, une voix ? Histoire du suffrage universel*, Gallimard, 2002, p. 51 : « Mais le référendum, le plébiscite ou l'appel au peuple ont été longtemps classés (comme l'élection présidentielle au suffrage direct) parmi les techniques autoritaires ou césaristes. Utilisées comme moyen de légitimation par les deux Napoléon, [...] ce n'est qu'en 1946 que le référendum réapparaît, mais son usage est limité à l'adoption, voire à la révision de la Constitution. [...] Les débats actuels sur son extension caractérisent bien l'ambivalence des usages de ce type de technologie politique : les Verts et le Front national souhaiteraient ainsi, pour des raisons très différentes, l'introduction du référendum d'initiative populaire qui fonctionne fréquemment en Suisse, en Italie ou dans les États fédérés des États-Unis »

empowerment relatif, lorsqu'on constate que s'il y a bien un partage de la discussion, il n'y a pas de partage de la décision ?

En effet, l'*empowerment* signifie en anglais la mise en capacité d'agir⁵¹². On constate cependant que si les plateformes de participation réunissent des centaines, voire des milliers d'internautes qui viennent amender des lois ou signer des pétitions, ce pouvoir reste pour le moment très limité. Il n'a pas de conséquence juridique, il n'existe aucune obligation de prendre en compte cette participation, et ce sont toujours les parlementaires, les gouvernants et les partis politiques qui décident de l'agenda politique.

Cette capacité du citoyen aujourd'hui, elle est très limitée. On est encore dans un cadre de de la démocratie représentative, avec des mécanismes classiques de décision qui n'ont pas bougé. Les codécisions sur les budgets participatifs ne riment pas à grand-chose. L'*empowerment* bute aujourd'hui sur le fait qu'on n'a pas du tout réfléchi à comment équiper la société civile pour qu'elle s'auto-construise ou qu'elle puisse faire de la codécision. (Un membre d'un *think tank* spécialisé dans le numérique.).

On voit des applications mobiles pour des collectivités territoriales pour générer de la donnée contributive. Faire de la participation sur le menu de la cantine, c'est bien, mais ce n'est pas ça qui va changer la démocratie ou qui va l'empêcher de fonctionner. (Un membre d'un *think tank* spécialisé dans le numérique.)

⁵¹² Anne-Emmanuèle Calvès, « « Empowerment » : généalogie d'un concept clé du discours contemporain sur le développement », *Revue Tiers Monde* 2009/4 (n° 200), p.735-749. DOI 10.391/rtm.200.0735 : « L'empowerment renvoie à des principes, telle la capacité des individus et des collectivités à agir pour assurer leur bien-être ou leur droit de participer aux décisions les concernant, qui guident la recherche à l'intervention sociale auprès des populations marginalisées et pauvres depuis plusieurs décennies aux États-Unis (Simon, 1994). Il faudra pourtant attendre les années 1970 et notamment la parution en 1976 de l'ouvrage *Black Empowerment social work in oppressed community* de Barbara Solomon, pour que le terme soit formellement utilisé par les chercheurs et les intervenants dans le domaine social. À la faveur des mouvements sociaux contestataires, le mot se popularise rapidement et s'utilise alors de façon croissante dans les travaux et interventions portant sur les communautés marginalisées comme les Noirs américains, les femmes, les gays et les lesbiennes ou les personnes handicapées. [...] Les premières théories de l'empowerment élaborées aux États-Unis sont donc ancrées dans une vision philosophique qui donne la priorité au point de vue des opprimés, afin que ces derniers puissent s'exprimer mais aussi acquérir le pouvoir de surmonter la domination dont ils font l'objet (Wise, 2005). »

Il faut rappeler que trois pouvoirs soutiennent la démocratie : le législatif, l'exécutif et le judiciaire, selon la fidèle théorie de la séparation des pouvoirs de Montesquieu. Sans Internet, les citoyens pesaient déjà dans un des trois pouvoirs, le législatif, par la présence de leurs représentants.

Avec Internet, les citoyens peuvent désormais participer à un deuxième pouvoir qui est celui du judiciaire. En effet, la *Civitech* définit sa mission par trois actions⁵¹³ : la participation, la décision et l'évaluation, qui remplace en réalité notre tripartite institutionnelle : le législatif, l'exécutif et le judiciaire. On constate que si Internet a permis d'agrandir le champ de la participation, et donc celui du législatif, car sur certaines plateformes les citoyens sont invités à amender des lois ou déposer des pétitions, il a également permis d'élargir le champ de l'évaluation. C'est grâce à la transparence offerte par Internet que les citoyens peuvent contrôler, surveiller l'action de leurs représentants (et du gouvernement), pour demander ensuite des comptes à la justice. Ainsi, sans rendre justice directement, les citoyens participent à ce troisième pouvoir en aidant la justice à faire correctement son travail et en veillant à la juste application des lois.

En revanche, les citoyens n'ont toujours pas le pouvoir de la décision, qui appartient à l'exécutif, puisque nous sommes dans une démocratie représentative. On pourrait toutefois inventer de nouveaux outils juridiques et créer un référendum d'initiative populaire qui viendrait compléter le régime actuel, ce qui engendrerait la création d'une démocratie semi-directe.

En réalité, la démocratie n'est pas qu'affaire d'espace de discussion, elle existe surtout par des règles de droit. La *Civitech* n'est efficace que si elle permet d'utiliser de nouveaux outils mis en place par le droit. Elle aurait en réalité été plus utile si elle avait

⁵¹³ Renaissance numérique, « Démocratie : le réenchâtement numérique ? », renaissancenumerique.org, 8 décembre 2016. <https://www.renaissancenumerique.org/publications/democratie-le-reenchâtement-numerique> : « Cette transition démocratique qu'offrent les outils numériques aux systèmes politiques actuels, c'est ce passage "du collectif au collaboratif", théorise Henri Isaac. En organisant trois nouvelles étapes de la vie démocratique où le citoyen intervient pleinement – le débat, la construction des règles et l'évaluation des politiques publiques – le numérique offre un nouveau cadre à la démocratie représentative. »

créé des outils numériques capables de faciliter les démarches juridiques déjà existantes afin de faciliter la capacité d'action des citoyens. Elle aurait pu par exemple faciliter la réalisation du référendum d'initiative partagé – déjà prévu par l'article 11 de la Constitution de 1958 – en consolidant un fichier d'électeurs à contacter, mais aussi tout un réseau d'élus classés en fonction de leur affinités, capables de soutenir les initiatives.

2.2.3. Section 3. Internet a permis de « démocratiser l'expertise ».

Internet a permis de « démocratiser l'expertise ». En effet, en permettant au plus grand nombre de participer, chaque membre présent dans le débat public peut prendre la parole sur l'un de ses sujets d'expertise. Avec leurs témoignages, les citoyens contribuent aussi au débat public (Section 3.a). Néanmoins cette « démocratisation » a également donné lieu à une autre conséquence qui est la multiplication des légitimités à s'exprimer (Section 3.b).

2.2.3.1. Sous-section 1. « Démocratiser l'expertise »

La démocratisation de l'expertise est la fille de trois mouvements :

- D'un côté l'accès à la connaissance : celle-ci n'est plus restée cantonnée aux murs des bibliothèques ou à celui des grandes écoles mais est désormais accessible en quelques clics d'ordinateur au plus grand nombre. Les citoyens peuvent donc gagner en expertise et s'exprimer sur certains sujets. À cela s'ajoute un taux d'alphabétisation plus important qu'auparavant⁵¹⁴. Les citoyens peuvent désormais faire des choix rationnels au lieu de faire des choix émotionnels portés sur l'identité d'un parti ou d'un candidat⁵¹⁵.

⁵¹⁴ Loïc Blondiaux, *Le Nouvel Esprit de la démocratie*, Paris : Le Seuil, 2008, p. 26 : « Les sociétés sont de plus en plus réflexives. D'après Ulrich Beck et Antony Giddens, on constate l'élévation du niveau de compétence des citoyens ordinaires dans les sociétés contemporaines, leur aptitude à remettre en cause les formes traditionnelles d'expertise et à produire eux-mêmes des connaissances originales et utiles à l'action publique. »

⁵¹⁵ Michel Offerlé, *Un homme, une voix ? Histoire du suffrage universel*, Gallimard, 2002, p. 124 : « Électeurs flottants, électeurs volatils : en outre, l'élévation du niveau de scolarisation, la réduction des écarts sociaux, la médiatisation de la vie politique ont induit une plus grande fluidité des comportements électoraux. Des attitudes plus rationnelles auraient fait place aux identifications durables à un parti, à des adhésions naturelles à un camp, à des traditions familialement transmises. À côté d'un électorat flottant, indécis, un marais dominé et indifférent politiquement, se déterminant tardivement et sur des critères moraux ou personnels, émergerait ainsi un nouvel

- Il faut également ajouter que les frontières entre le sachant et l'apprenant s'amenuisent, certaines réponses étant accessibles à partir d'un ordinateur. Cela permet de remettre en cause les formes traditionnelles d'autorité et donc de légitimité. Ainsi, comme l'écrit Romain Badouard dans *Le Désenchantement de l'Internet*, sur les réseaux « professeurs et élèves, médecins et patients, experts et novices se retrouvent tous au même niveau^{516 517} ».
- D'un autre côté, on a constaté, avec Internet, l'agrandissement de l'espace public, qui a permis à chacun de s'exprimer dans l'espace public, avec pour conséquence une « démocratisation de l'expertise ». En effet, les experts qui ne jouissaient pas d'une notoriété à travers une association, un *think tank* ou autres, peuvent désormais partager leurs compétences et diffuser leurs analyses sur le Web. Désormais, on ne fait plus appel à quelques experts dans un couloir calfeutré mais à des millions d'experts présents anonymement sur le Net.

Comme l'ont souligné les deux chercheurs Pauline Türk et Julien Bonnet⁵¹⁸, les participations sur ces plateformes permettent d'améliorer la recevabilité de la norme

électeur plus exigeant, mieux informé qui, faisant ses achats sur le marché électoral, accorderait ses préférences momentanées au plus offrant. Les hommes politiques, habitués à gérer des groupes relativement stables et soudés, seraient ainsi soumis aux sautes d'humeur d'un électeur devenu individualiste, consommateur avisé ou déserteur. »

⁵¹⁶ Romain Badouard, *Le Désenchantement de l'Internet*, FYP éditions, 2017, p. 17.

⁵¹⁷ *Ibid.* : « Sur ces pages spécifiques [de Wikipédia], qui peuvent être consultées dans un onglet en haut à gauche de chaque article, les rédacteurs ont interdiction de faire mention de leur statut. Un chercheur dans le domaine du nucléaire n'aura par exemple pas le droit de mettre en avant cette expertise s'il participe à la rédaction de l'article sur l'énergie atomique sur Wikipédia : il devra convaincre par ses arguments, sans influencer ses interlocuteurs par le prestige de sa fonction ou la pertinence de sa formation. On retrouve ici un principe fondamental de la culture de débat propre au Web, selon lequel les arguments d'autorité qui n'ont aucune valeur. Professeurs et élèves sont au même niveau et disposent de la même légitimité pour produire des contenus. Seule compte la pertinence des propres tenus. »

⁵¹⁸ Julien Bonnet, Pauline Türk, « Le numérique : un défi pour le droit constitutionnel », *Les Nouveaux Cahiers du Conseil constitutionnel*, 2017/4, n° 57, p. 13-24. URL : <https://www.cairn.info/revue-les-nouveaux-cahiers-du-conseil-constitutionnel-2017-4-page-13.html> : « Plus qu'un vague gadget technologique qui permettrait d'obtenir plus rapidement un résultat similaire, le numérique génère un objet inédit qui renouvelle les registres de légitimité de la norme. [...] Ainsi, les registres de légitimité des normes issues de ce type de processus relèveraient davantage d'une approche procédurale et consensuelle de la démocratie. De même, la possibilité pour le numérique de rapprocher la population locale du pouvoir décisionnel, qu'il soit politique ou administratif, renforcerait la logique de proximité et de la démocratie locale. [...] Le numérique renforce également, du moins potentiellement, les gages de qualité de la norme. En amont, les dispositifs de consultation via le numérique peuvent élargir les consultations ponctuelles effectuées par les commissions parlementaires ou le rapporteur. En aval, le contrôle de l'application des lois et l'évaluation de la législation et des politiques

parce que celle-ci est alors créée à travers une approche d'échanges avec les citoyens – qui permet également d'appuyer sa légitimité – tout comme elles améliorent la qualité de la norme puisqu'elle est alors écrite par de nombreux auteurs connaissant leur domaine d'activité (professionnels dans le cadre des consultations auprès d'un public ciblé).

C'est également un constat formulé par France Stratégie, le *think tank* de l'État français, pour lequel le témoignage des citoyens apporte « un savoir de terrain » qui vient compléter l'expertise technique. Pour Christian Leyrit, alors président de la Commission nationale du débat public, ce savoir empirique permettrait de relégitimer l'action publique⁵¹⁹.

Cet apport d'expertise est également souligné par de nombreux acteurs institutionnels :

Les expériences de concertation qui ont eu lieu visent à éclairer la décision du législateur ou du décideur. Qu'il s'agisse d'un petit *hackathon* d'une après-midi ou d'une concertation de grande ampleur comme sur la loi Lemaire, je n'ai jamais vu l'administration responsable ne pas devenir plus intelligente après qu'avant. Sans doute ces activités n'associent-elles pas tout le monde, mais elles associent au moins des gens différents et l'on en sort toujours grandi⁵²⁰. (Henri Verdier directeur interministériel du numérique et du système d'information et de communication au Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique – SGMAP.)

Aujourd'hui, cela améliore l'apport de citoyens. Cela leur permet d'apporter une proposition, une idée. Nous l'avons expérimenté dans le cadre d'une consultation sur l'orientation et on a vu ce que cela nous apportait. Il y a du matériel qu'on a retenu et qu'on a préconisé aux pouvoirs publics, qui ne

publiques s'enrichiront d'enquêtes à grande échelle auprès des citoyens, d'un public ciblé ou d'un secteur professionnel particulier. »

⁵¹⁹ « Comment l'action publique mobilise-t-elle l'expertise ? - Séance 1 », France Stratégie, 3 juillet 2017. <https://www.strategie.gouv.fr/debats/laction-publique-mobilise-t-lexpertise-seance-1>

⁵²⁰ Henri Verdier, directeur interministériel du numérique et du système d'information et de communication au Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP), « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 6, Assemblée nationale, 30 octobre 2017.

viennent pas de nous mais des citoyens. Ça peut servir à quelque chose parce qu'Internet c'est notamment plus simple que le courrier papier (Un membre du CESE.)

Mais aussi par de nombreux acteurs de la *Civictech* :

Ce qui est intéressant dans l'intelligence collective, c'est d'aller récupérer les expertises, qui ne se valent pas toutes, on ne va pas se leurrer, mais il y a des choses intéressantes qui émergent. (Un cabinet d'affaires publiques.)

On le voit dans les commentaires des pétitions. Il y a des commentaires qui ne veulent rien dire et d'autres qui sont très travaillés, argumentés, documentés. Ce qui fait qu'avec Internet on entend désormais ces gens qui ont une expertise ou se sont fait une expertise sur le sujet. (Un membre de Citization.)

En donnant la possibilité aux citoyens de s'exprimer et de s'emparer du débat public, Internet permet d'offrir une nouvelle dimension à la démocratie représentative, puisque le citoyen peut s'y impliquer à différents niveaux, là où il était auparavant cantonné à l'expression d'un vote lors des élections ou à celui de son mécontentement pendant les réunions publiques. L'ancienne ministre du Numérique Axelle Lemaire, déclarait à cet effet que les *Civictech*, en créant des outils de co-construction des lois peuvent désormais « se substituer à nos anciens modèles élitistes où une technocratie éclairée décidait seule⁵²¹ ».

La volonté de la *Civictech* n'est plus alors d'engendrer une démocratie participative mais plutôt de donner lieu à une « démocratie délibérative »⁵²², on ne s'intéresse plus à la quantité mais à la qualité de l'information produite. La *Civictech* peut donc

⁵²¹ Xavier Colas, « La société numérique pour le meilleur ? », *Libération*, le 28 octobre 2017.

⁵²² Frank Escoubès, fondateur de Bluenove, « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 4, Assemblée nationale, 16 octobre 2017 : « En second lieu, nous tirons de notre pratique l'idée que nous devons évoluer du concept de démocratie participative vers une formule qui relèverait davantage de la démocratie délibérative, la différence entre les deux étant que la logique participative cherche à produire un large volume de participation, alors que, dans la logique délibérative, on s'intéresse davantage à la qualité des idées produites. Ce qui induit, selon le concept retenu, des choix méthodologiques d'intervention des citoyens très différents. »

compléter, par l'apport de son expertise (qu'elle soit le fruit des connaissances des multiples experts, ou de l'expérience terrain des individus), l'expertise (la compétence) des parlementaires.

2.2.3.2. *Sous-section 2. La naissance des légitimités multiples*

Cela a pour conséquence de créer des légitimités multiples, phénomène que le politologue américain Robert A. Dahl avait déjà appelé « une polyarchie », c'est-à-dire « un réseau complexe de centres de pression et de contrôles⁵²³ ». La remise en cause de la seule légitimité verticale des représentants donnant lieu effectivement à des hétérarchies ; un système politique dans lequel nous sommes actuellement, puisque nous constatons l'existence de légitimités multiples (la représentation nationale, les corps intermédiaires⁵²⁴) et désormais des citoyens – qui ne sont pas spécialement militants ou encartés – qui s'organisent de manière éphémère sur Internet pour faire entendre une cause, dans ce qu'on appelle des « communautés affinitaires » et qui agissent comme autant de *lobbys*. Pourtant, il faut rappeler que « seule l'élection confère une légitimité nécessaire pour définir l'intérêt général », comme le rappellent les professeurs de droit Philippe Ardant et Bertrand Mathieu.

Cette naissance des légitimités multiples, et donc d'une hétérarchie, est également un constat formulé par quelques observateurs de la vie publique :

⁵²³ Lucian Boia, *Le Mythe de la démocratie*, Paris : Éditions Les Belles Lettres, 2002, p. 30 : « Heureusement, la démocratie ne se résume pas au mécanisme représentatif. C'est ce que le politologue américain Robert A. Dahl appelle une "polyarchie", c'est-à-dire un réseau complexe de centres de pression et de contrôle. »

⁵²⁴ Philippe Ardant et Bertrand Mathieu, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Issy-les-Moulineaux : LGDJ, 29^e édition, 2017, p. 509 : « Aujourd'hui, le Parlement ne se présente plus comme l'unique interlocuteur de l'exécutif, ou même son interlocuteur privilégié. Il n'a pas le monopole de la représentation, à côté de lui se sont multipliés et renforcés des groupements, syndicats, associations, qui prétendent défendre et représenter des intérêts sectoriels et qui interviennent directement auprès du Gouvernement et de l'Administration pour la satisfaction de leurs revendications. L'influence du Parlement sur la marche des affaires a décliné, phénomène notoire, aussi les représentants des intérêts, les groupes de pression de toute nature se sont tournés vers les véritables centres de décision. Les élus de la Nation sont court-circuités dans des procédures de participation, les décisions les plus spectaculaires de la vie nationale sont souvent acquises par la pression organisée des forces sociales, quand ce n'est pas de la rue, sur le pouvoir exécutif, plutôt qu'à l'issue d'un débat au sein du Parlement. Le dialogue, ou l'affrontement, avec le Gouvernement se révèle plus payant que les interventions dirigées vers les parlementaires. Cette "démocratie supplétive", pour reprendre l'expression de R. G. Schwarzenberg, bafouant la représentation nationale, est condamnable. L'élection donne à cette dernière seule la légitimité nécessaire pour définir l'intérêt général. »

Le moment électif, le monopole des représentants, le principe majoritaire ne sont plus l'alpha et l'Omega de la vie démocratique⁵²⁵. (Pauline Türk, professeur de droit public à l'Université Nice Côte d'Azur.)

Derrière le principe de la « participation citoyenne » domine l'idée de casser le monopole parlementaire de la fabrication de la loi. Il s'agit de faire entrer le citoyen dans ce processus⁵²⁶. (Dominique Rousseau, professeur de droit constitutionnel à l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne.)

Il y a un phénomène sur lequel j'aimerais insister : la remise en cause dans certaines fractions de la population, en particulier chez les jeunes, du principe même de la représentation au sens de délégation. Il y a une forme d'allergie à la représentation. L'idée que quelqu'un puisse décider au nom des citoyens est de moins en moins bien supportée. Nous le voyons bien dans les mouvements d'occupation des places qui mettent en avant une exigence d'horizontalité et d'inclusion⁵²⁷. » (Loïc Blondiaux, professeur au département de science politique de l'Université Paris 1 (Panthéon-Sorbonne.)

Le problème de la démocratie représentative, c'est qu'elle installe une seule forme de légitimité. Mais on peut dire qu'il y a des légitimités multiples : celle des juges, des mouvements sociaux, des experts, etc. Il faut organiser des conflits de légitimité plutôt que d'être dans la centralité absolue avec la légitimité électorale. C'est pour ça que la *Civitech* doit chercher à faire de la légitimité argumentative, à faire du bruit, mais pas à mimer la démocratie représentative sur Internet ça ne fonctionne pas. (Un sociologue spécialisé dans les usages numériques.)

Mais cette « démocratisation de l'expertise » ne pourrait bien n'être le produit que d'une minorité agissante. C'est une situation que l'on constate dans le réel et qui

⁵²⁵ Pauline Türk, professeur de droit public à l'Université Nice Côte d'Azur : « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 3, Assemblée nationale, 9 octobre 2017.

⁵²⁶ Dominique Rousseau, professeur de droit constitutionnel à l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 7, Assemblée nationale, 28 novembre 2017.

⁵²⁷ Loïc Blondiaux, professeur au département de science politique de l'Université Paris I (Panthéon-Sorbonne), « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 2, Assemblée nationale, 3 octobre 2018.

pourrait se retrouver sur le Web. En effet, les professeurs Philippe Ardant et Bertrand Mathieu précisait déjà dans le livre de droit constitutionnel et institutions publiques que « la démocratie participative, si elle est bien adaptée à des décisions locales, représente, dès qu'elle s'inscrit dans un champ plus vaste (national) le pouvoir d'une élite, celles des « sachants » et des groupes de pression qui sont, de fait, seuls à participer réellement aux procédures de décision⁵²⁸.

De même, le public sur Internet – et par la même occasion celui des *Civitech*, la démocratie numérique n'étant que la continuité de la démocratie participative – est essentiellement constituée de personnes militantes, engagées et souhaitant s'exprimer. Il s'agit en réalité ; et nous le verrons plus loin, d'une population éduquée et informées⁵²⁹.

Ainsi, il y a fort à parier que ces plateformes de participation sur le numérique donnent finalement lieu à une démocratie de nature oligarchique, dans laquelle on a l'impression que la participation est « popularisée » grâce à une plus large participation, alors qu'en réalité, elle reste toujours le fait d'une minorité agissante ; la force du nombre sur Internet provoquant malheureusement l'effet d'un miroir grossissant, d'un effet de foule alors qu'il ne s'agit de l'expression d'une communauté⁵³⁰.

⁵²⁸ Philippe Ardant et Bertrand Mathieu, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Issy-les-Moulineaux : LGDJ, 29^e édition, 2017, p. 167 : « La démocratie participative [...], c'est ainsi une légitimité de l'expert ou du juge qui tend à se substituer à la légitimité démocratique pour marquer le développement d'une certaine forme d'oligarchie. Plus concrètement, le rejet du projet de Constitution européenne, élaboré selon une procédure qui associait des mécanismes de démocratie participative, démontre les limites de l'exercice. Le peuple qui a accès aux forums de discussion sur Internet n'est pas nécessairement représentatif de l'électeur. La démocratie participative, si elle est bien adaptée à des décisions locales, représente, dès qu'elle s'inscrit dans un champ plus vaste (national) le pouvoir d'une élite, celles des "sachants" et des groupes de pression qui sont, de fait, seuls à participer réellement aux procédures de décision.

⁵²⁹ Romain Badouard, *Le Désenchantement de l'Internet*, FYP éditions, 2017, p. 131 : « Les Anglo-Saxons ont une expression pour désigner les nouvelles exclusions que génèrent les outils numériques gouvernementaux : to empower the empowered soit "renforcer les puissants". Des études de terrain tendent ainsi à montrer que ceux qui prennent part aux consultations sont souvent les publics qui disposent déjà des ressources les plus importantes pour défendre leurs intérêts. Il s'agit généralement d'une population éduquée, des classes moyennes et supérieures, bien insérée dans le tissu associatif et politique de son lieu d'habitation. Dans ce contexte, les outils en ligne ne sont qu'une nouvelle corde à leur arc. Au final, ils creusent un fossé civique qui laisse sur les bas-côtés ceux qui s'expriment le moins et qui restent à l'écart de la "révolutions en cours". ».

⁵³⁰ Philippe Ardant et Bertrand Mathieu, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Issy-les-Moulineaux : LGDJ, 29^e édition, 2017, p. 167 : « Par ailleurs, il faut bien se demander si, aujourd'hui de plus en plus, dans des démocraties occidentales – en France en particulier –, le pouvoir n'appartient pas à la rue. Le Parlement peut être mis en échec par des manifestations, où des centaines de milliers de personnes descendent dans la rue, contestant telle ou telle décision, dans un calme parfois relatif. Les manifestants expriment-ils la volonté

Ajoutons à cela que cette hétérarchie a donné lieu à une pluralité de légitimités, mais plus précisément à une concurrence entre différentes légitimités, entre notamment la légitimité scientifique de l'expert face à une légitimité électorale des partis politiques.

2.3. Chapitre 3. Les limites d'Internet

Une majeure partie des acteurs de la *Civitech* sont portés par une croyance dans le « solutionnisme technologique⁵³¹ », théorisée par Evgeny Morozov, selon lequel la technologie numérique permettrait de résoudre l'ensemble des problèmes rencontrés dans le réel. Mais c'est oublier qu'Internet n'est que le miroir des difficultés du monde physique. Ainsi, il existe dans l'écosystème deux croyances opposées : l'une utopique veut qu'Internet puisse résoudre l'ensemble des problèmes de la réalité et effacer les inégalités (Section 1), l'autre plus pragmatique imagine un Internet comme étant un simple outil, dont l'utilisation doit être complétée de dispositifs ancrés dans le réel pour favoriser la participation (Section 2).

2.3.1. Section 1. Le solutionnisme technologique : « Internet sauvera le monde »

Cette croyance dans la technique n'est pas neuve. Historiquement, elle renvoie à la notion de progrès. Selon *Les 100 mots de la République*, le progrès suppose « qu'un âge d'or, issu de l'action humaine, se dessine à horizon selon un schéma qui coalise, de manière homogène et cumulative, tous les registres – scientifique et économique,

de la majorité des citoyens ? La rue a-t-elle plus de légitimité que les élus ? Le pouvoir peut-il être à la merci de foules peut-être abusées ou manipulées ? Et même si leur colère ou leurs revendications sont justifiées, ne devrait-on pas les satisfaire seulement par la voie des procédures préétablies ? Comme l'ont montré, notamment, les révolutions arabes et du Maghreb de 2011, la circulation de l'information par Internet ou des instruments de communication instantanée, développent de nouvelles formes de prise de décision. Mais ces mouvements ne correspondent pas nécessairement à la volonté du peuple, comme l'ont montré les élections qui ont suivi ces révolutions (en Égypte notamment). »

⁵³¹ Romain Badouard, *Le Désenchantement de l'Internet*, FYP éditions, 2017, p. 114 : « Pour le penseur des technologies Evgeny Morozov, le "solutionnisme technologique" consiste à apporter des solutions techniques à des problèmes sociaux. »

politique et moral – de l'activité sociale »⁵³². Cet « âge d'or » à venir a été un discours politique porté à la fois par la chrétienté pendant de nombreux siècles, puis repris et transformé par le siècle des Lumières. Aujourd'hui, il est tout simplement porté de nouveau par des techniciens, des ingénieurs, qui voient dans les nouvelles technologies, le nouveau vecteur du progrès humain pour un monde meilleur.

En 1984, Steve Jobs déclarait que « le Mac sauverait le monde », ce qui en dit long sur l'esprit qui animait les pionniers de l'informatique. Aujourd'hui les géants du Web continuent de porter cet imaginaire, comme Google qui écrit dans l'un de ses communiqués de presse que « nous avons la conviction qu'il est possible de rendre le monde meilleur grâce à la technologie »⁵³³. C'est aussi une croyance que l'on peut voir dans les salons contemporains comme Viva Technology qui sont « autant d'événements qui permettent de démontrer tout ce que la technologie peut offrir pour "améliorer le monde"⁵³⁴ », explique par exemple Éric Sadin, faisant un rapprochement entre les expositions universelles d'antan chargées de démontrer les capacités industrielles et les foires technologiques actuelles.

Aujourd'hui, nous vivons donc dans une « idéologie techniciste » dans laquelle nous pensons qu'Internet, grâce aux multiples applications qui en découlent, va permettre

⁵³² Frédéric Worms, *Les 100 mots de la République*, (sous la direction d'Olivier Christin, Stéphan Soulié et Frédéric Worms), Paris : PUF, coll. Que sais-je ? 2017, p. 96 : « La notion de progrès vise à donner un sens positif à l'écoulement du temps. Elle suppose qu'un âge d'or, issu de l'action humaine, se dessine à horizon, selon un schéma qui coalesce, de manière homogène et cumulative, tous les registres – scientifique et économique, politique et moral – de l'activité sociale. Cette vision trouve son origine sans doute dans la théologie chrétienne qui dessine, sous la dictée de Saint Augustin notamment, l'idée d'une histoire linéaire tout entière tendue vers l'extension de la *Civitas Dei*. C'est cependant avec le siècle des lumières qui opère une translation de l'attente eschatologique vers le séjour terrestre même que le concept trouve sa signification immanente. Turgot et Condorcet dressent les premiers tableaux des progrès de l'esprit humain. Leurs élaborations sont complétées au XIX^e siècle par les grands systèmes de Comte, Hegel, Marx ou Spencer : tous, malgré leurs différences, croient que les souffrances d'hier vont s'abolir dans un temps nouveau où les hommes, portés dorénavant par leur seule raison, seront enfin délivrés du besoin. Malgré les critiques de Baudelaire, Nietzsche ou Sorel, ce système futuriste d'historicité joue le rôle de "foi civique" jusqu'au début du XX^e siècle. Il s'atténue à partir des années 1950 : la déconnexion des progrès techniques et moraux, dont Auschwitz est l'expression la plus tragique, incite à répudier cet optimisme prométhéen. »

⁵³³ Éric Sadin, *La Silicoïdonisation du monde*, Paris : éditions L'Échappée, 2016, p. 85.

⁵³⁴ *Ibid.*, p.85-87. Pour Éric Sadin, les technologies sont porteuses d'un « postulat de base qui est celui de faire le bien et de rendre justice ». Pour lui, les foires contemporaines de *Viva Technologie* sont « autant d'événements qui permettent de démontrer tout ce que la technologie peut offrir pour —"améliorer le monde". Ces foires ont remplacé les expositions universelles d'antan qui « devaient rendre visible la grandeur de l'industrie, capables non seulement d'améliorer les conditions d'existence, mais également "d'enchanter la vie" ».

d'améliorer l'existence de la vie humaine à tous les échelons ; que finalement, la vie ne serait qu'une succession d'algorithmes, de codes mathématiques, et qu'enfin révélés ils nous permettraient de résoudre les problèmes du réel. C'est ce que nous explique Dominique Cardon dans *À quoi rêvent les algorithmes*. Pour lui, les promoteurs des *big data* « soutiennent qu'une fois les données brutes "libérées", il suffira de les calculer pour que les vérités mathématiques sous-jacentes au monde social apparaissent et permettent de réduire les erreurs des gouvernants, les approximations de la médecine ou le gaspillage des marchés⁵³⁵ ».

La technologie serait ainsi la réponse à l'ensemble de nos maux de sociétés, y compris aux maux rencontrés par la démocratie. Et en agrandissant le champ de l'expression, Internet serait perçu comme la solution permettant de remédier à la difficile articulation entre la représentation et la représentativité. Une position que défend l'historien Jean-Marie Cotteret dans *Parlement 2.0*⁵³⁶ mais qui est aussi celle du *think tank* Renaissance numérique. En effet, pour ce *think tank*, « Internet serait susceptible de lever des barrières (sociales, spatiales et temporelles) et de faciliter l'inclusion des jeunes ou des minorités sociales, populations où le pourcentage d'abstention est souvent plus élevé⁵³⁷. ».

⁵³⁵ Dominique Cardon, *À quoi rêvent les algorithmes. Nos vies à l'heure des big data*, Paris : Le Seuil, 2015, p. 55 : « Les promoteurs des *big data* font preuve d'un optimisme statistique à toute épreuve. Si internet a libéré les individus du filtre des médias qui les empêchait de s'exprimer, il faudrait désormais libérer les données des fichiers et des modèles qui les cadenassent. Non sans naïveté, ils soutiennent qu'une fois les données brutes "libérées", il suffira de les calculer pour que les vérités mathématiques sous-jacentes au monde social apparaissent et permettent de réduire les erreurs des gouvernants, les approximations de la médecine ou le gaspillage des marchés. Accessibles, croisées et livrées aux algorithmes, les données pourraient alors, elles aussi, exprimer des choses qui leur étaient interdites ou qui restaient jusqu'alors inconnues en l'absence de mesures objectives. Si notre monde est imparfait, c'est que nous manquons de données pour le corriger. »

⁵³⁶ Jean-Marie Cotteret, *Parlement 2.0*, Paris : Fauves Éditions, 2015, p. 107 : « La réforme du Parlement doit s'appuyer sur les fondements de la démocratie représentative et la prise en compte des nouvelles technologies. »

⁵³⁷ Renaissance numérique, « Démocratie : mise à jour », <http://www.renaissancenumerique.org/>, avril 2016, p. 36 : « Du fait de contraintes (sociales, spatiales et temporelles), certains publics ne parviennent pas à s'intégrer dans les espaces de participation. Internet serait ainsi susceptible de lever ces barrières et de faciliter l'inclusion des jeunes ou des minorités sociales, populations où le pourcentage d'abstention est souvent plus élevé. De plus, certains font le pari que les publics déjà en ligne pourraient plus facilement participer en utilisant des compétences, différentes de celles nécessaires à la participation classiques (présence physiques ou prise de parole à l'oral par exemple). »

https://www.renaissancenumerique.org/system/attach_files/files/000/000/050/original/LB_DEMOCRATIE_MAJ.pdf?1485793434

Aujourd'hui, une partie de la *Civitech* est bercée par cette croyance dans le « solutionnisme technologique », théorisée précédemment par Evgeny Morozov. Une croyance selon laquelle, chaque technologie permettrait d'apporter une réponse à tout⁵³⁸. Cette croyance, on peut la voir à l'œuvre à travers une succession de témoignages des acteurs de la *Civitech*. Pour certains, la technologie permettrait d'entendre l'ensemble des voix et seraient donc plus efficace que 577 représentants. D'autres acteurs pensent qu'Internet pourrait gommer les inégalités du réel et permettrait à chacun de participer au débat démocratique. Internet serait donc un intermédiaire salvateur qui permettrait de « démocratiser la démocratie ».

Aujourd'hui, les citoyens sont prêts à utiliser Internet pour enfin créer cette volonté générale et ils veulent qu'elle soit entendue. C'est ce que nous proposons avec notre application Stig (sur mobile, ordinateur et tablette), à l'échelle de la France et dans chaque ville⁵³⁹. (Jérémie Paret de Stig.)

Il y a pour beaucoup l'idée que la démocratie est cassée et qu'on va lui faire une rustine avec la technologie pour la remettre d'aplomb. (Un membre d'un *think tank* spécialisé dans le numérique.)

Il y a une limite évidente qui vient de la fascination technologique et certains ont une vision strictement technologique du sujet. C'est un tropisme actuel dans lequel beaucoup de gens se sont engouffrés. Une sorte de solutionnisme

⁵³⁸ Romain Badouard, *Le Désenchantement de l'Internet*, FYP éditions, 2017, p. 127 : « Dans son ouvrage, au titre évocateur, *Pour tout résoudre, cliquez ici*, Morozov affine sa critique du solutionnisme technologique. Des applications mobiles qui invitent les citoyens à signaler des dysfonctionnements dans les transports publics, des algorithmes censés répondre aux inégalités scolaires, des fourchettes connectées qui aident leurs utilisateurs à mieux manger, toutes ces technologies induisent deux évolutions majeures dans notre rapport aux défis contemporains. La première est de focaliser notre attention sur le traitement des effets d'un problème et non sur ses causes. Si le sentiment d'insécurité grandit dans un quartier, une entreprise trouvera le moyen de proposer à la vente des émetteurs d'ultrasons dans le but d'éloigner les jeunes qui traînent en bas des tours d'immeubles. De ce fait, elle ne fera que déplacer le problème (les jeunes iront traîner ailleurs) plutôt que de s'attaquer à ses causes (le désœuvrement dû au chômage massif). La seconde posture induite par le solutionnisme technologique, nous dit Morozov, est de déplacer les responsabilités de la prise en charge de certains problèmes des institutions vers les individus. Au lieu de réguler l'industrie alimentaire afin de lui imposer un certain nombre de règles diététiques (quantité de sel et de sucre dans les aliments par exemple), les fourchettes connectées permettront de mesurer les taux en direct pour nous faire adapter nos comportements. »

⁵³⁹ Jérémie Paret, « Pour que les citoyens participent activement », *La Revue Civique*, propos recueillis par Sarah Pinard, mars 2017 <http://revuecivique.eu/articles-et-entretiens/civic-tech-citoyens-participent-activement-jeremie-paret-co-fondateur-de-lappli-stig/>

technique assez classique qu'on trouve chez les députés mais aussi chez les *Civitech* où l'on pense que la crise démocratique peut trouver une solution idéale avec le numérique. On est dans un monde de rêveurs, d'idéalistes, qui consiste à croire qu'avec le *digital* on agit. Or on ne fait que soutenir quelque chose, impulser une action. Mais en aucun cas on agit sur un monde dans lequel le pouvoir reste sur des institutions réelles. (Un cabinet d'affaires publiques.)

Une partie de la *Civitech* est un peu phagocytée. Elle est dans l'illusion que le numérique va tout résoudre. On est la start-up des jeunes et tout ça, c'est *wonderfull*, et on met des mots anglais partout... Alors qu'on n'est pas dans la vraie consultation. (Une « candidate citoyenne » de LaPrimaire.org.)

Certains croient vraiment que la technologie a un pouvoir émancipateur qu'on va pouvoir changer la démocratie avec des dispositifs techniques. (Maître de conférences en science de l'information et de la communication à Assas.)

On pourrait très facilement contredire cette croyance dans le numérique et la technologie. La science politique est théorisée depuis plusieurs siècles par de nombreux auteurs, représentant autant d'écoles de pensée différentes. Si les institutions sont présentes depuis plus de deux cents ans, ce n'est pas pour rien : c'est parce qu'elles incarnent une stabilité et une continuité que ne permettent pas forcément les nouvelles technologies, et a fortiori le numérique trop soumis aux aléas de l'opinion.

Par ailleurs, cette « idéologie techniciste » a des limites. Les plateformes internet des *Civitech*, intermédiaires entre le citoyen et son gouvernant peuvent devenir autant d'obstacles au bon déroulement de la démocratie ; tout simplement parce que ces intermédiaires ne sont pas neutres et comportent chacun sa part de dysfonctionnement, que ce soit via l'architecture de leur algorithme ou leur charte de modération, ce que nous verrons au chapitre suivant.

Enfin, cette croyance dans le solutionnisme technologique tend à s'estomper à mesure que des faits divers exposent la fragilité d'Internet au plus grand nombre. Nous sommes entrés dans une ère de désenchantement d'Internet, comme l'a écrit Romain Badouard. Nous assistons à la fin de la croyance naïve dans les possibilités d'Internet, et surtout

à la prise de conscience des risques qu'il peut engendrer, avec la découverte de vols massifs de données, le *hack* d'élection, etc.

De la même manière qu'après les expositions universelles de 1900, le monde s'est rendu compte que l'industrie avait « détruit des emplois », « entraîné des délocalisations », et « épuisé les ressources naturelles⁵⁴⁰ », on se réveille soudain de nos croyances dans ce progrès technologique, comme l'explique Éric Sadin dans *La Silicolonisation du monde*.

2.3.2. Section 2. Une boîte à outils

Pour d'autres acteurs de la *Civictech*, Internet ne serait qu'un outil supplémentaire. Une boîte à outils qui permettrait d'exercer différemment la démocratie. D'ailleurs, la thématique de la boîte à outils est une thématique qui revient souvent dans la bouche des entrepreneurs de la *Civictech* comme des institutions.

Pour David Guez et Thibault Favre de LaPrimaire.org, Internet doit davantage être considéré comme un relais de l'expression plutôt que comme un système à part entière⁵⁴¹. Quant à Nicolas Patte, directeur de la communication de Parlement & Citoyens, il met en garde contre un danger, « celui de considérer que la *Civictech* pourrait être une solution ou un problème pour la démocratie⁵⁴² ». Pour lui, « la technologie n'est pas une fin en soi : elle favorise simplement la participation d'un public plus large et plus diversifié mais ne s'oppose en rien aux méthodes traditionnelles de concertation citoyenne⁵⁴³ ». Il en est de même pour d'autres acteurs de la *Civictech*. Un témoignage essentiellement apporté par des *Civictech* ayant un

⁵⁴⁰ Éric Sadin, *La Silicolonisation du monde*, Paris : éditions L'Échappée, 2016.

⁵⁴¹ David Guez, Thibault Favre, « LaPrimaire.org : Rendre la politique plus inclusive et vertueuse », *La Revue Civique*, propos recueillis par Sarah Pinard, mars 2017, <http://revuecivique.eu/articles-et-entretiens/laprimaire-org-rendre-politique-plus-inclusive-vertueuse/> : « Le numérique doit davantage s'analyser comme l'expression et le relais d'une action politique inclusive, citoyenne, plutôt que comme une nouvelle forme d'organisation ou de système. »

⁵⁴² Nicolas Patte, « La *Civictech* : entre pilule bleue et pilule rouge », *Cap Collectif*, 14 février 2018.

⁵⁴³ *Ibid.*

modèle d'entreprise : « On est juste un outil qui permet au lobbying citoyen de s'exprimer. » (Un membre de Stig.)

Constat partagé par de nombreux institutionnels pour lesquels, Internet et les outils numériques ne sont que des supports à l'expression démocratique plutôt que des solutions en elles-mêmes :

Ces outils [de la *Civitech*] ne sont pas un aboutissement ou une fin en soi, c'est juste un outil supplémentaire. Si on le considère comme l'espoir suprême de la démocratie, on est sûr d'aller dans le mur. C'est un outil supplémentaire à la réflexion démocratique. (Un membre du CESE.)

Ce qui améliore la démocratie, c'est la façon dont on s'en sert. Les outils de la *Civitech* permettent plus de rapidité, de réactivité mais après, tout dépend de la façon dont on s'en sert et de la façon dont ils sont mis à la disposition des uns et des autres. Internet n'est pas plus dangereux pour la démocratie, qu'un marteau. C'est un outil, ça dépend de ce que l'on en fait. (Un membre du CESE.)

On peut également citer l'universitaire Clément Mabi pour lequel « si le numérique suscite une promesse de changement radical, il n'est à la base qu'un outil⁵⁴⁴

Par ailleurs, Internet serait un outil indissociable d'actions dans le réel. Le philosophe John Dewey a expliqué combien il était difficile de modifier des habitudes solidement ancrées et forgées pendant des décennies, même lorsque de nouvelles institutions se sont installées. Internet ne reste donc qu'un outil face à des habitudes qui peuvent mettre des siècles à se modifier⁵⁴⁵.

⁵⁴⁴ Compte rendu, « Le numérique transforme-t-il la participation citoyenne ? », France Stratégie, 5 janvier 2017, <https://www.strategie.gouv.fr/debats/numerique-transforme-t-participation-citoyenne>

⁵⁴⁵ Jean-Pierre Cometti, *La Démocratie radicale*, Gallimard, coll. Folio, 2016, p. 69 : « Quiconque connaît la stabilité et la force de l'habitude hésitera à proposer ou à prophétiser des changements sociaux rapides de nature à faire le vide. Une révolution sociale peut certes transformer de manière abrupte et profonde les coutumes extérieures, au niveau institutions politiques légales, mais les habitudes qui, à l'arrière-plan, qu'on le veuille ou non, ont été formées par des conditions objectives, les habitudes de penser et de sentir, ne sont pas aussi aisément modifiables. ».

Un constat partagé ici aussi par quelques acteurs de la *Civictech* pour lesquels le numérique peut être utile à bien des égards mais pas forcément pour la réalisation de la démocratie représentative :

Je ne pense pas qu'on puisse imaginer une démocratie 100 % numérique, en revanche, on peut avoir une démocratie plus numérique. (Un membre de Regards Citoyens.)

3. SOUS-PARTIE 2. LES LIMITES DE LA *CIVICTECH*

Dans cette partie, j'interrogerai les principes du régime représentatif face à Internet. Internet étant un objet central qui permet, selon les *Civictech*, d'améliorer la démocratie, la question se pose de savoir si Internet répond aux principes du régime représentatif : s'il les dépasse ou s'il les restreint.

Pour ce faire, j'ai regardé si Internet (et la *Civictech*) correspondait à la fois aux valeurs constitutives de la démocratie (la liberté et l'égalité) (Chapitre 1), s'il permettait une meilleure représentation (Chapitre 2) et s'il assurait une meilleure représentativité (Chapitre 3).

La croyance portée par la *Civictech*, c'est que le numérique permettrait une meilleure représentation ainsi qu'une meilleure représentativité. En somme qu'elle œuvrerait pour améliorer notre démocratie. Si la cause est noble, elle est cependant pleine de limites et a pour conséquence parfois même l'inverse de ce qu'elle souhaitait installer. On va parler ici des obstacles techniques et des obstacles philosophiques qui ne permettent pas à la démocratie numérique de créer une meilleure représentation et une meilleure représentativité.

3.1. Chapitre 1. Le respect des valeurs fondatrices de la démocratie ?

Nous l'avons vu précédemment, les valeurs fondatrices de la démocratie sont la liberté et l'égalité (voir Partie 1). Ce qui nous intéresse, c'est de savoir si Internet et les plateformes *civictech* permettent à ces deux valeurs fondatrices d'exister.

En effet, ces principes sont présents dans les textes du bloc de constitutionnalité. On peut lire par exemple, dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (DDHC) que « les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits ». On peut également citer les articles de notre Constitution de 1958 dans lesquels ces principes philosophiques y sont constitutionnalisés.

Pour la liberté, on peut citer les textes qui font référence à la libre détermination des peuples ou celui de l'idéal commun de liberté (en préambule⁵⁴⁶). On peut également citer l'article 2 de la Constitution : « La devise de la République est « Liberté, Égalité, Fraternité » ; l'article 34 : « La loi fixe les règles concernant les droits civiques et les garanties fondamentales accordées aux citoyens pour l'exercice des libertés publiques ; la liberté, le pluralisme et l'indépendance des médias ; les sujétions imposées par la défense nationale aux citoyens en leur personne et en leurs biens » ou encore l'article 53-1 qui fait référence aux libertés fondamentales, l'article 66 sur l'autorité judiciaire, l'article 71-1 sur le rôle du défenseur des droits et l'article 72 sur la libre administration.

Cette liberté peut être exercée de diverses manières : libertés individuelles, économiques, politiques, etc. L'État offre les moyens d'exercer ces libertés à travers des subventions à la presse ou aux partis politiques, ou par l'accès à l'éducation permettant à chacun d'obtenir les conditions de sa propre liberté⁵⁴⁷. Par ailleurs, la

⁵⁴⁶ Préambule de la Constitution de 1958 : « En vertu de ces principes et de celui de la libre détermination des peuples, la République offre aux territoires d'outre-mer qui manifestent la volonté d'y adhérer des institutions nouvelles fondées sur l'idéal commun de liberté, d'égalité et de fraternité et conçues en vue de leur évolution démocratique. »

⁵⁴⁷ Philippe Ardant et Bertrand Mathieu, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Issy-les-Moulineaux : LGDJ, 29^e édition, 2017, p. 165 : « La confiance placée dans l'individu explique que l'organisation de la

liberté politique par exemple est respectée à travers le code électoral, car si l'État est chargé d'organiser les élections, il n'a pas à intervenir sur le vote individuel des électeurs, laissant chacun libre de s'exprimer⁵⁴⁸.

Il en est de même pour l'égalité. On peut citer différentes sources du droit qui y font référence : le Préambule de la Constitution de 1958, mais aussi l'article 1^{er} : « Elle [La République] assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion », l'article 2 qui fait référence à la devise républicaine citée plus haut, l'article 72-2 qui fait référence à l'égalité entre les collectivités territoriales, ou encore l'article 72-3 qui fait référence aux populations d'outre-mer.

On peut préciser que cette égalité se transcrit également dans le code électoral. En effet, Richard Ghevontian, professeur à la Faculté de droit et science politique d'Aix-Marseille, rappelle « l'égalité de décompte » entre chacun des électeurs (c'est le fameux principe, un homme, une voix). C'est cette égalité qui permet d'interdire l'inscription sur plusieurs listes électorales ou le vote plural. Mais il y a aussi, « l'égalité de représentation », à travers le découpage électoral permettant de délimiter une circonscription en fonction du nombre de citoyens, plutôt que du nombre de partisans pouvant favoriser un scrutin⁵⁴⁹.

société soit dominée par le principe de la liberté des citoyens. Cette liberté est naturelle à l'homme. En écho au *Contrat social*, la Déclaration de 1789 proclame : "Les hommes naissent libres". La liberté est donc un donné. La conception libérale de la liberté est très large puisque la Déclaration des droits de l'homme précise : "Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché et nul ne peut être contraint de faire ce qu'elle n'ordonne pas". Ainsi est formulé un des principes clés de l'ordre libéral : tout ce qui n'est pas interdit est permis. De ce principe abstrait se déduit toute une série de manifestations concrètes, dont la liste forme celle des droits de l'homme : la liberté politique (droit de choisir les gouvernants, etc.), les libertés individuelles (la liberté de pensée, etc.), la liberté de l'économie (liberté de concurrence, de propriété, etc.). [...] [Par ailleurs], l'État doit parfois offrir les moyens matériels et financiers nécessaires à la réalisation des libertés : subvention à la presse, aux syndicats, aux partis, aux écoles privées... [Avec le temps] des droits économiques et sociaux sont apparus et se sont multipliés : droit à la sécurité sociale, à l'éducation, droit de grève etc... ».

⁵⁴⁸ Richard Ghevontian, professeur à la Faculté de droit et science politique d'Aix-Marseille - GERJC-CNRS UMR 6055, directeur de l'IEFEE, « La notion de sincérité du scrutin », Cahiers du Conseil Constitutionnel n° 13 (Dossier : la sincérité du scrutin), janvier 2003 <https://www.conseil-constitutionnel.fr/nouveaux-cahiers-du-conseil-constitutionnel/la-notion-de-sincerite-du-scrutin> : « Pour atteindre l'objectif de sincérité, il est indispensable que les électeurs pris dans leur ensemble soient à l'abri de toute pression de l'État et plus généralement de l'autorité publique. C'est là, bien évidemment, la condition nécessaire à l'expression libre de la volonté du corps électoral. Et cette garantie de liberté passe par la neutralité et l'objectivité de l'État. Ce dernier, s'il a une mission "naturelle" d'organisation des élections, n'a pas à intervenir dans la compétition elle-même au profit de tel ou tel candidat ou de telle ou telle formation politique, cela de manière directe ou indirecte. La neutralité de l'État passe tout d'abord par la neutralité et l'objectivité respectées dans l'organisation des élections ».

⁵⁴⁹ Richard Ghevontian - Professeur à la Faculté de droit et science politique d'Aix-Marseille - GERJC-CNRS UMR 6055, Directeur de l'IEFEE, « La notion de sincérité du scrutin », Cahiers du Conseil constitutionnel n°

L'égalité et la liberté sont ainsi posées comme principes fondamentaux de la démocratie⁵⁵⁰. Ils sont intrinsèques à toute société parce qu'ils sont indissociables de la nature humaine^{551 552}. En les inscrivant dans les textes, les principes d'égalité et de liberté ont été affirmés en tant que valeurs démocratiques⁵⁵³ et ils imposent à l'État le devoir de garantir le respect de ces droits aux individus. Bien sûr, ils touchent l'ensemble des citoyens qui sont à la fois égaux entre eux et égaux face au droit.

13 (Dossier : la sincérité du scrutin), janvier 2003, <https://www.conseil-constitutionnel.fr/nouveaux-cahiers-du-conseil-constitutionnel/la-notion-de-sincerite-du-scrutin> : « D'une manière générale, le principe d'égalité joue un rôle majeur dans la conception démocratique de l'État de droit, comme l'atteste la place que le Conseil constitutionnel lui accorde dans sa jurisprudence. Il n'est donc pas étonnant que, s'agissant plus spécifiquement du droit électoral fondamental, ce principe occupe une place toute particulière et conditionne le respect de l'exigence de sincérité. Par essence, ce principe d'égalité est, d'une manière générale, polymorphe et, naturellement, il se présente, dans le domaine qui nous concerne, sous différentes formes. En deuxième lieu, il s'agit de *l'égalité de décompte* : chaque électeur doit disposer du même poids que les autres électeurs ce qui peut se résumer dans une formule simple : un électeur, une voix. S'il en était autrement, le résultat de l'élection ne serait pas fidèle à la volonté de la majorité réelle du corps électoral. Ainsi sont prohibés : les inscriptions sur plusieurs listes électorales, le vote plural ou encore le vote familial. Cette exigence est si forte qu'elle s'applique non seulement aux élections politiques mais aussi aux élections professionnelles comme l'a décidé le Conseil constitutionnel. Enfin, et c'est sans doute pour ce qui nous concerne, le plus important, ce principe se décline en *égalité de représentation*. La question du découpage électoral, c'est-à-dire la technique par laquelle le territoire national (ou une partie de celui-ci) est divisé en circonscriptions électorales dans lesquelles les électeurs sont répartis pour exercer leur droit de vote est déterminante au plan collectif sur l'expression sincère de la volonté du corps électoral. L'enjeu démocratique de ce découpage est particulièrement important, car, si sa finalité est détournée, et sa mise en œuvre manipulée, le résultat électoral obtenu de façon déloyale, ne sera dû qu'à un regroupement artificiel d'électeurs. Cette perversion de la démocratie est bien connue sous le terme de *Gerrymandering* du nom de ce gouverneur américain (Gerry) qui avait découpé une circonscription en forme de salamandre (salamandre) pour pérenniser son élection. Il faut donc faire en sorte d'éviter, ici plus qu'ailleurs, l'arbitraire. »

⁵⁵⁰ Denis Baranger, *Le Droit constitutionnel*, Paris : PUF, Coll. Que sais-je ? (7^e édition), 2017, p. 78 : « La participation de tous au gouvernement, qui est le principe politique de la démocratie, repose sur une valeur fondamentale : l'égalité. La démocratie ne peut exister que si cette égalité est considérée comme étant, avant toute reconnaissance juridique, le propre de la nature humaine : "Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits" (DDHC). Mais la pensée démocratique constate que la société politique tend spontanément à ne pas respecter une telle égalité. Elle suppose donc que le devoir de l'État est de modeler la société, pour y restaurer une égalité fondamentale entre les hommes, que cette société n'a pas su préserver : "Partout l'homme est né libre et partout il est dans les fers". L'égalité est donc, dans les démocraties, à la fois une affirmation de fait et le principe du droit politique. Elle est et en même temps, elle doit être ».

⁵⁵¹ Denis Baranger, *Le Droit constitutionnel*, Paris : PUF, Coll. Que sais-je ? (7^e édition), 2017, p. 75 : « Le moment historique où s'est décidé le passage à la démocratie moderne a coïncidé avec l'affirmation de principes et de valeurs morales devant présider à l'action des individus. »

⁵⁵² Lucian Boia, *Le mythe de la démocratie*, Paris : Éditions Les Belles Lettres, 2002, p. 16 : « En premier lieu, la démocratie signifie "souveraineté du peuple". C'est son sens littéral, et son sens premier. Mais deux autres significations s'ajoutent à celle-ci. Dans une société inégalitaire, la souveraineté du peuple risque de devenir un vain mot ; elle serait confisquée par les privilégiés. De même, si les libertés étaient compromises, il n'y aurait qu'une égalité dans l'esclavage. Les trois principes vont donc ensemble : la souveraineté du peuple, égalité et liberté. C'est la formule idéale de la démocratie. »

⁵⁵³ Denis Baranger, *Le Droit constitutionnel*, Paris : PUF, Coll. Que sais-je ? (7^e édition), 2017, p. 75 : « Avec les révolutions américaines et française de la fin du XVIII^e siècle, les valeurs démocratiques sont affirmées dans des textes constitutionnels. La Constitution écrite semble une garantie tangible contre l'abus de pouvoir... »

Intéressons-nous maintenant de plus près à ces deux valeurs (l'égalité et la liberté) pour savoir comment Internet et les plateformes de la *Civitech* peuvent y répondre.

3.1.1. Section 1. Le principe d'égalité

Le principe d'égalité est à plusieurs reprises rappelé dans notre bloc de constitutionnalité. Il figure à l'article 1 de la DDHC⁵⁵⁴ ; dans le préambule de la Constitution de 1946 aux alinéas 12 et 13⁵⁵⁵ ; ainsi que dans la Constitution de 1958 aux articles 1, 2 et 3⁵⁵⁶. Or cette égalité ne trouve pas d'écho sur Internet (eu égard notamment à la fracture numérique, que nous étudierons plus loin).

Comme le rappelle Dominique Cardon dans *La Démocratie Internet*, Internet est traversé dès son origine par des hippies qui pensaient que le virtuel pouvait réduire les inégalités⁵⁵⁷. On pensait qu'on pouvait gommer les différences sociales, que l'ensemble des citoyens y seraient égaux. Or Internet n'est que le reflet des disparités du réel.

L'architecture même d'Internet implique des biais technologiques (comme la politique des algorithmes⁵⁵⁸) ou économiques (comme la fracture numérique qui engendre une diversité d'usages en fonction des profils socio-économiques). Participer aux débats démocratiques sur Internet nécessite un accès à l'électricité, à un ordinateur, à une connexion internet : autant de conditions matérielles qui peuvent écarter du débat les plus démunis.

⁵⁵⁴ Article 1^{er} de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (DDHC) : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. »

⁵⁵⁵ Alinéa 12, préambule de la Constitution de 1946 : « La Nation proclame la solidarité et l'égalité de tous les Français devant les charges qui résultent des calamités nationales. » et alinéa 13 « La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État. »

⁵⁵⁶ Article 1^{er} de la Constitution de 1958 : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée. » Article 2 : « La devise de la République est « Liberté, Égalité, Fraternité. » Article 3 : « Le suffrage peut être direct ou indirect dans les conditions prévues par la Constitution. Il est toujours universel, égal et secret. »

⁵⁵⁷ Dominique Cardon, *La Démocratie Internet. Promesses et limites*, Paris : Le Seuil, 2010, p. 100.

⁵⁵⁸ Dominique Cardon, *À quoi rêvent les algorithmes. Nos vies à l'heure des big data*, Paris : Le Seuil, 2015 : « Livré à lui-même sur les recherches Google, le calculateur s'appuie sur les comportements des autres internautes et contribue, "innocemment" si l'on ose dire, à la reproduction de la structure sociale, des inégalités et des discriminations. »

Ces biais ne permettent pas une totale égalité des citoyens face à la technologie puisqu'il faudrait que ces citoyens aient les mêmes connaissances techniques, ou les mêmes chances d'accès au Web et aux outils informatiques : ce qui n'est pas le cas. Les citoyens ne sont pas égaux face à Internet et par conséquent face à toutes les applis qui y figurent. Internet n'étant qu'un outil, il serait alors considéré comme un obstacle supplémentaire qui risque de séparer encore un peu plus les plus précaires du champ démocratique, au lieu de les en rapprocher.

Et c'est bien pour éviter des disparités économiques que le principe de neutralité du Net a fait couler beaucoup d'encre (adopté sous l'Administration Obama en 2015, il a finalement été retiré sous l'Administration Trump en 2017⁵⁵⁹). La neutralité du Net permet en effet d'éviter de créer de nouvelles disparités sociales sur le réseau en fonction du profil économique de l'internaute⁵⁶⁰. C'est bien pour préserver cette neutralité en France qu'un groupe de travail à l'Assemblée nationale, qui avait pour mission de réfléchir sur « la démocratie numérique », proposait d'inscrire le principe de neutralité du Net dans la Constitution⁵⁶¹, en s'appuyant sur une décision du Conseil constitutionnel du 10 juin 2009 qui fait de l'accès à Internet un droit fondamental. Mais on pourrait également citer le Règlement sur l'Internet ouvert, signé par les régulateurs

⁵⁵⁹ Julien Absalon, « Fin de la neutralité du Net : est-ce que cela peut arriver en France ? », RTL.fr, 14 décembre 2017, <https://www.rtl.fr/actu/futur/internet-la-fin-de-la-neutralite-du-net-peut-elle-arriver-en-france-7791425691>

⁵⁶⁰ Benjamin Hue, « Fin de la neutralité du Net : à quoi ressemblerait un Web à deux vitesses ? », RTL.fr, 23 novembre 2017, <https://www.rtl.fr/actu/futur/fin-de-la-neutralite-du-net-a-quoi-ressemblerait-un-web-a-deux-vitesses-7791107569> : « La neutralité du Net garantit aux internautes une égalité d'accès, de consultation et de traitement des contenus diffusés sur Internet sans aucune discrimination à l'égard de la source, du contenu ou de la destination des données. Elle permet à tous les internautes d'avoir un libre accès au Web, sans restriction. "Le principe de neutralité du Net c'est l'équivalent, dans le monde virtuel, de l'ouverture des routes, des ponts, ou de la capacité de tout citoyen à prendre le train. [...] Supprimer le principe fondateur d'un Internet ouvert et neutre, c'est autoriser un petit nombre de sociétés privées à décider qui peut accéder à leur infrastructure et à quel prix", explique dans l'*Obs* le président de l'Autorité française de régulation des télécoms (Arcep), Sébastien Soriano. »

⁵⁶¹ Julien Lausson, « Et si l'on inscrivait la neutralité du Net dans la Constitution ? », numerama.com, 13 décembre 2017, <https://www.numerama.com/politique/314399-et-si-lon-inscrivait-la-neutralite-du-net-dans-la-constitution.html> : « L'alinéa étant le suivant : "la loi garantit l'accès libre, égal et universel à des réseaux numériques ouverts et la formation des citoyens à leur utilisation". [...] Ils citent la décision du Conseil constitutionnel du 10 juin 2009 qui fait de l'accès à Internet un droit fondamental, la résolution du Conseil des droits de l'homme des Nations unies qui demande aux États de respecter les droits fondamentaux y compris en ligne, ainsi qu'une recommandation formulée par la commission parlementaire de réflexion sur le droit et les libertés à l'âge du numérique. »

des télécoms européens en mai 2016 et qui faisait d'Internet, un bien public^{562 563}. Sans cette neutralité, qui permet à chaque internaute de profiter d'Internet sans aucune condition de ressources, aucune égalité entre les citoyens n'est possible car les entreprises pourraient alors être tentées de facturer plus durement l'accès à certains sites les plus souvent utilisés, comme Facebook par exemple ; c'est-à-dire qu'en plus de payer un abonnement mensuel pour avoir accès à Internet, il faudrait sans doute payer un forfait supplémentaire pour avoir accès aux réseaux sociaux⁵⁶⁴.

Depuis octobre 2016, la neutralité du Net est protégée en France par le droit européen transposé dans la loi pour une République numérique, qui fut portée par Axelle Lemaire. L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) est chargée de veiller à son respect. On peut également citer une décision du Conseil constitutionnel du 10 juin 2009 relative à la loi dite « Hadopi » qui reconnaît aussi la liberté d'accès à Internet comme étant une des conditions d'exercice de la liberté d'expression et de la démocratie⁵⁶⁵.

⁵⁶² Benjamin Hue, « Fin de la neutralité du Net : à quoi ressemblerait un Web à deux vitesses ? », RTL.fr, 23 novembre 2017, <https://www.rtl.fr/actu/futur/fin-de-la-neutralite-du-net-a-quoi-ressemblerait-un-web-a-deux-vitesses-7791107569>

⁵⁶³ Andrus Ansip, vice-président de la Commission européenne chargé du marché unique numérique, « Le règlement de l'UE sur l'Internet ouvert protégera les Européens », *Le Monde*, 13 décembre 2017, https://www.lemonde.fr/idees/article/2017/12/13/le-reglement-de-l-ue-sur-l-internet-ouvert-protegera-les-europeens_5228747_3232.html

⁵⁶⁴ Julien Absalon, « Fin de la neutralité du Net : est-ce que cela peut arriver en France ? », RTL.fr, 14 décembre 2017, <https://www.rtl.fr/actu/futur/internet-la-fin-de-la-neutralite-du-net-peut-elle-arriver-en-france-7791425691>

⁵⁶⁵ Dominique Rousseau, professeur de droit constitutionnel à l'Université de Paris 1 Panthéon Sorbonne, « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 7, Assemblée nationale, 28 novembre 2017 : « Faut-il reconnaître un droit d'accès au numérique dans la Constitution ? Ce n'est pas la peine. Dans sa décision du 10 juin 2009 relative à la loi dite "HADOPI", le Conseil constitutionnel a d'ores et déjà proclamé que la liberté d'accès à Internet constituait l'une des conditions d'exercice de la liberté d'expression et de la démocratie. On peut toujours introduire le droit d'accès au numérique dans la Constitution mais il s'agit déjà d'un droit constitutionnel reconnu, dont le Conseil constitutionnel sanctionne le non-respect. »

3.1.2. Section 2. Le principe de liberté

La démocratie est indissociable du libéralisme^{566 567}. Un libéralisme qui a permis, nous l'avons vu précédemment, à l'individu de gagner en autonomie face à l'État et à la religion (avec la naissance de l'État moderne lors de la sortie de la religion – Marcel Gauchet).

La seconde valeur intrinsèque à la démocratie est la liberté. Elle s'exprime notamment à travers les libertés individuelles : la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen fait référence à « la libre communication des pensées et des opinions » (art.11, DDHC 1789). On peut également citer l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 : « Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen que ce soit. »

Nous allons voir qu'Internet et les plateformes de la *Civictech* ne remplissent pas totalement leur rôle, à la différence de textes juridiques comme la Constitution française de 1958. En effet, Internet est désormais une « agora censurée ».

Historiquement, Internet partageait des valeurs de liberté et d'égalité. Dès son origine, n'importe qui pouvait se connecter sur Internet et y surfer librement. À ses débuts, Internet était souvent présenté comme une sorte de « nouvelle agora électronique » selon l'expression du journaliste Howard Rheingold, car il permettait d'agrandir

⁵⁶⁶ Denis Baranger, *Le Droit constitutionnel*, Paris : PUF, Coll. Que sais-je ? (7^e édition), 2017, p. 81 : « À côté du mouvement démocratique, un autre grand mouvement a contribué à forger les constitutions modernes : c'est le libéralisme. Le libéralisme voulait l'émancipation de l'individu, la reconnaissance pour lui d'une sphère d'autonomie où il pouvait conduire la vie qu'il s'était choisie sans encourir la désapprobation de la société ou de l'État. Le libéralisme n'a pas tant voulu la démocratie que la fin du despotisme. La liberté qu'il défend est avant tout celle de l'individu. Il ne se contente pas de la réalisation de la liberté collective du peuple qui est accomplie du moment que celui-ci est son propre gouvernant. Dans les constitutions démocratiques et leurs déclarations de droits, on trouve la signature de ce projet libéral. C'est lui qui inspire la plupart des "droits" et "libertés" individuels. La reconnaissance de ces droits et libertés possède une signification politique. »

⁵⁶⁷ Jean-Pierre Cometti, *La Démocratie radicale*, Gallimard, coll. Folio, 2016, p. 79 : « Démocratie et libéralisme sont liés, historiquement et conceptuellement. Au libéralisme, on doit à la fois la contestation des formes de pouvoir et d'arbitraire qui ont longtemps fait obstacle à la liberté des individus, et l'absolutisme que son évolution a consacré dans la postérité de Locke et d'Adam Smith. »

l'espace public et par ce biais, de redynamiser la démocratie⁵⁶⁸. C'était un discours qui a marqué fortement de nombreux internautes et générations de *geeks*. Bien sûr, il n'était pas dénué de véracité. En créant un nouveau canal d'expression, Internet permettait de soutenir la démocratie en agrandissant le champ de l'expression.

Mais Internet peut aussi se transformer en nouveau censeur, étant en effet construit et géré par de nombreuses entités privées⁵⁶⁹ qui fonctionnent avec leur propre règlement et qui se transforment ainsi à leur tour en nouveaux *gatekeepers*, ce qu'avait déjà démontré Romain Badouard au sujet de leur pouvoir arbitraire sur la sélection ou la diffusion de l'information⁵⁷⁰.

En effet, chacune de ces entités privées contient des règles internes, « techniques » pour le code ou « écrites » pour les chartes de modération, qui agissent comme autant de petites « constitutions » dont les utilisateurs sont les administrés. À cela s'ajoutent des contraintes économiques qui leur permettent d'exister, ce qui renvoie alors à la notion d'égalité.

⁵⁶⁸ Patrice Flichy, « Internet, un outil de la démocratie ? », *La Vie des idées*, 14 janvier 2008. ISSN : 2105-3030. URL : <http://www.laviedesidees.fr/Internet-un-outil-de-la-democratie.html> : « Au début des années 1990, Internet est souvent présenté comme une nouvelle agora électronique. Dans le premier livre qui va populariser cette nouvelle technologie, le journaliste Howard Reinhold, compare longuement Internet à l'espace public habermassien. Il y voit un dispositif capable de revitaliser la démocratie. Cette vision politique d'Internet sera reprise par de nombreux auteurs et notamment par Al Gore, alors vice-président des Etats-Unis, lors d'un discours à l'Union internationale des télécommunications. Elle constituera un des éléments forts d'attraction de cette nouvelle technique. »

⁵⁶⁹ Xavier Niel et Dominique Roux, *Les 100 mots de l'Internet*, Paris : PUF, coll. Que sais-je ? 2012, p. 48 : « Les fournisseurs d'accès à Internet en anglais les *Internet Subscriber Providers (ISP)*, offrent à leurs clients l'utilisation de l'ensemble des ressources d'Internet. En général, l'abonnement que l'internaute souscrit permet d'avoir accès à un site « portail », c'est-à-dire à une page web qui contient un certain nombre d'informations courantes : météo, résultats sportifs, Bourse, actualité, etc. En France, trois principaux fournisseurs d'accès à Internet (FAI) représentent environ 93 % du marché : Orange ex-Wanadoo (45 %), Free (25 %) et Neuf Box SFR (23 %). »

⁵⁷⁰ Romain Badouard, *Le Désenchantement de l'Internet*, FYP éditions, 2017, p. 94 : « En 2012, par exemple, quand un film amateur américain diffusé sur YouTube a caricaturé le prophète Mahomet et provoqué des émeutes dans certains pays arabes, Google a bloqué l'accès à cette vidéo. Cette décision a soulevé de nombreuses critiques, d'une part pour son caractère unilatéral (Google a agi seul), et d'autre part parce qu'elle était sélective (elle n'a concerné que deux pays, l'Égypte et la Lybie, où les manifestations anti-américaines étaient les plus violentes). Cet acte de censure rendu possible par la position technique qu'occupe Google sur le réseau a montré que les intermédiaires de l'information en ligne, les "infomédiaires" étaient devenus les nouveaux *gatekeepers* et pouvaient délivrer des sentences autrefois réservées aux tribunaux sans risquer de représailles de la part de la puissance publique. »

3.1.2.1. Sous-section 1. Les « règles écrites »

Ces entités privées ont leur propre charte de modération qui leur permettent de juger ce qui peut être publié ou non. Les administrateurs des sites ou les *community managers* par exemple se chargent de vérifier le respect de ces chartes dans la contribution des internautes⁵⁷¹ De même que sur certaines plateformes, ce sont les internautes eux-mêmes qui surveillent et dénoncent les commentaires d'autres intervenants, en signalant des commentaires indésirables⁵⁷².

Avec ces chartes de modération, les GAFAs par exemple (Facebook en priorité) régulent leur plateforme en fonction de normes arbitraires décidées en interne et qui n'ont pas été choisies par l'ensemble de leurs utilisateurs. À cet effet, ils régulent la liberté d'expression sur leur plateforme, censurant ce qui ne leur convient pas, comme l'ont démontré les récents faits de censure concernant les photos de nus présentes sur le réseau, Facebook ayant notamment supprimé des milliers de profils d'internautes ayant comme photo de profil *L'Origine du monde* de Courbet⁵⁷³. On assiste donc à une

⁵⁷¹ Philippe Ségur et Sarah Périé-Frey (sous la direction de), *L'Internet & la démocratie numérique*, Presses universitaires de Perpignan, février 2016, article de Candice Bordes, « L'essor d'un idéal de partage : les projets contributifs », p. 29 : « Il faut dès lors inclure une nouvelle catégorie d'acteurs agissant dans l'ombre [...] les "coordinateurs". Ces derniers sont en charge comme leur nom l'indique, de maintenir le fonctionnement des sites et cela en assurant notamment la mise en place d'outils permettant la coopération entre les différents participants. Il était précisé que Tela Botanica comptait ainsi une quinzaine de salariés permanents destinés à entretenir et dynamiser le site. [...] Dominique Cardon avait noté la présence de *gatekeepers*, à la différence que cette surveillance s'effectue a posteriori, donc après les publications. »

⁵⁷² Lucile Berland, « Pétitions 2.0, mode d'emploi », *Lemonde.fr*, 24 septembre 2014, https://www.lemonde.fr/societe/article/2014/09/24/les-petitions-en-ligne-nouveaux-vecteurs-de-la-mobilisation_4493513_3224.html : « Tout internaute qui souhaite signaler une pétition lui semblant offensante ou inappropriée peut le faire en cliquant sur un bouton "signaler un abus" en bas de page. Si les plateformes reçoivent plusieurs messages pour une même pétition et estiment que son retrait est justifié, elles prendront la décision qui s'impose. Un cas, lui aussi, très marginal à ce jour. »

⁵⁷³ Denis Gancel et Gilles Deléris, *La Société des marques*, Éditions Parole et Silence, 2015, p. 44. Article écrit par Xavier de la Porte, « Les marques dans l'univers du numérique : cancer ou métamorphose » : « Ces marques créent des juridictions qui entrent de plus en plus en conflit avec les juridictions des pays. Prenons l'exemple de Facebook. Facebook compte environ un milliard d'utilisateurs qui évoluent dans un espace aux lois propres : des Français ayant choisi comme photo de profil une reproduction de *L'Origine du monde* de Courbet, tableau qui montre un sexe de femme ouvert, ont vu leur profil disparaître immédiatement sans avertissement, sous prétexte qu'ils contrevenaient aux règles de Facebook. Du point de vue de la loi française c'est illégal de faire disparaître des gens d'un lieu parce qu'ils ont comme photo un sexe de femme ouvert. Or dans le monde de Facebook c'est possible. Dans l'empire de Facebook règne la délation puisqu'une fonctionnalité permet de signaler un profil, quelqu'un qu'on estime trop insistant, ou véhiculant des contenus qui sont douteux. Au bout d'un nombre de délations indéterminé, par un processus qu'on ne connaît pas, les profils peuvent être éliminés, disparaître. »

régularisation privée d'un espace d'expression qui avait pourtant profité au préalable à l'essor démocratique.

On observe le même fonctionnement du côté des *Civictech*, puisque les plateformes de pétitions comme Wesign.it et Avaaz refusent parfois certaines pétitions qui sont contraires à leur comité éthique ou charte de valeurs⁵⁷⁴.

Pour sélectionner les pétitions sur notre plateforme on a un petit comité de relecture qui sélectionne les propositions une par une, on a une grille d'analyse et on regarde si ça défend un intérêt particulier ou un intérêt général. Si c'est général on prend, sinon on ne publie pas. (Un membre de Citization.)

Lorsqu'une question est déjà posée, on refuse de la reposer. Dans notre modération, les gens n'ont pas le droit de poser plus de 5 questions par mois ce qui limite aussi les trolls. (Un membre de Questionnez vos élus.)

Concernant la modération. Tu peux signaler chaque idée sur Stig, si ce n'est pas la bonne catégorie ou du spam. On vérifie qu'elle respecte aussi les conditions d'utilisation. Quand une idée a plusieurs signalements, on voit bien que les gens ne veulent pas voir telle proposition. C'est possible qu'on nous signale des idées qui ne correspondent pas à l'idéologie du plaignant. En général on la laisse même si parfois on se pose des questions. Après les utilisateurs sont capables d'eux-mêmes de faire baisser dans le palmarès une proposition malhonnête. On retire seulement quand la proposition est grave, diffamatoire. (Un membre de Stig.)

⁵⁷⁴ Lucile Berland, « Pétitions 2.0, mode d'emploi », *Lemonde.fr*, 24 septembre 2014, https://www.lemonde.fr/societe/article/2014/09/24/les-petitions-en-ligne-nouveaux-vecteurs-de-la-mobilisation_4493513_3224.html : « Wesign.it : grâce aux cachets de plusieurs milliers d'euros déboursés par les plus grosses ONG ou associations, les particuliers ou collectifs les moins fortunés paient beaucoup moins, voire pas du tout. La plateforme se réserve le droit de ne pas publier une pétition si elle n'est pas validée au préalable par son comité éthique. Avaaz : détenue par la fondation du même nom, le site est exclusivement financé par les micro-dons de ses membres depuis 2008. Comme sur wesign.it, les pétitions ne sont publiées que si elles sont conformes à une charte de valeurs – par exemple ouvertement favorable au "mariage pour tous". »

C'était plutôt les utilisateurs qui faisaient de la modération. Lorsque les gens nous disent que le contenu est offusquant ou qu'il y a plein de fautes d'orthographe. (Un membre de Bazille.)

Sur le site de Parlement & Citoyens, il y a une corbeille ouverte. [...] Quand un modérateur considère qu'un contenu est en violation de la charte, il le dépose dans cette corbeille ouverte dont chacun peut vérifier le contenu. Plutôt qu'une autorité tierce, je pense que tout citoyen préfère pouvoir vérifier par lui-même, dans le jeu de données ou la corbeille, qu'un contenu a été rejeté au motif que son auteur a violé la charte qu'il a lui-même signée⁵⁷⁵. (Cyril Lage, président de Parlement & citoyens.)

Les institutions sont modératrices de leur plateforme. Elles ont des chartes de modération. Parfois il nous arrive d'être modérateurs de la plateforme. (Un membre d'Open Source Politics.)

S'ajoute à cela, et de manière plus globale, les lois qui punissent les propos diffamatoires et restreignent de fait le champ de l'expression, et qui s'appliquent de plus en plus sur Internet. Par exemple, les attaques pour diffamation sont définies dans le Code pénal⁵⁷⁶ ainsi que dans la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse : « Toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel le fait est imputé est une diffamation⁵⁷⁷. »

Une amende pour diffamation publique (propos homophobes, racistes, sexistes ou à l'encontre de personnes handicapées) peut s'élever jusqu'à 45 000 euros d'amende et

⁵⁷⁵ Cyril Lage, président de Parlement & Citoyens, « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 5, Assemblée nationale, 23 octobre 2017.

⁵⁷⁶ Code pénal, Chapitre V : Des contraventions de la 5^e classe contre les personnes, Section 3 : Des provocations, diffamations et injures non publiques présentant un caractère raciste ou discriminatoire, article R625-7, Modifié par le décret n° 2017-1230 du 3 août 2017 - article 1, https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=E21C2F9C644A4C481F9FA1C1B09D47A8.tplgfr34s_2?idSectionTA=LEGISCTA000035376977&cidTexte=LEGITEXT000006070719&dateTexte=20190214

⁵⁷⁷ Loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, article 29, <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070722&idArticle=LEGIARTI000006419790>

un an de prison⁵⁷⁸. Des normes qui tendent progressivement à instaurer une sorte de « police de l'expression⁵⁷⁹ » sur Internet selon Christophe Euzet, maître de conférences de droit public à l'Université de Perpignan, loin du refrain libéral-libertaire (le laisser-faire) propre aux réseaux sociaux et défendu notamment par les plateformes d'hébergement.

3.1.2.2. Sous-section 2. Les « règles techniques »

L'architecture de ces plateformes, que nous utilisons continuellement, sont elles-mêmes construites selon des logiques techniques internes. Le juriste américain Lawrence Lessig avait déjà écrit dans son article « Code is Law⁵⁸⁰ », en 2000, que ce sont les ingénieurs formatant un code informatique qui font la loi. Ce sont eux qui décident ce qu'il est possible de faire, en tant qu'internaute, sur une plateforme, comme cliquer sur un bouton ou laisser un commentaire⁵⁸¹.

Nous sommes si obsédés par l'idée que la liberté signifie « être libéré du gouvernement » que nous ne voyons même pas la réglementation en vigueur dans ce nouvel espace. Nous ne voyons donc pas la menace à la liberté que présente ce règlement, écrit-il dans son article faisant référence aux réglementations imposées par les codes (l'architecture) des sites internet.

⁵⁷⁸ Fiche pratique, « Diffamation », Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre), ministère chargé de la justice, 26 novembre 2018, <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32079>

⁵⁷⁹ Christophe Euzet, maître de conférences de droit public, « Conclusion : Internet, numérique : quel horizon pour la démocratie ? », Université de Perpignan via Domitia, 11 juin 2015 : « Les arsenaux juridiques, mis à la disposition des institutions habilitées à lutter contre les comportements déviants, s'accompagnent de nouvelles normes pénales, qui durcissent sensiblement les conditions d'exercice des libertés publiques relatives à l'expression. La pénalisation de plus en plus marquée des propos racistes, négationnistes, antisémites, xénophobes, homophobes, sexistes, ou encore des crimes d'apologie du terrorisme et autres atteintes aux principes fondamentaux reconnus au bénéfice de la personne humaine, tend à instaurer progressivement une sorte de "police de l'expression" qui se démarque sensiblement de la toute-liberté de principe longtemps invoquée comme argument majeur à l'égard du développement de l'Internet. »

⁵⁸⁰ Lawrence Lessig, « Code Is law : sur la liberté dans le cyberspace », *Harvard Magazine*, 1 janvier 2000, <https://harvardmagazine.com/2000/01/code-is-law-html>

⁵⁸¹ Denis Gancel et Gilles Deléris, *La Société des marques*, éditions Parole et Silence, 2015, p. 44, Article écrit par Xavier de la Porte, « Les marques dans l'univers du numérique : cancer ou métamorphose » : « Lawrence Lessig a créé un texte qui est devenu un classique de la littérature numérique, son titre est son argument tiennent en trois mots, c'est "Code is Law", le Code fait la loi. Quel sens cette assertion revêt-elle dans le monde informatique ? Ce qui décide de ce que je peux faire ou ne pas faire de ce qui est possible ou pas, ce n'est plus la loi telle qu'elle est fabriquée dans les parlements mais le programme élaboré par les ingénieurs et les développeurs, qui décide qu'un clic me permet ceci mais pas cela. Ce principe est valable pour n'importe quel programme informatique. Et qui fabrique les programmes que nous utilisons tous et de manière continue ? Google, Facebook, Microsoft, Apple, Amazon ... ce sont eux qui littéralement, font la loi. »

Pourtant, comme le fait remarquer le *think tank*, Renaissance numérique, les choix techniques conditionnent les logiques d'action⁵⁸². Internet est donc loin d'être un espace sans aucune régulation, puisqu'il l'est de fait avec des normes techniques qui sont elles-mêmes le produit de normes sociales⁵⁸³.

Tout comme le font les GAFAs dont les algorithmes classent des informations en fonction de leur notoriété plutôt que de leur véracité⁵⁸⁴, par le nombre de « rebonds » d'une référence sur une multiplicité de pages internet. Ainsi, une multiplication de citations ne garantit pas la véracité de l'information car une notoriété peut être créée de toutes pièces en se jouant de la logique des algorithmes, surtout si l'on prend en compte le phénomène de l'*astroturfing*. Sur ces mêmes principes, les *Civitech* connaissent aussi des biais technologiques.

La plateforme n'est pas neutre et ça, je m'en suis rendu compte avec les choix techniques et éditoriaux. (Un membre de Bazille.)

Si on biaise l'algorithme on surpondère certaines idées qui arrivent en avant par rapport à d'autres. (Un membre de Make.org.)

Une idée a tendance à rester première car les gens la voient et vote pour. Nous pour éviter ça, on a mis en place un mode aléatoire d'apparition comme sur

⁵⁸² Renaissance numérique, « Démocratie : mise à jour », <http://www.renaissancenumerique.org/>, avril 2016, p. 33 : « "Le code c'est la loi", celui qui maîtrise les règles de l'environnement (le code) peut imposer sa conception à l'action. [...] Les technologies numériques quelles qu'elles soient peuvent être appréhendées comme des instruments de pouvoir : elles permettent à un concepteur de faire agir un utilisateur d'une certaine façon. »

https://www.renaissancenumerique.org/system/attach_files/files/000/000/050/original/LB_DEMOCRATIE_MAJ.pdf?1485793434

⁵⁸³ Clément Mabi, « Citoyen hacker. Enjeux politiques des Civitech », *La Vie des idées*, 2 mai 2017. ISSN : 2105-3030. URL : <http://www.laviedesidees.fr/Citoyen-hackeur.html> : « Dans son ouvrage *Code is Law*, Lawrence Lessing rappelait dès 1999, avec sa formule demeurée célèbre, qu'Internet ne devait pas être considéré comme un espace en dehors de toute logique de régulation, dans la mesure où dans un environnement numérique les normes sociales et les règles d'interaction sont incorporées dans la technique. Ainsi celui qui configure l'architecture technique structure également les relations de pouvoir qui s'instaurent avec les usagers. »

⁵⁸⁴ Romain Badouard, *Le Désenchantement de l'Internet*, FYP éditions, 2017, p. 17 : « Pour autant, si les *gatekeepers* habituels y ont disparu, la fonction de filtrage elle-même s'est maintenue et de nouvelles formes de hiérarchie ont remplacé les anciennes. Simplement, celle-ci n'incombe plus à des professionnels mais aux robots des moteurs de recherche qui trient les sites en fonction de critères qui leur sont propres. Le pouvoir de ces nouveaux acteurs est colossal, puisque ceux-ci déterminent les informations qui seront visibles des internautes et celles qui seront reléguées dans les limbes du Web. »

Tinder, qui affiche des idées au hasard. L'intérêt, c'est que ça brasse des idées, et des idées anciennes ou moins réputées peuvent remonter. Le biais, on l'a avec l'algorithme mais aussi avec le temps, ou les choses plus anciennes sont classées. (Un membre de Stig.)

Les propositions qui sont faites par les citoyens sont présentées selon leur classement. On a une formule algorithmique qui classe les propositions en fonction de leur évaluation. Plus une proposition est évaluée, plus elle remonte, plus elle est visible. (Un membre de Ciwik.)

On reçoit pleins d'infos en brut. Plus les membres votent, plus les sujets intéressants montent, donc pas de censeurs ou de curateurs qui imposent un sujet par jour. On n'a pas eu de reproches sauf lorsque la question était nulle... mais c'était le choix de la communauté... pas la nôtre. (Un membre de Baztille.)

On peut également parler du design de ces plateformes, qui font qu'elles vont être difficiles d'usage pour les internautes, manquer d'ergonomie et du coup ne vont pas faciliter ni le passage des internautes ni la publication de leurs commentaires :

Notre plateforme n'était pas neutre : par la compréhension du logo, du design, par l'association de couleurs ou la mise en forme des questions ou des réponses, tu peux orienter la façon d'utiliser ta plateforme, et donc amener à ce que tu souhaites voir apparaître. » (Un membre de Baztille.)

Aujourd'hui on a cette préoccupation importante de la dimension intuitive des outils qu'on développe pour que ce soit facile à utiliser. Ce n'était pas le cas il y a dix ans et un des gros biais, c'était que les développeurs développaient des plateformes compliquées à utiliser, car pour eux ça allait de soi. (Maître de conférences en science de l'information et de la communication à Assas.)

2.1.2.3. Sous-section 3. Les règles « économiques »

À cela on doit ajouter que la fin de la neutralité du Net permet à tous les « plombiers » du réseau, ceux qui transmettent les informations à travers des câbles numériques (les fournisseurs d'accès, les opérateurs de télécommunications), de conditionner l'accès à

l'information en faisant jouer la loi du marché ; ce qui pourrait rétablir de fait un fonctionnement censitaire en fonction des conditions économiques des internautes.

En effet, la neutralité du Net⁵⁸⁵, concept théorisé par le professeur de droit Tim Wu de l'université Columbia, promet un égal accès à « tous les contenus d'Internet et ceci à la même vitesse⁵⁸⁶ ». En France, cette neutralité est toujours en vigueur.

En revanche, aux États-Unis, avec la fin de la neutralité du Net, les fournisseurs américains d'accès à Internet peuvent personnaliser leur offre globale de prix en fonction des habitudes des utilisateurs, plutôt que de garantir un prix commun à l'ensemble des internautes. Ainsi, un gros consommateur de films pourrait se voir faire facturer plus cher son abonnement contrairement à quelqu'un qui ne consulte que quelques vidéos YouTube dans l'année ; alors qu'aujourd'hui peu importe que vous restiez 3 heures ou 15 heures par semaine devant votre écran d'ordinateur, le prix de l'abonnement reste le même. On peut également parler de la fracture numérique qui conditionne l'expression sur Internet à des qualités économiques (l'accès à un ordinateur, à une connexion internet, etc.).

Ainsi, le Web n'étant pas neutre et Internet étant un intermédiaire très sélectif, il n'est pas dit que ce fabuleux monde d'Internet et avec lui celui des *Civitech*, soient toujours le soutien des valeurs de liberté et d'égalité. C'est parce que les *Civitech* deviennent

⁵⁸⁵ Xavier Niel et Dominique Roux, *Les 100 mots de l'Internet*, Paris : PUF, coll. Que sais-je ? 2012 : « L'objectif de la neutralité sur le Net est de garantir à l'ensemble des utilisateurs un accès sur les réseaux à tous les services et tous les contenus dans les meilleures conditions. Le principe de neutralité est un des mythes fondateurs de l'Internet pour permettre à tous l'accès à la Toile. Mais, avec l'explosion de la consommation des contenus numériques, les choses ont aujourd'hui bien changé, et l'on commence à s'interroger sur une possible saturation des réseaux. En conséquence, la totale liberté de circulation sur les réseaux se pose. C'est pour cela qu'il est envisagé de procéder à une certaine discrimination dans les services, c'est-à-dire de mettre en place des différenciations pour augmenter les degrés de liberté. »

⁵⁸⁶ Denis Gancel et Gilles Deléris, *La société des marques*, éditions Parole et Silence, 2015, p. 48, article écrit par Xavier de la Porte, « Les marques dans l'univers du numérique : cancer ou métamorphose » : « Il existe une notion qui s'appelle "la neutralité du net". Définie en 2003 par un universitaire américain du nom de Tim Wu, professeur de droit à Columbia, elle affirme : "Quel que soit votre point d'entrée sur Internet, vous devez pouvoir avoir accès à tous les contenus d'Internet et à la même vitesse". La neutralité du Net, c'est un principe de non-discrimination sur les réseaux. Contrairement à la télévision, on ne s'abonne pas à un bouquet qui autorise l'accès à certaines chaînes. Sur Internet, un unique abonnement donne théoriquement accès à tous les contenus à la même vitesse. Pourtant, ce principe de neutralité du Net est mis à mal parce que les fournisseurs d'accès n'y ont pas intérêt. Il vaut mieux pour eux faire payer plus cher les gros usagers qui utilisent beaucoup de bande passante parce qu'ils sont souvent connectés ou téléchargent des fichiers très lourds. »

à leur tour de nouveaux *gatekeepers*, avec leur propre charte de modération et leur propre architecture, que les *Civitech* ne permettent plus une totale égalité et liberté d'expression de l'ensemble des citoyens sur leur plateforme.

En réalité, pour que l'espace sur Internet soit fondamentalement démocratique, il faudrait réguler cet espace selon des principes et des valeurs démocratiques. En ce sens, la CNIL souhaite réguler Internet en prenant en compte les valeurs de la démocratie⁵⁸⁷. Elle souhaite ainsi faire d'Internet « un lieu d'expression et de réalisation des libertés fondamentales, dans le respect des exigences constitutionnelles ».

Dans sa décision du 10 juin 2009 (qui censure une partie de la loi Hadopi 1), le Conseil constitutionnel a confirmé qu'Internet était un espace de liberté d'expression⁵⁸⁸. Dans sa décision, il confirme que « la liberté de communication s'exerce également en ligne » et que cette liberté est double : il s'agit à la fois de la possibilité d'exprimer ses idées sur le Web⁵⁸⁹ mais aussi de recevoir une information⁵⁹⁰, selon la conseillère d'État Isabelle Falque-Pierrotin.

Par ailleurs, le Conseil constitutionnel a considéré que l'accès libre aux services sur Internet faisait partie intégrante de la liberté de pensée et d'opinion. Par ce biais, pour Isabelle Falque-Pierrotin, le Conseil constitutionnel a tout simplement affirmé « que l'accès des citoyens à Internet constitue l'une des modalités d'exercice de l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, c'est-à-dire non seulement d'un droit de valeur constitutionnelle, mais également, comme n'a pas manqué de souligner le Conseil, « un des droits les plus précieux de l'homme : tout

⁵⁸⁷ Isabelle Falque-Pierrotin, « La Constitution et l'Internet », *Les Nouveaux Cahiers du Conseil constitutionnel* 2012/3, n° 36), p. 31-44. DOI 10.3917/nccc.036.0031 : « Avec le législateur et le Conseil constitutionnel, l'autorité de régulation [ici la Cnil] est ainsi engagée dans un dialogue destinée à faire de l'Internet un espace de liberté, mais pas un espace de non-droit. Ou, en d'autres termes, un lieu d'expression et de réalisation des libertés fondamentales, dans le respect des exigences constitutionnelles. Derrière ce dialogue se dessine la vision collective que nous pourrions avoir de l'humanité dans le numérique. »

⁵⁸⁸ Décision 2009-580 DC précit., considérant n° 12.

⁵⁸⁹ Décision n°94-345 DC du 29 juillet 1994 : Loi relative à l'emploi de la langue française : JORF du 2 août 1994, p. 11240, et décision n° 99-412 DC du 15 juin 1999 : Charte européenne des langues régionales ou minoritaires déclarée (contraire à la Constitution) : JORF du 18 juin 1999, p. 8964.

⁵⁹⁰ Décision n° 2009-577 DC du 3 mars 2009 : Loi n°2009-258 du 5 mars 2009 relative à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de la télévision (non-conformité partielle) : JORF du 7 mars 2009, p. 4336.

citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans des cas déterminés par la loi. »

Si le Conseil constitutionnel reconnaît la liberté comme étant une valeur devant survivre à la logique d'Internet, il ne reconnaît pas celle de l'égalité. En effet, souligne Isabelle Falque Pierrotin, il n'a pas confirmé la neutralité du Net, en ne reconnaissant pas « un droit d'accès au réseau » à valeur constitutionnelle qui aurait conduit à « garantir à chacun un droit de caractère général et absolu » à être connecté.

3.2. Chapitre 2. Vers une meilleure représentation ?

De nombreux acteurs de la *Civitech* ont été persuadés de pouvoir améliorer le régime représentatif à l'aide d'Internet⁵⁹¹. Pourtant au regard du droit constitutionnel, les technologies d'Internet sont incompatibles avec les principes d'une démocratie représentative. On assiste à des obstacles techniques qui ne permettent pas le respect de principes philosophiques.

Dans ce chapitre, j'ai essayé de comprendre si les outils proposés par les acteurs de la *Civitech* peuvent véritablement améliorer la représentation. Pour ce faire, j'ai comparé les principes du droit constitutionnel (les articles de la Constitution de la V^e République) avec les possibilités offertes par Internet (et à travers elles, les solutions proposées par la *Civitech*).

Si j'ai démontré auparavant qu'Internet pouvait agrandir le champ de l'expression et donc participer à la démocratisation d'un pays, Internet peut également en être totalement opposé.

⁵⁹¹ Dominique Cardon, *La Démocratie Internet. Promesses et limites*, Paris : Le Seuil, 2010, p. 90 : « On ne vote pas sur Internet. Beaucoup d'espoirs ont été placés dans l'idée qu'Internet pouvait renouveler le processus électoral en autorisant une sorte de consultation directe à base représentative. Ce Web d'opinion permettrait de faire vivre une démocratie plus continue, plus proche des citoyens. Toutes les expériences engagées dans ce sens se sont pourtant révélées décevantes. »

3.2.1. Section 1. Des incompatibilités philosophiques

Dans cette section, on va se rendre compte qu'Internet, ouvert, mondialisé, sans frontières, entre directement en confrontation avec la construction juridique d'un État, qui est délimité par le droit et possède un espace géographique ainsi qu'une population juridiquement définis.

Ces deux logiques s'opposent et il est impossible – au regard du droit – de créer une « démocratie numérique ». Cela pour quatre raisons principales que nous allons étudier ci-dessous :

- Internet est un monde sans frontières, il n'obéit pas à une seule souveraineté d'État.
- Cela conduit donc à une absence de corps électoral puisque ce dernier est juridiquement délimité notamment par une nationalité – et donc des frontières physiques et juridiques.
- Cette absence de corps électoral s'illustre également par l'anonymat des internautes, dont on ne peut pas vérifier l'identité. Outre le fait de ne pas connaître la nationalité de l'internaute, cet anonymat peut cacher une multiplicité d'identités sur le Web, pour un seul et même individu, rompant alors avec le principe démocratique qu'un homme est égal à une voix, puisque sur Internet, un seul individu peut avoir plusieurs identités et donc participer plusieurs fois, ce que l'on constate notamment sur les plateformes de participation ou les forums.
- Il n'y a pas de secret du vote possible sur internet, car pour intégrer le réseau, un internaute est propriétaire d'une adresse IP (l'équivalent d'une adresse postale).

3.2.1.1. Sous-section 1. L'absence de souveraineté nationale

Internet évoluant dans un univers mondialisé et sans frontières, comment délimiter sa souveraineté nationale ? Et la France peut-elle reproduire sa souveraineté sur le numérique, dans un monde virtuel ?

La souveraineté est un principe inventé par Jean Bodin au XV^e siècle. Elle est ce qui permet à un État de droit de s'organiser puisque ce dernier détient sa légitimité de son souverain (qu'elle émane d'un individu ou de plusieurs individus). En France, la souveraineté est définie par l'article 3 de la Constitution de 1958. Elle fait du peuple, dans son entièreté, le détenteur unique de la souveraineté. L'article 3 de la Constitution de 1958 affirme que : « la souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum. Aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice ».

Cette souveraineté permet à un État de s'organiser comme il l'entend (de fixer ses propres lois internes), sans être soumis par des contraintes extérieures. Cette souveraineté permet à l'État de se définir comme le détenteur suprême de l'autorité sur son propre territoire. Le juriste Bodin ne disait-il pas que la souveraineté « est de droit », parce qu'elle a la faculté de produire du droit en plus d'être reconnue par le droit en elle-même⁵⁹².

Cette souveraineté est également délimitée par des limites physiques (une population – une nation et un territoire). C'est pour cela qu'elle n'est pas universelle, au sens de sans frontières, et qu'elle reste le fruit d'une histoire.

Cependant, en France, dans notre hiérarchie des normes, si les traités internationaux figurent hiérarchiquement sous la Constitution et plus largement le bloc de constitutionnalité ; ils figurent au-dessus des lois ordinaires (article 55 de la Constitution 1958 pour lequel le droit international conventionnel, c'est-à-dire l'ensemble des traités, est doté d'une autorité supérieure à celle des lois⁵⁹³). La

⁵⁹² Denis Baranger, *Le Droit constitutionnel*, Paris : PUF, Coll. Que sais-je ? (7^e édition), 2017, p. 36 : « Très tôt, la puissance souveraine a été associée à l'exercice d'une volonté. Si la souveraineté, selon le mot de Bodin "est de droit", c'est à la fois parce qu'elle est reconnue par le droit et parce qu'elle consiste en une capacité de produire du droit. C'est cette capacité de créer du droit à partir de rien que désigne le terme de "volonté". Dès que la souveraineté a été identifiée comme la clé de l'ordre politique, elle a été associée à la puissance de faire les lois ou pouvoir législatif. »

⁵⁹³ « Les cours de justice européennes », Vie-publique.fr, 15 mars 2012, <https://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/justice/justice-internationale/justice-europeenne/que-peut-faire-citoyen-quand-norme-europeenne-n-est-pas-appliquee-son-etat.html> : Il résulte de l'article 55 de notre Constitution que le droit international conventionnel (c'est-à-dire l'ensemble des traités) est doté d'une autorité supérieure à celle des lois. La Cour de cassation et le Conseil d'État ont précisé qu'une loi française, même plus récente,

souveraineté interne n'est donc pas illimitée sur son propre territoire. Elle se doit par exemple de faire respecter ses lois internes avec celui des droits de l'homme⁵⁹⁴ propres à l'ensemble des pays européens.

Dans sa thèse, Marie-Charlotte Roques-Bonnet avait déjà expliqué que la hiérarchie des normes françaises était enrichie de normes internationales (traités européens et internationaux par exemple) et qu'ainsi le droit français ne découlait plus uniquement d'une structure nationale. L'auteur indiquait que « la Constitution de 1958 avait défini les pouvoirs constitués en "blocs" : exécutif, législatif, judiciaire. Dépassant cette scission, l'exercice effectif du pouvoir s'opère en réseaux : un réseau exécutif (Conseil européen, Commission européenne, président de la République, Gouvernement, autorités administratives indépendantes, régulateurs et organismes d'intérêt général), un réseau législatif (Parlement européen, parlements « des 27 », dont le parlement français) et un réseau judiciaire (juge de droit commun, Conseil constitutionnel, CJCE et CEDH)⁵⁹⁵ ». L'auteur y voyait alors une complémentarité plutôt qu'une concurrence, faisant comprendre par le même biais que défendre l'inverse serait refuser la modernité.

Ainsi, si dans le réel la souveraineté nationale était déjà grignotée par le droit international, il peut en être de même dans le virtuel avec les *Civitech*, notamment celles qui proposent des plateformes de coconstruction des lois, puisque l'ensemble des internautes Français ou non peuvent se connecter sur ces plateformes et participer pour amender des lois, bien que ces plateformes n'aient qu'un rôle consultatif et pas

doit être écartée lorsqu'elle entre en contradiction avec un traité international. En ce qui concerne le droit communautaire, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) considère, en conséquence de la primauté du droit européen, que tout juge national étant chargé d'appliquer le droit de l'Union européenne a obligation de laisser de côté toute norme nationale contraire à celui-ci.

⁵⁹⁴ Philippe Ardant et Bertrand Mathieu, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Issy-les-Moulineaux : LGDJ, 29^e édition, 2017, p. 32 : « La notion de souveraineté a été inventée par Jean Bodin au XVI^e siècle. Le pouvoir de l'État est non subordonné, cela signifie qu'il peut s'organiser comme il le veut. Son pouvoir est originaire et illimité, c'est-à-dire qu'il ne le tient que de lui-même et qu'il peut poser des normes sans se soucier d'autres règles extérieures à lui. Donc il élabore sa Constitution, forge des lois internes, etc. En somme, il est délimité par un territoire et une population. Les autres, groupements, individus sont soumis aux règles étatiques. Néanmoins avec la mondialisation et globalisation la souveraineté interne n'est plus illimitée. Par ailleurs, l'État est déjà soumis au respect des Droits de l'homme, et des droits de l'individu, notamment le respect de sa vie privée, mais aussi aux mouvements économiques. Comment pourrait-il prétendre fixer ses impôts, ses droits de douane, la réglementation de l'audiovisuel ou d'Internet... en faisant abstraction de ce qui se passe chez ses voisins et sur le marché mondial ? ».

⁵⁹⁵ M.-C. Roques-Bonnet, *La Constitution et l'Internet*, thèse de droit public, Université Toulouse 1 – Capitole, 2008.

décisionnel. En effet, Internet ne connaît aucune frontière^{596 597}. Le monde virtuel n'est pas parsemé de postes douaniers qui contrôlent les allées et venues des visiteurs. À partir de ce moment-là, il est difficile d'identifier l'ensemble des participants sur une plateforme et donc de s'assurer qu'ils appartiennent au corps souverain.

Les acteurs de la *Civitech* qui proposent des plateformes de participation et ne s'assurent pas du public participant pour tout ce qui touche aux affaires réservées à l'expression souveraine, concourent à la dilution de la souveraineté de l'État dans un univers virtuel mondialisé. Ce ne sont plus les citoyens français qui édictent leurs lois, ce sont des internautes, soit potentiellement les citoyens du monde entier, qui participent sur des plateformes participatives numériques à la production de normes françaises qui pourtant, elles, ne s'appliqueront que sur le territoire français.

C'est pourquoi la notion de corps électoral est extrêmement importante, puisque c'est par ce corps que s'exprime la souveraineté⁵⁹⁸, et c'est à travers leurs représentants que les citoyens votent. Sauf qu'en l'absence de souveraineté nationale, il n'y a pas non plus de corps électoral.

Par ailleurs, le territoire d'Internet est constamment en mouvement⁵⁹⁹. Il n'est plus défini par des frontières terrestres ou juridiques. Il est défini par des règles

⁵⁹⁶ Dominique Cardon, *À quoi rêvent les algorithmes. Nos vies à l'heure des big data*, Paris : Le Seuil, 2015, p. 49 : « Dans le monde sans frontières d'Internet, l'affaiblissement du périmètre national rend aussi plus fragile l'échantillonnage des populations par nationalité. Les internautes sont identifiés au moyen d'autres critères mesurables sur le réseau, comme le fait d'être usagers ou consommateurs, ou par l'appartenance à des communautés éthiques, religieuses ou culturelles. En s'affranchissant des cadres nationaux, la plupart des techniques d'échantillonnage, qui permettaient d'étalonner un phénomène au sein d'une population délimitée, se défont. »

⁵⁹⁷ Nicolas Vanbremeersch, *De la démocratie numérique*, Paris : Le Seuil, 2009 : « La première différence entre le Web et le territoire physique est d'ailleurs l'absence de carte globale, et l'aspect toujours mouvant des lieux : autant, dans notre monde fini, je peux prendre le recul du cartographe et jeter un regard extérieur à peu près définitif sur notre onde, comprenant où se situe quoi, autant sur le Web ce regard est impossible, ou en tout cas toujours faux. À peine l'a-t-on cartographiée que la carte est fautive. Un nouveau lien, un nouveau site viennent s'ajouter et modifier l'espace. »

⁵⁹⁸ Le principe de souveraineté nationale a été formulé à l'article 3 de la Déclaration de 1789 : « Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément. » Ainsi, elle n'est pas atomisée. Ce sont tous les citoyens qui forment LE souverain.

⁵⁹⁹ Romain Badouard, *Le Désenchantement de l'Internet*, FYP éditions, 2017, p. 126 : « De plus en plus nombreux sont ceux qui définissent leur identité plutôt par référence à un espace globalisé qu'à une certaine

économiques qui elles-mêmes découlent du droit interne des propriétaires du Web. (Les droits nationaux des entreprises du Web régulent en partie leur fonctionnement interne). Or les valeurs, les principes démocratiques, étant différents d'un pays à un autre, comment s'assurer que les droits fondamentaux et les valeurs démocratiques (comme la liberté et l'égalité) seront appliqués sur l'ensemble de ces sites internet ? Le puissant « réseau des réseaux » est continuellement créé par de multiples pays étrangers et entités privées qui tous n'ont pas les mêmes droits et principes démocratiques à faire respecter (entre la France et la Chine, il y a un monde...). Les entités privées qui construisent et gèrent Internet dépendent elles aussi des droits de pays étrangers⁶⁰⁰.

Internet est absent de toute souveraineté nationale unique possible (n'ayant pas de territoire attribué ni de population arrêtée)⁶⁰¹. Dans ces conditions, il apparaît difficile de l'encadrer par un État de droit et donc exiger d'y faire respecter des principes démocratiques, sauf à réguler les entreprises du Net comme les hébergeurs, en se reposant sur une autorité internationale capable de réguler le Net.

Aussi, pour sauvegarder leur autorité, certains États revendiquent leur souveraineté numérique, soulignent les deux chercheurs Julien Bonnet et Pauline Türk⁶⁰². Pour eux,

nation ; ils se présentent déjà comme des citoyens du monde. L'espace perd peu à peu de sa signification ; encore un point perdu pour l'identité nationale, bien enracinée et délimitée territorialement. »

⁶⁰⁰ Hugo Bonnaffée, *Souveraineté numérique* : « Nous faisons chacun partie de la solution », OVH.com, 5 avril 2018, <https://www.ovh.com/fr/blog/souverainete-numerique-nous-faisons-chacun-partie-de-la-solution-pierre-bellanger/> : « Pierre Bellanger : La souveraineté numérique, c'est la République sur le réseau. La liberté est garantie par la loi, qui, elle-même, s'appuie sur l'ordre public qui, quant à lui, ne peut s'exercer sans souveraineté. Le réseau est sous la souveraineté d'autrui : les terminaux, les applications, les systèmes d'exploitation, les serveurs, les processeurs répondent de droits et de pouvoirs étrangers. Cette situation est une atteinte absolue à notre liberté et à notre démocratie. »

⁶⁰¹ Dominique Rousseau, « Le numérique signe la fin du droit des États », *Le Monde*, 21 septembre 2015, https://www.lemonde.fr/festival/article/2015/09/21/dominique-rousseau-le-numerique-signe-la-fin-du-droit-des-etats_4765520_4415198.html : « Ce n'est pas le droit qui est "dépassé" mais "la forme nationale du droit". La nouvelle civilisation du numérique signe la fin de l'État souverain national, la fin du contrôle de l'État sur l'économie et la société ; or, le droit reste aujourd'hui toujours fabriqué sous l'autorité de l'État. D'où cette impression d'un droit inadapté. Mais ce n'est pas le droit qui est inadapté, c'est la norme nationale : un droit national pour une civilisation qui devient globale est nécessairement inadapté ».

⁶⁰² Julien Bonnet, Pauline Türk, « Le numérique : un défi pour le droit constitutionnel », *Les Nouveaux Cahiers du Conseil constitutionnel*, 2017/4 (n° 57), p. 13-24. URL : <https://www.cairn.info/revue-les-nouveaux-cahiers-du-conseil-constitutionnel-2017-4-page-13.html> : « L'État et son autorité, d'abord sont confrontés au développement des technologies du numérique, et notamment d'Internet, qui favorisent le dialogue et les échanges, grâce à des connexions libres, instantanées, interactives et transnationales, et contribuent à la dilution des frontières, au rapprochement des sociétés humaines [...]. Ces technologies pourraient ainsi favoriser la

il faudrait même créer une « Constitution de l'Internet », ou du moins une réflexion sur son existence, dans laquelle l'ensemble des « principes, droits et des devoirs attachés à la communication numériques (principe de neutralité, ouverture, liberté de l'Internet) » serait inscrits et ratifiés par l'ensemble des utilisateurs à une échelle mondiale⁶⁰³. Pour a minima, garantir certains principes fondamentaux de la démocratie.

3.2.1.2. *Sous-section 2. L'absence de corps électoral*

Nous avons préalablement démontré l'absence de souveraineté nationale sur Internet. Nous allons désormais démontrer l'absence d'un corps électoral délimité, un corps électoral non délimité s'expliquant notamment par l'anonymat des internautes⁶⁰⁴.

En effet, nombreuses sont les *CivicTech* à proposer des outils de co-construction des lois ou des plateformes pour l'élection d'un « candidat citoyen »⁶⁰⁵. Or, en France, ces pouvoirs n'appartiennent qu'au souverain, via le corps électoral, qui peut seul amender des lois et élire ses représentants. Internet étant un monde anonymisé, comment savoir que la personne qui participe (sur ces plateformes numériques) est bien un citoyen de

convergence, voire la standardisation des pratiques, participant d'un double phénomène d'internationalisation et de "globalisation" du droit constitutionnel ».

⁶⁰³ Entretien avec un membre d'un *think tank* spécialisé dans le numérique : « Il y a deux conceptions d'Internet : celle qui renvoie à une notion territoriale. Les pays pensent que le cyberspace est un espace territorial dans lequel leur souveraineté s'exerce, dès lors ils peuvent le réguler comme ils le veulent. Et puis d'autres comme l'Europe, qui pense qu'Internet, c'est un nouvel espace à conquérir. Ça ne veut pas dire que c'est un lieu de non-droit mais il a juste d'autres règles. »

⁶⁰⁴ Romain Badouard, *Le Désenchantement de l'Internet*, FYP éditions, 2017 : « Sur Internet, personne ne sait qui tu es car sur Internet, personne ne peut déterminer notre véritable identité. Nous pouvons être qui nous voulons. Si ce trait d'humour a connu un tel succès, c'est qu'il témoigne de l'un des avantages principaux qu'il y a à participer à des conversations en ligne : l'anonymat. »

⁶⁰⁵ Manon Rescan, « Qui se cache derrière les primaires citoyennes ? », LeMonde.fr, 15 juin 2016, https://www.lemonde.fr/politique/article/2016/07/18/qui-se-cache-derriere-les-primaires-citoyennes_4971318_823448.html Sur la plateforme de La Primaire.org, n'importe qui pouvait s'inscrire, à condition de signer la "charte du candidat", et de défendre sa propre candidature. Il leur a ensuite fallu réunir 500 soutiens sur Internet. Seize candidats, des anonymes, ont ainsi été qualifiés le 15 juillet, et participeront à de nouvelles phases de désignation qui aboutiront, au final, à la sélection d'un seul "candidat citoyen". La charte dit qu'on s'engage en tant que citoyen à participer à l'élection présidentielle, mais on ne précise pas citoyen français et surtout on ne demande pas les papiers, ce n'est que du déclaratif.

nationalité française⁶⁰⁶ âgé de 18 ans et plus⁶⁰⁷ – car il doit avoir une certaine maturité électorale et un minimum de conscience civique et politique – jouissant de ses pleins droits⁶⁰⁸, comme le stipule le Code électoral au chapitre 1^{er} : Conditions requises pour être électeur (articles L1 à L6)⁶⁰⁹.

Sur Internet et sur les différentes plateformes de la *Civictech*, il est impossible de savoir si l'ensemble des internautes qui participent font bien partie du corps électoral, en étant par exemple de nationalité française⁶¹⁰. Pourtant, c'est l'ensemble de ces internautes

⁶⁰⁶ Philippe Ardant et Bertrand Mathieu, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Issy-les-Moulineaux : LGDJ, 29^e édition, 2017, p. 195 : « La nationalité – les étrangers n'ont pas en général le droit de vote aux élections politiques : le "citoyen" c'est le "national". Le droit de suffrage, droit civique, est réservé aux nationaux. [...] Le traité de Maastricht, instituant une "citoyenneté européenne", prévoit la participation aux élections municipales des étrangers originaires de l'Union et résidant en France. La révision de 1992 a constitutionnalisés ce droit. Une loi organique, du 25 mai 1998 a entériné cette ouverture. Les étrangers, citoyens de l'Union, sont ainsi éligibles dans les conseils municipaux mais ils ne pourront intervenir dans les élections sénatoriales, ni être maires ou adjoints. Si le droit de vote est accordé de façon si parcimonieuse, c'est en partie parce qu'on craint que les individus qui ont conservé des liens avec un État étranger, dont ils ont la nationalité, ne soient pas assez libres dans l'exercice de leur droit de suffrage, qu'ils soient sensibles à des influences ou pressions venues de l'extérieur. En outre dans certaines communes les étrangers peuvent être majoritaires, ou proches de l'être. De toute façon, les étrangers ont fait preuve de peu d'empressement pour se faire inscrire sur les listes électorales. »

⁶⁰⁷ *Ibid.*, p. 195 : « La majorité électorale : un minimum de maturité, de conscience civique et politique, est indispensable pour pouvoir prétendre à participer aux élections. Aussi dans tous les pays existe-t-il un âge minimum au-dessous duquel les enfants et les adolescents ne sont pas électeurs. »

⁶⁰⁸ *Ibid.*, p. 195 : « Le passé judiciaire : Les individus qui ont été condamnés pour des infractions graves sont souvent privés du droit de vote, ils en sont "indignes". Considérés comme de mauvais citoyens, ils sont exclus du corps électoral. Un temps ou à vie. [...] Un minimum de discernement est requis pour exercer le droit de suffrage. Les maladies mentales privent certains citoyens de leurs facultés intellectuelles et les législations électorales prévoient qu'ils ne peuvent alors avoir la qualité d'électeur. En France, ils ne sont pas tous privés du droit de vote mais seulement les majeurs en tutelle (qui ne sont pas tous des malades mentaux) qui ne forment qu'une minorité de l'ensemble des malades mentaux et même de ceux qui sont internés dans les hôpitaux psychiatriques. Ils sont, à l'heure actuelle, des centaines de milliers dans cette situation. Leur nombre est en augmentation constante (+31 000 en 2003) ».

⁶⁰⁹ Dispositions du Code électoral applicables aux élections législatives, Chapitre I^{er} – Conditions requises pour être électeur (Articles L. 1^{er} à L. 6) https://www.conseil-constitutionnel.fr/sites/default/files/as/root/bank_mm/legislatives2017/Code_legislative_metropole_L_R.pdf

« Le suffrage est direct et universel. Sont électeurs les Françaises et Français âgés de dix-huit ans accomplis, jouissant de leurs droits civils et politiques et n'étant dans aucun cas d'incapacité prévu par la loi. Lorsqu'il ouvre ou renouvelle une mesure de tutelle, le juge statue sur le maintien ou la suppression du droit de vote de la personne protégée. Ne doivent pas être inscrits sur la liste électorale, pendant le délai fixé par le jugement, ceux auxquels les tribunaux ont interdit le droit de vote et d'élection, par application des lois qui autorisent cette interdiction. »

⁶¹⁰ Philippe Ardant et Bertrand Mathieu, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Issy-les-Moulineaux : LGDJ, 29^e édition, 2017, p. 175 : « Pour des raisons pratiques évidentes, le peuple est cependant obligé d'élire des délégués (et non des représentants). L'électorat est un droit. Tous les citoyens en sont titulaires ; en sont exclus en revanche ceux qui ne possèdent pas la citoyenneté : enfants, étrangers, condamnés à certaines peines, malades mentaux. À ces exceptions près, le suffrage est universel. Les citoyens étant libres d'exercer leur droit ou non, le vote est facultatif. »

qui sont invités à chaque fois à « coconstruire » les politiques publiques qui s'appliqueront uniquement sur le territoire français.

La mondialisation d'Internet et l'anonymisation sur le Web ne permettent pas de garantir l'homogénéité des internautes d'une plateforme avec le corps électoral. Dans son ouvrage *La Démocratie Internet*, Dominique Cardon l'avait déjà démontré. Pour lui d'ailleurs, « l'idée de mimer sur Internet les procédures de la démocratie représentative se révèle inadéquate. Espace de l'échange et de la multiplicité identitaire, Internet ne rassemble pas une population électorale, atomisée, identifiable et dénombrable⁶¹¹. » Il reflète plutôt, et nous le verrons plus loin, l'expression d'une élite, parfois internationale, connaissant bien ses sujets.

Cette absence d'identification du participant est reconnue par une partie des acteurs de la *Civictech*. Si pour certains, cette anonymisation est vue comme un gage de sécurité pour les données personnelles, elle empêche cependant de s'assurer que juridiquement c'est bien un atome du corps souverain qui s'exprime :

Comment savoir si sur notre plateforme ceux qui participent font partie du corps électoral français ? On ne le sait pas. On ne sait pas s'ils sont mineurs. Dans nos déclarations d'utilisation, si l'utilisateur a moins de 13 ans, il faut l'autorisation des parents, tout est écrit noir sur blanc sur notre site, mais maintenant derrière l'écran on ne sait pas qui est là. (Un membre de Make.org.)

Les seules données sensibles présentes sur notre plateforme, c'est le vote anonyme et le stockage des données comme le mot de passe, le nom et le prénom. Mais on ne te demande pas ta date de naissance. On te demande juste si tu es majeur, on ne te demande pas ton sexe, on te demande ta commune de résidence pour t'offrir un service personnalisé, mais on n'en demande le moins possible volontairement. (Un membre de Stig.)

C'est d'ailleurs une inquiétude partagée par quelques observateurs de la *Civictech* :

⁶¹¹ Dominique Cardon, *La Démocratie Internet. Promesses et limites*, Paris : Le Seuil, 2010, p. 90.

J'ai opposé le problème de la souveraineté nationale face à l'idée émergente de créer une QAG citoyenne (question au gouvernement). Si on ne peut pas s'assurer de la souveraineté nationale lors de la participation alors on peut *troller* ce truc-là, et des Russes peuvent venir pourrir nos propositions » (Un membre d'un *think tank* spécialisé dans le numérique.)

J'y ajouterai un enjeu constitutionnel, qui tient à la déconnexion entre la citoyenneté et le droit politique à participer : pensons bien qu'on peut avoir quinze ans, être étranger ou déchu de ses droits civiques et pouvoir malgré tout être contributeur sur une plateforme – on l'a vu dans le cas islandais ⁶¹². (Pauline Türk, professeur de droit public à l'université Nice Côte d'Azur.)

À cette objection, certains acteurs de la *Civictech* répondent par la négative. Pour eux, il serait tout à fait possible de reproduire le corps électoral sur Internet, via deux options : en créant une identité numérique (le cas de l'Estonie) ou en fermant les frontières numériques d'un pays (le cas de la Chine⁶¹³). Cela dit, il n'est pas certain que la seconde solution soit la meilleure, tant la création de frontières numériques serait contraire à l'état d'esprit même d'Internet.

Sur les frontières numériques :

On peut fermer les frontières numériques. La Russie, la Chine, l'Iran l'ont fait. Le nom de ces pays suffit à évoquer le type de régime qui s'y déploie (Un membre d'un *think tank* spécialisé dans le numérique.)

⁶¹² Pauline Türk, professeur de droit public à l'Université Nice Côte d'Azur, « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 3, Assemblée nationale, 9 octobre 2017.

⁶¹³ Philippe Ségur et Sarah Périé-Frey (sous la direction de), *L'Internet & la démocratie numérique*, Presses universitaires de Perpignan, février 2016, article d'Audrey Novardo, « Une menace pour l'État ? Liberté d'expression et censure », p. 204 : « L'exemple le plus connu est celui de la Chine, qui a créé son propre portail sur l'Internet afin que la population n'ait accès à rien d'autre qu'aux informations présentes sur celui-ci. Face à l'amplitude des internautes (environ 600 million en 2013), la Chine a multiplié les niveaux de régulation et le contrôle technique mais elle a également mobilisé de nombreuses agences et des milliers de personnes. La Chine emploierait 2 millions de personnes pour censurer l'Internet, des milliers de policiers pour surveiller les cybercafés puisque ces derniers doivent enregistrer l'identité des personnes utilisant leur service car ils sont tenus pour responsables des agissements de leurs clients depuis la loi du 15 novembre 2002. »

C'est facile pour les frontières, l'Estonie le fait très bien. C'est facile de confirmer son identité. La carte d'identité été numérisée. Ils ont une vraie carte numérique cryptée avec une validation physique. Aujourd'hui, c'est très dur de pouvoir hacker le système. Après est-ce que ça garantit que les gens aillent plus voter ? C'est un autre débat. Mais en tout cas il n'y aura pas le risque de création de 2 millions de faux comptes français avec une identité numérique... (Un membre de Baztille.)

Sur l'identité numérique des votants :

Tu peux avoir un système très sécurisé avec des clé cryptées. Avec une clé anonyme, tu la rentres dans un ordinateur, et tu demandes à cet ordinateur qui ne sait pas non plus qui à voter quoi, il a juste accès à une succession de chiffres, pour vérifier l'identité du votant. Il va vérifier avec ces chiffres que la personne est bien française et en vie. Cet organe de contrôle est souvent décentralisé pour éviter la fabrication de fausses identités. Donc tu peux faire appel à plusieurs organes de contrôle comme la CNIL ou autre pour vérifier que la personne est bien française. Si le résultat du contrôle de ton identité est inférieur à 85 %, la machine demande à un autre organe de contrôle de vérifier l'identité et ainsi de suite... (Un membre de Baztille.)

Techniquement, l'authentification de la personne pour voter, on peut le faire. On sait scanner jusqu'à 150 passeports dans le monde. Après avoir scanné votre identité, on peut identifier votre visage en vidéo. Pour vous reconnaître, on vous fait cligner de l'œil droit et de l'œil gauche pour s'assurer que vous ne mettez pas une photo devant la caméra. À partir de ce moment, on admet que la personne est physique et qu'elle est bien propriétaire de sa carte d'identité. Et puis il y a les plateformes comme France Connect qui vous permettent de payer vos impôts, de récupérer vos papiers d'identité, qui vont vous permettre de vous identifier. Ce qui nous permettra de nous dire que vous avez voté et donc que ce vote est unique. (Un membre du Vote Orange.)

Enfin, à cela s'ajoute que l'anonymisation des internautes a pour conséquence de remettre en cause la source de la normativité du droit. En effet, ne connaissant pas l'identité des auteurs qui s'expriment sur une plateforme de coconstruction des lois par

exemple, quelle peut être la légitimité de leur apport ? Soit on considère que cet apport (de différents internautes, y compris internationaux) peut être une nouvelle source du droit (au même titre que la coutume, la jurisprudence, la loi ou les conventions internationales), soit on considère qu'il faut que ces discussions sur ces plateformes soient sélectionnées par des représentants pour ensuite être discutées au sein du Parlement (parce qu'on ne sait pas identifier les auteurs de la participation), soit, dernière solution, on demande à authentifier les participants avant leur participation sur une plateforme.

3.2.1.3. Sous-section 3. Le vote individuel

Si Internet ne garantit ni la souveraineté ni la définition du corps électoral sur le numérique, comment peut-il également garantir que la participation (à travers le vote) est bien individuelle ?

En effet, l'anonymat sur Internet favorise la multiplicité des identités. Le chercheur Patrice Flichy avait déjà précisé que les identités des internautes étaient « floues et mobiles. Non seulement, ils utilisent des pseudos et se créent une identité virtuelle, mais ils peuvent changer d'identité et en avoir plusieurs⁶¹⁴ ».

Or le vote est individuel. S'il n'est pas écrit textuellement dans la Constitution que le vote est individuel, le Code électoral précise cependant en son article L10 que l'inscription sur plusieurs listes électorales est proscrite : « Nul ne peut être inscrit sur plusieurs listes électorales ». Cela interdit de fait de pouvoir voter plusieurs fois. L'article 93 du Code électoral précise, quant à lui, les condamnations pénales en cas de double vote : « Sera puni de la même peine tout citoyen qui aura profité d'une inscription multiple pour voter plus d'une fois. » ; la peine s'élevant de six mois à deux ans d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.

⁶¹⁴Patrice Flichy, « Internet, un outil de la démocratie ? », *La Vie des idées*, 14 janvier 2008, ISSN : 2105-3030. URL : <http://www.laviedesidees.fr/Internet-un-outil-de-la-democratie.html>

Enfin, l'article L19 précise la mention unique d'un électeur sur la liste électorale : « La date et le lieu de naissance de chaque électeur doivent obligatoirement être portés sur les listes électorales. » ; ce qui permet d'identifier le votant et de s'assurer que c'est bien ce dernier qui vote (le bulletin restant quant à lui secret). Le vote individuel est donc un principe.

Cela dit, il a pu exister malheureusement par le passé, du fait de déménagement par exemple, l'inscription d'un seul et même individu sur plusieurs listes électorales (en 2017 on comptait 500 000 doublons⁶¹⁵), permettant potentiellement aux intéressés de pouvoir voter plusieurs fois, bien que ce soit proscrit par la loi. Cette situation sera régularisée fin 2019, avec la création d'un « répertoire unique des électeurs⁶¹⁶ » puisque ce sera désormais à l'Insee de s'occuper du maintien des listes électorales et de fiabiliser leur contenu.

À la différence du réel, sur Internet il est très facile de démultiplier son identité pour voter plusieurs fois. L'anonymisation permettant de protéger son identité et d'en créer de multiples⁶¹⁷. C'est le cas d'un jeune entrepreneur de moins de 30 ans qui s'était amusé à truquer les sondages des médias en ligne afin de démontrer les failles de sécurité mais surtout le manque de représentativité de ce type de sondage effectué sur

⁶¹⁵ « Ce que l'on risque à voter deux fois aux élections », CNEWS, 18 juin 2016, <https://www.cnews.fr/france/2017-06-18/ce-que-lon-risque-voter-deux-fois-aux-elections-753328>

⁶¹⁶ « Mise en place du répertoire électoral unique », Insee.fr, 15 novembre 2018, <https://www.insee.fr/fr/information/3539086>

⁶¹⁷ Cardon Dominique, « La démocratie Internet. Entretien avec Dominique Cardon », *Transversalités*, 2012/3, n° 123), p. 65-73. DOI : 10.3917/trans.123.0065. URL : <https://www.cairn.info/revue-transversalites-2012-3-page-65.htm> : « Beaucoup d'espoirs ont été placés dans l'idée qu'Internet pouvait renouveler le processus électoral en autorisant une sorte de consultation directe à base représentative. Ce Web d'opinion aurait permis de faire vivre une démocratie plus continue, plus proche des citoyens : toutes les expériences engagées en ce sens se sont révélées décevantes. Outre la difficulté à garantir une sécurité absolue du vote, l'idée d'un vote de confrontation entre deux options que tranchent les électeurs ne correspond pas à la culture de l'Internet. Il y a, en effet, une différence majeure entre les techniques électorales de la démocratie représentative où l'on va chercher à faire voter l'ensemble d'une population définie et connue à l'avance en donnant le même poids à chaque voix, et le processus de décision sur Internet où l'on cherche à obtenir le consensus de ceux qui sont les plus mobilisés et donc les plus susceptibles de débattre, argumenter et accepter la décision collective. La manière dont Internet agit sur l'espace public est beaucoup plus proche des techniques de mobilisation collective, comme la manifestation ou la pétition, que du choix électoral. Espace de l'échange et de la multiplicité identitaire, Internet ne ressemble pas à une population électorale, atomisée, identifiable et dénombrable. »

Internet. Il avait voté 64 000 fois à un sondage en moins d'une demi-heure⁶¹⁸. Un procédé qui a été possible en utilisant un outil qui permettait de brouiller sa zone géographique et de donner une fausse adresse IP à son ordinateur, et donc une fausse identité.

Si ce biais est possible sur différents sites internet, ils le sont également sur certaines plateformes *civitech*. Les demandes d'informations pour votre inscription étant si faibles (voir sous-partie A précédente) que n'importe quel citoyen peut se créer plusieurs comptes. Certaines plateformes ne demandent en effet, qu'un nom, un prénom et une adresse *email*. Un procédé facilement contournable pour une personne qui souhaiterait se créer de multiples identités.

C'est ce qu'ont voulu démontrer des journalistes de France 2 dans l'émission *L'Œil du 20 heures*. Lors de la pétition numérique contre la loi Travail, les journalistes se sont créé vingt adresses *emails* pour voter à vingt reprises pour la pétition contre la loi El Khomri sur le site Change.org⁶¹⁹, sans même que la plateforme se soit rendu compte de

⁶¹⁸ Alexandre Piquard, « Il falsifie un sondage en ligne : "Ce n'est pas la première fois", *Lemonde.fr*, 29 novembre 2013, https://www.lemonde.fr/actualite-medias/article/2013/11/29/ce-n-est-pas-le-premier-sondage-en-ligne-que-je-fausse_3522512_3236.html : « L'auteur du détournement explique sa technique, dans une tribune publiée jeudi sur le site communautaire musulman Al-Kanz : "En une demi-heure, sans *recourir* à une quelconque technique illégale, le plus simplement du monde, j'avais voté un peu plus de 64 000 fois. Le site de France Télévisions n'a subi aucun dommage ni aucune intrusion. Il ne s'agit pas d'un piratage comme l'ont indiqué hier les journalistes de France 3. Ma grand-mère aurait pu le faire". En réalité, le dynamiteur de sondage explique qu'il a utilisé une technique accessible, sans être grand public : "D'habitude, l'internaute qui veut voter plusieurs fois supprime le cookie du site qui publie le sondage, puis revote", explique-t-il, avant de donner sa configuration. Je n'ai fait qu'utiliser une technique reproductible par n'importe qui à l'aide d'un navigateur Internet (Chrome ou Firefox) et une extension appelée "IpFlood" ". Cette dernière a pour objet de changer l'adresse IP de l'ordinateur que vous utilisez sur le réseau, ce qui peut simuler le fait qu'il y a plusieurs connexions, donc plusieurs votants en l'occurrence. »

⁶¹⁹ L'équipe de *L'Œil du 20 heures*, « Pétitions en ligne : autant de signatures que de signataires ? », *Blog Francetvinfo.fr*, 3 mars 2016, <https://blog.francetvinfo.fr/oeil-20h/2016/03/03/petitions-en-ligne-autant-de-signatures-que-de-signataires.html> : « De notre côté, nous avons signé à vingt reprises la pétition contre la loi El-Khomri avec à chaque fois une fausse adresse électronique et en signant du nom de Jean Jaurès, Léon Blum ou encore Karl Marx. À chaque fois, notre signature a bien été enregistrée sur le site. La plateforme de pétition en ligne n'a semblé-t-il rien vu venir. Mais pour ne pas fausser un peu plus le résultat de la pétition contre la loi Travail et pousser notre test un peu plus loin, nous avons monté une fausse pétition. Cette fois, nous avons signé à 100 reprises. Là encore, toutes les signatures ont bien été enregistrées. Ce matin, nous avons soumis les résultats de notre test au patron français de Change.org. Notre fausse pétition était toujours en ligne, nos fausses signatures aussi. Mais selon lui, cela n'allait pas durer. Il y a moins d'une heure, Change.org a fini par faire totalement le ménage sur notre fausse pétition. Quant à nos fausses contributions contre la loi Travail signées Mendès France ou Marx, l'entreprise n'a pu nous confirmer qu'elles avaient toutes été supprimées. Elle promet cependant que ce sera fait d'ici à vingt-quatre heures. Si l'outil n'est pas fiable à 100 %, la

ces fausses signatures. Toujours suivant le même procédé, les journalistes ont même créé une fausse pétition qu'ils ont pu signer à 100 reprises, démontrant ainsi que l'outil de la pétition en ligne n'était pas fiable à 100 %. Il n'est alors pas possible de s'assurer sur ce type d'outil qu'une signature est égale à un signataire. Ce problème se rencontre également sur les plateformes de *Civictech* :

Lorsque vous vous inscrivez, on demande de faire confirmer votre adresse *email*. Ça évite que des gens s'expriment à votre place sur les pétitions... sinon la signature est retirée de la pétition. Mais on n'a aucun moyen de savoir que vous vous êtes fait à titre individuel trois adresses *mails* et que du coup vous avez voté trois fois. (Un membre de Citization.)

On peut tout hacker. La première fois que je me suis présentée à une élection interne, j'ai été grugée par le système de vote. Je n'ai aucune croyance dans le fait que le numérique puisse apporter plus d'opportunités que de risques. (Un membre de #MaVoix.)

Le vote électronique est la plus mauvaise chose qui puisse exister. On l'a étudié pour le mettre en place pour des élections étudiantes, et je n'ai pas été convaincu par les spécialistes qui recommandaient de le faire car je n'ai pas été convaincu par le niveau de sécurité requis. Impossible de garantir une sécurité totale. (Un membre d'un *think tank* spécialisé dans le numérique.)

Ainsi, si dans le réel, différents scandales ont démontré qu'on pouvait « bourrer les urnes » et faire voter les morts, il n'est pas impossible que ce soit également le cas dans le virtuel.

mobilisation sur Internet est bien réelle. Combien ces presque un million de signatures donneront-elles de manifestants dans la rue ? Réponse la semaine prochaine. »

3.2.1.4. Sous-section 4. Le secret du vote

Cela nous amène à un quatrième obstacle, celui du secret du vote. Si la Constitution de la V^e République dans son article 3⁶²⁰ et le Code électoral dans son article L. 59⁶²¹ garantissent le secret du vote, qu'en est-il sur Internet avec les plateformes des *Civictech* ?

En France, le principe du secret du vote est constitutionnalisé depuis 1795. Pendant des décennies, le bulletin de vote était cependant rédigé sur une table, sous l'œil avisé du président de bureau... Il faudra attendre 1913 pour qu'une loi adopte définitivement un système d'isolement et d'enveloppe pour pouvoir voter sereinement⁶²².

Le secret du vote est un principe de base de la démocratie. Il est ce qui garantit que l'électeur exprime son choix en toute liberté, à l'abri des pressions extérieures⁶²³. Le Conseil constitutionnel rappelle d'ailleurs à cet effet que seuls les régimes totalitaires ou en situation révolutionnaire ont imposé un vote public⁶²⁴. C'est dire l'incompatibilité du vote public avec la démocratie.

⁶²⁰ Article 3 de la Constitution 1958 : « Le suffrage peut être direct ou indirect dans les conditions prévues par la Constitution. Il est toujours universel, égal et secret. »

⁶²¹ Article L.59 du Code électoral français : « Le scrutin est secret. »

⁶²² Michel Offerlé, *Un homme, une voix ? Histoire du suffrage universel*, Gallimard, 2002, p. 104 : « L'adoption d'un système d'isolement et de l'enveloppe se heurtera en France à de multiples préventions. La loi ne sera votée qu'en 1913, après une quarantaine d'année de propositions et de discussions. Cette disposition ne renvoie pas seulement à une question de mobilier ou de technique, elle met surtout en jeu des intérêts électoraux et des représentations dissemblables de la vertu civique. C'est parmi les radicaux et les socialistes que l'on trouve les meilleurs défenseurs de l'isoloir : isoler l'électeur, c'est le protéger des pressions, c'est aussi matérialiser le temps du passage derrière le rideau l'existence du corps civique. Si à l'extrême gauche certains dénoncent et dénonceront le double danger du vote caché : citoyen fictif et lâcheté, c'est sur tout à droite que l'opposition persistera. »

⁶²³ Philippe Ardant et Bertrand Mathieu, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Issy-les-Moulineaux : LGDJ, 29^e édition, 2017, p. 204 : « Le secret est la garantie de la liberté du vote. Pourtant les arguments avancés en faveur du vote public ne sont pas déshonorants. Un citoyen libre n'a pas à dissimuler ses opinions, il assume ses responsabilités en votant publiquement, il manifeste la fermeté de son caractère ; Montesquieu y était favorable. Ces belles idées, ne résistent pas à l'évocation des pressions, des tentations, voire des repréailles auxquelles le vote public expose l'électeur. Aussi ne le rencontre-t-on que dans les sociétés autoritaires. La tradition française est favorable au vote secret, le principe a été constitutionnalisé en l'an III : "Toutes les élections se font au scrutin secret". Encore fallait-il que les électeurs sachent lire et écrire ! Le secret est garanti par le passage dans l'isoloir, l'obligation d'utiliser une enveloppe, l'annulation des bulletins portant un signe de reconnaissance. Le respect des formes assurant le secret est obligatoire. »

⁶²⁴ Richard Ghevontian, professeur à la Faculté de droit et science politique d'Aix-Marseille - GERJC-CNRS UMR 6055, directeur de l'IEFEE, « La notion de sincérité du scrutin », Cahiers du Conseil constitutionnel n° 13 (Dossier : la sincérité du scrutin), janvier 2003.

En France, les votes étant secrets, les votants deviennent anonymes (au moment du vote mais aussi lors de la comptabilisation du scrutin). Ils sont cependant inscrits sur une liste électorale pour vérifier leur identité. Lorsqu'ils se déplacent pour aller voter, rien ne permet de connaître la personne pour laquelle ils se sont exprimés. Le bulletin de vote glissé dans l'urne est complètement anonymisé. Il est impossible de « fichier » une personne dont l'identité est inscrite sur la liste électorale à partir d'un bulletin de vote ; à moins de relever ses empreintes digitales, mais là nous ne serions plus en démocratie.

Sur Internet, le principe du secret du vote n'est pas respecté. Pour la simple raison que dès qu'un internaute se connecte sur le réseau, il lui est attribué une adresse IP⁶²⁵ qui lui permet de s'identifier. Cela veut dire qu'on pourra potentiellement toujours remonter jusqu'à lui. Si l'anonymat sur Internet est toujours préservé, cela ne garantit pas pour autant l'inviolabilité totale de son identité, puisque celle-ci figure dans son empreinte numérique : l'adresse IP qui peut indiquer notamment son emplacement géographique⁶²⁶. Les ingénieurs travaillant dans les coulisses des sites internet, tels que les webmestres, ont notamment accès à ces informations⁶²⁷.

⁶²⁵ Xavier Niel et Dominique Roux, *Les 100 mots de l'Internet*, Paris : PUF, coll. Que sais-je ? 2012. Les auteurs précisent que pour que le réseau fonctionne, il faut que « chaque ordinateur connecté au réseau puisse être identifié de manière univoque afin que les informations aboutissent au destinataire. L'adresse IP constitue cet identifiant ».

⁶²⁶ Charles Ponsard, « Astroturfing : enjeux, pratiques et détection », AEGE (le réseau d'experts en Intelligence économique), 31 mars 2014,

http://bdc.aege.fr/public/Astroturfing_Enjeux_pratiques_et_detection.pdf : « Pour détecter toutes ces tentatives de manipulation des parades techniques existent. Elles vont du plus simple au plus complexe et dépendent souvent du sérieux du site et de la gravité de la question. La localisation géographique et technique des votes : un nombre trop important de votes provenant tous d'une adresse IP identique ou au contraire qui viennent de lieux trop différents ou trop éloignés qui n'ont rien à voir avec le sondage doit alerter le responsable du site. La rapidité et la régularité des votes : des votes qui seraient concentrés sur une courte période (n votes par minute) ou dont la régularité est trop grande (toutes les n minutes) doivent alerter l'administrateur du site. »

⁶²⁷ Dominique Cardon, *La Démocratie Internet. Promesses et limites*, Paris : Le Seuil, 2010, p. 19 : « Afin d'éviter de dénombrer plusieurs fois le même internaute, la notion de "visiteur unique" - vérifiée à travers l'adresse IP de l'ordinateur – est la principale unité de compte de la popularité des médias en ligne [...]. Les webmestres peuvent connaître le trafic de leur site à l'aide de différents outils de supervision, dont le plus célèbre est Google Analytics. Ils enregistrent l'adresse IP de la machine qui s'est connectée, le site depuis lequel l'internaute est arrivé sur leur page ou la durée de consultation. Seul l'éditeur du site connaît ces informations et souvent, lorsqu'il les rend publiques, il est tenté de publier des chiffres avantageux ou de les gonfler au moyen de techniques logicielles faciles d'emploi. »

À cause des difficultés techniques rencontrées par Internet, la *Civictech* ne permet donc pas de sauvegarder cette sécurité (le secret du vote) pourtant essentielle à la démocratie et inscrit comme principe dans la Constitution de la V^e République.

Quand j'étais militant plus investi dans le numérique, j'étais contre le vote électronique. Il ne faut pas oublier deux choses : dans les institutions, les votes ne sont pas secrets mais publics. Là-dessus c'est pour ça que l'Assemblée nationale fait du vote électronique avec des petits boutons. (Un membre de Regards Citoyens.)

On a accès aux données des votants, donc on sait que telle personne a voté sur tel sujet sur notre site, et elle peut être potentiellement intéressée par une autre pétition. (Un membre de Citization.)

Même si on se fait pirater les bases de données, elles ont été au préalable cryptées. Décrypter ce genre de choses, ça peut prendre un temps de calcul phénoménal. Mais rien n'est sécurisé à 100 %. La question, c'est plutôt de repousser la difficulté le plus possible, afin de sauvegarder la sécurité. Pour la sécurité, tu ne peux pas empêcher, tu ne peux que repousser. (Un membre de Stig.)

Voter sur Internet avec l'anonymat, ça pose des questions éthiques et philosophiques importantes. [...] Ça pose le problème du secret du vote. On ne pouvait pas garantir aux citoyens l'intégrité de notre future plateforme de participation, car on ne pouvait pas jurer qu'un jour la plateforme ne se ferait pas *hacker* et leurs données avec... (Un membre de #MaVoix.)

Il existe des algorithmes qui permettent après l'authentification de fractionner le vote, donc on peut faire respecter l'anonymat sans qu'il y ait d'authentification possible sur des votes. Mais malgré tout on n'a pas de certitude... (Un professeur de droit public à Assas.)

Pourtant, certains acteurs de la *Civictech* sont persuadés que leur technique garantit une totale sécurité du scrutin. Cette technique de sécurité repose essentiellement sur la

séparation entre l'identité du votant et le choix du vote au moment du stockage des données :

La plupart des piratages de mot de passe arrivent lorsque les gens utilisent les mêmes mots de passe partout, y compris sur des petits sites peu sécurisés. Et ce sont ceux-là qui se font *hacker*, on récupère les mots de passe et les identifiants. Nous, on utilise un système pour sécuriser tous les votes. Quand tu perds ton mot de passe sur un site sérieux, on ne te redonne pas ton mot de passe, on te demande d'en choisir un autre. Car les sites sérieux sont incapables de donner ton mot de passe. Même l'administrateur derrière son ordinateur ne pourrait le faire car ce mot de passe est haché et crypté dans le serveur. [...] Sur notre plateforme, seul l'utilisateur en étant sur sa plateforme peut voir pour qui il a voté. La seule chose que l'on sait nous en tant qu'administrateur c'est quelle idée a eu le plus de votes pour ou contre, mais on ne sait pas d'où viennent ces votes, sauf si on fait un vote public. (Un membre de Stig.)

Lorsqu'une proposition arrive, on coupe le lien entre le proposant et la proposition. Ils sont stockés sur deux serveurs différents qui ne se parlent pas. Donc on se prémunit nous aussi de voir qui a posté quoi, puisque de toute façon nous n'y avons pas accès. On ne fait pas commerce de la donnée utilisateur mais plutôt de la métadonnée. (Un membre de Make.org.)

On a une crypte qui vous assure que votre bulletin est secret, jusqu'à ce que le contraire soit prouvé c'est sûr. Et vous-même, vous ne pourrez pas vérifier quel est le contenu de votre bulletin. Tout comme vous ne pouvez pas aller chercher votre enveloppe dans l'urne, vous ne la reconnaîtriez pas. (Un membre du Vote Orange.)

Après qu'on a vérifié votre identité, on vous donne un numéro d'inscrit et on efface tout le reste de vos données personnelles. Il ne reste qu'un numéro d'inscrit qui a autorisation de voter dans telle commune. Donc on peut *hacker* et voler le numéro des inscrits mais ils ne peuvent pas être consolidés donc ça n'a pas grand sens... (Un membre du Vote Orange.)

La question de la sécurité du vote sur Internet doit être posée, quand on constate que les pouvoirs publics utilisent des plateformes *Civitech* sur lesquelles les citoyens peuvent apporter des propositions qui serviront à compléter la loi en fonction de celles ayant remporté le plus de votes sur Internet, mais aussi quand on voit des partis politiques virtuels qui proposent de présenter des « candidats citoyens » issus de ces plateformes à des élections françaises, législatives et présidentielle.

Le fait qu'à l'heure actuelle le vote ne peut pas être secret sur Internet s'oppose au principe de la sincérité du scrutin, selon lequel un électeur doit pouvoir s'exprimer librement à l'abri des pressions. Si un internaute ne fait pas confiance à la viabilité de la plateforme et que celle-ci ne lui garantit pas le secret de son vote, comment alors peut-il avoir envie de participer à une concertation sur le numérique ? C'est pourtant bien pour cette raison, la confiance dans le scrutin, qu'ont été introduites des dispositions comme l'isoloir, l'enveloppe ou le choix entre une multitude de bulletins présentant les candidats, afin de s'assurer du secret du vote⁶²⁸. Cette interrogation est

⁶²⁸ Richard Ghevontian, professeur à la Faculté de droit et science politique d'Aix-Marseille - GERJC-CNRS UMR 6055, directeur de l'IEFEE, « La notion de sincérité du scrutin », Cahiers du Conseil constitutionnel n° 13 (Dossier : la sincérité du scrutin), janvier 2003 : « À titre individuel, l'électeur doit pouvoir exprimer son choix en toute liberté, à l'abri de toute pression. Mais à partir du moment où ces pressions sont exercées sur les individus, elles sont très difficiles à déceler. En réalité, l'important ici, est qu'au bout du compte, l'électeur effectue son vote en toute conscience et en suivant sa seule volonté. La seule garantie de cette exigence est donc le caractère secret du vote qui permet d'en assurer la liberté. Ce principe, trop souvent négligé, parce que sans doute considéré à tort comme accessoire ou secondaire, est pourtant de toute première importance. S'appliquant "en bout de chaîne", au moment décisif, c'est finalement sur lui que repose "in extremis" le respect de la sincérité du scrutin. Ce n'est donc pas un hasard si la consécration de ce principe est considérée comme une conquête de la démocratie. C'est la raison pour laquelle, conformément au principe posé à l'article 3 de la Constitution, l'article L. 59 du Code électoral rappelle dans une formule sobre : "Le vote est secret", disposition dont la sanction pénale est prévue à l'article L. 113 : "Quiconque, soit dans une commission administrative ou municipale, soit dans un bureau de vote ou dans les bureaux des mairies, des préfectures ou sous-préfectures, avant, pendant ou après un scrutin, aura, par inobservation volontaire de la loi ou des arrêtés préfectoraux, [...] violé ou tenté de violer le secret du vote, porté atteinte ou tenté de porter atteinte à sa sincérité, empêché ou tenté d'empêcher les opérations du scrutin, ou qui en aura changé ou tenté de changer le résultat, sera puni d'une amende de 15 000 euros et d'un emprisonnement d'un an ou de l'une de ces deux peines seulement. Si le coupable est fonctionnaire de l'ordre administratif ou judiciaire, agent ou préposé du gouvernement ou d'une administration publique, ou chargé d'un ministère de service public ou président d'un bureau L. 113 du même code de vote, la peine sera portée au double. "La mise en œuvre de ce principe s'effectue par différentes techniques, la première d'entre elles étant celle de l'*isoloir*, petite cabine destinée, pour reprendre les termes mêmes du Code électoral à "soustraire (l'électeur) aux regards pendant qu'il met son bulletin dans l'enveloppe". L'autre technique est celle de l'*enveloppe* dans laquelle l'électeur doit obligatoirement glisser son bulletin. Enfin se pose le problème du *choix des bulletins de vote* avant le passage dans l'*isoloir*. Ici, l'électeur a le choix entre deux possibilités : soit il se rend au bureau de vote muni du bulletin qu'il a préalablement sélectionné parmi l'ensemble qui lui a été adressé par voie postale à son domicile. Ce bulletin étant dissimulé, l'électeur n'a plus, qu'à prendre l'enveloppe et à passer par l'*isoloir*. Personne ne pourra alors connaître son choix. Soit il utilise les bulletins mis à sa disposition dans le bureau de vote et, comme cela se fait au vu et au su de tous, il doit

d'autant plus importante dans le cadre d'élections républicaines (législatives, présidentielle, voire organisations professionnelles et syndicats, etc.).

Un exemple à l'étranger : le cas estonien

Nombreux sont les acteurs de la *Civictech* à penser que la démocratie numérique est possible. En Estonie par exemple, l'État a créé une citoyenneté numérique qui permet de créer son entreprise en quelques clics et de réaliser toutes sortes de démarches administratives : certificats de naissance, actes notariés, etc., et de numériser l'ensemble de ses cartes d'identité comme la carte vitale, la carte de transport etc. Chaque Estonien possède deux codes PIN : le premier leur permet de prouver leur identité, le second leur sert de signature numérique pour donner un accord ou effectuer un paiement⁶²⁹.

Les Estoniens peuvent aussi voter en ligne. Dès leur naissance, chaque Estonien se voit attribuer un identifiant national numérique. Il peut donc voter en ligne grâce à un logiciel d'authentification. Après avoir voté, leur bulletin est chiffré et transmis aux bureaux de votes.

Sauf que cette « modernité », pour certains spécialistes, n'enlève pas le risque de piratage. Pour David Dill, professeur en sciences informatiques à Stanford « L'Estonie est vulnérable aux cyberattaques ». Selon lui, « dans l'état actuel des technologies, les risques liés au vote en ligne sont totalement inacceptables⁶³⁰ ». En effet, pour tous ceux que j'ai interrogés, il y a des limites à la sécurisation des données du vote en ligne, et donc à la garantie du secret du vote.

Même constat pour J. Alex Halderman, professeur d'informatique et d'ingénierie à l'université du Michigan, qui s'était amusé pendant une simulation d'élection, à tester

prendre *tous* les bulletins même si cela est parfois fastidieux ou heurte sa conscience politique... Ne prendre qu'un seul bulletin par exemple - celui que l'on va utiliser - est une atteinte évidente au secret du vote. Même si cette pratique est fréquente elle n'en reste pas moins condamnable et il appartient au juge électoral d'en rappeler l'interdiction. »

⁶²⁹ Guillaume Renouard, « Carte d'identité numérique, vote en ligne... l'exemple de l'Estonie », L'Atelier BNP Paribas, février 2015, <https://atelier.bnpparibas/smart-city/article/carte-identite-numerique-vote-ligne-exemple-estonie> : « Pour le volet sécurité, seul un minimum de données figure sur la carte, et il est très facile de l'annuler en cas de perte. Chaque Estonien possède deux codes PIN, un pour l'authentification (qui permet au porteur de prouver son identité) et un autre pour donner son accord (pour signer un document ou effectuer un paiement). Un service d'authentification vérifie auprès d'une base de données centrale que la carte et le code correspondent. En dix ans d'application, aucune faille de sécurité n'aurait pour l'heure été recensée ».

⁶³⁰ Regards sur le numérique, « Passeport numérique : faut-il suivre la voie estonienne ? », Usbek et Rica, 5 novembre 2017, <https://usbeketrica.com/article/de-l-interet-du-passeport-numerique>

la fiabilité du système de vote en Estonie. Ses conclusions sont plutôt négatives : « Nos résultats suggèrent que le système a de graves problèmes de procédure et des faiblesses architecturales exposant l'Estonie au risque d'assaillants qui pourraient de manière indétectable altérer le résultat d'une élection⁶³¹ ». Pour le démontrer, le chercheur a utilisé deux procédés : le premier consistait à voler le vote des électeurs sur leur propre ordinateur, en contournant le système national de cartes à puce et de vérification d'identité ; le deuxième consistait en l'installation d'un *malware*, logiciel malveillant, sur le serveur du comptage des votes. Ce procédé permet de changer les votes durant la phase de décryptage et de comptage du vote, déplaçant les résultats à la faveur du candidat préféré de l'attaquant ; ce que pourrait tout à fait faire un pays étranger ou une unité privée selon J. Alex Halderman.

Enfin, en 2007, le pays a été victime d'un piratage qui a perturbé pendant deux semaines le fonctionnement des sites institutionnels, celui des banques et de quelques médias⁶³². Pour un pays qui a tout misé sur le numérique, et fait du numérique le premier vecteur de l'information, y compris administrative, ce piratage pose un problème, non pas uniquement pour la sécurité des données mais pour l'accès également à l'information.

3.2.2. Section 2. Le vote numérique est-il possible ? Quelques exemples des risques de piratage du vote en ligne et du vote sur machine électronique

Bien que ma thèse ne soit pas centrée sur le vote en ligne mis en place par certains pays, il m'apparaît intéressant d'étudier les différents systèmes et de rendre compte de leurs différentes limites. Il en est de même pour les machines de vote électroniques, qui soulèvent de nombreuses problématiques. Cela conduit à s'interroger sur la compatibilité d'outils numériques (plateformes de participation, vote en ligne, etc.) avec l'application du processus démocratique.

⁶³¹ « *Security Analysis of the Estonian Internet Voting System* », Drew Springall, Travis Finkenauer, Zakir Durumeric, Jason Kitcat, Harri Hursti, Margaret MacAlpine, and J. Alex Halderman, Proc. 21st ACM Conference on Computer and Communications Security, CCS'14, Scottsdale, AZ, November 2014.

⁶³² Anaïs Cherif et Pierre Manière, « L'Estonie, royaume du tout-numérique », *latribune.fr*, 5 avril 2018, <https://www.latribune.fr/technos-medias/internet/l-estonie-royaume-du-tout-numerique-774138.html>

3.2.2.1. Sous-section 1. Le cas du vote en ligne

Au préalable, rappelons que sur Internet, les risques de piratage sont constants. Selon le rapport Norton Symantec publié en 2012, en moyenne 18 internautes sont victimes, chaque seconde, d'actes malveillants sur Internet⁶³³. D'après un autre rapport d'IBM Global Business Security Index, sur les 237 millions d'attaques virales et informatiques lancées au premier semestre 2005, la moitié (environ 137 millions) se sont produites sur « des sites gouvernementaux, des services financiers, des constructeurs (tous domaines confondus) et des industries de la santé⁶³⁴ ». Même sur les sites les plus sensibles, des failles de sécurité subsistent. On a constaté par exemple le piratage du site de l'Élysée en 2012 par les Américains⁶³⁵, durant l'entre-deux-tours électoral.

Par ailleurs, en France, le vote électronique pourtant utilisé pour certaines élections par les Français de l'étranger, n'a pas été utilisé pour les élections législatives de 2017, les experts ne le jugeant pas assez fiables^{636 637}.

⁶³³ Philippe Ségur et Sarah Périé-Frey (sous la direction de), *L'Internet & la démocratie numérique*, Presses universitaires de Perpignan, février 2016, article de Ganda Forgtiba Sourma, « Cybercriminalité, ordre public économique et déstabilisation de l'État », p. 132 : « Les actes cybercriminels connaissent une augmentation depuis l'exploitation de l'Internet dans les processus de production et de commercialisation des entreprises. En effet, selon le rapport Norton Symantec en 2012, la cybercriminalité a augmenté de plus en plus en France. Elle aurait détourné 2,5 millions d'euros en 2011, touché 10 millions de Français ; pour un préjudice en moyenne de 247 euros par personne. Des chiffres qui font prendre conscience du fléau puisque chaque seconde, selon le même rapport, 18 internautes sont victimes d'actes malveillants sur l'Internet ».

⁶³⁴ *Ibid.*, p. 127.

⁶³⁵ Jacques Follorou, « Les États-Unis ont bien piraté l'Élysée en 2012 », *Le Monde*, 3 septembre 2016, https://www.lemonde.fr/pixels/article/2016/09/03/les-etats-unis-ont-bien-pirate-l-elysee-en-2012_4991960_4408996.html

⁶³⁶ « Législatives : pas de vote électronique pour les Français de l'étranger », *Les Echos*, 6 mars 2017, <https://www.lesechos.fr/2017/03/legislatives-pas-de-vote-electronique-pour-les-francais-de-letranger-164704>

⁶³⁷ « Le vote électronique, trop vulnérable pour les élections politiques? », *Le Parisien*, 17 mars 2017, <http://www.leparisien.fr/flash-actualite-politique/le-vote-electronique-trop-vulnérable-pour-les-elections-politiques-17-03-2017-6770388.php> : « Mais la semaine dernière, le Quai d'Orsay a décidé d'y renoncer. Les Français de l'étranger devront se rendre aux urnes, ou bien voter par procuration ou par correspondance. Une décision prise après un avis négatif de l'ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes informatiques) sur la résistance de la plateforme de vote. Et compte tenu du "niveau de menace extrêmement élevé de cyberattaques", a justifié le Quai d'Orsay. "Cette décision ne me surprend pas", déclare Steve Kremer, chercheur à l'Inria (Institut national de recherche en informatique et en automatique). Une des craintes, ce serait que l'on puisse empêcher les Français de l'étranger de voter en bloquant l'accès au service (attaque par déni de service). Autre risque potentiel : celui que le vote de l'électeur soit modifié à son insu. Il voterait pour le candidat A mais un logiciel malveillant qui aurait contaminé son ordinateur changerait son choix en B, de façon indétectable", explique Steve Kremer. Lors des législatives de 2012, un ingénieur français habitant à l'étranger avait démontré qu'un tel acte de piratage était possible. "À l'heure actuelle, il n'existe pas de solution de vote électronique suffisamment sûre pour des élections politiques à enjeu très fort, du type présidentielle ou législative", considère Véronique Cortier, chercheur CNRS au Laboratoire lorrain en recherche informatique Loria. »

S'ajoute à cela que les risques pour empêcher un vote de se dérouler sur Internet peuvent être nombreux. Deux exemples ont déjà été identifiés par les chercheurs ou les lanceurs d'alerte :

- L'impossibilité d'accéder au site pendant la période ouverte du scrutin : on a vu par le passé, des *hackers* provoquer la rupture d'accès à un site en utilisant une technique bien connue de *loading*, une méthode permettant de solliciter en même temps et à plusieurs reprises par différentes machines, l'accès à un site dans le but de le paralyser⁶³⁸. Cette méthode pourrait être utilisée par divers acteurs pour empêcher un scrutin de se tenir. Par ailleurs, le cas de cyberguerre froide pourrait tout à fait exister, lorsqu'un pays étranger décide de paralyser les élections d'un autre pays. Selon le chercheur J. Alex Halderman, professeur d'informatique et d'ingénierie à l'Université du Michigan, « la cyberguerre, autrefois une menace largement hypothétique, est devenue une réalité bien documentée et les attaques d'États étrangers constituent désormais une menace crédible pour un système national de vote en ligne⁶³⁹ ».
- Si les attaques ne viennent pas de l'extérieur, par exemple de pirates pour récupérer les données des utilisateurs, on peut également craindre qu'elles soient le fait de l'État lui-même qui chercherait à « ficher » ses ressortissants. Un scénario tout à fait probable puisque le scandale de la NSA révélé par Edouard Snowden nous avait déjà renseigné sur l'espionnage et le fichage d'une partie de la population par des services d'État américains par deux systèmes d'espionnage globalisé : PRISM (en partenariat avec les opérateurs américains

⁶³⁸ Philippe Ségur et Sarah Périé-Frey (sous la direction de), *L'Internet & la démocratie numérique*, Presses universitaires de Perpignan, février 2016, article de Bernard Mocquet, p. 12 : « Un autre frein serait la capacité nuisible de certains individus à déstabiliser l'ordre établi par cette communauté réunie sur l'Internet. On parle ainsi de désinformation, de subversion, d'hacking organisé en entreprises coordonnées ou acte quasi-isolé. [...] La Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) a été la cible de cette technique de loading, une sur sollicitation de connexions générées par des machines, dans le but de provoquer l'engorgement d'un site puis la rupture d'accès. »

⁶³⁹ « Security Analysis of the Estonian Internet Voting System », Drew Springall, Travis Finkenauer, Zakir Durumeric, Jason Kitcat, Harri Hursti, Margaret MacAlpine, and J. Alex Halderman, Proc. 21st ACM Conference on Computer and Communications Security, CCS '14, Scottsdale, AZ, November 2014, <https://jhalderm.com/pub/papers/ivoting-ccs14.pdf>

tels que Google ou Yahoo) permettant d'avoir accès aux données utilisateurs (dont les courriels), et MUSCULAR qui pouvait intercepter les échanges de conversation sur les réseaux⁶⁴⁰.

Dans ce cadre, il n'est pas interdit de penser que demain les institutions auront accès aux votes nominatifs des internautes, que ces résultats soient stockés auprès d'une institution comme d'une entreprise privée. Les lois de la RGPD devraient pourtant favoriser la suppression des données utilisateurs⁶⁴¹ et réduire ce type de risque.

3.2.2.2. *Sous-section 2. Le cas des machines électroniques*

S'il faut bien distinguer le vote numérique à distance, de chez soi, d'un vote sur machine présente dans un bureau de vote. On constate que les risques liés aux votes en ligne sont équivalents à ceux des machines électroniques.

En effet, si des failles ont été constatées sur la plateforme officielle de votes, elles l'ont également été dans l'utilisation de machines à voter, les fameuses machines électroniques. En France, ces machines de vote électronique tendent à disparaître⁶⁴². Elles ne sont pas renouvelées et de nouvelles n'ont pas été achetées par l'État français. Et pour cause, trois obstacles principaux avaient été soulevés lors de leur utilisation :

- Il est impossible d'y détecter la moindre trace de piratage. Et ce n'est pas parce qu'on ne la voit pas qu'elle n'a pas eu lieu.

⁶⁴⁰ Philippe Ségur et Sarah Périé-Frey (sous la direction de), *L'Internet & la démocratie numérique*, Presses universitaires de Perpignan, février 2016, article d'Olivier Bernard, « *La recomposition de l'espace public et de l'espace privé* », p. 151 : « Le monde a donc découvert que la NSA avait mis en place deux systèmes d'espionnage de l'Internet : le projet PRISM mené en collaboration avec les grands opérateurs américains de l'Internet (Google, Yahoo...) qui permettaient aux services de renseignements d'avoir accès en permanence et sans formalité au serveur et à l'ensemble des banques de données de ces sociétés (mails, vidéos, fichiers...) et le projet Muscular permettant d'intercepter toutes les données échangées en clair sur les réseaux. »

⁶⁴¹ Thierry Noisette, « Protection des données : 4 choses à savoir sur le RGPD, qui entre en vigueur ce vendredi », 25 mai 2018, <https://www.nouvelobs.com/societe/20180524.OBS7168/protection-des-donnees-4-choses-a-savoir-sur-le-rgpd-qui-entre-en-vigueur-ce-vendredi.html>

⁶⁴² Entretien avec un professeur de droit public à Assas : « Depuis le moratoire, on ne donne plus de subventions aux collectivités pour qu'elles puissent avoir de nouvelles machines de vote, donc on ne peut plus les développer on ne fait que maintenir l'existant. Après les communes peuvent payer si elles veulent continuer à les utiliser. Mais en 2013 on a décidé qu'il n'y aurait pas de nouveaux agréments techniques pour de nouvelles machines. Ce qui fait que le vote électronique est de fait en extinction car les machines vieillissent et ne seront pas reprogrammables pour le scrutin suivant. »

Lors d'une conférence à la MIT Technology Review, J. Alex Halderman, professeur d'informatique et d'ingénierie à l'Université du Michigan, a démontré comment il était possible de modifier les résultats du vote durant une élection⁶⁴³, à partir d'une machine à vote (la machine AccuVote TSX). En simulant une élection fictive, il a démontré qu'en installant préalablement dans la machine, un logiciel malveillant, il a pu truquer complètement les votes exprimés. Pourtant, souligne le professeur, malgré les risques que comporte cette machine à vote électronique, elle continue d'être utilisée dans 18 États américains et dans certains États, ces machines sont d'une version antérieure.

Durant la 25^e édition de la Def Con, convention sur la cybersécurité, un autre chercheur, Carsten Schürmann professeur en programmation à l'IT-Université de Copenhague, a démontré lui aussi qu'il pouvait facilement *hacker* une machine de vote électronique⁶⁴⁴. En moins de deux heures et à distance, il a piraté une vieille machine électorale (Winvote) décommissionnée en 2007 mais utilisée en Virginie jusqu'en 2015. Dans une interview pour le journal *Le Monde*, Casten Schürmann explique qu'« il y a plein de manières de pirater une machine : avec une clé USB, on infecte le matériel avec un virus. On peut aussi modifier les composants en démontant la machine⁶⁴⁵ ».

Avec ces machines, on n'a aucun moyen de prouver ou vérifier qu'il n'y a pas eu fraudes. Aucun moyen dans les principes et les modalités. (Un professeur de droit public à Assas.)

Il ne faudrait pas que le *hack* se voit, donc il sera toujours minime... (Un membre de Bazille.)

⁶⁴³ Charlotte Jee, « Comment pirater une élection et ce que les États devraient faire pour empêcher les faux votes », MIT Technology Review, 13 septembre 2018, <https://www.technologyreview.com/s/612070/how-to-hack-an-election-and-defensive-measures-states-should-take-to-prevent-fake-votes/>

⁶⁴⁴ Ophélie Surcouf, « Des machines à voter américaines piratées en moins de deux heures », *Le Monde*, 31 juillet 2017, https://www.lemonde.fr/pixels/article/2017/07/31/des-machines-a-voter-americaines-piratees-en-moins-de-deux-heures_5167048_4408996.html?

⁶⁴⁵ *Ibid.*

En 2007, le professeur de droit public Gilles Guglielmi avait déjà signalé le manque de sécurité de ces machines à voter⁶⁴⁶. Pourtant en 2007, près de 3 % des électeurs français, soit 1,4 million de personnes, ont voté sur des urnes électroniques⁶⁴⁷ dans 82 communes. Le professeur de droit rappelait alors les nombreux manquements ne permettant pas de vérifier la viabilité de ces machines : les fabricants refusaient par exemple de donner le code source des programmes installés sur leurs machines aux institutions publiques^{648 649}. Pour le professeur, il est donc « quasi impossible de déceler un bug sur une machine à voter, contrairement à un ordinateur quand il "plante" ». Il rappelle également que « rien ne garantit que le logiciel examiné par les organismes certificateurs lors de la phase d'agrément soit le même que celui réellement installé sur la machine », enfin il précise qu' « un logiciel peut avoir la faculté de s'auto-modifier, par exemple après vérification ».

⁶⁴⁶ Gilles J. Guglielmi, *Machines à voter, vote électronique : vers des recours pour perte de confiance et rupture d'égalité ?* blog <http://www.guglielmi.fr>, 20 avril 2007, <http://www.guglielmi.fr/spip.php?article67>

⁶⁴⁷ Jérôme Thorel, « Machines à voter : un professeur de droit conteste la position du Conseil constitutionnel », *Le Monde*, 3 avril 2007, https://www.lemonde.fr/societe/article/2007/04/03/machines-a-voter-un-professeur-de-droit-conteste-la-position-du-conseil-constitutionnel_891459_3224.html

⁶⁴⁸ Chantal Enguehard, *Le Vote électronique en France : opaque & invérifiable. Terminal*, L'Harmattan, 2007, p.199-214, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00085071/document> : « Il [le règlement [Intérieur 2003] qui fixe les critères que doit remplir un ordinateur de vote pour être autorisé] admet que le programme utilisé dans les ordinateurs de vote soit secret. Il est donc impossible aux simples citoyens de l'examiner : la protection du secret industriel a été jugée plus importante que la transparence de la procédure de vote. Il n'y a aucun examen approfondi du programme ou des documents, aucune vérification de l'intégrité des personnes intervenant sur ces ordinateurs, seuls quelques ordinateurs sont sommairement examinés par l'entreprise délivrant l'agrément, les ordinateurs installés dans les bureaux de vote étant censés être identiques aux ordinateurs examinés, mais il est impossible de vérifier cette identité. De plus, il n'est pas prévu de procédure spéciale de scellement ou de surveillance des ordinateurs entre les scrutins. Surtout, il est impossible de vérifier si l'ordinateur a bien fonctionné puisque le règlement n'impose PAS aux ordinateurs de vote d'imprimer un bulletin papier vérifié par l'électeur. Celui-ci doit faire confiance à l'informatique qui est censée fonctionner correctement. [...] Il s'agit bien d'une confiscation du contrôle du vote qui échappe alors aux citoyens pour être confié (par le pouvoir politique) à une entreprise privée. »

⁶⁴⁹ Article L57-1 du Code électoral, modifié par la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013, art. 19 : « Des machines à voter peuvent être utilisées dans les bureaux de vote des communes de plus de 3 500 habitants figurant sur une liste arrêtée dans chaque département par le représentant de l'État. Les machines à voter doivent être d'un modèle agréé par arrêté du ministre de l'Intérieur et satisfaire aux conditions suivantes : comporter un dispositif qui soustrait l'électeur aux regards pendant le vote ; permettre aux électeurs handicapés de voter de façon autonome, quel que soit leur handicap ; permettre plusieurs élections de type différent le même jour à compter du 1^{er} janvier 1991 ; permettre l'enregistrement d'un vote blanc ; ne pas permettre l'enregistrement de plus d'un seul suffrage par électeur et par scrutin ; totaliser le nombre des votants sur un compteur qui peut être lu pendant les opérations de vote ; totaliser les suffrages obtenus par chaque liste, chaque binôme de candidats ou chaque candidat ainsi que les votes blancs, sur des compteurs qui ne peuvent être lus qu'après la clôture du scrutin ; ne pouvoir être utilisées qu'à l'aide de deux clefs différentes, de telle manière que, pendant la durée du scrutin, l'une reste entre les mains du président du bureau de vote et l'autre entre les mains de l'assesseur tiré au sort parmi l'ensemble des assesseurs.

Il cite de nombreux exemples étrangers qui ont démontré les trop nombreuses failles de ces machines à voter comme en Irlande qui a fini par y renoncer ou en Italie. En Belgique les études ont démontré qu'elles avaient un coût finalement plus élevé que le vote papier⁶⁵⁰.

En 2009, la chercheuse Chantal Enguehard avait également démontré qu'aucun ordinateur ne pouvait être infalsifiable. L'ordinateur étant soumis à des risques techniques, que ceux-ci soient le fruit d'une erreur humaine ou d'un *bug* informatique⁶⁵¹. Pour elle, il faut d'ailleurs « accepter que les ordinateurs ne soient pas infaillibles, et que toute affirmation du contraire tient davantage de la croyance que de la logique ». Elle recommandait alors de garder une trace écrite du vote et que cette trace écrite soit vérifiée par le votant, afin de garantir le respect du vote^{652 653}.

- À cela s'ajoute que l'utilisation de ces machines électroniques, pourrait donner lieu à une possible « abstention numérique ».

Celle-ci serait due à l'ergonomie des machines par exemple et rendrait plus difficile le fait de voter pour certaines personnes.

⁶⁵⁰ Gilles J. Guglielmi, « Machines à voter, vote électronique : vers des recours pour perte de confiance et rupture d'égalité ? », blog <http://www.guglielmi.fr>, 20 avril 2007, <http://www.guglielmi.fr/spip.php?article67>

⁶⁵¹ Chantal Enguehard, *Le Vote électronique en France : opaque & invérifiable*. Terminal, L'Harmattan, 2007, p.199-214, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00085071/document> : « Il faut bien admettre que l'action d'une seule personne peut corrompre le fonctionnement d'un ordinateur de vote. L'ordinateur peut également simplement dysfonctionner à cause d'une erreur dans son programme ».

⁶⁵² *Ibid.*, *id.* : « Nous constatons que s'il n'y a aucun support physique gardant une trace de chaque vote, il est impossible de détecter les dysfonctionnements non aberrants. Il est donc crucial qu'un ordinateur de vote garde une trace physique des votes (un bulletin imprimé portant le nom du candidat choisi, par exemple), et que cette trace ait été vérifiée par chaque électeur au moment de son vote pour prouver la sincérité du vote. Il est essentiel également que cette trace physique fasse foi s'il y a désaccord entre le dépouillement manuel et le dépouillement informatique. »

⁶⁵³ *Ibid.*, *id.* : « Enfin, des décisions importantes ont été prises en se fondant sur des critères de minimisation des coûts et donc de maximalisation des risques : l'impression d'un bulletin papier vérifié par l'électeur lors de son vote est apparue non essentielle aux fabricants d'ordinateurs de vote car ce processus "double" le comptage informatique effectué dans l'ordinateur, et peut être source de pannes (bourrage de papier, manque d'encre, de papier, etc.). Les ordinateurs de vote ne produisent donc aucune trace physique prouvant la sincérité du vote et permettant un recomptage manuel des voix. Par conséquent, ces ordinateurs sont totalement invérifiables. Récemment, aux États-Unis, devant la multiplication des problèmes survenus lors des votes utilisant des ordinateurs de vote, les autorités de 26 États (dont le New Jersey et l'État de New York) ont décidé d'imposer aux fabricants l'ajout d'un dispositif d'impression d'un bulletin papier vérifié par l'électeur. Ces preuves physiques du vote pouvant être recomptées, y compris manuellement, les ordinateurs deviennent alors vérifiables. »

Pourquoi faire venir les électeurs dans un bureau de vote pour les faire voter sur une machine ? Aux mêmes plages horaires, aux mêmes endroits ? On risque de créer des difficultés ergonomiques pour des personnes qui ont des difficultés de vue, de toucher, de coordination, d'âge etc. Vous risquez des confusions si l'affichage n'est pas correct par rapport à la profession de foi etc. (Un professeur de droit public à Assas.)

3.2.2.3. *Sous-section 3. Les conséquences politiques néfastes du vote en ligne et des machines électroniques*

Alors qu'on a cru pendant longtemps que le numérique permettait une meilleure existence, performance de la démocratie, on constate désormais que les infrastructures techniques se retrouvent obsolètes.

- Ces machines et plateformes mettent à mal la confiance de l'électeur dans la légitimité de l'élection.

C'est parce que les citoyens peuvent voir l'urne transparente et comptabiliser les bulletins à la clôture des votes, qu'ils croient en la légitimité de cette élection. Avec une machine électronique ou une plateforme numérique, un citoyen ne peut pas comptabiliser les enveloppes, les bulletins, et vérifier que chaque enveloppe correspond bien au nombre d'émargement sur la liste électorale. Les résultats sortent de la machine électorale sous la forme d'un ticket imprimé⁶⁵⁴. Et ce ticket est directement rattaché au procès-verbal. Sur les plateformes, ce sont soit les entreprises soit les institutions qui comptabilisent les voix mais le citoyen n'est pas impliqué dans le processus.

⁶⁵⁴ *Ibid., id.*: « Dans la procédure électronique, le président du bureau de vote (en présence d'assesseurs) appuie sur un bouton, l'ordinateur donne les résultats sous la forme d'un ticket imprimé qui est agrafé au procès-verbal et dont les résultats sont recopiés sur ce même procès-verbal. Ces résultats sont également inscrits dans la carte mémoire de l'ordinateur de vote qui peut être éventuellement transmise à la mairie pour totalisation (mais c'est le procès-verbal qui fait foi). Nous remarquons immédiatement que la procédure électronique ne permet pas aux citoyens de participer au dépouillement puisque l'ordinateur le réalise en toute opacité sans qu'il soit possible de vérifier ses résultats. »

L'électeur n'a, à aucun moment, le moyen de vérifier les votes. À la différence de la situation réelle dans laquelle les électeurs peuvent demander à participer au dépouillement du vote⁶⁵⁵.

L'électeur ne peut pas vérifier le dépouillement et quand on lui donne le résultat, on ne peut pas lui prouver qu'il n'y a pas eu fraude, et ça pour la confiance dans le vote, c'est désastreux. (Un professeur de droit public à Assas.)

D'après Gérôme Billois, responsable du cabinet de conseil Wavestone, il existe plusieurs manières de truquer numériquement une élection⁶⁵⁶ : on peut notamment décaler des lignes ou effacer des noms sur les listes électorales afin de décrédibiliser l'élection. On peut aussi pirater les courriels de responsables de partis politiques afin de publier des informations et agir sur l'opinion (c'est ce qui s'est passé avec le piratage des boîtes *mails* de plusieurs responsables du Parti démocrate américain⁶⁵⁷ durant l'élection présidentielle américaine de 2016 par exemple).

En ce qui concerne les machines de vote électronique, la chercheuse Chantal Enguehard avait relevé leur manque de transparence. Il était en effet impossible aux simples citoyens d'examiner le programme utilisé dans les ordinateurs de vote : « La protection du secret industriel a été jugé plus importante que la transparence de la procédure de vote. » Elle notait qu'il s'agissait alors de « la confiscation du contrôle du vote qui échappe aux citoyens pour être confié (par le pouvoir politique) à une entreprise privée⁶⁵⁸ ». Un secret qui dénonçait la croyance dans la sincérité du scrutin.

⁶⁵⁵ *Ibid., id.* : « Dans la procédure classique, le dépouillement est effectué par des scrutateurs (quatre par bureau de vote) aidés du président du bureau de vote et d'un ou plusieurs assesseurs. N'importe quel citoyen peut assister au dépouillement et en contrôler l'honnêteté. »

⁶⁵⁶ « 2017. Peut-on pirater l'élection présidentielle ? », *Ouest-France*, 24 janvier 2017, <https://www.ouest-france.fr/elections/presidentielle/2017-peut-pirater-l-election-presidentielle-4755620>

⁶⁵⁷ Estelle Pattée, « Hacking durant la présidentielle américaine : ce que l'on sait », *Libération*, 14 décembre 2016, https://www.liberation.fr/planete/2016/12/14/hacking-durant-la-presidentielle-americaine-ce-que-l-on-sait_1534981

⁶⁵⁸ Chantal Enguehard. *Le Vote électronique en France : opaque & invérifiable*. Terminal, L'Harmattan, 2007, p.199-214, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00085071/document>

- Le remplacement d'isoloir par des machines électroniques ou des plateformes en ligne mettent à mal le *ceremonium* républicain.

En effet, l'isoloir, rappelle Michel Offerlé, accompagne le *ceremonium* républicain, puisqu'il « matérialise, le temps du passage derrière le rideau, l'existence du corps civique⁶⁵⁹ » dont l'un de ses atomes s'exprime librement. Avec le vote à distance, depuis un site internet par exemple, il n'y a plus cette solennité propre au vote et qui marque le temps des élections. Puisque le fait de se déplacer pour aller voter – entrer dans une salle, présenter sa pièce d'identité et mettre l'enveloppe dans l'urne – est remplacé par quelques clics d'ordinateur.

Le cas américain

Aux États-Unis, le système de vote n'est pas uniformisé. La Louisiane par exemple est entièrement convertie au vote sur machine électronique tandis que le Colorado a entièrement adopté le vote par *mail*. Dans les deux cas, les deux systèmes ont connu des incidents techniques qui ont eu des répercussions sur les votes.

En mars 2002, dans la ville de Wellington, des machines électroniques ont connu quelques dysfonctionnements, et n'ont pas comptabilisé les voix de 78 électeurs (sur l'ensemble des suffrages exprimés). À l'époque, la directrice des élections prétendait que ces personnes s'étaient bien présentées aux ordinateurs mais qu'elles n'avaient finalement pas voté. Sauf que rien ne le prouvait alors. La même année, d'autres cas similaires ont eu lieu à Miami et Palm Beach⁶⁶⁰.

En 2014, c'est l'Alaska qui a installé son premier système de vote par Internet. Sauf qu'un consultant d'une société internationale de cybersécurité, Joseph Kiniry, a pu démontrer que le système de vote à distance pouvait facilement être falsifiable. En

⁶⁵⁹ Michel Offerlé, *Un homme, une voix ? Histoire du suffrage universel*, Gallimard, 2002, p. 104 : « En France, si l'on excepte la Constitution de 1793 qui rend possible le vote à haute voix, le principe du vote secret est acquis et même constitutionnalisé en 1795. Mais pendant des décennies, l'électeur rédige son bulletin sur une table placée sous le regard du président. Plus tard, il se rendra au bureau du vote avec un bulletin manuscrit ou imprimé. Mais de toute manière, c'est le président du bureau qui déposera à la place de l'électeur le bulletin dans l'urne. Au passage, il pourra, par transparence ou par toucher, en reconnaître le destinataire, et peut être le maculer aux fins d'annulation. On vote ainsi de trois façons : à bulletin secret dans de nombreux bureaux, à bulletin ouvert sous le regard des pairs ou des puissants, ou encore à bulletin déployé. ».

⁶⁶⁰ Chantal Enguehard, *Le Vote électronique en France : opaque & invérifiable*. Terminal, L'Harmattan, 2007, p.199-214, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00085071/document>

effet, il a pu modifier à distance, et sans que cela soit détecté, des PDF pourtant verrouillés en une seule journée. Un pirate aurait donc très bien pu modifier les bulletins de vote électroniques (sous format PDF) de l'ensemble des votants pour biaiser une élection⁶⁶¹.

Le cas philippin

Sans parler de machine à voter, les données numériques de citoyens notamment des données sensibles (électorales) peuvent être facilement volées, ce qui pourrait avoir comme conséquence, outre le non-respect du secret du vote, la création d'une « abstention numérique » par des citoyens se déplaçant dans le réel mais refusant de participer sur des plateformes virtuelles par peur de se faire voler leurs données. Le vote numérique engendre ainsi une méfiance face au système politique.

Le vol de données électorales a déjà eu lieu aux Philippines le 27 mars 2016. À cette date, des serveurs de la Commission des élections philippines (COMELEC) ont été infiltrés par des pirates qui ont eu le temps de dérober les données de plus de 55 millions d'électeurs, essentiellement les données des passeports ainsi que leurs empreintes digitales^{662 663}. Action organisée par les Anonymous qui souhaitent par-là dénoncer le manque de sécurité du scrutin en ligne^{664 665}.

3.3. Chapitre 3. Vers une meilleure représentativité ?

Dans ce chapitre, je souhaite comprendre si la Civictech, avec ses outils numériques peut permettre d'améliorer la représentativité du corps électoral, que celle-ci soit sociale, géographique ou idéologique.

⁶⁶¹ Steve Friess, « Hackers could decide who controls congress thanks to Alaska's terrible Internet ballots », *The Intercept*, 4 novembre 2014, <https://theintercept.com/2014/11/03/alaska-election-nightmare/>

⁶⁶² Fabrice Dupuis, « Philippines : 55 millions de données de citoyens volées », *Informanews*, 11 avril 2017, <https://www.informanews.net/philippines-55-millions-donnees-volees/>

⁶⁶³ Leisha Chi, « Philippines elections hack 'leaks voter data' », *BBC*, 11 avril 2016, <https://www.bbc.com/news/technology-36013713>

⁶⁶⁴ James Temperton, « The Philippines election hack is 'freaking huge' », *The Wired*, 16 avril 2016, <https://www.wired.co.uk/article/philippines-data-breach-fingerprint-data>

⁶⁶⁵ Adèle Pillon, « Des millions de données sensibles d'électeurs piratées aux Philippines », *Numerama*, 11 avril 2016, <https://www.numerama.com/politique/162339-elections-aux-philippines.html>

Au préalable, comme précisé précédemment, il faut rappeler que la représentativité absolue n'existe pas. Nos parcours, nos profils sont trop variés pour que nous puissions un jour espérer une totale représentativité. Puisque celle-ci n'existe pas dans le réel, elle n'a aucune raison d'exister dans le virtuel. Dans la première partie, j'ai expliqué que la représentativité est une notion bancale, difficile à atteindre. Dans cette deuxième partie, je vais montrer quels sont les différents obstacles rencontrés dans le virtuel qui ne permettent pas une meilleure représentativité.

On se rend compte que les limites sont de deux sortes. Au départ, Internet est un outil utilisé seulement par une partie restreinte du corps électoral (voir la fracture numérique). On constate deux processus de sélection qui restreignent fortement le nombre de participants : une sélection sociale (classe sociale, orthographe, sujet de discussion) et une sélection technique (formation aux usages, connaissance d'un ordinateur, etc.).

Cela engendre l'existence d'une « élite numérique » à l'aise avec les outils informatiques et les usages du Web, face à une partie de la population qui n'a aucun accès à Internet et n'est pas nécessairement formé aux usages numériques (section 1). Une opposition qui pourrait engendrer une « France à deux vitesses » (section 2).

3.3.1. Section 1. Les limites de la participation

Les *Civitech* sont nombreuses à penser que le numérique améliore la représentativité. Elles pensent notamment qu'Internet est plus inclusif et qu'il permet de convaincre des nouveaux publics. En réalité, il existe des obstacles techniques et économiques qui ne permettent pas d'agrandir la participation sur le numérique par rapport au réel.

3.3.1.1. Sous-section 1. D'une fracture numérique à une fracture démocratique

Internet connaît plusieurs frontières. Elles peuvent être sociales (l'accès aux usages, à un ordinateur), physiques (l'accès à Internet), politiques (l'interdiction d'accès à

certaines sites sur décision d'un gouvernement, comme la Chine⁶⁶⁶). C'est à cause de l'ensemble de ces frontières, qu'Internet et les outils de la *Civictech* ne permettent pas une meilleure représentativité. Résumons la situation dans le cas français qui ne connaît que deux obstacles majeurs : sociaux et physiques, la censure politique étant réservée à des pays autoritaires.

En France, les obstacles économiques et techniques (physiques) sont résumés dans ce que l'on nomme la « fracture numérique ». La fracture numérique (*Digital Divide*) est une expression apparue à la fin des années quatre-vingt-dix aux États-Unis⁶⁶⁷. Cette expression résume l'ensemble des inégalités d'accès dont souffrent les individus pour pouvoir utiliser Internet. Elles peuvent être multiples⁶⁶⁸. En effet, pour se connecter à Internet, plusieurs conditions doivent être remplies au préalable : posséder un micro-ordinateur (PC, tablette, téléphone), être abonné à un fournisseur d'accès à Internet, savoir se servir des pages Web (blogs, forums, réseaux sociaux...) sur lesquelles chercher de l'information, etc.

En 2012 en France, il y avait environ 40 millions d'internautes, soit 75 % de la population française utilisant Internet⁶⁶⁹. Sachant que le corps électoral français est de 44 millions d'électeurs, on constate déjà une disparité entre le réel et le virtuel, d'autant qu'il n'est pas précisé si les 40 millions d'internautes sont tous des citoyens-électeurs. Donc à la vue de ces chiffres, la reproduction exacte du corps électoral semble difficile. C'est déjà un premier argument pour préciser qu'une meilleure représentativité sur le numérique est impossible.

⁶⁶⁶ Reuters, « En Chine, le blocage de l'internet se resserre : les VPN en passe d'être interdits », *Sciences et Avenir*, 21 juillet 2017, https://www.sciencesetavenir.fr/high-tech/web/en-chine-le-blocage-de-l-internet-se-resserre-les-vpn-en-passe-d-etre-interdits_114956

⁶⁶⁷ Philippe Ségur et Sarah Périé-Frey (sous la direction de), *L'Internet & la démocratie numérique*, Presses universitaires de Perpignan, février 2016, article de Charlotte Trilha, « La fracture numérique : les inégalités d'accès », p. 53.

⁶⁶⁸ Romain Badouard, *Le Désenchantement de l'Internet*, FYP éditions, 2017, p. 131 : « La fracture numérique désigne ainsi les nouvelles exclusions liées à l'accès et à l'utilisation des technologies qui perdurent malgré des taux d'équipement important dans la plupart des pays occidentaux. [...] Surtout à équipement équivalent, les "compétences numériques" sont très inégalement réparties dans la population. Les démarches administratives en ligne, la recherche d'emploi ou l'enseignement à distance sont des types d'usages largement répandus parmi les catégories socioprofessionnelles dites supérieure, alors qu'elles le sont beaucoup moins au sein des franges les moins favorisés ».

⁶⁶⁹ Xavier Niel et Dominique Roux, *Les 100 mots de l'Internet*, Paris : PUF, coll. Que sais-je ? 2012, p. 4.

En 2013, encore un cinquième de la population française n'avait pas d'accès à Internet et ce taux atteignait 40 % chez les plus démunis (ceux vivant avec moins de 900 euros par mois) ou les personnes âgées⁶⁷⁰. Même chez les catégories socio-professionnelles élevées (CSP+), le taux de connexion n'était pas de 100 %, même s'il reste élevé, de l'ordre de 90 %⁶⁷¹. Avec ces chiffres, on se rend compte concrètement qu'une démocratie numérique demain porterait très mal son nom, puisqu'Internet serait alors perçu comme un obstacle supplémentaire à l'expression démocratique, laissant de côté une partie de la population (les plus précaires ou les moins préparés aux évolutions technologiques) et laissant s'exprimer la partie la plus favorisée. En réalité, Internet participe à l'augmentation des inégalités sociales entre ceux qui savent se servir des outils et tous les autres⁶⁷².

Alors que dans la vie réelle, les textes constitutionnels gravés dans le marbre permettent de garantir l'égalité entre tous les citoyens, notamment face au vote, Internet est un obstacle supplémentaire à l'expression de cette volonté générale. Théoriquement, l'égalité fait que chaque citoyen puisse accéder aux mêmes droits politiques, sans condition de ressources financières⁶⁷³. Cependant les conditions matérielles imposées

⁶⁷⁰ Rapport, « Les bénéficiaires d'une meilleure autonomie numérique », *France Stratégie*, juillet 2018, <https://www.strategie.gouv.fr/infographies/benefices-dune-meilleure-autonomie-numerique> : « Le visage des précaires. 62 % des non internautes sont âgés de plus de 65 ans, et les plus de 70 ans sont 55 % à ne pas avoir Internet chez eux contre 4% des 12-17 ans. 84 % des non-internautes et 65 % des internautes distants sont peu diplômés. Et seulement 30 % des internautes distants ont déjà effectué au moins une démarche administrative en ligne contre 80 % des internautes français ».

⁶⁷¹ Philippe Ségur et Sarah Périé-Frey (sous la direction de), *L'Internet & la démocratie numérique*, Presses universitaires de Perpignan, février 2016, article de Charlotte Trilha, « La fracture numérique : les inégalités d'accès », p. 53.

⁶⁷² de Charentenay Pierre, « La démocratie Internet », *Études*, 2005/11, Tome 403, p. 437-440. URL : <https://www.cairn.info/revue-etudes-2005-11-page-437.htm> : « Socialement, Internet participe à l'augmentation des inégalités en intégrant au développement ceux qui savent s'en servir et laissant de côté les autres. »

⁶⁷³ Denis Baranger, *Le Droit constitutionnel*, Paris : PUF, Coll. Que sais-je ? (7^e édition), 2017, p. 78 : « Positivement, l'égalité requiert que tous les citoyens aient accès aux mêmes droits politiques, notamment le droit de vote. Il ne s'agit pas là de l'égalité civile, encore que celle-ci dévoile sous la forme du principe d'égalité devant la loi, de l'égalité politique. Négativement, elle a pour effet d'interdire les discriminations entre les citoyens s'agissant de l'exercice des droits politiques. Ainsi un régime où le droit de vote ou d'éligibilité est soumis à des exigences d'âge ou de richesses – régime censitaire – est imparfaitement démocratique. »

par la démocratie numérique (accès à un ordinateur, à un fournisseur internet, connaissance des usages, etc.) ne permettent pas de réaliser cette totale égalité⁶⁷⁴.

La démocratie numérique implique forcément, et de manière insidieuse, l'existence d'un suffrage censitaire, basé sur des conditions économiques inégalitaires. Il révélerait un cens caché du fait des inégalités d'âge, d'usage ou de richesse. Internet met donc en exergue la fracture sociale plutôt que de la résorber, et prive une partie de la population de sa voix, pourtant protégée par le droit. Face à la situation, certains vont jusqu'à parler d'illectronisme⁶⁷⁵ en France, transposition de l'illettrisme dans le domaine de l'information électronique. Un phénomène qui toucherait 18 % de la population et davantage les personnes âgées.

L'une des valeurs constitutives de la démocratie est pourtant bien l'égalité des citoyens face au droit mais aussi pour pallier des conditions économiques difficiles. Notre bloc de constitutionnalité consacre ce principe à l'article 1 de la DDHC⁶⁷⁶ ; dans le préambule de la Constitution de 1946 aux alinéas 12 et 13⁶⁷⁷ ; ainsi que dans la Constitution de 1958 aux articles 1, 2 et 3⁶⁷⁸.

⁶⁷⁴ Rapport, « Les bénéfiques d'une meilleure autonomie numérique », *France Stratégie*, juillet 2018, <https://www.strategie.gouv.fr/infographies/benefices-dune-meilleure-autonomie-numerique> : « 28 % de la population française est en difficulté vis-à-vis du numérique, 16 % ne se connectent jamais à Internet, 12 % ont des compétences numériques très faibles. Les raisons qui l'expliquent sont nombreuses : une mauvaise maîtrise des outils numériques, une absence d'équipement (smartphone, tablette, ordinateur...), pas d'accès à Internet (couverture ADSL ou 4G). »

⁶⁷⁵ « L'illectronisme en France », CSA/Syndicat de la presse sociale, 26 juin 2018, <https://www.csa.eu/fr/survey/l-illectronisme-en-france> : « Pour 15 % des Français les équipements de nouvelles technologies (smartphone, tablette, ordinateur, etc.) sont difficiles à utiliser (dont 39 % chez les 70 ans et plus) ; 23 % des Français ne sont pas à l'aise avec le numérique concernant leur navigation sur Internet (dont 58 % des 70 ans et plus). Et selon l'étude, il y aurait au moins 19 % d'illectronistes en France (de tous âges, classe sociale et zone géographique confondues). Ils ont abandonné une démarche en ligne parce qu'ils n'arrivaient pas à la faire (des démarches comme des loisirs, un achat, un départ en vacances location transports etc.) et ceci même s'ils sont bien équipés d'appareils personnels ayant une connexion à Internet. »

⁶⁷⁶ Article 1^{er} de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (DDHC) : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune ».

⁶⁷⁷ Alinéa 12 Préambule de la Constitution de 1946 : « La Nation proclame la solidarité et l'égalité de tous les Français devant les charges qui résultent des calamités nationales » et alinéa 13 « La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État ».

⁶⁷⁸ Article 1^{er} de la Constitution de 1958 : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée ». Article 2 « La devise de la République est « Liberté, Égalité, Fraternité » ». Article 3 « Le suffrage peut être direct ou indirect dans les conditions prévues par la Constitution. Il est toujours universel, égal et secret ».

Nous l'avons démontré plus haut, les démarches dites participatives ne concentrent en réalité que les plus formés et informés. Proposer une démocratie numérique demain, c'est prendre le risque de créer « une démocratie à deux vitesses » entre des citoyens formés et connectés, et le reste de la population.

Des obstacles physiques et économiques rencontrés par quelques acteurs et témoins de la *Civictech* :

J'enseigne à Cergy, j'ai pas mal d'étudiants qui n'ont pas d'ordi ou alors il est partagé à la maison par toute la famille avec quatre enfants et deux parents. Quand tu demandes de taper un devoir, il faut qu'il y ait un créneau réservé. Donc oui c'est sûr que rapport à quelqu'un qui a deux tablettes, trois ordis, les choses sont moins simples... (Maître de conférences en science de l'information et de la communication à Assas.)

Un maire rural va te dire qu'il est intéressé par une plateforme Civictech, mais en réalité il va tout le temps au marché de son village, connaît ses administrés, et en plus il n'a pas la 4G dans son coin... Le problème entre la 3G et la 4G c'est que ça va moins vite. (Un membre de Ciwik.)

Et comme le temps de chargement est trop long, certains administrés finissent par perdre patience et partir.

Enfin, un autre obstacle technique doit être soulevé, celui de la technologie en elle-même créée par certains acteurs de la *Civictech*. Une technologie qui apparaît trop avancée pour certains supports technologiques ajoutant un peu plus d'écart entre les plus équipés, les plus avancés, et ceux qui ne possèdent pas les derniers modèles technologiques. C'est le cas de certaines applis *civictech* disponibles sur smartphone qui sont installables sur des téléphones dernière génération et qui ne fonctionnent pas sur des programmes antérieurs :

Notre appli ne marche pas sur des iPhone 3 ou 4 car elle est développée sur de la nouvelle techno. (Un membre de Ciwik.)

Et c'est dans ce type de cas que l'on peut voir le solutionnisme technologique à l'œuvre. Certaines *Civitech* sont tellement « techno-fanas » qu'elles ne voient pas que les autres (le reste de la population) ne sont pas comme elles.

D'ailleurs, les Français sont eux-mêmes conscients qu'Internet peut être une limite supplémentaire à la participation. Selon un sondage BVA pour le Digital Society Forum d'Orange publié en décembre 2016, on constate que pour 65 % des interrogés, le numérique ne permet pas pour le citoyen de nouvelles formes de concertation et d'implication. Il « est plutôt une illusion, soit parce que le fonctionnement de la vie publique et politique reste inchangé » (50 %) soit parce que seule une partie de la population utilise ces nouvelles formes de concertation et d'implication (15 %).

Internet n'a pas non plus modifié les usages des Français concernant la vie publique ni augmenté leur taux d'implication. Pour 59 % des interrogés, « le numérique n'a pas changé leurs pratiques en termes d'engagement citoyen, et ils ne se sentent pas plus engagés grâce aux outils digitaux », le chiffre est d'autant plus élevé chez les personnes s'intéressant pas ou peu à la vie publique et politique (65 %).

La majeure partie de la population reste passive face aux outils numériques. Un Français sur deux (49 %) dit avoir « signé ou diffusé une pétition en ligne », mais seulement 18 % ont déjà participé à une consultation en ligne pour une institution publique. Enfin, seulement 9 % des Français déclarent avoir « participé à des plateformes d'évaluation en ligne des politiques publiques ou d'élaboration collaborative d'une loi, d'un règlement local... » La grande révolution numérique, pourtant prédite par certains acteurs de la *Civitech* n'a pas eu lieu. Même avec Internet, les Français n'ont pas changé leurs usages pour participer davantage à la vie publique. Cette « révolution » ne concerne en réalité qu'une petite partie de la population.

Enfin, à l'avenir, si les Français disposaient d'une identité numérique, ils s'en serviraient en priorité pour réaliser des démarches administratives (formalités administratives (62 %)). Toutefois, si près d'un Français sur deux (40 %) se dit prêt à

voter aux différentes élections, seulement 10 % d'entre eux iraient participer à des débats en ligne et exprimer leurs opinions.

Ainsi, il ne faut pas glorifier la participation de l'électeur sur Internet, quand bien même la fracture numérique se résorberait. Ce qui est impossible puisqu'il faudrait que l'ensemble des citoyens possèdent en même temps le même niveau de technologie et le même niveau de formation aux usages.

Par ailleurs, tous n'ont pas le même temps à accorder à ce type de participation. En effet, certains sujets demandent parfois plusieurs minutes de participation. Des minutes précieuses que certains citoyens ne veulent pas passer derrière un ordinateur.

Enfin, la manière de formuler des questions dans ces consultations peut peser sur la compréhension des interrogations, agrandissant une fois de plus la distance entre les mieux préparés et le reste de la population. Finalement, ce sont des obstacles déjà rencontrés par les instituts de sondage bien avant la naissance de ces consultations numériques.

Le mode de collecte sur Internet et le téléphone ont des écueils différents. Mais pas plus l'un que l'autre. En réalité ce qui est vraiment déterminant c'est si le questionnaire est auto-administré ou intermédié. Entre les deux modes, on voit vraiment des différences. Par exemple ceux qui répondent sur Internet ont un intérêt à répondre pour partager par exemple leur témoignage. Or je ne veux pas que ce soit uniquement les personnes directement concernées par le sujet qui me parlent, je veux aussi ceux qui ne se sentent pas particulièrement touchés. (Un membre de l'INSEE.)

Le questionnaire en ligne a des limites. On ne peut pas mobiliser un ménage pendant 1 h 30 pour répondre à des questions sur Internet. On va voir aussi des problématiques de compréhension de questions, de temps passé, etc. En réalité, le mode de collecte va forcément avoir une incidence sur la nature des questions posées et les réponses importantes. (Un membre de l'INSEE.)

En réalité, le numérique ne peut pas se passer d'infrastructures physiques permettant de recevoir les citoyens et de les informer. La participation sur le numérique ne peut donc être décorrélée du réel, du présentiel, au risque de créer une démocratie déconnectée. En effet, de l'aveu même de certains acteurs de la *Civitech*, les concertations avec Internet, quand bien même elles répondent à des défis spatio-temporels pour l'exercice de la démocratie, ne doivent pas être pensées séparément de rencontres physiques. D'ailleurs, l'existence d'ateliers physiques participatifs semble même impérative.

La fracture numérique reste un vrai problème dès lors qu'elle prive une partie de la population de la possibilité de participer sur notre plateforme. Pour cette raison, nous avons expérimenté un système « d'ateliers relais », à l'occasion d'une consultation avec le Conseil national du numérique, qui a permis d'organiser des temps de participation en présentiel dont les contenus ont ensuite été publiés sur la plateforme par les organisateurs de ces ateliers⁶⁷⁹. (Cyril Lage de Parlement & Citoyens.)

Il fallait des réunions physiques et numériques pour que ça fonctionne. Le numérique n'aurait pas pu suffire. On avait une joie de se retrouver pendant la campagne, pour faire des collages, des réunions, des films, on avait une belle ambiance. (Un membre de #MaVoix.)

Il y a l'idée avec le numérique qu'on va chercher les plus jeunes. Mais en réalité c'est très difficile d'aller chercher d'autres publics. Ça passe beaucoup par le terrain. Nos dispositifs qui ont eu du succès en termes de chiffre, c'est parce que c'était rattaché à des choses concrètes. Donc avec des publics très difficiles parfois qui avaient à peine accès à Internet. Ce n'est qu'en faisant du porte-à-porte, en faisant des ateliers auprès des immeubles qu'il y a eu une mobilisation importante. On avait fait aussi des réunions dans les écoles, envoyés des courriers, etc. (Un membre d'Open Source Politics.)

⁶⁷⁹ Cyril Lage (Parlement & Citoyens), « Participer à l'élaboration de la loi », *La Revue Civique*, propos recueillis par Sarah Pinard, février 2017, <http://revuecivique.eu/articles-et-entretiens/faire-participer-a-lelaboration-de-loi-cyril-lage-parlement-citoyens/>

Sur la primaire.org on a eu des candidats qui trouvaient ça super de faire de la démocratie numérique sans jamais aller voir les gens. C'est bien le problème du numérique. On vend aux collectivités des plateformes contre lesquelles je suis vent debout car ça engendre des élus complètement déconnectés du monde qui pilotent des datas dans le meilleur des mondes. C'est vachement plus pratique pour eux d'avoir les réponses des habitants par Internet que de se coltiner la mairie de quartier à 19 heures avec des gens qui gueulent. (Une « candidate citoyenne » de LaPrimaire.org.)

La démocratie participative a eu 1 000 expériences dont 99 % ont été foireuses. On reprochait aux participations d'avoir déjà été déterminées. En revanche, on peut ramener les citoyens dans les chantiers, dans les ateliers d'action. (Un membre de Make.org.)

Le numérique, ce n'est qu'un outil. La démocratie, ça passe par du concret, des rencontres. Je travaille beaucoup avec les personnes en souffrance physique autour des questions de santé mentale. Leur confiance ne passe que par la rencontre, par le fait de prendre le temps de boire un café, de discuter avec elles. Tout ça prend du temps. C'est un truc qui ressort beaucoup chez les personnes interrogées : le numérique sert parce qu'il fait gagner en temps démocratique, mais le problème c'est que parfois on ne peut pas gagner en temps démocratique, on est sur du temps humain. (Une « candidate citoyenne » de LaPrimaire.org.)

Ce constat est partagé aussi par de nombreux acteurs institutionnels, habitués des plateformes participatives numériques :

Nous nous sommes fixé deux objectifs en matière de numérique : premièrement, bien lier la participation numérique et les autres formes de participation physiques – réunions, vote traditionnel ; deuxièmement, trouver les moyens de susciter de la participation numérique. [...] C'est d'ailleurs le principal enseignement que nous tirons de cette expérience : pour susciter le vote numérique, il faut impérativement le lier au vote physique. Le vote numérique seul ne fonctionne pas. Il faut également organiser des réunions publiques, des ateliers où se rencontrer et proposer des projets, des réunions en

mairie d'arrondissement, où sont présentées les réalisations des précédentes éditions du budget participatif ⁶⁸⁰. (Marie Coulou, sous-directrice de la direction de la démocratie, des citoyennes et des territoires (DCT) de la ville de Paris.)

Je crois fondamentalement aux vertus du présentiel, du militantisme de terrain, de l'action de terrain. Internet doit être perçu comme un moyen supplémentaire de renforcer cette action de terrain. Mais effectivement ça peut être un danger d'enfermement. (Un membre du CESE.)

Pour nous, la démocratie numérique ne peut se dispenser de nouvelles formes de participation citoyenne, faites de rencontres et de débats dans des lieux physiques⁶⁸¹. (La députée Cécile Untermaier, présidente de la table ronde « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne » à l'Assemblée nationale.)

Un point de vue confirmé par les résultats du baromètre « de la démocratie locale numérique » commandé par Décider Ensemble, en partenariat avec Cap Collectif, édition 2017. Selon cette étude, les acteurs publics interrogés (25,6 % d'élus tels que des adjoints au maire, des conseillers municipaux, et 74,4 % d'agents tels que des chargés de mission, des responsables de service, etc.) souhaitent « une articulation forte entre le numérique et les réunions/actions en présentiel » (38,75 %) ; ce qui permettrait de renforcer l'usage du numérique dans les collectivités territoriales.

3.3.1.2. Sous-section 2. Un « désir de participation » relatif

Le « désir de participation » des citoyens, s'il est bien réel pour une partie d'entre eux, n'est pas généralisé à l'ensemble de la population. Et c'est au regard de faits, que l'on se rend compte que ce « désir de participation » professé sur tous les toits par des

⁶⁸⁰ Marie Coulou, sous-directrice de la direction de la démocratie, des citoyennes et des territoires (DCT) de la ville de Paris, « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 6, Assemblée nationale, 30 octobre 2017.

⁶⁸¹ Cécile Untermaier, députée, présidente de la table ronde, « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 3, Assemblée nationale, 9 octobre 2018.

professionnels de la *Civitech* relève davantage d'un discours de communication émis dans une logique marchande que d'une réalité.

Les chercheurs John Hibbing et Elizabeth Theiss-Morse cités à de nombreuses reprises dans l'ensemble des études sur la participation avaient déjà montré (sur le sol américain) que tous les citoyens ne souhaitaient pas participer⁶⁸². Ils veulent plutôt une « démocratie discrète » dans laquelle les actions sont effectuées mais sans forcément être partie prenante des processus de décision⁶⁸³.

Moi-même, étant analyste dans un institut de sondage et réalisant des études quantitatives et qualitatives, j'ai pu me rendre compte que la participation pour nos études est parfois difficile à atteindre. C'est pour cela entre autres, que nous faisons appel à des panels et que nous devons parfois rémunérer⁶⁸⁴ – en chèques cadeaux ou en espèces, les participants. Pour publier un sondage réalisé auprès de 1 000 Français, nous devons bien souvent en appeler le double. Parfois, les interrogés ne sont pas intéressés par nos questions, raccrochent en plein milieu du sondage parce que le questionnaire est trop long, etc. Pourtant les sondages sont un des thermomètres de l'opinion, et c'est en partie sur leurs résultats que les pouvoirs publics prennent des décisions.

⁶⁸² Loïc Blondiaux, *Le Nouvel Esprit de la démocratie*, Paris : Le Seuil, 2008, p. 32 : « Les chercheurs John Hibbing et Elizabeth Theiss-Morse ont jeté il y a quelques années un pavé dans la mare en affirmant que les citoyens américains ne souhaitaient nullement être plus impliqués dans les affaires gouvernementales. Adhérents à la logique du gouvernement représentatif, ils aspireraient simplement à ce que les décideurs fassent bien leur travail ».

⁶⁸³ Evgeny Morozov, *Pour tout résoudre cliquez ici – l'aberration du solutionnisme technologique*, FYP éditions, 2014, p. 92 : « Comme le démontrèrent John Hibbing et Elizabeth Theiss-Morse dans *Stealth Democracy*, leur étude phare sur les vrais croyances et aspirations qu'entretiennent les Américains sur la façon dont la démocratie du pays devrait fonctionner (contrairement à ce que les politologues imaginent), la plupart des citoyens ne souhaitent pas prendre part au processus de prise de décisions politiques lui-même, ni apporter leur contribution à ceux qui le font, ni même en connaître les moindres détails. Les Américains veulent plutôt ce que les auteurs nomment une "démocratie discrète", dans laquelle les procédures démocratiques ont bien lieu, mais sans se manifester dans la vie quotidienne des électeurs. »

⁶⁸⁴ Marion Selz (sous la direction de), *La Représentativité en statistique*, Paris : INED Éditions, 2012, p. 63 : « Sans incentives, les taux de réponses sont très faibles, mais favoriser les réponses par un cadeau ou une loterie introduit un biais et peut finalement entraîner des coûts élevés pour l'annonceur. [...] Le fait d'incentiver les répondants pour les motiver à répondre par des tirages au sort, loteries, points monnayables et cadeaux, rend suspect le profil de ces répondants, parfois qualifiés de "chasseurs de primes". »

Concernant l'implication des citoyens dans la vie publique, celle-ci n'est pas non plus toujours une priorité. D'après un sondage Viavoice pour la fondation Jean-Jaurès et la *Revue Civique*, publié en 2018, on constate que les Français ne souhaitent pas forcément être interrogés sur l'ensemble des thématiques politiques. En effet, plus d'un Français sur deux considère qu'il faudrait davantage consulter les citoyens sur des sujets de politique d'éducation et de santé (61 %), pour l'aménagement du territoire et des grandes infrastructures telles que les routes ou les aéroports (59 %), les politiques sociales comme les retraites ou les minima sociaux (58 %). Mais concernant la politique économique et budgétaire, un Français sur deux (50 %) estime que ces sujets sont avant tout, le rôle des responsables politiques expérimentés plutôt que celui des citoyens eux-mêmes. Enfin, seulement 49 % d'entre eux pensent qu'il faudrait multiplier les référendums à tous les niveaux de décision politique.

Des chiffres qui contredisent le mythe le désir de participation de l'ensemble des citoyens et illustrent même un manque d'intérêt pour certaines questions politiques. Un constat partagé par une partie des *Civitech*, qui ont également rencontré ce phénomène de désintérêt sur leur terrain :

En tant qu'observateur assidu de ce qui se passe à l'Assemblée, on se rend compte assez facilement que la plupart des textes de loi n'intéressent personne – on pense à d'obscurs projets de loi de ratification de tel ou tel traité. Un certain nombre de textes vont intéresser les députés au point de provoquer un vrai débat parlementaire, et seulement quelques projets de loi, un ou deux par législature, suscitent un fort engagement citoyen : ce fut le cas, lors de la dernière législature, de la loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe ou, durant la précédente, de la loi favorisant la diffusion et la protection de la création sur Internet, avec la création d'Hadopi⁶⁸⁵. (David Gayou, administrateur de l'association Regards Citoyens.)

À Saillon, au début dans ce petit patelin, il y avait plein de gens qui se réunissaient pour décider. Mais au fur et à mesure ils se sont rendu compte qu'il

⁶⁸⁵ David Gayou, administrateur association Regards Citoyens, « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 5, Assemblée nationale, 23 octobre 2017.

n'y avait plus personne. Ils étaient désespérés par le manque de quantitatif et c'est tombé assez vite. (Un membre de #MaVoix.)

Donner la parole aux citoyens ce n'est pas très concluant, à part quelque rares outils qui ont fonctionné. (Un membre de Questionnez vos élus.)

J'ai travaillé sur les consultations européennes, les anciennes consultations françaises etc. Il n'y a personne qui participe, ce n'est rien du tout le nombre de participants à ce type de consultation, car les internautes, ça ne les intéresse pas ; ce qu'ils veulent, c'est se mobiliser sur des sujets qui les concernent au quotidien. Sur des sites de pétitions en ligne, sur les réseaux sociaux, ils ont l'impression de perdre leur temps s'ils vont débattre sur une plateforme d'un ministère ou d'une mairie. (Maître de conférences en science de l'information et de la communication à Assas.)

Tout le monde dit qu'il a quelque chose à dire, un avis sur tout. Or en réalité, quand on lance une consultation, les gens ont autre chose à faire que de s'exprimer dessus, en permanence. (Un cabinet d'affaires publiques.)

Un désintérêt qui touche l'ensemble des dispositifs de concertation, que ceux-ci soient virtuels, comme nous l'avons vu précédemment, ou qu'ils soient physiques :

Si vous allez voir les concertations pour des projets d'urbanisme, c'est à mourir d'ennui. Quand on en fait une, par exemple sur une nouvelle ligne de TGV, on n'y retrouve que des professionnels de la concertation, et d'autres empêcheurs de tourner en rond. Il ne faut pas idéaliser ces concertations qui ne sont pas folichonnes et qui font dépenser beaucoup d'agent pour des résultats pas toujours très intéressants. (Un cabinet d'affaires publiques.)

Par ailleurs, en imposant la participation citoyenne à tous les échelons, les professionnels de la participation induisent que la participation serait bénéfique puisqu'elle émanerait du citoyen. Ce que l'on comprend en filigrane, c'est que puisque les décisions sont prises de manière collective, elles seraient forcément justes. Or c'est interpréter un comportement avec un postulat de départ, celui de penser que le citoyen

(l'élu ou l'électeur) prend toujours les bonnes décisions, puisqu'il serait vertueux par nature.

Plusieurs exemples cités par quelques chercheurs viennent justifier cette pensée de la *Civitech*. Le sociologue Dominique Cardon par exemple cite à de nombreuses reprises le phénomène Wikipédia... Même chose pour Romain Badouard, pour qui Wikipédia incarne « une forme d'intelligence collective dans laquelle "si personne ne sait tout, chacun sait quelque chose" et c'est la mise en commun de ce "quelque chose" qui peut déboucher sur une connaissance appropriable par tous⁶⁸⁶ ».

Or si personne ne nie le succès de Wikipédia, il faut préciser que la sélection de l'information ne repose pas uniquement sur l'intelligence des internautes. Plusieurs critères de sélection ont été introduits pour créer la fiche d'une personnalité publique comme les citations répétées, ce qui permet d'aider les internautes à rédiger du contenu de qualité et sourcé, suivant les conditions de notoriété imposé par le site⁶⁸⁷.

Il arrive cependant, malgré ces barrières, que quelques contre-exemples viennent noircir le tableau de Wikipédia. En 2012, un professeur de lettres dans un lycée avait décidé de poster sciemment une multitude de fausses informations sur Internet au sujet d'un poème du XVIII^e siècle, afin d'en créer une page Wikipédia. Par ce biais, il a voulu démontrer que le Net regorgeait d'informations non vérifiées et que les lycéens les copiaient naïvement⁶⁸⁸ sans forcément croiser les sources, simplement en suivant la logique des algorithmes.

En faisant cela, le professeur nous démontre que l'économie de la connaissance sur Internet ne repose pas toujours sur des « connaissances » mais plutôt sur des logiques

⁶⁸⁶ Romain Badouard, *Le Désenchantement de l'Internet*, FYP éditions, 2017 : « Le meilleur exemple d'une communauté en ligne qui développe des échanges constructifs pour servir un projet collectif est certainement Wikipédia. La plateforme compte, en effet, des centaines de milliers de contributeurs qui parviennent tous les jours à dépasser leurs dissensions pour produire une encyclopédie collaborative de référence. Wikipédia permet à n'importe quel internaute de participer à l'écriture d'un article. Elle incarne une forme d'intelligence collective à laquelle aspiraient les pionniers de l'internet : si personne ne sait tout, chacun sait quelque chose et le mise en commun de ce "quelque chose" peut déboucher sur une connaissance appropriable par tous. »

⁶⁸⁷ Voir les conditions de notoriété pour poster un article sur Wikipédia : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Wikip%C3%A9dia:Notori%C3%A9t%C3%A9>

⁶⁸⁸ « Contre le plagiat, un prof piège ses élèves », Slate.fr, 22 mars 2012, <http://www.slate.fr/lien/52029/wikipedia-plagiat-eleves-enseignement-professeur>

d'algorithmes reproduites par les internautes qui animent une page Wikipédia. Ces internautes qui, sans être dénués d'intelligence, ne font que suivre la logique de classement des algorithmes selon laquelle plus un contenu est cité, plus il est avéré. Or nous avons vu, notamment avec *l'astroturfing*, qu'il était aisément possible sur Internet de créer un semblant de légitimité en postant du contenu sur différentes pages du Web, comme l'a également démontré Dominique Cardon⁶⁸⁹ ⁶⁹⁰, suscitant ainsi un effet de foule alors que le celui-ci est créé de toutes pièces.

Toutefois, les étudiants à l'université réagissent différemment. Selon une étude de l'université de Washington en 2010, ces derniers préfèrent utiliser Wikipédia pour débayer le terrain sans forcément lui accorder une confiance aveugle. Et seulement « 16 % des étudiants interrogés considèrent que le modèle participatif donne plus de crédibilité au site qu'à d'autres sources⁶⁹¹ ».

Enfin, croire en l'intelligence des foules, c'est faire à chaque fois le pari qu'elle s'exprimera en faveur de la liberté. Marcel Gauchet avait pourtant déjà soulevé les possibles « aspirations belliqueuses chez les peuples libres de s'exprimer⁶⁹² ». Un

⁶⁸⁹ Dominique Cardon, *À quoi rêvent les algorithmes. Nos vies à l'heure des big data*, Paris : Le Seuil, 2015, p. 25 : « Plus un site est cité par les autres, plus la reconnaissance qu'il adresse à d'autres à de poids dans le calcul d'autorité. Emprunté au système de valeurs de communauté scientifique et notamment aux classements des revues scientifiques qui donnent plus de poids aux articles les plus cités par les autres, cette mesure de reconnaissance a spectaculairement prouvé qu'elle constituait l'une des meilleures approximations possibles de la qualité des informations. Alors que les journalistes filtrent l'information sur la base d'un jugement humain avant de la publier, les moteurs de recherche (ainsi que Google News) filtrent a posteriori une information déjà publiée sur la base des jugements humains émis par l'ensemble des internautes qui publient sur le Web. Dans l'univers numérique, ce principe a pris le nom d "intelligence collective" ou de "sagesse des foules". Il mesure l'information à partir des évaluations que s'échangent, de façon autoorganisée, les internautes les plus actifs. »

⁶⁹⁰ *Ibid.*, p. 27 : « À la manière de la claque théâtrale, les stratèges du marché du référencement paient ou fabriquent des sites qui citent leurs clients : ils placent des liens vers le site cible dans les commentaires de blogs, glissent subrepticement un lien dans Wikipédia, créent des "fermes" de faux sites liés les uns aux autres pour adresser ensuite un lien hypertexte vers la cible, produisent de faux contenus éditoriaux (parfois écrits par des robots) pour tromper l'algorithme. La plupart de ces techniques sont aujourd'hui devenues inefficaces en raison des modifications incessantes que Google apporte à l'algorithme pour décourager ceux qui essaient de tromper son classement. Mais ce jeu du chat et de la souris entre les webmasters et les concepteurs de l'algorithme est sans fin. »

⁶⁹¹ « Comment les étudiants utilisent-ils Wikipedia ? », *Le Monde*, 17 mars 2010, https://www.lemonde.fr/technologies/article/2010/03/17/comment-les-etudiants-utilisent-ils-wikipedia_1320623_651865.html

⁶⁹² Marcel Gauchet, *La Crise du libéralisme, l'avènement de la démocratie*, tome 2, Gallimard, 2014, p. 107 : « La thèse selon laquelle il faut donner la parole aux peuples, parce qu'ils sont foncièrement pacifiques, et que c'est le moyen d'en finir avec la guerre, toujours provoquée par des castes militaires soucieuses de leurs seuls intérêts montre ses limites. Il peut y avoir aussi des aspirations belliqueuses chez les peuples libres de s'exprimer. »

phénomène amplifié sur Internet, puisqu'il a été démontré qu'Internet était plutôt l'expression des émotions des foules plutôt que celui de la raison (Romain Badouard) ; l'instantanéité ne permettant pas le recul nécessaire à la prise de décision.

James Surowiecki, l'auteur de *La Sagesse des foules* avait également soulevé qu'une « attaque coordonnée des foules d'internautes peut représenter une "cyber-arme de destruction massive"⁶⁹³ ».

Un constat partagé par quelques acteurs de la *Civictech* qui ont été témoins de ce type de phénomène haineux sur leur plateforme *civictech* :

Chez nous on évalue avec les étoiles plus qu'on ne lâche des commentaires. On ne voulait pas que la plateforme devienne un dépotoir. Et parfois on voyait des commentaires orduriers. (Un membre de Ciwik.)

Ainsi, pour les juristes Philippe Ardant et Bertrand Mathieu, le « mythe du suffrage universel », qui veut que le corps électoral ne se trompe jamais et que sa décision est juste puisqu'elle a été votée en masse, est mis à mal par les inégalités sociologiques des individus composant ce corps électoral par « leurs connaissances, leurs aptitudes intellectuelles, leur souci de l'intérêt général⁶⁹⁴ ». Le choix individuel peut être faux, il

⁶⁹³ James Surowiecki, *La Sagesse des foules*, Paris : JC Lattès, 2008 : « Mais la "sagesse" des foules ne se manifeste pas toujours dans la bonne direction. Elles peuvent devenir folles, amplifier des effets minimes, réagir de manière épidermique et se retourner contre ceux qui posent des questions. Une attaque coordonnée des foules d'internautes peut représenter une "cyber-arme de destruction massive". Des actions peuvent être achetées puis vendues en Bourse de manière brusque sans que ces réflexes correspondent à des analyses détaillées et sérieuses. »

⁶⁹⁴ Philippe Ardant et Bertrand Mathieu, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Issy-les-Moulineaux : LGDJ, 29^e édition, 2017, p. 198 : « En même temps, le mythe du suffrage universel repose sur le principe de l'égalité d'individus fondamentalement inégaux par leurs connaissances, leurs aptitudes intellectuelles, leur souci de l'intérêt général. En théorie que l'électeur soit illettré, inculte ou stupide importe peu, si son choix individuel lors de l'élection peut être mauvais ou absurde, le corps électoral en masse ne se trompe pas, une décision est bonne puisqu'elle a été prise dans des formes démocratiques. En ce sens plus le suffrage est universel, meilleures seraient les décisions prises. Pourtant la démocratie suppose un minimum d'éducation et de conscience politiques sans lesquelles ses procédures peuvent dissimuler tous les despotismes. Le phénomène est patent dans les sociétés en voie de développement. Les élections y constituent souvent une parodie de consultation démocratique en raison du manque de maturité, de formation, de liberté du corps électoral. Démagogie, manœuvres, pressions s'y ajoutent pour conférer aux gouvernants les apparences d'une assise populaire précise sur la scène internationale. Comment oublier que le suffrage universel a légitimité Hitler, Staline, Mao... pour ne parler que des morts. On a aussi fait remarquer que dans les régimes représentatifs occidentaux, la volonté nationale telle qu'elle est censée s'exprimer à travers des votes du Parlement est

s'efface, noyé dans le collectif qui trouve forcément raison. Pourtant, rappellent les auteurs, ce vote du corps électoral a élu démocratiquement des chefs d'État totalitaire. La participation en masse ne promet donc ni une parfaite représentativité ni une « potion magique » permettant de réaliser l'idéal démocratique, celui-ci étant conditionné avant tout par l'accès à la connaissance et à l'information pour les électeurs.

3.3.2. Section 2. Internet est l'expression d'une élite

Dans la réalité, discussions et débats sont occupés massivement par ceux qui sont le mieux préparés. Dans *La Représentation politique, élément pour une théorie du champ politique*⁶⁹⁵, publié en 1981, Pierre Bourdieu dénonce ce comportement. Il explique que le champ de la vie publique est souvent investi par des gens qui connaissent bien les sujets⁶⁹⁶. Pour lui, les experts et les professionnels occupent le monopole de la parole, grâce à leur capital politique (du temps libre pour une participation active) et leur capital culturel.

souvent la résultante du choix d'une faible minorité. Le représentant n'est souvent l'élu que d'une petite partie des habitants de sa circonscription : il faut tenir compte de ceux qui n'ont pas le droit de vote, de ceux qui ne l'exercent pas et de ceux dont les suffrages se sont portés sur ses adversaires. De plus, les circonscriptions sont parfois très inégales et le nombre des électeurs y variera dans des grandes proportions. Enfin au Parlement les décisions sont prises souvent à quelques voix de majorité. Au total bien des lois sont approuvées par des élus qui ont été investis par 20 %, et même moins, de la population. On pourra parler alors de la "minorité gouvernante". [...] Les limites et les dangers du suffrage universel n'en condamnent pas le principe, en faveur d'un retour au suffrage restreint. Leur connaissance permet seulement de souligner qu'il n'est pas une potion magique permettant de réaliser l'idéal démocratique. ».

⁶⁹⁵ Pierre Bourdieu, « La représentation politique, Éléments pour une théorie du champ politique », Actes de la Recherche en sciences sociales, 1981, n° 36-37, p.3-24. https://www.persee.fr/doc/arss_0335-5322_1981_num_36_1_2105 : « Sans reprendre ici l'analyse des conditions sociales de la constitution de la compétence sociale et technique que demande la participation active à la "politique", il faut rappeler au moins que les effets des obstacles morphologiques que la taille des unités politiques et le nombre des citoyens opposent à toute forme de gouvernement direct sont en quelque sorte redoublés par les effets de la dépossession économique et culturelle : la concentration du capital politique aux mains d'un petit nombre en est d'autant moins contrariée, donc d'autant plus probable, que les simples adhérents sont plus complètement dépossédés des instruments matériels et culturels nécessaires à la participation active de la politique, c'est-à-dire notamment le temps libre et le capital culturel. »

⁶⁹⁶ Loïc Blondiaux, *Le Nouvel Esprit de la démocratie*, Paris : Le Seuil, 2008, p. 70 : « L'accès à la politique, aux informations, aux élus, l'engagement sont plus notés chez les bourgeois que chez les couches populaires. Parce que ces couches participent moins, elles ont moins de chance d'être représentées. [...] Le risque est bien celui d'une privatisation d'un espace public donné comme représentatif, au profit de quelques-uns, généralement les mieux dotés et les plus forts ».

Ainsi, puisqu'Internet est la continuité du réel, il y a de fortes chances de retrouver les mêmes écueils sur le numérique ; et cela bien qu'Internet ait ouvert le champ de l'expression, permettant à quiconque, protégé par l'anonymat, de prendre la parole.

En effet, dans le réel ou le virtuel, on constate l'auto-censure des intervenants qui ne souhaitent pas s'exprimer sur les réseaux, quand bien même ces derniers ont accès au numérique. Dominique Cardon avait déjà démontré qu'Internet pouvait confisquer la parole des plus faibles, ceux qui n'ont pas le capital culturel ou économique pour se sentir légitimes de prendre la parole :

Les internautes classent, se corrigent et se critiquent mutuellement. Cependant, ils sont loin de le faire dans un contexte de parfaite égalité. Rien d'ailleurs, dans l'esprit d'Internet, ne permet d'établir un type d'égalité qui reconnaîtrait à tous la même voix et la même légitimité. [...] Internet invite à une démocratie des actifs qui risque toujours de laisser sur le bord de la route les silencieux et les non-connectés⁶⁹⁷.

Romain Badouard avait également démontré que les minorités agissantes pouvaient entraîner une « spirale du silence », selon laquelle face aux opinions exprimées qui apparaissent majoritaires, les minorités se freinaient à exprimer des opinions divergentes⁶⁹⁸.

Si ce constat est présent sur Internet, il l'est également dans les plateformes de la *Civitech*. Il est d'ailleurs partagé par les acteurs de la *Civitech* qui déplorent eux-mêmes de ne pas pouvoir aller chercher les publics les plus fragiles

⁶⁹⁷ Dominique Cardon, *La Démocratie Internet. Promesses et limites*, Paris : Le Seuil, 2010, p. 100.

⁶⁹⁸ Romain Badouard, *Le Désenchantement de l'Internet*, FYP éditions, 2017, p. 72 : « Les internautes les plus actifs engendreraient ainsi une "spirale du silence". Face à l'expression de points de vue qui apparaissent comme majoritaires de par leur omniprésence sur les forums (alors qu'ils sont le fruit d'une minorité), les autres participants n'oseraient pas exposer leurs opinions si celles-ci sont divergentes. Cette règle a d'ailleurs été parfaitement intégrée par différents régimes autoritaires, comme la Chine ou la Russie. Plutôt que de chercher à censurer les propos dissidents en circulation sur le Web, ces pays ont recruté de véritables armées d'internautes dont le but est d'alimenter les espaces de commentaires en faveur de pouvoirs en place. Cette pratique, appelé "astroturfing", se révèle redoutablement efficace, puisque les paroles qui dérangent se trouvent noyées sous une masse d'arguments patriotiques qui poussent les opinions minoritaires à se taire et les indécis à épouser le point de vue de la majorité. »

Internet et les consultations numériques reproduisent les biais de la vie réelle.
(Un membre d'Open Source Politics.)

Dans les réunions qu'on a faites dans les quartiers, les campagnes, beaucoup de citoyens pensaient qu'ils n'avaient rien à dire sur les politiques nationales. Et ce n'est pas avec Internet ou grâce à Internet que les gens se sentiront légitimes pour le faire. (Une « candidate citoyenne » de LaPrimaire.org.)

À de très rares exceptions près, nos initiatives ne sont pas inclusives et ne touchent pas les citoyens des quartiers populaires et des périphéries qui forment les bastions d'abstentionnistes et de votes extrêmes⁶⁹⁹. (Valentin Chaput, Open Source Politics.)

Nous avons accompagné des jeunes d'un quartier prioritaire, lors du lancement du budget participatif du XVIII^e arrondissement de Paris. L'aspect numérique est ici secondaire, l'effet vertueux de la démarche étant que ces jeunes se posent et réfléchissent, par exemple, à la différence entre budget d'investissement et budget de fonctionnement ; ainsi, grâce à cette pédagogie, on parvient petit à petit à les amener à une posture de citoyenneté, ce qui est loin d'être évident. [...] Le numérique n'est pas nécessairement ressenti par eux comme un super-espace pour débattre. [...] Le numérique est pour eux vraiment anxiogène et tout notre rôle de médiateur numérique est précisément d'aider ces publics à prendre confiance en eux⁷⁰⁰. (Damien Monnerie, directeur de l'association ICI.)

Les instituts de sondage savent qu'il est difficile pour certains publics de s'exprimer dans le débat public. Ils ont souvent des difficultés à joindre certaines parties de la

⁶⁹⁹ Valentin Chaput, « La civic-tech française risque de se détourner de la création des biens communs numériques », Medium.com, 6 décembre 2016, <https://medium.com/open-source-politics/la-civic-tech-fran%C3%A7aise-risque-de-se-d%C3%A9tourner-de-la-cr%C3%A9ation-des-biens-communs-num%C3%A9riques-dont-9ebcf5c55c2e>

⁷⁰⁰ Damien Monnerie, directeur de l'association ICI, « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 5, Assemblée nationale, 23 octobre 2017.

population⁷⁰¹, généralement un public d'exclus, comme les drogués ou les SDF⁷⁰². Certains citoyens d'ailleurs ont des emplois du temps tellement chargés ou des horaires si décalés qu'il est impossible de leur parler même par téléphone. Un phénomène notamment rencontré par les acteurs associatifs de terrain lors d'organisation d'ateliers participatifs⁷⁰³.

Par ailleurs, Internet étant un espace de langage, ceux qui s'y expriment doivent savoir lire ou écrire pour se faire comprendre. À la différence d'un isolement dans lequel il n'est pas besoin d'écrire, les espaces d'Internet et les plateformes de la *Civictech* passent par l'écrit. Ces problèmes d'orthographe pèsent sur les internautes^{704 705} qui s'excluent eux-mêmes de la discussion ou se font exclure de la discussion par manque de maîtrise de la langue écrite⁷⁰⁶.

⁷⁰¹ Marion Selz (sous la direction de), *La Représentativité en statistique*, Paris : INED Éditions, 2012, p. 11 : « La difficulté à joindre certaines personnes dans les échantillons aléatoires, ou le fait que celles-ci ne disposent pas d'un téléphone fixe (ce qui est souvent un signe de précarité sociale), ne dépendent pas seulement de quelques facteurs socio-économiques comme l'âge ou le revenu, ces caractéristiques ne sont donc pas aisément maîtrisables par un simple redressement. Les femmes et hommes qui acceptent encore de répondre aux enquêtes quantitatives peuvent-ils porter la parole de ceux qui ne croient plus aux sondages ou n'y ont jamais cru, et de ceux qui veulent bien y croire, mais pas suffisamment pour y consacrer un peu de leur propre temps ? ».

⁷⁰² *Ibid.* p. 68 : « Leur effectif dans l'ensemble de la population est relativement faible, leur identification est difficile, il n'existe pas de base de sondage de ces populations (par exemple, pas de listes des personnes dormant dans la rue ou un autre lieu non prévu pour l'habitation), les personnes ne souhaitent pas toujours révéler qu'elles font partie de la population cible (par exemple si leur comportement est illégal ou stigmatisé comme celui des usagers de la drogue, ou si elles souhaitent une certaine discrétion par exemple, les grandes fortunes), les comportements de la population d'intérêt sont méconnus, ce qui rend plus complexe de les rencontrer. »

⁷⁰³ Damien Monnerie, directeur de l'association ICI, « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 5, Assemblée nationale, 23 octobre 2017 : « Faire participer les citoyens tout au long du processus législatif est malheureusement impossible, à mon avis, si je m'en réfère aux publics que j'ai l'habitude d'accompagner. On ne sait pas forcément s'ils vont venir au deuxième atelier de formation numérique, parce qu'ils recherchent un emploi, parce qu'ils ont des démarches importantes à faire... Et il est très difficile d'aller chercher des gens en grande précarité sociale. ».

⁷⁰⁴ Romain Badouard, *Le Désenchantement de l'Internet*, FYP éditions, 2017, p. 119 : « Contribuer à la vie publique en ligne implique en effet de disposer d'une bonne maîtrise de l'écrit. Sur les réseaux sociaux, dans les forums, dans les commentaires d'un article de presse, un mauvais niveau de vocabulaire ou des erreurs d'orthographe à répétition peuvent être synonymes de disqualification. [...] Dans un échange, un interlocuteur aura ainsi davantage tendance à considérer comme infondé un argument mal exprimé. [...] Or la maîtrise de l'écrit est une compétence très inégalement distribuée dans la société et jeter l'opprobre sur les auteurs de message mal formulés ne fait qu'exclure d'avantage du débat les personnes qui en sont habituellement à la marge. »

⁷⁰⁵ Romain Badouard, « Internet, l'utopie d'une démocratie directe ? », <http://www.renaissancenumerique.org/>, 3 décembre 2015.

<https://www.renaissancenumerique.org/publications/internet-l-utopie-d-une-democratie-directe> : « Sur Internet, la mobilisation et la participation passe par la maîtrise de l'écrit. Effectivement cette maîtrise de l'écrit est très inégalitaire en fonction des catégories sociales. »

⁷⁰⁶ Loïc Blondiaux, *Le Nouvel Esprit de la démocratie*, Paris : Le Seuil, 2008, p. 44 : « Dans la pratique de la participation démocratique, on cherche un consensus et la pacification du conflit social. On constate un filtre

Ce sont des outils numériques qui nécessitent une certaine aisance, un certain degré de compréhension des logiques publiques. Ce sont des usages qui nécessitent la connaissance de l'écrit, du coup ça en exclut certains. On essaie de lutter contre ça, c'est essentiel d'élargir le spectre, mais on n'y arrive pas pour le moment. (Un membre d'Open Source Politics.)

Toutes les plateformes, on a à peu près les mêmes limites : premièrement c'est une expression écrite. Quand tu fais de la participation avec de l'écrit, tu te limites aux gens qui savent lire et écrire (une majorité de gens en France), mais tu t'éloignes aussi de toutes les personnes qui ont peur (à cause de leur niveau d'écriture, d'orthographe, d'alphabétisation) de s'exprimer sur Internet, notamment sur du contenu sérieux. En général, les personnes font un effort particulier sur ce qu'elles écrivent. On est aussi touché par la fracture numérique mais qui va s'estomper. (Un membre de Stig.)

Les Civictech s'appuient sur des outils numériques, donc sur la connaissance de l'écrit pour s'exprimer. Et c'est déjà une barrière sociale importante. (Un membre de #MaVoix.)

Il faut préciser que l'illettrisme en France touche 2,5 millions de personnes ; ce qui engendre de fait de fortes disparités parmi les participants sur le numérique et ne crée pas les conditions d'une parfaite égalité d'utilisation entre les internautes⁷⁰⁷.

dans les échanges : on accepte les échanges polis et bienséants mais ceux avec une orthographe douteuse ou trop revendicatifs sont virés. Ainsi des minorités ont peu de chances de trouver leur place dans de telles enceintes de discussion. »

⁷⁰⁷ Philippe Ségur et Sarah Périé-Frey (sous la direction de), *L'Internet & la démocratie numérique*, Presses universitaires de Perpignan, février 2016, article de Jocelyn Ziegler, « Cyberdémocratie et démocratie participative », p. 164 : « En 2011, le European Center for collective Intelligence a fait une étude préliminaire sur "l'introduction à un processus de décision par l'intelligence collective en cyberdémocratie". L'utilisation des technologies de communication et d'information pour participer à la démocratie participative, requiert un certain nombre d'exigences. Les premières conditions sont de "savoir lire et écrire" et d'avoir "accès aux technologies d'information et de communication". Si ces conditions ne sont pas remplies, cela exclut certains citoyens de la démocratie participative. [...] En France, une étude a été menée par le journal *Le Monde* sur l'illettrisme. Elle montre que l'illettrisme en France concerne 2,5 millions de personnes. De ce fait, il y a de fortes disparités au niveau de l'égalité de l'utilisation de la cyberdémocratie pour une démocratie participative. »

Internet et les plateformes des *Civitech* sont donc des lieux dans lesquels ce sont ceux qui bénéficient du capital économique, culturel et technique qui s'expriment le plus ; Internet étant une réalité, un espace, qui ne bénéficie qu'aux plus politisés⁷⁰⁸.

Dans *La Démocratie Internet*, Dominique Cardon a démontré que le fonctionnement d'Internet favorisait les internautes les mieux préparés au débat, c'est-à-dire ceux qui sont déjà les « plus actifs et les plus engagés dans la communauté⁷⁰⁹ », l'expression sur Internet étant le reflet des rapports de force entre différents groupes.

Même constat du côté du *think tank* Renaissance numérique, pour lequel différentes études ont constaté que les dispositifs numériques étaient occupés essentiellement par des militants qui disposaient d'un capital militant déjà important⁷¹⁰. Ainsi, les réseaux sociaux, ces nouveaux espaces d'expression sont principalement occupés par une « élite numérique » qui, pour la plupart, connaissent bien leur sujet. Un constat partagé par quelques acteurs de la *Civitech* :

Les plateformes de participation n'améliorent pas la représentativité, elles ne font qu'accentuer les failles existantes. On le voit bien dans la loi pour la République numérique. On arrive à 6 000 participants dont on voit bien que ce sont beaucoup des *lobbys* professionnels. Il suffit de regarder les données. On a des *usual suspects* et des groupements d'intérêt, ou des personnes qui ont un

⁷⁰⁸ Thierry Vedel, politologue, « Internet creuse la fracture civique, » *Le Monde*, 21 juin 2010. https://www.lemonde.fr/idees/article/2010/06/21/internet-creuse-la-fracture-civique_1376267_3232.html

⁷⁰⁹ Dominique Cardon, *La Démocratie Internet. Promesses et limites*, Paris : Le Seuil, 2010, p. 90 : « Les techniques de formation de consensus (système de consultation ouvert, technique de hiérarchisation des arguments, découpage des enjeux en question multiples...) favorisent les plus actifs et les plus engagés dans la communauté. Les compromis ne reflètent pas les opinions majoritaires d'une improbable "population représentative". Ils témoignent des rapports de force entre les groupes les plus actifs, même s'il n'est pas rare que de "petits" acteurs, au nom des intérêts des minorités, parviennent à faire entendre leur voix. »

⁷¹⁰ Renaissance numérique, « Démocratie : mise à jour », <http://www.renaissancenumerique.org/>, avril 2016, p. 16 : « L'accumulation d'analyses empiriques produites dès le début des années 1990 aux États-Unis et au milieu des années 2000 en France a permis de contrebalancer cette utopie et a largement contribué à déconstruire les imaginaires d'Internet. D'autres ont souligné le risque de voir perdurer les mêmes inégalités de ressources entre acteurs, participant ainsi au maintien des positions des groupes dominants. Des études ont par exemple démontré que les participants qui investissent les dispositifs numériques sont ceux qui disposent d'un capital militant hors ligne important. L'exposition à l'information sur Internet serait même la source d'une polarisation des opinions qui renforceraient la "balkanisation" de l'espace public. », https://www.renaissancenumerique.org/system/attach_files/files/000/000/050/original/LB_DEMOCRATIE_MAJ.pdf?1485793434

intérêt sur les questions posées par le gouvernement. C'est ce qu'on appelle l'hygiaphone 2.0. On a des sites ou des méthodes qui prétendent mobiliser les citoyens mais en réalité on mobilise toujours les mêmes, ce qui renforce les biais. (Un membre d'un *think tank* spécialisé dans le numérique.)

Sur les quelques participants qu'on a sur notre plateforme, ce sont un peu de militants numériques. Toutes ces plateformes sont pour eux des terrains de jeu pour promouvoir une idée politique. C'est une logique de *trolls*. (Un membre de Bazille.)

En premier lieu, les procédures participatives ont un effet de complexification, d'alourdissement et de rallongement des procédures. Ces inconvénients doivent donc être compensés, d'une part par une participation réelle, significative et représentative des citoyens. Or les expériences montrent que, la plupart du temps, seul un petit noyau d'entre eux participe, souvent de façon redondante et souvent guidé par des intérêts particuliers ou personnels⁷¹¹. (Pauline Türk, professeur de droit public à l'Université Nice Côte d'Azur.)

Dans son *Manifeste pour l'ouverture des Civictech*, Valentin Chaput d'Open Source Politics déplorait des initiatives peu inclusives qui « ne touchent pas les citoyens des quartiers populaires et des périphéries qui forment les bastions d'abstentionnistes et de votes extrêmes⁷¹² », arguant par la suite que ce ne sont pas des algorithmes qui peuvent répondre à cette fracture démocratique, la fracture démocratique étant déjà une fracture sociale.

Dans son étude portant sur le réseau social Twitter, le chercheur Julian Boyadjan a constaté ainsi une « surreprésentation des jeunes sur la Toile » qui sont plus politisés

⁷¹¹ Pauline Türk, professeur de droit public à l'Université Nice Côte d'Azur, « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 3, Assemblée nationale, 9 octobre 2017.

⁷¹² Ariel Kyrou, « Et si nous assumions les insolubles paradoxes de la civic-tech ? », Digital Society Forum, Orange.fr, 16 décembre 2016, <https://digital-society-forum.orange.com/fr/les-actus/899-et-si-nous-tentions-de-34-resoudre-34-les-7-paradoxes-de-la-civic-tech> : « Valentin Chaput dans son *Manifeste pour l'ouverture des Civictech*, publié par Usbek & Rika : "À ce jour, la Civictech n'est qu'un passe-temps pour la classe moyenne urbaine désabusée par le spectacle de sa représentation politique. À de très rares exceptions près, nos initiatives ne sont pas inclusives et ne touchent pas les citoyens des quartiers populaires et des périphéries qui forment les bastions d'abstentionnistes et de votes extrêmes. La tâche est immense tant le fossé à combler est profond, tant les fractures seront longues à cicatriser". Et ce ne sont pas des algorithmes de ciblage politique pour le porte-à-porte qui réussiront à construire un pont sur cet abîme. »

que la moyenne des jeunes de leur âge⁷¹³. La plateforme est donc un espace privilégié pour les e-militants. Julian Boyadjan relevait à cet effet que 30 % de son échantillon étaient composés de militants, alors que le taux de militants dans la population est de 1 %⁷¹⁴.

Les différentes campagnes électorales d'ailleurs ont déjà démontré comment chacun des candidats a favorisé des rencontres avec des équipes du Web, à travers des réunions d'e-militants capables de porter la bonne parole du candidat sur les réseaux. On peut également citer la formation au numérique pour les élus. Internet n'est donc pas un espace de débat mais plutôt une arène qui permet de jauger les rapports de force entre les groupes les plus actifs.

En 2012, François Hollande avait par exemple embauché 35 personnes pour réaliser sa webcampagne tandis qu'en 2007, la candidate Eva Joly avait fondé « une armée d'*écologieeks*⁷¹⁵ ». Ainsi, on pourrait très bien imaginer que ce type de comportement militant des internautes (présents notamment sur Twitter), puisse également se retrouver sur les différentes plateformes de participation des *Civitech*, qui deviendraient alors un nouvel espace à conquérir pour propager la propagande du candidat, dans une suite logique du militantisme 2.0.

L'expression sur Internet est donc celle beaucoup plus réduite d'une minorité agissante. Sur Internet, on note qu'en plus d'un capital culturel, il faut également un capital technique de compétences numériques pour pouvoir s'arroger la parole. On est alors

⁷¹³ Lukas Lacombe, « Twitter, un nouvel espace d'étude de l'opinion ? », *Lenouveaumontpellier.fr*, 30 décembre 2014, <https://www.lenouveaumontpellier.fr/twitter-nouvel-espace-detude-lopinion/>.

⁷¹⁴ *Ibid.*

⁷¹⁵ Philippe Ségur et Sarah Périé-Frey (sous la direction de), *L'Internet & la démocratie numérique*, Presses universitaires de Perpignan, février 2016, article de Julia Lespagnol, « L'influence de l'internet sur les candidats », p. 83 : « L'internet a pris une telle place pour les candidats aux élections qu'ils fondent une véritable armée de blogueurs, toujours prêts à réagir sur la Toile aux événements survenant à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit. Le candidat Hollande a d'ailleurs dépensé plusieurs millions d'euros pour sa *webcampagne*, réunissant une équipe composée de 35 "hyperactifs", dirigés par Vincent Feltesse, élu bordelais coordinateur de la campagne de François Hollande sur l'Internet. Pour ce qui est du candidat Sarkozy, la riposte est moins virulente, et les moyens déployés sont moins importants que du côté socialiste. Les élus cadres de l'UMP ont bénéficié d'une formation aux réseaux sociaux, et ce sont naturellement eux qui défendent le bilan de leur candidat à longueur de *tweets*. Quant aux autres candidats, François Bayrou, de même qu'en 2007 a fait du Net un axe véritable de sa campagne, multipliant les *live tweets* et la candidate écologiste, Eva Joly, a quant à elle fondé une armée d'"*écologieeks*", relais sur les réseaux sociaux. »

face à une élite sociologique et une élite technologique, qui vont jusqu'à créer une « oligarchie numérique⁷¹⁶ ».

En effet, Internet est aussi l'expression d'une élite technique, celle qui sait bien manier les logiques des réseaux sociaux. Tel est le cas des e-militants, ces internautes qui – ayant des intérêts à défendre – vont s'exprimer le plus durablement sur l'ensemble de ces canaux d'information. Il faut prendre en compte qu'en France, 15 % des Français n'ont pas accès à Internet, et que 20 % d'entre eux y ont accès mais ne se considèrent pas à l'aise avec son utilisation, selon les chiffres de la mission Société numérique au sein de l'Agence du numérique⁷¹⁷.

2.3.3.1. Sous-section 1. Le public des Civictech : un public homogène ?

Malgré les possibilités d'Internet et l'ambition portée par la *Civictech* de rassembler un plus large panel de citoyens dans les processus de participation, force est de constater que le public participant de la *Civictech* est en réalité un public déjà très impliqué et politisé.

De manière générale, les réseaux sociaux sont essentiellement fréquentés par des internautes au profil homogène. Le chercheur Julian Boyadjan avait présenté le visage

⁷¹⁶ Baygert Nicolas, « L'activisme numérique au regard du consumérisme politique : Pirates et *Tea Partiers* sous la loupe », *Participations*, 2014/1, n° 8, p. 75-95. DOI : 10.3917/parti.008.0075. URL : <https://www.cairn.info/revue-participations-2014-1-page-75.htm> : « Il risque toujours d'y avoir un fossé digital qui risque de favoriser l'émergence de nouvelles formes d'oligarchies hyperconnectées. [...] La formation aux nouvelles technologies n'est pas la même qu'un statut social, lui-même hérité, il s'agit des aptitudes de chacun à s'en emparer et construire quelque chose avec. »

⁷¹⁷ Oriane Ledroit, directrice de la mission Société numérique de l'Agence du numérique, « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 6, Assemblée nationale, 30 octobre 2017 : « Quelques chiffres : 15 % des Français n'ont pas accès à Internet ; 20 % y ont accès mais ne se considèrent pas à l'aise avec son utilisation ; 60 % des Français qui touchent de bas revenus se déclarent compétents pour utiliser un ordinateur, contre 78 % des Français aux revenus élevés ; 40 % des Français – mais seulement 30 % des Parisiens contre 43 % des Français établis en zone rurale – sont inquiets à l'idée de réaliser des démarches administratives et fiscales en ligne ; 28 % des Français attendent des pouvoirs publics qu'ils les accompagnent, dans des lieux de proximité. Pour ce qui est de la participation politique, l'enquête Capacity nous montre que 91 % des Français internautes considèrent qu'Internet n'offrent pas d'opportunités pour s'engager politiquement, un quart seulement des Français souscrivent l'idée qu'Internet permet de mieux comprendre les questions politiques et 29 % seulement considèrent qu'Internet permet d'avoir un plus grand impact politique. Le développement de la démocratie numérique, et donc de la société numérique n'est donc pas si avancé qu'on pourrait le penser. En revanche, selon le baromètre qui sera publié à la fin du mois de novembre, 76 % des Français se disent prêts à adopter de nouvelles technologies, autrement dit, il reste une marge d'adhésion à la dynamique. »

de l'internaute moyen sur Twitter comme « un homme, jeune et politisé, étudiant en classe préparatoire ou diplômé, urbain, exerçant une profession "supérieure" »⁷¹⁸.

Un sondage BVA pour le Digital Society Forum d'Orange, publié en décembre 2016 avait également démontré que le profil des utilisateurs d'outils numériques était plutôt « des hommes, détenteurs d'un diplôme supérieur au niveau BAC+3, des membres d'une association ou d'un parti politique ainsi que des personnes se rendant fréquemment sur Internet et qui aimeraient expérimenter plus de pratiques numériques que la moyenne des Français ». Un profil que l'on retrouve largement parmi le profil des utilisateurs des *Civitech*.

En effet, le public des *Civitech* possède un profil très homogène en termes d'origine sociale. Il s'agit essentiellement de citoyens urbains, CSP+ et connectés. On est très loin d'y rassembler les franges de la population les plus précaires. C'est le constat formulé par Clément Mabi pour lequel « les premières observations montrent des publics mobilisés à l'image des concepteurs des outils : jeunes, urbains et blancs⁷¹⁹ ». Même constat pour la journaliste Alexandra Luthereau pour laquelle « les utilisateurs de ces outils [*Civitech*] sont plutôt des CSP+, urbains⁷²⁰ », constat confirmé par

⁷¹⁸ Julien Boyadjian, « Analyser les opinions politiques sur Internet. Enjeux théoriques et défis méthodologiques », science politique, Université de Montpellier 1, 2014 : « Le profil sociologique des utilisateurs sur Twitter diffère de la population dans son ensemble : on constate une surreprésentation des cadres, de diplômés et d'étudiants. [...] Les personnes inscrites sur Facebook sont majoritairement des hommes à 58 %. On observe aussi une surreprésentation des catégories les plus jeunes. L'âge moyen est de 31 ans. L'âge médian est de 26. À l'inverse, les plus âgés sont nettement sous-représentés : les 40-60 ans ne représentent que 8,3 % de la population (contre 24,9 % de la population), et on ne compte que 4 % d'individus de plus de 61 ans (contre 22 % de la population). C'est au niveau des catégories socio-professionnelles qu'il y a le plus de différences avec le reste de la population française. On constate une surreprésentation des étudiants, aussi de cadres et de professions intellectuelles supérieures (27 % contre 13 % de la population française). Les ouvriers et les retraités sont très peu nombreux sur le réseau. Les classes populaires sont donc nettement sous-représentées sur Twitter. Le public de son panel est très majoritairement des fils et des filles de cadres, mais aussi des fils et des filles de professions intermédiaires, d'ouvriers et d'employés. 95 % des étudiants sont engagés dans un cursus universitaire long. Parmi eux, 20 % suivent des études dans une grande école. Les étudiants présents possèdent donc un fort capital culturel. Ils prolongent la position sociale de leurs parents. »

⁷¹⁹ Clément Mabi, « Citoyen hacker. Enjeux politiques des *Civitech* », *La Vie des idées*, 2 mai 2017. ISSN : 2105-3030. URL : <http://www.laviedesidees.fr/Citoyen-hackeur.html>

⁷²⁰ Alexandra Luthereau, « Les Civic Tech veulent soigner la démocratie », *Alternatives Economiques*, 2017/4, n° 367), p. 62-62. URL : <https://www.cairn.info/magazine-alternatives-economiques-2017-4-page-62.htm> : « En 2016, la Mairie de Paris avait voulu encourager la participation des habitants des quartiers populaires au vote du budget participatif : elle a mis à disposition des bulletins papier et des urnes dans des services sociaux de la ville ou dans les mairies d'arrondissement ; elle a aussi rencontré ces habitants dans les conseils de quartier. Résultat : toutes les classes d'âge ont été représentées et 13 000 habitants des quartiers populaires ont participé (15 % des participants adultes). »

certaines acteurs de la *Civitech* dont l'un des principaux enjeux reste l'élargissement des publics⁷²¹.

Dans nos contributeurs on avait des juristes. Le profil sociologique de notre public était plutôt CSP + urbain et connecté. Au départ en tout cas parce que les réunions étaient à Paris, donc forcément on avait un peu le même public. Puis par la suite on était aussi présent dans les zones rurales. (Un membre de #MaVoix.)

La *Civitech* porte le potentiel d'*empowerment* mais on reste entre nous, entre bobos, c'est tout le drame de cette communauté et tant qu'on ne se déplacera pas pour rencontrer les gens ça ne changera pas. (Une « candidate citoyenne » de LaPrimaire.org.)

Sur la primaire.org, au niveau des candidats citoyens ce n'était pas encore la révolution. On avait plutôt des hommes blancs, des jeunes cadres. On était très peu de femmes, à peu près 4 dans le dessus de la liste. Après, le public qui s'est déplacé, c'est beaucoup de jeunes. On s'en rendait compte à nos réunions publiques. (Une « candidate citoyenne » de LaPrimaire.org.)

Il faut noter que même lors de la concertation sur la République numérique, les hommes y étaient surreprésentés ainsi que les diplômés⁷²², comme l'atteste le témoignage de Jan Krewer, secrétaire général adjoint du Conseil national du numérique.

Un profil de public similaire à d'autres pays européens comme en Allemagne. Une étude de France Stratégie portant sur la participation des Allemands à une pétition

⁷²¹ Compte rendu, « Les Civitech et la transition écologique et solidaire », Explorables, journée d'exploration et de controverses, ministère de l'Environnement : « L'enjeu ? La contribution et participation, la massification (élargissement des publics) : 74 % des utilisateurs de civic tech ont moins de 44 ans. La cible est assez restreinte (ce sont surtout des personnes blanches, des urbains et personnes diplômées) » (acteur civic tech) ».

⁷²² Jan Krewer, secrétaire général adjoint du Conseil national du numérique, « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 6, Assemblée nationale, 30 octobre 2017 : « Se pose la question de la représentativité. Les chiffres relatifs au projet de loi pour une République numérique sont intéressants : 70 % des contributeurs participent à toutes les élections ; à noter que les hommes y sont surreprésentés, de même que les diplômés. Comment y remédier ? Il est certes difficile de parvenir à une représentativité parfaite : cela suppose une communication large, mais aussi des outils de médiation, et pas seulement numériques, pour former les citoyens et les associations à ce type de dispositifs, mais aussi former les décideurs qui doivent recevoir, analyser et traiter les contributions recueillies. »

numérique par des sites comme auprès du Bundestag le confirme, décrivant « des outils investis par des publics déjà politisés ou investis dans la vie civique et non pas « les 3 à 8 millions d'exclus de la démocratie⁷²³ ».

Un profil de public d'ailleurs plutôt politisé à gauche. Dans un sondage IFOP pour *dimanche Ouest-France*, réalisé en janvier 2017 sur « l'état d'esprit des Français », une majorité de Français (55 %) pensent « qu'en politique les mouvements alternatifs aux partis classiques peuvent apporter des solutions aux problèmes qui se posent dans le pays ». Parmi eux, on constate une majorité de sympathisants du Front de gauche (70 %), ainsi que du Parti socialiste (61 %), et moins de la moitié pour les sympathisants LR (42 %) et FN (48 %).

Un constat confirmé par certains acteurs de la *Civictech* :

Notre base est plutôt de gauche car la *Civictech* est plutôt participative et donc de gauche. (Un membre de Stig.)

2.3.3.2. Sous-Section 2. Une victoire relative des *Civictech*

De l'aveu même de certains acteurs de la *Civictech*, leurs outils ne remplissent par toutes les ambitions escomptées. Elles ont en effet un double défaut : une faible représentativité (comme nous l'avons déjà vu précédemment) ainsi qu'un faible taux de participation.

Lors du vote de la loi République numérique, Loïc Blondiaux professeur de science politique et spécialiste de la participation, pointe du doigt le manque de participation et de diversité des publics sur ces outils numérique. Pour lui, « les initiatives les plus visibles aujourd'hui, hormis les plateformes de pétition en ligne, ne fédèrent au mieux que des dizaines de milliers d'utilisateurs, ce qui est bien trop peu pour transformer

⁷²³ Céline Mareuge, « Le numérique transforme-t-il la participation citoyenne », France Stratégie, décembre 2016 : « C'est en tout cas ce qui a été observé pour l'usage du pétitionnement au Bundestag et celui des sites Mysociety souligne Stéphanie Wojcik. Des constats empiriques qui confortent la thèse selon laquelle le numérique ne modifierait pas (vraiment) les inégalités de participation à la vie politique. »

radicalement le paysage de nos institutions et décevant au regard des attentes et des potentialités de ces instruments^{724 725} ».

Loïc Blondiaux ajoute que tous les publics ne veulent pas participer, et notamment pas participer à tous les sujets. En effet, il arrive que « les individus ne soient pas disponibles physiquement, intellectuellement ou tout simplement intéressés » par les sujets présentés⁷²⁶. Une remarque à laquelle je souscris complètement, travaillant moi-même dans un institut de sondage, et ayant vu les écueils de la participation.

Les deux auteurs Julien Bonnet et Pauline Türk notaient eux aussi que les expériences françaises ont malheureusement démontré un faible taux de participation^{727 728} ainsi qu'un déficit de représentativité des participants. Pour eux, « les appels à contribution citoyenne suscitent surtout l'intérêt de citoyens dont les profils types peuvent être identifiés : spécialistes, experts ayant un avis déjà forgé, souvent critiques ; personnes

⁷²⁴ Alexandra Luthereau, « Les Civic Tech veulent soigner la démocratie », *Alternatives Economiques*, 2017/4 (N° 367), p. 62-62. URL : <https://www.cairn.info/magazine-alternatives-economiques-2017-4-page-62.htm>

⁷²⁵ Loïc Blondiaux, « Le mouvement des civic-tech : révolution démocratique ou promesse excessive? », *Libération*, 18 mai 2016, https://www.liberation.fr/evenements-libe/2016/05/18/le-mouvement-des-civic-tech-revolution-democratique-ou-promesse-excessive_1453508 : « Ces alternatives sont aujourd'hui purement théoriques, dès lors que la plupart de ces applications n'ont pas encore rencontré leurs utilisateurs. Les autorités qui s'y intéressent sont encore peu nombreuses et comme on l'imagine très vigilantes à garder le pouvoir. Les communautés de citoyens qu'elles fédèrent restent, à l'échelle de la société, marginales. Le seuil critique à partir duquel le système politique commencera à trembler sur ses bases, n'est nullement atteint. »

⁷²⁶ Alice Mazeaud et Magali Nonjon, *Le Marché de la démocratie participative*, Vulaines-sur-Seine: Éditions du Croquant, « Sociopo », 2018, p. 121 : « La publication aux États-Unis de l'ouvrage *Stealth Democracy* en 2002 a d'ailleurs ouvert un large débat entre ceux qui considèrent que les citoyens ne veulent pas participer plus que nécessaire aux affaires publiques et ceux qui au contraire considèrent qu'ils veulent davantage participer. En France, les quelques travaux qui se sont saisis empiriquement de cette question apportent eux aussi des réponses très nuancées et s'accordent au moins sur une chose : la demande de participation ne va pas de soi. Surtout, sur le terrain, le public est loin de se mobiliser en masse. Les jeunes, les classes populaires, restent à l'écart des espaces créés en leur nom. »

⁷²⁷ Pauline Türk, professeur de droit public à l'Université Nice Côte d'Azur, « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 3, Assemblée nationale, 9 octobre 2017 : « Sur le bilan mitigé des retours d'expériences, force est de relever, particulièrement en France, le caractère redondant des contributions, le fait qu'elles sont le plus souvent l'expression d'avis négatifs ou le témoignage d'expériences à caractère très personnel, sinon l'expression des intérêts particuliers de certains groupes. Faire en sorte que les contributions soient plus nombreuses et en tout cas plus représentatives, c'est d'abord une question de temps et de culture, qui doit s'acquérir : c'est également une question de techniques et de méthodes, celles qui permettront le mieux de remplir l'objectif, le plus largement possible, au-delà éléments de fracture que je soulignais tout à l'heure. »

⁷²⁸ Paula Forteza députée, rapporteur, « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 4, Assemblée nationale, 16 octobre 2018. La députée Paula Forteza s'interrogeait de savoir comment attirer un plus large public, déplorant que pour le moment, la participation numérique aux tables rondes de l'Assemblée nationale, était composée à 80 % d'hommes. « Quel conseils nous donneriez-vous concernant la consultation que nous venons de lancer ? Comment toucher le grand public, ou les femmes – 80 % des contributeurs sont, à ce stade, des hommes – partout sur le territoire français ? »

qui témoignent subjectivement d'une expérience personnelle ; employés de groupes d'intérêt rémunérés pour exercer une veille législative et une activité de *lobbying*⁷²⁹ ». Le profil de ces « participants numériques » est alors représentatif d'une certaine élite qui a un intérêt à participer au débat public⁷³⁰.

Dans son ouvrage de référence, *La Démocratie Internet : promesses et limites*, Dominique Cardon rappelle que « les formes de délibération citoyenne initiées par les institutions sur la Toile se sont révélées décevantes. Elles n'arrivent pas à fédérer les internautes sauf une partie minime des citoyens très concernés⁷³¹ ». Par ailleurs, l'engagement sur le Web se fait rarement sur commande. Il ne suffit pas de créer une plateforme de participation pour générer un appel d'air, ce qui explique aussi le faible taux de réussite de certaines plateformes de participation⁷³².

Même les plateformes de *Civictech* interrogées partagent ce constat mitigé. Leur base d'internautes ne se constitue généralement que de quelques milliers d'utilisateurs quand ils ne sont à peine qu'une centaine à être actifs sur le site :

Aujourd'hui on a un petit millier d'utilisateurs. Et on a à peu près une trentaine d'élus. (Un membre de Ciwik.)

Notre base de courriels est constituée de 400 000 personnes mais ce n'est rien contre les plateformes américaines qui ont 14 millions de personnes à contacter. (Un membre de Citization.)

⁷²⁹ Julien Bonnet, Pauline Türk, « Le numérique : un défi pour le droit constitutionnel », *Les Nouveaux Cahiers du Conseil constitutionnel*, 2017/4, n° 57), p. 13-24. URL : <https://www.cairn.info/revue-les-nouveaux-cahiers-du-conseil-constitutionnel-2017-4-page-13.html>.

⁷³⁰ Alice Mazeaud et Magali Nonjon, *Le marché de la démocratie participative*, Vulaines-sur-Seine : Éditions du Croquant, « Sociopo », 2018, p. 348 : « En dépit du développement sans précédent de l'offre de participation, les participants ne se mobilisent pas massivement dans les espaces créés en leur nom. Comme de nombreux travaux l'ont montré, ce sont les citoyens "dans le jeu" souvent déjà intégrés, mobilisés et parfois mêmes convaincus qui sont les premiers à se mobiliser ».

⁷³¹ Dominique Cardon, *La Démocratie Internet. Promesses et limites*, Paris : Le Seuil, 2010, p. 83.

⁷³² *Ibid.*, *id.* : « Les internautes débattent rarement sur commande. La manière dont ils se saisissent d'informations pour créer des controverses et organiser des mobilisations reste le plus souvent imprévisible. Cette fabrication "par le bas" des collectifs rend difficile et peu efficace la mise en place de dispositifs de consultation en ligne inspirés des logiques de démocratie participative. »

Au tout début, on avait 400 participants sur notre plateforme. On a été à 1 600 au plus haut de la participation. Désormais on est au plus bas, on a une vingtaine de personnes qui s'activent alors qu'en temps normal on est 300 autour d'une question. (Un membre de Bazille.)

Après cinq ans d'exercice, on est en *standby*. Sur le site, il n'y a plus qu'une quinzaine ou une vingtaine de maires qui sont inscrits, alors qu'auparavant on s'adressait à des députés, des sénateurs, des élus européens, etc. Depuis un an, on a un taux de réponses réellement faible donc on a décidé d'arrêter. On a encore une dizaine ou une quinzaine de questions par mois et pas beaucoup de réponses des élus. (Un membre de Questionnez vos élus.)

Au plus haut de la participation, on devait avoir une trentaine ou une quarantaine de questions par mois. (Un membre de Questionnez vos élus.)

Au départ, les gens qui venaient sur notre plateforme n'étaient pas intéressés. Puis 400 ou 500 sont arrivés rapidement parce qu'ils avaient compris la plateforme et de quoi il en ressortait. La moitié des participants étaient vraiment politisés et avaient compris les principes, et puis sont arrivés progressivement des novices. Je pense que la moitié de nos membres devaient aussi être sur d'autres plateformes. (Un membre de Bazille.)

Les institutions font, elles aussi, des consultations depuis quelques années. Comme ça elles font croire qu'elles consultent les publics. Mais ces plateformes *drivées* n'ont qu'entre 100 et 2 000 contributions pour les meilleurs. (Un membre de Make.org.)

On peut citer également comme exemple la plateforme américaine Change.org, parmi les plateformes de participation les plus connues. En 2013, « sur les 25 000 pétitions de la plateforme, seules une soixantaine ont récolté plus de 15 000 signatures⁷³³ », selon

⁷³³ Lucile Berland, « Pétitions 2.0, mode d'emploi », *Lemonde.fr*, 24 septembre 2014, https://www.lemonde.fr/societe/article/2014/09/24/les-petitions-en-ligne-nouveaux-vecteurs-de-la-mobilisation_4493513_3224.html

Change.org, plateforme qui concentre pourtant 10 millions de Français inscrits sur leur site⁷³⁴).

Pour l'ensemble de ces *Civitech*, ces taux de participation sont assez faibles au regard du corps électoral composé de plus de 44 millions d'électeurs. Même les partis politiques virtuels et les « candidats citoyens » n'ont pas eu une grosse incidence sur les élections. Les candidats du collectif #MaVoix ont obtenu aux alentours de 1 % des voix là où ils s'étaient présentés aux élections législatives (voir le tableau complet de leur résultat sur leur site⁷³⁵).

Quant aux candidats de LaPrimaire.org, ils ont été choisis par 61 000 inscrits⁷³⁶, à la différence de la primaire du Parti socialiste qui comptabilisait près de 1,7 million de votants le soir de leur premier tour⁷³⁷, ou celle des Républicains qui comptabilisait plus de 2,8 millions de participants également le soir de leur premier tour⁷³⁸. La candidate sélectionnée, Charlotte Marchandise, n'a même pas obtenu ses 500 parrainages pour pouvoir se présenter à l'élection présidentielle. On peut donc considérer à ce moment-là que le poids politique de la *Civitech* devait être d'environ 1 % du corps électoral. La *Civitech* a donc une portée très modeste sur la vie publique. Un constat également partagé par les acteurs de la *Civitech* eux-mêmes⁷³⁹.

⁷³⁴ Benjamin des Gachons, président de Change.org France, « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 4, Assemblée nationale, 16 octobre 2017 : « Si je parle de chance, c'est que l'on a atteint une masse critique : rien qu'avec Change.org, ce sont désormais plus de 10 millions d'utilisateurs, soit un Français sur dix, qui utilisent régulièrement le levier numérique et la pétition en ligne pour défendre certaines causes ou faire des propositions ».

⁷³⁵ Résultats #MAVOIX élections législatives 2017, Site web de MaVoix, <https://www.mavoix.info/resultats-mavoix-elections-legislatives-2017/>

⁷³⁶ Nicolas Rauline, « Laprimaire.org accompagne 16 candidats en vue de la présidentielle », *Les Echos*, 27 septembre 2016, <https://business.lesechos.fr/entrepreneurs/communaute/0211323174370-laprimaire-org-accompagne-16-candidats-en-vue-de-la-presidentielle-300305.php>

⁷³⁷ Arthur Berdah, « Primaire : le PS publie (enfin) les chiffres définitifs du premier tour », *Le Figaro*, 26 janvier 2017, <http://www.lefigaro.fr/elections/presidentielles/primaires-gauche/2017/01/26/35005-20170126ARTFIG00161-primaire-le-ps-publie-enfin-les-chiffres-definitifs-du-premier-tour.php>

⁷³⁸ Marie-Pierre Haddad, « Résultat primaire de la droite : victoire écrasante de François Fillon », RTL.fr, 27 novembre 2016, <https://www.rtl.fr/actu/politique/en-direct-resultat-primaire-de-la-droite-qui-de-fillon-ou-juppe-va-remporter-le-scrutin-7786005177>

⁷³⁹ Compte rendu, « Les Civitech et la transition écologique et solidaire », Explorables, journée d'exploration et de controverses, Ministère de l'Environnement : « Trois autres angles de regard sur les *Civitech* apparaissent ponctuellement : « civic tech » = mot valise ou « magique », c'est « un écosystème fragile et de portée modeste, tant en termes de populations touchées que d'effets. »

Notons également que les partis traditionnels n'ont pas disparu, bien au contraire. Ils rythment toujours la vie parlementaire, – avec le Sénat notamment malgré une majorité disparate de députés LREM à l'Assemblée – et sont toujours présents dans les courses électorales, à la différence de la multitude des partis citoyens qui s'étaient engagés pour la présidentielle en 2017 et qui désormais se sont tus.

Pourtant, la faible représentativité de ces candidats *Civictech* ne doit pas remettre en cause leur légitimité car malgré leur faible score, ils étaient pour certains plus élevés que ceux des candidats issus de partis politiques plus traditionnels et qui jouissaient habituellement d'une légitimité électorale. En effet, le Collectif #MaVoix a obtenu le score respectable de 4,25 % des voix à Strasbourg lors de l'élection législative partielle^{740 741} de mai 2016, c'était plus que le candidat PCF à la même élection, Julien Ratcliffe, qui obtenait 3,83 % des voix⁷⁴².

Quant à la candidate de LaPrimaire.org, Charlotte Marchandise, elle a été élue par un vote de 32 000 internautes⁷⁴³, c'est plus que le candidat du parti Europe Écologie Les Verts, Yannick Jadot qui avait obtenu 57 % des voix des 14 000 participants sur les 17 000 inscrits lors de leur primaire^{744 745}).

Aux législatives, nos candidats ont fait 1 % partout. À Strasbourg, on a fait 4,5 % et c'était plus que les partis politiques en face. Mais en un an « En Marche »

⁷⁴⁰ Caroline de Malet, « Ma Voix, le mouvement qui présente des citoyens tirés au sort aux législatives », *Le Figaro*, 2 mai 2017, <http://www.lefigaro.fr/elections/presidentielles/2017/05/02/35003-20170502ARTFIG00004-ma-voix-le-mouvement-qui-presente-des-citoyens-tires-au-sort-aux-legislatives.php> : « À Strasbourg, les élections législatives partielles de mai 2016 ont servi de répétition générale : le candidat de Ma Voix est arrivé en septième position sur quatorze candidats avec 4,25 % des suffrages. »

⁷⁴¹ Hubert Guillaud, « Quels enjeux pour les innovations démocratiques ? », *LeMonde.fr*, 2 juillet 2016, <http://internetactu.blog.lemonde.fr/2016/07/02/quels-enjeux-pour-les-innovations-democratiques/> : « Pour financer sa campagne, MaVoix a fait appel au financement participatif. Lors du suffrage, le candidat a réalisé 4,25 % des suffrages, rassemblant 598 voix. Pas suffisant pour être élu, mais suffisant en tout cas pour poser des questions et faire réfléchir. »

⁷⁴² « Législative partielle : Éric Elkouby en tête du premier tour avec 30 % des voix », *Rue 89 Strasbourg*, 22 mai 2016, <https://www.rue89strasbourg.com/election-legislative-partielle-t1-resultats-106905>

⁷⁴³ Site officiel de la candidate Charlotte Marchandise, <https://charlotte-marchandise.fr/>

⁷⁴⁴ Hubert Guillaud, « Civictech : la démocratie a-t-elle un modèle économique ? », *Internet Act*, décembre 2016, <http://www.internetactu.net/2016/12/15/civictech-la-democratie-a-t-elle-un-modele-economique/>

⁷⁴⁵ Sébastien Maillard, « Yannick Jadot gagne la primaire écologiste haut la main », *La Croix*, 16 novembre 2016, <https://www.la-croix.com/France/Politique/Yannick-Jadot-gagne-primaire-ecologiste-haut-main-2016-11-07-1200801517>

à tout changé. Ils nous ont fait concurrence sur le terrain, on l'a vite senti. Et notre pourcentage est passé de 4 % à 1 %. (Un membre de #MaVoix.)

Il y a eu 30 000 votants sur LaPrimaire.org. Pour Jadot, le candidat des Verts, il y en a eu 17 000 et on a plus parlé de lui que de moi. C'est quoi la légitimité ? Si c'est le nombre de personnes, sachant que le vote était ultra-sécurisé et que ce n'était pas facile de voter... la légitimité on l'avait. (Une « candidate citoyenne » de LaPrimaire.org.)

Le système de vote sur la plateforme LaPrimaire.org était très sécurisé. Donc pour les gens qui n'étaient pas très numériques, il fallait s'accrocher. Pour vérifier l'inscription, il fallait donner un numéro de téléphone portable valide... c'était très compliqué de tricher. C'était plus facile d'envoyer des bulletins aux élections des Verts (et on n'a pas remis en cause la légitimité de leur primaire), ou même sur les primaires de la droite ou c'était plus aisé d'aller voter, ce que beaucoup de gens de gauche ont fait par ailleurs pour éviter un candidat. (Une « candidate citoyenne » de LaPrimaire.org.)

Si cette faible participation est présente sur les plateformes des *Civitech* qui invitent les citoyens à s'auto-organiser, on constate que cette faible participation est également la même sur les plateformes *Civitech* mises en place par les institutions. Dans une tribune publiée sur le Huffington Post, la députée Paula Forteza se félicitait d'avoir obtenu plus de 600 contributions dans le cadre de leur consultation pour définir « le rôle des citoyens dans l'élaboration et l'application de la loi⁷⁴⁶ ». Mais peut-on dire que 600 contributions, c'est forcément une réussite au regard de 44 millions d'électeurs, surtout sur un sujet aussi sensible que le processus parlementaire ?

Un baromètre consacré à la démocratie locale numérique, réalisé en 2017 par Décider Ensemble en partenariat avec Cap Collectif, démontrait également le peu de participation sur ce type de plateforme institutionnelle. Réalisée auprès de

⁷⁴⁶ Cécile Untermaier et Paula Forteza : « L'Assemblée nationale se doit de se moderniser, plaçons les citoyens au cœur de la fabrique de la loi », Le Huffington Post, 25 octobre 2017, https://www.huffingtonpost.fr/cacile-untermaier/lassemblee-nationale-se-doit-de-se-moderniser-placons-les-citoyens-au-coeur-de-la-fabrique-de-la-loi_a_23254904/.

municipalité, l'étude laisse apparaître une réussite bien relative. En effet, seulement 26 % des municipalités déclarent avoir eu plus de 1 000 participants, et 17 % entre 500 et 1 000. Mais pour la grande majorité d'entre eux, le nombre de participants est inférieur à 500. Ainsi, 26 % des municipalités ont eu moins de 100 participants, 13 % entre 100 et 200 participants, 9 % entre 200 et 500 participants.

Enfin pour l'heure ces dispositifs participatifs n'ont pas fait la preuve de leur efficacité⁷⁴⁷, malgré les discours ambiants portés par les acteurs de la *Civictech* qui veulent que cette participation rende la décision « plus juste et efficace ». Une « rhétorique modernisatrice⁷⁴⁸ », comme le soulève les auteurs Alice Mazeaud et Magali Nonjon, dans leur livre *Le Marché de la démocratie participative* », qui sert un discours commercial et utopique plutôt qu'une réalité.

Ce faible taux de participation sur les plateformes numériques de manière globale mais particulièrement lorsque celles-ci sont mises en place par des institutions, est également relevé par une étude quantitative que j'ai pu réaliser grâce à une association dont je suis membre : The Hall.

Il faut préciser en toute honnêteté intellectuelle que cette étude quantitative a été réalisée auprès de 223 répondants (dont 163 citoyens et 60 élus). Les répondants ont été contactés directement par les réseaux sociaux pour les citoyens selon un principe de rotation dans l'entourage et par courriel pour les élus. Bien que cette étude ne soit absolument pas représentative, elle dessine cependant une tendance parmi les citoyens

⁷⁴⁷ Alice Mazeaud et Magali Nonjon, *Le Marché de la démocratie participative*, Vulaines-sur-Seine : Éditions du Croquant, « Sociopo », 2018, p. 82 : « Aucune preuve n'a pas non plus été donnée quant à l'efficacité des dispositifs, que ce soit sur le plan électoral ou sur le plan de la qualité des politiques publiques. En revanche, les outils participatifs sont disponibles et leur permettent de faire quelque chose pour répondre à l'impératif de ré-enchantement démocratique et montrer qu'ils agissent différemment. »

⁷⁴⁸ *Ibid.*, p. 117 : « S'il y a bien aujourd'hui une conviction partagée par les acteurs de ce monde de la participation, souligne Loïc Blondiaux, c'est qu'ils "sont convaincus que la participation citoyenne est la condition d'une décision plus juste et efficace [...] qu'il n'y a pas de contradiction entre participation et efficacité de la décision". La rhétorique modernisatrice a ainsi accompagné et crédibilisé l'idée selon laquelle la participation pouvait poursuivre plusieurs finalités : améliorer la décision publique, moderniser l'administration, renforcer la cohésion sociale, inclure les exclus, relégitimer les élus, produire de l'acceptabilité sociale, etc. »

les plus engagés et actifs car ce sont ceux-là qui participent le plus sur les plateformes *civictech*.

Concernant les citoyens interrogés, même si nous avons essayé d'avoir un spectre large, ce sont essentiellement dans nos entourages respectifs, que les réponses ont été les plus reçues. Donc il y a une surreprésentativité à travers cette étude quantitative de sympathisants ou militants de centre droit. Par ailleurs, nous constatons une surreprésentation de personnes dites engagées puisque nos entourages le sont également ainsi qu'une surreprésentation de l'Île-de-France, notre zone géographique d'habitation.

Concernant les élus interrogés, nous avons démarché, par courriel, quelques centaines d'élus de petites et moyennes villes. Nous ne connaissons aucun de ces élus, certains ont accepté de répondre spontanément. Les élus qui ont participé occupent divers postes comme conseiller municipal, maire, etc. On constate une surreprésentation ici aussi de la région Île-de-France, ainsi que d'hommes (72 %) par rapport aux femmes (28 %). L'âge moyen des interrogés est de 49 ans. Il est intéressant de signaler cet âge car on justifie trop souvent le faible taux d'usage d'outils numériques dans les municipalités à cause de l'âge des occupants, relevant en filigrane une fracture générationnelle. Cette étude démontre qu'il n'en est rien. L'ensemble des résultats et analyses statistiques (avec le différentiel d'âge ou de genre) figurent en annexe 6.

D'après cette étude quantitative, on constate que bien qu'il y ait un intérêt grandissant des citoyens pour les usages numériques, notamment pour interpeller leurs élus, s'exprimant en faveur de l'utilisation de plus d'outils numériques ; dans les faits, très peu d'entre eux les utilisent. En effet, malgré les intentions déclaratives des citoyens interrogés, on constate une forte disparité avec ce qu'ils font réellement pour participer.

Environ les trois quarts des personnes interrogées (62 %) n'ont jamais consulté une plateforme de participation citoyenne en ligne. Et bien qu'ils soient plus de la moitié (53 %) à considérer que ces plateformes sont un bon moyen pour exprimer leur point de vue, ils sont à peine 18 % à s'exprimer sur ces plateformes plusieurs fois dans

l'année, la moitié d'entre eux (52 %) n'y ayant jamais participé. S'ils sont 70 % à considérer que les plateformes numériques leur permettent d'exprimer leurs opinions, ils sont 74 % à penser pouvoir le faire plutôt lors d'événements physiques.

Ainsi, comme nous avons démontré plus haut, le public participant majoritaire des plateformes est un public très actif et politisé, on constate que même parmi ces derniers, ce n'est encore qu'une minorité d'entre eux qui participent sur les plateformes de consultation en ligne.

Même constat du côté des élus. Les trois quarts d'entre eux préfèrent exprimer leurs opinions en participant à des événements physiques (81 %) plutôt qu'en ligne (14 %). D'ailleurs pour eux, le meilleur moyen de participer au débat démocratique reste celui des réunions d'information publiques (30 %), suivi des réunions de quartiers (19 %) ou des réunions militantes (11 %). En tout dernier, figurent les réseaux sociaux comme Facebook (3%).

Un exemple étranger : le cas islandais

Il n'y a pas que le faible taux de participation qui peut faire échouer une consultation. Il y a également le *process* instauré par les institutions. Le processus numérique de participation pour l'écriture de la Constitution islandaise par des citoyens en est un exemple. Sa difficile mise en œuvre et prise en compte n'étant pas spécialement due à un manque de participation des citoyens, mais à une multitude d'obstacles institutionnels, techniques qui ont engendré l'échec de la participation. Les auteurs Julien Bonnet et Pauline Türk ont rappelé plusieurs causes de cet échec dont « l'impréparation et l'improvisation, la complexité et l'illisibilité des procédures, la concurrence entre la classe politique et les citoyens (entre la méthode représentative et la méthode participative), la confrontation des institutions concernées (l'organe constitutionnel élu, la Cour suprême, le Parlement, les experts, les partis politiques et même la communauté universitaire), l'insuffisant relais dans les médias, le poids des

*lobbys...*⁷⁴⁹ ». Un ensemble d'obstacles qui ont provoqué l'échec de cette écriture constitutionnelle.

3.3.3. Section 3. Les croyances sur les répercussions d'Internet

Nous avons vu précédemment que la représentativité absolue n'existait pas, y compris dans le réel. Ainsi, si elle n'existe pas dans le réel, elle ne peut être effective dans le virtuel. Pourtant, à entendre les *Civitech*, leur plateforme participative améliorerait la représentativité, en permettant au plus grand nombre de participer.

On commence à avoir accès aux 35 millions d'utilisateurs de compte Facebook, et avec ce chiffre on commence à avoir une représentativité. (Un membre de Make.org.)

Or il s'agit d'une erreur d'interprétation pour trois raisons :

- La force du nombre ne fait pas la loi. Ce n'est pas parce qu'un grand nombre participe que l'expression est plus représentative de la population française. À cela s'ajoute l'impossibilité d'y délimiter un corps électoral. Enfin le public de la *Civitech* est un public très homogène : d'un point de vue idéologique (la « fachosphère » est la plus réactive sur les réseaux sociaux) et sociologique (c'est une élite numérique qui s'exprime, essentiellement des CSP+). La seule participation sur le tout numérique peut engendrer une « abstention numérique ».

3.3.3.1.1. Sous-section 1. La force du nombre ne fait pas la loi

Malgré la masse de participation, si la représentativité du corps électoral n'est pas circonscrite, alors cette participation, fût-elle organisée par le numérique par des acteurs de la *Civitech*, n'en est pas plus démocratique.

⁷⁴⁹ Julien Bonnet, Pauline Türk, « Le numérique : un défi pour le droit constitutionnel », *Les Nouveaux Cahiers du Conseil constitutionnel*, 2017/4 (N° 57), p. 13-24. URL : <https://www.cairn.info/revue-les-nouveaux-cahiers-du-conseil-constitutionnel-2017-4-page-13.html>

Déjà, la participation n'est pas l'unique vecteur de la démocratie. Si elle est essentielle à son existence, elle est loin d'être la seule condition à remplir pour créer une démocratie. La participation, même massive, doit avant tout être construite, soutenue, par les deux valeurs intrinsèques à toute démocratie : la liberté et l'égalité, pour permettre à chacun de pouvoir s'exprimer. Or nous l'avons vu, ces deux valeurs sont inexistantes dans leur entièreté sur Internet. La participation massive n'est donc pas plus démocratique, les différents obstacles rencontrés sur Internet (technologiques, sociologiques) ne permettant pas d'assurer une exacte égalité entre chaque citoyen pour pouvoir s'exprimer sur internet.

Ensuite, la force du nombre ne fait pas la loi. Prenons l'exemple de la pétition contre la loi Travail qui a été signée par plus d'un million de signataires⁷⁵⁰. Un million de signatures c'est moins de 2 % des votants⁷⁵¹. Pourtant, un million de signatures sur Internet, c'est beaucoup. Mais est-ce l'expression de la majorité ? Est-ce l'expression du corps souverain, sachant qu'un internaute peut être citoyen français comme ressortissant étranger ? Ne connaissant pas l'origine des suffrages exprimés, on ne connaît pas le véritable soutien de cette pétition auprès du corps électoral.

Par ailleurs, si un grand nombre d'individus peut s'exprimer, il peut tout à fait s'agir de l'expression d'un échantillon représentatif de la population française comme celle d'un *lobby*, la participation sur ce type de plateforme participative n'ayant pas été auditée.

La participation sur la plateforme République numérique est à cet égard très parlante.

⁷⁵⁰ « Déjà 1 million de signatures contre la loi El Khomri, un record ! », *Le Parisien*, 4 mars 2016, <http://www.leparisien.fr/economie/deja-1-million-de-signatures-contre-la-loi-el-khomri-un-record-04-03-2016-5598907.php>

⁷⁵¹ Philippe Plassart, « Civitech : Démocratie augmentée ou régression démocratique ? », *Le Nouvel Economiste*, 18 mai 2016, <https://www.lenouveleconomiste.fr/civic-tech-30837/> : « La pétition contre la loi El Khomri a certes impressionné avec son gros million de signatures. Pourtant, elle n'a rassemblé qu'à peine 2 % du corps électoral. Il y aurait donc un vrai danger à faire entrer la démocratie dans un logique référendaire numérique. "Il manque encore dans l'univers de la *Civitech* des applications à portée pédagogique, comme des simulateurs budgétaires pour montrer que l'on ne peut pas tout vouloir en même temps", regrette Thierry Vedel, chercheur au Cevipof. Il est vrai qu'une démocratie se juge tant par sa capacité à dégager des positions communes que par la qualité de ses débats et des arguments échangés. Or force est de constater que la contribution du numérique à ce progrès reste jusqu'à présent plutôt mince. »

Lancée en septembre 2015, la plateforme contenant le projet de loi a été suivie par plus de 21 000 citoyens et elle a reçu 1 389 propositions de modification de la loi⁷⁵². Si on peut se réjouir d'un fort taux de participation, il n'empêche que 21 000 personnes sur un corps électoral de 44 millions ce n'est pas grand-chose... Cela représente de très loin moins de 0,04 % du corps électoral. Par ailleurs, la participation était essentiellement constituée de lobbys, de membres qui avaient un intérêt particulier à défendre la loi⁷⁵³ (entreprises, associations etc.)⁷⁵⁴. Enfin, si la participation d'une consultation est massive, « la popularité et la quantité ne font pas la qualité⁷⁵⁵ » rappelle la députée Cécile Untermaier au sujet des pétitions en ligne à prendre en compte à l'Assemblée nationale.

Par ailleurs, cette mobilisation sur Internet ne prend en compte que les suffrages exprimés mais ne sait pas interpréter la non-réponse de ceux qui n'ont pas participé... Tout simplement parce que les sites internet⁷⁵⁶ comme les plateformes des *Civitech*, ne prennent en compte que les internautes actifs sur leur site.

On ne prend pas en compte les non-signatures des pétitions et pourtant la non-signature ne vaut pas acceptation d'une pétition. Le législateur ne voit que le nombre de signataires mais pas le nombre de personnes contre la pétition, qui pourraient d'ailleurs être majoritaires. (Un membre de Citization.)

⁷⁵² Renaissance numérique, « Démocratie : mise à jour », <http://www.renaissancenumerique.org/>, avril 2016, p. 32.

https://www.renaissancenumerique.org/system/attach_files/files/000/000/050/original/LB_DEMOCRATIE_MAJ.pdf?1485793434

⁷⁵³ Entretien avec des membres de la *Civitech*.

⁷⁵⁴ Aurélie Barbaux, « Qu'ont exprimé les 21 330 participants à la consultation sur la loi numérique ? », *l'Usine digitale*. 19 octobre 2015 : "Pour autant, les propositions d'articles ou de modifications ayant remporté le plus de suffrages sont presque toutes le fait d'associations comme la Quadrature du Net, April, Sell, CNRS, CNum, Wikimedia, Le poisson libre... et les arguments souvent alimentés par les organisations professionnelles comme le Medef, la Fieec, l'Afdel, etc. ». <https://www.usine-digitale.fr/editorial/qu-ont-exprime-les-21-330-participants-a-la-consultation-sur-la-loi-numerique.N357473>

⁷⁵⁵ Cécile Untermaier, députée, présidente de la table ronde, « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 4, Assemblée nationale, 16 octobre 2018.

⁷⁵⁶ Dominique Cardon, *À quoi rêvent les algorithmes. Nos vies à l'heure des big data*, Paris : Le Seuil, 2015, p. 49 : « Les enregistrements ne concernent que les actifs, ceux qui ont laissé des traces ; les autres, non connectés, non agissants, non tracés, sont tout simplement exclus d'une architecture de données en réseau. »

L'expression sur Internet est donc le reflet de l'expression de communautés qui se sont regroupées par affinités, par combat à défendre. Cette expression n'est en aucun cas le reflet exact de l'opinion française.

3.3.3.1.2. *Sous-section 2. L'existence d'une « abstention numérique »*

Pour une partie des acteurs de la *Civictech*, Internet permettrait de lutter contre l'abstention, en répondant aux frontières spatiotemporelles et en allant chercher de nouveaux publics. Certains d'ailleurs affirment que la fracture numérique se réduisant avec le nombre des années, il sera bientôt possible de créer une totale démocratie numérique.

En réalité, bien que les inégalités se réduisent : les écarts entre connectés et non connectés à Internet étaient de 40 % en 1999, ils ne sont plus 9 % en 2013⁷⁵⁷), la fracture numérique est tellement multiple qu'elle ne fait au contraire que de s'étendre et il est même utopique de penser qu'elle pourrait un jour totalement se résorber.

En effet, les problèmes rencontrés sont nombreux :

- Inégalité de formation aux usages du Web : vous pouvez avec avoir accès à un ordinateur ou à Internet sans savoir comment ça fonctionne.
- Inégalité d'accès à Internet : la couverture 3G n'est pas totalement homogène sur l'ensemble du territoire français⁷⁵⁸.

⁷⁵⁷ Philippe Ségur et Sarah Périé-Frey (sous la direction de), *L'Internet & la démocratie numérique*, Presses universitaires de Perpignan, février 2016, article de Charlotte Trilha, « La fracture numérique : les inégalités d'accès », p. 55.

⁷⁵⁸ Xavier Niel et Dominique Roux, *Les 100 mots de l'Internet*, Paris : PUF, coll. Que sais-je ? 2012, p. 28 : « Quelles que soient les technologies utilisées, filaire ou radio, la configuration du territoire ne permet pas toujours de couvrir tout l'espace géographique. C'est pourquoi, dans les cas où il est impossible de recevoir dans un lieu donné un signal de téléphonie ou d'internet, on se trouve dans une zone "blanche". En revanche, lorsqu'on a accès à un opérateur mais pas à tous les autres, on dira qu'on se trouve dans une zone "grise". L'objectif d'une politique d'aménagement du territoire et d'égalité entre les citoyens est de faire disparaître les zones blanches ou grises. Cette question ne se pose pratiquement plus pour le téléphone filaire mais reste encore d'actualité en France et dans la plupart des pays pour les mobiles et l'Internet haut débit, qui ne sont pas reçus sur l'ensemble du territoire français, différents obstacles – immeubles, dénivellation de terrain etc. – empêchant ou freinant la transmission optimale du signal »

- Inégalité d'usages par catégorie sociale⁷⁵⁹ : les démarches administratives par Internet ne sont effectuées que par 51 % de la population, dont 90 % de cadres et seulement 52 % d'ouvriers⁷⁶⁰ ; ou par l'âge (les personnes âgées étant moins accoutumées aux outils numériques).
- Inégalité technologique, certains téléphones anciens n'étant plus adaptés aux nouveaux programmes à télécharger⁷⁶¹.

Pour toutes ces raisons, les conditions économiques engendrent donc une « abstention numérique » propre à la fracture numérique : phénomène déjà décrit plus haut et repris par les témoins et acteurs de la *Civictech*.

Il y a un ensemble de limites importantes (comme la fracture numérique) mais qui ne sont pas les mêmes que dans la participation de tous les jours. Ce n'est pas l'un ou l'autre. Internet répond à certaines limites qu'on trouve sur Internet mais en même temps en impose d'autres qu'on ne retrouve pas dans la vie quotidienne. Ça complète un éventail. (Maître de conférences en science de l'information et de la communication à Assas.)

Dans la vie réelle, il y a une part de l'abstention qui est revendiquée et l'autre non. Les rapports de l'Agence du numérique disent qu'un tiers des Français n'ont pas accès à Internet au quotidien. À cela s'ajoutent tous ceux qui ne sont pas touchés par le dispositif. (Un membre d'Open Source Politics.)

On est à peu près 12 % à 13 % de la population qui ne se déclarent pas intéressés par les questions du numérique. C'est-à-dire n'y accèdent pas, ne veulent pas y accéder ou ne veulent pas l'utiliser. Donc on a un problème avec la démocratie

⁷⁵⁹ Dominique Cardon, *La Démocratie Internet. Promesses et limites*, Paris : Le Seuil, 2010, p. 55 : « La dynamique des réseaux sociaux se caractérise par l'arrivée massive, sur Internet, de populations beaucoup plus jeunes et issues de milieux populaires. Dans les pays occidentaux, le fossé numérique se mesure moins par l'accès à un ordinateur connecté que par les différentes manières, élitistes ou populaires, de naviguer, de s'exhiber et d'interagir. Les inégalités sociales ou culturelles se distribuent désormais à l'intérieur des pratiques en ligne. La distinction numérique est née. »

⁷⁶⁰ Philippe Ségur et Sarah Périé-Frey (sous la direction de), *L'Internet & la démocratie numérique*, Presses universitaires de Perpignan, février 2016, article de Charlotte Trilha, « La fracture numérique : les inégalités d'accès », p. 56.

⁷⁶¹ Source : entretien avec l'auteur.

numérique, si on a de fait un citoyen sur 8 qui ne peut pas y participer. (Un membre d'un *think tank* spécialisé dans le numérique.)

Enfin, des obstacles techniques rencontrés sur les plateformes de la *Civictech* peuvent empêcher les citoyens de participer à une plateforme de participation, malgré leur bonne volonté. Par exemple, dans le documentaire vidéo du média Spicee intitulé *Tous Président*⁷⁶², qui suit les différents candidats de LaPrimaire.org, on découvre des problèmes techniques (*bugs* informatiques) sur la plateforme au moment de choisir les candidats, ce qui explique que de nombreux internautes ont abandonné leur participation.

À cela s'ajoute que l'abstention est la même dans le réel que dans le virtuel, Internet n'étant que la continuité de la réalité. En effet les causes de l'abstention dans le réel sont multiples. L'abstention peut s'expliquer soit par le comportement des électeurs non-inscrits, soit par des électeurs inscrits qui font le choix de ne pas se déplacer pour aller voter ou par des électeurs qui choisissent de se déplacer pour voter blanc.

En France par exemple, en 2017, il y avait 45,7 millions de Français inscrits sur les listes électorales, ce qui correspond à un peu plus de 88 % de la population^{763 764}. Mais on déplorait 5 à 10 % de non-inscrits sur les listes électorales, soit 4,5 millions de personnes en âge de voter⁷⁶⁵.

⁷⁶² Paloma Moritz, Matthieu Firmin, « Tous Président », Spicee, 2016, <https://www.spicee.com/fr/program-guest/tous-president-1081>

⁷⁶³ « Élections 2017 : combien d'électeurs inscrits ? », Vie-publique.fr, 9 mars 2017, <https://www.vie-publique.fr/focus/elections-2017-combien-electeurs-inscrits.html>

⁷⁶⁴ Chantal Villette, Cyril Hervy, département de la démographie, « Recul du nombre d'électeurs en 2018 », Insee, 16 mai 2018, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3540007> : « Selon l'INSEE, au 1^{er} mars 2018, selon les données provisoires, 45,5 millions de Français sont inscrits sur les listes électorales en France, soit près de 88 % de la population en âge de voter ».

⁷⁶⁵ « Typologie de l'abstention en France », *Le Monde*, 27 octobre 2004, https://www.lemonde.fr/international/article/2004/10/27/typologie-de-l-abstention-en-france_384676_3210.html : « Les non-inscrits. Non pris en compte dans le calcul de l'abstention, ils représentant toutefois quelque 10 % des Français en âge de voter, soit 4,3 millions de personnes qui, selon les recoupements effectués par l'Insee, n'ont pas fait la démarche de s'inscrire, ou de se réinscrire après un déménagement. Ce nombre, relativement stable, diminue légèrement à l'approche de scrutins importants. »

Cette abstention choisie (pour les électeurs qui ont fait le choix de ne pas s'inscrire sur les listes électorales) peut être caractérisée de plusieurs manières, selon Michel Offerlé. On peut y voir, entre autres, des militants anarchistes qui réfutent globalement le système de vote⁷⁶⁶, le refus de participation étant un mode d'action politique ou de rejet de la classe politique⁷⁶⁷.

Il n'y a aucune raison pour que cette abstention présente dans le réel, ancrée dans des considérations idéologiques par exemple, s'efface au profit du numérique, les anarchistes refusant toujours d'aller voter sur les plateformes numériques.

Mais, souligne l'auteur, cette abstention est avant tout le reflet de fortes disparités socio-économiques. La plupart des non-inscrits reste les plus jeunes, les femmes et ceux qui sont exclus socialement de la société⁷⁶⁸. C'est ainsi que le sociologue Daniel Gaxie a révélé l'existence d'un « cens caché » qui n'est pas conditionné par le droit mais plutôt par des critères idéologiques ou sociologiques⁷⁶⁹.

⁷⁶⁶ « Typologie de l'abstention en France », *Le Monde*, 27 octobre 2004, https://www.lemonde.fr/international/article/2004/10/27/typologie-de-l-abstention-en-france_384676_3210.html : « Le politologue Pierre Bréchon distingue trois catégories de non-inscrits : les mobiles, qui changent souvent de domicile pour raison professionnelle, plutôt jeunes et urbains, bien intégrés socialement et autant politisés que la moyenne des Français ; les exclus, peu formés, aux emplois faiblement qualifiés et payés, qui se sentent frustrés et peu concernés par la vie politique ; enfin, les anarchistes, qui refusent de suivre la norme et l'État. Selon Jean-Pierre Montel, délégué général de l'association Civisme et démocratie (Cidem), le nombre de ces dernières personnes, fortement politisées, a augmenté, et représente 10 à 15% des non-inscrits ».

⁷⁶⁷ Michel Offerlé, *Un homme, une voix ? Histoire du suffrage universel*, Gallimard, 2002, p. 111.

⁷⁶⁸ « Typologie de l'abstention en France », *Le Monde*, 27 octobre 2004, https://www.lemonde.fr/international/article/2004/10/27/typologie-de-l-abstention-en-france_384676_3210.html : « Les abstentionnistes "hors du jeu politique", pour reprendre les termes d'Anne Muxel, se distinguent par un retrait de la politique et une certaine apathie. Ils sont plus nombreux chez les femmes, au sein des populations urbaines, populaires, faiblement instruites, en difficulté d'insertion sociale. Ils ne se reconnaissent pas dans le jeu politique, se sentent incompétents. Surtout, ils sont davantage porteurs d'un refus et d'une contestation de la société telle qu'elle est, d'une référence à l'ordre et à un certain antiétatisme. Préoccupés par leurs importants problèmes individuels, ils sont plutôt fermés aux autres, aux étrangers comme au voisinage, et adhèrent particulièrement peu à l'action collective, et ce, même s'ils se disent plus que les autres favorables à un changement complet de société. Globalement, les "hors-jeu" sont des contestataires qui peuvent être sensibles au populisme d'extrême droite, s'inscrivant dans une logique de refus des systèmes politiques et sociaux. »

⁷⁶⁹ *Ibid.*, p. 111 : « Le sociologue Daniel Gaxie a pu ainsi relever dans les sociétés occidentales modernes l'existence d'un cens caché. Sans réalité juridique, à l'inverse du cens des monarchies constitutionnelles, il se manifeste dans les rapports de proximité ou de distance qu'entretiennent les citoyens avec la politique. »

Par ailleurs, concernant les électeurs inscrits, on constate que nombre d'entre eux (13 % en 2002) ne se déplacent pas pour aller voter⁷⁷⁰, ou alors que certains d'entre eux sont des votants intermittents et ne votent uniquement que lors d'un tour de scrutin, cela signifie qu'ils ne participent pas à l'ensemble des tours de scrutin à chaque élection, au premier et au second tour. D'ailleurs la part des votants intermittents continuent d'augmenter venant donc grossir le rang des abstentionnistes⁷⁷¹. Pour certains d'entre eux, ne pas se déplacer pour voter est une forme d'expression contestataire (en plus de la manifestation, ou du vote en lui-même). Cela leur permet de marquer leur mécontentement concernant l'offre électorale ou celle des programmes politiques⁷⁷². Comportement qui ici aussi n'a pas lieu de changer, qu'il soit dans le réel ou dans le virtuel.

S'ajoute à cela que le numérique peut engendrer une abstention propre au numérique, sans doute portée par des technophobes⁷⁷³ et des citoyens qui refuseront d'aller voter

⁷⁷⁰ « Typologie de l'abstention en France », *Le Monde*, 27 octobre 2004, https://www.lemonde.fr/international/article/2004/10/27/typologie-de-l-abstention-en-france_384676_3210.html : « Les abstentionnistes "durables". En 2002, 13 % des inscrits n'ont participé à aucun tour des élections présidentielles et législatives. Mais sur un temps plus long, leur nombre s'amointrit. Le politologue François Héran, qui a suivi 400 000 électeurs entre 1995 et 1997, soit trois élections, a constaté que seulement 8 % d'entre eux s'étaient systématiquement abstenus. Ceux-ci sont plutôt citadins, peu diplômés, au chômage ou en emploi précaire. Plus nombreux parmi les 20-40 ans et les 80 ans et plus, ils sont souvent célibataires et locataires. Les abstentionnistes "intermittents" forment la catégorie la plus dynamique du corps électoral. Entre 1995 et 1997, 43 % des inscrits ont voté à tous les tours des trois scrutins organisés, mais 49 % en ont sauté au moins un. Tandis que le vote systématique recule, passant de 55 % à 47 % entre 1995 et 2002, le vote intermittent évolue de 34 % à 40 %. "C'est bien la pratique de l'intermittence qui a le plus augmenté et qui définit un nouveau type de comportement électoral", souligne Anne Muxel. De moins en moins d'électeurs sont des votants constants ou des abstentionnistes constants. Ils sont l'un et l'autre par intermittence, selon les circonstances, et se décident souvent au dernier moment. Aux élections européennes de 2004, 38 % des abstentionnistes ont décidé seulement le dernier jour de boudier les urnes. Et beaucoup de votants ont choisi leur candidat le jour-même ».

⁷⁷¹ Anne Muxel, « Abstention : défaillance citoyenne ou expression démocratique ? », *Cahiers du Conseil constitutionnel*, n° 23:1-6, 2008, <https://www.conseil-constitutionnel.fr/nouveaux-cahiers-du-conseil-constitutionnel/abstention-defaillance-citoyenne-ou-expression-democratique> : « Le vote systématique ne cesse de s'éroder au sein de la population électorale, et ce tout particulièrement au sein des jeunes générations. Mais l'abstention systématique est relativement faible et stable en France autour de 12 %. Si l'on ajoute les 5 % environ de personnes non inscrites sur les listes électorales, ce sont à peine deux Français sur dix qui restent totalement à l'écart de la décision électorale. C'est donc la part des abstentionnistes intermittents, tour à tour votants et non votants, qui s'est accrue au fil du temps pour créer un déficit de participation. »

⁷⁷² *Ibid.* « Ainsi, voyait-on se conjuguer un abstentionnisme d'indifférence, hors du jeu politique, parmi ceux qui se sentent mal intégrés et marginalisés dans la société, et un abstentionnisme de contestation, dans le jeu politique parmi ceux qui s'y sentent pourtant intégrés mais qui font entendre leur désapprobation ou leur insatisfaction par rapport à l'offre électorale proposée. »

⁷⁷³ Michel Puech, philosophe, Université de la Sorbonne, « Technophiles contre technophobes, biophiles contre biophobes, un essai de définition », *La Tribune*, 26 juin 2014, <https://www.latribune.fr/opinions/tribunes/20140610trib000836155/technophiles-contre-technophobes->

en se positionnant contre le vote électronique ou parce qu'ils ne font pas confiance à la protection des données personnelles. En effet, certaines personnes refuseront sans doute de participer sur des plateformes de peur de voir leur identité révélée. Il a été vu par le passé, que des internautes devant révéler leur identité ont finalement préféré s'exclure du processus plutôt que de continuer à discuter⁷⁷⁴. Un constat également établi par quelques acteurs de la *Civitech* qui ont rencontré cette situation sur leur plateforme :

Nous laissons chacun voter librement. Si nous commençons à demander aux personnes qui se prononcent, des renseignements sur elles-mêmes, nous diviserions leur nombre par dix⁷⁷⁵. (Axel Dauchez, fondateur de Make.org.)

En 2016, on a accompagné une asso à consulter ses publics. Et c'était des milieux plutôt écolos. La première réaction, c'était la défiance au fait de se connecter à internet d'utiliser un outil plutôt que la vraie vie. (Un membre d'Open Source Politics.)

Internet aggrave aussi le sentiment de défiance des citoyens. Avec #MaVoix, on avait une infime partie de gens qui étaient à fond outil, mais tout le reste de #MaVoix était sur le terrain. (Un membre de #MaVoix.)

Sans doute, on voit déjà des mouvements avec des gens qui se désinscrivent des réseaux sociaux. Moi-même je me suis désinscrit de Facebook, je ne voulais pas commenter la vie publique : ça laisse une trace et on se brouille avec plein

[biophiles-contre-biophobes-un-essai-de-definition.html](#) : « C'est de méfiance, de manque de confiance qu'il s'agit. À l'annonce d'une nouvelle technologie, d'un nouveau modèle ou d'un nouvel usage, le technophobe présuppose qu'il s'agit encore d'un produit de consommation que le système essaie de lui imposer, il prend tout lancement comme une agression qui le remet en question dans son bien-être existentiel. »

⁷⁷⁴ Philippe Ségur et Sarah Périé-Frey (sous la direction de), *L'Internet & la démocratie numérique*, Presses universitaires de Perpignan, février 2016, article de Candice Bordes, « L'essor d'un idéal de partage : les projets contributifs », p. 35 : « Concernant maintenant la participation sur l'Internet des citoyens lambda, ordinaires, l'anonymat des individus peut parfois devenir problématique concernant la teneur de certains projets contributifs. Dans ce sens "la révélation d'identités inattendues ou usurpées a nourri d'incessants débats sur le travestissement des personnes derrière leur pseudonyme". Il est donc parfois demandé dans le cadre de certains projets l'identification véritable et obligatoire des contributeurs, ce qui peut alors amener à un autre effet qui n'est normalement pas l'objectif final de ces collaborations, celui de l'exclusion de certains participants. »

⁷⁷⁵ Axel Dauchez, fondateur de Make.org, « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde, 4, Assemblée nationale, 16 octobre 2017.

de gens. Je préfère dire mon opinion dans un petit cercle plutôt que de balancer mon opinion. (Un directeur d'études d'opinion dans un institut de sondage.)

Des gens sont opposés techniquement et idéologiquement à la participation numérique donc cela peut effectivement conduire à une abstention numérique. (Un membre d'un *think tank* spécialisé dans le numérique.)

Oui l'idée qu'Internet permettrait de lutter contre l'abstention, c'est complètement naïf. (Un sociologue spécialisé dans les usages numériques.)

À la demande d'un *think tank*, un sondage a été réalisé en 2016 par un institut assez sérieux, en l'occurrence Médiamétrie. Il en est ressorti que pour 29 % de l'échantillon représentatif interrogé, Internet et plus largement l'ensemble des technologies en réseaux, ne pouvaient pas être utilisés pour quelque chose de politique... Autrement dit, un tiers des utilisateurs d'Internet n'imagine absolument pas quel peut être l'usage politique de ces outils. En revanche, 50 % des personnes interrogés voient très bien l'usage qu'on peut en faire pour les démarches administratives en ligne, ou pour exprimer leur préférence sur l'évolution d'un service public ou sur un sujet qui les touche directement. Même dans la tranche des 15-34 ans – normalement la plus active sur Internet et qui dispose d'une conscience politique –, seul un internaute sur dix avait participé à une co-construction d'opinion, et encore, dans un domaine non politique. Cela devrait nous donner à réfléchir sur notre représentation du public citoyen⁷⁷⁶. (Gilles Guglielmi, professeur de droit public.)

On constate donc dans cette abstention numérique, une abstention subie, due à la fracture numérique ou à des problèmes informatiques) et une abstention choisie pour des raisons idéologiques, politiques mais aussi par peur de voir ses données volées sur Internet ou par refus de les communiquer ; en tout cas de la part de ceux qui expriment une défiance par rapport à la participation sur le numérique.

⁷⁷⁶ Gilles Guglielmi, professeur de droit public à l'Université Paris II Panthéon-Assas, « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde, 3, Assemblée nationale, 9 octobre 2017.

En effet, d'après un sondage BVA intitulé « Les Français et les données personnelles⁷⁷⁷ », publié en mai 2018, 70 % des Français considèrent que la confidentialité de leurs données personnelles n'est aujourd'hui pas correctement assurée sur Internet. Et 67 % des Français estiment qu'il y a un risque que les services d'État (comme la Sécurité sociale ou la direction des impôts...) soient piratés. Enfin, 77 % des Français sont inquiets quant à l'utilisation de leurs données numériques personnelles par les grandes entreprises des GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft).

Selon un autre sondage BVA sur « l'engagement à l'heure du numérique » publié en décembre 2016, 59 % des Français considéraient que le « numérique n'avait pas fait changer leur pratique en termes d'engagement citoyen et qu'ils ne se sentent pas plus engagés grâce aux outils digitaux ». Seuls 49 % d'entre eux avaient déjà signé ou diffusé une pétition en ligne et seuls 18 % d'entre eux avaient déjà participé à une consultation en ligne pour une institution publique (ex : vote pour choisir le nom de votre région, budget participatif... »).

Enfin, toujours d'après ce sondage, les raisons qui font que les Français n'ont pas utilisé massivement ces nouvelles pratiques numériques sont les suivantes : 32 % pensent que ces nouvelles formes d'engagement ne sont pas prises en compte par les pouvoirs publics, 20 % considèrent qu'ils manquent de temps, 19 % n'ont pas confiance dans ces outils numériques (fiabilité, sécurité, problèmes de confidentialités, etc.), 17 % ne se sentent pas concernés par ces nouvelles formes d'engagement, 16 % ne s'intéressent pas à la vie publique et 10 % ne se sentent pas à l'aise avec les outils numériques.

Ainsi les raisons de la non-participation à ce type de consultations sont les suivantes : manque d'intérêt pour la thématique de la consultation, défiance envers ce type de plateformes qui sont perçues comme des opérations de communication institutionnelle, ou encore défiance à l'égard de la protection de leurs données personnelles.

⁷⁷⁷ « Observatoire de la vie quotidienne des Français : Les Français et les données personnelles », BVA pour la Presse régionale, 24 mai 2018, <https://staticswww.bva-group.com/wp-content/uploads/2018/05/PRESSE-REGIONALE-Observatoire-de-la-vie-quotidienne-Mai-2018-Les-donn%C3%A9es-personnelles.pdf>

Cependant, on constate une abstention dans la réalité qui ne se retrouve peut-être pas sur le numérique. En effet, une autre explication de l'abstention peut être également administrative. Les électeurs ayant déménagé sont parfois radiés des listes électorales de leur commune de résidence, afin d'éviter les doublons, et ne sont pas spécialement réinscrits sur leur commune actuelle de résidence. Ainsi, on dénombrait 402 000 radiations à l'initiative des communes en 2017⁷⁷⁸. Il y a aussi les primo-votants, généralement des jeunes, qui n'ont pas effectué les démarches administratives nécessaires pour s'inscrire sur les listes électorales (les 18-24 ans constituent en effet environ 43 % des non-inscrits⁷⁷⁹). Un problème qui n'existera plus à partir de 2019, l'Insee devant désormais gérer un « répertoire unique des électeurs » et inscrivant d'office les jeunes adultes sur les listes⁷⁸⁰.

Ces problèmes administratifs disparaissent sur une plateforme numérique puisqu'on ne demande pas aux participants de décliner leur identité pour pouvoir participer. Ainsi, les jeunes, plus à l'aise avec le numérique, et tous ceux qui n'ont pas eu le temps de se réinscrire sur les listes électorales, peuvent participer sur ces plateformes numériques, en amendant des projets ou propositions de loi ou en faisant des propositions de réforme là où normalement ce privilège appartient au citoyen électeur.

⁷⁷⁸ Chantal Villette, Cyril Hervy, département de la démographie, « Recul du nombre d'électeurs en 2018 », Insee, 16 mai 2018, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3540007> : « On a également constaté une chute du nombre d'électeurs inscrits en 2018 (d'un peu plus de 300 000 personnes par rapport à 2017). Cela s'explique par plusieurs faits : "Les électeurs ayant déménagé sont ainsi parfois radiés des listes par leur commune de résidence antérieure (402 000 radiations à l'initiative des communes en 2017) sans être réinscrits sur une nouvelle liste » ». En 2018, l'Insee a par ailleurs constaté que 590 000 nouveaux inscrits parmi lesquels : 505 000 jeunes inscrits d'office, 44 000 s'inscrivant pour la première fois, 41 000 se réinscrivant après une période d'interruption, mais aussi 402 000 radiés à l'initiative des communes (et ne s'étant pas réinscrits ailleurs), 27 000 ayant perdu leur droit de vote et 467 000 électeurs décédés. »

⁷⁷⁹ « Typologie de l'abstention en France », *Le Monde*, 27 octobre 2004, https://www.lemonde.fr/international/article/2004/10/27/typologie-de-l-abstention-en-france_384676_3210.html : « Environ 43 % des non-inscrits ont entre 18-24 ans. "Leur retrait temporaire de la scène électorale s'explique par des raisons plus structurelles, liées aux caractéristiques propres au temps de la jeunesse, et se traduisant par une sorte de "moratoire électoral", souligne Anne Muxel, politologue au Cevipof (Centre de recherches politiques de Science Po/CNRS). "Ces jeunes peuvent s'intéresser à la politique, mais ne pas s'être acquittés des formalités avant le 31 décembre. La loi de 1997 sur l'inscription d'office des jeunes de 18 ans a sans doute amélioré les choses, mais son impact est difficile à évaluer, tant elle est diversement appliquée, y compris d'un arrondissement à l'autre de Paris". »

⁷⁸⁰ « Mise en place du répertoire électoral unique », Insee.fr, 15 novembre 2018, <https://www.insee.fr/fr/information/3539086>

3.3.3.1.3. *Sous-section 3. La participation n'est pas le seul vecteur de démocratie*

Pour l'application de la démocratie, il faut s'assurer de plusieurs critères au préalable bien définis, comme la présence du respect de l'égalité et de la liberté entre les partis. Si chacun des partis participe, il n'est pas dit que le débat soit plus démocratique, surtout s'ils n'ont pas les mêmes chances de s'exprimer dans le débat. Et c'est bien là qu'Internet fait défaut.

En effet l'accès à Internet est conditionné à des qualités économiques, culturelles, techniques : autant de « qualités » qui sont des obstacles à l'égalité entre les internautes et à l'exercice de leur liberté sur le numérique.

Enfin, la participation massive peut vite se révéler un leurre si elle ne remplit pas quelques critères de représentativité, surtout si elle n'est pas encadrée et ne s'inscrit pas dans des règles juridiques strictes comme la séparation des pouvoirs et le respect de la liberté d'expression de chacun.

C'est l'ensemble de ces règles qui permet pourtant une bonne teneur du débat dans une démocratie. Ainsi même la participation est « encadrée » par des règles pour qu'elle puisse être efficace et être légitimement prise en compte par les institutions. Pour mieux l'expliquer, je vais faire un parallèle avec les sondages ainsi que le temps de parole des candidats à la télévision.

Dans les sondages, la participation est prise en compte uniquement lorsqu'elle remplit les quotas représentatifs (établis au préalable sur la grille de l'INSEE). Ces quotas nous permettent d'éviter une surreprésentativité de certaines parties de la population. Même s'il arrive qu'en fin de sondage, on ouvre les quotas dits représentatifs pour clore le sondage (par exemple on va interroger plus de femmes qu'il n'en faut pas), cette ouverture reste minime et ne change pas le score final. Il y aura alors un redressement du sondage et sa marge d'erreur sera comprise entre 1 % et 3 %.

Autre exemple qui démontre que la participation doit être encadrée pour être mieux prise en compte, c'est l'équilibre du temps de parole entre les candidats durant la

période électorale⁷⁸¹, imposé par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). Cet équilibre permet, dans un débat, mais aussi dans la diffusion de l'information, de veiller à ce que chaque candidat puisse s'exprimer à temps égal à la radio et à la télévision. Cette règle de l'équilibre du temps de parole vient donc encadrer la participation des candidats dans les médias. Elle évite également une surreprésentativité de quelques candidats.

Sur Internet, cet équilibre du temps de parole n'existe pas. C'est ainsi que, celui qui s'exprime le plus devient le plus visible (un phénomène déjà décrit par Jean-Marie Cotteret, dans son ouvrage *Parlement 2.0*, faisant référence à la démocratie cathodique).

4. SOUS-PARTIE 3. VERS UNE « DÉMOCRATIE FRAGMENTÉE » ?

Dans cette partie, nous allons nous intéresser aux conséquences du numérique sur la démocratie actuelle. Nous allons nous rendre compte que non seulement Internet provoque une démocratie éparse, fragmentée dans plusieurs territoires ou en fonction des communautés ; la construction, l'architecture, la logique poursuivie sur Internet ne permettant pas de faire parler une volonté générale (Chapitre 1).

De plus, il existe de réelles solutions juridiques à apporter aux maux actuels de la démocratie : des solutions qui passent par une diffusion d'une culture constitutionnelle, de nouveaux règlements, de nouvelles lois mais aussi par des réformes institutionnelles

⁷⁸¹ « Délibération du 4 janvier 2011 relative au principe de pluralisme politique dans les services de radio et de télévision en période électorale », Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), 1^{er} février 2011, <https://www.csa.fr/Arbitrer/Espace-juridique/Les-textes-reglementaires-du-CSA/Les-deliberations-et-recommandations-du-CSA/Recommandations-du-CSA-en-vue-de-consultations-electorales-ou-referendaires/Deliberation-du-4-janvier-2011-relative-au-principe-de-pluralisme-politique-dans-les-services-de-radio-et-de-television-en-période-electorale>

(Chapitre 2), les seules finalement vraies réponses à apporter à cette crise de la démocratie.

4.1. Chapitre 1. D'une communauté diluée à des communautés organisées

Si Internet ne permet pas une meilleure représentation de la volonté générale, c'est parce qu'il est le terrain d'expression d'une multitude d'intérêts particuliers qui vivent les uns à côté des autres sans forcément faire consensus. En effet, Dominique Cardon avait déjà démontré qu'Internet était multiple et pluriel. Il sert de trépied à l'expression de chacun des individus qui s'expriment sans se parler.

À l'inverse, la démocratie a besoin de consensus pour pouvoir exister. Elle a besoin que ses citoyens se réunissent avec leurs intérêts particuliers pour dessiner une volonté générale, ou qu'ils effacent leurs intérêts particuliers au profit de l'intérêt général selon Rousseau : volonté générale incarnée par la représentation nationale.

Mais cette volonté générale n'existe pas sur Internet, comme nous l'avons indiqué précédemment :

- Premièrement pour des problèmes de représentativité, comme la fracture numérique qui n'est autre qu'une fracture sociale, l'expression sur Internet ne représentant pas fidèlement celle du corps électoral d'un pays.
- Et deuxièmement parce s'il existe bien quelques exemples « d'intelligence collective » réussie sur Internet, dans lesquels la discussion entre internautes a pu amener du consensus (Wikipédia ou le référencement de Google⁷⁸²), la règle générale est plutôt à l'opposé de ce mythe.

⁷⁸² Dominique Cardon, *La Démocratie Internet. Promesses et limites*, Paris : Le Seuil, 2010, p. 28 : « Avec Google, c'est l'organisation sociale des jugements portés par les internautes qui produit une hiérarchie de la visibilité. Un site sera bien classé (ou "ranké") s'il est cité par le plus grand nombre de sites eux-mêmes bien cités. [...] Aussi, ce sont les internautes qui décident de faire circuler une prise de parole plutôt qu'une autre en désignant, "élisant" les propos dignes d'être reconnus et partagés ». [Le référencement des sites sur Google est basé sur un algorithme qui prend en compte le nombre de citations par les internautes. Plus un site est cité, mieux il est référencé].

Il existe ainsi des obstacles humains et techniques qui ne permettent pas l'émergence de ce consensus.

- Les obstacles humains

Internet est plutôt le théâtre de multiples oppositions plutôt que d'un consensus, comme l'ont démontré plusieurs chercheurs. Pour Romain Badouard dans *Le Désenchantement de l'Internet*, « Internet n'a jamais été un terrain pacifié, un espace de débat idéal où prenaient place des discussions constructives^{783 784} ». Il peut être également un lieu dans lequel les internautes s'invectivent constamment.

Un fait déjà remarqué par Patrice Flichy, pour lequel sur Internet « l'échange argumenté est loin d'être toujours la règle. Le débat ne tend pas vers l'élaboration d'une position commune, mais plutôt vers une multiplication de points de vue contradictoires ». Il citait comme exemple les forums de discussion qui sont souvent « le siège de ces guerres d'injures (*flame wars*) où les internautes défendent violemment des opinions dont ils ne veulent plus démordre⁷⁸⁵ ». Le chercheur allait même jusqu'à parler de « balkanisation » des expressions sur le Web, où chacun cherche à s'affronter et à s'intimider, sans forcément chercher à débattre⁷⁸⁶.

Un constat également partagé par des membres de la *Civictech* ainsi que par des observateurs, les intervenants ne cherchant pas forcément le consensus mais s'exprimant plutôt sur des intérêts communs :

⁷⁸³ Romain Badouard, *Le Désenchantement de l'Internet*, FYP éditions, 2017, p. 12.

⁷⁸⁴ *Ibid.*, p. 74 : « La culture de débat propre au Web est très éloignée de cet idéal délibératif. En ligne, chacun défend "sa" rationalité et personne ne s'intéresse à la définition de critères qui fonderaient une entente réciproque. L'enjeu est de promouvoir une vision du monde ; quitte à discréditer par principe les individus qui pensent différemment. »

⁷⁸⁵ Patrice Flichy, « Internet, un outil de la démocratie ? », *La Vie des idées*, 14 janvier 2008. ISSN : 2105-3030. URL : <http://www.laviedesidees.fr/Internet-un-outil-de-la-democratie.html> : « Pour Mark Poster, les débats en ligne ne correspondent pas aux caractéristiques de l'espace public, à savoir un débat entre égaux où les arguments rationnels prévalent et où on cherche à élaborer une position commune. »

⁷⁸⁶ Entretien avec un maître de conférence en sciences de l'information et de la communication à Assas : « Par contre ce que fait Internet depuis ses débuts, c'est de segmenter idéologiquement les citoyens et de créer une espèce de balkanisation de l'espace public ou de débat public où chacun est dans son coin, chacun s'affronte et cherche à intimider ou faire taire le groupe auxquels ils sont opposés sans vraiment discuter avec eux, ça c'est présent sur les réseaux sociaux avec les différents camps qui s'opposent qui vont chercher à s'intimider sans vraiment débattre. »

L'engagement s'est juste transformé : les gens veulent s'engager plutôt uniquement sur des causes qui les concernent. (Un membre de Make.org.)

La principale transformation d'Internet, c'est de permettre aux gens de créer des communautés indépendantes des espaces géographiques, dans lesquelles ils évoluent, et donc de créer des communautés thématiques ou idéologiques en fonction des affinités. (Maître de conférences en science de l'information et de la communication à Assas.)

C'est pour cela que nous avons construit Make.org. Nous sommes passés de communauté de l'être à des communautés du faire. Auparavant, c'était notre capacité à être similaire qui tissait notre société. Cela devient peu à peu notre capacité à faire ensemble quelque chose⁷⁸⁷. (Axel Dauchez, fondateur de Make.org.)

Internet est donc l'expression des intérêts particuliers de chacun, qui parfois se regroupent en fonction de leurs affinités. Dominique Cardon avait déjà démontré que les communautés sur Internet étaient « le résultat d'un ensemble d'actions individuelles », et s'étaient formées à la suite « d'interactions opportunistes » permettant aux individus de se regrouper selon leurs affinités (géographiques, politiques, culturelles, etc.)⁷⁸⁸, mais qu'elles n'étaient en aucun cas la représentation fidèle d'une communauté de destin. Avec Internet, nous sommes passés d'une communauté diluée d'internautes à des communautés organisées pour des causes. Nous sommes donc aujourd'hui face à de multiples « communautés affinitaires ».

- Les obstacles techniques

⁷⁸⁷ Axel Dauchez, fondateur de Make.org, « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 4, Assemblée nationale, 16 octobre 2017.

⁷⁸⁸ Dominique Cardon, *La Démocratie Internet. Promesses et limites*, Paris : Le Seuil, 2010, p. 81 : « Les communautés d'Internet sont électives (elles agissent seulement dans certains cas précis). Elles ne ressemblent en rien à l'image villageoise ou tribale que certains cherchent à réanimer en usant du vocable communauté, afin de donner un supplément d'âme ou d'enracinement territorial aux collectifs numériques. Elles se présentent plutôt comme le résultat d'un ensemble d'actions individuelles qui, initialement, n'étaient pas ou peu guidées par un sentiment collectif. Elles ne résultent donc pas du modèle traditionnel de la communauté de destin, d'identité ou d'appartenance. La plupart des grands collectifs de l'Internet sont la conséquence d'interactions opportunistes dont la prémisse est l'exposition par les individus de leur identité, de leurs goûts ou de leurs activités. »

Il existe des obstacles techniques à cause desquels les internautes restent enfermés dans leur propre bulle de pensée⁷⁸⁹, ce qui a une explication technique mais aussi sociologique.

Avec leurs algorithmes de classement, les réseaux sociaux comme Facebook avec son « Edge Rank^{790 791} » et Google avec son « Page Rank » ont notamment déjà été mis en cause pour la création de « bulles de filtrage ». En effet, leurs algorithmes proposent des informations aux internautes en fonction de leurs consultations passées, reproduisant ainsi à l'infini un mimétisme idéologique⁷⁹² (Dominique Cardon, Romain Badouard).

En proposant uniquement des informations (notamment politiques) qui correspondent à leurs précédentes recherches ou à leurs affinités, l'offre ultra-personnalisée des réseaux sociaux comme Facebook ont pour finalité d'enfermer les internautes dans des bulles idéologiques⁷⁹³, alors que la démocratie vit pourtant de confrontations et d'esprit critique.

⁷⁸⁹ *Ibid.*, p. 31 « Sur Internet, les algorithmes qui permettent de hiérarchiser les informations enferment des principes de classement et des visions du monde. Ils structurent très profondément la manière dont les internautes "voient" les informations et se représentent le monde numérique dans lequel ils se promènent, sans toujours soupçonner le travail souterrain qu'exercent les algorithmes sur leur itinéraire. »

⁷⁹⁰ Romain Badouard, *Le Désenchantement de l'Internet*, FYP éditions, 2017 : « Au cœur du procès intenté à Facebook on trouve le "Edge Rank", son algorithme de classement des informations. Le "Edge Rank" obéit à un principe de proximité : l'information qui arrive la première est celle qui a été partagée par les contacts dont nous sommes les plus proches. »

⁷⁹¹ Dominique Cardon, *op. cit.* : « Sur Facebook, l'utilisateur ne voit pas défiler dans son fil d'actualité toutes les informations publiées par ses amis. Celles-ci sont filtrées par un algorithme, le « Edge Rank ». Son principe est de privilégier les informations publiées par des amis avec lesquels l'utilisateur a fréquemment interagi. Lorsqu'un internaute commente, *like* ou consulte régulièrement la page d'un ami, il verra les publications de cet "ami" apparaître dans ses actualités. En revanche, les publications de ceux avec lesquels il interagit peu ou pas lui seront moins fréquemment montrées, jusqu'à disparaître totalement de l'attention de l'internaute. »

⁷⁹² Romain Badouard, *op. cit.*, p. 22 : « Dans le cas de la campagne britannique sur le Brexit ou des élections présidentielles américaines de 2016 par exemple, Facebook a été montré du doigt comme la cause principale de la production de "bulle de filtrage" en ligne. Quelques années auparavant, c'est Google qui avait été l'objet de vives critiques pour les mêmes raisons. Parce que leurs algorithmes de personnalisations s'inspirent de nos consultations passées pour nous proposer des informations correspondant à nos goûts et à nos orientations politiques, ils nous enfermeraient dans des sphères idéologiquement homogènes. Pour qu'une démocratie fonctionne correctement, il est pourtant nécessaire que les citoyens soient exposés à des arguments contradictoires. »

⁷⁹³ *Ibid.*, *id.* : « À partir de *cookies* implémentés dans un navigateur, on peut facilement dresser le profil [de l'internaute] et lui proposer des résultats en accord avec ses préférences culturelles, culinaires, sociales et politiques. [...] En suggérant aux internautes des résultats en lien avec leurs recherches passées, Google les enfermerait dans des espaces cognitifs clos où ne seraient portés à leur connaissance que des contenus qui les conforteraient dans leurs positions. »

Toutefois, l'existence de « bulles de filtrage » est à relativiser avec le fait que Facebook propose par exemple de personnaliser soi-même son fil d'actualité. Libre à chaque individu de s'abonner et de demander ainsi à voir apparaître en premier une pluralité de médias opposés pour pouvoir s'informer. Dans *À quoi rêvent les algorithmes*, Dominique Cardon souligne que ce n'est pas tant la technique qui enferme les individus dans des bulles de filtrage, mais les individus eux-mêmes qui ne font que reproduire sur le réseau leur mimétisme social⁷⁹⁴. Il explique ainsi « qu'il n'est pas besoin que l'algorithme enferme les individus dans une bulle, ils le font d'eux-mêmes en obéissant aux régularités comportementales qui sont inscrites dans leur socialisation ».

Même chose pour les moteurs de recherche. Si les résultats les plus populaires – car les plus cités ou sponsorisés – apparaissent en premier, l'internaute est libre de surfer sur les pages de résultats suivants pour s'informer plus largement. Il sera alors, comme le souligne Romain Badouard, confronté à « des informations qui reflètent une pluralité de positionnements idéologiques, [...] le classement effectué par le moteur de recherche Google, n'étant pas lié à une orientation idéologique mais à un principe de popularité⁷⁹⁵ ».

4.1.1. Section 1. La naissance des communautés affinitaires

Sur Internet, le réseau des réseaux laisse s'exprimer en réalité des « volontés sectorielles » comme l'explique Jean-Marie Cotteret dans *Parlement 2.0*. Ces dernières

⁷⁹⁴ Dominique Cardon, *op. cit.* : « À partir d'un échantillon de dix millions de comptes américains, les chercheurs de Facebook ont essayé de mesurer les effets de la bulle en s'intéressant à l'une de ses dimensions : le fait de ne pas "voir" les informations venant d'un bord politique qui n'est pas le sien. [...] Il conforte le fait que la sociabilité des individus, surtout des plus politisés, est homophile : ils ont, très majoritairement, des amis qui ont les mêmes opinions et valeurs ; ils s'exposent prioritairement à des sources d'information qui confortent leurs idées. »

⁷⁹⁵ Romain Badouard, *op. cit.* : « En effet, le référencement opéré par Google repose sur la manière dont les sites se lient entre eux. Plus le site reçoit de citations provenant des autres sites et plus le moteur de recherche le considère comme populaire et en améliorera le positionnement. Concrètement, cela signifie que les contenus des sites n'ont pas d'intérêt pour Google, seul compte leur réputation, ce qui théoriquement assure de la visibilité à une plus grande diversité de points de vue, à condition que ceux-ci soient appréciés des internautes. »

vivent les unes à côté des autres sans forcément se confronter. Ce serait alors tout l'inverse de l'esprit même de notre démocratie qui repose sur un consensus général⁷⁹⁶.

En effet, comment faire pour canaliser ces hétérogénéités et ne faire qu'un, si elles s'expriment librement sur les réseaux sociaux sans s'opposer, à travers des blogs personnels, des médias dits « alternatifs » pourtant à la ligne éditoriale établie, des plateformes soumises à des biais technologiques via leurs algorithmes, etc. ? En réalité Internet ne peut pas remplacer la nécessaire fonction de l'élu, du représentant, qui incarne le consensus, la volonté générale, une valeur philosophique indépassable qui permet la réelle existence d'une démocratie.

L'architecture même d'Internet, horizontale, qui permet à chacun des internautes de partager l'information et cela sans intermédiaire, permet la constitution de ces communautés affinitaires⁷⁹⁷. En se partageant des informations, les internautes se rapprochent allant jusqu'à créer des communautés autour de sujets qu'ils affectionnent (le « voyage », le « sport », les « restaurants », etc.). La mode des « blogueurs stars » dans différents domaines d'activité est à cet effet très parlant (pour la musculation par exemple, certains concentrent déjà sur leur page YouTube plusieurs millions d'abonnés). En nous libérant de l'espace physique, « Internet permet de rapprocher les gens non plus par géographie (comme le faisait l'État nation), mais pour des intérêts particuliers (affinités pour une musique, une culture, une religion...) »⁷⁹⁸, comme l'avait déjà noté le sociologue Pierre de Charentenay.

⁷⁹⁶ Jean-Marie Cotteret, *Parlement 2.0*, Paris : Fauves Éditions, 2015, p. 22 : « [Pour Rousseau], la notion essentielle est la volonté générale, [l'État véritable n'existant à ses yeux que] là où le peuple est homogène au point que pratiquement règne l'unanimité. De cette homogénéité résulte l'identité démocratique entre les gouvernants et les gouvernés. »

⁷⁹⁷ Xavier Niel et Dominique Roux, *Les 100 mots de l'internet*, Paris : PUF, coll. Que sais-je ? 2012, p. 115 : « Les grands acteurs de l'Internet ont d'ailleurs déjà compris cette évolution vers des services en ligne d'échanges entre les internautes, qui deviennent de cette manière, horizontaux plutôt que verticaux. Le Web 2.0 est un Internet ouvert, interactif, qui met en réseau des groupes d'individus réunis par des centres d'intérêts communs. Ainsi, le Web n'est plus utilisé comme un simple média, c'est-à-dire un moyen permettant un accès statique à un ensemble de pages préétablies, mais comme une plateforme d'échanges alimentée par les internautes eux-mêmes. »

⁷⁹⁸ Pierre de Charentenay Pierre, « La démocratie Internet », *Études*, 2005/11, tome 403), p. 437-440. URL : <https://www.cairn.info/revue-etudes-2005-11-page-437.htm>. : « En dehors des cultures juives ou arméniennes disséminées dans les diasporas, la culture a toujours été liée à la géographie. En nous libérant de la dimension de l'espace, Internet nous permet de reconstituer des cultures au-delà des territoires : les amoureux du breton, de la musique pop, ou des villages écologiques reconstituent des sous-cultures en se retrouvant sur le Net. »

D'autres chercheurs ont également mis en avant la création de ces communautés affinitaires en fonction d'intérêts personnels. Dominique Cardon a souligné ⁷⁹⁹ le phénomène expliquant qu' « en choisissant leurs amis, les internautes font des choix affinitaires homogènes. Ils rassemblent des personnes dont les goûts, les centres d'intérêt et les opinions se ressemblent⁸⁰⁰ ». Les internautes se rapprochent ainsi d'autres individus partageant les mêmes ressources, les mêmes convictions⁸⁰¹. Les deux auteurs, Xavier Niel et Dominique Roux⁸⁰², avaient également relevé que l'absence de frontières physiques permettait de créer de nouvelles communautés.

⁷⁹⁹ Dominique Cardon, « Vertus démocratiques de l'Internet », *La Vie des idées*, 10 novembre 2009. ISSN : 2105-3030. URL : <http://www.laviedesidees.fr/Vertus-democratiques-de-l-Internet.html> : « Les "communautés" de l'Internet sont électives. Elles ne ressemblent en rien à l'image villageoise et tribale que certains cherchent à réanimer en usant du vocable communautaire, afin de donner un supplément d'âme ou un enracinement territorial aux collectifs de l'Internet. Elles se présentent plutôt comme le résultat collectif d'un ensemble d'actions individuelles qui, initialement, n'étaient pas ou peu guidées par le genre d'intention que l'on prête ordinairement au souci de s'engager derrière les valeurs partagées par une communauté. Elles ne résultent donc pas du modèle traditionnel de la communauté de destin, d'identité ou d'appartenance qui présuppose l'existence, chez les individus, d'une valeur ou d'un attribut incorporé à leur personne préalablement à leur engagement. La plupart des grands collectifs de l'Internet sont la conséquence émergente d'interactions opportunistes dont la prémisse est l'exposition par les individus de leur identité, de leurs goûts, de leurs activités et de leurs œuvres. Les individus commencent par rendre publics leurs intérêts expressifs. D'autres saisissent les prises offertes par les individus exposés pour débiter une interaction avec eux. Ainsi s'engagent des coopérations "faibles". C'est le tissu d'engagements dans lequel les personnes se laissent prendre qui contribue à leur révéler les intérêts et les intentions qu'elles ne savaient ou pouvaient formuler initialement. Elles se laissent ainsi redéfinir par les interdépendances suscitées par la mise en visibilité de leur individualité. Ce n'est qu'en de rares occasions que ces "coopérations faibles", au terme d'un long travail de consolidation et de renforcement des liens entre les participants font apparaître des normes et des valeurs que les acteurs endosseront comme attributs identitaires en s'engageant explicitement dans la prise en charge de tâches collectives. Alors les coopérations "faibles" de l'Internet pourront effectivement devenir "fortes" et se doter de ressources et d'instrument d'action, à la manière des collectifs du monde réel. »

⁸⁰⁰ Dominique Cardon, *La Démocratie Internet. Promesses et limites*, Paris : Le Seuil, 2010, p. 31 : « En conséquence, les métriques basées sur les affinités numériques délimitent, pour l'utilisateur, des fenêtres de visibilité qui ont la couleur de leur réseau social, mais risquent du coup de faire disparaître des informations qui pourraient les surprendre, les déranger ou contredire leurs a priori. »

⁸⁰¹ Romain Badouard, *Le Désenchantement de l'Internet*, FYP éditions, 2017, p. 81 : « Le phénomène d'homophilie que j'ai décrit au chapitre précédent ne concerne donc pas uniquement des orientations politiques générales de type "de droite" ou "gauche", mais il se joue également à l'échelle des sujets qui sont débattus. Des communautés d'opinion se forment de manière éphémère autour de thématiques spécifiques, en prenant cependant soin de mettre à distance les opposants potentiels. La fragmentation idéologique du débat se déroule aussi à une échelle "micro". A chaque sujet ses publics, répartis confortablement dans leur coin en fonction de leurs positions. »

⁸⁰² Xavier Niel et Dominique Roux, *Les 100 mots de l'internet*, Paris : PUF, coll. Que sais-je ? 2012. Citant une étude d'opinion, il y aurait selon eux, une majorité de Français (52 %) qui « estiment que les frontières habituelles comme la nationalité, par exemple, vont disparaître au profit d'autres valeurs plus fondamentales comme les convictions : idéaux politiques ou religieux et/ou affinités, passions communes ».

Certains auteurs d'ailleurs ont parlé de communautés « d'intérêts communs⁸⁰³ » comme les fondateurs d'Internet, pour expliquer le rapprochement d'individus en fonction d'intérêts partagés (un événement, une maladie, un *challenge*, etc.). D'autres ont évoqué une « intimité instrumentale⁸⁰⁴ » (Michel Gensollen), puisqu'il s'agit de partager une facette de son intimité et non la totalité de son identité^{805 806}.

Avec ces « communautés affinitaires », les internautes ont fini par engendrer un morcellement du paysage politique français. Auparavant, on avait affaire à des partis politiques traditionnels hérités d'une socio-histoire et d'une idéologie⁸⁰⁷ bien définie (R. Michels). Avec Internet, les communautés affinitaires défendent des sujets qui leur sont chers. Elles déstructurent complètement le paysage politique français car elles n'ont pas la même composante sociologique que les partis politiques traditionnels. On peut à la fois y trouver des ouvriers ou des cadres, des urbains et des périphériques, qui se rejoignent dans une seule thématique à défendre. Désormais, au lieu d'avoir des partis traditionnels qui ont une identité partisane claire, on a des communautés affinitaires qui sont multipartisanes.

⁸⁰³ Patrice Flichy, « Internet, un outil de la démocratie ? », *La Vie des idées*, 14 janvier 2008. ISSN : 2105-3030. URL : <http://www.laviedesidees.fr/Internet-un-outil-de-la-democratie.html> : « Les communautés en ligne ont été caractérisées par les fondateurs d'Internet comme des communautés "d'intérêts communs" ».

⁸⁰⁴ *Ibid.*

⁸⁰⁵ *Ibid.* : « Cet échange ne concerne pas l'ensemble de la vie d'un individu, mais certains aspects de sa personnalité liés à un domaine des loisirs mais aussi à des aspects plus intimes : maladies, événements familiaux... L'échange sera intense mais limité à une facette de la personnalité. On peut alors parler d' "intimité instrumentale". Ces communautés qui sont très abondantes sur Internet et souvent pérennes peuvent échanger des expériences ou des connaissances. »

⁸⁰⁶ Nicolas Vanbremeersch, *De la démocratie numérique*, Paris : Le Seuil, 2009 : « [Pour Sunstein], l'individu, loin de se connecter aux autres, dans une nouvelle utopie d'un espace public plus large et plus ouvert, se lie en effet essentiellement à ses proches, à ceux avec qui il a quelque chose en commun. Ainsi, comme des travaux de recherche l'ont démontré, les blogosphères de tendances politiques se rassemblent entre elles, se citent, largement plus qu'elles ne se tournent vers l'extérieur. Se créent ainsi ce que Sunstein appelle des "cocons d'informations". Chaque individu aurait la faculté de se fabriquer ses propres filtres, fondés sur ses désirs, ses goûts, ses tendances, jusqu'à perdre le bénéfice de l'intermédiation classique : être connecté à ce qui fait sens public, dans l'appartenance à une société. »

⁸⁰⁷ Jean-Marie Albertini, directeur de recherche émérite au CNRS, président du Forum citoyen Rhône-Alpes, « La crise des partis politiques » : « La troisième révolution industrielle accélère les changements sociaux mais n'a pas encore abouti à une nouvelle structuration sociale. Nous sommes au milieu du gué. Faire référence à des classes populaires ou moyennes n'a plus grande signification. Si la classe ouvrière a éclaté, les cadres ne participent pas telle la bourgeoisie et ne forment pas, pas plus que les employés, un groupe cohérent. Même s'il existe des groupes sociaux exploités et discriminés, il n'est plus question de raisonner en termes de classes sociales ou de rapports de classes. Les grands partis politiques républicains de droite ou de gauche n'ont pas pris en compte ces évolutions. »

Alors que Marx et Engels avaient cherché à démontrer que les partis politiques étaient l'expression adéquate de chacune des classes sociales⁸⁰⁸, les communautés affinitaires démontrent la fin de ce modèle, pour aller vers une sociologie toute nouvelle, leur socle commun ne reposant plus sur une identité de classe sociale mais sur des thématiques à défendre, thématiques d'ailleurs éphémères et qui évoluent au gré de l'actualité, créant des communautés qui se font et se défont aussi rapidement⁸⁰⁹. On pourrait aussi parler de communautés de « zappeurs⁸¹⁰ », qui sautent d'un sujet à un autre. Un comportement qui avait été déjà mis en avant, avec les « électeurs flottants⁸¹¹ » (Bernard Manin), c'est-à-dire qui changent de vote à chaque élection en fonction des enjeux, plutôt que de voter par tradition électorale.

Ainsi, alors que les partis politiques reposaient sur un modèle très vertical, très idéologique, ce n'est plus le cas des communautés affinitaires, dans lesquelles chacun des individus peut appartenir à une multitude d'autres communautés, distinctes les unes

⁸⁰⁸ Michel Offerlé, *Les Partis politiques*, Paris : PUF, Coll. Que sais-je ? (8^e édition), 2012.

⁸⁰⁹ Xavier de la Vega, « Vivre dans la modernité liquide, entretien avec Zygmunt Bauman », Université de Strasbourg : « La tendance à substituer la notion de "réseau" à celle de "structure" dans les descriptions des interactions humaines contemporaines traduit parfaitement ce nouvel air du temps. Contrairement aux "structures" de naguère, dont la raison d'être était d'attacher par des nœuds difficiles à dénouer, les réseaux servent autant à déconnecter qu'à connecter. »

http://sspsd.u-strasbg.fr/IMG/pdf/Vivre_dans_la_modernite_liquide._Entretien_avec_Zygmunt_Bauman.pdf

⁸¹⁰ Jean-Marie Albertini, directeur de recherche émérite au CNRS, président du Forum citoyen Rhône-Alpes, « La crise des partis politiques » : « Il existera toujours des jeunes et des moins jeunes s'engageant dans les partis politiques mais ils seront une petite minorité. En France, comme ailleurs, les générations nouvelles n'ont pas moins d'engagements mais différents. Nous sommes en présence d'une population désireuse d'autonomie et de pluriactivité. Dans la vie au travail comme dans la vie sociale et l'engagement on assiste au développement des comportements de "zappeurs". On passe rapidement d'un sujet à un autre, il faut que cela bouge, il faut avoir des opportunités de mobilités et d'associations à des projets variés. »

⁸¹¹ Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris : Flammarion, 2012, p. 298 : « Mais surtout, un phénomène nouveau est apparu au cours des dernières décennies : ce que l'on appela la volatilité ou l'instabilité électorale. Toutes les études soulignent aujourd'hui l'importance numérique croissante d'un électorat flottant qui ne vote pas en fonction d'identifications partisanes stables, transmis de génération en génération, mais change son vote selon les enjeux et les problèmes de chaque élection. La nouveauté tient plus précisément au caractère de cet électorat. En fait, il a toujours existé un électorat instable, mais ces électeurs flottants étaient autrefois essentiellement des individus peu informés, peu intéressés par la politique et le plus souvent de faible niveau culturel. L'électorat flottant dont on note aujourd'hui le rôle croissant est au contraire un électorat informé, intéressé par la politique et relativement instruit. La neutralisation des canaux d'information joue sans aucun doute ici un rôle décisif : elle accroît la probabilité que le citoyen informé soit exposé à des opinions diverses. Au lieu de recevoir son information par un canal partisan qui le renforce constamment dans un parti pris adopté une fois pour toutes, les citoyens qui s'informent à sa dispositions des sources d'informations neutralisées qui sont dans une certaine mesure contraintes, pour respecter cette neutralité même, de faire place à des points de vue divergents, si ceux-ci existent. »

des autres, qui se réunissent de manière éphémère à un instant T mais qui n'ont pas forcément de continuité dans le temps.

Par ailleurs, l'engagement évolue. Il ne s'inscrit plus uniquement dans un parti politique. Il y a désormais plusieurs manières de s'engager : dans la vie publique, dans une association de quartier⁸¹², pour une cause (en triant ses déchets, etc.). Selon un sondage effectué en mars 2015, par l'institut Harris Interactive, et intitulé « Représentations de l'engagement citoyen et de l'appartenance républicaine », il existe plusieurs définitions de l'engagement pour les Français. Celui-ci peut être à la fois :

- politique : c'est-à-dire voter (74 %) ; être bénévole dans une association (40 %) ; participer à un conseil de quartier ou à des consultations locales (35 %) ; s'engager pour les droits de l'homme et les libertés essentielles (52 %) ;
- économique : en privilégiant l'économie locale, l'économie sociale et solidaire (47 %), en refusant d'acheter des produits d'une marque ou d'une entreprise qu'on ne juge pas éthique (38 %) ;
- sociale : en triant ses déchets (60 %), en s'occupant de proches en difficulté (52 %), en donnant son sang, ses plaquettes ou ses organes (48 %), en donnant son temps aux autres (44 %).

Ce sondage confirme que les Français préfèrent s'engager dans des actions individuelles de proximité plutôt qu'auprès « d'institutions » englobantes comme les partis politiques ou les syndicats. Ils confirment ainsi leur engagement avec des communautés affinitaires, puisqu'on s'engage désormais à titre individuel dans des causes qui nous animent plutôt que dans des structures plus larges.

Les citoyens offrent ici une définition plus large de ce qu'est l'engagement. On ne s'engage plus uniquement pour la démocratie par des pétitions pour réformer les

⁸¹² Violaine Morin, « Les lycéens préfèrent le bénévolat à la politique », LeMonde.fr, 7 septembre 2018, https://www.lemonde.fr/education/article/2018/09/07/les-jeunes-preferent-le-benevolat-a-la-politique_5351510_1473685.html

institutions par exemple, mais aussi pour la société et l'humain au sens global (pour l'environnement, la marche pour le climat⁸¹³, etc.).

4.1.2. Section 2. La *Civictech* est un *lobby*

Dans cette transformation des rapports sociaux sur le numérique, quel est donc le rôle de la *Civictech*. En réalité, la *Civictech* a un double rôle à jouer : elle est à la fois un *lobby* en lui-même puisque la communauté, bien que diversifiée, défend l'utilité d'une participation sur le numérique, mais les différentes plateformes des *CivicTech* sont également des supports d'expression idéaux pour les différents *lobbys*.

4.1.2.1. Sous-section 1. Un *lobby* prodémocratie numérique

Nous allons le voir, la *Civictech* est en réalité un *lobby* à part entière qui défend la nécessité d'un débat public à travers l'utilisation d'outils numériques. Tout d'abord, rappelons la définition d'un *lobby*. Selon Yves Poirmeur, professeur de science politique, le *lobbying* désigne « les multiples interventions des individus et des groupes, destinées à influencer les pouvoirs publics afin d'obtenir des décisions qui leur soient favorables et d'infléchir l'action publique conformément à leurs intérêts⁸¹⁴ ».

Pour ces *lobbys*, il existe différents outils qui leur permettent de peser dans les décisions, en utilisant une stratégie de *lobbying* interne ou externe :

- Pour le *lobbying* interne, cela peut être en rencontrant les décideurs pour essayer de peser avec des arguments sur leurs décisions, ce qui était auparavant le métier des relations publiques. Yves Poirmeur cite à cet effet plusieurs actions possibles :

⁸¹³ Pierre Godon et Robin Prudent, « Marche mondiale pour le climat : entre 17 000 et 25 000 personnes dans les rues de Paris », FranceTvInfo.fr, 8 décembre 2018, https://www.francetvinfo.fr/meteo/climat/direct-marche-mondiale-pour-le-climat-lyon-donne-le-coup-d-envoi_3090915.html

⁸¹⁴ Yves Poirmeur, *Lobbying et stratégies d'influences en France (XVIII^e-XXI^e siècles)*, Issy-les-Moulineaux : LGDJ, avril 2018, p. 9.

- Rencontrer des membres du Gouvernement, des parlementaires et des hauts fonctionnaires. Fournir des analyses, de l'expertise aux ministères, aux commissions parlementaires. Participer aux auditions : concertations, comités d'experts, négocier avec les pouvoirs publics et d'autres groupes d'intérêt⁸¹⁵.

- Pour le *lobbying* externe, essayer d'influencer les décideurs par une multitude d'acteurs extérieurs, et en jouant notamment avec le poids de l'opinion⁸¹⁶, comme par exemple dans les manifestations, les sondages, les résultats électoraux ou les reportages journalistiques, etc. dans le but d'infléchir les pouvoirs publics dans leur direction⁸¹⁷. Un mode d'action jugé plus offensif et moins coopératif, qui est d'ailleurs davantage utilisé par les groupes contestataires pour faire pression sur les autorités publiques⁸¹⁸. Ici aussi le professeur indique plusieurs modes opératoires possibles :

⁸¹⁵ *Ibid.*, p. 104.

⁸¹⁶ *Ibid.* : « Pendant longtemps, elles ont surtout consisté en des opérations destinées à accéder aux décideurs pour les influencer directement ce qui relevait de leur stratégies internes (*inside strategies*). [...] La démocratisation des systèmes politiques a offert aux *lobbies* de nouvelles possibilités d'agir sur eux par l'intermédiaire de l'opinion publique qui se manifeste sous des formes différenciées – électorale, journalistique, manifestante, sondagière, etc. s'ajoutant aux méthodes des relations publiques utilisées pour intervenir directement dans le traitement des affaires, le lobbyiste dispose également d'une large palette de techniques de communication pour faire bouger l'opinion sous ses différentes manifestations et orienter dans le sens voulu les préférences des publics dont elle est l'expression, qui permettent d'élaborer des stratégies de pression externes (*outside strategies*). »

⁸¹⁷ *Ibid.*, p. 120 : « En recourant aux techniques de communication, aux connaissances sur les attentes des publics et aux savoirs sur les façons d'utiliser leurs sensibilités ou de les façonner par les techniques de propagande – parfois de désinformations – et de publicité, le groupe d'intérêt peut orchestrer, à l'instar des hommes politiques, des campagnes pour obtenir un soutien populaire. Les actions consistent ainsi en la réalisation d'interventions médiatiques – conférences de presse, présence experte dans les émissions de radio et de télévision, publication d'articles, de lettres et de pétitions interpellant les pouvoirs publics, ou de sondages révélant le soutien de l'opinion à la cause – dans l'organisation d'événements, manifestations, mobilisations sur les réseaux sociaux – démontrant, par la force du nombre, la popularité à la cause. Les mobilisations lors des débats publics sur les politiques publiques utilisent les mêmes instruments de pression. Lorsqu'il s'agit de peser sur des décisions internationales, les lobbies internationalisent leurs campagnes pour toucher les formes d'opinion pertinentes auxquelles sont sensibles les décideurs. »

⁸¹⁸ *Ibid.*, p. 119 : « Privilégié par les groupes critiques et contestataires, le lobbying externe est au contraire du lobbying interne non coopératif. Son répertoire d'actions est centré sur la publicité et l'appel à l'opinion publique pour peser par son intermédiaire sur les décideurs, ou dans un registre différent faire connaître un problème pour les y sensibiliser en même temps que le public, obtenir sa mise sur l'agenda politique et promouvoir les objectifs normatifs de son traitement. Il s'est élargi avec la sédimentation des médias qui différencient les instruments susceptibles d'influencer les publics et de les mobiliser. Il s'agit de mobiliser les citoyens à l'extérieur de la communauté de politique publique, pour en définitive, faire pression sur les autorités publiques à l'intérieur de cette communauté. »

Présence dans les médias (conférences de presse, expertise aux médias, etc.), construire des coalitions larges et diverses (pétitions, lettres, appels au Gouvernement, aux parlementaires, manifestations, débats publics, événements de tout genre, recours aux sondages, recours à des conseillers en communication, déclaration de soutien aux candidats aux élections...

Outre ces supports de communication traditionnels, s'ajoutent les nouveaux canaux d'information comme Internet, allant jusqu'à créer un « cyber-lobbying⁸¹⁹ » et le « *lobbying* des idées⁸²⁰ » à travers la création de *think tanks* (boîtes à idées), donc de la production intellectuelle, dont le but est de promouvoir dans le débat public de nouveaux concepts ou de nouvelles politiques.

Pendant de nombreux mois, nous avons vu la communauté *Civitech* à l'œuvre, à travers l'utilisation de ces nombreux outils cités. En effet, en ce qui concerne le *lobbying* interne, quelques membres de la *Civitech* ont été invités à de nombreuses auditions parlementaires, notamment à l'Assemblée nationale pour des tables rondes dont le sujet était « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne⁸²¹ ». On peut également citer le colloque « La Civic Tech au CESE⁸²² », (Conseil économique et social et environnemental), l'équivalent de la troisième chambre parlementaire bien qu'il n'ait pour le moment qu'un avis consultatif, qui a eu

⁸¹⁹ *Ibid.*, p. 120 : « La découverte progressive des capacités techniques de chaque nouveau média et la prise de contrôle de certains d'entre eux ont permis de compléter les moyens pour les lobbyistes d'atteindre leurs cibles, ce qu'a illustré récemment le développement du cyber-lobbying. »

⁸²⁰ *Ibid.*, p. 120 : « Le lobbying des idées repose de plus en plus sur le travail idéologique effectué au "carrefour entre recherche et pouvoir" par des *think tanks* (boîtes à idées), qui élaborent des concepts, formulent de nouveaux référentiels de politiques publiques, préparent des changements de paradigmes en dégageant les faits – *Policy Failure* – qui ne cadrent plus avec celui qui s'imposait jusqu'alors en dégradant son image au profit d'un autre, et conçoivent, le cas échéant, des agendas politiques alternatifs pour de nouvelles politiques. Par leur intermédiaire, les groupes d'intérêts peuvent espérer peser sur "la structuration du débat politique", sur la préparation des programmes politiques et faire passer insensiblement leurs intérêts particuliers comme étant des intérêts généraux en restant en retrait, dissimulés derrière ces intellectuels collectifs. Si les *think tanks* français sont beaucoup "plus faibles que leurs homologues étrangers", notamment américains, les organisations patronales ont, entre autres groupes, investi le champ intellectuel en contribuant "à la production directe ou indirecte d'idéologies et de définitions de ce que devrait être la bonne société". »

⁸²¹ Tables rondes « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Assemblée nationale, octobre 2017 [http://www2.assemblee-nationale.fr/qui/pour-une-nouvelle-assemblee-nationale-les-rendez-vous-des-reformes-2017-2022/democratie-numerique/\(block\)/43880](http://www2.assemblee-nationale.fr/qui/pour-une-nouvelle-assemblee-nationale-les-rendez-vous-des-reformes-2017-2022/democratie-numerique/(block)/43880)

⁸²² « Journée de la civic tech & de l'engagement citoyen au CESE », le CESE, 18 mars 2019, <https://www.lecese.fr/content/journee-de-la-civic-tech-de-lengagement-citoyen-au-cese>

lieu en mars 2019, ou encore le « Forum Civictech à la Bellevilloise⁸²³ » organisé par Etalab (qui dépend du Secrétariat chargé du numérique et de l'innovation en octobre 2016). On peut également citer l'événement organisé par la Civictech Make.org « réinventer l'Assemblée nationale⁸²⁴ » qui réunissait des acteurs de la *Civictech* venus présenter leur projet face à des parlementaires.

Concernant le *lobbying* externe, on comptabilise plusieurs *think tanks*, comme celui de Décider ensemble qui a créé un « Observatoire des civic tech et de la démocratie numérique, dont le lancement s'est effectué à l'Assemblée nationale, sous le haut patronage de Mounir Majhoubi alors ministre du Numérique⁸²⁵. Cet observatoire réalise d'ailleurs depuis 2018, un baromètre sur « la démocratie locale numérique⁸²⁶ ». On peut également citer Démocratie Ouverte, un collectif qui rassemble différentes *Civictech*⁸²⁷.

En *lobbying* externe, on peut citer le collectif #MaVoix qui a présenté en 2016 un candidat à l'élection législative partielle de Strasbourg, ou LaPrimaire.org qui a présenté une candidate à l'élection présidentielle 2017 (bien que celle-ci n'ait pas réussi à obtenir les 500 parrainages nécessaires). On a également assisté à de nombreuses tribunes dans la presse pour appeler à plus de *Civictech* ou de démocratie numérique : dans *L'Obs* en novembre 2018 sous le titre « Citoyens, États et collectivités, mettons la technologie au service de la démocratie », une tribune signée par Make.org et cosignée par plusieurs acteurs publics ; dans *Libération* en mai 2016 « Le mouvement des Civictech : révolution démocratique ou promesses excessives » signée par Loïc Blondiaux.

⁸²³ « Forum Civictech à la Bellevilloise », Blog d'ETALAB, <https://www.etalab.gouv.fr/event/forum-civic-tech-a-la-bellevillose-secretariat-detat-charge-du-numerique-et-de-linnovation/>

⁸²⁴ Pierre-Henri de Menthon, « Ces députés qui veulent dépoussiérer l'Assemblée nationale », Challenges.fr, 22 septembre 2017, https://www.challenges.fr/politique/francois-de-rugy-se-plonge-pour-de-bon-dans-la-revolution-des-civic-tech_501380

⁸²⁵ « Observatoire des Civictech et de la démocratie numérique », Décider Ensemble, <https://www.deciderensemble.com/articles/29610-communique-observatoire-des-civic-tech-de-la-democratie-numerique>

⁸²⁶ « Observatoire des Civictech et de la démocratie numérique », Décider Ensemble, <https://www.deciderensemble.com/page/300874-observatoire-civic-tech>

⁸²⁷ « Projets membres de Démocratie ouverte », Démocratieouverte.org, <https://democratieouverte.org/themes/search/Projet>

Que la *Civictech* soit en elle-même un *lobby* de la participation numérique, c'est un avis partagé par de nombreux acteurs de la *Civictech* :

On est enregistré en tant que *lobby*, c'est maintenant une obligation légale. Normalement toutes les *Civictech* qui ont rencontré plus de sept décideurs publics dans les douze derniers mois, doivent s'enregistrer auprès de la Haute autorité de la transparence. On assume de faire du *lobbying* qui est consubstantiel à la démocratie. (Un membre de Regards Citoyens.)

Oui c'est un *lobby*. Ils se regroupent pour essayer d'avoir des subventions et des financements. (Un membre d'Open Source Politics.)

En tant que « communauté » on se retrouve aux événements. (Un membre de Stig.)

On est tous des *lobbys* mais orientés plutôt citoyens. (Un membre de Stig.)

Ainsi que par des témoins indirects :

Ce sont des *lobbys*, il faut le reconnaître. La *Civictech*, c'est plusieurs choses, ce sont des associations, ce sont des entreprises, il y a de tout. Et c'est aussi un *lobby* qui, sur le plan intellectuel, fait avancer les choses. (Un membre du CESE.)

C'est un *lobby* de la participation. (Maître de conférences en science de l'information et de la communication à Assas.)

Certaines *Civictech* pointent du doigt leur manque de solidarité commune. En effet, les *Civictech* pour certaines d'entre elles, sont des *start-up* ou des associations en compétition sur un marché. Si elles ont l'habitude de se retrouver à des événements, il est difficile de parler de « communauté unie », tant les identités des unes et des autres sont diverses et tant les objectifs à atteindre sont variés. Pour certaines *Civictech*, il paraît donc difficile de se décrire en tant que *lobby* à part entière car les entités qui la composent ne sont pas d'accord sur les objectifs à défendre :

On se connaissait tous mais en réalité il y a eu peu de convergences. On expérimentait tous. Donc tout le monde a essayé de recueillir les *feedbacks* sur l'usage des uns et des autres. (Un membre de Bazille.)

J'ai surtout vu des initiatives qui m'ont semblées isolées et éparses. Je trouve ça dommage qu'on n'arrive pas à avoir un discours commun autour de nos différences. Si on était plus ensemble, on aurait plus une force de frappe, mais comme chacun cherche à créer son modèle économique, on a du mal à avoir un discours collectif. (Une « candidate citoyenne » de LaPrimaire.org.)

À l'époque dans Démocratie Ouverte, on a eu un grand débat sur ce que devait être Démocratie Ouverte. Moi j'étais en faveur de prendre des positions dans le débat public, mais ça ne s'est jamais passé car les gens de la *Civitech* ne sont pas tous d'accord sur les intérêts à défendre et avaient peur de se mettre en porte-à-faux avec certains de leurs clients. (Maître de conférences en science de l'information et de la communication à Assas.)

Lobby, ce serait un grand terme car on ne fait peur à personne. On n'a pas de puissance, pas de moyens de pression. Aujourd'hui c'est comme si on n'existait pas. (Un membre de Questionnez vos élus.)

4.1.2.2. *Sous-section 2. Un support d'expression pour les autres lobbys*

Si la *Civitech* est un *lobby* pour la démocratie numérique – et c'est normal car elle a dans certains cas un intérêt financier à porter ce type de discours –, elle peut également devenir le support d'autres *lobbys*. Ces plateformes étant devenues la cible de *lobbys* leur permettant de peser dans le débat public.

On a utilisé la plateforme Cap Collectif pour coconstruire une position. On l'a fait pour une fédération. On avait mis en ligne un livre blanc et toutes les associations ont pu venir le compléter : ce qui nous a permis d'améliorer certaines parties d'un point de vue technique. Pour le moment on est le seul cabinet de *lobbying* à prendre cette direction-là. (Un cabinet d'affaires publiques.)

Les groupes de *lobby* repèrent très bien ces plateformes-là. C'est même le rôle du directeur institutionnel de repérer ces plateformes et de faire plein de propositions. (Un membre de Make.org.)

On a été contacté par des associations pour poster leur pétition. J'ai l'impression qu'ils font plus ça pour avoir par la suite une base de sympathisants à prospector pour des dons. (Un membre de Citization.)

Ces opérations, c'est la porte ouverte aux *lobbys*. Il y a un certain nombre de plateformes gouvernementales qui ont été expérimentées depuis un an, c'est la grande mode, tout le monde veut sa plateforme. Mais un certain nombre ont été le champ d'expérimentation des *lobbys* d'une façon fantastique. Pourquoi ? Parce qu'on conçoit avant tout ces plateformes comme des opérations de communication. (Un membre du CESE.)

On a analysé la nature de la participation lors de la consultation République numérique. On est allé chercher toutes les données, pour pouvoir montrer les alliances, les communautés qui ont agi sur cette plateforme. On marque de manière très flagrante toutes les communautés du numérique, celles qui ont été organisées ou animées ou sollicitées par le gouvernement, des *lobbys* plus classiquement identifiés comme ceux de l'industrie du divertissement, des éditeurs de revues scientifiques, etc. Ce sont tous ces *lobbys* qui ont agi dans l'écriture de la loi. (Un membre de Regards Citoyens.)

Une nature assumée par une partie des plateformes *civictech*, puisque cela leur permet d'agir sur le débat public pour ce qu'elles considèrent comme étant des justes causes ; quitte à prendre le risque de voir porter une pétition complètement manipulée sur les réseaux. Une manipulation qui porte le nom d'*astroturfing* (simulation d'un mouvement spontané d'opinion sur internet)

Sur notre plateforme, on va ouvrir des comptes, en plus de ceux des élus, des comptes pour les associations, les ONG, les médias etc. L'idée c'est que notre plateforme soit celle d'un *lobby* citoyen. (Un membre de Stig.)

Le législateur n'a pas l'obligation d'écouter la pétition. En revanche, on peut faire pression, faire de l'influence sur le pouvoir politique, quand on a une pétition signée par plus de 100 000 personnes. (Un membre de Citization.)

On suit l'agenda parlementaire, on regarde si de temps en temps, il y n'a pas une pétition qui peut s'insérer dans cet agenda, dans le cadre d'une loi, etc. C'est là qu'on relance les signatures car on a une vraie opportunité d'agir. (Un membre de Citization.)

Un *lobby* oui, car on met en avant des idées qui ont le plus été évaluées, c'est indirectement une forme d'outil qui pousse des idées par rapport à d'autres. (Un membre de Ciwik.)

Au final, on est financé par un à cinq gros partenaires industriels, entrepreneuriaux, grands groupes. On leur explique qu'on a la force suffisante pour attaquer des bouts de politiques publiques ; avec 500 000 citoyens qu'on recrute. Et avec leur puissance financière et tout un aréopage d'associations présentes pour l'opération, ça donne un pouvoir pour traiter d'égal à égal avec les pouvoirs publics. (Un membre de Make.org.)

Tant qu'on n'intègre pas ces outils dans le processus avec des règles, eh bien on laissera la porte ouverte aux mieux organisés et donc aux experts ou aux *lobbys*. Si ces plateformes sont mal utilisées, on offre un moyen supplémentaire aux *lobbys* de s'exprimer. (Un membre du CESE.)

On peut également citer le collectif ECHO qui se définit comme étant un « *lobby* participatif et citoyen » (comme l'écrit leur description sur leur site), dont l'objectif « est d'aboutir à un changement concret de la politique publique, qui peut se matérialiser par un amendement, un décret, une proposition de loi, etc. en fonction du périmètre ⁸²⁸», en faisant du *lobbying* par « l'identification d'élus sur qui on peut s'appuyer comme relais, ambassadeurs, et qui en définitive voudront porter la proposition issue du processus ».

⁸²⁸ Démocratie Ouverte, « Entreprendre pour la démocratie », Medium.com, 30 mai 2018, <https://medium.com/@OpenDemocracyFR/entreprendre-pour-la-d%C3%A9mocratie-par-syst%C3%A8me-d-part-1-7-echo-citoyen-db4fe8729cff>

Pour d'autres, la publication d'argumentaires de *lobbys* sur ce type de plateforme participative permettrait d'apporter plus de transparence aux débats, la plateforme laissant apparaître le nom de l'auteur et l'ensemble de l'argumentaire. Un *lobbying* d'ailleurs nécessaire pour pouvoir améliorer les politiques publiques, un expert connaissant mieux que quiconque son propre sujet.

Quand on a ouvert notre cabinet de conseil en affaires publiques, on a voulu le réadapter à de nouvelles pratiques et renouveler un peu le métier [de *lobbyiste*]. L'intelligence collective, c'est hyper puissant dans les activités des affaires publiques. On est convaincu qu'aujourd'hui, si une entreprise veut faire du *lobbying*, elle doit être transparente et donc a tout intérêt à associer un maximum de personnes car maintenant les gens contrôlent tout sur le Web. Tout se sait et se comprend. Donc il vaut mieux avoir un seul et même discours, et si possible s'ouvrir à ses parties prenantes et à toutes personnes impactées. (Un cabinet d'affaires publiques.)

La loi République numérique a permis un vrai travail de *lobbying* citoyen sur la phase parlementaire, même si à la fin seules quatre petites mesurètes ont été prises en compte. Mais ça a permis aux participants de connaître les arguments de tout le monde afin d'avoir un impact sur le processus parlementaire. (Un membre de Regards Citoyens.)

Concernant les *lobbys* présents sur ces plateformes, il y a deux manières de voir les choses : soit vous êtes pessimistes et vous considérez que c'est de l'instrumentalisation, soit vous êtes optimistes et vous observez que plutôt que d'avoir des démarches de couloir ou des tête-à-tête contrôlés par personne, vous avez enfin accès à l'argumentaire des *lobbyistes*. (Un cabinet d'affaires publiques.)

Ce dispositif, c'est moins un dispositif de participation citoyenne qu'un dispositif d'expertise, d'ouverture de l'expertise et de transparence de l'expertise, c'est très important. (Maître de conférences en science de l'information et de la communication à Assas.)

Je rejoins la rapporteure sur cette question de la transparence. Comme elle le dit, les *lobbys* existent déjà ; et c'est à nous, parlementaires, de les identifier et de les présenter comme tels. Lorsqu'un député défend un amendement émanant d'un *lobby* – ce qui n'est pas un tort puisque ces groupes de pression peuvent souvent avoir de très bonnes idées –, il doit jouer la carte de la transparence et l'afficher comme tel, cela n'est nullement préjudiciable ni à l'amendement ni au député lui-même ⁸²⁹. (Députée Cécile Untermaier.)

La transparence peut être une manière de contrôler les *lobbys* car les plateformes numériques ont cette vertu qu'elles rendent transparente leur action. Ainsi Axelle Lemaire, lorsqu'elle lançait ses consultations publiques, avait-elle décidé de ne plus recevoir les *lobbys* et leur avait demandé de publier directement leurs opinions sur la plateforme, afin que les citoyens puissent suivre les prises de position des uns et des autres et en établir une cartographie⁸³⁰. (Paula Forteza, députée.)

Enfin pour certains, l'expression des *lobbys* sur ces plateformes permet en réalité de donner à voir leur force et leur réel soutien. Elle permet de mesurer (au nombre de clics) la puissance de frappe de ces groupes de pression. Ces plateformes sont devenues un nouveau thermomètre de l'opinion, puisqu'au lieu de mesurer une opinion selon la représentativité, elles mesurent en réalité la taille des « courants d'opinion » parmi la population ; les plateformes de la *Civitech* ne pouvant justifier, ni même espérer, eu égard à la fracture numérique, une quelconque représentativité de l'expression sur leur plateforme.

Effectivement sur Internet, on considère que ce n'est jamais représentatif, mais qu'atteindre un certain seuil, c'est significatif. Même si des gens ont voté deux fois, quand on arrive à 1 million de signatures, c'est un indicateur de la vie publique. (Maître de conférences en science de l'information et de la communication à Assas.)

⁸²⁹ Cécile Untermaier, députée, présidente de la table ronde « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 2, Assemblée nationale, 3 octobre 2018 : « Je rejoins la rapporteure sur cette question de la transparence. »

⁸³⁰ Paula Forteza députée, rapporteure, « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne, Table ronde 2, Assemblée nationale, 3 octobre 2018.

Beaucoup d'outils sont juste l'expression de groupes d'intérêt, et ils vont trouver dans des outils numériques le moyen de se structurer pour manifester. Caroline de Haas avec sa pétition sur la loi Travail s'est reposée sur des organisations puissantes, tandis qu'à côté vous avec une pétition sur la taumachie qui ne contient que 15 000 signatures et pourtant vous avez 5 à 7 associations qui sont derrière. Donc avec ces pétitions, c'est le poids de ses groupes de pression que l'on mesure. Et en plus avec un modèle peu vertueux qui est celui de Change.org sur lequel plus on paye et plus la pétition monte. (Un membre de Make.org.)

On fait de la consultation d'engagement. On fait attention à avoir pour moitié des hommes et des femmes, l'ensemble des régions couvertes. Mais si, in fine, sur une opération, ce sont les 18-25 ans qui se sont jetés sur une idée à 70 %, eh bien ça veut dire quelque chose de la mobilisation même si ce n'est pas totalement représentatif de la population. (Un membre de Make.org.)

Notre objectif ne vise pas à une représentation – on laisse cette partie aux sondages et leurs panels représentatifs, dont on voit bien aujourd'hui la limite – mais s'inscrit dans une démarche d'intelligence collective. Notre vocation, ce n'est pas de refléter l'opinion de l'ensemble des Français sur une question, mais bien l'inverse : c'est de refléter la diversité des attentes, des analyses et des solutions proposées. Notre enjeu, c'est la diversité⁸³¹. (Cyril Lage, CEO de Parlement & Citoyens.)

4.1.2.3. *Sous-section 3. Une expression spontanée ou une expression organisée ?*

Sur Internet, comment s'assurer que les mouvements numériques de contestation sont spontanés (issus des citoyens) et non pas organisés, par exemple via l'*astroturfing*, un mode opératoire des *lobbys*, qui simule une vraie fausse contestation numérique en utilisant la logique des algorithmes ?

⁸³¹ Cyril Lage (Parlement & Citoyens), « Participer à l'élaboration de la loi », *La Revue Civique*, propos recueillis par Sarah Pinard, février 2017, <http://revuecivique.eu/articles-et-entretiens/faire-participer-a-lelaboration-de-loi-cyril-lage-parlement-citoyens/>

Sur Internet, il existe un phénomène bien connu de *cyber-lobbying* qui repose sur les ressorts techniques d'Internet. Ce phénomène porte le nom d'*astroturfing*⁸³², technique de manipulation de l'opinion qui repose sur la logique des algorithmes. Il s'agit par exemple de publier le même contenu à plusieurs reprises sur plusieurs canaux⁸³³, ce qui fait ressortir une information et donne une impression globale d'un soutien spontané à cette information en particulier, puisque l'information est démultipliée, comme si elle avait été partagée par plusieurs milliers d'individus. En réalité, cette multiplication de l'information simule un effet de foule, comme si la foule soutenait l'initiative, alors qu'il ne s'agit que de liens reposter plusieurs milliers de fois par les mêmes individus. Ce type d'expression démultipliée rapidement pourrait être le fait de *lobbys* organisés, politiques, industriels, ONG, dans le cadre d'opération de communication ; l'ensemble donnant une impression de mouvement d'opinion alors que celui-ci a été créé complètement artificiellement.

À ce sujet, l'AEGE, réseau d'experts en intelligence économique, a mis en garde contre la manipulation grandissante des opinions sur Internet surtout lorsqu'il est possible pour un adversaire d'influer sur la décision publique à travers un semblant de mobilisation sur Internet. Pour eux, l'*astroturfing* est une méthode (un outil) « utilisé par des mouvements au même titre que le tractage, le collage, ou les autres moyens

⁸³² Lucile Berland, « Pétitions 2.0, mode d'emploi », *Lemonde.fr*, 24 septembre 2014, https://www.lemonde.fr/societe/article/2014/09/24/les-petitions-en-ligne-nouveaux-vecteurs-de-la-mobilisation_4493513_3224.html : « L' "astroturfing", terme inventé aux États-Unis et récemment débarqué en France, désigne l'action de propagande pratiquée par des lobbys politiques, industriels ou publicitaires. La technique consiste à faire croire à la spontanéité d'une revendication ou d'un mouvement citoyen, notamment par le biais des pétitions ou des sondages. Si le phénomène est très difficile à dénombrer, l'AEGE (réseau d'experts en intelligence économique) a publié en mars 2014 un rapport qui s'inquiétait de sa montée en puissance : "La multiplication des cas récents d'astroturfing en France doit déclencher une prise de conscience sur la facilité avec laquelle se manipule l'opinion sur Internet". »

⁸³³ Philippe Ségur et Sarah Périé-Frey (sous la direction de), *L'Internet & la démocratie numérique*, Presses universitaires de Perpignan, février 2016, article de Marlène Fraysse, « *La promotion de l'opinion individuelle : les blogs* » : « Certains citoyens peuvent ainsi être amenés à publier des fausses rumeurs pour manipuler et accroître la popularité du blog. L' "astroturfing" est apparu en Amérique et c'est une variante de la désinformation qui vise à une usurpation de représentativité. C'est une manipulation qui a pour but de simuler la sincérité d'un "effet de foule" dans le but de légitimer une prise de décision correspondant a priori à la majorité. Il est tout à fait surprenant de voir qu'en Chine des individus sont payés par l'État pour accomplir ce genre de tâches sur l'Internet. »

d'affichages⁸³⁴ ». C'est une méthode qui pourrait s'inscrire dans le cadre d'un *lobbying* externe, comme nous l'avons vu précédemment.

De là, il n'est pas interdit d'imaginer que ce processus puisse être effectué également sur les plateformes de participation citoyenne, notamment lorsque des internautes veulent voter pour un amendement ou lorsqu'il s'agit de faire remonter une proposition citoyenne dans un classement. Avec l'anonymisation d'Internet, le lecteur ne sait pas s'il s'agit d'un *lobby* aux identités multiples ou s'il s'agit d'un internaute qui a voté en fonction de ses convictions. La mise en scène de la participation manque à cet égard de transparence.

La question se pose d'autant plus lorsqu'on constate que certaines *Civitech*, comme des plateformes de pétitions permettent de faire « financer » la mobilisation sur leur site. C'est le cas du site Change.org qui se rémunère à travers des pétitions « sponsorisées », c'est-à-dire payées par une entreprise ou un citoyen, afin qu'elles soient envoyées à des milliers d'adresses *emails* dans le but de récolter des signatures⁸³⁵.

Un constat également partagé par quelques acteurs de la *Civitech* :

Il faut bien admettre que les *lobbys* participent de cette part d'ombre que comporte la démocratie, notamment la démocratie numérique. On bute ici sur la problématique de l'anonymat, justifié entre autres par des questions de sécurité, qui n'ont pas toujours de réponse satisfaisante. Le fait qu'on ne sache pas qui sont ceux qui interviennent ni au nom de quoi ils interviennent, peut

⁸³⁴ Charles Ponsard, « Astroturfing : enjeux, pratiques et détection », AEGE (le réseau d'experts en Intelligence Economique), 31 mars 2014,

http://bdc.aege.fr/public/Astroturfing_Enjeux_pratiques_et_detection.pdf

⁸³⁵ Lucile Berland, « Pétitions 2.0, mode d'emploi », Lemonde.fr, 24 septembre 2014, https://www.lemonde.fr/societe/article/2014/09/24/les-petitions-en-ligne-nouveaux-vecteurs-de-la-mobilisation_4493513_3224.html : « Change.org : la plateforme se finance par le biais de pétitions sponsorisées qui sont proposées aux pétitionnaires, après avoir signé une première pétition. L'internaute peut également accepter ou non de recevoir, à l'avenir, des informations sur l'ONG qui en est à l'origine. Mesopinions.com : la plateforme s'appuie sur les revenus des fenêtres publicitaires, qui ne sont ouvertes qu'aux "acteurs majeurs de la mobilisation" » que sont, entre autres, Reporters sans frontières, WWF, Action contre la faim ou la SPA. »

masquer des opérations de *lobbying* qui, en se déployant, créent des effets de masse et des flux statistiques qu'il est difficile d'interpréter politiquement⁸³⁶.

(Loïc Blondiaux, professeur au département de science politique de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne.)

On a vu le risque de la manipulation d'un scrutin. On l'a vu avec la loi bioéthique durant laquelle une grosse partie de la communauté autour de la « Manif pour tous » s'était énormément mobilisée sur la consultation, ce qui a probablement faussé les résultats. Mais les communautés en face pouvaient aussi faire la même chose. (Un membre d'Open Source Politics.)

Quand on a fait une consultation pour l'Assemblée nationale, on s'est rendu compte que des collectifs qui militaient pour le référendum citoyen (et ne s'en cachaient pas), avaient vu les statistiques de leur proposition montée en flèche en l'espace d'une soirée. C'était surréaliste par rapport au reste de la participation. En 24 heures, on avait 500 voix pour leur proposition et 500 connexions dans la soirée, mais aucun autre vote nul part ailleurs. Donc les manipulations comme ça on peut les voir tout de suite, et nuancer la popularité de certaines propositions. (Un membre d'Open Source Politics.)

Sur Change.org c'est encore pire. En payant dix euros, c'est envoyé à 10 000 personnes, et ça devient une pétition virale. Donc en payant, on peut en faire une pétition qui marche. (Un membre d'Open Source Politics.)

À partir du moment où un truc va devenir visible, le FN est bien organisé sur Internet, et ils peuvent manipuler le sujet ou le truquer. Ils ont une communauté redoutable sur Internet. (Un membre de Questionnez vos élus.)

Certaines *Civitech* ont d'ailleurs mis en place des garde-fous pour éviter que la participation sur leur plateforme ne se fasse manipuler :

⁸³⁶ Loïc Blondiaux, professeur au département de science politique de l'Université Paris I (Panthéon-Sorbonne), « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 2, Assemblée nationale, 3 octobre 2018.

Pour se prémunir d'une manipulation du vote, on est obligé d'inscrire son numéro de portable quand on crée un compte pour pouvoir participer. Ça évite les faux comptes sauf si vous avez dix téléphones portables et on reçoit un SMS que l'on doit valider. Donc c'est un compte un vote et pas une personne dix comptes. (Un membre de Ciwik.)

Transition

Nous avons vu que l'architecture d'Internet et celles des *Civitech* ne permettait pas l'application de principes philosophiques et de règles juridiques pourtant propres à la démocratie. Nous avons vu également que la participation n'est pas l'unique condition de la démocratie, surtout si d'autres conditions ne sont pas réunies, comme le libre accès à une plateforme ou l'égalité de parole.

Des audits indépendants et sérieux permettraient pourtant de vérifier, d'une part la viabilité de la participation, et d'autre part, la manière dont celle-ci est réutilisée. Ainsi, ces plateformes sont davantage l'illustration de choix politiques, démontrant l'élu, l'exécutif, dans la position de « celui qui écoute » les citoyens. Ce sont davantage des outils de communication qui permettent de « réenchanter la politique ». D'ailleurs la manière dont sont utilisées ces participations est révélatrice de cette ambiguïté.

En effet, selon le Baromètre de la démocratie locale numérique, publié en 2017 par Décider Ensemble en partenariat avec Cap Collectif, le numérique est utilisé par les collectivités locales essentiellement pour sonder l'opinion, en recueillant « les avis et les objections » (18,49 %) ou pour « faire émerger des idées » (16,44 %), mais nettement moins pour « coconstruire » dans le cadre d'un projet ou d'une politique publique (10,96 %), ni même échanger des arguments (9,59 %).

Un sentiment partagé par quelques acteurs directs de la *Civictech* ou membres apparentés :

Je suis allée à la consultation de Paula Forteza à l'Assemblée nationale. Plein de gens m'ont dit que c'était du pipo et que les choses avaient été décidées à l'avance. Donc on était dans une fausse concertation. (Une « candidate citoyenne » de LaPrimaire.org.)

Il faut se prémunir contre la tentation de *consultation washing*, c'est-à-dire de consultations factices, trop rapides, trop tardives et portant sur un fragment trop petit de la décision. Pour avoir travaillé, avec certaines personnes ici présentes, sur le projet de loi pour une République numérique, je peux vous dire que le plus difficile fut, non pas de recueillir les contributions de 80 000 personnes, mais de faire entendre cette voix dans le processus de décision ultérieur, c'est-à-dire de traduire dans le langage du droit des propositions parfois faiblement juridiques, de soumettre à nouveau le texte au Conseil d'État, de reconvoquer des réunions interministérielles... Il est moins difficile de libérer la parole et de l'écouter que d'en faire du droit⁸³⁷. (Henri Verdier, directeur interministériel du numérique et du système d'information et de communication au Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique -SGMAP.

Dans cette dernière partie, nous allons nous interroger sur les conséquences juridiques de cette démocratie numérique (Partie 3). Nous allons nous rendre compte que si la *Civictech* voulait dépasser les instituts de sondage en faisant de la « démocratie délibérative » et pensait par ce biais « améliorer la démocratie », elle n'a finalement instauré qu'une démocratie sondagière sans la qualité de la représentativité. Nous étudierons également les solutions juridiques à apporter là où le numérique fait justement défaut.

⁸³⁷ Henri Verdier, directeur interministériel du numérique et du système d'information et de communication au Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP), « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 6, Assemblée nationale, 30 octobre 2017.

4.2. Chapitre 2. Une démocratie « à la carte »

Quel est le visage de la démocratie que nous sommes en train de créer sur Internet ? Force est de constater que nous sommes en train de créer une « démocratie à la carte » dans laquelle nous sélectionnons les sujets sur lesquels nous avons envie de nous exprimer, en laissant de côté les sujets qui nous passionnent le moins.

Cette personnification d'Internet est la conséquence d'incidences économiques sur notre comportement électoral⁸³⁸. En effet, Gordon Tullock avait déjà montré que les citoyens étaient aussi des consommateurs et qu'ils agissaient en tant que tels dans un bureau de vote, faisant des choix rationnels en fonction de leurs intérêts particuliers. Le philosophe Zygmunt Bauman, auteur de *La Vie liquide*, expliquait, quant à lui, que les modèles de consommation se reproduisaient à l'infini sur l'ensemble des aspects de la vie⁸³⁹ (y compris sur le comportement électoral). C'est ce que nous avons pu voir dans le monde des idées avec un comportement électoral de « zappeur », mais aussi

⁸³⁸ Bernard Cunéo, « France 2015 : dix idées reçues et débattues », Viavoice, décembre 2015, p. 12 : « [Au sujet du processus d'individualisation] Il est né dans la sphère du travail : en témoignent le développement de la part individualisée des salaires, du télétravail, le nombre de salariés travaillant en entreprise sous un statut d'indépendant – qu'il soit subi ou voulu – la mise en place du travail posté dans les services, entre autres. Puis il a atteint l'univers de la consommation, comme le montrent les sollicitations d'achats personnalisés selon le profil des consommateurs, via le Web, ou les systèmes de personnalisations de la relation clients (CRM), le calibrage de leur production par les constructeurs automobiles en fonction des options choisies par le client, les créations d'associations concernant la défense de droits ou d'intérêts particuliers sans projets collectifs, la généralisation de la possession et de l'usage des smartphone jusque dans les lieux et moments publics. Enfin, ce processus d'individualisation s'est ancré peu à peu dans la vie privée : le nombre de célibataire a doublé en 30 ans, la courbe des divorces suit celle des mariages, les loisirs individuels sont les plus pratiqués (vélo, natation), les trois quarts des Français pensent que chacun doit définir sa religion indépendamment des églises, plus de la moitié des 15-24 ans déclarent ne pas avoir d'idéal dans la vie et le quart restant cite comme premier objectif une vie personnelle épanouie. »

⁸³⁹ Zygmunt Bauman, *La Vie liquide*, Fayard, coll. Pluriel, 2016, p. 140 : « L'expansion des modèles de consommation à tous les aspects et à toutes les activités de la vie pourrait constituer un effet secondaire imprévu (comme résultat d'une faute d'inattention) de la "marketisation" omniprésente et envahissante des processus de vie. Le marché pénètre des secteurs de vie qui étaient restés en dehors du domaine des échanges monétaires jusque récemment et n'apparaissaient pas dans les statistiques du PNB. [...] Pour citer Naomi Klein, le marché nourrit son "insatiable appétit" de croissance en repositionnant comme des "produits", des secteurs complets naguère considérés comme des biens collectifs et donc interdits à la vente. »

avec un besoin d'immédiateté permanent à assouvir, les consommateurs étant désormais habitués à obtenir une réponse en un clic⁸⁴⁰. Nous avons relevé une croyance sans limites dans le solutionnisme technologique selon lequel Internet et les technologies pouvaient tout résoudre, y compris les fractures démocratiques.

Désormais, puisque les consommateurs ont le choix grâce à des produits de plus en plus personnalisés et peuvent décider à la carte ce qui leur convient le mieux comme un film à la télévision, un menu au restaurant, une musique sur Deezer, ils formulent également des choix électoraux d'après leurs affinités. On le voit non seulement avec l'apparition des communautés affinitaires mais aussi dans le refus du débat et du consensus⁸⁴¹, pourtant intrinsèque à toute démocratie. En réalité, c'est la révolution du « menu » que nous offre l'hyper-individualisation d'Internet.

Mais ces communautés affinitaires, formés d'intérêts particuliers partagés, au lieu d'être le résultat d'un consensus à la suite de débats, créent la fin de la volonté générale. Comme le souligne le sociologue Bernard Cunéo, « la fin des débats signifie une démocratie amorphe et atone, puisque la démocratie trouve sa vigueur dans l'échange d'informations, les discussions, les débats houleux⁸⁴² ». Devant cette multiplicité, des

⁸⁴⁰ Evgeny Morozov, *Pour tout résoudre cliquez ici – l'aberration du solutionnisme technologique*, FYP éditions, 2014.

⁸⁴¹ Bernard Cunéo, « France 2015 : dix idées reçues et débattues », Viavoice, décembre 2015, p. 13 : « Un sondage Viavoice de septembre 2014 montre que les Français déclarent se former leur opinion dans leur voisinage immédiat (amis, parents) plutôt qu'à l'écoute d'instances, associatives, syndicales et politiques. La confrontation et le débat n'ont, au sens propre, pas lieu d'être. On exprime son opinion, on ne se soucie de celle des autres que pour se compter, on juge la leur de manière radicale mais on n'accepte pas que la nôtre soit mise en critique. Peu importe que nos opinions se contredisent. C'est que, comme le dit Pierre Bourdieu, "dans la pratique, la cohérence n'est pas toujours avantageuse". Le plus préoccupant sans doute est que cette tendance se vérifie dans tous les milieux, quel que soit le niveau d'information et de réflexion : partout, on considère désormais que chacun peut avoir une opinion, et que celle-ci vaut n'importe quelle autre. Tout le monde est bel est bien touché par la maladie de l'équivalence des points de vue. Il ne reste des débats d'école qu'insultes et bouderies d'individus. »

⁸⁴² *Ibid.*, p. 14.

intérêts particuliers se faisant entendre sans consensus, il devient alors difficile de gouverner⁸⁴³, précise Marcel Gauchet⁸⁴⁴.

4.2.1. Section 1. Vers une démocratie personnifiée ?

Patrice Flichy avait déjà démontré qu'Internet pouvait morceler les opinions sur le Web, allant même jusqu'à parler de « balkanisation d'Internet⁸⁴⁵ ». On y verrait alors une multitude de petites communautés postant sur les blogs politiques leurs points de vue, sans forcément chercher la confrontation avec des points de vue opposés⁸⁴⁶, créant ainsi une société fragmentée, comme l'ont également noté Dominique Cardon et Romain Badouard (voir *supra*).

Avec cette ultra-personnalisation de l'information, Internet engendre des expertises en silos, indépendantes les unes des autres, ne sont pas forcément croisées, et cet outil de communication permet, comme le souligne Patrice Flichy, de recevoir une information personnalisée. Tel est le cas par exemple avec les applications comme Netvibes, ou les

⁸⁴³ Marcel Gauchet, *La Crise du libéralisme, l'avènement de la démocratie*, tome 2, Gallimard, 2014 : « Devant la société qui s'installe, il n'y a plus de gouvernement possible si l'on continue de raisonner dans les termes libéraux, parce qu'il n'y a plus d'unités collectives appréhendables. L'intérêt général que le libre débat public et parlementaire était supposé permettre de dégager s'avère introuvable au milieu de la multiplicité des intérêts et organisations qui se font entendre et qui exercent en permanence leur pression. Il y a plus grave encore. L'idée de volonté générale devient purement et simplement intenable à l'heure où les divisions des opinions se solidifient dans des systèmes de partis et où l'antagonisme des classes s'impose au centre de la vie publique. »

⁸⁴⁴ Marcel Gauchet, *La Démocratie d'une crise à l'autre*, Nantes : éditions Cécile Defaut, 2007, p. 40 : « [L'accroissement de la défense des intérêts particuliers engendre une] oligarchisation croissante de nos régimes [car] là où la démocratie libérale devait être la somme des intérêts particuliers, elle se retrouve effacée par la souveraineté de l'individu. »

⁸⁴⁵ Patrice Flichy, « Internet, un outil de la démocratie ? », *La Vie des idées*, 14 janvier 2008, ISSN : 2105-3030. URL : <http://www.laviedesidees.fr/Internet-un-outil-de-la-democratie.html>

⁸⁴⁶ Philippe Ségur et Sarah Périé-Frey (sous la direction de), *L'Internet & la démocratie numérique*, Presses universitaires de Perpignan, février 2016, article de Marlène Fraysse, « La promotion de l'opinion individuelle : les blogs » : « L'un des atouts du blog citoyen est qu'il permet la rencontre, la confrontation entre diverses opinions plus ou moins contradictoires. Mais, cela est à relativiser car il y a l'apparition de petites communautés partageant les mêmes convictions et non l'émergence d'une seule et même communauté souhaitée au sein du processus démocratique. Par le biais des commentaires laissés, des liens hypertextes, se créent des affinités entre les internautes et cela participe à la construction de leur identité sociale. La balkanisation est donc la conséquence du caractère technique de ces nouveaux médias, qui est contraire à la volonté de perfectionnement de la démocratie, et qui fractionne cette dernière en de petites unités politiques autonomes. [...] Ce regroupement en petites communautés est dangereux pour la démocratie car les citoyens campent sur leurs opinions, idées sans chercher à débattre de manière pertinente. L'hostilité ressentie envers des groupes différents nuit à l'exercice de la citoyenneté en oubliant et en passant à côté des sujets essentiels de la vie en société. Il semblerait donc que ces nouveaux supports de communication fragmentent la société et ne revitalisent pas le débat démocratique. »

flux RSS, qui délivrent le flux de contenus de supports présélectionnés. Pour lui, « on est alors dans le modèle de la souveraineté du consommateur qui choisit ce qu'il veut ». Pourtant, nous l'avons démontré, la démocratie n'est pas le fruit de choix ultra-personnalisés mais plutôt de discussions et de consensus⁸⁴⁷ ; et surtout elle implique au citoyen, à titre individuel, de faire des sacrifices au profit de l'intérêt général.

Demain, nous nous dirigerons peut-être vers des interfaces uniquement focalisées sur l'UX (*User Experience*), c'est-à-dire l'expérience de l'utilisateur qui pourra lui-même personnaliser son interface d'offre démocratique : sur une plateforme de participation, il pourra décider sur quelle loi il souhaite s'exprimer. Le rapport du *think tank* Renaissance numérique opte par exemple pour cette solution, puisqu'il propose la création d'une plateforme éditorialisée qui permet à l'internaute « de renseigner sa localité, ses domaines d'expertise et d'attention. Ainsi son attention peut être captée de manière plus poussive si un débat correspond aux critères données⁸⁴⁸ ». On voit ici que l'on se dirige vers des interfaces de plus en plus personnalisées où chacun peut choisir ses domaines de participation en fonction de ses centres d'intérêt ou de son degré d'expertise.

Cette réalité existe déjà au niveau commercial avec le Web 3.0 qui permet d'analyser l'ensemble des données personnelles en ligne afin de créer des profils d'individus à des fins de ciblage commercial⁸⁴⁹. Elle est également présente sur les plateformes de participation des *Civitech*, puisque chacun des internautes est invité à s'exprimer sur les sujets de son choix mais non pas sur l'ensemble des sujets présentés, ce qui n'est

⁸⁴⁷ Patrice Flichy, « Internet, un outil de la démocratie ? », *La Vie des idées*, 14 janvier 2008, ISSN : 2105-3030. URL : <http://www.laviedesidees.fr/Internet-un-outil-de-la-democratie.html> : « Cass Sunstein rappelle à juste titre que le principe de la souveraineté politique est fondamentalement différent. "Les citoyens ne pensent pas et n'agissent pas comme des consommateurs". La démocratie politique est le résultat d'un gouvernement de la délibération. Les choix politiques ne correspondent pas toujours aux intérêts personnels de l'individu, mais à ceux de la collectivité. L'opinion publique se construit par le débat, l'échange et la délibération. »

⁸⁴⁸ Renaissance numérique, « Démocratie : mise à jour », <http://www.renaissancenumerique.org/>, avril 2016. p. 35.
https://www.renaissancenumerique.org/system/attach_files/files/000/000/050/original/LB_DEMOCRATIE_MAJ.pdf?1485793434

⁸⁴⁹ Xavier Niel et Dominique Roux, *Les 100 mots de l'Internet*, Paris : PUF, coll. Que sais-je ? 2012, p. 115 : « On parle aussi de l'arrivée du Web 3.0 que l'on appelle le « Web sémantique ». Il s'agit de technologies d'analyse et de recherche (*Datamining* en anglais, littéralement « creusement de données ») qui permettent d'explorer et de valoriser les données personnelles mises en ligne avec le Web 2.0, pour reconstituer des profils individus précis qui peuvent devenir des cibles commerciales. »

pas une obligation, à la différence d'un député qui est invité à s'exprimer ou à voter sur l'ensemble des textes parlementaires.

Le site américain *Causes* en est un bon exemple. Il s'agit d'un site de pétitions dans lequel les citoyens choisissent, via une interface généralisée, les causes qui les intéressent (environnement, recyclerie, démocratie, etc.). Une fois leurs choix déterminés, ils ont accès aux pétitions de leurs affinités. Ils peuvent signer ces pétitions, faire des dons pour réaliser des campagnes et même faire du *lobbying* auprès d'élus pour amender des lois.

Si cette proposition est alléchante, l'ultra-personnalisation porte cependant deux facettes : elle peut devenir l'ennemi de la démocratie ou la soutenir, en tant que *lobby*. Les aspects négatifs, nous l'avons vu, c'est l'ultra-personnalisation (que sont les intérêts particuliers) qui marque la fin de notre conception rousseauiste de la démocratie. C'est la victoire des multiples intérêts particuliers au détriment de l'intérêt général. C'est une faille de la démocratisation de l'expertise. Par ailleurs, ce n'est pas parce qu'un plus grand nombre participe que la loi est plus « démocratique », si ce sont toujours les mêmes (ceux bénéficiant des capitaux culturels, économiques et financiers) qui s'expriment. Et c'est là que s'effondre le rêve de la *Civitech* : une démocratie qui se voulait dans la réalité « populaire » reste sur Internet de nature oligarchique. Ce ne sont pas tous les publics qui s'expriment, mais une partie du public (et d'ailleurs les plus experts).

Cependant, cette délibération d'experts permet d'améliorer la qualité de la norme, en faisant appel à un plus grand nombre de connaissances. Certains parlent alors de « communautés de savoirs » ou de « communauté épistémique⁸⁵⁰ », ce qui désigne un

⁸⁵⁰ Philippe Ségur et Sarah Périé-Frey (sous la direction de), *L'Internet & la démocratie numérique*, Presses universitaires de Perpignan, février 2016, article de Candice Bordes, « *L'essor d'un idéal de partage : les projets contributifs* », p. 24 : « Si l'on parle des protagonistes de ces projets contributifs, il est impossible de passer à côté de la notion de communautés épistémiques, ou plus simplement appelées communautés de savoirs. Il est possible de reprendre une définition donnée par Haas : une "communauté épistémique" est une "communauté qui produit de la connaissance nouvelle, sur la base de critères scientifiques, et qui intervient dans la sphère publique, par exemple en réinjectant des connaissances dans des processus de définition de politiques publiques". En d'autres termes, il s'agit donc de groupes d'individus indépendants de l'État, groupes composés de professionnels, d'experts spécialisés dans un domaine en particulier et qui peuvent, selon ce

ensemble d'individus qui participent à une discussion en y apportant leur expertise dans la thématique qu'ils souhaitent défendre.

4.2.2. Section 2. Vers une démocratie sondagière ?

Est-on en train de créer une démocratie sondagière qui ne pourrait éviter les écueils auxquels sont confrontés les sondages effectués par des méthodes plus traditionnelles ? La question se pose quand on voit que les plateformes de la *Civitech* sont en réalité un autre thermomètre de l'opinion. Si elles ne se reposent pas sur de la représentativité, nous l'avons vu plus haut, leurs outils permettent de mesurer la force d'une communauté, le soutien d'une idée au sein de l'opinion publique.

Bien que certains membres de la *Civitech* s'en défendent, les plateformes de *Civitech* doivent faire face aux mêmes problématiques que les instituts de sondage.

Sur les plateformes des *Civitech*, les internautes sont invités à répondre sur des sujets qui ne les concernent pas. C'est pourtant exactement ce type de procédé que l'on reproche aux sondages : interroger des gens sur des sujets sur lesquels ils n'ont rien à dire. Pierre Bourdieu, dans *L'opinion publique n'existe pas* a dénoncé ce procédé qui implique que « tout le monde puisse avoir une opinion ; autrement dit que la production d'une opinion est à la portée de tous⁸⁵¹ », mais aussi que l'ensemble des participants

domaine et le contexte, devenir très influents sur les politiques publiques menées par l'État. Pourquoi selon le contexte ? Parce que l'influence de ces groupes est également liée aux thèmes qui représenteront un intérêt particulier dans un contexte particulier. Par exemple de nos jours, l'écologie, le développement durable et la protection de l'environnement sont des enjeux importants, dont certaines communautés épistémiques en font leur fer de lance. »

⁸⁵¹ Pierre Bourdieu, « L'opinion publique n'existe pas », *Les Temps modernes*, n° 318, janvier 1973, p. 1292-1309. Repris in *Questions de sociologie*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1984, p. 222-235 : « Toute enquête d'opinion suppose que tout le monde peut avoir une opinion ; ou autrement dit que la production d'une opinion est à la portée de tous. Quitte à heurter un sentiment naïvement démocratique, je contesterai ce premier postulat. Deuxième postulat : on suppose que toutes les opinions se valent. Je pense que l'on peut démontrer qu'il n'en est rien et que le fait de cumuler des opinions qui n'ont pas du tout la même force réelle conduit à produire des artefacts dépourvus de sens. Troisième postulat implicite : dans le simple fait de poser la même question à tout le monde se trouve impliquée l'hypothèse qu'il y a un consensus sur les problèmes, autrement dit qu'il y a un accord sur les questions qui méritent d'être posées. Ces postulats impliquent, me semble-t-il, toute une série de distorsions qui s'observent dès lors même que toutes les conditions de la rigueur méthodologique sont remplies dans la recollection et l'analyse de données. »

soient d'accord sur les mêmes thématiques à traiter. Sachant que ne pas avoir d'opinion à exprimer sur un sujet est déjà en soi une opinion.

Dans ce même article, Pierre Bourdieu considérait que « le sondage d'opinion est, dans l'état actuel, un instrument d'action politique », il pourrait en être de même des plateformes *civitech*.

Par ailleurs, on constate que certaines *Civitech*, bien qu'elles n'usent pas de la même méthodologie, fonctionnent comme des instituts de sondage, puisqu'elles font régulièrement appel à des panels, ce qui est pourtant fortement critiqué, puisque les avis recueillis ne seraient alors pas spontanés, et qu'on interrogerait des gens sur des sujets pour lesquels ils n'ont rien à dire (ou alors trop de choses à dire, étant directement intéressés par le sujet traités).

Axel Dauchez de Make.org par exemple se fait fort, à chacune de ses consultations, de pouvoir interroger 500 000 personnes, hommes et femmes, provenant de différentes régions en France et de différents âges⁸⁵². En réalité pour chacune de ses consultations, il constitue un panel en recrutant des contributeurs par les réseaux sociaux⁸⁵³. Ce panel, a ceci de différent des instituts de sondage, qu'il ne repose pas sur un accord explicite de participation à ce panel (il suffit d'avoir signé une pétition précédente pour pouvoir faire partie du fichier de contacts), et que l'identité des participants n'est pas toujours vérifiée, selon une triple modalité exercée par les panélistes dont c'est le métier : vérification de l'adresse postale, adresse *email* et adresse IP.

Par ailleurs, il n'est pas dit que les participants aux contributions ne soient pas des participants multirécidivistes, c'est-à-dire des participants à l'ensemble des

⁸⁵² Axel Dauchez, fondateur de Make.org, « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 4, Assemblée nationale, 16 octobre 2017 : « En la matière, Make.org est capable d'interroger 500 000 personnes – hommes et femmes – par semaine, en provenance des diverses régions de France et d'âge varié. »

⁸⁵³ Axel Dauchez, fondateur de Make.org, « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 4, Assemblée nationale, 16 octobre 2017 : « Il ne s'agit pas d'un fichier de 500 000 personnes. Nous utilisons tous les moyens digitaux à notre disposition pour recruter des contributeurs, environ 50 000 par semaine, soit 5 millions de contributeurs sur une législature. Sur le sujet ambitieux et effectivement extrêmement emblématique des questions au Gouvernement, cela ne signifie pas que les gens qui contribueront seront ceux que l'on a consultés, car, dans le panel, certaines personnes vont plus ou moins répondre. Et dans tous les cas, nous mettons en place un numéro vert pour les gens non connectés à Internet. »

consultations. Le fait de recruter de manière spontanée les participants sur Internet n'écarte pas le risque d'internautes devenus des « professionnels de la participation », d'autant plus que, nous l'avons vu précédemment, ceux qui participent sur Internet sont les plus actifs et les mieux informés, la plupart ayant par ailleurs un intérêt direct à s'exprimer sur les sujets.

Pour Axel Dauchez, l'autre force de sa plateforme, c'est que les questions sont ouvertes et appellent à la contribution, et ce à la différence des sondages⁸⁵⁴. C'est oublier que les sondages aussi peuvent poser des questions ouvertes avec des réponses spontanées. Le choix éditorial de la question et la manière dont elle est formulée pourraient également être remis en cause aussi bien sur ces plateformes que dans les sondages puisqu'ils impliquent des possibilités d'erreur auxquelles sont sensibilisées les personnes diplômées dans les instituts de sondage, à la différence des consultants des plateformes des *Civictech*.

Lorsque Jean Massiet d'Accropolis critique la faible qualité des questions binaires posées lors des sondages⁸⁵⁵ (Êtes-vous pour ou contre telle chose), il oublie que généralement, un sondage comporte une quinzaine de questions et que s'il s'agit de formulation propre à la première question introductive d'un sondage, les quatorze suivantes permettent d'éclaircir la réponse en posant des questions plus détaillées ou plus ouvertes. Elles permettent d'affiner le sujet pour connaître au mieux les avis des citoyens.

⁸⁵⁴ Axel Dauchez, fondateur de Make.org, « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde, 4, Assemblée nationale, 16 octobre 2017 : « Jusqu'à maintenant, les instituts de sondage posaient une question fermée, afin de connaître la réponse. Cela a certes une vertu d'écoute, souvent fictive d'ailleurs – on sait maintenant qu'un bon sondage est un sondage dont on connaît la réponse au moment où on pose la question –, mais ce n'est pas engageant : on recherche l'information, et non l'engagement des sondés. Finalement la manière de poser la question, comme pour un référendum, crée des effets de bord plus importants que le résultat qu'on peut en tirer. »

⁸⁵⁵ Jean Massiet fondateur d'Accropolis, « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 4, Assemblée nationale, 16 octobre 2017 : « Et je réponds là à votre question concernant les instituts de sondage –, on dépasse le débat : "Pour ou contre la suppression de l'ISF ?". Ce genre de question, pour moi, ne présente aucune sorte d'intérêt et ne représente que 0,1 % du chemin citoyen. [...] Je crois également que la république "sondagièr" est passée de mode et que cette époque sera bientôt révolue grâce, je l'espère, aux techniques que je défends et qui montrent que l'on peut dépasser la simple question "pour ou contre ?". C'est ainsi que l'on recréera des comités citoyens, des consultations numériques... »

Par ailleurs, il n'existe plus de grandes disparités entre les recueils de l'information par téléphone ou par Internet, chacune de ces deux méthodes de collectes possédant des limites⁸⁵⁶. Si les sondages par téléphone ne sont pas parfaits, la « prise de température » par Internet ne l'est également pas, Internet n'étant pas une solution de remplacement plus efficace.

En réalité, les seules différences que je peux voir avec le fonctionnement d'un institut de sondage sont les suivantes : l'absence de représentativité, des coûts moins élevés, mais pas forcément plus qualitatifs, et la possibilité de traiter de données massives par milliers, à la différence d'un chargé d'études dans un institut de sondage qui peut traiter généralement manuellement 1 000, voire 2 000 réponses spontanées dans un questionnaire. Le plus important étant l'absence de représentativité : ne connaissant pas leur échantillon (les personnes qui s'expriment sur leur plateforme), comment les *Civictech* peuvent-elles en interpréter les résultats ?

4.2.3. Section 3. Vers une disparité de démocratie locale ?

En France, l'État est unitaire⁸⁵⁷. C'est en effet l'article 1^{er} de la Constitution française de 1958 qui affirme que « La France est une République indivisible » ; ce qui fait de

⁸⁵⁶ Marion Selz (sous la direction de), *La Représentativité en statistique*, Paris : INED Éditions, 2012, p. 65 : « *Inter Survey*, qui a comparé les réponses sur un an, entre des panélistes qui possédaient une liaison Internet avant d'être recrutés pour son panel, et des panélistes qui n'en avaient pas, parvient à la même conclusion : la collecte par Internet ne change pas les réponses de manière significative. [...] Discuter de la validité d'un échantillonnage en ligne suggère implicitement qu'il existe des terrains parfaits, à la représentativité absolue. Or aucune des méthodes de recueil n'est parfaite, chacune a ses avantages et ses biais. »

⁸⁵⁷ Philippe Ardant et Bertrand Mathieu, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Issy-les-Moulineaux : LGDJ, 29^e édition, 2017, p. 43 : « Dans l'État unitaire, tous les citoyens sont soumis au même unique pouvoir. Un Parlement unique légifère pour l'ensemble des citoyens, ceux-ci sont soumis à l'autorité d'un seul Gouvernement et d'un droit identique où qu'ils habitent. L'État unitaire constitue la forme la plus répandue d'État : la Chine, l'Algérie, la Thaïlande, la Pologne... sont des États unitaires. La France aussi où la Constituante, reprenant le principe consacré par la monarchie, a proclamé en 1792 que "La République est une et indivisible", coupant court aux tentations fédéralistes inspirées des États-Unis (et qui constituaient plutôt un "départementalisme", c'est-à-dire un renforcement des compétences des départements) ; la peine de mort étant requise contre ceux qui se réclamaient des idées fédéralistes. »

l'État le détenteur unique de la souveraineté⁸⁵⁸. Cette volonté est une construction administrative directement issue de la Révolution française⁸⁵⁹.

Bien que l'organisation de la France soit décentralisée⁸⁶⁰ (art 1 de la Constitution de 1948) et que les collectivités locales puissent s'administrer librement⁸⁶¹ (article 72 de la Constitution française), elles ne peuvent exercer seules la souveraineté et ne sauraient reconnaître sur leur territoire une souveraineté indépendante. C'est d'ailleurs en ce sens que le Conseil constitutionnel a refusé de reconnaître l'existence d'un peuple corse (décision 91-290 DC du 9 mai 1991). Et c'est aussi pour cette raison que lorsque des collectivités mettent en place une plateforme consultative, elles ne peuvent le faire que sur des enjeux locaux, qui n'engagent que leurs administrés.

⁸⁵⁸ Denis Baranger, *Le Droit constitutionnel*, Paris : PUF, Coll. Que sais-je ? (7^e édition), 2017, p. 53 : « Le principe d'indivisibilité du corps politique et celui d'unité du détenteur de la souveraineté ont un effet sur l'organisation institutionnelle de l'État unitaire : son territoire est unifié, en ce sens qu'il n'est soumis qu'à l'autorité d'un ensemble défini de pouvoirs publics. En un mot, il n'y a qu'un seul "État". Cela n'exclut pas l'existence à l'échelon local de collectivités subordonnées, qui se définissent juridiquement par une compétence territoriale plus réduite. »

⁸⁵⁹ Lucian Boia, *Le Mythe de la démocratie*, Paris : Éditions Les Belles Lettres, 2002, p. 19 : « La République est proclamée une et indivisible. La souveraineté ne se partage pas. Tout intérêt particulier doit s'effacer devant la volonté de la nation. Théoriquement, il y avait même un "surplus" d'absolutisme par rapport à l'absolutisme royal. Finies les particularités régionales et locales qui avaient représenté des structures de résistance face au pouvoir central. Les départements succèdent aux provinces ; ils ne sont plus des entités historiques et culturelles, mais tout simplement des unités administratives, diffusant dans le territoire une volonté politique unique. "Il n'y a plus de corporations dans l'État, il n'y a plus que l'intérêt particulier de chaque individu et l'intérêt général". Ces mots de Le Chapelier exprimèrent clairement la philosophie de la Révolution française. »

⁸⁶⁰ Philippe Ardant et Bertrand Mathieu, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Issy-les-Moulineaux : LGDJ, 29^e édition, 2017, p. 44 : « La décentralisation consiste à confier des attributions propres à des autorités élues à l'échelon local par les citoyens (décentralisation territoriale : la commune, la région), où des organismes autonomes, à des personnes morales, chargées de gérer des activités d'intérêt public (décentralisation par service ou fonctionnelle. En France, par exemple, les universités ou les chambre de commerce). Les attributions confiées à ces autorités sont fixées par le législateur et non par la Constitution, elles peuvent donc être modifiées par une simple loi votée par le Parlement. Aussi les collectivités décentralisées n'ont-elles par "la compétence de leurs compétences", leur organisation et leurs attributions sont fixées en dehors d'elles. Lorsqu'elles posent des règles, celles-ci doivent respecter celles imposées par l'État. L'exercice de ces attributions est soumis à un contrôle des autorités de l'État, qui est beaucoup moins contraignant que celui résultant du pouvoir hiérarchique à l'égard des autorités déconcentrées. L'objet de la décentralisation est d'associer les administrés de façon plus étroite aux décisions qui les concernent. »

⁸⁶¹ Denis Baranger, *Le Droit constitutionnel*, Paris : PUF, Coll. Que sais-je ? (7^e édition), 2017, p. 55 : « Selon le texte adopté en 1958, le Parlement était en France le seul législateur pour toute la République. En vertu de l'article 72 de la Constitution, "dans les conditions prévues par la loi", les collectivités territoriales "s'administrent librement par des conseils élus". C'est reconnaître une valeur constitutionnelle au principe de libre administration et à la nature "politique" (puisque électorale) des collectivités territoriales. Mais c'est aussi s'en remettre à la loi pour organiser cette liberté et en fixer les limites. La France s'est engagée, depuis 1982, dans une ambitieuse réforme décentralisatrice qui vise à transférer, par des lois, des compétences limitativement énumérées et les moyens qui leur correspondent à des collectivités locales qui constituent des personnes juridiques distinctes de l'État. »

En effet, les collectivités représentent leurs administrés⁸⁶², pas ceux de la ville voisine. Lorsqu'elles organisent des consultations sur Internet pour « participer à l'ordre du jour du conseil municipal » par exemple, elles doivent s'assurer que les participants internautes sont bien issus de leur territoire car elles tirent leur légitimité de leurs administrés qui les ont élues. Mais nous avons vu que l'anonymisation d'Internet ne permettait pas de s'assurer de l'identité des participants.

C'est bien pour cela, qu'après un recours préfectoral, le tribunal administratif de Grenoble a annulé⁸⁶³ un dispositif participatif numérique mis en place par la municipalité de Grenoble, pour l'ensemble des habitants de la ville, de nationalité française ou non, et âgés de plus de 16 ans, dont l'objectif était d'organiser des votations d'initiative citoyenne à effet décisionnaire⁸⁶⁴, c'est-à-dire l'équivalent d'un référendum d'initiative populaire mais à une échelle locale.

Le tribunal a considéré que ce dispositif étendait « le droit de pétition et du référendum local à diverses catégories de personnes n'ayant pas la qualité d'électeur de la collectivité territoriale » et que cela violait les dispositions de l'article 72-1 de la Constitution. En effet, « en permettant à des personnes autres que les seuls électeurs de la commune d'user du droit de pétition, notamment les habitants de la commune âgés d'au moins 16 ans, le conseil municipal a méconnu les dispositions de l'article 72-1 de la constitution », un électeur français étant une personne âgée de 18 ans et plus.

Par ailleurs, s'il existe bien des solutions pour les citoyens de faire entendre leur voix à une échelle locale, notamment avec la loi relative à la « démocratie de proximité »⁸⁶⁵

⁸⁶² Philippe Ségur et Sarah Périé-Frey (sous la direction de), *L'Internet & la démocratie numérique*, Presses universitaires de Perpignan, février 2016, article de Jocelyn Ziegler, « Cyberdémocratie et démocratie participative », p. 161 : « Depuis 1992, plusieurs lois ont renforcé la participation de la population à la vie locale. Par exemple, une de ces lois autorise la consultation des citoyens sur des thèmes relevant de la compétence de la commune. La loi d'août 2003 ajoute, en plus de la consultation des citoyens, le référendum décisionnel local ». Voir loi n° 2003-705 du 2 août sur le référendum local décisionnel.

⁸⁶³ Jugement du 24 mai 2018 n°1701663 - Préfet de l'Isère, tribunal administratif de Grenoble, <http://grenoble.tribunal-administratif.fr/A-savoir/Jurisprudence/Jugement-du-24-mai-2018-N-1701663-Prefet-de-l-Isere>

⁸⁶⁴ Collectif d'intellectuels, de militants, d'élus, « Donnons aux citoyens le droit d'interpellation ! », Liberation.fr, 1 juin 2018, <https://www.liberation.fr/auteur/17369-collectif-d-intellectuels-de-militants-d-elus>

⁸⁶⁵ Alice Mazeaud et Magali Nonjon, *Le Marché de la démocratie participative*, Vulaines-sur-Seine: Éditions du Croquant, « Sociopo », 2018, p. 69 : « La consécration de cette démocratie locale intervient en février 2002 avec le vote de la loi relative à la "démocratie de proximité" dans un contexte où le thème de la crise de la

et l'organisation de référendum décisionnel local, sur décision de l'exécutif municipal, en initiative partagée avec les citoyens depuis la loi n°2003-705 du 2 août 2003) ; le référendum d'initiative populaire n'existe pas dans notre Constitution (surtout à une échelle locale) : les administrations ne peuvent pas créer de nouveaux droits sans passer par le Parlement et les collectivités sont administrées par l'État unitaire^{866 867}. En effet, « la souveraineté étant nationale », « aucune section du peuple ni aucun individu » ne peut s'en attribuer l'exercice », comme le rappelle Michel Verpeaux, professeur à l'Université de Paris sur le site du Conseil constitutionnel. C'est pourtant bien ce qu'a fait la municipalité de Grenoble.

Dans son jugement du 24 mai 2018 n°1701663, le tribunal de Grenoble a considéré que le dispositif de la ville allait plus loin qu'une simple association du public aux décisions administratives et que la mise en place d'une telle procédure ne respectait pas « le cadre constitutionnel et législatif défini aux articles 72-1 de la Constitution et aux articles LO 1112-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales » et qu'elle

représentation occupe une place centrale dans l'agenda politique et médiatique. Comme l'indique la circulaire d'application, cette loi "a pour objet premier l'approfondissement de la démocratie locale, par le développement de la démocratie participative d'une part, qui permet aux habitants d'être mieux associés à la vie locale et, d'autre part, par le renforcement de la démocratie représentative, afin de fournir aux élus locaux de meilleures conditions d'exercice de leurs mandats". »

⁸⁶⁶ Michel Verpeaux, professeur à l'Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne), « Le "référendum local" et la Constitution », *Cahiers du Conseil constitutionnel*, n°12 (Dossier : Le droit constitutionnel des collectivités territoriales), mai 2002 : « L'article 3 ne peut cependant pas servir de fondement à d'autres formes de consultation, bien qu'il prévoit expressément le référendum, car celui-ci n'est conçu que comme un mode d'expression de la souveraineté nationale et cet alinéa sert à annoncer les articles 11 et 89. Mais la souveraineté étant qualifiée de nationale, et "aucune section du peuple ni aucun individu" ne pouvant s'en attribuer l'exercice, selon l'alinéa 2 de ce même article, un quelconque référendum local ne peut trouver son fondement constitutionnel dans cet article. Il faut écarter aussi l'article 76 nouveau, introduit par la loi constitutionnelle n° 98-610 du 20 juillet 1998 et qui prévoit la consultation des "populations de la Nouvelle-Calédonie sur les dispositions de l'accord signé à Nouméa le 5 mai 1998". Cette disposition, destinée à organiser "une" consultation, n'a en réalité aucun caractère général. », <https://www.conseil-constitutionnel.fr/nouveaux-cahiers-du-conseil-constitutionnel/le-referendum-local-et-la-constitution>

⁸⁶⁷ Philippe Ardant et Bertrand Mathieu, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Issy-les-Moulineaux : LGDJ, 29^e édition, 2017, p. 407 : « L'indivisibilité doit aussi être comprise comme entraînant l'unité, l'homogénéité du droit applicable sur le territoire. Unité et égalité sont ici indissolublement mêlées, les individus et les collectivités locales sont soumis également aux mêmes règles. Si tel est le principe, il souffre bien des accommodements. En pratique la diversité l'emporte sur l'homogénéité, dans le souci de prendre en compte les différences de situations de fait. La décentralisation d'abord, en remettant des pouvoirs normatifs aux collectivités territoriales, fait varier les règles applicables d'une partie du territoire à l'autre au détriment de l'uniformité ; les politiques d'aménagement du territoire vont dans le même sens. [...] De toute façon, les pouvoirs accordés aux collectivités territoriales ne sont pas sans limites. Ils ne permettent pas de porter atteinte aux règles nationales en matière de libertés publiques, ni de créer des différences de traitement abusives entre les individus. Lorsque l'on touche à l'essentiel, l'unité de droit – principe protecteur des individus – réapparaît. »

excédait donc « les pouvoirs de la commune en empiétant sur les compétences réservées au législateur^{868 869} ».

Enfin, l'initiative d'une telle procédure ne peut pas relever du maire seul mais de l'ensemble du conseil municipal, ce qui n'a pas été respecté dans cette mise en œuvre (article L1112-16 du Code général des collectivités territoriales). Dans la décision de justice, il est en outre précisé que « le maire n'avait pas compétence pour créer cette procédure ; la décision attaquée est donc entachée d'incompétence en l'absence de vote du conseil municipal ».

Enfin, si certaines mairies utilisent des outils numériques pour faire participer leur public (Paris par exemple utilise un budget participatif en ligne), certaines villes ne se sont pas encore dotées de ces dispositifs. Est-on alors en train de créer une disparité de démocratie locale ? Et créer de fait une démocratie à deux vitesses entre les citoyens

⁸⁶⁸ « Illégalité de la procédure d'interpellation et de votation citoyenne instaurée à Grenoble », tribunal administratif de Grenoble, jugement du 24 mai 2018, n° 1701663 : « Le tribunal a estimé que, compte tenu de son objet et de sa portée, la procédure d'interpellation et de votation citoyenne instituée par la commune de Grenoble, ouverte aux habitants de la commune de Grenoble, âgés de plus de 16 ans, doit être regardée comme ayant réglementé la mise en place combinée d'un droit de pétition au sens du 1^{er} alinéa de l'article 72-1 de la Constitution et d'un référendum local au sens du deuxième alinéa de ce même article. Le tribunal a précisé que cette procédure ne constitue pas une simple décision d'association du public au sens des dispositions de l'article L. 131-1 du Code des relations entre le public et l'administration, destiné à éclairer la commune sur l'élaboration d'un projet ou sur une décision en préparation. [...] Le tribunal a en conséquence jugé, d'une part, que l'extension du droit de pétition et du référendum local à diverses catégories de personnes n'ayant pas la qualité d'électeur de la collectivité territoriale viole les dispositions de l'article 72-1 de la Constitution, et, d'autre part, que la mise en place d'une telle procédure ne respecte pas le cadre constitutionnel et législatif défini aux articles 72-1 de la Constitution et aux articles LO 1112-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, et excède les pouvoirs de la commune en empiétant sur les compétences réservées au législateur. »

⁸⁶⁹ « Illégalité de la procédure d'interpellation et de votation citoyenne instaurée à Grenoble », tribunal administratif de Grenoble, jugement du 24 mai 2018, n°1701663 : « Malgré son originalité, la commune de Grenoble doit être regardée comme ayant réglementé la mise en place combinée d'un droit de pétition au sens du 1^{er} alinéa de l'article 72- 1 de la Constitution et d'un référendum local au sens du deuxième alinéa de ce même article ; que cette procédure, qui peut se poursuivre malgré le refus du projet par le conseil municipal, ne constitue pas une simple décision d'association du public au sens des dispositions de l'article L. 131-1 du Code des relations entre le public et l'administration, destiné à éclairer la commune sur l'élaboration d'un projet ou sur une décision en préparation ; que, dès lors, en prenant une telle décision qui a pour effet d'étendre ces droits à diverses catégories de personnes n'ayant pas la qualité d'électeur au sens du code électoral, la commune de Grenoble a directement méconnu les dispositions précitées de l'article 72-1 de la Constitution qui réserve ce droit de pétition aux seuls électeurs de la collectivité territoriale ; que, d'autre part, en décidant de mettre en place une telle procédure sans respecter le cadre constitutionnel et législatif tel que défini au point 8, la commune a excédé ses pouvoirs en méconnaissance des compétences réservées au législateur et a méconnu les conditions dans lesquelles les électeurs de la commune peuvent s'exprimer par la voie du référendum et exercer un droit de pétition en vue de demander l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante de la collectivité l'organisation d'une consultation sur toute affaire relevant de la décision de cette assemblée. »

qui peuvent participer et les autres, si ces consultations ne sont pas généralisées à l'ensemble des collectivités ? Cette situation pourrait prendre le risque d'agrandir une fois de plus le fossé démocratique entre les citoyens connectés et les non connectés et donc d'engendrer des inégalités face à la démocratie locale.

Cela dit, il reste d'autres solutions pour les citoyens de se faire entendre à une échelle locale. En effet, malgré un État unitaire, notre pays permet l'organisation d'une démocratie locale. Ainsi, en plus de consulter les citoyens sur des sujets de leur commune par la loi relative à la « démocratie de proximité »⁸⁷⁰, les collectivités peuvent organiser un référendum décisionnel local, en initiative partagée avec les élus, depuis la loi du 2 août 2003 (loi n° 2003-705 du 2 août 2003).

4.3. Chapitre 3. Vers une dictature de la transparence ?

Nous l'avons vu précédemment, Internet et les *Civictech* ont permis aux citoyens d'exiger un peu plus de transparence de la part des institutions comme des corps intermédiaires, grâce aux données ouvertes, par exemple. C'est ainsi que des citoyens ont créé des sites de *fact-checking* de promesses politiques, des sites pour suivre les activités des élus comme sur Nosedéputés.fr, ou des plateformes comme LaPrimaire.org, qui ont retranscrit sur leur site internet, le détail de l'utilisation de l'ensemble des comptes utilisés pendant la campagne électorale, dont le budget était principalement constitué de donations issus des citoyens.

Internet permet donc de surveiller les institutions. Les citoyens peuvent user de leur rôle de contrepoids pour vérifier les actions des institutions. Mais aujourd'hui, le terme « transparence » est aussi devenu synonyme de « contrôle », contrôle presque

⁸⁷⁰ Alice Mazeaud et Magali Nonjon, *Le Marché de la démocratie participative*, Vulaines-sur-Seine : Éditions du Croquant, « Sociopo », 2018, p. 69 : « La consécration de cette démocratie locale intervient en février 2002 avec le vote de la loi relative à la "démocratie de proximité" dans un contexte où le thème de la crise de la représentation occupe une place centrale dans l'agenda politique et médiatique. Comme l'indique la circulaire d'application, cette loi "a pour objet premier l'approfondissement de la démocratie locale, par le développement de la démocratie participative d'une part, qui permet aux habitants d'être mieux associés à la vie locale et, d'autre part, par le renforcement de la démocratie représentative, afin de fournir aux élus locaux de meilleures conditions d'exercice de leurs mandats". »

totalitaire tant il s'insinue dans les moindres détails. Pour le philosophe Byung-Chul Han, « le vent digital de la communication et de l'information pénètre tout et rend tout transparent⁸⁷¹ », instaurant ainsi une pureté morale en plus des obligations légales. On ne viendrait plus vérifier uniquement les actes en adéquation avec les idées, on viendrait également vérifier la moralité avec laquelle ils ont été réalisés.

4.3.1. Section 1. De la « société de transparence » à la « société de contrôle »

À force de prôner la transparence des institutions et des représentants, ne sommes-nous pas entrés dans une ère du contrôle généralisé ? Vouloir tout contrôler, ce n'est pas la preuve d'une confiance, mais plutôt celle d'une défiance comme l'explique Byung-Chul Han dans *La Société de transparence*.

Il n'est pas question ici de remettre en cause l'obligation de transparence dont font preuve les institutions dans leur mode de fonctionnement, et qui est légitime. Il n'est pas non plus question de blâmer l'exigence de transparence des citoyens envers leurs représentants, notamment pour les choix exprimés lors des processus de décision (c'est par exemple pour cela que le vote des députés est public à l'Assemblée nationale). Tous deux relèvent de la relation de confiance entre les citoyens et les institutions ou leurs représentants, confiance qui est le socle de notre démocratie.

Il est simplement permis de rappeler un glissement qui pourrait s'opérer : le risque d'une dérive où l'on passe d'une société de transparence à une société de contrôle. Et cette dérive, on la voit lorsqu'on exige de la transparence sur des « détails » qui permettent de juger davantage de la bonne moralité du représentant plutôt que de ses compétences ; par exemple, quand on publie la déclaration de patrimoine des candidats à l'élection présidentielle ou celles des parlementaires sur le site de la HATVP (Haute Autorité de la transparence de la vie publique) ou consultable en préfecture.

En effet, s'il est normal de voir comment les élus dépensent l'argent public (pour vérifier qu'il n'y a pas eu d'enrichissement durant la durée de leur mandat), il m'apparaît

⁸⁷¹ Byung-Chul Han, *La Société de transparence*, Paris : PUF, 2017, p. 80.

néanmoins moins normal d'avoir accès à leur déclaration de patrimoine. Je ne vois pas en quoi ma qualité d'électeur me donne le droit d'avoir accès au patrimoine d'un député. Et je ne vois pas en quoi cette transparence envers l'électeur peut jouer comme une qualité supplémentaire qui va lui permettre de mieux exercer son métier. Ce serait plutôt le rôle d'un organisme de contrôle comme la Haute Autorité de la transparence de la vie publique, compétente pour vérifier ces faits ; ce qu'elle fait déjà avec les déclarations d'intérêts qui sont malheureusement peu respectées par les parlementaires – en janvier 2019 encore 90 % d'entre eux ne les avaient pas encore remplies⁸⁷². Mais ce n'est pas le rôle des citoyens qui pourraient vite se transformer en tribunal populaire. Cela permettrait dans le même temps de protéger la vie privée des élus (parlementaires, membres du gouvernement, etc.).

On voit aussi cette dérive à l'œuvre, celle où l'on passe d'une société de contrôle à une société de transparence, avec le souhait de l'instauration d'un mandat impératif porté par certaines *Civitech* comme #MaVoix : ce qui ferait du parlementaire le simple haut-parleur des volontés des électeurs. Ces derniers auraient alors perdu toute confiance dans la capacité des parlementaires à prendre des décisions pour l'intérêt général au lieu d'intérêts privés. Pourtant, c'est ce statut de parlementaire qui permet une juste protection et distance entre le personnage public – le représentant – et le personnage privé – le père de famille.

Cette exigence de transparence est l'illustration même d'une crise de confiance entre les représentants et les représentés, alors que cette confiance est au fondement même de la démocratie^{873 874}, ces derniers payant pour des années d'incompétence ou de jeux

⁸⁷² Barthélémy Philippe, « 90 % des députés n'ont pas mis à jour leur déclaration d'intérêts », Capital.fr, 16 janvier 2019, <https://www.capital.fr/economie-politique/transparence-90-des-deputes-nont-pas-mis-a-jour-leur-declaration-dinterets-1323650>

⁸⁷³ Jean-Marie Cotteret, *Parlement 2.0*, Paris : Fauves Éditions, 2015, p. 14 : « La démocratie repose sur la confiance entre représentant et représenté durant la durée du mandat, à travers l'élection durant laquelle, il y a un transfert de pouvoir. »

⁸⁷⁴ *Ibid.*, p. 14 : « Cette confiance doit être un échange, entre le représentant et le représenté pour savoir si l'action de l'élu est conforme aux attentes du représenté. »

partisans avec la discipline de vote⁸⁷⁵ ou la composition de leur programme⁸⁷⁶. Comme le précise Byung-Chul Han, « l'exigence de transparence se fait précisément entendre quand il n'y a plus de confiance. Dans une société reposant sur la confiance, on ne constate aucune exigence poussée de transparence. La société de transparence est une société de la méfiance et du soupçon, qui mise sur le contrôle parce que la confiance s'étiole⁸⁷⁷ ».

Cette transparence serait alors utilisée pour réinstaurer de la confiance dans le mécanisme démocratique. Elle pourrait se faire par des plateformes participatives permettant de rendre l'action des parlementaires beaucoup plus transparente, voire d'exiger que le parlementaire rende compte de ses actes. C'est ainsi que les *Civitech* comme Nosedéputés.fr ou Regardscitoyens.org ont créé des sites internet permettant de constater l'activité de leur parlementaire, les amendements déposés par celui-ci ou son temps de présence en commission, comme l'explique une autre *Civitech* :

Un citoyen peut évaluer sur notre plateforme l'action de l'élu, la qualité de ses actions, le respect de ses engagements et de ses propositions. (Un membre de Ciwik.)

Avec ces outils, les citoyens peuvent avoir un rôle de surveillance sur leur représentant, mais pas forcément de « contrôle » puisqu'ils n'ont pas les moyens légaux de destituer un parlementaire si celui-ci ne remplit pas ses promesses électorales.

⁸⁷⁵ Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris : Flammarion, 2012, p. 270 : « Le député n'est plus un homme libre de ses décisions au Parlement, il est lié par le parti qui l'a fait élire. [...] Le représentant ouvrier siégeant au Parlement apparaît comme le porte-parole de son parti. Cette conception se traduit dans des pratiques effectives qui se retrouvent dans tous les pays de social-démocratie, quoique sous des formes et à des degrés divers : stricte discipline de vote au sein du parlement, prééminence de la direction du parti sur les députés. ».

⁸⁷⁶ Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris : Flammarion, 2012, p. 247 : « Tout d'abord, au lieu d'être formés par les élites du talent et de la fortune, comme l'avaient voulu les Pères fondateurs, le personnel représentatif [des partis de masse] semblait désormais principalement composé de citoyens ordinaires parvenus au sommet des partis à force d'activités militantes et de dévouement à la cause d'une organisation particulière. En outre, comme les représentants demeuraient, une fois élus, sous le contrôle des hommes d'appareil et des militants, par l'effet de la discipline interne au parti, le principe originel de l'indépendance des représentants pendant leur mandat paraissait transgressé. Les programmes politiques allaient dans le même sens. ».

⁸⁷⁷ Byung-Chul Han, *La Société de transparence*, Paris : PUF, 2017, p. 88.

4.3.2. Section 2. La mise en scène de la transparence

Pour le philosophe, Byung-Chul Han, « la société de transparence » fait partie d'un spectacle, d'une mise en scène. On va mettre en avant sa transparence, comme un atout marketing, un gage supplémentaire de sa bonne foi, de son « caractère démocratique ».

Avec Internet, la transparence est désormais théâtralisée, puisque l'on décide d'y montrer certaines choses et d'en cacher d'autres ; comme avec nos photos de vacances sur les réseaux sociaux, qui font semblant de montrer notre intimité alors qu'en réalité elles servent plus à nous mettre en valeur. La transparence n'est ainsi plus une vertu car on est tenté de montrer que ce que l'on a envie de faire voir.

Pour l'auteur allemand, la société de transparence est même pornographique⁸⁷⁸, dans son sens philosophique car elle donne la transparence en spectacle. Sur le site de LaPrimaire.org par exemple, les citoyens pouvaient consulter en temps réel l'état des comptes de l'association. Mais cette transparence n'a pas empêché les critiques :

Après la publication de nos comptes de campagne, on a quand même eu des critiques sur le prix du café payé. (Une « candidate citoyenne » de LaPrimaire.org.)

La transparence servirait aussi à démontrer ses qualités morales. Déjà avant la Révolution, Rousseau exigeait une transparence de cœur pour exercer les métiers de la vie publique⁸⁷⁹. C'était même un impératif moral. Aujourd'hui, on serait de nouveaux

⁸⁷⁸ Byung-Chul Han, *La Société de transparence*, Paris : PUF, 2017, p. 53 : « Les images pornographiques, déculturées, ne donnent rien à lire. Comme les images publicitaires, elles agissent de manière immédiate, tactile et contagieuse. Elles sont post-herméneutiques. Elles n'accordent pas cette distance dans laquelle un *studium* serait possible. Leur mode d'action n'est pas la lecture, mais la contamination et l'abréaction. Elles n'ont pas non plus de *punctum*. Elles se vident vers le *spectaculum*. La société pornographique est une société de *spectaculum*. »

⁸⁷⁹ Byung-Chul Han, *La Société de transparence*, Paris : PUF, 2017, p. 80 : « Déjà chez Rousseau, on peut observer que la morale de la transparence totale bascule nécessairement dans la tyrannie. Le projet héroïque de la transparence, consistant à déchirer tous les voiles, à tout mettre à la lumière, à chasser toute obscurité, débouche sur la violence. L'interdiction du théâtre et du mime, que Platon prescrivait déjà pour son État idéal, suffit à donner à la société de transparence rousseauiste des traits totalitaires. [...] La société de transparence de Rousseau se révèle comme une société de contrôle total et de surveillance intégrale. »

vertueux car transparents, parce que l'on aurait montré ses qualités morales à exercer les métiers de la vie publique.

À l'ère du soupçon généralisé, il ne suffit plus de faire preuve de compétences mais aussi de faire preuve de bonté d'âme. Il faut se montrer à nu, éliminant toute barrière avec la vie privée, avec l'intime ; tout se montrant, tout se sachant à l'heure d'Internet. Comme le rappelle Jean-Marie Cotteret, « dans la société de communication que nous connaissons aujourd'hui, l'absence d'information est perçue comme une dissimulation de la vérité, le tout transparent, apparaissant en soi, comme une nouvelle idéologie⁸⁸⁰ ». Avec Internet, la transparence devient une mise en scène, dans laquelle on décide de montrer certaines choses plutôt que d'autres, notamment en ce qui concerne sa vie privée. Et cette transparence serait un gage de vertu morale ! Cette exigence de transparence à la Rousseau possède des relents totalitaires pour le philosophe Byung-Chul Han, la morale étant subjective.

Pour cet auteur, cette nouvelle transparence annonce la création d'une société panoptique particulière, c'est-à-dire d'une société disciplinaire. Celle-ci ne serait plus surveillée par un centre surpuissant mais par des milliers de regards périphériques. Ceux qui surveillent sont ainsi à l'abri des regards : cachés derrière leur ordinateur, ils voient tout mais ne sont visibles de personne. Cela fait partie des mouvements populaires qu'on a vu à l'œuvre ces derniers temps, notamment la résurgence du mandat impératif ou l'exigence du référendum d'initiative citoyenne.

4.4. Chapitre 4. Quelle solution pour demain ?

Tout au long de cette thèse, nous avons vu comment la *Civitech* a essayé, en créant de nouveaux outils, d'améliorer la démocratie. Nous avons compris également que pour répondre à la crise de la démocratie, il ne fallait pas y apporter uniquement une réponse politique, il fallait surtout y apporter une réponse juridique. Le fonctionnement de la

⁸⁸⁰ Jean-Marie Cotteret, *Parlement 2.0*, Paris : Fauves Éditions, 2015, p. 17.

démocratie reposant sur des principes juridiques, ce sont ces dernières règles qu'il faut améliorer.

Dans ce dernier chapitre, j'ai voulu faire quelques exercices de prospective et regarder quels types d'outils juridiques nous pourrions mettre en place pour réellement améliorer la démocratie (Chapitre 1). J'ai regardé également, en fonction du droit, si les nouveaux outils juridiques proposés par la *Civitech*, comme l'instauration d'un référendum d'initiative populaire permettent d'améliorer la démocratie et comment (Chapitre 2).

4.4.1. Section 1. Les réponses structurelles

La démocratie est une matière mouvante au fil des siècles. À chaque époque, elle gagne en signification. Elle n'existe que parce que des individus ont accepté de faire société. Ainsi, pour la survie de leur propre société, les citoyens doivent être continuellement éduqués à la citoyenneté, comme le relève justement le philosophe Zygmunt Bauman⁸⁸¹, à travers l'éducation civique, le fonctionnement des institutions, les droits et devoirs du citoyen, etc.

Or, à plusieurs reprises, nous avons pu voir l'échec de cette éducation, échec qui peut s'expliquer de plusieurs manières, parmi lesquelles les plus importantes sont :

- le manque d'éducation à la citoyenneté. Les citoyens ne connaissent plus les règles fondamentales du fonctionnement de la démocratie et ne savent pas créer

⁸⁸¹ Zygmunt Bauman, *La Vie liquide*, Fayard, coll. Pluriel, 2016 : « La politique démocratique ne saurait survivre longtemps à la passivité des citoyens née de leur ignorance et de leur indifférence vis-à-vis de la politique. Les libertés des citoyens ne constituent pas des biens acquis une bonne fois pour toutes ; ces biens ne sont pas en sécurité une fois enfermés dans les coffres-forts privés. Ils sont plantés et enracinés dans le sol socio-politique, nécessitent des apports d'engrais quotidien et se dessèchent si les actions fondées d'un public connaisseur et engagé ne s'occupent pas d'eux chaque jour. Ce ne sont pas seulement les compétences techniques qu'il convient de rafraîchir continuellement, pas seulement l'éducation concentrée sur l'emploi, qui doit se prolonger tout au long de la vie. Mais c'est aussi nécessaire, et peut-être avec une plus grande urgence, dans l'éducation à la citoyenneté. »

des consensus puisqu'ils ne sont pas formés aux dispositifs participatifs et au débat ;

- le manque de maîtrise des outils numériques, mais aussi leur mode de fonctionnement, ce qui semble pourtant primordial, s'ils veulent continuer de défendre leurs droits sur le numérique.

4.4.1.1. Sous-section 1. Le constat : des citoyens sans civisme, l'échec du peuple et donc de la démocratie.

Les *Civitech* croient en un postulat de départ qui est celle de la vertu citoyenne. En d'autres termes, c'est parce que les citoyens participent, que la loi est forcément bonne, puisque les citoyens seraient par nature vertueux « bons pour eux-mêmes », comme le disait Rousseau.

Cette croyance portée par les acteurs de la *Civitech* est illustrée par l'expression « intelligence collective » : une intelligence qui s'exprimerait sur l'ensemble de leur plateforme. Pour eux, tout comme la main invisible en économie pour les libéraux qui viendrait réguler automatiquement l'économie, les acteurs de la *CivicTech* pensent que la démocratie pourrait se réguler d'elle-même grâce à l'auto-organisation des citoyens, leur vertu citoyenne qui veut que l'individu oublie ses intérêts privés et décide des politiques publiques en pensant avant tout à l'intérêt général.

Les juristes Philippe Ardant et Bertrand Mathieu avaient déjà relevé ce « mythe du suffrage universel » selon lequel le corps électoral ne se trompe jamais parce que sa décision est collective⁸⁸². Les choix individuels pouvant être faux, ils étaient effacés

⁸⁸² Philippe Ardant et Bertrand Mathieu, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Issy-les-Moulineaux : LGDJ, 29^e édition, 2017, p. 198 : « En même temps, le mythe du suffrage universel repose sur le principe de l'égalité de dignité d'individus fondamentalement inégaux par leurs connaissances, leurs aptitudes intellectuelles, leur souci de l'intérêt général. En théorie que l'électeur soit illettré, inculte ou stupide importe peu, si son choix individuel lors de l'élection peut être mauvais ou absurde, le corps électoral en masse ne se trompe pas, une décision est bonne puisqu'elle a été prise dans des formes démocratiques. En ce sens plus le suffrage est universel, meilleures seraient les décisions prises. Pourtant la démocratie suppose un minimum d'éducation et de conscience politiques sans lesquelles ses procédures peuvent dissimuler tous les despotismes. Le phénomène est patent dans les sociétés en voie de développement. Les élections y constituent souvent une parodie de consultation démocratique en raison du manque de maturité, de formation, de liberté du corps électoral. Démagogie, manœuvres, pressions s'y ajoutent pour conférer aux gouvernants les apparences d'une assise populaire précise sur la scène internationale. Comment oublier que le suffrage universel a légitimité Hitler, Staline, Mao..., pour ne parler que des morts. On a aussi fait remarquer que dans les régimes représentatifs

par le collectif qui raisonne toujours selon son intérêt (celui supposé de la nation). Mais c'est oublier, rappellent les auteurs, que ce vote collectif a déjà élu démocratiquement des chefs d'État totalitaires.

Ce présupposé de vertu, de rationalité, n'est pas propre à la *Civitech*. Notre constitution de 1958 elle-même consacre l'idée d'un « sauveur » vertueux qui prendrait les pleins pouvoirs pour sauver la patrie. Il s'agit de l'article 16 :

Lorsque les institutions de la République, l'indépendance de la Nation, l'intégrité de son territoire ou l'exécution de ses engagements internationaux sont menacés d'une manière grave et immédiate et que le fonctionnement régulier des pouvoirs publics constitutionnels est interrompu, le Président de la République prend les mesures exigées par ces circonstances, après consultation officielle du Premier ministre, des présidents des Assemblées ainsi que du Conseil constitutionnel.

Or rien n'indique dans une telle situation que le responsable unique de cette souveraineté finisse par respecter entièrement l'État de droit sans être tenté d'instaurer un pouvoir arbitraire. En effet, comme l'explique le professeur de droit public Denis Baranger :

Plus aucune contrainte de droit ne retient alors le gardien de l'État, en dehors de l'obligation de sauver la patrie. En ce cas, la sauvegarde des sujets dépend ultimement de la vertu du sauveur⁸⁸³.

occidentaux, la volonté nationale, telle qu'elle est censée s'exprimer à travers des votes du Parlement, est souvent la résultante du choix d'une faible minorité. Le représentant n'est souvent l'élus que d'une petite partie des habitants de sa circonscription : il faut tenir compte de ceux qui n'ont pas le droit de vote, de ceux qui ne l'exercent pas et de ceux dont les suffrages se sont portés sur ses adversaires. De plus, les circonscriptions sont parfois très inégales et le nombre des électeurs y variera dans des grandes proportions. Enfin au Parlement les décisions sont prises souvent à quelques voix de majorité. Au total bien des lois sont approuvées par des élus qui ont été investis par 20 %, et même moins, de la population. On pourra parler alors de la "minorité gouvernante". [...] Les limites et les dangers du suffrage universel n'en condamnent pas le principe, en faveur d'un retour au suffrage restreint. Leur connaissance permet seulement de souligner qu'il n'est pas une potion magique permettant de réaliser l'idéal démocratique. »

⁸⁸³ Denis Baranger, *Le Droit constitutionnel*, Paris : PUF, Coll. Que sais-je ? (7^e édition), 2017, p. 37 : « On rencontre bien des situations où le pouvoir souverain est remis à un gardien, lorsque l'unité et la sauvegarde de la communauté politique sont en péril (voir l'article 48 de la Constitution allemande de 1919 et l'article 16 de la Constitution française de 1958). Et dans le silence des textes, les recours à un tel gardien (ou sauveur de la patrie) est aussi monnaie courante. Même dans de telles circonstances exceptionnelles, ce pouvoir de

La vertu citoyenne est un concept ancré depuis l'Antiquité mais qui ne repose sur une aucune réalité. Elle participe à la construction imaginaire du rôle et des devoirs du citoyen. En réalité, les citoyens ne sont pas vertueux par nature, car la vertu est avant tout le fruit d'une construction sociale⁸⁸⁴. Il faut donc nécessairement de l'éducation pour apprendre aux citoyens à être des citoyens.

Ce procédé a été démontré par Aristote. Le sage croyait en l'existence d'une vertu citoyenne mais celle-ci était le fruit d'expériences civiques. Le citoyen devait à la fois respecter les lois en plus de les édicter pour pouvoir mieux les comprendre. La vertu était donc une construction sociale, elle n'était pas innée. Elle était le fruit d'un travail de tolérance et d'acceptation. Comme l'explique Bernard Manin, pour Aristote c'était « l'alternance du commandement et de l'obéissance qui formait la vertu ou l'excellence du citoyen », car comme l'écrivait le philosophe : « L'excellence d'un citoyen est d'être capable de bien commander et de bien obéir. La vertu était donc le fruit d'une alternance entre ces deux rôles⁸⁸⁵.

Aujourd'hui cette philosophie du pouvoir fait défaut pour trois raisons :

- Le citoyen est avant tout animé par des intérêts particuliers, plutôt que d'être animé par une vertu au profit de l'intérêt général. Dans son ouvrage *Le Marché politique*, Gordon Tullock explique que le citoyen, qui était aussi un

"dictature" concédé à un seul n'est pas un pouvoir de fait. Il reste gouverné par les finalités supérieures de sauvegarde de l'État, laquelle reste le dernier rempart du droit. Mais là où se trouve ce qui sauve, là gît aussi le plus grand péril : plus aucune contrainte de droit ne retient alors le gardien de l'État, en dehors de l'obligation de sauver la patrie. En ce cas, la sauvegarde des sujets dépend ultimement de la vertu du sauveur. »

⁸⁸⁴ Philippe Ardant et Bertrand Mathieu, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Issy-les-Moulineaux : LGDJ, 29^e édition), 2017, p. 157 : « La démocratie est un régime idéal qui ne fonctionne nulle part conformément aux modèles échafaudés par les théoriciens. Ceux-ci imaginent des hommes naturellement vertueux, capables de se gouverner pour leur bien à tous, vision démentie chaque jour. Si l'homme n'est pas naturellement bon – et le christianisme enseigne bien l'homme marqué par le péché originel, il est partagé entre le bien et le mal – le présupposé initial s'effondre et des tâtonnements et échecs accompagneront logiquement la démocratie au long de son histoire. »

⁸⁸⁵ Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris : Flammarion, 2012, p. 45 : « L'alternance du commandement et de l'obéissance formait même, selon Aristote, la vertu ou l'excellence du citoyen. "Il semble, écrivait Aristote, que l'excellence d'un citoyen soit d'être capable de bien commander et de bien obéir". Et cette double capacité, essentielle au citoyen, s'apprenait dans l'alternance des rôles : "On dit, et à juste titre, qu'on ne peut pas bien commander si l'on n'a pas obéi" ».

consommateur, votait avant tout en fonction de ses intérêts directs. Ainsi, dans une société marchande, le citoyen est aussi un consommateur. Son comportement n'a alors pas de raison de changer qu'il soit dans un isoloir ou dans un supermarché. Il choisira « le candidat ou le produit qui à ses yeux représente la meilleure solution⁸⁸⁶ ». Ainsi, l'électeur, tout comme le personnel politique, fait donc des choix rationnels en fonction de ses intérêts privés. L'électeur n'adopte pas des comportements différenciés en fonction de l'habit qu'il porte (consommateur le samedi, électeur le dimanche) : de quoi faire retourner Rousseau dans sa tombe !

- Il n'y a pas d'homogénéité du citoyen. Nous avons expliqué que le terme citoyen, s'il définissait bien une réalité juridique, cache en réalité une pluralité de citoyens avec des parcours, des ambitions, des intérêts différents, et que ces citoyens ne sont pas tous capables d'échanger en toute sagesse sur des thématiques communes. De nombreuses *Civitech* en ont fait la preuve sur leur plateforme avec des discussions houleuses sans arriver à créer un consensus⁸⁸⁷ ; ce qui illustre bien là toute l'utilité d'élire un représentant qui nous fait passer « de sujets inégaux en fait, à des sujets égaux en droit »⁸⁸⁸. Nous avons

⁸⁸⁶ Gordon Tullock, *Le Marché politique*, Paris : Economica, 1978, p. 13 : « Électeurs et consommateurs sont essentiellement les mêmes personnes. Monsieur Martin consomme et vote. Qu'il soit dans un supermarché ou dans un isoloir, il demeure le même homme. Aussi n'y a-t-il aucune raison majeure de croire que son comportement soit différent soit qu'il se trouve dans l'un ou l'autre de ces lieux. Nous prétendons que dans les deux circonstances, il choisira le produit ou le candidat qui à ses yeux représente la meilleure solution. Bien qu'apparemment très simple, et même évidente, cette assertion est en vérité plus fondamentale. Pendant des décennies, la science politique a reposé sur l'hypothèse que l'État aspire à des buts plus nobles que ceux des individus sur le marché. Le citoyen, tantôt électeur supposé participer à "l'intérêt général", tantôt consommateur dans une boutique cherchant à réaliser son "intérêt personnel. »

⁸⁸⁷ Dominique Bourg, professeur à l'Université de Lausanne, « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 8, Assemblée nationale, 29 novembre 2017 : « Il est nécessaire de compliquer le jeu démocratique, mais il est attristant de devoir composer avec une niaiserie citoyenne assez fatigante. Incidemment, on parle trop souvent "du" citoyen, lequel n'existe pas : il y a des citoyens qui pensent différemment, dont les intérêts sont divers et qui veulent des choses parfois contradictoires – c'est bien pourquoi il y a une démocratie délégative. Certains diront que les membres des partis politiques passent leur temps en chamailleries. Ce n'est pas entièrement faux, mais observons ce qui se passe, par exemple, dans les éco-villages : à chaque fois qu'une expérience de ce type échoue, c'est en raison de problèmes de relations entre les personnes, donc de gouvernance. C'est dire que les citoyens ne sont peut-être pas fondés à exiger de leurs élus ce qu'ils sont incapables de faire eux-mêmes. Que les bisbilles entre élus aillent trop loin est une très mauvaise chose pour le citoyen, mais le facteur humain est présent partout. »

⁸⁸⁸ Dominique Rousseau, professeur de droit constitutionnel à l'Université de Paris 1 Panthéon Sorbonne, « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 7, Assemblée nationale, 28 novembre 2017 : « Pour paraphraser Simone de Beauvoir, on ne naît pas citoyen, on le devient. On le devient par la représentation qui nous fait passer de sujets inégaux en fait à des sujets égaux en droits.

également vu qu'Internet pouvait être le théâtre de la vindicte populaire, lorsque l'opinion publique se transforme en tribunal. Nous pouvons dire que dans certains cas, l'expression de l'opinion est gouvernée par une vengeance personnelle plutôt qu'animée par un intérêt commun.

- Il n'y a pas de formation au débat, au consensus, à l'échange d'idées, formation qui n'est pas aidée par Internet qui scinde des communautés en silos. Le philosophe Dominique Bourg relève que bien souvent, les dispositifs participatifs échouent du fait de « problèmes de relations entre les personnes, et donc de problèmes de gouvernance. C'est dire que les citoyens ne sont peut-être pas fondés à exiger de leurs élus ce qu'ils sont incapables de faire eux-mêmes ». Il faut donc éduquer les citoyens au civisme, au débat pour que de ces débats puissent naître le consensus.

La démocratie est le seul régime politique qui existe parce que les citoyens ont décidé de leur propre volonté et d'un accord commun de faire société. La démocratie n'existe pas lorsque l'on oblige les gens à être ou à faire ensemble. Lorsqu'il y a échec de la démocratie, il y a échec du peuple. C'est de sa faute s'il ne participe plus, mais c'est aussi celle des institutions qui ne mettent plus en place des outils qui lui permettent de participer ; ce qui démontre que la démocratie est une équation difficile. Si l'État oblige les citoyens à participer, on sort d'un régime démocratique pour aller vers un régime autoritaire. Et si les citoyens eux-mêmes s'éloignent et refusent de participer, on sort également d'un régime démocratique.

Ainsi, si la « vertu citoyenne » est une qualité morale, elle est aussi le fruit d'une construction sociale permettant au citoyen d'être un socle de la démocratie. En effet, d'après le dictionnaire *Le Larousse*, la vertu est « une disposition particulière pour tel devoir, telle bonne action ». Elle est synonyme de sagesse, de moralité. La vertu implique donc d'agir pour le bien commun, et cette action est le fruit d'un choix

La représentation me paraît constituer un moment nécessaire de la construction démocratique. Elle n'est pas un pis-aller. On entend souvent dire : "La démocratie directe serait mieux, mais, par défaut, on a fait la démocratie représentative ! ". C'est une erreur, car la représentation est un élément indispensable de la démocratie. »

rationnel porté par une personne de bonne morale. Or nous l'avons vu, cette vertu est le fruit d'une construction sociale. Elle n'est pas innée, elle s'acquiert avec le temps. Il n'y a donc pas « d'intelligence collective » ou de rationalité du corps électoral même lorsqu'il vote en masse, si celui-ci n'est pas formé. Voilà pourquoi l'éducation est importante pour devenir citoyen : l'éducation aux droits mais aussi aux devoirs, éducation également au fonctionnement des institutions. Il faut donc diffuser une culture constitutionnelle au sein des citoyens.

4.4.1.2. Sous-section 2. L'éducation

La question de l'éducation des citoyens au civisme est primordiale pour réussir une démocratie. L'éducation des citoyens à la citoyenneté ainsi qu'aux usages d'Internet est de plus en plus d'actualité.

Il faudrait les éduquer à la citoyenneté tout d'abord, puisque pour paraphraser Simone de Beauvoir, « On ne naît pas citoyen, on le devient ». La démocratie comporte des règles précises qui lui permettent d'exister, comme le débat et le consensus pour « faire société ». Ces règles, il faut pouvoir les connaître pour les respecter ; et aussi parce qu'en tant que citoyens, nous avons des droits et des devoirs.

D'autre part, pour réussir une démocratie internet, il faut aussi être formé aux usages d'Internet, Internet étant un nouvel outil de communication, mais aussi un outil incontournable pour certaines tâches administratives eu égard à la dématérialisation (pour payer ses impôts par exemple).

4.4.1.2.1. Sous-section 1. L'éducation à la citoyenneté

Pour former les citoyens, l'un des premiers moyens qui a été relevé par les *Civictech* et acteurs associés, c'est d'informer les citoyens sur le fonctionnement de la vie publique, en leur donnant des cours d'éducation civique (ce qui est déjà le cas depuis Jules Ferry) car c'est à l'école que les étudiants apprennent à être des citoyens. En effet, les lycéens, en sortant du bac, deviendront des citoyens électeurs. Il apparaît donc important de les former au fonctionnement des institutions. C'est pourquoi l'éducation civique devrait devenir une matière obligatoire, aussi importante que les

mathématiques ou l'économie. Une épreuve sur l'histoire et le fonctionnement de la V^e République me semble par exemple tout à fait pertinent, notamment lorsqu'on a 18 ans et qu'on s'appête à obtenir le droit de vote. C'est en informant les publics que ces derniers vont se mettre à participer⁸⁸⁹.

Comme l'explique d'ailleurs plusieurs acteurs de la *Civictech* :

Le vrai sujet se situe avant tout dans la nécessaire compréhension par tous des institutions, de leur rôle et de l'intérêt de participer à l'action politique de son pays. Autrement dit, il est important de renforcer l'éducation civique et le sentiment d'être partie prenante de la nation⁸⁹⁰. (Thibault Favre et David Guez de la primaire.org.)

[Il faut laisser] aux citoyens du temps pour se réapproprier des savoirs sur le fonctionnement de nos institutions et de nos processus législatifs. Former les Français à être des citoyens qui participent activement à la vie publique est une condition importante à la réussite de la *Civictech*⁸⁹¹. (Jérémy Paret de Stig.)

À #MaVoix, dans des réunions, on a voulu écrire des propositions de loi. Quand on lisait l'écriture juridique, ça donnait lieu à des fous rires parce que c'était incompréhensible. Or si les règles du jeu sont trop compliquées, personne ne peut participer. Cela vaut pour la loi comme pour les élections. Et les textes de loi sont tellement complexes qu'ils ne permettent pas au citoyen d'avoir une proximité avec eux. (Un membre de #MaVoix.)

Ce qui est important, c'est : « Est-ce que je comprends les enjeux ? » Un tiers des Français ne votent pas aux élections européennes car ils ne comprennent pas les enjeux de cette élection, à la différence de la présidentielle où les gens

⁸⁸⁹ Loïc Blondiaux, *Le Nouvel Esprit de la démocratie*, Paris : Le Seuil, 2008, p. 39 : « L'enjeu de la participation repose sur la formation d'une citoyenneté active et informée ».

⁸⁹⁰ David Guez, Thibault Favre, « LaPrimaire.org : Rendre la politique plus inclusive et vertueuse », *La Revue Civique*, propos recueillis par Sarah Pinard, mars 2017, <http://revuecivique.eu/articles-et-entretiens/laprimaire-org-rendre-politique-plus-inclusive-vertueuse/>

⁸⁹¹ Jérémy Paret, « Pour que les citoyens participent activement », *La Revue Civique*, propos recueillis par Sarah Pinard, mars 2017 <http://revuecivique.eu/articles-et-entretiens/civic-tech-citoyens-participent-activement-jeremie-paret-co-fondateur-de-lappli-stig/>

ont compris qu'ils allaient voter pour élire le chef de l'État. (Un directeur d'études d'opinion dans un institut de sondage.)

L'association pour la recherche constitutionnelle préconisait également de diffuser une culture constitutionnelle, en connaissant par exemple le fonctionnement des institutions, afin de permettre aux citoyens de participer davantage et rationnellement au débat démocratique. L'association relevait à cet effet :

Il ne s'agit pas seulement pour lui [le peuple] de connaître des règles de droit constitutionnel, car l'enjeu de la culture constitutionnelle dépasse le simple aspect des droits et libertés : il s'agit également d'un aspect plus symbolique, celui de permettre au citoyen de tisser de véritables liens avec la charte politique fondamentale, celle qui organise sa vie en société et qui régit les rapports entre les institutions⁸⁹².

Toujours en poursuivant cette logique, voilà pourquoi il serait intéressant de rédiger une charte des devoirs du citoyen. En période révolutionnaire, Louis Antoine de Saint-Just (1767-1794) ne disait-il pas : « Tout le monde veut gouverner, personne ne veut être citoyen. Où est donc la cité ⁸⁹³? » Si aujourd'hui les écoliers apprennent les droits du citoyen lors de l'éducation civique, ils ne se souviennent que très peu des devoirs qui les obligent. Pourtant ces devoirs sont nombreux : le vote, le paiement des impôts, l'engagement auprès de l'armée en cas d'attaque, etc.

Ces devoirs doivent être respectés par les citoyens tout au long de leur vie. Ainsi, l'administration des Finances publiques nous invite à faire une déclaration annuelle des impôts. Le jeune citoyen de 18 ans est invité à passer sa « Journée défense et

⁸⁹² « La culture constitutionnelle du peuple », journée d'étude, Faculté de droit de Toulon, 9 novembre 2018, <https://univ-droit.fr/actualites-de-la-recherche/manifestations/27904-la-culture-constitutionnelle-du-peuple> : « Permettre au peuple de jouir d'une maîtrise minimale du droit constitutionnel est un préalable indispensable à ce qu'il puisse participer rationnellement à la vie démocratique et revendiquer le respect de ses droits et libertés constitutionnels. Mais il ne s'agit pas seulement pour lui de connaître des règles de droit constitutionnel, car l'enjeu de la culture constitutionnelle dépasse le simple aspect des droits et libertés : il s'agit également d'un aspect plus symbolique, celui de permettre au citoyen de tisser de véritables liens avec la charte politique fondamentale, celle qui organise sa vie en société et qui régit les rapports entre les institutions. »

⁸⁹³ Nicole Masson et Yann Caudal, *Petit recueil de pensées révolutionnaires*, Les Éditions du Chêne, 2017, p. 33.

citoyenneté » (JDC), un papier obligatoire pour s'inscrire dans de nombreux établissements supérieurs.

Si l'apprentissage des devoirs se révèlent aussi important, c'est parce qu'au-delà d'une crise de la démocratie, nous traversons une crise de civisme qui se fait sentir notamment lorsque nous avons une perte de confiance dans l'État de droit. Un État de droit que nous ne construisons pas au quotidien. Faire signer symboliquement une charte des devoirs du citoyen (par exemple lors de la journée de la JDC) permettrait de recentrer et de préciser aussi en partie le rôle du citoyen dans une société démocratique car pour que la démocratie fonctionne, cela ne peut pas uniquement reposer sur l'organisation de la cité par l'État, le citoyen doit lui aussi se montrer actif dans sa construction et être un relais dans la société.

Néanmoins, il n'y a pas que l'éducation au fonctionnement des pouvoirs publics qui peut créer une citoyenneté. Il y a aussi l'éducation à de nouveaux usages démocratiques. C'est pourquoi, certains professeurs, comme Loïc Blondiaux, suggère de créer un *homo politicus*, c'est-à-dire des citoyens actifs, capables d'entendre les opinions des autres et de s'y confronter⁸⁹⁴. Pour ce faire, il faut notamment les former aux dispositifs participatifs pour que ces derniers deviennent une habitude, mais aussi pour éviter qu'on leur confisque la parole⁸⁹⁵. Un constat partagé par quelques acteurs de la *Civitech* et des témoins associés :

Il faut à la fois acculturer les citoyens à ces nouveaux dispositifs de participation, et que les institutions soient prêtes à entendre ce changement.
(Un membre de #MaVoix.)

⁸⁹⁴ Loïc Blondiaux, *Le Nouvel Esprit de la démocratie*, Paris : Le Seuil, 2008, p. 42. : Pour améliorer cette démocratie représentative, il faudrait « [...] des participants actifs, orientés vers l'entente et ouverts aux arguments de l'autre, dessinant une figure de l'homo politicus ».

⁸⁹⁵ *Ibid.*, p. 24 : « Derrière chacun de ces instruments, se profile une définition de la participation légitime, une manière de construire l'opinion et de gérer les citoyens participants. Car le risque est bien celui d'un contrôle de la participation au travers de ces savoirs souvent complexes. »

J'ai le sentiment que cette agressivité peut limiter les autres dans leur expression, certains ne vont pas prendre la parole par peur de se faire insulter et qu'on leur tombe dessus. Et à partir du moment où cette agressivité devient une limite au droit des autres à avoir leur mot à dire sur Internet, ça devient problématique, il faut essayer de garantir une certaine tenue des débats. Sur Internet les débats ont toujours été agressifs et les gens sont habitués à ça mais entre l'agressivité, le discours de haine, la calomnie et la diffamation, il y a quand même un moment où il faut protéger les internautes. (Maître de conférences en science de l'information et de la communication à Assas.)

Sur Internet, ce sont des discours de *clash*, de *trolls*, etc. et on voit essentiellement des gens qui s'engueulent dans cet espace-là. Mais en basculant dans une démocratie discursive, on peut éduquer les citoyens à créer une grammaire du débat ; l'éducation nationale là-dessus ne fait pas son *job*. (Un membre d'un *think tank* spécialisé dans le numérique.)

On voit la question à travers des médias mais en fait la réalité du problème, c'est l'instruction civique. Comment construit-on le citoyen à l'ère du numérique ? Comment lui apprend-on à débattre démocratiquement dans un espace numérique ? (Un membre d'un *think tank* spécialisé dans le numérique.)

Les *Civitech* peuvent faire de l'éducation civique, faire comprendre un certain nombre de choses. On pourrait remplacer le service militaire par des formations qui rapprocheraient les institutions des gens. (Un cabinet d'affaires publiques.)

4.4.1.2.2. *Sous-section 2. L'éducation au numérique*

C'est à travers la connaissance technique du Web que les citoyens pourront à l'avenir peser dans le débat et exiger de faire respecter leurs droits. Ainsi, comme le soulève justement le *think tank* Renaissance numérique, former aux usages du Web, c'est lutter contre la fracture numérique qui résidait « hier dans les infrastructures et aujourd'hui dans les usages », pour éviter que « la démocratie ne soit pas le fait d'une élite

numérique⁸⁹⁶ ». Pour ce *think tank*, il faut ainsi créer une véritable culture numérique avec notamment des enseignements dès l'école.

Le *think tank* préconise en ce sens « d'enseigner des cours sur l'histoire d'Internet, sur les GAFA et sur les données. Favoriser une pédagogie à tous les niveaux pour favoriser l'émergence d'un "moi connecté", rééduquer à la prise de parole collective, expliquer la collecte des données⁸⁹⁷ ». En effet, de même qu'il n'y pas de démocratie sans cours d'éducation civique, il est difficile d'imager une démocratie numérique sans cours au sujet d'Internet. Dominique Cardon lui-même expliquait qu'apprendre le code à l'école, sorte de nouvel alphabet, n'est pas plus compliqué que d'apprendre les mathématiques ou de passer un permis de conduire.

Cependant, s'il faut éduquer les citoyens à l'utilisation d'un ordinateur et plus globalement d'Internet, il faut également les former au fonctionnement des algorithmes ou à la lecture des données numériques.

Dominique Cardon notait à cet effet que les données n'étaient pas facilement accessibles pour le grand public. Et quand bien même celles-ci étaient accessibles, elles restaient éparses, peu structurées et donc difficiles à comprendre pour les novices du langage numérique. Par ailleurs, si les données des institutions peuvent être publiques (dans le cadre d'une politique de données ouvertes portée par le Gouvernement), rien n'oblige les grandes entreprises à libérer les leurs. Nombreuses sont celles, comme Twitter ou Google, qui réservent cet usage à des fins de commercialisation, en en faisant payer l'accès par exemple⁸⁹⁸.

⁸⁹⁶ Renaissance numérique, « Démocratie : le réenchancement numérique ? », [renaissancenumerique.org](https://www.renaissancenumerique.org/publications/democratie-le-reenchancement-numerique), 8 décembre 2016. <https://www.renaissancenumerique.org/publications/democratie-le-reenchancement-numerique>

⁸⁹⁷ Renaissance numérique, « Démocratie : mise à jour », <http://www.renaissancenumerique.org/>, avril 2016, p. 60. https://www.renaissancenumerique.org/system/attach_files/files/000/000/050/original/LB_DEMOCRATIE_MAJ.pdf?1485793434

⁸⁹⁸ Dominique Cardon, *À quoi rêvent les algorithmes. Nos vies à l'heure des big data*, Paris : Le Seuil, 2015, p. 55 : « Les données de Facebook ne sont pas accessibles, celles de Google sont très partielles, et désormais Twitter fait payer très cher ses archives. Il existe certes d'importantes exceptions, comme Wikipédia ou Open Street Map, qui constituent des biens communs accessibles à tous et sont produits par des communautés bénévoles. Mais les intérêts commerciaux des possesseurs de données, les enjeux de protection de la vie privée et les logiques institutionnelles et bureaucratiques ne cessent de freiner le processus d'ouverture des données. »

L'ouverture des données participe pourtant au processus démocratique. Elle permet d'ajouter de la transparence au fonctionnement des institutions et des grandes entreprises, et de savoir – au même titre que les algorithmes – comment les choix techniques ont été déterminés et comment ils ont orienté une décision. Ainsi libérer les données permettrait aux citoyens de s'en emparer et d'exercer un rôle de contrôle sur les actions du Gouvernement et des administrations.

Une analyse également partagée par de nombreuses *Civictech* :

Certains outils sont très compliqués à utiliser. Ils peuvent être ouverts, mais si on n'a pas la notice on ne peut pas s'en servir. (Un membre d'Open Source Politics.)

Grâce à l'ouverture des données, on va rendre le citoyen capable de codécider, ça rajoutera de la transparence, même si on est encore loin du compte pour plusieurs raisons : l'ouverture des données reste très parcellaire et les administrations comme les collectivités territoriales sont à des années-lumière de ce qu'on devrait faire. Et puis il y a une illusion collective qui est de croire que tout le monde peut lire les données en ligne. Or très peu de citoyens ont la capacité de les lire, donc il faut aussi former le citoyen à les lire. (Un membre d'un *think tank* spécialisé dans le numérique.)

4.4.2. Section 2. Une meilleure régulation

Internet est un monde virtuel très peu régulé par les institutions publiques. Non seulement on n'y retrouve pas forcément l'application du droit pour chacun des pays dans cet univers virtuel flottant au-dessus des États, mais de plus ce sont avant tout des règles économiques qui s'appliquent sur ces plateformes. Des règles économiques propres à chaque entreprise, qui ne sont pas spécialement subordonnées aux règles de droit, ainsi que nous l'avons mentionné plus haut avec le respect des valeurs comme la liberté et l'égalité entre tous les citoyens.

4.4.2.1. *Sous-section 1. La régulation des entreprises privées*

Internet ne peut pas être un espace non régulé au-dessus des États. Autorégulé par le droit privé, il ne garantit pas un minimum de droits fondamentaux pour les individus. Nous l'avons vu lorsque les grandes entreprises du Web (les GAFAM) vendent les données de leurs utilisateurs en faisant fi de leur vie privée⁸⁹⁹ ou en procédant à la combinaison d'informations utilisateurs issus de plusieurs plateformes différentes, sans forcément prévenir les utilisateurs en question, à des fins de ciblage publicitaire⁹⁰⁰, ou lorsque ces mêmes GAFAM collaborent avec des entités étatiques, en se passant parfois de règles élémentaires juridiques : les révélations d'Edward Snowden ont par exemple mis en évidence les liens entre les renseignements américains et quelques géants des télécommunications dont Google et Apple⁹⁰¹. Pourtant, ce n'est pas le rôle d'une entreprise privée de faire la police.

Protéger les citoyens reste donc le rôle central des États. À ce titre, la Cour de justice de l'Union européenne tente de protéger « les intérêts des utilisateurs européens en s'appuyant sur la Charte des droits fondamentaux de l'Union et sur la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme⁹⁰² ». On peut également citer l'Union européenne qui, en proposant notamment le Règlement général sur la protection des données (RGPD) oblige les entreprises du numérique à prévenir les utilisateurs de tout usage de leurs données ou de tout changement dans leur fonctionnement. Et pour cause, la légitimité à légiférer des États sur Internet s'explique par le fait que la vie virtuelle d'un individu n'est que la continuité de son existence réelle⁹⁰³. On voit ainsi de plus en

⁸⁹⁹ Valérie Segond, « Des données personnelles très convoitées », *Lemonde.fr*, 28 mai 2017, https://www.lemonde.fr/economie/article/2017/05/28/des-donnees-personnelles-tres-convoitees_5135092_3234.html

⁹⁰⁰ « Données personnelles : Facebook condamné par la CNIL à 150 000 euros d'amende », *Lemonde.fr*, 16 mai 2017, https://www.lemonde.fr/pixels/article/2017/05/16/donnees-personnelles-facebook-condamne-par-la-cnil-a-150-000-euros-d-amende_5128370_4408996.html

⁹⁰¹ Raphaël Grably, « Emmanuel Macron, utilisateur de Gmail: pourquoi cela peut poser problème », *BFMTV.com*, 16 janvier 2019, <https://www.bfmtv.com/tech/emmanuel-macron-utilisateur-de-gmail-pourquoi-cela-peut-poser-probleme-1612969.html>

⁹⁰² Julien Bonnet, Pauline Türk, « Le numérique : un défi pour le droit constitutionnel », *Les Nouveaux Cahiers du Conseil constitutionnel*, 2017/4, n° 57, p. 13-24. URL : <https://www.cairn.info/revue-les-nouveaux-cahiers-du-conseil-constitutionnel-2017-4-page-13.html>

⁹⁰³ Philippe Ségur et Sarah Périé-Frey (sous la direction de), *L'Internet & la démocratie numérique*, Presses universitaires de Perpignan, février 2016, introduction d'Elsa Forey, p. 17 : « Comme le souligne le rapport du Conseil d'État, l'approche initiale selon laquelle l'Internet allait échapper à la puissance étatique est aujourd'hui démentie. [...] Les États ne sont pas moins légitimes à légiférer sur les réseaux numériques que

plus de condamnations pour diffamation pour des propos tenus sur des espaces virtuels⁹⁰⁴.

Sur le sol français, certains organes de contrôle étatique tentent de réguler l'espace numérique, au premier rang desquels on peut citer la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) qui fait en sorte de protéger la vie privée des internautes.

Mais il faut croire que ce n'est malheureusement pas suffisant. D'autres experts, comme la chargée d'édition numérique de France Télévisions, Alexandra Yeh, préconisent par exemple de créer une « gouvernance démocratique des ressources technologiques » et plus particulièrement des réseaux sociaux. Pour elle, ces entreprises ne travaillent pas pour l'intérêt général, elles sont avant tout présentes pour faire du profit et rien n'indique que demain leur espace de débats soit toujours ouvert, surtout lorsqu'on voit que ces plateformes modifient, sans obtenir l'accord des utilisateurs, leurs règles de confidentialité⁹⁰⁵ ⁹⁰⁶ ainsi que le fonctionnement de leurs algorithmes⁹⁰⁷. On peut à cet effet consulter le site de Wallaroomedia, qui recense l'historique de l'ensemble des changements algorithmiques de Facebook depuis sa création⁹⁰⁸.

sur tout autre pan des activités humaines, tout simplement parce que ce sont des activités humaines qui se déroulent sur ces réseaux. »

⁹⁰⁴ « Condamné pour diffamation sur Facebook », LaNouvelleRépublique.fr, 6 mars 2017. <https://www.lanouvellerepublique.fr/indre/condamne-pour-diffamation-sur-facebook>

⁹⁰⁵ Damien Licata Caruso, « Les règles de confidentialités de Google évoluent, et alors ? », LeParisien.fr, 14 janvier 2019, <http://www.leparisien.fr/high-tech/les-regles-de-confidentialite-de-google-evoluent-et-alors-14-01-2019-7988373.php>

⁹⁰⁶ « Google : Que changent les nouvelles règles de confidentialités ? », 20minutes.fr, 31 janvier 2012, <https://www.20minutes.fr/sciences/870832-20120131-google-changent-nouvelles-regles-confidentialite>

⁹⁰⁷ Alexandra Yeh, « Le désenchantement de l'internet : fin du fantasme de l'agora 2.0 », Méta-média blog de France Télévisions, 23 octobre 2017, <https://www.meta-media.fr/2017/10/23/le-desenchantement-de-linternet-la-fin-du-fantasme-de-lagora-2-0.html> : « On l'a vu à maintes reprises, les grandes plateformes de la Silicon Valley n'hésitent pas à changer arbitrairement leurs règles et leurs algorithmes si cela les arrange. [...] Ne pas oublier non plus que les plateformes, comme toute entreprise, défendent avant tout leur propre profit. Et que, contrairement à ce que voudraient nous faire croire Mark Zuckerberg et ses grands discours sur le rôle social de Facebook, les réseaux sociaux ne sont pas au service de l'intérêt général. »

⁹⁰⁸ « Historique de l'algorithme de Facebook », Wallroomedia, <https://wallaroomedia.com/facebook-newsfeed-algorithm-change-history/>

Ces interrogations sur les géants du Web sont exactement les mêmes que pour les *Civictech*. Nous avons vu plus haut que certaines qualités techniques étaient nécessaires pour s'assurer de leur fonctionnement démocratique, telle la transparence du code, de l'algorithme (en somme de l'architecture de la plateforme) pour comprendre comment celle-ci a été constituée, si elle contient des biais humains, etc. Mais à ce jour, il n'existe aucune charte ratifiée par l'ensemble des *Civictech* pour se mettre d'accord sur les principes communs à adopter, tant leurs ambitions sont éloignées. Il n'existe pas non plus d'organe de contrôle permettant de vérifier la viabilité de leur plateforme et de s'assurer que l'opinion présente n'a pas été manipulée en se jouant des logiques algorithmiques par exemple.

Un point de vue partagé par de nombreux acteurs, notamment institutionnels :

La question de « l'auditabilité » de ces systèmes devient de plus en plus critique. Ainsi, il faudra sans doute non seulement assurer la transparence du code source – qui ne sera utile qu'aux super-experts –, mais aussi permettre à chaque citoyen de vérifier que sa parole a été prise en compte et que le processus n'a pas truqué. À ce propos, je tiens à exprimer ma plus grande inquiétude quant au vote électronique car le pacte social repose notamment sur la possibilité donnée à chaque citoyen de vérifier le décompte des bulletins dans son bureau de vote et la transmission des résultats à la préfecture – quel que soit son niveau d'études et de maîtrise informatique⁹⁰⁹. (Henri Verdier directeur interministériel du numérique et du système d'information et de communication au Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique – SGMAP.)

À partir du moment où l'on veut être un outil qui concourt à la démocratie, on doit effectivement s'engager à un certain nombre de choses pour éviter notamment les scandales à la Facebook. (Un membre du CESE.)

⁹⁰⁹ Henri Verdier, directeur interministériel du numérique et du système d'information et de communication au Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP), « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 6, Assemblée nationale, 30 octobre 2017.

Dans le cadre de la réforme constitutionnelle, c'est l'un des points les plus importants du cahier des charges : comment nous pouvons effectivement faire en sorte de vérifier, de bien valider la participation, afin que celle-ci s'adresse au plus grand nombre et que ce ne soit pas un petit nombre qui s'en empare. (Un membre du CESE.)

Dans le monde de la *Civitech*, vous avez des entreprises et des bénévoles, certains ont choisi le modèle d'entreprise car pour vivre il faut de l'argent, donc je comprends tout à fait. Maintenant quelles sont les règles que nous mettons en œuvre pour l'ensemble des *Civitech* ? (Un membre du CESE.)

La seule chose qu'on peut dire sur une pétition numérique, c'est qu'on n'a pas de certitudes que les signatures de cette pétition correspondent effectivement au nombre de citoyens. On n'a aucun moyen de le certifier. Et comme c'est un site privé, sauf si vous mettez en évidence l'intention de commettre un délit, vous ne pouvez pas procéder à des actes d'enquête. (Un professeur de droit public à Assas.)

Il faudrait peut-être réguler la communauté pour savoir ce qui se cache derrière. (Un membre de Questionnez vos élus.)

Certains, comme le philosophe Éric Sadin, parlent même de la création d'une « éthique de la technique »⁹¹⁰ pour l'ensemble des nouvelles technologies, avec notamment la création d'organes régulateurs qui viendraient auditer ces plateformes.

Il faudrait donc pouvoir auditer les plateformes des *Civitech* pour s'assurer non pas de la légitimité de la participation (le souverain est légitime dans son expression) mais de la viabilité de la participation pour s'assurer que celle-ci n'a pas été truquée ou manipulée. Cet audit pourrait être fait par une administration indépendante (la CNIL ou la Commission des sondages), par le citoyen lui-même, voire par le Parlement. Un

⁹¹⁰ Eric Sadin, *La Vie algorithmique : Critique de la raison numérique*, Paris : éditions L'Échappée, 2015, p. 42 : « Engager une théorie éthique de la technique consiste à ne pas seulement concevoir le génie humain comme un producteur ingénieux d'artefacts, mais comme devant, à un moment de la chaîne des processus, opérer une suspension et soumettre les procédés, non pas à un examen moral jugeant du bien ou du mal, mais à une évaluation de ce en quoi certains schémas ou dispositifs favorisent la réalisation individuelle et collective, ou s'ils concourent au contraire à l'étouffer ou à l'annihiler ».

point de vue et une crainte partagés par de nombreux acteurs publics ainsi que par des membres de la *Civictech* :

Les pouvoirs publics qui organisent ces consultations peuvent s'interroger sur le bien-fondé des contributions, notamment lorsqu'elles sont spontanées. Comment devons-nous nous y prendre pour nous assurer que les pétitions et les contributions correspondent bien à des demandes d'intérêt général et ne sont pas sectorielles ou territorialisées ? Cela étant, une telle vérification pourrait être assimilée à de l'*openwashing* et nuire à la confiance que l'on veut instaurer. On pourrait même imaginer que l'État simule une consultation citoyenne numérique dans le seul but de justifier une politique dont il sait qu'elle ne recueille pas l'adhésion du plus grand nombre⁹¹¹. (Philippe Bolo, député du Maine-et-Loire.)

On est sur un marché sensible de l'idée démocratique, qui touche aux opinions politiques, donc il doit être extrêmement réglementé par la CNIL et avoir les mêmes codes que pour d'autres marchés qui touchent à la souveraineté et au régalién. (Un membre de Make.org.)

On a bien vu que l'Autorité des marchés financiers (AMF), qui est un organe de contrôle, avait donné une autorisation au *crowdfunding*. Donc on pourrait avoir la même chose pour la *Civictech*, qui s'assure qu'on ne fait pas n'importe quoi avec les données, qu'on a des règles communes, etc. (Un membre de Ciwik.)

On peut faire constater la viabilité de la participation avec un huissier. Quand je travaillais avec les ONG, avant un dépôt de pétition, on pouvait faire constater l'unicité des signatures par un huissier, parce que c'est un tiers de confiance. Il y a un problème de protection de la vie privée si les données se baladent partout. Cet huissier, dans le cas d'une participation électronique, pourrait constater sur chaque ligne Excel une adresse IP différente. Avec un identifiant unique. (Un membre de Citization.)

⁹¹¹ Philippe Bolo député de la 7^e circonscription du Maine-et-Loire, « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 6, Assemblée nationale, 30 octobre 2017.

Une association peut directement faire constater par huissier. Mais après se pose la question du coût : qui doit prendre ça en charge ? L'État ou les collectivités, la plateforme ou l'auteur de la pétition ? Ça pourrait créer un *business* gigantesque. (Un membre de Citization.)

Avec notre service, c'est le citoyen qui peut auditer le service de la *blockchain* pour vérifier qu'il est correct. Je peux vérifier que mon vote est intègre, à la différence des prestataires électroniques qui ont actuellement leur boîte noire et leur code privé. Et il n'aura accès qu'aux données cryptées, pas aux données des gens. Mais on peut lui donner de la documentation, les certifications et les clés de vérification. (Un membre du Vote Orange.)

On pourrait également proposer la même régulation que celle des instituts de sondage. Leur plateforme participative servant en effet à une prise d'opinion, elles pourraient alors très bien apparaître comme étant une concurrence déloyale aux instituts de sondage, quand bien même elles ne remplissent pas la condition de représentativité. La commission en question pourrait dès lors s'appeler « Commission des sondages et des consultations ».

En effet, la Commission des sondages, en tant qu'Autorité administrative indépendante (AAI) possède le pouvoir de vérifier le respect des méthodes employées pour la réalisation de sondages quantitatifs publiés en période électorale. D'après l'article 5 de la loi n° 77-808 du 19 juillet 1977 relative à la publication et à la diffusion de certains sondages d'opinion, la Commission des sondages « est chargée d'étudier et de proposer des règles tendant à assurer dans le domaine de la prévision électorale l'objectivité et la qualité des sondages publiés ou diffusés tels que définis à l'article 1^{er} ». On peut également citer l'article 10 du décret n°78-79 du 25 janvier 1978 pris pour l'application de la loi n° 77-808 du 19 juillet 1977 relative à la publication et à la diffusion de certains sondages d'opinion⁹¹².

⁹¹² Article 10 du décret n° 78-79 du 25 janvier 1978 pris pour l'application de la loi n° 77-808 du 19 juillet 1977 relative à la publication et à la diffusion de certains sondages d'opinion : « Les propositions de la commission tendant à assurer dans le domaine de la prévision électorale l'objectivité et la qualité des sondages, établies en application du premier alinéa de l'article 5 de la loi susvisée du 19 juillet 1977, sont transmises au garde des Sceaux, ministre de la Justice. »

D'après la loi n° 77-808 du 19 juillet 1977 relative à la publication et à la diffusion de certains sondages d'opinion, une enquête statistique (selon son article 1^{er}) est :

Quelle que soit sa dénomination, une enquête statistique vise à donner une indication quantitative, à une date déterminée, des opinions, souhaits, attitudes ou comportements d'une population par l'interrogation d'un échantillon. Sont régis par la présente loi les sondages publiés, diffusés ou rendus publics sur le territoire national, portant sur des sujets liés, de manière directe ou indirecte, au débat électoral. Les personnes interrogées sont choisies par l'organisme réalisant le sondage de manière à obtenir un échantillon représentatif de la population concernée. Sont assimilées à des sondages pour l'application de la présente loi les opérations de simulation de vote réalisées à partir de sondages liés au débat électoral⁹¹³.

On pourrait donc imaginer que la Commission des sondages étende son contrôle à des enquêtes qualitatives massive sur Internet y compris hors période électorale, puisque certains sujets évoqués sont directement ou indirectement liés à la politique et ont une incidence sur la vie publique, d'autant que ces plateformes sont parfois commandées et mises en place par des autorités publiques, une municipalité par exemple. Adossées à la municipalité, elles accompagnent l'exécutif dans sa prise de décisions quotidiennes.

Les instituts de sondage doivent s'assurer d'un certain nombre de critères figurant sur leur sondage avant leur publication. Selon l'article 3 de la même loi n° 77-808 du 19 juillet 1977 relative à la publication et à la diffusion de certains sondages d'opinion, un sondage doit faire figurer « la méthode selon laquelle les personnes interrogées ont été choisies, le choix et la composition de l'échantillon » (alinéa 3), « les conditions dans lesquelles il a été procédé aux interrogations » (alinéa 4), « la proportion des personnes n'ayant pas répondu à l'ensemble du sondage et à chacune des questions » (article 5) ; enfin la notice de réalisation du sondage est rendue publique et disponible en ligne. On

⁹¹³ Loi n° 77-808 du 19 juillet 1977 relative à la publication et à la diffusion de certains sondages d'opinion, version consolidée au 13 avril 2019 [legifrance.gouv.fr](https://www.legifrance.gouv.fr), <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000522846&categorieLien=cid>

pourrait donc très bien imaginer en élargissant ce droit aux consultations, que les consultations devraient alors respecter un certain nombre de critères comme la méthode avec laquelle les personnes ont été interrogées, les conditions (dont la technique) avec lesquelles la consultation a été construite, et rendre également cette notice publique.

Enfin la Commission des sondages peut « remettre en cause la technique de l'enquête ou le "fond" des commentaires qui l'accompagnent ». Dans ce cadre-là, elle peut recevoir les acteurs concernés pour qu'ils puissent expliquer leur choix : « Elle s'impose une procédure plus complète afin d'assurer le respect des droits de la défense : échange de correspondance, audition des parties qui sont invitées à développer leur argumentation devant la commission⁹¹⁴. » Dans ce nouveau cadre lié aux consultations participatives commandées par des pouvoirs publics, la Commission vérifierait alors l'architecture et le fonctionnement des algorithmes du site et inviterait les différentes entreprises pour qu'elles expliquent leurs méthodes de travail.

4.4.2.2. *Sous-section 2. La régulation des institutions et la protection des citoyens*

Si nous avons vu une transformation sociologique de la démocratie, nous n'avons pas encore connu de transformations juridiques. Pourtant, la démocratie étant du droit, c'est bien par le droit qu'il faut apporter des éléments de réponse.

Pendant près de deux ans, je me suis promenée dans l'écosystème de la *Civitech*, y rencontrant des associations comme des entrepreneurs, participant à des colloques ou conférences sur le sujet, ayant lu plusieurs dizaines de livres et d'essais. En rencontrant les différents acteurs de la *Civitech*, je m'attendais à obtenir des premières réponses concernant les solutions juridiques à préconiser. Je pensais que ces différents acteurs avaient réfléchi à des solutions concrètes (nouvelles réformes, nouvelles lois) pour pouvoir améliorer la démocratie, autrement que par des outils numériques et une

⁹¹⁴ La Commission des sondages, site web officiel, http://www.commission-des-sondages.fr/presentation/presentation_fonct.htm

participation virtuelle. À ma grande surprise, il n'en était rien. Aucun d'entre eux n'avait réfléchi concrètement à des solutions juridiques.

Et pour cause, que ce soit la constitution de l'écosystème, (essentiellement composé d'entrepreneurs) ou que ce soit les différents acteurs intellectuels (comme les universitaires) qui accompagnent l'évolution de la *Civitech*, presque aucun d'entre eux n'avait de bagage juridique. Cela fait que la *Civitech* et plus globalement la démocratie numérique et participative ont presque toujours été analysées sous le prisme de la sociologie et non du droit, donnant lieu à une libre interprétation de notions qui sont pourtant très bien définies par le droit, comme nous l'avons vu avec le terme citoyen défini par des critères juridiques stricts. Un constat également formulé par Jean-Marie Denquin, professeur à l'Université de Paris X Nanterre, au sujet de la « démocratie participative » dans les *Nouveaux Cahiers du Conseil constitutionnels*⁹¹⁵.

Pourtant, le droit est un formidable outil pour répondre à la crise de la démocratie. Et ces solutions peuvent être doubles :

- soit créer des outils juridiques nouveaux afin de protéger le fonctionnement démocratique, par exemple une commission parlementaire spécialisée dans le numérique, ou à défaut une mission d'information parlementaire, une charte des devoirs du citoyen, etc., afin de moderniser un peu le fonctionnement des institutions ;
- soit utiliser des outils numériques pour permettre plus facilement la mise en application d'outils juridiques déjà existants.

⁹¹⁵ Jean-Marie Denquin, professeur à l'Université de Paris X Nanterre, « Démocratie participative et démocratie semi-directe », *Cahiers du Conseil constitutionnel*, n°23 (Dossier : La citoyenneté), février 2008 : « Mais que recouvre cette formule ? Les ouvrages consacrés à la question demeurent, en France, peu nombreux et sont de qualité très inégale. Fait remarquable, ils sont l'œuvre de sociologues, de politologues, de philosophes, mais non de juristes. Le faible empressement de ceux-ci à se saisir de l'objet tient sans doute à ce que ces phénomènes se développent largement en marge du droit. Cette situation est portée à leur crédit par leurs partisans car elle permet de les présenter comme un produit de la spontanéité sociale. Mais elle multiplie les ambiguïtés : des notions vagues permettent toutes les interprétations et justifient les jugements de valeur les plus divergents. La forme juridique, en revanche, détermine l'institution en définissant son mode de recrutement et ses compétences. »

Dans ce chapitre, j'ai essayé de rédiger quelques exercices de prospective, afin de faire évoluer le système juridique français et préparer l'État aux futurs enjeux numériques.

4.4.2.2.1. *Sous-section 1. Créer des outils juridiques nouveaux*

Nous l'avons vu plus haut, l'une des propositions pour améliorer la démocratie serait d'instaurer de nouveaux outils juridiques pour accompagner la transformation des institutions. En effet, le numérique apporte son lot de nouvelles initiatives et celles-ci ont des conséquences sur le droit⁹¹⁶. Ainsi, il faudrait mettre à jour l'arsenal juridique de l'État pour faire face à ces nouveaux usages. Voici donc à mon sens, les nouveaux outils juridiques à mettre en place :

4.4.2.2.1.1. *Proposition numéro 1 : donner plus de moyens au Parlement en créant de nouvelles compétences juridiques*

Ici, il ne s'agit pas de créer (puisqu'elles existent déjà) mais plutôt de mettre en place au Parlement une commission d'enquête parlementaire consacrée au numérique, pour vérifier la viabilité des participations sur les sites de pétitions en ligne. Si elles sont nombreuses, comme celles contre la « loi travail » elles ont une incidence sur la vie publique. Or, il est difficile de s'assurer de la légitimité de la participation sur Internet surtout lorsqu'elle émane d'entreprises privées (anonymat du vote, piratage possible, une personne est égale à 10 voix par la possibilité de vote multiple, etc.).

⁹¹⁶ Julien Bonnet, Pauline Türk, « Droit constitutionnel et numérique », Université de Nice Côte d'Azur, Faculté de droit et de science politique, Colloque du 7 octobre 2016 intitulé « La souveraineté numérique. Le concept, les enjeux » <http://sites.unice.fr/site/vallar/cerdacff/wp-content/uploads/2016/04/dossier-colloque.doc> : « Enfin, les technologies numériques de l'information et des communication contribuent sans doute à l'évolution du modèle démocratique, offrant de nouvelles perspectives pour l'exercice des droits civils et politiques (*e-démocratie*, droit de pétition, vote électronique), les citoyens étant appelés à contribuer directement aux processus constituant (transitions constitutionnelles, projet de Constitution de l'Islande et du Sri Lanka) ou aux processus législatifs (droit d'amendement citoyen, plateformes e-parlement, contributions aux études d'impact ou à la simplification de lois, initiative législative partagée...). Ces innovations, déjà étudiées dans le champ de la science politique, ont des conséquences politiques et normatives qui relèvent désormais pleinement du droit constitutionnel, dans le cadre d'une réflexion déjà internationalisée (cf. Conférence mondiale des Nations unies et de l'Union interparlementaire en 2012 sur l'utilisation des technologies du numérique au service des principes représentatifs, de transparence, de responsabilité, d'efficacité et de lisibilité des travaux parlementaires).

Ces pétitions peuvent être manipulées à bien des égards. Ainsi, lorsqu'elles ont une incidence, comme celles au sujet de la « loi travail », sur la vie publique (débats houleux à l'Assemblée nationale, émissions de télévision consacrées, manifestations dans la rue, etc.), il serait alors justifié qu'une commission d'enquête parlementaire puisse vérifier la crédibilité d'une pétition en vérifiant que sa participation n'a pas été faussée.

Normalement, une commission d'enquête parlementaire n'est légitime que pour s'exprimer sur les dysfonctionnements de l'État, d'une entreprise nationale ou des corps intermédiaires (dans le cadre « d'affaires » ou de « scandales »)⁹¹⁷. On peut citer les exemples suivants : la gestion de la campagne de vaccination contre la grippe A-H1N1 (2010), les mécanismes de spéculation (2010), le financement des organisations syndicales (2011, même si le rapport ne sera pas publié)⁹¹⁸ etc. ; sachant que ces enquêtes ne peuvent donner lieu à des poursuites judiciaires, elles cherchent simplement à comprendre les dysfonctionnements⁹¹⁹. Ici, il faudrait donc revoir son

⁹¹⁷ Pierre Avril, Jean Gicquel et Jean-Éric Gicquel, *Droit parlementaire*, Issy-les-Moulineaux : LGDJ, 5^e édition, 2014, p. 130 : « L'article 51-2 C, issu de la révision du 23 juillet 2008, a constitutionnalisé les commissions d'enquête dans le cadre du contrôle de l'action du Gouvernement et de l'évaluation des politiques publiques désormais assignés au Parlement par le 1^{er} alinéa de l'article 24 C. Le nouvel article se borne à paraphraser l'ordonnance 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires, qui dispose en son article 6 : "Outre les commissions mentionnées à l'article 43 de la Constitution, seules peuvent être éventuellement créées au sein de chaque assemblée parlementaire des commissions d'enquête ou des commissions de contrôle". Ces dispositions ont été modifiées par la loi n° 77-807 du 19 juillet 1977 et par la loi n° 91-698 du 20 juillet 1991 qui a supprimé l'appellation "commission de contrôle". Leur objet est plus étendu que l'énoncé strict de l'article 51-2 C, (comme l'ont confirmé les travaux préparatoires) : "Les commissions d'enquête sont formées pour recueillir des éléments d'information soit sur des faits déterminés, soit sur la gestion des services publics ou des entreprises nationales, en vue de soumettre leurs conclusions à l'assemblée qui les a créées. Il ne peut être créé des commissions d'enquête sur des faits ayant donné lieu à des poursuites judiciaires et aussi longtemps que ces poursuites sont en cours". Elles ont un caractère temporaire : "Leur mission prend fin par le dépôt de leur rapport et, au plus tard, à l'expiration d'un délai de six mois à compter de la date de l'adoption de la résolution qui les a créées" (alinéa 5 du paragraphe 7 de l'article 6). »

⁹¹⁸ *Ibid.*, *id.* : « Le droit à la création d'une commission d'enquête au profit des groupes d'opposition et minoritaires (dont le nombre s'est accru entre les 13^e et 14^e législatures (voir *supra*, n° 121)) s'est concrétisé : gestion de la campagne de vaccination contre la grippe A H1N1 (2010) ; mécanismes de spéculation (2010) ; industrie ferroviaire (2011) ; financement des organisations syndicales (2011 – mais le rapport ne sera pas publié – (voir *infra*, n° 464) ; emprunts toxiques (2011) ; rénovation du RER (2011) ; suivi et surveillance des mouvements radicaux (2012 – qui faisait doublon avec une mission d'information de la commission des lois sur le cadre juridique applicable aux services de renseignement) ; sidérurgie (2012 – aussi en doublon avec une mission d'information de la commission des affaires économiques) ; affaires Cahuzac (2013 – dont la majorité refusa l'audition du premier ministre, J.-M. Ayrault) ; privatisation de la SNCM (2013) ; fermeture de Goodyear (2013) ; industrie nucléaire (2013) et exil des forces vives de la Nation (2014). »

⁹¹⁹ Philippe Ardant et Bertrand Mathieu, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Issy-les-Moulineaux : LGDJ, 29^e édition, 2017, p. 560 : « La commission [d'enquête] est formée pour recueillir des informations soit

champ d'application et permettre une enquête y compris sur des entreprises privées qui ont une incidence sur la vie publique.

À défaut d'une commission d'enquête parlementaire, on peut créer une mission d'information parlementaire. Cette dernière serait compétente pour mener une enquête sur un sujet de société afin d'accompagner le travail parlementaire dans l'optique de l'élaboration ou l'évaluation d'une loi⁹²⁰. Tel est l'avis d'un professeur de droit public interviewé mais selon lui, elle n'aurait qu'une influence minime, alors que mon but est de montrer qu'elle aurait une véritable influence en vérifiant certains critères permettant de justifier la viabilité de la participation :

On peut éventuellement envisager une commission d'enquête sinon une mission d'information, ça ne mange pas de pain mais ça n'a pas de poids non plus. Est-ce qu'elle aura une réelle influence ? Ce serait alors une influence (celle de la pétition contre la loi travail) contre une autre influence (celle du Parlement). Donc ce n'est pas une question juridique, ça relève de la pure science politique. (Un professeur de droit public à Assas.)

Cette commission d'enquête parlementaire ou mission d'information servirait à auditer les plateformes de participation. Elle permettrait d'offrir une réponse politique de l'exécutif à un mouvement d'opinion. Une réponse attendue notamment lorsqu'on observe que le pouvoir politique reste prostré face à la sacro-sainte expression de l'opinion, oubliant que cette expression dans le réel n'est pas équivalente à celle du virtuel qui peut être créée de manière totalement artificielle.

En effet, les opinions sur Internet peuvent être le fruit de modèles économiques : l'achat de votes comme nous l'avons vu sur Change.org, ou la revente de données

sur des faits déterminés (« affaires », « scandales » ...), soit sur la gestion d'un service public ou d'une entreprise nationale. Son examen ne peut concerner des faits donnant lieu à des poursuites judiciaires [...]. Certaines commissions ont eu un grand retentissement : sur les sectes (1994), sur la justice après le procès d'Outreau (2005)... ».

⁹²⁰ *Ibid.*, p. 560 : « Les commissions permanentes peuvent créer des missions d'information, en principe destinées à suivre l'exécution d'une loi, mais qui peuvent aussi jouer un rôle d'enquête. Ainsi en 1999 sur la présence du loup en France ! La conférence des présidents de l'Assemblée nationale peut également décider de créer une mission d'information, par exemple sur les OGM ou sur le port de la burqa. Cette dernière mission a débouché, en 2010, sur le vote d'une résolution et le dépôt d'un projet de loi. Au total 170 rapports d'information ont été publiés de mars 2009 à mars 2010. »

personnelles (des signataires de la pétition) au créateur de la pétition. Cela permet par exemple à des associations ayant créé des pétitions numériques de récupérer les adresses *mails* des signataires (afin d'en créer une liste de potentiels adhérents à contacter...). Face à ces opinions virtuelles, la réponse à apporter n'est pas tant celle de plus d'outils pour permettre aux citoyens de s'exprimer, ces derniers existent déjà pour faire du bruit auprès des représentants, grâce à Internet. La réponse à apporter est essentiellement une réponse juridique pour protéger l'État de droit afin que le pouvoir politique puisse répondre à une opinion artificielle au lieu de s'y soumettre.

Si ce rôle de contrôle n'est pas celui du Parlement, il peut être celui de multiples organes de contrôle, ou d'un tiers de confiance comme la CNIL qui a déjà condamné Facebook, après une enquête en interne pour non-respect des données personnelles des utilisateurs en mai 2017⁹²¹.

4.4.2.2.1.2. *Proposition numéro 2 : renforcer les « organes de contrôle » comme les autorités administratives indépendantes (CNIL, Commission des sondages, etc.)*

Pour lutter contre les abus de pouvoir par le peuple, il faudrait doter l'État de moyens supplémentaires pour le protéger d'éventuels renversements populistes, c'est-à-dire de l'expression de quelques factions qui pensent incarner, mieux que les représentants, le peuple lui-même. À ce propos, le philosophe et économiste britannique John Stuart Mill (1806-1873) disait qu'« il devrait y avoir en toute constitution un centre de résistance contre le pouvoir prédominant, et par conséquent dans une constitution démocratique un moyen de résistance contre la démocratie⁹²². »

Ce moyen de résistance pourrait donc être celui des institutions qui vérifieraient non pas la légitimité de la parole souveraine mais la viabilité de la participation sur les différentes plateformes, qui prétendent contenir l'expression du souverain et donc de

⁹²¹ « Données personnelles : Facebook condamné par la CNIL à 150 000 euros d'amende », *Lemonde.fr*, 16 mai 2017, https://www.lemonde.fr/pixels/article/2017/05/16/donnees-personnelles-facebook-condamne-par-la-cnil-a-150-000-euros-d-amende_5128370_4408996.html

⁹²² Nicole Masson et Yann Caudal, *Petit recueil de pensées révolutionnaires*, Les Éditions du Chêne, 2017, p. 90.

la volonté générale. Ce serait par exemple doter la Commission des sondages de nouveaux attributs juridiques. Pour ce faire, il faudrait alors modifier la loi n° 77-808 du 19 juillet 1977 relative à la publication et à la diffusion de certains sondages d'opinion, afin que la Commission des sondages surveille à la fois la représentativité des sondages et la qualité de la participation pour les consultations adossées à des institutions publiques.

Une autre solution pourrait être de transformer le rôle du CESE, en lui donnant une autre ambition, celle d'être une grande chambre de l'évaluation, en intégrant dans son hémicycle les différents organes de contrôle (CNIL, Cour des comptes...) aux côtés des corps intermédiaires et des citoyens, pour évaluer les projets et propositions de loi en amont et en aval : assemblées accessibles au public ou débats retransmis en direct sur la Chaîne parlementaire, au même titre que les discussions à l'Assemblée nationale ou au Sénat car une publicité de l'évaluation permettrait sans doute de faire connaître ses travaux et aussi leur importance pour préserver le fonctionnement démocratique⁹²³. En effet, nous devrions passer plus de temps à contrôler l'efficacité des lois et leur mise en application plutôt qu'à en adopter des nouvelles. Cela permettrait d'éviter une inflation législative, et notamment des lois votées sur « le coup de l'émotion⁹²⁴ », ce qui pourrait malheureusement être d'autant plus le cas avec l'instantanéité des réseaux sociaux qui démontrent l'indignation populaire. Une nouvelle mission sera donc donnée à un Parlement qui adoptera des lois dans des domaines qui ne relèvent pourtant

⁹²³ Philippe Ardant et Bertrand Mathieu, *op. cit.*, p. 557 : « La prise en compte du caractère essentiel de cette fonction se traduit par l'insertion dans la Constitution, à l'occasion de la réforme de 2008 et à la suite de la proposition du Comité Balladur, déjà formulée par le Comité Vedel en 1991, de la formule suivante : "Le Parlement vote la loi, contrôle l'action du Gouvernement et évalue les politiques publiques" (art 24.C.). En ce sens, l'article 48C prévoit qu'une semaine de séance sur quatre est réservée par priorité au contrôle de l'action du Gouvernement et à l'évaluation des politiques publiques. Ainsi, entre 2008 et 2012, trente-cinq débats ont été consacrés à l'évaluation, également rendue possible par cette réforme, qui peut également constituer une forme de contrôle de l'action gouvernementale. Il n'en reste pas moins que cette fonction de contrôle reste sous-utilisée et qu'en la matière, changer les textes ne suffit pas si les habitudes ne se transforment pas également. Une plus grande médiatisation de ce travail de contrôle contribuerait à le valoriser. »

⁹²⁴ *Ibid.*, p. 533 : « La loi émotionnelle. L'un des principaux problèmes auquel est confrontée la loi, et plus généralement le système normatif, c'est la gestion du temps. La loi s'inscrit souvent dans les temps de l'émotion et non pas celui de la réflexion. Lorsqu'une question suscite une réaction collective de l'opinion publique, la réponse est le plus souvent législative. »

pas de sa compétence, comme les lois mémorielles⁹²⁵ sur le génocide arménien, le législateur n'étant pas historien.

On peut également créer un organisme d'évaluation externe indépendant, composé à la fois de représentants des pouvoirs publics, d'acteurs de la *Civitech* et de citoyens, capables d'évaluer la réelle participation des citoyens sur les plateformes numériques (budget participatif, e-pétition, plateforme de co-construction des lois etc.).

En effet, les élections présidentielle et législatives de 2017 ont permis à de nombreux acteurs de la *Civitech* de faire participer les citoyens aux processus de décisions démocratiques (choix des candidats, écriture des programmes, écriture de la loi... Grâce à leur plateforme numérique, ces acteurs de la *Civitech* sont devenus de véritables professionnels de la participation : leur rôle et leurs promesses étaient de faire participer le plus grand nombre à leur dispositif, promettant à la clé une amélioration de la représentation – et par ricochet – une meilleure représentativité des décisions prises.

Or, malgré la multiplication de dispositifs numériques permettant aux citoyens de participer davantage au processus démocratique, la participation n'est pas toujours effective. Elle fait face à deux problèmes majeurs :

- Internet est perçu par certains comme étant un obstacle supplémentaire à la participation plutôt qu'une solution. En effet, alors même qu'Internet devait réduire le déficit de participation et limiter les abstentions, il a finalement engendré une « abstention numérique ». Le politologue Dominique Reynié a expliqué l'abstentionnisme par trois motifs : l'abstentionnisme de

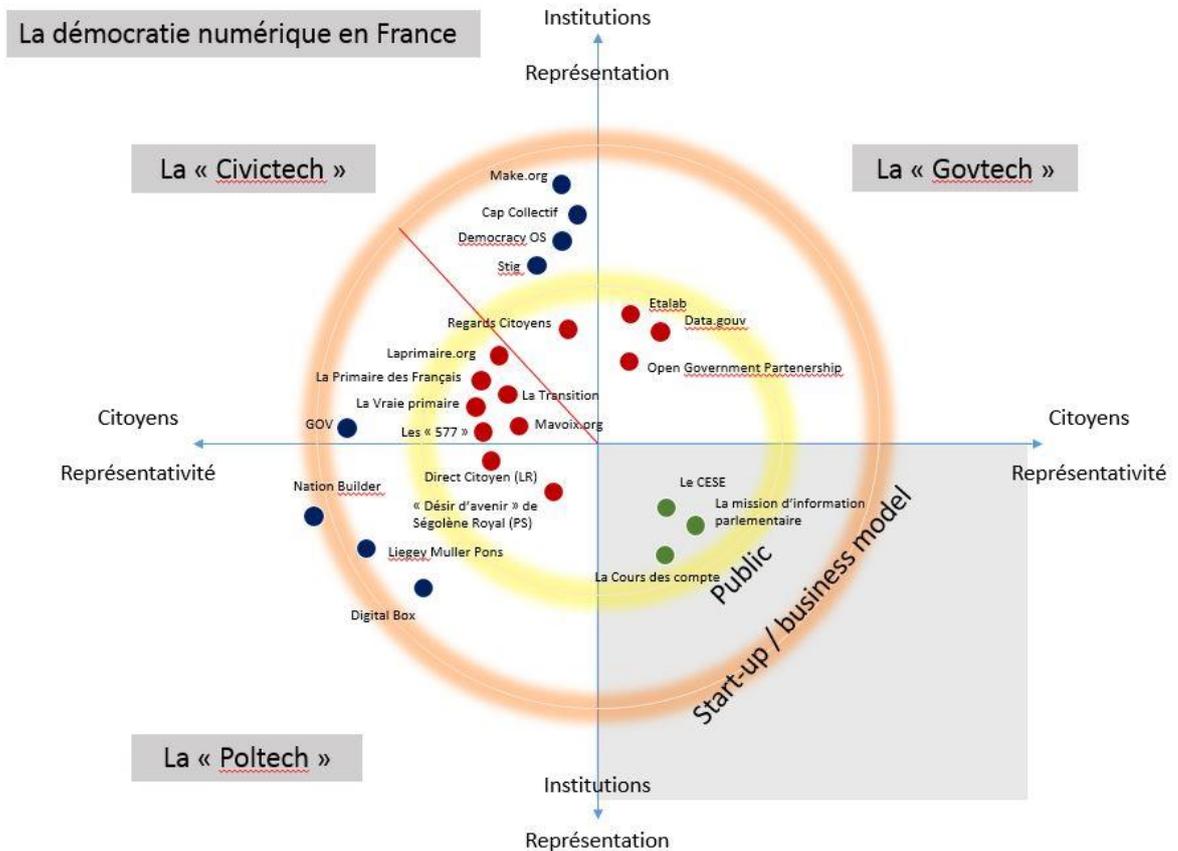
⁹²⁵ *Ibid.*, p. 539 : « Rappeler que la loi a pour vocation d'énoncer des règles. Le Parlement, en effet, a tendance à élaborer des lois qui ne créent ni obligations, ni droits. Ces lois "reconnaissent", certains faits historiques, proclament la "repentance" de la République ; pour d'autres : la réalité de la Shoah, le génocide du peuple arménien, le caractère positif de la colonisation, le caractère de crime contre l'humanité de l'esclavage... Le législateur se fait historien, définit des vérités, donne l'interprétation officielle. Ce n'est pas son rôle. Le Conseil constitutionnel rappelle que la loi doit avoir un contenu normatif. Elle "commande", elle ne constate, ni ne déclare, ni ne "recommande", elle n'expose pas de simples orientations, elle n'a pas un caractère incantatoire. Ces dispositions manifestement dépourvues de caractère normatif sont contraintes à la Constitution (sauf, bien entendu, les lois de programme et la loi de financement de la Sécurité sociale). »

l'indifférence, de la méfiance et l'abstentionnisme contestataire, le politique Alain Lancelot a quant à lui analysé l'infinie variété des ressorts de l'abstention comme un simple empêchement, un défaut d'intégration sociale et une attitude spécifique dans un contexte électoral. Je pense qu'il existe une abstention propre au numérique, celle de la fracture numérique mais aussi de la conviction politique, le numérique n'étant pas fiable pour la sécurité des données ou tout simplement refus de communiquer ses données, les utilisateurs ne sachant pas véritablement ce qui en est fait.

- La force du nombre ne fait pas la loi. Elle n'est pas forcément le gage de la diversité des participants. La non-représentativité du Web rend difficile l'amélioration effective de la démocratie puisque la représentativité des votants est relative. En cas de trop faible participation, le moindre échantillon n'est pas assez significatif pour être représentatif. Dans ce contexte et pour se prémunir de piratage ou de manipulation de l'opinion sur ce type de plateforme, il devient urgent de se doter d'un organe permettant de vérifier la viabilité de la participation.

Par ailleurs, un citoyen participant sur les plateformes numériques des *Civitech* pourrait tout à fait demander à auditionner les plateformes en question, c'est-à-dire demander l'accès au code source, et donc à l'architecture du site pour vérifier que la participation n'a pas été faussée par les algorithmes :— des biais technologiques l'empêchant de participer ou qui promouvraient une participation plus qu'une autre. Pour cela, il faudrait obliger les plateformes à communiquer leur code, afin que les citoyens ayant les compétences techniques suffisantes puissent mener leur enquête : vérifier l'architecture ou vérifier que les participations ont bien été prises en compte. En réalité, ce qui éviterait tout problème c'est que l'Assemblée se dote d'une plateforme de participation interne qui puisse être auditée par les citoyens. Chaque citoyen devrait pouvoir vérifier la compatibilité des votes numériques au même titre que les citoyens peuvent assister au dépouillement des bulletins pendant une élection. Ce sont ainsi les citoyens qui par leur multitude deviendraient un organe de contrôle, un tiers de confiance. C'est actuellement le système que nous avons pour

l'élection avec le dépouillement des votes, et c'est ce qui fait que les citoyens accordent de la légitimité à une élection.



Si l'on revoit l'arsenal juridique de l'État et que l'on complète le tableau de la démocratie numérique en France, on constate qu'il existe déjà des outils juridiques pour protéger l'État de droit contre les dérives du numérique. Ces autorités administratives feront office de contre-poids à l'expression présente sur les plateformes des *Civictech*, une expression qui, nous l'avons vu, peut être facilement manipulée sur Internet. [Ces organes de contrôle (en vert) apparaissent en bas à droite du tableau comparatif ci-dessus. Ils pourront être complétés par la suite, sachant que le modèle économique sur lequel ils reposent est du financement public – paiement des impôts puisque nous parlons d'institutions.

4.4.2.2.1.3. Proposition numéro 3 : créer un statut de lanceur d'alerte administratif

Ce lanceur d’alerte administratif servirait plutôt à pointer du doigt des rouages qui manquent d’huile. Il pourrait être un fonctionnaire (de catégorie A, B ou C) qui voit à son niveau des dysfonctionnements administratifs, mais il pourrait tout aussi bien être un citoyen participant sur les plateformes numériques des *Civictech* et usagers des services publics.

Déjà, dans *La Silicolonisation du monde*, Éric Sadin défendait l’idée d’un statut juridique pour les « lanceurs d’alerte » pour dénoncer les travers des agences de renseignement ou des organismes publics⁹²⁶. Dominique Rousseau, professeur de droit constitutionnel à l’université Paris 1 Panthéon-Sorbonne préconise, sur le même modèle, la création d’un « lanceur d’alerte civique ». En effet, pour lui, « le lanceur d’alerte est un citoyen qui, dans l’exercice de son métier – dans un laboratoire, dans une entreprise, dans une université – découvre des dysfonctionnements qu’il décide de mettre sur la place publique, ce qui lui vaut actuellement des peines d’emprisonnement⁹²⁷ ». C’est pourquoi Dominique Rousseau proposait l’inscription du statut de lanceur d’alerte civique dans la Constitution. Une simple loi ordinaire serait pourtant tout à fait suffisante.

4.4.2.2.1.4. Proposition numéro 4 : Revoir le statut associatif de la loi de 1901

⁹²⁶ Éric Sadin, *La Silicolonisation du monde*, Paris : éditions L’Échappée, 2016, p. 229 : « Un statut juridique à dimension nationale, européenne et internationale doit pouvoir être garanti aux "lanceurs d’alerte" si leur bonne foi est avérée, de façon à ce que les agences de renseignement autant que certains organismes publics ou privés qui violeraient les principes auxquels ils sont supposés se soumettre soient à juste titre publiquement dénoncés. »

⁹²⁷ Dominique Rousseau, professeur de droit constitutionnel à l’Université de Paris 1 Panthéon Sorbonne, « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 7, Assemblée nationale, 28 novembre 2017 : « Le troisième outil est la consécration dans la Constitution du lanceur d’alerte civique. La démocratie continue consiste à permettre au citoyen en tant que personne concrète d’intervenir entre deux moments électoraux. Le lanceur d’alerte est un citoyen qui, dans l’exercice de son métier – dans un laboratoire, dans une entreprise, dans une université – découvre des dysfonctionnements qu’il décide de mettre sur la place publique, ce qui lui vaut actuellement des peines d’emprisonnement. C’est ce type de citoyen qui depuis plusieurs années est à l’origine de lois : l’affaire du Mediator, l’affaire des prothèses mammaires frauduleuses, l’affaires HSBC de fraude fiscale, ce ne sont ni des députés, ni des journalistes, ni des universitaires qui les ont mises au jour mais des citoyens, qui ont pris un risque et se trouvent aujourd’hui en grande difficulté. Inscrire dans la Constitution un statut du lanceur d’alerte civique permettrait, d’une part, d’instaurer des garde-fous contre ceux qui seraient tentés par la délation, l’atteinte à la vie privée ou l’atteinte à la liberté du commerce, et d’autre part, d’offrir des garanties à tous ceux qui font vivre la démocratie en continu en soulevant des problèmes que l’on ignore ou que l’on ne veut pas voir, et qui conduisent souvent le législateur à voter une loi. »

La crise démocratique que nous traversons est une crise de la représentativité. Les partis politiques, qui étaient les principaux réceptacles des oppositions, n'ont plus rempli leur rôle. On leur a reproché notamment leur tendance oligarchique avec le non-renouvellement des candidats, des cadres, etc. C'est donc sur un problème de gouvernance de ces corps intermédiaires que la crise de la représentativité a reposé.

Ainsi faut-il revoir le statut associatif et la loi de 1901, en obligeant les corps intermédiaires à respecter certains principes démocratiques dans leur organisation interne, par exemple une alternance dans la gouvernance pour remédier au problème du non-renouvellement, c'est-à-dire d'avoir les mêmes exigences de critères démocratiques auprès des institutions qu'auprès des corps intermédiaires. Il faut donc légiférer leur gouvernance en injectant des critères juridiques à respecter, et cela bien que la loi de 1901 garantisse la liberté d'organisation... Un constat partagé par plusieurs acteurs associatifs membres de la *Civictech* ainsi que par des professeurs de droit constitutionnel :

Les associations sont celles qui prônent le plus la transparence mais n'en font pas tant que ça... Or il reste des enjeux de pouvoir au sein des associations tels qu'on n'a pas envie d'être si transparent que ça. (Un membre de Questionnez vos élus.)

Oui dans les associations à l'heure actuelle, on n'est pas dans l'obligation juridiquement de respecter les principes constitutionnels français. C'est un paradoxe car c'est un des grands textes de la III^e République en termes de liberté fondamentale. (Un professeur de droit public à Assas.)

L'organisation est laissée à la libre décision des personnes, ce qui fait que des associations ne sont absolument pas démocratiques. (Un professeur de droit public à Assas.)

À part nous et Democracy OS, je crois qu'aucune n'a de règles de lutte contre les conflits d'intérêts. On est la seule association qui fait la transparence de nos finances, on est les seuls à déclarer nos intérêts. C'est une problématique générale liée au monde associatif. Cela étant, lorsqu'on fait de la technologie,

se pose de manière assez prégnante la problématique de la transparence des algorithmes. Ces derniers étant politiques, le lobbyiste qui va utiliser cette plateforme, il fait de la politique, et ces propos font l'objet d'un traitement politique. (Un membre de Regards Citoyens.)

Pourtant, ce sont les partis politiques créés sous statut associatif qui organisent la vie publique au sein du Parlement. Ainsi, si l'on peut laisser la faculté de pouvoir s'organiser librement – décider d'instaurer une élection directe ou indirecte, créer une gouvernance à 5 ou 10 secrétaires etc. –, il faudrait pouvoir insérer le respect de critères démocratiques : la parité, l'obligation du renouvellement du mandat (avec un non-cumul des fonctions dans l'espace et dans le temps... En réalité, il s'agit de transposer toutes les exigences que les citoyens ont pour les institutions, au niveau des associations.

D'après, Jean-Marie Albertini, directeur de recherche émérite au CNRS, « une modification du fonctionnement interne des partis politiques [permettrait] un élargissement de leur base sociale. Avec le cumul des mandats et la durée des mandats, les politiques deviennent peu à peu des professionnels faisant carrière ». Néanmoins, il serait possible d'« éviter cette dérive par le non-cumul des mandats et la limitation de leur durée⁹²⁸ ».

Actuellement, les associations ne sont soumises qu'à leur propre règlement⁹²⁹, la loi du 1^{er} juillet 1901 définissant l'association comme étant un contrat entre différentes parties. Comme le précise très justement le site Vie publique :

⁹²⁸ Jean-Marie Albertini, directeur de recherche émérite au CNRS, président du Forum Citoyen Rhône-Alpes, « La crise des partis politiques ».

⁹²⁹ « La loi du 1^{er} juillet 1901 ne devrait-elle pas obliger les associations à un fonctionnement démocratique ? », Actes 6, août 2006, https://www.actes6.com/juridique/j_fonctionnement_democratique.htm : « La loi du 1^{er} juillet 1901, relative au contrat d'association, a instauré un régime de liberté d'association que le Conseil constitutionnel a, dans sa décision du 16 juillet 1971, rangé " au nombre des principes fondamentaux reconnus par les lois de la République ". Ce texte législatif ne contient aucune disposition portant sur les clauses du contrat de droit civil conclu entre les adhérents que sont les statuts des associations. La rédaction de ceux-ci est donc parfaitement libre et laissée à l'entière appréciation des fondateurs. La loi de 1901 n'impose en particulier aucune modalité d'administration courante de l'association s'agissant de l'existence d'une assemblée générale, d'un conseil d'administration, d'un bureau ou de la tenue de comptabilité. »

En droit français, le contrat est la « chose des parties », ces dernières étant libres, sous réserve de ne pas mettre en cause les bonnes mœurs ou l'ordre public, du contenu de leur convention. De même, la loi n'impose aucune forme, aucun contenu précis aux statuts de l'association. Il appartient dès lors aux membres de l'association eux-mêmes de déterminer la forme, les organes, les règles de fonctionnement de leur création⁹³⁰.

Ainsi, si un politicien veut rester plusieurs années, voire une décennie à la tête de son parti sans favoriser une alternance, c'est légalement tout à fait possible ; ce qui explique par exemple que Marine Le Pen soit présidente du Rassemblement national depuis huit ans.

Cette transformation de l'organisation interne par l'obligatoire respect de critères démocratiques viserait plus directement les associations dites représentatives (selon la représentativité juridique), donc les syndicats et les partis politiques car en France, il n'y a pas de définition juridique claire et contraignante du parti⁹³¹.

En 2010, on a compté près de 297 formations qui ont déposé des comptes auprès de la Commission des comptes de campagne (CNCCCFP), mais seules 40 d'entre elles ont pu bénéficier de subventions publiques, au titre de partis politiques⁹³². Durant les élections législatives de 2012, ce sont seulement 11 partis qui sont parvenus à obtenir un financement public, ceux qui ont obtenu au moins 1 % des voix dans 50 circonscriptions.

⁹³⁰ « La loi de 1901 », Vie-publique.fr, 14 janvier 2013, <https://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/citoyen/approfondissements/loi-1901.html> : « Enfin, un dernier élément vient confirmer le caractère libéral du régime des associations. Il s'agit de la très grande latitude laissée aux membres pour la rédaction des statuts de l'association. Cela s'inscrit dans une parfaite logique juridique puisque la loi du 1^{er} juillet 1901 définit l'association comme un contrat. Or, en droit français, le contrat est la "chose des parties", ces dernières étant libres, sous réserve de ne pas mettre en cause les bonnes mœurs ou l'ordre public, du contenu de leur convention. De même, la loi n'impose aucune forme, aucun contenu précis aux statuts de l'association. Il appartient dès lors aux membres de l'association eux-mêmes de déterminer la forme, les organes, les règles de fonctionnement de leur création. Cependant les associations reconnues d'utilité publique, qui obtiennent certains avantages en matière de financement, se voient imposer des règles qui sont définies par décret en Conseil d'État ».

⁹³¹ Michel Offerlé, *Les Partis politiques*, Paris : PUF, Coll. Que sais-je ? (8^e édition), 2012.

⁹³² Michel Offerlé, *Les Partis politiques*, Paris : PUF, Coll. Que sais-je ? (8^e édition), 2012.

En réalité, il faudrait imposer ces critères de démocratie dans chaque association, avec pour les plus petites associations la possibilité de reprendre son mandat si aucun successeur ne s'est désigné. Cela vaut donc pour les partis politiques mais aussi pour l'ensemble des corps intermédiaires comme les syndicats.

Lorsqu'on regarde de plus près le fonctionnement interne des syndicats et qu'on les compare à des régimes politiques, on se rend compte de l'absence de démocratie interne. Le président du Medef par exemple est élu par l'assemblée générale de l'organisation (composée d'un corps électoral de 591 membres dont 560 membres votants⁹³³) mais il n'est pas élu par l'ensemble des entreprises membres du Medef (pourtant 123 387 entreprises adhérentes⁹³⁴).

Les conditions pour faire partie de cette assemblée générale sont d'être une organisation professionnelle (fédération de médecins par exemple) au nombre de 380, une organisation territoriale au nombre de 170, ainsi que 30 délégués. Chacune des organisations patronales bénéficie d'un siège à l'assemblée générale, mais peut en bénéficier davantage en « considération de l'importance des organisations adhérentes et de leur contribution à l'action du Medef⁹³⁵ » est-il écrit dans le règlement intérieur, donc en fonction de leur taille et de l'apport de leur cotisation, celle-ci dépendant également du « poids économique » de chacune des organisations⁹³⁶.

Par ailleurs, ne peut se présenter à la présidence du Medef qu'une personne appartenant « à une organisation membre actif du Medef ou à l'une de ses composantes », mais pas un patron d'une petite d'entreprise. Pourtant le Medef se veut être le porte-parole de l'entreprise en France... Ainsi, les conditions pour être postulant sont d'être membre du corps électoral de 560 membres, mais aussi d'être coopté par la signature de « 50

⁹³³ « Instances de gouvernance, Organisation et fonctionnement du Medef », site officiel du Medef, <https://www.medef.com/fr/qui-sommes-nous/instances-de-gouvernance>

⁹³⁴ Le Medef reste la première organisation patronale en France », Challenges.fr, 26 avril 2017, https://www.challenges.fr/economie/le-medef-reste-la-premiere-organisation-patronale-en-france_469524

⁹³⁵ Les statuts du Medef, site officiel,

<https://www.medef.com/uploads/media/node/0001/04/7227652cfd4b8d458474b68a2c61e5eee20c2f15.pdf>

⁹³⁶ Article 17 règlement intérieur du Medef – « Les cotisations des organisations professionnelles ont pour assiette la valeur ajoutée de la profession réalisée sur le territoire français, corrigée, le cas échéant, en application de règles proposées par le Comité financier à l'approbation du Conseil exécutif, et pondérée par le taux de représentativité de l'organisation professionnelle. »

membres de l'assemblée générale ayant voix délibérative » (article 14 du règlement intérieur⁹³⁷).

Cela signifie que le président du Medef est élu par un collège électoral restreint. Il applique donc un suffrage censitaire, puisque seuls les membres actifs peuvent l'élire au lieu de l'ensemble des membres du Medef. Le Medef est donc une oligarchie par le fonctionnement de son institution interne, l'assemblée générale, et par l'élection du président, dans un système électif non représentatif extrêmement fermé, pour ne pas dire verrouillé et réservé aux grandes entreprises.

De même du côté de la CGT, c'est le comité confédéral national, composé des secrétaires généraux des 29 fédérations qui nomme le secrétaire général. Ce comité confédéral national « n'est pas composé de militants élus par le congrès mais de militants désignés par les fédérations et les unions départementales⁹³⁸ » comme l'explique l'Institut supérieur du travail. D'ailleurs ce comité confédéral national, bien souvent appelé « Parlement⁹³⁹ » par les militants a en fait davantage les traits d'un petit Sénat, puisque les membres y sont nommés. Ici également le président est élu par un collège électoral restreint, la CGT est donc aussi une structure oligarchique dans un système électif fermé.

Nous l'avons vu, les syndicats, au titre de corps intermédiaires chargés d'organiser la vie publique, doivent améliorer leur propre représentativité et pour ce faire travailler sur leur démocratie interne ; d'autant plus que l'Histoire (le bicaméralisme en France

⁹³⁷ Les statuts du Medef, site officiel,

<https://www.medef.com/uploads/media/node/0001/04/7227652cfd4b8d458474b68a2c61e5eee20c2f15.pdf>

⁹³⁸ Bernard Vivier, « Qui dirige la CGT ? », Institut supérieur du travail, 12 janvier 2015 <https://www.istravail.com/actualites-etudes/les-etudes-sociales-et-syndicales/11165-qui-dirige-la-cgt.html>

⁹³⁹ « Philippe Martinez réélu secrétaire général de la CGT », *L'Humanité*, 22 avril 2016, <https://www.humanite.fr/philippe-martinez-reelu-secetaire-general-de-la-cgt-605411>

et en Angleterre) a démontré que le vote indirect favorisait toujours la cooptation⁹⁴⁰, l'absence de renouvellement et donc l'instauration d'une oligarchie⁹⁴¹ de représentants.

Enfin, il pourrait être intéressant, outre le changement de fonctionnement interne, que les corps intermédiaires changent leurs pratiques. On pourrait ainsi tout à fait imaginer que lorsque ces associations bénéficient de subventions publiques, elles soient obligées en toute transparence de publier des offres d'emploi sur les différents réseaux lorsqu'elles souhaitent recruter de nouveaux salariés. En effet, j'ai toujours été étonnée de ne jamais voir figurer de postes ouverts dans les différents partis politiques alors que cela leur permettrait dans le même temps d'attirer de nouveaux talents et de s'éloigner du militantisme professionnel. Après tout, cette obligation de publier des offres d'emploi est bien appliquée pour la fonction publique sur le site de la BIEP (Bourse interministérielle de l'emploi public).

Enfin, je remarque qu'on parle souvent de privatisation de l'État, sous-entendant qu'il faudrait appliquer quelques techniques de management issu du privé à l'administration, mais on parle rarement d'administrer le privé. Et pourtant, il y a dans l'administration

⁹⁴⁰ Philippe Ardant et Bertrand Mathieu, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Issy-les-Moulineaux : LGDJ, 29^e édition, 2017, p. 205 : « Comment désigner l'élu ou les élus ? Le choix d'un système électoral n'est pas neutre, il s'agit d'un choix politique. De même les aménagements techniques qui lui sont apportés, de temps en temps, ici ou là, ne doivent pas faire illusion, le plus souvent ils ne cherchent pas à donner une représentation plus fidèle des courants d'opinion, ils visent avant tout à conserver, et si possible accroître, la représentation, c'est-à-dire la puissance de ceux qui les décident. Traditionnellement en France, le système électoral est défini par la loi et non par la Constitution (comme c'est le cas en Belgique ou en Espagne). Aussi la majorité parlementaire s'efforce-t-elle d'introduire les procédés techniques qui lui seront les plus favorables aux prochaines élections. Normalement "les sortants" sont favorisés par le système électoral. Le gouvernement peut faire procéder à des exercices de simulation à l'aide d'ordinateurs et à partir des résultats des élections passées. Il teste ainsi l'effet éventuel d'une série de modifications techniques sur la représentation. Pour les hommes politiques français, le bon système électoral est celui qui leur fait gagner les élections. Un système électoral est donc constitué par un ensemble de modalités techniques à travers lesquelles sont poursuivis des objectifs politiques. Les choix essentiels portent sur le scrutin direct ou le scrutin indirect, le scrutin uninominal ou le scrutin de liste, le système majoritaire ou la répartition proportionnelle. [...] Selon que l'on adopte un mode de scrutin directe ou indirect, on modifiera l'image de la Nation donnée par ses représentants. Le suffrage indirect favorise généralement les candidats modérés, les notables. Le filtrage qu'il opère a pour but de dégager une élite à la fois plus capable et plus pondérée. »

⁹⁴¹ *Ibid.*, p. 220 : « Un péché originel pèse sur le bicaméralisme. La seule représentation démocratique serait issue du suffrage universel direct. Toutes les autres procédures de désignation seraient contestables. Et il faut bien reconnaître qu'à l'origine (fédéralisme à part) les bicaméralismes étaient destinés à garantir à l'aristocratie une représentation propre et séparée. La Chambre des lords, les Chambres des pairs, les Sénats d'Empire procédaient de la même méfiance à l'égard du suffrage populaire. »

des pratiques rigoureuses qui permettent une totale transparence et dont devraient s'inspirer les corps intermédiaires sous statut associatif et donc de droit privé.

Par ailleurs, il paraît intéressant de légiférer à l'intérieur des associations sur le fait que le vote est personnel, bien qu'il puisse être public⁹⁴² ⁹⁴³. En effet, ce sont ces associations politiques (les partis au sein du Parlement, les syndicats et organisations professionnelles au sein du CESE) qui sont chargées d'organiser le débat de la vie publique. Mais peut-on réellement continuer à dire que ces dernières représentent la volonté générale, lorsqu'elles sont souvent cantonnées à suivre la ligne directrice des partis ?

Or dans les partis, la ligne directrice fait souvent office d'injonction à suivre. Les parlementaires, qui ont pourtant un mandat non impératif, sont tenus de respecter cette ligne, sous peine de perdre la charge qui leur était donnée (membre d'une commission, etc.). Alors qu'ils ont gagné en indépendance face à leurs électeurs avec le mandat non impératif, ils perdent en dépendance avec les directives à suivre de leur parti⁹⁴⁴.

⁹⁴² Pierre Avril, Jean Gicquel et Jean-Éric Gicquel, *Droit parlementaire*, Issy-les-Moulineaux : LGDJ, 5^e édition, 2014, p. 170 : « Le principe traditionnel de la publicité des séances, confirmé par l'article 33. C, entraîne celle des votes, à l'exception, elle aussi traditionnelle, des nominations personnelles, auxquelles s'applique le scrutin secret (article 63, alinéa 2 RAN et 61 RS). Cette publicité ne va pas de soi, et d'autres parlements l'ignorent. C'est ainsi que le principe de l'indépendance du parlementaire a fait conserver le scrutin secret en Italie jusqu'en 1988. Mais ce principe n'est pas exclusif et doit être conclu avec un autre, comme l'avait exposé Duverger de Hauranne en 1845, lorsque le vote des lois était secret : "Si le député a son droit, l'électeur a le sien, et celui-ci n'est pas moins sacré. Le droit du député, c'est de voter comme il l'entend. Le droit de l'électeur, c'est de savoir comment le député vote, afin de lui continuer ou de lui retirer plus tard sa confiance en connaissance de cause". La publicité des scrutins ne l'emporta définitivement qu'en 1885 à la Chambre et deux ans plus tard au Sénat (1889). Il est à noter que l'abstention n'était pas admise, en principe, sous la III^e République en vertu du "devoir de voter", comme l'indique Eugène Pierre (n°1024 du Traité) et que, jusqu'en 1958, le Règlement de l'Assemblée nationale ne mentionnait pas de bulletins à cet effet en cas de scrutin public. »

⁹⁴³ *Ibid.*, p. 77 : « Le président de l'Assemblée nationale est élu au scrutin secret à la tribune. »

⁹⁴⁴ Philippe Ardant et Bertrand Mathieu, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Issy-les-Moulineaux : LGDJ, 29^e édition, 2017, p. 179 : « Les relations de l'élu et de son parti posent aussi un problème. C'est le parti beaucoup plus que les électeurs qui choisit les élus : en présentant tel candidat dans une circonscription "sûre", on est certain de le faire élire ou réélire. Ceci est particulièrement net, comme on le verra plus loin, dans les systèmes de représentation proportionnelle. Redevable de son siège à son parti, l'élu recherchera moins la volonté de la Nation qu'il n'appliquera les consignes du parti. Ce qu'il gagnera en indépendance à l'égard de ses électeurs, il le perd en dépendance envers son parti. Lors des scrutins il sera assujéti à la discipline de vote qui l'emportera sur ses scrupules de conscience. D'ailleurs, certaines formations politiques, de gauche en particulier, ne sont pas opposées à la reconnaissance du mandat impératif qu'elles justifient par une exigence d'honnêteté à l'égard du corps électoral (et en réalité du parti). »

Cette question se pose lorsque nous avons vu notamment Richard Ferrand, président du groupe LREM à l'Assemblée, menacer les parlementaires membres de son groupe de licenciement si ces derniers ne respectaient pas les consignes de vote⁹⁴⁵ ⁹⁴⁶. La consigne de vote est bien une injonction privée dans un mécanisme de représentation nationale. Elle est donnée par des cadres du parti qui n'ont pas toujours reçu d'investiture nationale⁹⁴⁷. Cette verticalité du pouvoir est pourtant à l'opposé de l'horizontalité nécessaire au sein de l'hémicycle, une horizontalité qui permet à des parlementaires qui ne sont pas issus des mêmes groupes politiques de voter pourtant les mêmes lois).

4.4.2.2.1.5. Proposition numéro 5 : instituer une citoyenneté numérique ?

Tout dépend de ce que l'on entend par le terme « citoyenneté numérique ».

4.4.2.2.1.5.1. La distinction entre citoyenneté numérique et identité numérique

Tout d'abord, il ne faut pas confondre « citoyenneté numérique » avec « identité numérique ». Aujourd'hui, les citoyens français ont bien une « identité numérique ». Elle est effectivement administrative, puisque les citoyens peuvent payer leurs impôts

⁹⁴⁵ *Ibid.*, p. 510 : « Par ailleurs, les jeux sont faits avant tout débat : la discipline de vote, sauf lorsque le Gouvernement ne dispose plus d'une réelle majorité parlementaire (2016), impose sa contrainte. Les parlementaires ont beaucoup perdu de leur liberté d'appréciation individuelle, les "groupes" leur dictent leur conduite. Comment ne pas comprendre que les élus préfèrent rester dans leur circonscription à cultiver leurs électeurs, plutôt qu'à faire de la figuration dans leur assemblée, où un "boîtier" peut voter pour tout son groupe dans les sens convenu ? Quant au contrôle du Gouvernement il n'a guère de signification aussi longtemps qu'une formation politique, ou une alliance, apporte en permanence son soutien à l'exécutif : les motions de censure n'aboutissent pas, les commissions d'enquête sont rares et leurs rapports prudents, les réponses aux questions des parlementaires esquivent les difficultés sans pouvoir engager la responsabilité du Gouvernement. »

⁹⁴⁶ Arthur Berdah, « Ferrand épargne la députée LaREM qui a voté contre la loi asile-immigration », *Le Figaro*, 31 juillet 2018, <http://www.lefigaro.fr/politique/le-scan/2018/07/31/25001-20180731ARTFIG00100-ferrand-epargne-la-deputee-larem-qui-a-vote-contre-la-loi-asile-immigration.php>

⁹⁴⁷ Philippe Ardant et Bertrand Mathieu, *op. cit.*, p. 60 : « Les limites à la séparation des pouvoirs : Ces observations ne tiennent pas compte du développement du phénomène partisan, là réside la mise en cause fondamentale du principe de séparation. Le jeu politique ne met pas seulement en présence les organes institués par la Constitution, il repose sur les partis politiques. Que devient la séparation des pouvoirs lorsque le Gouvernement n'est que l'émanation du parti, ou de la coalition de partis, majoritaires au Parlement ? Peut-on parler alors d'indépendance et même de contrôle ? En réalité, le pouvoir est alors concentré entre les mains du parti majoritaire au Parlement, et même de ses principaux dirigeants, lesquels n'ont pas toujours reçu une investiture populaire. Le législatif et l'exécutif ne sont plus séparés, ils sont solidaires. »

en ligne, faire des demandes de papiers administratifs comme une nouvelle demande de passeport, suivre les comptes de la Sécurité sociale pour vérifier des remboursements, etc. : donc faire des démarches administratives en ligne.

En revanche, la citoyenneté numérique a un sens juridique. En France, il n'y a pas de citoyenneté numérique attestée par une carte d'identité nationale numérique qui permettrait d'authentifier les internautes – comme l'ont pu faire les Estoniens par exemple – pour des plateformes de participation qui jouent un rôle dans l'établissement de politiques publiques. Ainsi il est impossible pour un citoyen français de s'authentifier en tant que citoyen sur différentes plateformes de participation, sauf pour les Français de l'étranger qui ont pu voter grâce à un numéro personnel et un code d'authentification durant les élections législatives de 2012⁹⁴⁸ sur des sites web pourvus à cet effet.

Sur les différentes plateformes participatives numériques de la *Civitech*, du type « grand débat numérique » qui s'est déroulé de février à mars 2019, il n'y pas d'authentification juridique des internautes. Bien souvent, on ne demande qu'un nom, un prénom, un code postal, une adresse *mail* pour vous identifier. Des critères qui sont facilement contournables sur Internet puisqu'ils ne sont que déclaratifs (on ne vous demande pas votre numéro de passeport pour vous identifier). Ainsi, si globalement on a l'impression que les internautes qui participent sont des membres du corps souverain qui se déroule à un niveau national, nous n'en avons cependant aucune certitude car aucune preuve légale.

Cette citoyenneté numérique a cependant été testée par d'autres pays. En Suisse pour les scrutins officiels, les citoyens ont un code d'authentification leur permettant de participer au débat public :

⁹⁴⁸ « Législatives : les Français de l'étranger aux urnes numériques », *Le Parisien*, 28 mai 2012, <http://www.leparisien.fr/elections-legislatives-2012/legislatives-les-francais-de-l-etranger-aux-urnes-numeriques-28-05-2012-2020796.php> : « Si 700 000 personnes avaient communiqué leur adresse e-mail, 10 % de ces adresses, nécessaires pour voter numériquement, n'étaient pas valides. Autre bug : des problèmes de compatibilité informatique. François Saint-Paul explique que « certains électeurs n'ont pas pu voter car ils disposent d'une version nouvelle de Java », le langage de programmation qui équipe plus de 800 millions de PC à travers le monde. Selon le ministère, la version Java 1.7, disponible pour le grand public depuis quelques jours n'est pas compatible avec les verrous de sécurité mis en place précédemment pour garantir la fiabilité du vote. »

Matériellement, les électeurs ont reçu par courrier leur carte d'électeur ainsi qu'un code d'accès confidentiel, leur permettant de valider leur vote à distance. Le vote pouvait ensuite s'exprimer via un site sécurisé sur Internet ou en envoyant un SMS depuis un téléphone portable. Près de 24 % des votants ont utilisé la voie électronique à distance, en préférant l'utilisation d'Internet (1 154 votes par Internet, 243 par SMS)⁹⁴⁹, selon une note de la CNIL datée de 2006.

Cela dit, il faut relever que de nombreux pays ont finalement abandonné le vote à distance comme la Grande-Bretagne ou l'Irlande, du fait de défauts de sécurité qui pouvaient venir fausser le vote des citoyens⁹⁵⁰.

4.4.2.2.1.5.2. *Quel impact sur la démocratie délibérative ?*

Ce n'est pas tant le procédé de démocratie délibérative que je contredis en lui-même. L'idée selon laquelle plusieurs milliers de citoyens peuvent participer au débat public, comme au processus législatif, est bien reçue tant que cela peut améliorer la norme par l'apport de nombreuses expertises. Il est tout à fait légitime de penser qu'un technocrate issu des bancs de l'ENA ou un professeur du secondaire puissent tous les deux avoir une légitimité à s'exprimer sur la réforme de l'éducation nationale, chacun y apportant son expertise. D'ailleurs de nombreux exemples ont démontré l'efficacité de ce procédé : des institutionnels ayant témoigné eux-mêmes de l'efficacité de cette participation, afin de les accompagner dans la prise de décisions.

⁹⁴⁹ « Le vote par internet aux élections politiques, les éléments du débat », Commission nationale de l'informatique et des libertés Direction des affaires juridiques (CNIL), 28 mai 2006, https://www.cnil.fr/sites/default/files/typo/document/Note_vote_internet_VD.pdf

⁹⁵⁰ « Le vote par internet aux élections politiques, les éléments du débat », Commission nationale de l'informatique et des libertés Direction des affaires juridiques (CNIL), 28 mai 2006, https://www.cnil.fr/sites/default/files/typo/document/Note_vote_internet_VD.pdf : « De nombreux pays marquent aujourd'hui le pas en matière de vote à distance. Hormis le Canada (expérimentation lors des élections municipales de Markham, Ontario) et l'Australie (discussions dans le cadre d'un forum national Online-Council) qui entendent poursuivre localement des expérimentations, les États-Unis et la Grande-Bretagne ont décidé de mettre clairement un terme à leurs tests de vote électronique à distance, l'Irlande stoppant son projet de recueil électronique des suffrages. L'Espagne temporise enfin la généralisation du vote par internet, du fait de nombreuses critiques quant à la sécurité des opérations. »

C'est simplement sur la source de la participation dans cette « démocratie délibérative » sur Internet que je m'interroge. La démocratie délibérative n'a pas de résonance sur Internet pour une raison principale, c'est qu'on ne peut authentifier les participants. Cette source pourtant est la mère de tout puisqu'en France, en droit, c'est le souverain qui fait la loi, et que la loi doit être issue de la volonté générale mais la France ne s'est pas dotée d'une citoyenneté numérique ou de frontières numériques.

Se posent alors une question éthique et une question juridique :

- Une interrogation éthique : doit-on accepter toutes les participations y compris extra-nationales (issues de l'étranger) pour des réformes, des lois qui ne s'appliquent que sur notre territoire ? On constate cependant que c'est déjà le cas avec les traités internationaux, qui influent sur notre hiérarchie des normes, se positionnant au-dessus des lois ordinaires. À cette différence, c'est qu'on connaît la source des traités et que ceux-ci ont été ratifiés par les pays.
- Une interrogation juridique : cette participation est-elle le fruit de l'ensemble des citoyens qui ont individuellement voulu participer ou est-elle le fruit d'une expression organisée de *lobbys*, de pays étrangers, d'entreprises, d'ONG qui ont voulu influencer les réformes, le débat public, les lois en fonction de leurs intérêts ? Il faut en effet casser le mythe de la participation populaire sur Internet. Tant que nous ne connaissons pas l'identité des participants sur ces plateformes participatives numériques, il est impossible de dessiner une volonté générale sur Internet. C'est pourtant cette volonté générale, qui en théorie, conduit la politique de la nation.

Ainsi, les réponses à apporter à notre problématique pourraient être de nature différente :

- Soit la création d'une citoyenneté numérique pour participer à des plateformes de participation adossées aux institutions publiques ; ce qui n'est pas forcément

souhaitable lorsqu'on constate les risques élevés de piratages informatiques, maintes fois rappelés dans cette thèse ;

- Soit on considère que le processus de démocratie délibérative sur Internet, n'est qu'une première étape permettant d'élaguer l'information, mais qu'il ne peut en aucun cas être une fin en soi, en lui conférant par exemple une quelconque légitimité. Il ne peut pas d'ailleurs être dénué de procédés physiques permettant de confronter les opinions reçues dans le réel et dans le virtuel. À cette démocratie délibérative sur Internet, il faudrait donc ajouter un sondage qui viendrait confirmer les attentes exprimées par les experts et les volontés du citoyen.

4.4.2.2.2. *Sous-section 2. Créer de nouveaux outils juridiques pour faire entendre la voix des citoyens*

Nous avons vu précédemment qu'il fallait doter l'État d'un nouvel arsenal juridique pour répondre aux défis imposés par ces nouvelles participations numériques. Nous allons voir que nous pouvons également améliorer l'arsenal juridique des citoyens pour leur permettre de peser davantage dans le processus décisionnel durant l'entre-deux tours électoral.

En effet, ce besoin de nouveaux outils juridiques pour les citoyens est exprimé dans de nombreux sondages. D'après une étude Viavoice pour la fondation Jean-Jaurès, intitulée *L'Observatoire de la démocratie* et publiée en 2018, pour pouvoir améliorer la démocratie, les Français citent en priorité l'instauration de référendums, des consultations, des réformes institutionnelles donnant plus de pouvoir au peuple : « faire respecter l'obligation des consultations publiques », « établir une forme de démocratie directe (référendum d'initiative populaire) », etc.

En deuxième position, les Français aimeraient que les candidats à l'élection présidentielle soient à l'écoute du peuple, des problèmes des Français : « prise en considération des opinions publiques », « que les réformes importantes soient discutées avec les Français concernés » ; ils souhaiteraient aussi des réformes encourageant les

institutions à promouvoir la démocratie, le civisme : « initier la nouvelle génération à la vie civique⁹⁵¹ ».

Ainsi, ce sont des réponses juridiques qu'il faut donner en premier lieu, bien avant des réponses politiques. Et ces réponses juridiques pourraient être les suivantes : créer un régime hybride entre la démocratie parlementaire et le besoin de participation avec des outils de démocratie semi-directe⁹⁵². Ces outils de démocratie semi-directe peuvent être les suivants :

4.4.2.2.1. *Sous-section 1. Le référendum d'initiative populaire*

En France actuellement, le référendum peut être lancé à l'initiative du président de la République (article 11⁹⁵³ et 89), ou à l'initiative des parlementaires par un référendum d'initiative partagée (article 11 : « à l'initiative d'un cinquième des membres du Parlement, soutenu par un dixième des électeurs inscrits sur les listes électorales », soit

⁹⁵¹ « L'Observatoire de la démocratie 2018 », Institut Viaoice pour la Fondation Jean-Jaurès et *La Revue Civique*, janvier 2018.

⁹⁵² Philippe Ardant et Bertrand Mathieu, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Issy-les-Moulineaux : LGDJ, 29^e édition, 2017, p. 181 : « La démocratie semi-directe : elle consiste à introduire des éléments de démocratie directe dans le régime représentatif. Le peuple ne débat pas lui-même mais il intervient directement dans certaines décisions (peu nombreuses en pratique) ; les représentants partagent une partie du pouvoir avec le peuple. On est alors en présence d'un régime mixte dont la domination est encore représentative, c'est pourquoi on parle aussi de régime semi-représentatif. On ne peut présenter qu'une vue d'ensemble des techniques à travers lesquelles l'imagination des juristes s'est donnée libre cours. La plus importante et la plus utilisée est le référendum. »

⁹⁵³ Article 11 de la Constitution de 1958 : « Le Président de la République, sur proposition du Gouvernement pendant la durée des sessions ou sur proposition conjointe des deux assemblées, publiées au *Journal officiel*, peut soumettre au référendum tout projet de loi portant sur l'organisation des pouvoirs publics, sur des réformes relatives à la politique économique, sociale ou environnementale de la nation et aux services publics qui y concourent, ou tendant à autoriser la ratification d'un traité qui, sans être contraire à la Constitution, aurait des incidences sur le fonctionnement des institutions. »

au moins 185 députés⁹⁵⁴ et/ou sénateurs sur un total de 925 et 10 % du corps électoral (4,5 millions d'électeurs⁹⁵⁵).

En France, une partie de la *Civictech* considère que les critères qui permettent la réalisation d'un référendum d'initiative partagée sont trop complexes. Il faudrait pouvoir abaisser ces seuils pour pouvoir faciliter leur mise en application. En effet, s'il faut obtenir 10 % du corps électoral pour pouvoir générer un référendum d'initiative partagée en France, ce seuil n'est que de 5 % dans d'autres pays pour un référendum d'initiative populaire...

En France, on a l'article 11 de la Constitution qui permet aux Français, à 10 % du corps électoral de provoquer un référendum avec un cinquième de parlementaires, ce qui augmente les difficultés pour y parvenir. Or ce seuil de 10 % est inatteignable sans outil numérique. (Un cabinet d'affaires publiques.)

Un chantier prioritaire pourrait être celui de la réforme de l'article 11 de la Constitution, afin de réactiver le référendum et d'instaurer un véritable référendum d'initiative partagée, voire populaire⁹⁵⁶. (Pauline Türk, professeur de droit public.)

⁹⁵⁴ Philippe Ardant et Bertrand Mathieu, *op. cit.*, p. 189 : « La question du référendum d'initiative partagée : la loi constitutionnelle du 23 juillet 2008 permet l'organisation d'un référendum portant sur les mêmes objets que les référendums d'initiative gouvernementale ou parlementaire, à l'initiative d'un cinquième des membres du Parlement (soit 185 élus) soutenu par un dixième des électeurs inscrits sur les listes électorales (soit environ 4,5 millions). Il a fallu attendre plus de cinq ans pour que soit adoptée une loi organique permettant la mise en œuvre de ces dispositions (LO 2013-6114 du 6 décembre 2013). C'est en fait un référendum d'initiative mixte. Le référendum ne peut avoir pour objet l'abrogation d'une disposition législative promulguée depuis moins d'un an. La conformité de la proposition à la Constitution est obligatoirement appréciée par le Conseil constitutionnel. »

⁹⁵⁵ « En quoi consiste le référendum d'initiative partagée ? », Vie-publique.fr, 17 décembre 2018, <https://www.vie-publique.fr/focus/decrypter-actualite/quoi-consiste-referendum-initiative-partagee.html> : « Le référendum d'initiative partagée a été prévu par la réforme constitutionnelle du 23 juillet 2008. L'article 11 modifié introduit une nouvelle forme de référendum qui repose sur une initiative parlementaire soutenue par les citoyens. Les conditions à respecter pour l'organisation d'un référendum d'initiative partagée sont les suivantes : une proposition de loi d'un type particulier, signée par des députés et des sénateurs, doit être signée par un cinquième des parlementaires puis être jugée conforme à la Constitution par le Conseil constitutionnel. La proposition de loi doit ensuite être signée par 10 % du corps électoral (soit 4,5 millions de citoyens) et le Parlement ne doit pas examiner de texte sur le même sujet dans un délai de six mois. Passé ce délai, le président de la République convoque un référendum sur la proposition de loi. »

⁹⁵⁶ Pauline Türk, professeur de droit public à l'Université Nice Côte d'Azur, « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 3, Assemblée nationale, 9 octobre 2017.

Par ailleurs, il pourrait être tout à fait possible de compléter l'éventail de référendums déjà existants par un référendum d'initiative populaire. Celui-ci n'émanerait pas d'une volonté de l'exécutif ou du législatif, mais directement d'une partie de la population⁹⁵⁷.

Ce référendum d'initiative populaire pourrait être abrogatif (supprimer un texte en vigueur) ou consultatif, comme il en existe la possibilité dans d'autres pays (Italie, Suisse ou Californie). Dans ces pays, il faut au préalable réunir un minimum de voix, comme nous l'explique une note de synthèse du Sénat. Par exemple, dans le cadre d'un référendum abrogatif :

La procédure est mise en œuvre à la demande de 500 000 électeurs en Italie, de 50 000 électeurs en Suisse, et d'un nombre d'électeurs égal à 5 % des personnes ayant participé à la dernière élection du gouverneur en Californie, ce qui représente environ 400 000 électeurs.

À cela s'ajoute qu'il faut que la participation électorale atteigne un minimum de 50 %, sinon le résultat du référendum n'est pas pris en compte ; l'ensemble de ces critères permettant d'encadrer le référendum afin que celui-ci ne soit pas manipulé par une faction de la population au détriment de la majorité⁹⁵⁸.

⁹⁵⁷ Le Sénat, « Études de législation comparée », note de synthèse, 13 avril 2019, <https://www.senat.fr/lc/lc110/lc1100.html> : « En France, le référendum d'initiative populaire, c'est-à-dire le référendum organisé à l'initiative d'une fraction du corps électoral, n'est pas prévu par la Constitution. En effet, celle-ci attribue l'initiative du référendum au président de la République, que le référendum ait lieu dans le cadre de l'article 11 ou dans celui de l'article 89. Dans le premier cas, c'est le président de la République, sur proposition conjointe des deux assemblées ou, pendant la durée des sessions, sur proposition du gouvernement, qui peut décider de soumettre à référendum. Dans le second, le référendum constitue en principe l'aboutissement de la révision constitutionnelle, après qu'elle a été approuvée par les deux assemblées en termes identiques. Toutefois, lorsque la révision a pour origine une initiative de l'exécutif, le président de la République peut décider de ne pas la soumettre à référendum, mais au Parlement réuni en Congrès. »

⁹⁵⁸ Le Sénat, « Études de législation comparée », note de synthèse, 13 avril 2019, <https://www.senat.fr/lc/lc110/lc1100.html> : « Cependant, dans d'autres pays, le référendum, notamment lorsqu'il est organisé à la demande d'une fraction du corps électoral, peut également être abrogatif ou consultatif. Le premier vise à abroger des textes déjà en vigueur, tandis que le second est organisé pour connaître l'opinion des électeurs, mais n'a aucune valeur contraignante. En Italie, en Suisse et en Californie, le référendum d'initiative populaire donne aux électeurs un droit de veto sur certains textes que le Parlement vient d'adopter. Après leur adoption et avant leur entrée en vigueur, certains textes peuvent être soumis à référendum à la demande d'une partie du corps électoral. La demande de référendum a un effet suspensif : l'entrée en vigueur de la norme attaquée est subordonnée au résultat du vote. La procédure est mise en œuvre à la demande de 500 000 électeurs en Italie, de 50 000 électeurs en Suisse, et d'un nombre d'électeurs égal à 5 % des personnes ayant participé à la dernière élection du gouverneur en Californie, ce qui représente environ 400 000 électeurs. Presque toutes les normes de rang législatif peuvent, à la demande de 500 000 électeurs, être soumises à référendum en vue de leur abrogation, la demande d'abrogation portant sur tout ou

Pour autant, l'instauration d'un référendum d'initiative populaire ou l'amélioration du référendum d'initiative partagée serait-il une solution ? Certains sceptiques se posent la question. Pour Gilles Guglielmi, professeur de droit public, il ne faut pas se faire de fausses illusions sur ce qu'apporte réellement l'outil du référendum. Dans la plupart des cas, les résultats sont désastreux : il est mal perçu (entre plébiscite et marque de défiance⁹⁵⁹), il fonctionne davantage sur des questions locales que nationales (là où les électeurs se sentent les plus concernés), et finalement seulement 10 % des questions posées en référendum sont finalement adoptées⁹⁶⁰.

Par ailleurs, si le référendum d'initiative partagée instaure un mécanisme de démocratie directe capable de séduire une partie des foules, il revêt en réalité bien des défauts, allant jusqu'à créer un « simulacre de démocratie » pour Gilles Guglielmi, professeur de droit public.

partie de la norme contestée. Cependant, certains textes ne peuvent pas faire l'objet d'un référendum abrogatif. La Constitution l'exclut pour les lois fiscales et budgétaires, pour les lois d'amnistie et de remise de peine, ainsi que pour les lois autorisant la ratification de traités internationaux. En outre, la Cour constitutionnelle, qui contrôle la recevabilité des demandes de référendum abrogatif, a peu à peu élaboré un ensemble de règles encadrant l'utilisation de ce dispositif. Elle a ainsi soustrait à son champ d'application les normes de rang supérieur à la loi ordinaire. Elle rejette également les demandes de référendum lorsque l'abrogation demandée risque d'altérer l'équilibre institutionnel. Pour que la norme contestée soit abrogée, il faut, d'une part, que la majorité des votants approuve la proposition et, d'autre part, que la participation électorale atteigne 50 % . »

⁹⁵⁹ Philippe Ardant et Bertrand Mathieu, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Issy-les-Moulineaux : LGDJ, 29^e édition, 2017 : « Le référendum peut être interprété comme un plébiscite (qui serait alors une excuse pour confirmer un homme sur son pouvoir) ou il peut également être perçu comme une marque de défiance du parlement puisqu'il permet de détourner son pouvoir législatif. »

⁹⁶⁰ Gilles Guglielmi, professeur de droit public à l'Université Paris II Panthéon-Assas, « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde, 3, Assemblée nationale, 9 octobre 2017 : « Pourquoi y a-t-il si peu de référendums et pourquoi la participation est-elle si faible ? Je suis professeur de droit public comparé maintenant depuis vingt-cinq ans. Il y a deux ans, une chercheuse italienne a publié un ouvrage de synthèse sur tous les référendums organisés en Amérique latine. Dans la majorité des cas, l'outil du référendum se révèle proprement désastreux : il est mal perçu dans le monde entier, sauf dans quelques cas particuliers. J'en prendrai deux : la Suisse et les États fédérés des États-Unis. Pourquoi ? Parce qu'il y a dans ces pays une tradition ancrée dans le système juridique local. "Local" c'est bien le mot clé. Où est la confiance, l'habitude dans le référendum ? Dans le "local". C'est triste à dire devant des élus nationaux, mais c'est comme ça que ça marche... Ajoutons qu'en Suisse, le système, dans la forme qu'on lui connaît, n'a été mise en place que vers 1883-1885. Il est donc plus récent qu'on ne le pense. Il aura malgré tout fallu cent quarante ans d'expérience pour que le référendum devienne la principale modalité d'émergence d'un certain nombre de besoins. Et seulement 10 % de ce qui est mis au référendum est finalement accepté : il ne faut pas non plus se faire d'illusions sur ce qu'apporte cet outil. Reste qu'il permet une part de démocratie participative, voire directe – tout dépend la façon dont on la qualifie dans ces circonstances. »

Prenons l'exemple de la Suisse. En Suisse, seulement 40 à 45 % des inscrits s'expriment sur des initiatives de ce genre. Il convient donc de s'interroger sur la légitimité d'une initiative populaire, lorsque celle-ci est adoptée par à peine la moitié des électeurs. C'est ce qui explique que dans certains pays, le résultat ne soit validé que s'il y a une participation minimum de 50 % du corps électoral comme en Pologne ou en Italie⁹⁶¹.

De plus, l'absentéisme considérable des électeurs durant ces jours de vote, ne favorise en réalité que le pouvoir des fonctionnaires élus. Les débats finissent par être superficiels, « les décisions importantes votées sur-le-champ alors que la discussion traînera sur des questions mineures, enfin le vote se fait à mains levées, et n'est donc pas secret. Et le décompte des suffrages est approximatif ⁹⁶²» précise Gilles Guglielmi.

Enfin, le caractère répétitif ne doit pas faire oublier l'importance d'un référendum. Aussi, par exemple en Suisse, on n'y soumet au vote que les sujets « qui paraissent extrêmement importants parce qu'ils affecteront chaque citoyen et qu'ils auront un fort impact sur le destin du pays ⁹⁶³» selon Dominique Bourg, professeur à l'université de

⁹⁶¹ Philippe Ardant et Bertrand Mathieu, *op. cit.*, p. 184 : « [En Suisse], la fréquence du référendum national d'initiative populaire (230 de 1874 à 1999) entraîne une certaine saturation du corps électoral et un abstentionnisme élevé (autour de 42 % en moyenne ces dernières années). Est-il bon qu'un texte soit adopté, comme cela arrive, par 20 % du corps électoral ? C'est ce qui explique que dans d'autres pays (Pologne, Italie) le résultat n'est acquis que si une participation minimum a été atteinte : 50 % du corps électoral par exemple. »

⁹⁶² *Ibid.*, p. 176 : « L'Histoire fournit pourtant quelques exemples de démocratie directe, encore appelée Gouvernement direct. À Athènes, l'assemblée des citoyens, ou Ecclesia, se tenait chaque jour sur la colline du Pnyx. Elle fonctionne encore actuellement dans trois cantons suisses : Glaris, Unterwald, Appenzell. Même s'il s'agit plus de survivances, proches du folklore, que d'un véritable système de gouvernement, leur étude permet de mesurer les limites de la formule. Dans ces cantons, peuplés de quelques dizaines de milliers d'habitants (70 000 pour les deux demi-cantons d'Appenzell), l'assemblée des citoyens (Landsgemeinde) se réunit une fois par an au printemps. Elle vote le budget, procède à quelques nominations et approuve des lois préparées par des fonctionnaires. En pratique, l'absentéisme est considérable, les débats sont superficiels, les décisions importantes seront votées sur-le-champ alors que la discussion traînera sur des questions mineures, enfin le vote à main levée n'est donc pas secret et le décompte des suffrages est approximatif. La logique du système est unanime à la J.-J. Rousseau. Derrière ce simulacre de démocratie se cache le pouvoir des fonctionnaires élus qui ont pour eux la continuité et la compétence. Les mêmes remarques sont valables pour les "assemblées de ville" qui se tiennent dans certains États aux États-Unis. »

⁹⁶³ Dominique Bourg, professeur à l'Université de Lausanne, « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 8, Assemblée nationale, 29 novembre 2017 : « En Suisse, petit pays que je connais pour en avoir aussi la nationalité et qui s'en sort un peu moins mal que d'autres dans l'exercice démocratique, le temps passé en votations est suffisant. On vote effectivement, et cela donne une autre qualité de démocratie, mais si l'on réduisait la démocratie à la démocratie directe, on voterait matin, midi et soir ; on comprend que cela n'est pas possible. Parfois, dans une votation, 40 à 45 % seulement des inscrits s'expriment, mais personne ne remet en cause la validité du scrutin. La votation donne une solidité à la décision

Lausanne, et pas des sujets qui ne concernent qu'une partie de la nation. C'est pourtant bien le risque avec ce type de référendum d'initiative populaire.

Par ailleurs, il n'est pas dit que, parce que le référendum est d'initiative populaire, il est forcément plus efficace ou plus légitime que ceux émanant du pouvoir exécutif ou législatif. Souvenons-nous de la proposition numéro 13 dite Jarvis aux États-Unis, votée en 1978. Ce référendum d'initiative populaire, porté par une partie des électeurs, souhaitait la réduction de 50 % de l'impôt foncier local (soit une perte de 6 milliards de dollars). S'ils ont obtenu raison, les Californiens se sont vite rendu compte de leur erreur tant les administrations n'avaient plus de budgets suffisamment importants pour pouvoir fonctionner ; ce qui engendra le licenciement par milliers de fonctionnaires, l'arrêt des programmes sociaux, la crise des écoles, etc.⁹⁶⁴. Une réduction qui avait eu un impact négatif direct sur le quotidien des habitants.

Enfin, le référendum en France, peu importe l'origine de l'initiative, se résume bien souvent en une question à choix binaire (oui ou non). Il n'est jamais présenté sous une forme à choix multiple par exemple, ce qui ne permet pas d'engendrer une réelle discussion et ne peut avoir que pour conséquence le plébiscite ou le vote de défiance⁹⁶⁵. C'est peut-être pour cela qu'il n'est pas un outil juridique très apprécié des gouvernants.

publique, mais c'est l'arme suprême : on ne soumet au vote que les sujets qui paraissent extrêmement importants parce qu'ils affecteront chaque citoyen et qu'ils auront un fort impact sur le destin du pays ».

⁹⁶⁴ Philippe Ardant et Bertrand Mathieu, *op. cit.*, p. 295 : « [Sur le développement des procédés de démocratie semi-directe aux États-Unis], on estime que 10 000 à 15 000 référendums sont organisés tous les ans, portant sur les sujets les plus divers : financement des écoles, heures de fermeture des bars, interdiction de fumer dans les lieux publics, problèmes raciaux, euthanasie, avortement... il y eut ainsi à travers le pays 316 référendums dans 34 États en 2004 en même temps que l'élection présidentielle ! Un exemple spectaculaire est celui de la proposition n° 13 (dite proposition Jarvis) votée en Californie en 1978. Un référendum d'initiative populaire a décidé une diminution de 50 % de l'impôt foncier local – soit une perte d'environ 6 milliards de dollars. Cette révolte des contribuables a eu pour conséquence le licenciement de milliers de fonctionnaires locaux, une crise financière des écoles, l'arrêt des programmes sociaux, etc. Elle est caractéristique du sens très conservateur dans lequel peuvent jouer les procédés de démocratie semi-directe. On a ainsi longtemps remarqué que les électeurs préféraient voter une émission d'emprunt plutôt qu'une augmentation d'impôt. Mais si le succès de la proposition Jarvis devait entraîner des initiatives similaires dans d'autres États, le corps électoral fut plus réticent car il avait pu mesurer les conséquences des diminutions d'impôts sur la vie de tous les jours. »

⁹⁶⁵ *Ibid.* : « [Plusieurs facteurs ont joué contre le référendum]. On peut ajouter un autre argument, qui n'est pas propre à la France, tenant au principe même du référendum. C'est une procédure du "tout ou rien", le peuple n'a que la possibilité d'accepter ou de rejeter le projet qui lui est présenté. Aucun amendement n'est possible, pas plus qu'une dissociation des dispositions acceptables et de celles qui ne le sont pas. Il ne crée par un véritable dialogue avec le peuple auquel il pose un ultimatum brutal. La démocratie requiert plus de nuances. »

4.4.2.2.2. *Sous-section 2. Le droit de pétition*

Déjà existant, il est cependant difficile à mettre en œuvre pour les citoyens. Le « droit de pétition » a été instauré en France par ordonnance en 1958. En France, il est possible d'adresser une pétition :

- à l'Assemblée nationale⁹⁶⁶ et au Sénat, par des parlementaires appartenant à l'une de ces deux assemblées, non pas dans les deux assemblées en même temps mais auprès de l'une ou de l'autre. Ce droit de pétition est défini par l'article 4 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires et par les articles 147 à 151 du Règlement de l'Assemblée nationale. Par exemple entre 2002 et 2007, 29 pétitions ont été déposées à l'Assemblée nationale⁹⁶⁷.
- aux collectivités locales depuis la réforme constitutionnelle de 2003. L'article 72-1 permet aux citoyens français d'adresser une pétition aux collectivités locales qui déterminent elles-mêmes leur procédure. Exemple concret, celui de la région Île-de-France qui a institué un « Droit d'interpellation populaire ». Sous la forme d'une pétition, ce droit permet aux Franciliens de proposer l'inscription d'un sujet à l'ordre du jour de l'assemblée plénière du Conseil régional. Les conditions à remplir sont les suivantes : être âgé de plus de 16 ans, résider en Île-de-France, la pétition devant rassembler au moins 50 000 habitants d'Île-de-France et être adressée au président du Conseil régional. Cela dit, l'inscription de l'interpellation à l'ordre du jour de l'assemblée plénière n'est absolument pas obligatoire et dépend de la volonté politique du président du Conseil régional.

⁹⁶⁶ Voir le règlement interne de l'Assemblée nationale : articles 147 à 151, <http://www.assemblee-nationale.fr/connaissance/reglement.pdf>

⁹⁶⁷ Le droit de pétition, site officiel de l'Assemblée nationale, <http://www.assemblee-nationale.fr/connaissance/petitions.asp#droit>

- Au Conseil économique, social et environnemental (le CESE), depuis 2010. Dans ce dernier cas, non seulement les citoyens doivent obtenir 500 000 voix minimum pour que le sujet puisse être discuté, mais en plus il faut que la chambre qui reçoit l'ensemble de ces signatures ait les moyens de pouvoir toutes les comptabiliser.

Ce droit de pétition existe également en Finlande grâce au Citizen Initiative Act, adopté le 1^{er} mars 2012⁹⁶⁸. Il permet aux Finlandais de proposer une loi directement au Parlement. Mais il faut au préalable remplir quelques conditions : 50 000 signatures en moins de six mois (soit un peu plus de 1 % du corps électoral finlandais)⁹⁶⁹. Cette procédure intervient en complément du régime parlementaire mais n'entre pas en concurrence. Les déclarations de soutien peuvent être collectées sous format papier ou être remplies en ligne sur un site officiel du ministère finlandais de la Justice.

Alors que le droit français possédait déjà quelques « outils juridiques » permettant aux citoyens de faire entendre leur voix, les *Civitech* n'ont pas cherché à numériser les possibilités existantes. Cela eût été pourtant une des solutions les plus intéressantes. Tel est le cas de la plateforme *open source* Open Ministry en Finlande, qui aide à la construction de propositions citoyennes avant leur dépôt officiel auprès du Parlement. En effet, nombreuses propositions citoyennes n'arrivent pas toujours argumentées⁹⁷⁰. Open Ministry travaille donc avec des juristes bénévoles qui leur apportent un soutien

⁹⁶⁸ Elisa Lewis et Romain Slitine, *Le Coup d'État citoyen*, Paris : La Découverte, 2016 : « La Finlande a adopté le 1^{er} mars 2012 le Citizen Initiative Act, qui inscrit dans la Constitution le droit pour le peuple finlandais de saisir directement le Parlement pour proposer une loi ou soumettre des suggestions d'ordre général » (Condition il faut réunir au moins 50 000 signatures en six mois, (soit un peu plus de 1 % du corps électoral).

⁹⁶⁹ Site internet d'Open Ministry, <https://vrk.fi/en/finnish-citizens-initiative> : « L'initiative citoyenne est un outil de démocratie directe qui permet à un minimum de 50 000 citoyens finlandais en âge de voter de soumettre une initiative au Parlement finlandais pour promulguer un acte. La procédure d'initiative citoyenne complète la démocratie représentative traditionnelle. Un minimum de 50 000 déclarations de soutien de citoyens finlandais en âge de voter est requis pour soutenir une initiative. Les déclarations de soutien des signataires peuvent être collectées électroniquement ou sur papier. Le ministère finlandais de la Justice a mis en place un système en ligne de collecte des déclarations de soutien. Un système d'autogestion peut également être utilisé sous réserve de certification par l'autorité finlandaise de réglementation des communications (Ficora). Les déclarations de soutien collectées sur papier doivent être conformes au formulaire de déclaration de soutien spécifique. Les déclarations de soutien doivent être recueillies dans un délai de six mois à compter de la date de l'initiative. La collecte des déclarations de soutien doit être conforme aux exigences de la loi sur les données à caractère personnel. Les organisateurs doivent recueillir les nom de famille, prénom complet, date de naissance et municipalité de résidence auprès des signataires des déclarations de soutien ».

⁹⁷⁰ Elisa Lewis et Romain Slitine, *Le Coup d'État citoyen*, Paris : La Découverte, 2016.

juridique. Ils font office de « traducteurs législatifs » afin de transformer la proposition citoyenne en texte de loi à proposer au Parlement, afin que celles-ci soient juridiquement viables.

C'est grâce à ce procédé de dépôt d'une pétition citoyenne au Parlement que le mariage gay a été soutenu par plus de 107 000 Finlandais avant d'être approuvé par le Parlement en décembre 2014⁹⁷¹.

Un exemple étranger : le cas anglais

Au Royaume-Uni, le droit de pétition est un outil démocratique bien plus souvent utilisé qu'en France, c'est un peu comme une seconde nature outre-Manche. Le droit de pétition est, pour les Anglais, un droit qu'ils qualifient de « médiéval ». En effet, il apparaît pour la première fois en 1215 dans la Grande Charte.

Il est, dès lors, inscrit à l'article 5 de la Déclaration des droits de 1689 :

Que c'est un droit des sujets de présenter des pétitions au Roi et que tout emprisonnement et poursuite en raison de ces pétitions sont illégaux.

Cette Déclaration définit par ailleurs l'ensemble des pouvoirs du Parlement et rassemble les principaux droits fondamentaux. La pétition, à l'époque une demande de grâce adressée au roi, est devenue un véritable instrument de mobilisation politique par lequel le citoyen anglais ou résident du Royaume-Uni s'adresse directement au Parlement.

Pour faciliter l'utilisation d'un tel instrument démocratique, le gouvernement britannique a mis en place en 2015 un site de pétitions électroniques auprès du Parlement. Au Royaume-Uni la règle est simple, il faut au minimum 100 000 signatures pour pouvoir réclamer un débat parlementaire. Une fois le seuil

⁹⁷¹ « Des pétitionnaires déposent un projet de loi sur le mariage gay au Parlement finlandais », https://yle.fi/uutiset/osasto/news/petitioners_take_gay_marriage_bill_to_parliament/6544701

atteint, une commission se réunit pour décider si les députés doivent se pencher sur le sujet.

Il faut toutefois rappeler qu'une réponse à une pétition ne bénéficie d'aucune obligation légale. Tout comme les exemples que nous avons mentionnés précédemment, la tenue d'un débat parlementaire après l'adresse d'une pétition dépend du comité responsable des pétitions qui n'est pas dans l'obligation de soumettre la pétition au débat parlementaire, même si le seuil de signatures est atteint.

Quelque 23 232 pétitions ont été soumises au site web du Gouvernement, petition.parliament.uk, au cours de la première année, dont un peu plus de 6 000 satisfaisaient aux critères d'éligibilité.

Une pétition doit être soutenue par au moins six personnes avant que d'être publiée sur le site des pétitions et que d'autres personnes puissent la signer. Une pétition électronique reste ouverte sur le site web des pétitions électroniques pendant six mois.

À 10 000 signatures, les pétitionnaires reçoivent une réponse du Gouvernement. À 100 000 signatures, la pétition est examinée pour un débat au Parlement. Une commission se réunit ensuite pour savoir si les députés doivent ou non se pencher sur le sujet. Si c'est le cas, les pétitions sont inscrites à l'ordre du jour des discussions parlementaires. Parfois, le comité des pétitions peut refuser qu'une pétition de 100 000 signatures soit débattue si cette dernière a fait précédemment l'objet d'une réponse sur un sujet similaire.

Quels sont les critères d'admission pour une pétition ? Les pétitions sont rejetées si elles ne respectent pas les critères suivants : elles sont similaires à une pétition antérieure, la formulation et le propos ne sont pas clairs, le sujet porte sur quelque chose dont le gouvernement britannique ou le Parlement ne sont pas responsables, le sujet porte sur quelque chose relevant d'un organisme déconcentré (ex : le Parlement

écossais), le sujet porte sur un problème purement personnel, le sujet de la pétition est diffamatoire, faux ou injurieux, le contenu se rapproche de la publicité ou aux *spams*, le contenu est absurde ou se révèle être une blague.

Un exemple étranger : le cas américain

Aux États-Unis, le droit de pétition est inscrit dans le premier amendement de la Constitution :

Congress shall make no law respecting an establishment of religion, or prohibiting the free exercise thereof; or abridging the freedom of speech, or of the press; or the right of the people peaceably to assemble, and to petition the Government for a redress of grievances.

Traduction : Le Congrès ne fera aucune loi qui touche l'établissement ou interdise le libre exercice d'une religion, ni qui restreigne la liberté de la parole ou de la presse, ou le droit qu'a le peuple de s'assembler paisiblement et d'adresser des pétitions au Gouvernement pour la réparation des torts dont il a à se plaindre.

Par ce premier amendement, la Constitution américaine interdit à l'État fédéral (et par extension aux États fédérés) de poser des obstacles au droit des citoyens, de s'exprimer en opposition à la politique menée par les gouvernants, de demander par voie légale de l'aide à l'État ou de dénoncer des actions à son égard. La Constitution ne spécifie pas la manière de l'exercice de ces droits. Les procédures relèvent des traditions du droit commun et des dispositions spécifiques de chaque législation. Un citoyen peut

par exemple assigner l'État en justice pour violation de ses droits civiques sur la base de discrimination ou s'adresser au Congrès⁹⁷².

Ce « droit de pétition », cité dans la Constitution américaine, est davantage une expression reconnaissant le droit des citoyens à manifester par plusieurs biais (une manifestation, un dépôt de plainte, lettres de doléances, etc.) son mécontentement face aux actions politiques du Gouvernement (le Congrès, le Président, le pouvoir judiciaire). Il peut exister des procédures propres à chaque État fédéré. Chaque État fédéré ayant soi-même ses propres lois qui doivent respecter la Constitution américaine. Mais cela signifie que chaque État fédéré peut avoir créé des lois différentes pour permettre l'application d'une pétition.

Pour correspondre à ce droit qu'ont les Américains d'exprimer leur mécontentement, le président Barack Obama a créé en 2011, peu de temps après sa première élection, une plateforme de pétition rattachée directement au site de la Maison Blanche. C'est une plateforme de communication qui n'engendre aucune procédure juridique spécifique, si ce n'est que les services de We The People se sont engagés à répondre aux demandes atteignant le seuil minimal.

Pour publier une pétition, l'auteur doit obtenir 150 premières signatures (dans un délai de 30 jours), afin qu'elle soit publiquement consultable sur le site web We the People. Puis, une fois la pétition validée et publiée sur le site, elle doit atteindre les 100 000 signatures (également dans un délai de 30 jours) pour obtenir une réponse. Lorsqu'une pétition est créée, seul l'auteur obtient l'URL de la pétition afin qu'il puisse la partager avec son entourage et obtenir un minimum de 150 soutiens, durant le premier stade de publication.

Examen de la pétition par la Maison Blanche et réponse de l'Administration. Lorsqu'une pétition atteint le seuil requis (100 000 signatures minimum dans un délai

⁹⁷² « Vidéo : aux États-Unis, une pétition réclame l'impeachment de Donald Trump », France 24, 18 février 2017, <https://www.france24.com/fr/20170218-video-etats-unis-petition-reclame-impeachment-destitution-donald-trump>

de 30 jours), elle est placée dans une file d'attente pour être examinée par la Maison Blanche. Cette dernière répond et informe les signataires que la pétition a été examinée et qu'une réponse sera apportée.

Ce sont les services concernés de la Maison Blanche qui répondent aux pétitions : les conseillers techniques agriculture pour les questions agricoles, même chose pour la santé : cela leur permet de faire de la communication sur les décisions prises auprès des administrés.

Les pétitions « caduques ». Les pétitions qui n'atteignent pas le seuil de signatures officiel sont archivées et ne sont plus disponibles sur le site, sauf si vous possédez l'URL de la pétition. Les pétitions ne peuvent plus être signées une fois qu'elles sont archivées.

Quelle politique de modération des pétitions ? Les pétitions qui violent les conditions de participation sont retirées du site. Les utilisateurs ayant une requête supprimée sont invités à créer une nouvelle pétition conforme aux conditions de participation. Les pétitions ne sont supprimées qu'en vertu de la politique de modération – aucune pétition n'est supprimée en raison du point de vue qu'elle exprime.

Qui répond aux pétitions ? La Maison Blanche veille à ce que les pétitions qui franchissent le seuil de signatures atteignent les bureaux concernés de l'ensemble du gouvernement. L'équipe We the People affichera une réponse aussi rapidement que possible. La Maison Blanche indique faire de son mieux pour répondre à une pétition dans les 60 jours, mais en raison du volume global de pétitions, les réponses peuvent être retardées.

Les conditions de participation. Pour être acceptée, une pétition doit correspondre aux critères d'admissibilité. Elles seront refusées dans les cas suivants :

Les pétitions faisant appel à des achats commerciaux, les pétitions appelant à soutenir un candidat politique à un poste d'élu, les pétitions qui ne sont pas du

ressort des actions ou des politiques du gouvernement fédéral, les pétitions portant préjudice à un individu ou à un groupe, les pétitions à caractère diffamatoire ou frauduleux, les pétitions insultantes ou dégradantes, comprenant des épithètes abusives, les pétitions ne respectant pas la vie privée d'un individu, des informations qui, si elles étaient publiées, ne respecteraient pas le droit pénal ou entraîneraient une responsabilité civile.

Afin de créer ou signer une pétition en ligne, il faut au préalable créer un compte personnel sur WhiteHouse.gov. Il suffit d'entrer un *email* valide. Toutes les requêtes sont contrôlées avant d'être mises en ligne, pour éviter toutes demandes qui ne respectent pas les règles du site. Il n'est pas obligatoire d'être citoyen américain pour déposer une pétition. N'importe quel internaute peut s'inscrire et déposer une pétition qui s'adresse à la Maison Blanche.

Quelques exemples de pétitions et de réponses. Sur We the people, la pétition d'un *lobby* pro-armes demandait l'exclusion de Piers Morgan, journaliste à CNN, investi dans la réglementation contre les armes aux États-Unis. Ayant récolté plus de 100 000 signatures, Jay Carney le porte-parole de la Maison Blanche a répondu directement en abondant dans le sens de la liberté d'expression et de la presse.

Sur We the people : une pétition a demandé au Gouvernement la construction d'une réplique de l'Étoile de la mort, la célèbre station spatiale de la saga *Star Wars*. C'est le chargé du budget des questions spatiales et scientifiques à la Maison Blanche, Paul Shawcross, qui a répondu aux internautes.

4.4.2.2.3. *Sous-section 3. Utiliser des outils numériques pour appliquer plus facilement des outils juridiques déjà existants*

Pour permettre l'expression des citoyens, la Constitution donne déjà la possibilité d'utiliser de nombreux outils juridiques déjà existants tels que le droit de pétition ou le référendum d'initiative partagé. Mais ces outils étant difficiles à mettre œuvre, on peut

soit alléger par le droit leur mise en application, en réduisant par exemple le seuil de signatures à atteindre, soit utiliser le numérique pour les concrétiser.

Ainsi, il serait possible de numériser et de simplifier la demande de pétition citoyenne à partir du droit déjà existant, en reprenant par exemple le modèle finlandais, lequel a mis en place le recueil des pétitions sur le site du ministère de la Justice.

Cela permettrait par exemple de collecter plus facilement les 500 000 signatures pour le dépôt d'une pétition au Conseil économique, social et environnemental (CESE). En effet, à l'heure actuelle, le CESE autorise le dépôt d'une pétition auprès de son assemblée lorsque celle-ci atteint 500 000 signatures. Or bien souvent, ces signatures sont faites sur papier qu'il faut ensuite comptabiliser... On peut comprendre que la comptabilisation de 500 000 signatures ne soit pas aisée. Aussi faudrait-il peut-être installer un site sécurisé qui permettrait la collecte de l'ensemble de ces signatures ainsi que leur comptabilité. Une solution que je propose néanmoins en restant dubitative, puisqu'il n'existe pas de sécurité infallible sur Internet. Pour remédier à ce problème, il faudrait accepter la publication des signatures dans le cadre d'une pétition publique sur le site web de l'administration en question.

Conclusion

La *Civictech*, un symptôme plus qu'un remède

Tout au long de cette thèse, nous avons vu que la crise de la démocratie a eu lieu en trois temps ; ce qui nous permettra de comprendre pourquoi la *Civictech* est bien plus un symptôme qu'un remède de la situation. Nous avons vu en effet qu'il existe :

- une différence entre la représentativité et la représentation ;
- des obstacles techniques qui ne permettent pas l'application de principes juridiques (corps électoral, secret du vote, etc.) ;
- les limites de la participation réelle et virtuelle et la naissance d'une « abstention numérique » ;

Dans un premier temps, nous avons expliqué que la crise de la démocratie était essentiellement due à une crise de la représentativité avant d'être une crise de la représentation.

- La crise de la représentativité est une conséquence des dysfonctionnements des corps intermédiaires (les syndicats, les partis politiques) qu'il faut moderniser. Ces entités qui, organisant la vie publique, auraient dû représenter une volonté générale, ont exprimé des volontés sectorielles, alors qu'elles avaient un devoir de représentativité. Par leur organisation interne, elles ont organisé un véritable hold-up de la voix des citoyens.
- La crise institutionnelle existe lorsqu'on considère qu'il n'y a pas assez d'outils qui nous permettent en tant que citoyens d'exprimer des oppositions. Une expression rendue possible par tout un panel d'outils comme le référendum, le vote, les différents modes d'élections... panel d'outils théorisés par la science

politique au fur et à mesure des siècles qui permettent aux citoyens que nous sommes d'exercer la démocratie. Ces nouveaux outils manquent aujourd'hui afin de permettre une plus grande horizontalité des discussions avec les gouvernants durant l'entre-deux-tours électoral.

Ainsi, en toute première chose, ce n'est pas le régime représentatif en tant que système qui ne fonctionne plus, c'est la représentativité qu'il faut améliorer. Pour l'améliorer, la réponse à apporter doit être juridique au lieu d'être uniquement politique. Il faut forcer les corps intermédiaires à se régénérer par la loi, au lieu de les laisser libre de s'organiser selon un principe ancien du libéralisme (le laisser-faire). Si ce principe d'auto-régulation ne fonctionne pas en économie, il ne fonctionne pas non plus en démocratie. Il faut une autorité régulatrice, et cette dernière est celle de l'État de droit qui garantit à tous le respect de critères démocratiques dans toutes les entités, qu'elles soient publiques ou privées.

Nous avons ensuite analysé comment Internet avait permis de redéfinir le paysage politique français. Si les partis politiques traditionnels sont toujours existants et continuent d'occuper des postes clés du pouvoir (des sièges au Parlement, des ministères), force est de constater que le corps électoral s'est organisé différemment.

Et cela grâce également à deux mouvements :

- Internet a permis d'élargir le champ de l'expression. Il a permis à des marginaux, des radicaux, qui n'étaient pas représentés par les corps intermédiaires ou la représentation nationale, de s'exprimer sur Internet sur des blogs, des forums ; de pouvoir enfin parler sur la place publique, sans *gatekeepers* chargés de sélectionner l'information. Cependant, ce nouvel espace d'expression tend à se réduire à mesure de la réglementation de chacune des plateformes, à cause de leur charte de modération, l'opprobre publique, etc. En bref, une nouvelle censure économique ou politique s'y est installée.

- En permettant à quiconque de s'exprimer mais surtout à chacun de pouvoir s'auto-organiser par affinités, Internet a morcelé le paysage politique traditionnel qui était défini par une idéologie claire, un héritage socio-historique, en permettant la création de communautés affinitaires. Les citoyens ne se retrouvent plus forcément dans une idéologie forte, ils se retrouvent dans des thématiques communes à défendre. La sociologie des publics change alors, elle est complètement différente des partis politiques traditionnels. Le parti politique était légitime du fait d'un héritage socio-historique, il portait une idéologie bien définie acquise par l'ensemble des militants qui le composaient comme les ouvriers dans le Parti communiste. Avec ces « communautés affinitaires », la sociologie des gens qui les composent est différente : on constate une hétérogénéité des membres : statut social, niveau d'éducation, zone géographique. Ils se rejoignent cependant et de manière éphémère sur des sujets à défendre.

Nous avons aussi expliqué que la crise de la démocratie était aussi une crise de civisme. Lorsqu'il n'y plus de démocratie, c'est l'échec du peuple lui-même qu'il faut blâmer, la démocratie étant le seul système dans lequel les hommes acceptent de vivre ensemble pour faire société. En effet, dans une démocratie, on ne peut pas forcer les individus à vivre ensemble, sinon à créer un régime totalitaire (en les forçant, on brime une partie de leur liberté) ; il n'y a plus non plus de démocratie lorsque ce sont les citoyens eux-mêmes qui décident de se désengager du contrat qui les liait, celui de vouloir vivre ensemble. Ainsi, lorsque les citoyens décident d'eux-mêmes de ne plus participer à la vie publique, ils s'auto-excluent de la démocratie. Il y a donc échec du peuple en démocratie lorsque celui-ci ne sait plus faire preuve de civisme en connaissant ses droits mais surtout en se pliant à ses devoirs.

Enfin, nous avons rendu compte de ce que, profitant de cette crise des corps intermédiaires, la *Civitech* apparaît pour offrir de nouvelles solutions afin de faire de la « remontée d'informations », de la remontée des oppositions de terrain, rôle au départ dévolu aux partis politiques et aux syndicats nationaux. Malheureusement, les *Civitech* ont apporté une réponse politique incomplète au lieu d'apporter une réponse

juridique nécessaire : des propositions de nouvelles lois ou de réformes pour réguler la situation. Et cela pour trois raisons :

- Elles n'ont pas veillé à la représentativité des opinions exprimées. On ne sait pas alors s'il s'agit d'une opinion spontanée ou d'une opinion organisée (dans le sens d'orchestrée) sur leur plateforme. En effet, il a été démontré que les participants étaient l'expression d'une oligarchie numérique : ceux qui sont déjà bien informés, qui connaissent bien les sujets, qui sont avant tout des experts. Donc ces plateformes sont la porte ouverte aux *lobbys* plutôt que l'expression souveraine de la population. Elles permettent la démocratisation de l'expertise.
- La *Civitech*, sous couvert du mot « citoyen », agit en réalité tel un *lobby* de ces communautés affinitaires. Ces plateformes ne représentent pas les citoyens dans leur ensemble car seul le représentant élu est légitime pour représenter, ensuite parce que le citoyen n'est pas un corps homogène. Ces plateformes permettent à des communautés de s'organiser pour faire pression, par des jeux d'influence médiatique, sur les institutions. Elles deviennent à leur tour des *lobbys* pro-démocratie numérique car elles ont un intérêt financier à le faire : vendre des services ou des plateformes pour continuer d'exister.
- La démocratie, c'est du droit. Elle existe à travers des règles juridiques strictes. La crise de la démocratie que nous avons vécue, provenait en premier d'une crise de la représentativité. Or si la *Civitech* elle-même ne résout pas son problème de représentativité – elle ne fait d'ailleurs, au contraire, que de l'aggraver, Internet étant un miroir grossissant des disparités du réel – comment peut-elle prétendre améliorer la démocratie ?

La *Civitech* a beau précisé qu'elle fait de la « démocratie délibérative » plutôt que de la représentativité, il n'empêche qu'elle ne rend pas les décisions plus démocratiques. En effet, si la démocratie délibérative a des effets positifs (comme le fait d'améliorer la norme), elle ne peut pas être une fin en soi ni une solution à tout car elle se heurte à deux limites : la souveraineté et la représentation nationale qui sont pourtant nécessaires au maintien de la démocratie.

Lorsqu'on sort du discours convenu et surtout commercial de la communauté, on se rend compte que le résultat n'est pas à la hauteur des espérances. Si la *Civictech* a démocratisé l'expertise, elle n'a pas rendu la démocratie plus populaire, puisque seuls ceux qui ont quelque chose à dire peuvent s'exprimer. Par ailleurs, nous sommes confrontés à une abstention virtuelle qui est le fruit de deux éléments : une abstention subie par ceux atteints par la fracture numérique et une abstention souhaitée, qui sera la même que dans le réel, c'est-à-dire portée par des anarchistes qui ne veulent pas se déplacer pour aller voter, des gens qui sont déçus de la politique, mais aussi par les technophobes ou ceux qui refusent de voter sur Internet par peur de voir leurs données personnelles volées ou manipulées...

Nous savons qu'il existe sur Internet des obstacles techniques qui ne permettent pas l'application de principes juridiques pourtant inhérents à chaque démocratie comme la liberté et l'égalité. Nous avons vu par exemple qu'il n'existait pas de corps électoral et que si les internautes s'y expriment, il n'est pas dit que ces internautes soient des citoyens français et donc membres du corps électoral, pourtant seul habilité à parler au nom du souverain car en droit seul le souverain fait la loi.

Par ailleurs, la *Civictech* a engendré un *empowerment* des citoyens bien relatif puisque s'il y a bien eu un partage de la discussion, il n'y a pas eu un partage de la décision, ce rôle étant toujours celui de l'élu via son mandat non impératif. Si les élus prennent en compte la parole citoyenne sur ce type de plateformes, ces dernières ne servent finalement que leurs intérêts électoraux ; les hommes politiques se drapant d'une nouvelle vertu, celle d'écouter les citoyens au profit de la collectivité.

En réalité, pour être véritablement efficace, la *Civictech* aurait dû mettre en place des outils numériques capables d'être la continuité des outils juridiques déjà existants, plutôt que de vouloir à tout prix les remplacer. Elle aurait dû agir pour une évaluation de politique publique, de contrôle des dépenses, de soutien aux « lanceurs d'alerte administratifs », qui mettent en avant des dysfonctionnements de l'État. C'est par la loi qu'on change un système démocratique.

La démocratie repose sur un équilibre fragile entre représentativité et représentation. Nous avons vu qu'Internet, malgré le solutionnisme technologique en vigueur, ne pouvait pas répondre à cette équation. En tout cas, il ne pouvait pas y répondre à la place du droit ou de la politique. Sous couvert d'usage de mots modernes comme « technologie » et « numérique », la *Civitech* a finalement reproduit des modes de pensée anciens sur des supports technologiques nouveaux pour deux raisons :

- Certaines *Civitech* ont prétendu mieux connaître la parole du « peuple » : Or le peuple n'est pas une forme homogène ; deuxièmement seules les entités avec une représentativité électorale sont légitimes à s'exprimer en son nom ; enfin, l'attribut « civic » ne prouve pas que les plateformes qui s'en réclament soient plus démocratiques que les entités qu'elles critiquent.
- Le système représentatif est indépassable, la démocratie directe ne peut pas le remplacer. En revanche, il peut y avoir des légitimités multiples qui viendraient compléter le travail parlementaire. On se dirige donc vers une démocratie hybride dans laquelle on imagine des soupapes de décompression réelles dans lesquelles le peuple pourra s'exprimer.

Cela dit, il y a des limites à cette démocratie hybride que certains appellent la « démocratie participative ». Un mot qui n'a pas de sens, tant la participation est une composante essentielle de la démocratie, seul régime politique qui existe en fonction de l'accord de chacun des individus à vouloir faire société. Par ailleurs, nous avons vu que la démocratie participative est en réalité une démocratie oligarchique car seuls les plus armés ou les plus actifs participent en réalité au débat. On crée alors une nouvelle démocratie de nature oligarchique.

D'autre part, si la crise de la démocratie peut se résoudre par une réponse juridique, elle peut également avoir une réponse économique. En effet, il n'y a pas que les corps intermédiaires qui organisent la vie de la cité et ses débats internes. Il y a également les entreprises qui occupent une grande partie de la vie des salariés. Aussi faut-il revoir

également la gouvernance des entreprises afin d’y injecter des principes démocratiques en interne. Si les électeurs sont des consommateurs, ils sont aussi des salariés. Souvenons-nous de la phrase du général De Gaulle dans ses *Mémoires d’espoir*, qui souhaitait : « la transposition, sur le plan économique, compte tenu des données qui lui sont propres, de ce que sont, dans l’ordre politique, les droits et les devoirs du citoyen ».

Face à la crise de confiance dans les institutions, les électeurs, qui sont aussi des salariés, se sont naturellement tournés vers les entreprises pour répondre aux problématiques de société. Une tendance qui ne fera que s’accroître à l’avenir, à mesure que l’État se déresponsabilise auprès des entités privées lorsqu’il leur demande de veiller au respect de la loi au lieu d’exercer son rôle de contrôle.

C’est pourquoi, il faut rétablir des critères de démocratie, y compris dans les structures privées. Cela signifie de rééquilibrer les valeurs comme la liberté et l’égalité dans l’entreprise, de rééquilibrer les rapports de force entre le conseil exécutif et les salariés. Si un manager peut licencier pour divers motifs un employé, un employé ne peut pas (sauf avec de grandes difficultés) faire renvoyer son supérieur, ce qui pourrait être pris pour une faute professionnelle.

On assiste donc à un double processus de démocratisation :

- intra-entreprise avec le référendum d’initiative salarié, outil juridique de démocratie directe, la présence de représentants syndicaux, sorte de représentation nationale, mais à une échelle économique, la présence de salariés au conseil d’administration avec des salariés membres de l’exécutif, l’actionnariat salarié qui permet sans doute une meilleure redistribution des richesses, de nouvelles techniques de management comme l’intrapreneuriat ou en gestion de projet⁹⁷³, etc.

⁹⁷³ Thibaud Birere, « Qu'est-ce que la démocratie dans le monde de l'entreprise ? », Le Journal du Net, 16 décembre 2011, <https://www.journaldunet.com/management/expert/50596/qu-est-ce-que-la-democratie-dans-le-monde-de-l-entreprise.shtml>

- mais également extra-entreprise, mouvement qui est dû à une pression des consommateurs sur les entreprises. On le voit avec l'exigence d'une RSE (responsabilité sociétale des entreprises), l'arrivée de notations extra-financières, notamment sur l'ambiance interne et le bien-être des salariés, l'ESG (critères environnementaux, sociaux et gouvernance), la prise en compte des parties prenantes, etc.

Réguler ainsi les entreprises, en exigeant une meilleure gouvernance mais aussi plus d'horizontalité dans les rapports économiques, permettrait également de fluidifier la démocratie dans la vie publique. Pour reprendre la phrase de Thibaud Brière, philosophe et spécialiste de la transformation des entreprises : « C'est justement contre cet actuel modèle dominant, celui d'un "despotisme éclairé", que se pose l'alternative managériale de la "démocratie dans l'entreprise". »

Les entreprises ont un rôle à jouer dans la démocratie. Il faut toutefois veiller à ne pas créer des semblants de démocratie, ce qui pourrait arriver de la part de la gouvernance comme des salariés. En effet, la mise en scène de consultations salariées pourrait venir dégrader la démocratie interne des entreprises. C'est par exemple ce à quoi on a assisté lorsque les syndicats de la SNCF ont organisé un référendum interne (intitulé « vote-action »⁹⁷⁴) pour savoir si les cheminots soutenaient la réforme ferroviaire du gouvernement. Quelle est la légitimité de cette concertation lorsqu'elle est organisée sans le partenariat de l'exécutif ? Quel sens lui donner ? Sait-on si tous les cheminots ont voté, lesquels, sur quelle représentativité ? Il se peut que les chiffres de la participation aient totalement été faussés et nous n'avons aucun moyen de le vérifier. Il aurait fallu ici aussi vérifier non pas la légitimité, car l'exécutif n'est personne pour juger de l'expression des salariés, mais la viabilité de la participation.

Ainsi, la crise de la démocratie pourrait aussi reposer sur l'économie. En effet, les notions de démocratie et de libéralisme sont liées. Aujourd'hui, on assiste à une crise

⁹⁷⁴ Valérie Collet, « Grève SNCF : les syndicats décident de consulter les cheminots », Le Figaro.fr, 9 mai 2018, <http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2018/05/09/20002-20180509ARTFIG00318-sncf-le-referendum-de-la-cgt-divise-les-syndicats.php>

de libéralisme avant d'être une crise de la démocratie. On ne sait plus définir le libéralisme. Est-ce un libéralisme politique qui émancipait les individus d'un pouvoir despotique ? Ou est-ce un « néo-libéralisme économique » qui place au-dessus de l'État de droit, des règles économiques ?

Nous constatons aujourd'hui une révolte des libéraux qui rejettent le néo-libéralisme : l'entreprise n'ayant pas vocation à remplacer l'État.

En effet, si au XVIII^e siècle, le marché est apparu comme un vecteur d'égalité parce qu'il libérait de la dépendance envers les maîtres, ce n'est plus le cas aujourd'hui, comme l'explique l'économiste américain E. Anderson, qui constate que le pouvoir des entreprises sur leurs employés est proprement dictatorial. Pour Anderson le pouvoir des entreprises s'apparente à celui d'un gouvernement privé : sous la façade d'une négociation libre entre individus égaux, les relations entre employeurs et employés seraient marquées par de profondes asymétries de pouvoir, ouvrant la porte à de nombreux abus. C'est le cas notamment sur un marché de l'emploi tendu, où la demande est plus importante que l'offre.

Selon cette logique-là, le refus de la mondialisation ne serait pas un nouveau populisme face à la mondialisation, mais plutôt une nouvelle révolte libérale face à un pouvoir absolutiste, qui serait désormais économiste.

D'après le dictionnaire *Larousse*, le libéralisme est une « doctrine politique visant à limiter les pouvoirs de l'État au regard des libertés individuelles », mais le libéralisme est aussi une « doctrine économique qui privilégie l'individu et sa liberté ainsi que le libre jeu des actions individuelles conduisant à l'intérêt général ».

Là où le libéralisme était l'émancipation des individus face à un pouvoir absolu, il fallait préserver les droits individuels des atteintes de l'État ; le néolibéralisme devient un pouvoir économique central au détriment de toutes les autres libertés politiques. Pour les néolibéraux ce n'est pas le contrat social qui régit les liens, mais le marché qui régule les rapports commerciaux. Or on voit bien que lorsqu'il n'y a pas de régulation de la part d'un État de droit garantissant les mêmes droits pour l'ensemble

des citoyens, c'est le pouvoir arbitraire qui s'installe. Le philosophe Michaël Foessel écrit à ce propos :

Le libéralisme classique est une doctrine fondée sur l'idée que l'individu est caractérisé par sa liberté et ses droits, et par conséquent il faut le préserver des atteintes que l'État peut constituer à l'égard de ses droits. Le néolibéralisme ne porte que sur la liberté économique. Le droit est alors subordonné au calcul d'intérêts.

On voit bien que la notion « d'intérêt général » est absente du néolibéralisme, puisque cette dernière doctrine économique subordonne le droit et n'est pas régulée par des États. Selon cette doctrine, les entreprises « s'autogèrent », croyant toujours à la force de cette fameuse main invisible autorégulatrice qui viendrait d'elle-même assainir le marché.

Si le populisme s'élève aujourd'hui, c'est donc face à un néolibéralisme qui connaît des problématiques de gouvernance. Les grandes entreprises (telles que les GAFAs) ne sont plus régulées et n'agissent plus dans l'intérêt commun. La financiarisation, avec la crise de 2007 et ses résultantes, ainsi que la mondialisation et ses scandales sociaux ou écologiques sont devenues les phénomènes visibles de ce néolibéralisme non régulé. C'est cette absence de régulation au détriment de l'intérêt général et du droit des individus qui est choquante.

C'est ce glissement d'une liberté de moins en moins politique mais de plus en plus économique, sans la garantie de droits fondamentaux individuels, mais conditionnée aux qualités économiques, qui est récusée ; notamment parce que la redistribution des richesses ne se fait pas et qu'elle bénéficie toujours aux plus riches : ce qui engendre donc un profond sentiment d'injustice. D'ailleurs, concernant le néolibéralisme, l'économiste Joseph E. Stiglitz, prix Nobel d'économie en 2001 déclarait :

Après un quart de siècle d'expérimentations parmi les pays en développement, les perdants apparaissent clairement : non seulement ceux qui ont adopté une

politique néolibérale ont perdu la course à la croissance, mais quand il y a eu croissance, elle a bénéficié de manière disproportionnée aux plus riches

Nous l'avons vu, le métier de constitutionnaliste n'est pas mort et il a encore de beaux jours devant lui. Le constitutionnalisme étant la science qui permet d'étudier les rapports des institutions entre elles, ainsi que les liens entre les citoyens et les institutions, son champ d'application est vaste. À partir de ce moment-là, cette science peut traiter des robots, des plantes, des animaux comme de nouveaux individus, mais aussi de nouveaux espaces qui ont besoin d'être légiférés par le droit comme les fonds sous-marins, le spatial et stratosphérique, et évidemment l'Internet qui ne demande qu'à être régulé.

Note aux lecteurs

Cette thèse a été nourrie par un travail de trois années de recherche. Elle a été écrite avec le plus d'honnêteté intellectuelle possible et les sources permettant de justifier un propos ont été citées.

Comme dans tout travail de recherche, il est malheureusement possible qu'une ou deux sources aient été oubliées. Lecteurs, si vous apercevez ce type d'anomalie, n'hésitez pas à nous en faire part. Chaque chercheur mérite d'être cité pour son travail.

Bibliographie

I- Ouvrages Généraux

A – Ouvrages de droit et de sciences politiques

ARDANT P., MATHIEU B., *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Issy-les-Moulineaux : LGDJ, 29^e édition, 2017.

AVRIL P., GICQUEL J. ET GICQUEL J.-E., *Droit parlementaire*, Issy-les-Moulineaux : LGDJ, 5^e édition, 2014.

BARANGER D., *Le droit constitutionnel*, Paris : PUF, Coll. Que sais-je ? (7^e édition), 2017.

BOIA L., *Le mythe de la démocratie*, Paris : Éditions Les Belles Lettres, 2002.

BOURG D., (sous la direction de), avec la collaboration de Julien Bétaille, Loïc Blondiaux, Marie-Anne Cohendet, Jean-Michel Fourniau, Bastien François, Philippe Marzolf, Yves Sintomer, *Pour une Sixième République*, éditions Odile Jacob, 2011.

COTTERET J.-M., *Parlement 2.0*, Paris : Fauves Éditions, 2015.

GAUCHET M., *La crise du libéralisme, l'avènement de la démocratie*, tome 2, Paris : Gallimard, 2014.

GAUCHET M., *La démocratie contre elle-même*, Paris : Gallimard, 2002.

GAUCHET M., *La démocratie d'une crise à l'autre*, Nantes : éditions Cécile Defaut, 2007.

GAUCHET M., *La Révolution moderne, l'avènement de la démocratie*, tome 1, Paris : Gallimard, 2013.

MANIN B., *Principes du gouvernement représentatif*, Paris : Flammarion, 2012.

MAZEAUD A. et NONJON M., *Le marché de la démocratie participative*, Vulaines-sur-Seine : Éditions du Croquant, « Sociopo », 2018.

OFFERLÉ M., *Les partis politiques*, Paris : PUF, Coll. Que sais-je ? (8^e édition), 2012.

OFFERLÉ M., *Un homme, une voix ? Histoire du suffrage universel*, Paris : Gallimard, 2002.

POIRMEUR Y., *Lobbying et stratégies d'influences en France (XVIII^e-XXI^e siècles)*, Issy-les-Moulineaux : LGDJ, avril 2018.

ROUSSEAU J.-J., *Du Contrat Social*, Livre III, chapitre 4 « De la démocratie », Marc Michel Rey, 1762.

SAUDAN S., *Fonder la loi*, Paris : Le Pommier, 2017.

TULLOCK G., *Le marché politique*, Paris : Economica, 1978.

WORMS F., *Les 100 mots de la République*, (sous la direction d'Olivier Christin, Stéphan Soulié et Frédéric Worms), Paris : PUF, coll. Que sais-je ?, 2017.

WORMS F., *Les maladies chroniques de la démocratie*, Paris : Desclée de Brouwer, 2017.

B- Ouvrages de sociologie politique

BLONDIAUX L., *Le Nouvel Esprit de la démocratie*, Paris : Le Seuil, 2008.

CARDON D., *À quoi rêvent les algorithmes. Nos vies à l'heure des big data*, Paris : Le Seuil, 2015.

CARDON D., *La Démocratie Internet. Promesses et limites*, Paris : Le Seuil, 2010.

MICHEL R., *Sociologie du parti dans la démocratie moderne*, Paris : Gallimard, Collection Folio essais (n° 606), 2015.

SELZ M. (sous la direction de), *La représentativité en statistique*, Paris : INED Éditions, 2012.

SOMMIER I., *Sociologie de l'action collective*, dans *Histoire des mouvements sociaux en France, de 1814 à nos jours*, sous la direction de Michel Pigenet et Danielle Tartakowsky, Paris : La Découverte, 2014.

C – Ouvrages d'information et communication

BADOUARD R., *Le désenchantement de l'Internet*, Limoges : FYP éditions, 2017.

BALLE F., *Les médias*, Paris : PUF, coll. Que sais-je ?, 2014.

BALLE F., *Médias et Sociétés*, Issy-les-Moulineaux : LGDJ, 17^e édition, 2016.

NIEL X., ROUX D., *Les 100 mots de l'Internet*, Paris : PUF, coll. Que sais-je ?, 2012.

D- Essais

BAUMAN Z., *La vie liquide*, Paris : Fayard, coll. Pluriel, 2016.

BOURG D., *Inventer la démocratie du XXI^e siècle, l'Assemblée citoyenne du futur*, Paris : Éditions Les Liens qui libèrent, 2017.

BRISSON P.-L., *L'âge des démagogues*, Montréal : Lux Éditeur, 2016.

COMETTI J.-P., *La démocratie radicale*, Paris : Gallimard, coll. Folio, 2016.

GANCEL D., DELERIS G., *La société des marques*, Plans-sur-Bex : Éditions Parole et Silence, 2015.

HAN B.-C., *La société de transparence*, Paris : PUF, 2017.

LEWIS E., SLITINE R., *Le coup d'État citoyen*, Paris : La Découverte, 2016.

MASSON N., CAUDAL Y., *Petit recueil de pensées révolutionnaires*, Paris : Les Éditions du chêne, 2017.

MOROZOV E., *Pour tout résoudre cliquez ici – l'aberration du solutionnisme technologique*, Limoges : FYP éditions, 2014.

OGIEN A. et LAUGIER S., *Antidémocratie*, Paris : La Découverte, 2017.

SADIN E., *La silicolonisation du monde*, Paris : éditions L'Échappée, 2016.

SADIN E., *La vie algorithmique : Critique de la raison numérique*, Paris : éditions L'Échappée, 2015.

SUROWIECKI J., *La sagesse des foules*, Paris : JC Lattès, 2008.

VANBREMEERSCH N., *De la démocratie numérique*, Paris : Le Seuil, 2009.

II. Les sondages et observatoires

« Baromètre de la démocratie locale numérique », Décider Ensemble en partenariat avec Cap Collectif, édition 2017.

« France 2020 », Institut Viavoice pour le Medef, juin 2016.

« L'entreprise de demain », Institut Viavoice pour Sycomore, septembre 2017.

« L'état d'esprit des Français », Sondage IFOP pour *dimanche Ouest-France*, janvier 2017.

« L'illectronisme en France », CSA / Syndicat de la presse sociale, 26 juin 2018.

« L'Observatoire de la démocratie 2018 », Institut Viavoice pour la Fondation Jean-Jaurès et la *Revue Civique*, janvier 2018.

« L'Observatoire de la démocratie », Institut Viavoice pour la Fondation Jean-Jaurès, septembre 2016

« Les jeunes de 18 à 30 ans face à un travail en mutation », Sondage Viavoice pour Manpower, 2017.

« Observatoire de la vie quotidienne des Français : Les Français et les données personnelles », BVA pour la Presse régionale, 24 mai 2018.

« Observatoire des Civictech et de la démocratie numérique », Décider Ensemble.

« Plus l'entreprise est perçue comme utile, meilleure est sa réputation », IFOP, 27 septembre 2016.

III. Médias

A) La presse papier

« 2017. Peut-on pirater l'élection présidentielle ? », *Ouest-France*, 24 janvier 2017.

« Affaire des attachés parlementaires : le Modem perquisitionné », *Les Echos*, 18 octobre 2017.

« Ces citoyens qui veulent hacker 2017 », *We Demain*, n°14, 2017.

« Comment les étudiants utilisent-ils Wikipédia ? », *Le Monde*, 17 mars 2010.

« Comment les partis politiques peuvent-ils encore se faire aimer ? », *Le JDD*, 21 juin 2017.

« Crise financière de 2007-2008 : dix ans après, les leçons d'un désastre », *Le Monde*, 3 juillet 2017, éditorial.

« Déjà 1 million de signatures contre la loi El Khomri, un record ! », *Le Parisien*, 4 mars 2016.

« Données personnelles : Facebook condamné par la CNIL à 150 000 euros d'amende », *Lemonde.fr*, 16 mai 2017.

« French Tech : les nouveaux rois de la Silicon Valley », *Magazine GQ*, 21 mai 2015.

« Juan Sarkofrance : "Chroniquer Sarkozy m'a pris 3 heures par jour pendant 5 ans" », *Marianne.fr*, 22 avril 2012.

« L'Affaire Bygmalion, de Copé à la campagne de Nicolas Sarkozy », *L'Express*, Dossier, 2017.

« Le vote électronique, trop vulnérable pour les élections politiques ? », *Le Parisien*, 17 mars 2017.

« Législatives : les Français de l'étranger aux urnes numériques », *Le Parisien*, 28 mai 2012.

« Législatives : pas de vote électronique pour les Français de l'étranger », *Les Echos*, 6 mars 2017.

« Marine Le Pen mise en examen dans l'affaire des assistants parlementaires », *Les Echos*, 30 juin 2017.

« Non, les robots ne vont pas remplacer tous les salariés », Dépêche AFP et Reuters, *Le Figaro*, 12 janvier 2017.

« Notre démocratie est-elle en crise ? », *L'Humanité*, 27 juin 2017.

« Philippe Martinez réélu secrétaire général de la CGT », *L'Humanité*, 22 avril 2016.

« Typologie de l'abstention en France », *Le Monde*, 27 octobre 2004.

ABESCAT M., « Aux États-Unis, l'intervention de l'État est considérée comme immorale », *Télérama*, 15 novembre 2015.

ANDREANI K., « Pourquoi y a-t-il tant de candidats aux législatives ? », *Ouest-France*, 8 juin 2017.

ANSIP Andrus, vice-président de la Commission européenne chargé du marché unique numérique, « Le règlement de l'UE sur l'Internet ouvert protégera les Européens », *Le Monde*, 13 décembre 2017

BERDAH Arthur, « Ferrand épargne la députée LaREM qui a voté contre la loi asile-immigration », *Le Figaro*, 31 juillet 2018.

BERDAH Arthur, « Primaire : le PS publie (enfin) les chiffres définitifs du premier tour », *Le Figaro*, 26 janvier 2017.

BLONDIAUX Loïc, « Le mouvement des civic-tech : révolution démocratique ou promesse excessive ? », *Libération*, 18 mai 2016.

CALIGNON de Guillaume, « Les classes moyennes font de la résistance en France », *Les Echos*, 21 novembre 2017

CHARREL Marie, « La paupérisation des classes moyennes gonflent la dette des ménages », *Le Monde*, 2 septembre 2017.

COLAS Xavier, « La société numérique pour le meilleur ? », *Libération*, le 28 octobre 2017.

COLLET V., « Grève SNCF : les syndicats décident de consulter les cheminots », *Le Figaro.fr*, 9 mai 2018.

CUNÉO Bernard, « France 2015 : dix idées reçues et débattues », *Viavoice*, décembre 2015.

DAGORN Gary, « Législatives : une Assemblée plus jeune, plus paritaire, mais toujours peu représentative », *Le Monde*, 19 juin 2017.

DAUGERON Bruno, « L'Assemblée nationale est-elle vraiment représentative ? », *La Croix*, 27 juin 2017.

Dépêche AFP parue dans *Le Point*, 7 juin 2017 « Qui sont ces citoyens qui veulent "hacker" l'Assemblée ? ».

DESCOURS Guillaume, « La diversité progresse à l'Assemblée nationale », *Le Figaro*, 20 juin 2017.

DOREAU Robin, « Macron Le Pen, la bataille de l'antisystème », *Le JDD*, 26 avril 2017.

DUHAMEL Alain, « Populistes partout, Europe nulle part », *Libération*, 7 mars 2018.

FAY Sophie, article paru dans *Le Nouvel Obs.*, 20 octobre 2015.

FOLLOROU Jacques, « Les États-Unis ont bien piraté l'Élysée en 2012 », *Le Monde*, 3 septembre 2016.

FRANGNE Cécile, « "Data Brokers", un nouveau métier du numérique », *La Croix*, 10 avril 2018.

GATTEGNO Hervé, « Sarkozy-Kadhafi : la pièce manquante de l'enquête », *Le JDD*, 27 mai 2018.

LEBOURG Gaëlle, « Pourquoi il faut remettre en question notre démocratie », *Les Inrocks*, 20 novembre 2016.

LEJEUNE Léa, article paru dans *Challenges*, 4 mai 2016.

LESSIG Lawrence, « Code Is law : sur la liberté dans le cyberspace », *Harvard Magazine*, 1 janvier 2000.

LUTHEREAU Alexandra, « Les Civic Tech veulent soigner la démocratie », *Alternatives Économiques*, n° 367, avril 2017.

MAILLARD Sébastien, « Yannick Jadot gagne la primaire écologiste haut la main », *La Croix*, 16 novembre 2016.

MALET de Caroline, « Ma Voix, le mouvement qui présente des citoyens tirés au sort aux législatives », *Le Figaro*, 2 mai 2017.

MONTGOMERY Mike, « Why Civictech is the next big thing », *Forbes*, 24 juin 2015.

PATTEE Estelle, « Hacking durant la présidentielle américaine : ce que l'on sait », *Libération*, 14 décembre 2016.

PINARD Sarah, « Civictech », *La Revue européenne des médias*, automne 2016.

PLASSART Philippe, « Civictech : Démocratie augmentée ou régression démocratique ? », *Le Nouvel Économiste*, 18 mai 2016.

POLLONI Camille, « Avec Change.org la pétition est devenue un business », *nouvelobs.com*, 14 octobre 2013.

PUECH Michel, « Technophiles contre technophobes, biophiles contre biophobes, un essai de définition », *La Tribune*, 26 juin 2014.

RAULINE Nicolas, « Laprimaire.org accompagne 16 candidats en vue de la présidentielle », *Les Echos*, 27 septembre 2016.

Regards sur le numérique, « Passeport numérique : faut-il suivre la voie estonienne ? », *Usbek et Rica*, 5 novembre 2017

REUTERS, « En Chine, le blocage de l'internet se resserre : les VPN en passe d'être interdits », *Sciences et Avenir*, 21 juillet 2017.

ROLLAND Sylvain, article paru dans *La Tribune*, 26 mai 2016.

ROUSSEAU Dominique, « De la démocratie représentative à la démocratie continue », *Libération*, 14 février 2017.

ROUSSEAU Dominique, « Le numérique signe la fin du droit des États », *Le Monde*, 21 septembre 2015.

SIRAUD Mathilde, « Hamon braconne sur les terres de Mélenchon », *Le Figaro*, 21 février 2017.

STROMBONI Camille, « Les diplômés de l'Université résistent à la crise », *Le Monde*, 7 décembre 2016.

SURCOUF Ophélie, « Des machines à voter américaines piratées en moins de deux heures », *Le Monde*, 31 juillet 2017.

THOREL Jérôme, « Machines à voter : un professeur de droit conteste la position du Conseil constitutionnel », *Le Monde*, 3 avril 2007.

VEDEL Thierry, politologue, « Internet creuse la fracture civique, » *Le Monde*, 21 juin 2010.

VOLONTAT de Adrien, article paru dans *La Croix*, 26 juin 2016

B) La presse web

« "577 pour la France" lève le voile sur ses candidats », *Lanouvellerepublique.fr*, 23 mars 2017.

« A Bordeaux, Marine Le Pen s'en prend avec virulence aux médias », *BFM TV*, 20 avril 2017.

« Affaire Cahuzac : l'ancien ministre condamné pour fraude fiscale », *FranceTvInfo.fr*, 16 mai 2017.

« C to B : L'avenir du commerce en ligne ? », *Dynamique-mag.com*, 22 mars 2017.

« Ce que l'on risque à voter deux fois aux élections », *CNEWS*, 18 juin 2016.

« Condamné pour diffamation sur Facebook », *LaNouvelleRépublique.fr*, 6 mars 2017.

« Contre le plagiat, un prof piège ses élèves », *Slate.fr*, 22 mars 2012.

« Espagne : que reste-t-il vraiment du mouvement des Indignés ? », *RFI*, 15 mai 2016.

« Google : Que changent les nouvelles règles de confidentialités ? », *20minutes.fr*, 31 janvier 2012.

« Immortalité : jusqu'où ira la technologie ? », *France TV Info*, 23 novembre 2017.

« L'écrivain Alexandre Jardin annonce sa candidature à l'élection présidentielle », *Lemonde.fr*, 3 décembre 2016.

« Le Medef reste la première organisation patronale en France », *Challenges.fr*, 26 avril 2017.

« Législative partielle : Eric Elkouby en tête du premier tour avec 30% des voix », Rue 89 Strasbourg, 22 mai 2016.

« Partis politiques, les vrais chiffres des adhérents », France TV, 23 novembre 2017.

« Propos de Jean-Luc Mélenchon contre les médias : Radio France porte plainte », Challenges.fr, 20 octobre 2018.

« Réforme des institutions : le Parlement engage une longue bataille », AFP/Le Point.fr, 10 juillet 2018.

« SpaceX va lancer les deux premiers touristes de l'espace autour de la Lune fin 2018 », Huffington Post, 28 février 2017.

« Vidéo : aux États-Unis, une pétition réclame l'impeachment de Donald Trump », France 24, 18 février 2017.

ABSALON Julien, « Fin de la neutralité du Net : est-ce que cela peut arriver en France ? », RTL.fr, 14 décembre 2017.

ARRIVET D., « Législatives : être candidat, combien ça coûte ? », Leparisien.fr, 6 juin 2017.

BADOUARD Romain, « Internet, l'utopie d'une démocratie directe ? », <http://www.renaissancenumerique.org/>, 3 décembre 2015.

BARBAUX Aurélie, « Qu'ont exprimé les 21 330 participants à la consultation sur la loi numérique ? », l'Usine digitale, 19 octobre 2015.

BELLAN M., « 1,1 million d'auto-entrepreneurs en France ! », Lesechos.fr, 28 janvier 2017.

BERLAND Lucile, « Pétitions 2.0, mode d'emploi », Lemonde.fr, 24 septembre 2014.

BIRERE T., « Qu'est-ce que la démocratie dans le monde de l'entreprise ? », *Le Journal du Net*, 16 décembre 2011.

BONNEFOUS Bastien et ROYER (de) Solenn, « Ces « intellos » qui ont apporté leur touche au programme de Benoît Hamon », LeMonde.fr, 16 mars 2017.

BOURMEAU Sylvain, « La démocratie en crise économique », France Culture, 17 novembre 2018.

BOYER Clémence, « Insertion pro : le match grande école/université », *Les Echos Start*, 9 mars 2016.

BUCCO Amaury, « Comment la Macronie s'inspire des codes de l'entreprise moderne », LeFigaro.fr, 23 août 2018.

CHAPUT Valentin, « La civic-tech française risque de se détourner de la création des biens communs numériques », Medium.com, 6 décembre 2016.

CHAPUT valentin, « Pourquoi et comment nous choisissons de construire un modèle économique fondé sur des biens communs numériques », Medium.com, 5 mars 2018.

CHATEAU P., « La France comptait 29,2 millions d'actifs en 2016 », LeFigaro.fr, 17 mai 2017.

CHERIF Anaïs et MANIÈRE Pierre, « L'Estonie, royaume du tout-numérique », latribune.fr, 5 avril 2018.

CHI Leisha, « Philippines elections hack leaks voter data », BBC, 11 avril 2016.

Collectif d'intellectuels, de militants, d'élus, « Donnons aux citoyens le droit d'interpellation ! », Liberation.fr, 1 juin 2018.

DAMIEN Robert, Professeur de philosophie à l'Université Paris Ouest, « Tocqueville : démocratie et égalité des conditions », Francetv.fr, 25 octobre 2016.

DEBES Florian, « 2017, le rendez-vous des start-up citoyennes », Lesechos.fr, 23 novembre 2016.

DÉMOCRATIE OUVERTE, « Entreprendre pour la démocratie », Medium.com, 30 mai 2018.

DUHAMEL Alain, « Le déclin des partis est irréversible », LeParisien.fr, 23 avril 2016.

DUPUIS Fabrice, « Philippines : 55 millions de données de citoyens volées », Informanews, 11 avril 2017.

FRIESS Steve, « Hackers could decide who controls congress thanks to Alaska's terrible Internet ballots », The Intercept, 4 novembre 2014.

GODON Pierre et PRUDENT Robin, « Marche mondiale pour le climat : entre 17 000 et 25 000 personnes dans les rues de Paris », FranceTvInfo.fr, 8 décembre 2018.

GOMBERT François, « C'est quoi la Civic tech ? », site civictechno.fr, 16 janvier 2016.

GRABLY Raphaël, « Emmanuel Macron, utilisateur de Gmail : pourquoi cela peut poser problème », BFMTV.com, 16 janvier 2019.

GUEZ D. et FAVRE T., « LaPrimaire.org : Rendre la politique plus inclusive et vertueuse », *La Revue Civique*, propos recueillis par Sarah Pinard, mars 2017.

GUILLAUD Hubert, « Civictech : la démocratie a-t-elle un modèle économique ? », Internet Actu, décembre 2016.

GUILLAUD Hubert, « Quels enjeux pour les innovations démocratiques ? », *LeMonde.fr*, 2 juillet 2016.

HADDAD Marie-Pierre, « Résultat primaire de la droite : victoire écrasante de François Fillon », *RTL.fr*, 27 novembre 2016.

HUE Benjamin, « Fin de la neutralité du Net : à quoi ressemblerait un Web à deux vitesses ? », *RTL.fr*, 23 novembre 2017.

HUOT A., « Pour militer, on ne peut plus se passer des réseaux sociaux », *L'ADN*, 18 juillet 2018.

JEE Charlotte, « Comment pirater une élection et ce que les États devraient faire pour empêcher les faux votes », *MIT Technology Review*, 13 septembre 2018.

L'équipe de *L'Œil du 20 heures*, « Pétitions en ligne : autant de signatures que de signataires ? », *Blog Francetvinfo.fr*, 3 mars 2016.

LACOMBE Lukas, « Twitter, un nouvel espace d'étude de l'opinion ? », *Lenouveaumontpellier.fr*, 30 décembre 2014.

LAGE Cyril (Parlement & Citoyens), « Participer à l'élaboration de la loi », *La Revue Civique*, propos recueillis par Sarah Pinard, février 2017.

LANDRE Marc, « En France, les syndicats sont tout aussi représentatifs que les partis politiques », *Lefigaro.fr*, 8 juillet 2014.

LAUSSON Julien, « Et si l'on inscrivait la neutralité du net dans la Constitution ? », *numerama.com*, 13 décembre 2017.

LEFAUCONNIER N., TAILLANDIER L., « 8 infos/intox qui circulent sur Parcoursup », *letudiant.fr*, 4 juin 2018.

LICATA CARUSO Damien, « Les règles de confidentialités de Google évoluent, et alors ? », *LeParisien.fr*, 14 janvier 2019.

MATEYER M., « Les débuts maladroits des députés macronistes », *Lefigaro.fr*, 7 juillet 2017.

MENTHON de Pierre-Henri, « Ces députés qui veulent dépoussiérer l'Assemblée nationale », *Challenges.fr*, 22 septembre 2017.

MONDOLONI Matthieu, MIMAUT Cécile, « Élection présidentielle : quand la société civile veut "réinventer" la démocratie », *FrancetvInfo.fr*, 10 janvier 2017.

MORIN Violaine, « Les lycéens préfèrent le bénévolat à la politique », *Lemonde.fr*, 7 septembre 2018.

MORITZ Paloma, FIRMIN Matthieu, « Tous Président », *Spicee*, 2016.

MOTET Laura, « D'où vient le financement des partis politiques ? », *LeMonde.fr*, 10 février 2017.

NOISETTE Thierry, « Protection des données : 4 choses à savoir sur le RGPD, qui entre en vigueur ce vendredi », *NouvelObs.com*, 25 mai 2018.

PARET J., « Pour que les citoyens participent activement », *La Revue Civique*, propos recueillis par Sarah Pinard, mars 2017.

PASSET Olivier, « Décrochage des classes moyennes : cinq idées fausses », *La Tribune*, 15 novembre 2017.

PHILIPPE Barthélémy, « 90 % des députés n'ont pas mis à jour leur déclaration d'intérêts », *Capital.fr*, 16 janvier 2019.

PILLON Adèle, « Des millions de données sensibles d'électeurs piratées aux Philippines », *Numerama*, 11 avril 2016.

PINARD Sarah, « Faudrait-il un "ordre des journalistes" comme il y en a pour les médecins ou les avocats ? », *Atlantico*, 14 mai 2012.

PIQUARD Alexandre, « Il falsifie un sondage en ligne : « Ce n'est pas la première fois », *Lemonde.fr*, 29 novembre 2013.

POTTIER Jean-Marie, « La crise de nos démocraties est partie pour durer », *Slate.fr*, 17 juillet 2017.

RESCAN M., « Qui se cache derrière les primaires citoyennes ? », *LeMonde.fr*, 15 juin 2016.

ROLLAND S., « Comment les Civic Tech réinventent la démocratie à l'ère d'internet », *Latribune.fr*, 26 mai 2016.

SEGOND Valérie, « Des données personnelles très convoitées », *Lemonde.fr*, 28 mai 2017.

SNEGAROFF T., « Le positionnement "ni droite, ni gauche" d'Emmanuel Macron », *FranceTvInfo.fr*, 14 août 2018.

SOROS George, « La démocratie en crise : continuons à défendre la société ouverte », *Lesechos.fr*, 13 janvier 2017.

TEMPERTON James, « The Philippines election hack is "freaking huge" », *The Wired*, 16 avril 2016.

UNTERMAIER Cécile et FORTEZA Paula : « L'Assemblée nationale se doit de se moderniser, plaçons les citoyens au cœur de la fabrique de la loi », *Le Huffington Post*, 25 octobre 2017.

C) Les Blogs

« Civitech : du numérique au politique », BNP Paribas, 17 avril 2018.

« Dix idées pour un monde meilleur », Google.org, 8 octobre 2015.

« La loi du 1^{er} juillet 1901 ne devrait-elle pas obliger les associations à un fonctionnement démocratique ? », Actes 6, août 2006.

« Les classes moyennes font du surplace », entretien avec Régis Bigot, Observatoire des inégalités, 5 mars 2009.

« Les différents modèles économiques », Association francophone des utilisateurs de logiciels libres, 16 septembre 2008.

« L'héritage culturel, thème majeur de Pierre Bourdieu », Sense Making, 25 avril 2012.

« Médecine du futur : un diagnostic très prometteur », IBM les clefs de demain, 8 mai 2017.

ANDERSON Monica et SMITH Aaron, « Activism in the Social Media Age », Pew Research Center, 11 juillet 2018.

BIGOT Régis, « Les classes moyennes font du surplace », *Observatoire des inégalités*, 5 mars 2009.

BONNAFFEE H., Souveraineté numérique : « Nous faisons chacun partie de la solution », OVH.com, 5 avril 2018.

CHAPUT Valentin, « *Open By Design* », democracyos.eu, 6 décembre 2016.

En Marche, « Conférence de presse – Renouvellement politique et construction d'une majorité de projet », en-marche.fr, 28 mars 2017.

GHORAYEB Ramy, « Comment les Civitech redonnent du pouvoir au citoyen », L'Atelier BNP Paribas, 11 décembre 2017.

GOLDSMITH S., professor and director, Innovations in government program at Harvard Kennedy School, « How Civic Tech Can Address Urban Inequality », governing.com, 5 octobre 2017

HENDERSHOT Kade, « Facebook Newsfeed Algorithm History », wallaroomedia.com, 20 novembre 2018.

KYROU A., « Et si nous assumions les insolubles paradoxes de la civic-tech ? », Digital Society Forum, Orange.fr, 16 décembre 2016.

MEDEF, « Instances de gouvernance, Organisation et fonctionnement du Medef », site officiel du Medef.

PATTE Nicolas, « La Civictech : entre pilule bleue et pilule rouge », Cap Collectif, 14 février 2018.

PINARD Sarah, « Les Français face à l'intelligence artificielle », LinkedIn, 7 mars 2018.

REGARDS CITOYENS, « Civic Tech ou Civic Business ? Le numérique ne pourra pas aider la démocratie sans en adopter les fondements », regardscitoyens.org, 21 décembre 2016.

RENAISSANCE NUMÉRIQUE, « Démocratie : le réenchantement numérique ? », renaissancenumerique.org, 8 décembre 2016.

RENOUARD Guillaume, « Carte d'identité numérique, vote en ligne... l'exemple de l'Estonie », L'Atelier BNP Paribas, février 2015.

VIVIER B., « Qui dirige la CGT ? », Institut supérieur du travail, 12 janvier 2015.

YEH Alexandra, « Le désenchantement de l'internet : fin du fantasme de l'agora 2.0 », Méta-media blog de France Télévisions, 23 octobre 2017.

IV. Les sources institutionnelles

« Comment l'action publique mobilise-t-elle l'expertise ? - Séance 1 », France Stratégie, 3 juillet 2017.

« Consultation République numérique : les données en open data sur data.gouv », Le blog d'ETALAB, 9 décembre 2015.

« Délibération du 4 janvier 2011 relative au principe de pluralisme politique dans les services de radio et de télévision en période électorale », Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), 1^{er} février 2011.

« Élections 2017 : combien d'électeurs inscrits ? », Vie-publique.fr, 9 mars 2017.

« En quoi consiste le référendum d'initiative partagée ? », Vie-publique.fr, 17 décembre 2018.

« Grand plan d'investissement : 57 milliards d'euros d'investissement public sur le quinquennat », Gouvernement.fr, 26 septembre 2017.

« Les cours de justice européenne », Vie-publique.fr, 15 mars 2012.

« La loi de 1901 », Vie-publique.fr, 14 janvier 2013.

« Les citoyens ont-ils des devoirs ? », Vie-publique.fr, 30 juin 2018.

« Les évolutions de l'enseignement supérieur depuis 50 ans : croissance et diversification », fiche du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, avril 2017.

« Mise en place du répertoire électoral unique », Insee.fr, 15 novembre 2018.

« Quels sont les seuils de remboursement des frais de campagne ? », Conseil constitutionnel.

« Qui est citoyen en France ? », Vie-publique.fr, 30 juin 2018.

CHARBIT, C. et DESMOULINS G. , « Civic Crowdfunding : A collective option for local public goods? », OECD Regional Development Working Papers, 2017/02, Éditions OCDE, Paris.

CNIL, « Le vote par internet aux élections politiques, les éléments du débat », Commission nationale de l'informatique et des libertés Direction des affaires juridiques (CNIL), 28 mai 2006.

Fiche pratique, « Diffamation », Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre), Ministère chargé de la Justice, 26 novembre 2018.

DAUPHIN Laurence, « Les évolutions de l'enseignement supérieur depuis 50 ans : la croissance et diversification », Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2013.

Le Sénat, « Études de législation comparée », note de synthèse, 13 avril 2019.

MAREUGE Céline, « Le numérique transforme-t-il la participation citoyenne », *France Stratégie*, décembre 2016.

Ministère du Travail, « La représentativité : de quoi s'agit-il ? », travail-emploi.gouv.fr, 7 avril 2017.

VILLETTE C., HERVY C., département de la démographie, « Recul du nombre d'électeurs en 2018 », Insee, 16 mai 2018.

VILLETTE Chantal, HERVY Cyril, département de la démographie, « Recul du nombre d'électeurs en 2018 », Insee, 16 mai 2018.

V. Publications scientifiques (articles, colloques, conférences)

« La culture constitutionnelle du peuple », journée d'étude, Faculté de droit de Toulon, 9 novembre 2018.

« La démocratie délibérative », sous la direction de Dominique Leydet, volume 29, n° 2, automne 2002.

« Security Analysis of the Estonian Internet Voting System », Drew Springall, Travis Finkenauer, Zakir Durumeric, Jason Kitcat, Harri Hursti, Margaret MacAlpine, and J. Alex Halderman, Proc. 21st ACM Conference on Computer and Communications Security, CCS '14, Scottsdale, AZ, November 2014.

ALBERTINI Jean-Marie, directeur de recherche émérite au CNRS, président du Forum Citoyen Rhône-Alpes, « La crise des partis politiques ».

BAYGERT Nicolas, « L'activisme numérique au regard du consumérisme politique : Pirates et *Tea Partiers* sous la loupe », *Participations*, 2014/1, n° 8), p. 75-95. DOI : 10.3917/parti.008.0075.

BONNET Julien, TÜRK Pauline, « Le numérique : un défi pour le droit constitutionnel », *Les Nouveaux Cahiers du Conseil constitutionnel*, 2017/4 (n° 57), p. 13-24.

BONNET Julien, TÜRK Pauline « Droit constitutionnel et numérique », Université de Nice Côte d'Azur, Faculté de droit et de science politique, Colloque du 7 octobre 2016 intitulé « La souveraineté numérique. Le concept, les enjeux ».

BOURDIEU Pierre, « L'opinion publique n'existe pas », *Les temps modernes*, n° 318, janvier 1973, p. 1292-1309. Repris in *Questions de sociologie*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1984, p. 222-235.

BOURDIEU Pierre, « La représentation politique, Éléments pour une théorie du champ politique », *Actes de la Recherche en sciences sociales*, 1981, n° 36-37, p. 3-24.

BOYADJIAN Julien, « Twitter, un nouveau « baromètre de l'opinion publique » ? », *Participations*, 2014/1, n° 8), p. 55-74. DOI : 10.3917/parti.008.0055.

CALVES Anne-Emmanuèle, « « Empowerment » : généalogie d'un concept clé du discours contemporain sur le développement », *Revue Tiers Monde* 2009/4 (n°200), p.735-749. DOI 10.3917/rm.200.0735.

CARDON Dominique, « Vertus démocratiques de l'Internet », *La Vie des idées*, 10 novembre 2009. ISSN: 2105-3030.

CARDON Dominique, « La démocratie Internet. Entretien avec Dominique Cardon », *Transversalités*, 2012/3 (n° 123), p. 65-73. DOI : 10.3917/trans.123.0065.

CHARENTENAY de Pierre, « La démocratie Internet », *Études*, 2005/11 (Tome 403), p. 437-440.

DENQUIN Jean-Marie, Professeur à l'Université de Paris X Nanterre, « Démocratie participative et démocratie semi-directe », *Cahiers du Conseil constitutionnel* n°23 (Dossier : La citoyenneté) – février 2008.

ENGUEHARD Chantal, Le vote électronique en France : opaque & invérifiable. Terminal, L'Harmattan, 2007, p.199-214.

EUZET Christophe, Maître de conférences de droit public, « Conclusion : Internet, numérique : quel horizon pour la démocratie ? », Université de Perpignan via Domitia, 11 juin 2015.

FALQUE-PIERROTIN Isabelle, « La Constitution et l'Internet », *Les nouveaux Cahiers du Conseil constitutionnel* 2012/3 (n°36), p.31-44. DOI 10.3917/nccc.036.0031.

FLICHY Patrice, « Internet, un outil de la démocratie ? », *La Vie des idées*, 14 janvier 2008. ISSN: 2105-3030.

GERVILLE-REACHE Léo, COUALLIER Vincent, Échantillon représentatif (d'une population finie) : Définition, Statistique et Propriétés. Échantillon représentatif, Sondage, Quotas, Probabilités d'inclusion. 2011. <hal-00655566>

GHEVONTIAN Richard, Professeur à la Faculté de droit et science politique d'Aix-Marseille - GERJC-CNRS UMR 6055, Directeur de l'IEFEE, « La notion de sincérité du scrutin », *Cahiers du Conseil constitutionnel* n° 13 (Dossier : la sincérité du scrutin), janvier 2003.

GUGLIELMI Gilles J., Machines à voter, vote électronique : vers des recours pour perte de confiance et rupture d'égalité ? blog <http://www.guglielmi.fr>, 20 avril 2007.

JAUME Lucien, « La représentation : une fiction malmenée », *Pouvoirs*, 2007/1,(n° 120), p. 5-16. DOI : 10.3917/pouv.120.0005.

LA VEGA de Xavier, « Vivre dans la modernité liquide, entretien avec Zygmunt Bauman », Université de Strasbourg.

MABI Clément, « Citoyen hacker. Enjeux politiques des Civitech », *La Vie des idées*, 2 mai 2017. ISSN : 2105-3030.

MUXEL Anne, « Abstention : défaillance citoyenne ou expression démocratique ? », *Cahiers du Conseil constitutionnel*, n°. 23:1-6, 2008.

PONSARD Charles, « Astroturfing : enjeux, pratiques et détection », AEGE (le réseau d'experts en intelligence économique), 31 mars 2014.

Reprise de la discussion sur l'organisation du pouvoir législatif et la sanction royale, lors de la séance du 7 septembre 1789, Archives parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799), *Persée*, p. 592-601.

VERPEAUX Michel, Professeur à l'Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne), « Le « référendum local » et la Constitution », *Cahiers du Conseil Constitutionnel* N°12 (Dossier : Le droit Constitutionnel des collectivités territoriales), mai 2002.

VI. Rapports et Comptes rendus

« *Can Civictech save democracy?* », L'Atelier BNP Paribas, décembre 2017.

« Compte rendu - Séminaire Mutations sociales, mutations technologiques », France Stratégie, novembre 2017.

« La refondation de la droite et du centre », Les Républicains, novembre 2017.

« Les bénéfices d'une meilleure autonomie numérique », France Stratégie, juillet 2018.

« The emergence of Civictech: Investments in growing fields », Knight Foundation, décembre 2013.

Compte rendu, « Le numérique transforme-t-il la participation citoyenne ? », France Stratégie, 5 janvier 2017.

Compte rendu, « Les Civictech et la transition écologique et solidaire », Explorables, journée d'exploration et de controverses, Ministère de l'Environnement.

Renaissance numérique, « Démocratie : mise à jour », <http://www.renaissancenumerique.org/>, avril 2016.

VII. Thèses et mémoires

BOMBERGER Estelle, « La société politique contre la société civile, des années 1970 à nos jours. Le paradoxe démocratique français », Thèse de doctorat en sciences politiques, soutenue publiquement le 29 novembre 2013.

BOYADJIAN Julien, « Analyser les opinions politiques sur Internet. Enjeux théoriques et défis méthodologiques », science politique, Université de Montpellier 1, 2014.

DEVILLE Virgile, « La participation citoyenne après la révolution numérique », mémoire de Science Po, décembre 2015.

ROQUES-BONNET M.-C., « La constitution et l'internet », thèse de droit public, Université Toulouse 1 – Capitole, 2008

VIII. Les sites Internet.

www.assemblee-nationale.fr
www.conseil-constitutionnel.fr
www.legifrance.fr

www.senat.fr
www.service-public.fr
www.vie-publique.fr

IX. Tables rondes

BLONDIAUX Loïc, professeur au département de science politique de l'Université Paris I (Panthéon-Sorbonne), « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 2, Assemblée nationale, 3 octobre 2017.

BOLO Philippe, député de la 7^e circonscription du Maine-et-Loire, « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 6, Assemblée nationale, 30 octobre 2017.

BOURG Dominique, professeur à l'Université de Lausanne, « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 8, Assemblée nationale, 29 novembre 2017.

COULOU Marie, sous-directrice de la direction de la démocratie, des citoyennes et des territoires (DCT) de la ville de Paris, « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne » Table ronde 6, Assemblée nationale, 30 octobre 2017.

DAUCHEZ Axel, fondateur de Make.org, « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde, 4, Assemblée nationale, 16 octobre. 2017

DES GACHONS Benjamin, président de Change.org France, « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 4, Assemblée nationale, 16 octobre 2017.

DEVILLE Virgile, cofondateur d'Open Democracy Now, « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 5, Assemblée nationale, 23 octobre 2017

ESCOUBES Frank, fondateur de Bluenove, « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 4, Assemblée nationale, 16 octobre 2017.

FORTEZA Paula, députée, rapporteure, « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 2, Assemblée nationale, 3 octobre 2018.

GAYOU David, administrateur association regards citoyens, « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne » Table ronde, 5, Assemblée nationale, 23 octobre 2017.

GAYOU David, administrateur de l'association Regards Citoyens, « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 5, Assemblée nationale, 23 octobre 2017.

GUGLIELMI Gilles, professeur de droit public à l'Université Paris II Panthéon-Assas, « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde, 3, Assemblée nationale, 9 octobre 2017.

KREWER Jan, secrétaire général adjoint du Conseil national du numérique, « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 6, Assemblée nationale, 30 octobre 2017.

LAGE CYRIL, président de Parlement & Citoyens, « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 5, Assemblée nationale, 23 octobre 2017.

LEDROIT Orianne, directrice de la mission Société numérique de l'Agence du numérique, « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 6, Assemblée nationale, 30 octobre 2017.

MABI Clément, professeur, « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 3, Assemblée nationale, 9 octobre 2017.

MACHARD Luc, secrétaire général du Conseil économique, social et environnemental (CESE), « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 6, Assemblée nationale, 30 octobre 2017.

MASSIET Jean, fondateur d'Accropolis, « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 4, Assemblée nationale, 16 octobre 2017.

MONNERIE Damien, directeur de l'association ICI, « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 5, Assemblée nationale, 23 octobre 2017.

ROUSSEAU Dominique, professeur de droit constitutionnel à l'Université de Paris 1 Panthéon Sorbonne, « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 7, Assemblée nationale, 28 novembre 2017.

TÜRK Pauline, professeur de droit public à l'Université Nice Côte d'Azur, « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 3, Assemblée nationale, 9 octobre 2017.

UNTERMAIER Cécile, députée, présidente de la table ronde, « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 2, Assemblée nationale, 3 octobre 2018.

VERDIER Henri, directeur interministériel du numérique et du système d'information et de communication au Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP), « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 6, Assemblée nationale, 30 octobre 2017.

VERGNOLLE Suzanne, administratrice de l'association Regards Citoyens, « La démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne », Table ronde 5, Assemblée nationale, 23 octobre 2017.

X. Événements

Hackathon : « Open Democracy Now », Numa, 15 avril 2016.

Conférence : « Hacks/Hackers x Datagif, spécial élections », Numa, 28 mai 2016.

Séminaire : « Quelle place pour la démocratie participative dans l'action ? », Assemblée nationale, 22 septembre 2016.

« Forum Civictech à la Bellevilloise », Blog d'ETALAB, 8 octobre 2016.

Conférence Politeia, « Une autre démocratie est-elle possible ? », 15 octobre 2016.

Conférence : « Démocratie locale et numérique », mairie du 1^{er} arrondissement, novembre 2016.

ETALAB, journée : « La Fabrique de l'innovation publique », La Gaité-Lyrique, 19 novembre 2016.

« Journée-débat des Civictech », 3 octobre 2016.

Conférence : « Le renouvellement de la classe politique », Assemblée nationale, 5 décembre 2016.

« Compte rendu de Change.org », Liberté Living-Lab, 6 décembre 2016.

Conférence : « Le numérique : moteur du renouveau ? », Numa, 7 décembre 2016.

« Nuit de la Démocratie », 8 décembre 2016.

Synopia, « Démocratie numérique : miroir aux alouettes ou grand chambardement », École militaire, 15 décembre 2016.

Réunion générale d'ECHO, 9 janvier 2016.

« Qu'est-ce que la *Govtech* ? », Liberté living-lab, 2 février 2017.

« La Nuit du Code citoyen », Le square, 4 mars 2017.

Journée du livre politique, Assemblée nationale, 4 mars 2017.

Conférence : « L'émergence des technologies », Palais de la découverte, 8 mars 2017.

Émission « *Civictech* » sur Public Sénat, 3 avril 2017.

Soirée-débat : « Devons-nous vraiment "ubériser" l'État ? », Liberté Living-Lab, 10 mai 2017.

Rencontre : « Démocratie Ouverte », les Grands Voisins, 31 mai 2017.

« Réinventer l'Assemblée nationale », Make.org, 20 septembre 2017.

« *Civitech* », Liberté Living-Lab, 2 novembre 2017.

Usbek et Rica « Tribunal pour les générations futures : faut-il démanteler Google ? », théâtre de la Porte Saint-Martin, 4 décembre 2017.

Séminaire : « Le marché de la démocratie participative », GIS, 30 mai 2018

Colloque au Cese, « La place du citoyen et de la société civile dans la décision publique », Le Cese, 14 juin 2018

« Journée de la civic tech & de l'engagement citoyen au CESE », le CESE, 18 mars 2019

XI. Articles et textes de lois

- Constitution de 1789

Article 3 de la Déclaration de 1789 : « Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément. »

- Constitution de 1946

Préambule de la Constitution de 1946, alinéa 12 : « La Nation proclame la solidarité et l'égalité de tous les Français devant les charges qui résultent des calamités nationales » et alinéa 13 « La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État. »

Article 13 de la Constitution du 27 octobre 1946 : « La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État. »

Article 10 du Décret n° 78-79 du 25 janvier 1978 pris pour l'application de la loi n° 77-808 du 19 juillet 1977 relative à la publication et à la diffusion de certains sondages d'opinion.

Article 5 du préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 : « Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi. Nul ne peut être lésé, dans son travail ou son emploi, en raison de ses origines, de ses opinions ou de ses croyances. »

- Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1948

Article 19 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1948 : « Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit ».

Article 1^{er} de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (DDHC) : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. »

- Constitution de 1958

Article 1^{er} de la Constitution de 1958 : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée. » Article 2 : « La devise de la République est "Liberté, Égalité, Fraternité". » Article 3 : « Le suffrage peut être direct ou indirect dans les conditions prévues par la Constitution. Il est toujours universel, égal et secret. »

Constitution de 1958, Titre premier « De la souveraineté », article 2

- Code électoral français

Article L.59 du Code électoral français « Le scrutin est secret ».

Article L57-1 Modifié par Loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 - art. 19.

Code électoral Article L7, Modifié par Loi n° 88-1262 du 30 décembre 1988 - art. 14 JORF 4 janvier 1989 rectificatif JORF 14 janvier 1989 : « Chaque mandataire ne peut disposer de plus de deux procurations, dont une seule établie en France. Si ces limites ne sont pas respectées, la ou les procurations qui ont été dressées les premières sont seules valables ; la ou les autres sont nulles de plein droit. »

- Code du travail

Article L2121-1 Modifié par Loi n° 2008-789 du 20 août 2008 - art. 1.

Article R2152-6 du Code du travail, Modifié par Décret n° 2016-1419 du 20 octobre 2016 - art. 1 : « Le commissaire aux comptes atteste le nombre par département d'entreprises adhérentes de l'organisation professionnelle d'employeurs candidate à l'établissement de sa représentativité, le nombre par département de celles de ces entreprises qui emploient au moins un salarié ainsi que le nombre de salariés employés par ces mêmes entreprises, appréciés conformément aux dispositions de la présente section et des sections 2 et 3 du présent chapitre. Il dispose pour cela d'un accès à des données agrégées non nominatives issues des déclarations sociales des entreprises mentionnées à l'article L. 2122-10-3. »

- Code pénal

Code Pénal, Chapitre V : Des contraventions de la 5^e classe contre les personnes, Section 3 : Des provocations, diffamations et injures non publiques présentant un caractère raciste ou discriminatoire, Article R625-7, Modifié par Décret n° 2017-1230 du 3 août 2017 - art. 1.

- Décisions de justice

Décision 2009-580 DC précit., Considérant n° 12.

Décision n° 2009-577 DC du 3 mars 2009 : Loi n° 2009-258 du 5 mars 2009 relative à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de la télévision (non-conformité partielle) : JORF du 7 mars 2009, p.4336.

Décision n°94-345 DC du 29 juillet 1994 : Loi relative à l'emploi de la langue française : JORF du 2 août 1994, p.11240, et Décision n° 99-412 DC du 15 juin 1999 : Charte européenne des langues régionales ou minoritaires déclarée (contraire à la Constitution) : JORF du 18 juin 1999, p. 8964.

Jugement du 24 mai 2018 n°1701663 - Préfet de l'Isère, Tribunal administratif de Grenoble

- Lois

Loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse - Article 29.

Loi n° 77-808 du 19 juillet 1977 relative à la publication et à la diffusion de certains sondages d'opinion, Version consolidée au 13 avril 2019, legifrance.gouv.fr

Table des annexes

Annexe 1. L'entreprise de demain

Annexe 2. Mapping du niveau de confiance des acteurs et des institutions

Annexe 3. Classification des *Civitech* selon l'Atelier BNP Paribas

Annexe 4. Tableau des différentes *Civitech*

Annexe 5. Questionnaire de l'étude quantitative The Hall sur la *Civitech*

Annexe 6. Résultats de l'étude quantitative The Hall sur la *Civitech*

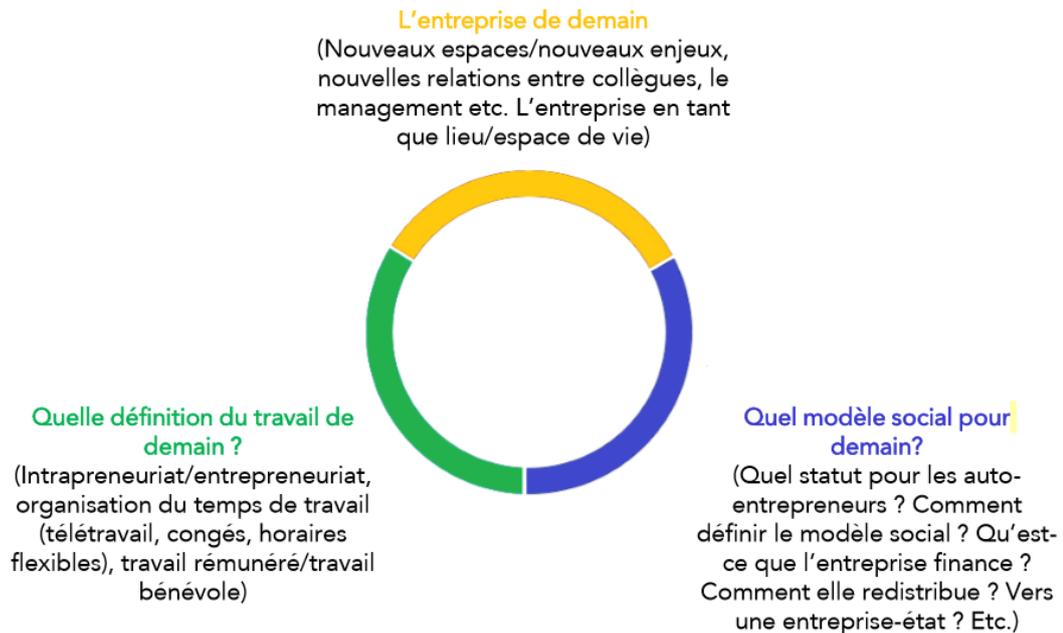
Annexe 7. Guide d'entretien pour les entretiens qualitatifs

Annexe 8. Présentation des profils interrogés

Annexe 9. Rapports comprenant l'ensemble des Verbatims des entretiens qualitatifs

Annexe 1

L'entreprise de demain



Dans ce schéma, on voit que « l'entreprise de demain » est constituée de trois piliers qui redéfinissent le rôle de l'entreprise. Ainsi, on ne peut pas penser l'entreprise de demain sans penser à l'entreprise en tant qu'espace physique et lieu de vie (en jaune). On parle alors de nouveaux espaces (*open-space*, *coworking*), de nouvelles relations entre les collègues, d'un nouveau type de management, en projet plutôt qu'en secteur d'activité.

Cette nouvelle organisation de l'espace de l'entreprise amène forcément à une nouvelle définition du travail : on parle désormais d'intrapreneuriat (au lieu du directeur de projet), on laisse émerger des entrepreneurs qui peuvent intervenir en tant que consultant externe ou *freelance* pour des entreprises plus installées, on redéfinit l'organisation du temps de travail, avec la possibilité du télétravail, des congés paternités, des horaires flexibles On va jusqu'à revoir notre définition du travail : ce

dernier doit-il être uniquement salarié ? Lorsqu'un bénévole fait une activité, peut-on également qualifier cette activité de travail ?

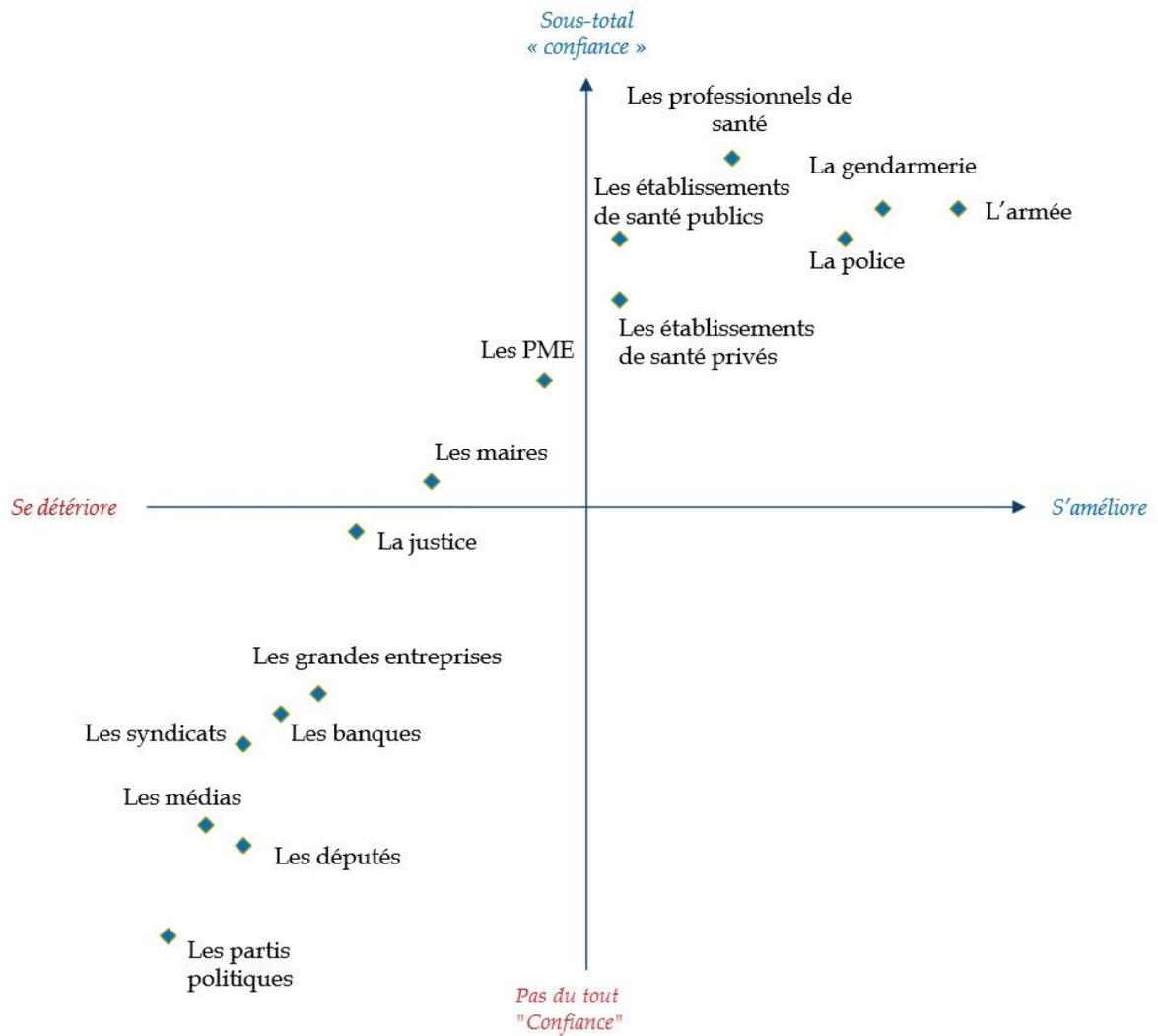
Enfin, cette nouvelle définition de l'entreprise aura également des incidences sur le modèle social de demain. Quel statut pour les autoentrepreneurs ? Jusqu'à quel point les entreprises doivent-elles être responsables pour le bien-être de ses salariés, pour l'environnement, pour l'intérêt général ? Quelles sont en somme les nouvelles frontières de l'entreprise ?

Source : Note interne pour Viavoice, auteur Sarah Pinard, mars 2018.

Annexe 2

Mapping du niveau de confiance des acteurs et des institutions

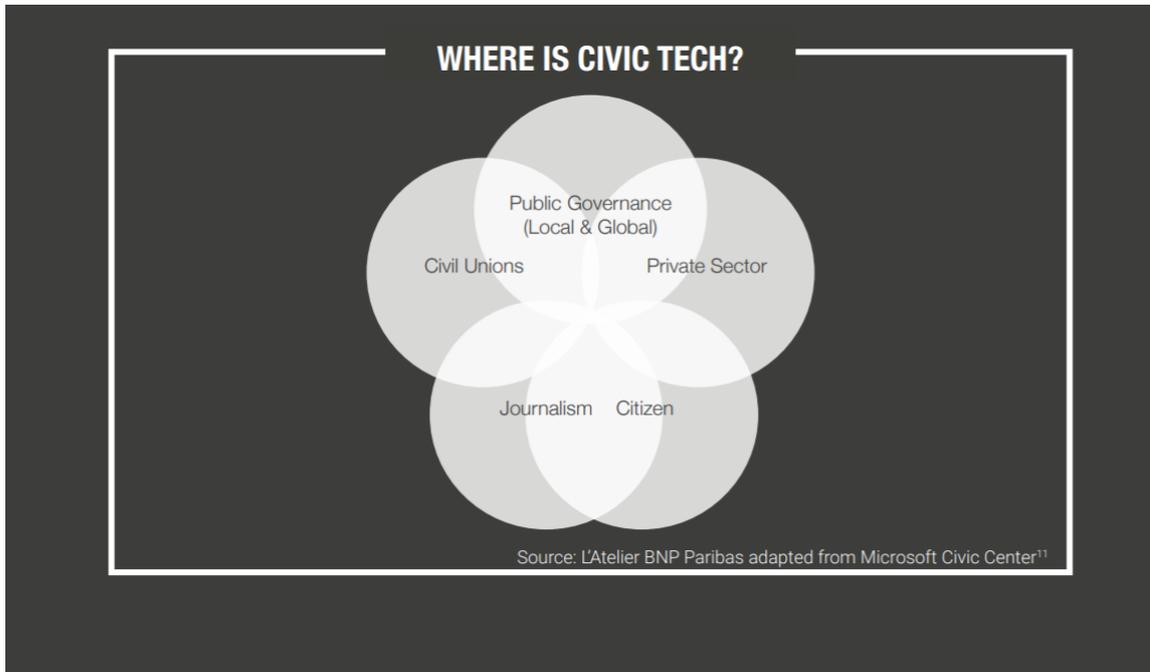
Et actuellement, diriez-vous que la confiance que vous accordez à chacun des acteurs et institutions suivants...



Source : « L'Observatoire sociétal », sondage Viavoice pour FHP, septembre 2017.

Annexe 3

Classification des Civictech selon l'Atelier BNP Paribas



Annexe 4

Tableau des différentes *Civictech*

J'ai classé les différentes *Civictech* en fonction de trois catégories. Ces trois catégories reprennent les trois valeurs défendues par la communauté : la collaboration (l'action), la transparence (voire la surveillance), et la participation (voire le renouvellement). Ces trois valeurs figurent dans un rapport écrit du secrétariat d'État au Numérique.

J'ai cependant ajouté une précision à chaque fois entre parenthèses. Si certains outils font de la collaboration avec les institutions et font de la participation avec les citoyens, ils n'agissent pas forcément comme des contrepoids.

L'ensemble des descriptifs de ce tableau ont été pris sur le site civictechno.fr et sont indiqués entre guillemets.

Action / Collaboration (à une échelle nationale)	Transparence / surveillance	Participation.
<p>Bazille : « Application pour prendre chaque jour une décision à l'échelle d'un pays, d'une région ou d'une ville. »</p> <p>Parlement & Citoyens : « Plateforme pour organiser des consultations qui sont ouvertes par des députés et des sénateurs désireux d'associer les citoyens à la rédaction de leurs propositions de loi. »</p>	<p>Integrity Watch « Base de données interactives qui offre un aperçu des intérêts et activités déclarés par les parlementaires. Cet outil doit permettre de mieux identifier les activités susceptibles de générer des conflits d'intérêt. »</p> <p>L'institution de la concertation : « Réseau national de praticiens de la concertation. »</p>	<p>Le collectif #MaVoix « L'objectif est de hacker l'Assemblée nationale en faisant élire des citoyens volontaires, formés et tirés au sort qui voteront pendant cinq ans sur toutes les lois comme leurs électeurs le décideront. »</p> <p>La primaire.org : David Guez et Thibault Favre sont les deux co-fondateurs</p>

<p>Stig : « Application mobile de démocratie participative locale et nationale avec trois actions principales : proposer des idées, voter pour ou contre les autres propositions et améliorer les idées proposées grâce aux amendements. »</p> <p>We Sign it : « Plateforme de création de pétitions en ligne. »</p> <p>Citizen foundation (Islande) : « Vise à apporter des idées sur de nouvelles façons de connecter les gens pour participer à la démocratie, la politique et la vie civique et à mettre au point des outils et des méthodes pour promouvoir l’open source ne ligne. »</p> <p>Open Ministry (Finlande) : « ONG qui utilise le crowdsourcing pour permettre aux citoyens de soumettre des propositions de loi. Sur la plateforme, les citoyens proposent des pétitions en ligne. »</p>	<p>NosDéputés.fr et NosSénateurs.fr : « Site qui met en valeur l’activité parlementaire des députés et des sénateurs. »</p> <p>Questionnez vos élus : « Application qui permet aux citoyens de questionner directement leurs élus et les candidats aux élections. »</p> <p>Voxe : « L’outil principal est un comparateur neutre de programmes politiques pour les élections qui est entièrement crowdsourcé. »</p> <p>Vote Watch (Bruxelles) : « Organisation internationale qui œuvre pour de meilleures indications sur la politique de l’UE en offrant un accès facile et une analyse des décisions et activités des institutions politiques européennes. Cette mission se réalise par l’intermédiaire d’une base de données publique de tous les votes enregistré au Parlement européen. Il est possible de réaliser des recherches par partie, pays ou individu. L’organisation promeut aussi des rapports audio, vidéo,</p>	<p>de LaPrimaire.org, une primaire ouverte qui présente la candidature d’un citoyen à l’élection présidentielle, en dehors des partis politiques traditionnels. Parmi les 215 candidats déclarés sur leur site, c’est finalement Charlotte Marchandise-Franquet qui avait été désignée candidate pour porter « la parole citoyenne. »</p>
---	---	---

<p>Change.org : « La plus grande plateforme mondiale de pétitions en ligne. Des personnes venues de tous les horizons lancent des campagnes, mobilisent des sympathisants et travaillent avec les décideurs pour créer des solutions. Elle a été mobilisée pour la pétition en ligne contre la « loi travail » mais elle démontre une personnalisation de l'expression démocratique puisqu'on ne s'exprime que sur des sujets qui nous intéressent) par de représentativité. Est-ce démocratique quand représentation sans représentativité, et représentativité sans représentation ?</p> <p>Democracy OS (action et renouvellement) : « L'ONG Democracy OS a développé une plateforme en ligne du même nom pour les délibérations et votes sur les propositions politiques. Le logiciel vise à stimuler de meilleurs arguments et arriver à de meilleures décisions grâce aux pairs. La</p>	<p>écrits sur les activités des institutions européennes. »</p>	
---	---	--

plateforme a été utilisée en Tunisie pour débattre de leur Constitution, par le gouvernement fédéral du Mexique pour développer sa politique OpenGov ou encore le Congrès de Buenos Aires devenant la première expérience sur la démocratie numérique dans le continent américain. En France Democracy OS a mené trois consultations publiques sur trois sujets d'actualité : le projet de loi renseignement, la réforme des collèges et la Cop21 en partenariat avec la plateforme de vote tchèque D21. »

Annexe 5

Questionnaire de l'étude quantitative réalisée par l'Association « The Hall » intitulée « Deux minutes pour la démocratie, et réalisée sur quatre mois (du 1^{er} septembre au 30 décembre 2017).

Page 1. Questionnaire pour l'ensemble des participants « non élus ».

Renseignements signalétiques :

Et vous, comment participez-vous au débat démocratique ? En prenant 2 minutes pour répondre à ces quelques questions vous contribuez déjà à l'association !

*réponse requise

Vous êtes :

Un homme

Une femme

Votre âge : *

Votre code postal : *

Êtes-vous élu ? *

Non

Oui

Partie 1. Et vous, comment participez-vous au débat démocratique ?

[Uniquement aux personnes qui n'ont pas de mandat électif]

Question 1. Avez-vous déjà rencontré ou tenté de rencontrer un ou plusieurs de vos élus ?

Oui

Non

Non réponse

Question 2. Diriez-vous qu'entrer en contact avec vos élus semble :

Très facile

Facile

Difficile

Très difficile

Non réponse

Question 3. Préférez-vous exprimer vos opinions :

En participant à des événements physiques (réunions de quartier, réunions militantes, rencontres avec des élus, etc.)

En ligne (plateformes citoyennes, pétitions, forums de discussion, etc.)

Non réponse

Question 4. Quels sont pour vous les meilleurs moyens de participer au débat démocratique (et faire entendre votre voix) ? (3 choix possibles)

- Les plateformes de co-construction des lois
- Les comparateurs de programmes
- Les réunions militantes
- Les forums de discussion
- Les budgets participatifs
- Les réunions d'information publiques (ex : organisées par votre mairie)
- Les réunions de quartier
- Les pétitions en ligne
- Les universités d'été politiques
- Autres (citer)

Question 5. Avez-vous déjà consulté une plateforme de participation citoyenne en ligne ?

- Oui
- Non
- Non réponse

Question 6. À quel rythme utilisez-vous les plateformes de participation citoyenne en ligne (privées ou publiques) ?

- Quelques fois par mois
- Une fois par mois
- Plusieurs fois dans l'année
- Une fois dans l'année
- Jamais
- Non réponse

Question 7. Selon vous, les plateformes de participation citoyenne en ligne (privées ou publiques) sont-elles un bon moyen d'exprimer son point de vue ?

- Oui tout à fait
- Oui plutôt
- Non plutôt pas
- Non pas du tout
- Non réponse

Question 8. Avez-vous déjà participé à un événement, quel qu'il soit, contribuant au débat démocratique ?

- Oui
- Non
- Non réponse

Question 9. Pensez-vous que les réunions physiques puissent vous aider à mieux exprimer votre point de vue ?

- Oui tout à fait
- Oui plutôt
- Non plutôt pas
- Non pas du tout
- Non réponse

Partie 2. Et vous, comment participez-vous au débat démocratique ?

[Uniquement aux personnes qui ont un mandat électif]

Question 1. Avec quelle facilité rentrez-vous en contact avec l'ensemble des citoyens de votre territoire (i.e. pas uniquement ceux que vous avez l'habitude de voir) ?

- Très facile
- Facile
- Difficile
- Très difficile
- Non réponse

Question 2. Préférez-vous exprimer vos opinions :

- En participant à des événements physiques (réunions de quartier, réunions militantes, rencontres avec des élus, etc.)
- En ligne (plateformes citoyennes, pétitions, forums de discussion, etc.)
- Non réponse

Question 3. Quels sont pour vous les meilleurs moyens de participer au débat démocratique ? (3 choix possibles)

- Les plateformes de co-construction des lois
- Les comparateurs de programmes
- Les réunions militantes
- Les forums de discussion
- Les budgets participatifs
- Les réunions d'information publiques
- Les réunions de quartier
- Les pétitions en ligne
- Les universités d'été politiques
- Autres (citer)

Question 4. Avez-vous déjà consulté une plateforme de participation citoyenne en ligne

- ?
- Oui
- Non
- Non réponse

Question 5. À quel rythme utilisez-vous les plateformes de participation citoyenne en ligne (privées ou publiques) ?

- Quelques fois par mois
- Une fois par mois
- Plusieurs fois dans l'année
- Une fois dans l'année
- Jamais

Non réponse

Question 6. Pensez-vous que les plateformes de participation citoyenne en ligne (privées ou publiques) puissent vous aider à mieux prendre en compte les différents points de vue existants ?

Oui tout à fait

Oui plutôt

Non plutôt pas

Non pas du tout

Non réponse

Question 7. Pensez-vous que les réunions physiques puissent vous aider à mieux collecter les différents points de vue existants ?

Oui tout à fait

Oui plutôt

Non plutôt pas

Non pas du tout

Non réponse

Annexe 6

Résultats de l'étude quantitative réalisée par l'association « The Hall » intitulée « Deux minutes pour la démocratie », et réalisée sur quatre mois (du 1^{er} septembre au 30 décembre 2017).



Deux minutes pour la démocratie

Résultats de la consultation

Profils de l'ensemble des participants :

Nombre de répondants : 223

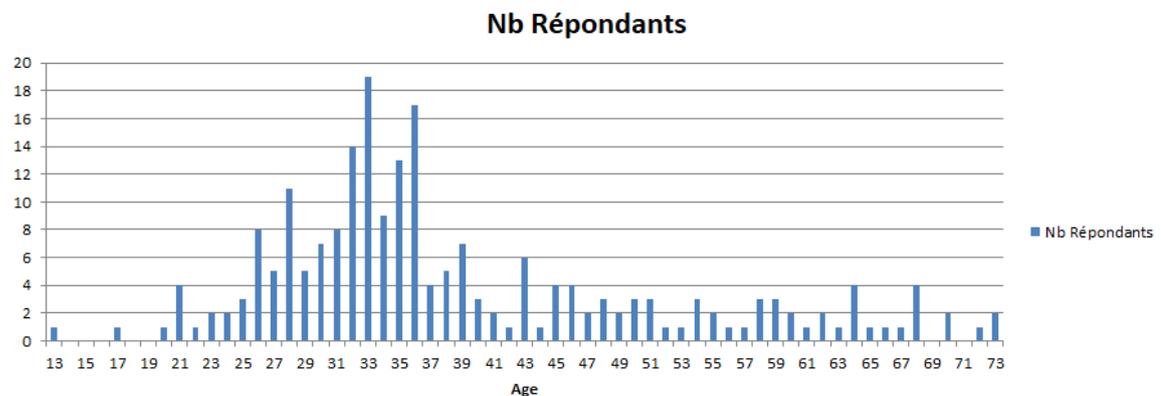
Hommes : 63%

Femmes : 37%

Moyenne d'âge : 39 ans

Âge minimal : 13 ans

Âge maximal : 73 ans



Volet 1. Les réponses des citoyens

Profil des participants :

Nombre de répondants : 163

Hommes : 59%

Femmes : 41%

Moyenne d'âge : 35 ans

Âge minimal: 13 ans

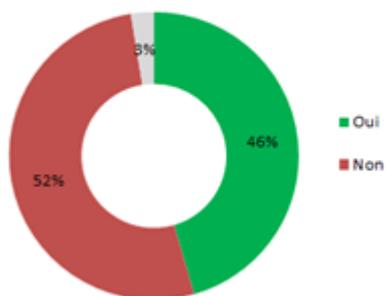
Âge maximal: 66 ans

Répartition géographique :

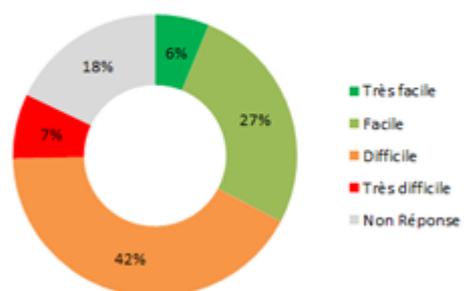
- 35 départements représentés
- Sur-représentation Paris / Île-de-France

Question 1 et 2. Relation avec les élus

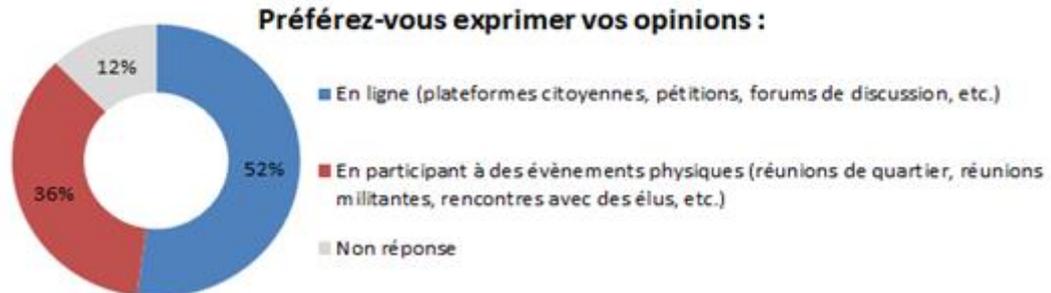
Avez-vous déjà rencontré ou tenté de rencontrer un ou plusieurs de vos élus ?



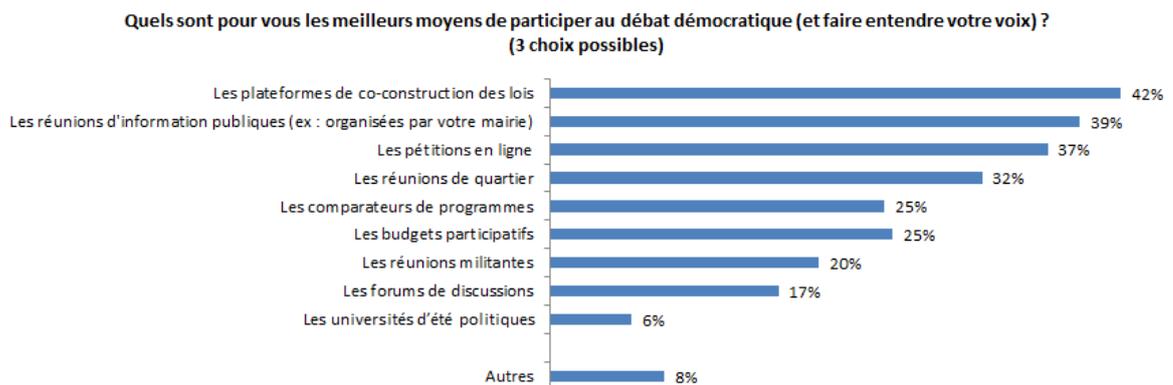
Diriez-vous qu'entrer en contact avec vos élus semble :



Question 3. Préférez-vous exprimer vos opinions :



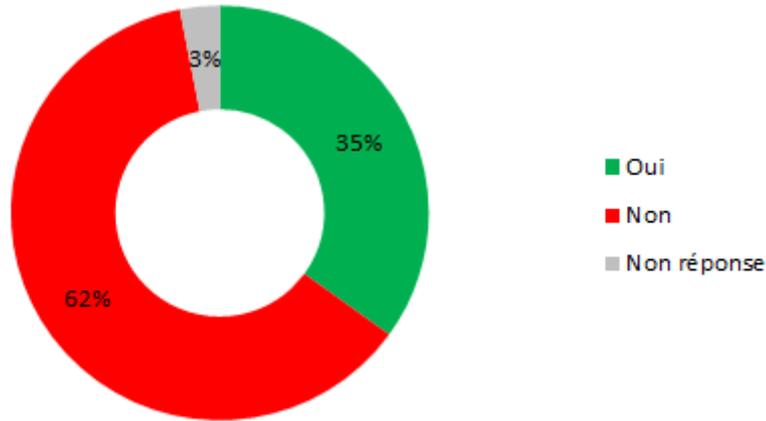
Question 4. Quels sont pour vous les meilleurs moyens de participer au débat démocratique (et faire entendre votre voix) ? (3 choix possibles)



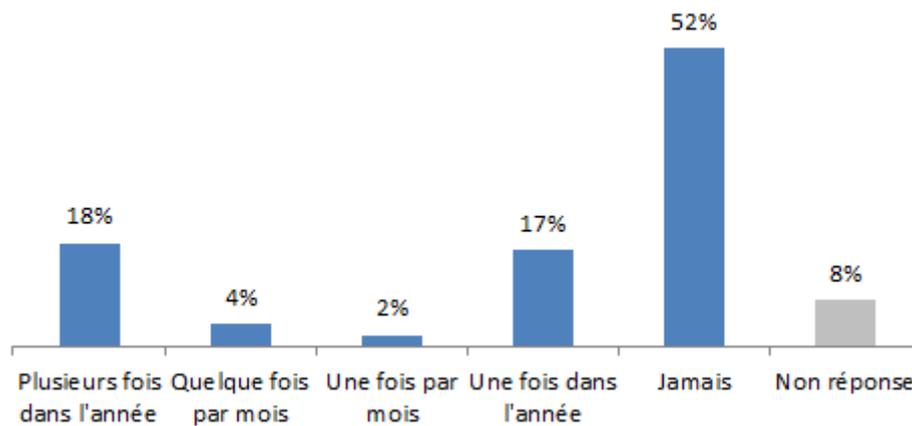
Autres (les réponses citées) :

- Les élections
- Un lien direct les élus (AN, député, élus locaux)
- Les questionnaires en ligne
- Manifestation
- Aucun
- L'éducation
- Réunion de démocratie participative réelle avec un vrai pouvoir de décision du citoyen
- Faire partie d'un vrai groupe de travail sur un sujet donné dont on est sûr que les travaux seront lus/entendus
- Associations comme Démocratie Ouverte

Question 5. Avez-vous déjà consulté une plateforme de participation citoyenne en ligne ?

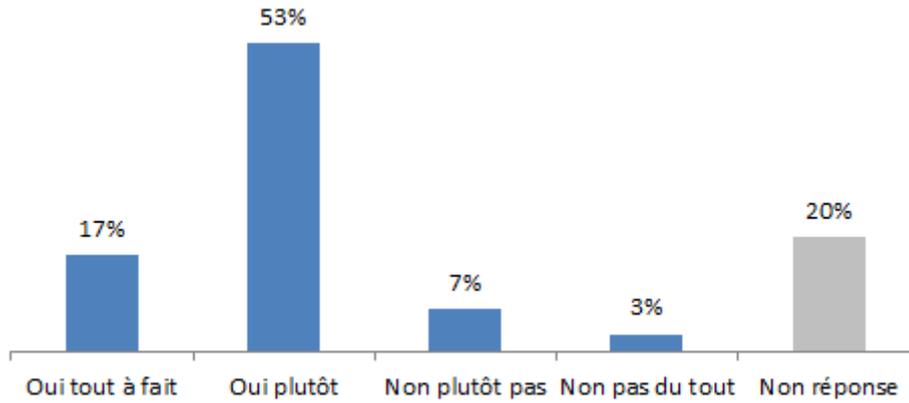


Question 6. À quel rythme utilisez-vous les plateformes de participation citoyenne en ligne (privées ou publiques) ?

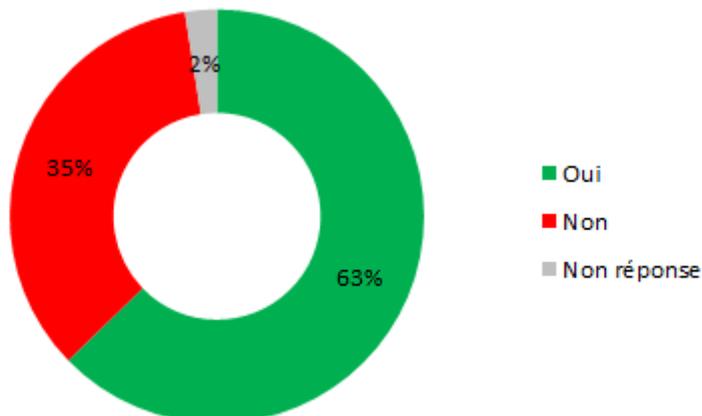


Quelques fois par mois 4%

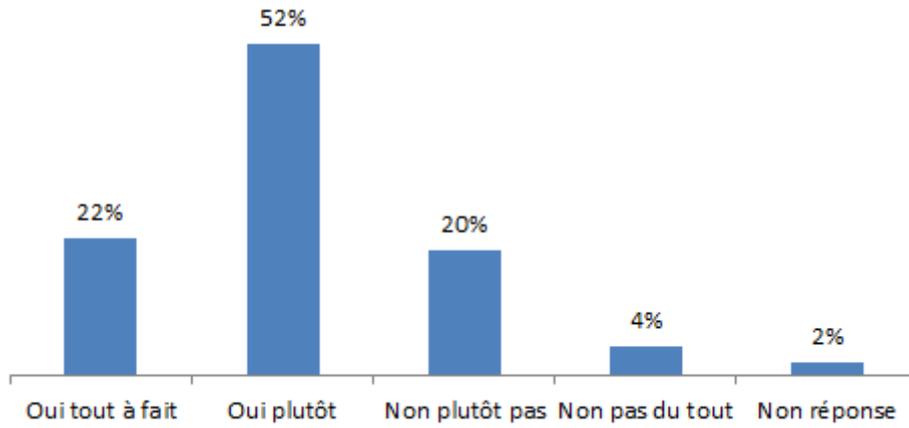
Question 7. Selon vous, les plateformes de participation citoyenne en ligne (privées ou publiques) sont-elles un bon moyen d'exprimer son point de vue ?



Question 8. Avez-vous déjà participé à un événement, quel qu'il soit, contribuant au débat démocratique ?



Question 9. Pensez-vous que les réunions physiques puissent vous aider à mieux exprimer votre point de vue ?



Volet 2. Les réponses des élus

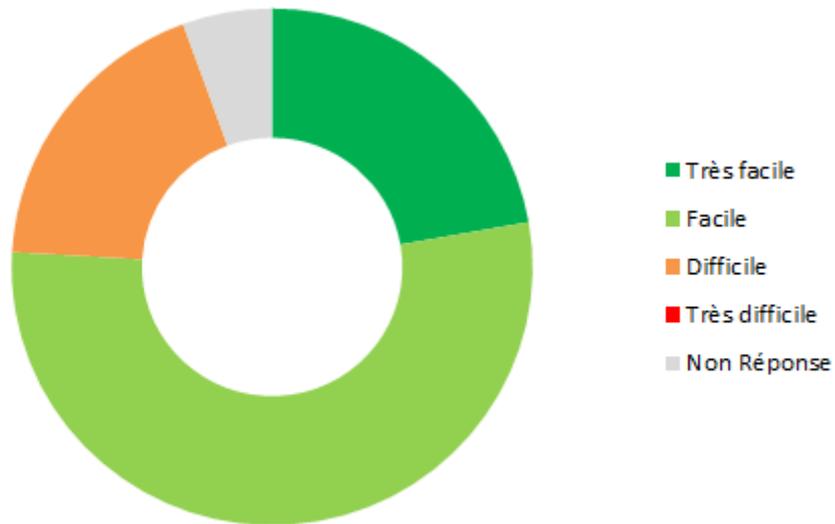
Profil des participants :

- Nombre de répondants : 60
- Hommes : 72 %
- Femmes : 28 %
- Moyenne d'âge : 49 ans
- Âge minimal : 24 ans
- Âge maximal : 73 ans

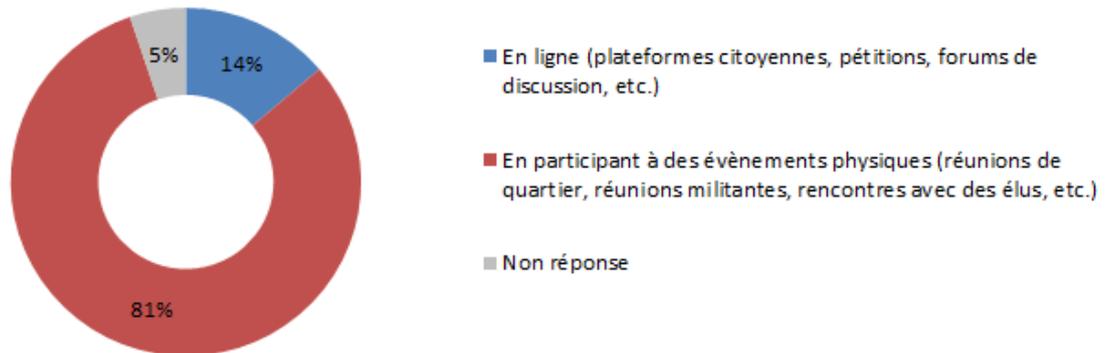
Répartition géographique

- 34 départements représentés
- Sur-représentation Paris / Île-de-France

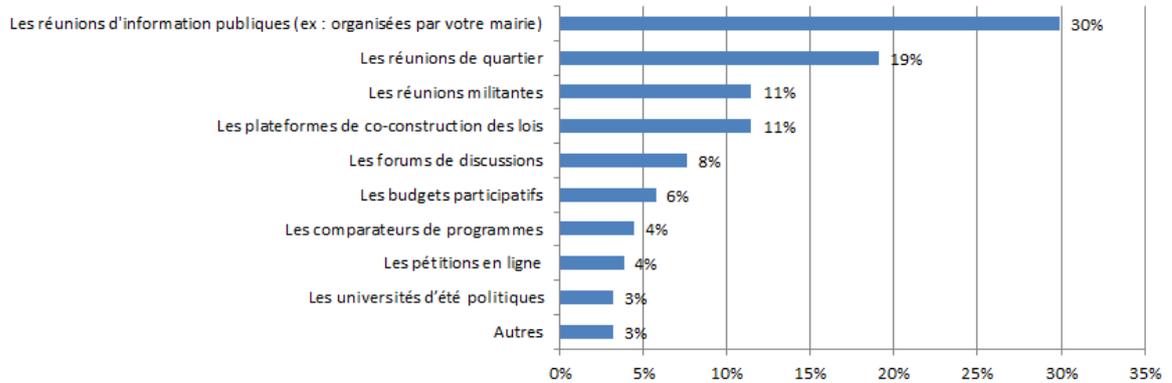
Question 1. Avec quelle facilité rentrez-vous en contact avec l'ensemble des citoyens de votre territoire (i.e. pas uniquement ceux que vous avez l'habitude de voir) ?



Question 2. Préférez-vous exprimer vos opinions :



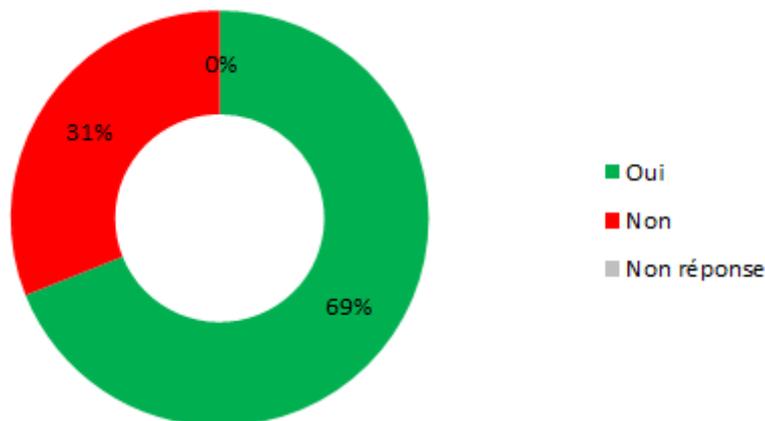
Question 3. Quels sont pour vous les meilleurs moyens de participer au débat démocratique ? (3 choix possibles)



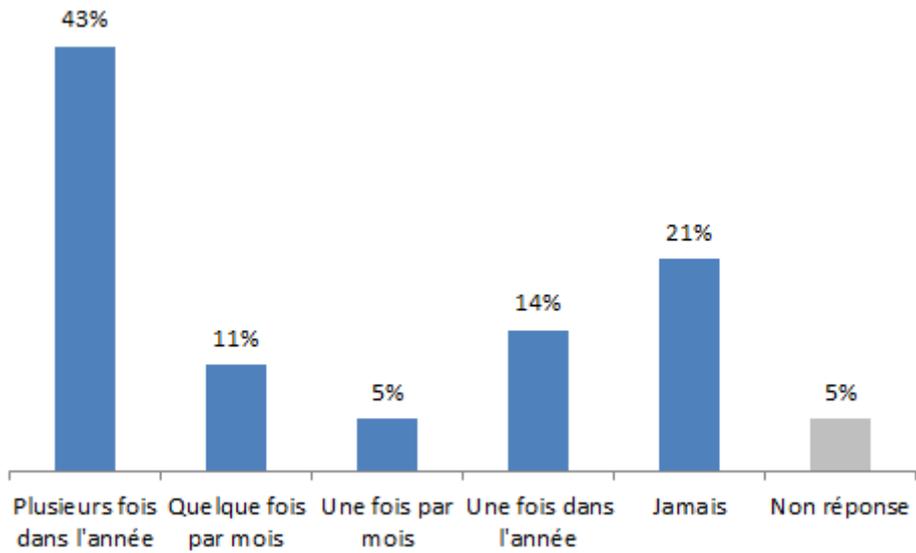
Autres (réponses citées) :

- Forums de discussion
- Lettre hebdomadaire
- Permanence virtuelle
- La saisine directe des élus
- Courriers
- Facebook

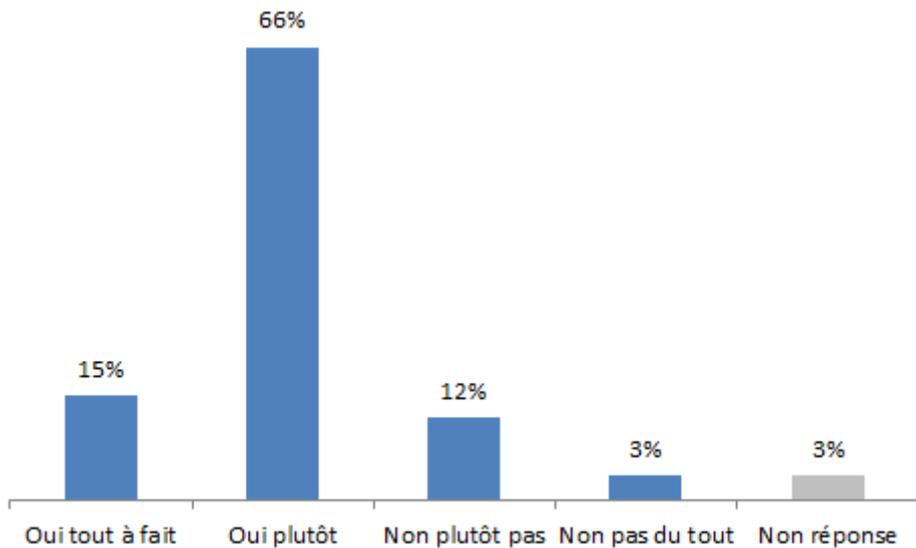
Question 4. Avez-vous déjà consulté une plateforme de participation citoyenne en ligne ?



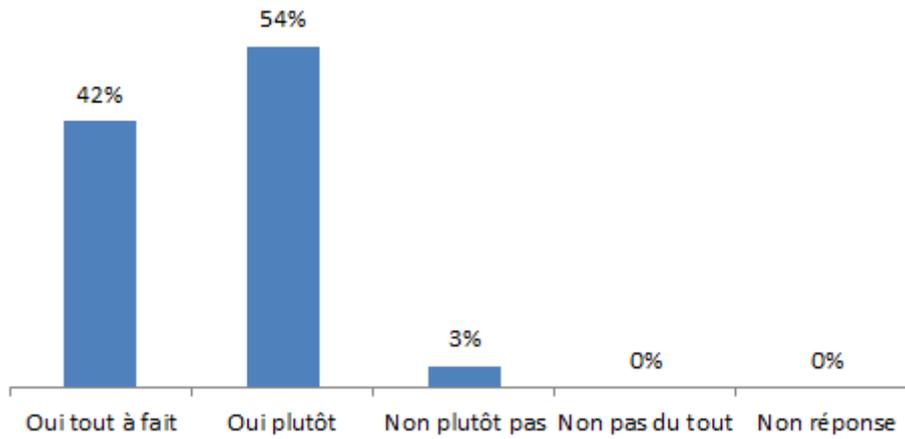
Question 5. À quel rythme utilisez-vous les plateformes de participation citoyenne en ligne (privées ou publiques) ?



Question 6. Les plateformes de participation citoyenne en ligne (privées ou publiques) sont-elles un bon moyen d'exprimer son point de vue ?



Question 7. Pensez-vous que les réunions physiques puissent vous aider à mieux exprimer votre point de vue ?



Annexe 7

Guide d'entretien

Titre sous-partie 1 : La démocratie moderne en transformation

Chapitre 2 : Une démocratie représentative en crise

La *Civitech* trouve son émergence dans un contexte de crise démocratique et de défiance à l'égard du système politique comme des élus, quelles sont les reproches que vous adressez au régime de la V^e République ?

Comment les partis politiques et les institutions ont tenté de répondre à cette crise de légitimité des partis politiques, et celle de la représentation ?

Sous-Partie 2 : Vers une transformation du régime représentatif ?

Chapitre 1 : L'émergence de la *Civitech*

L'identité de la *Civitech* est diverse. Sur quelle classification vous mettez-vous d'accord : *Govtech*, *Poltech*, *Civitech* ? Faites-vous une distinction ? À votre avis, quelle classification est justifiée ?

Chapitre 2. Les fractures de la *Civitech* ou la diversité de l'écosystème

Section 1 : Une diversité sociologique ?

À titre personnel quel est votre profil sociologique, politique et votre parcours personnel ?

Avez-vous ou défendez-vous une ligne idéologique ? Le personnel selon vous était-il politisé avant leur engagement sur le numérique ?

En parlant de la *Civitech*, peut-on parler d'une réelle résurgence de la société civile, quand on constate que la plupart des membres de cette communauté ont été très politisés, engagés, voire membre d'un parti politique ? Cette société civile n'est-elle pas un leurre ?

Est-ce que dans votre mouvement il y a eu une tendance à la centralisation plutôt qu'à la participation ?

Avez-vous constaté l'émergence d'une classe dirigeante dans votre collectif ? Sinon, quel garde-fou avez-vous mis en place ?

Vous considérez-vous comme étant des professionnels de la politique ?

Section 2. Une diversité d'objectifs

Quels sont vos objectifs : améliorer la représentativité ou la représentation ? Quels outils techniques avez-vous mis en place pour le faire ?

Concrètement, en quoi votre projet contribue-t-il à réduire la fracture civique ?

Pour vous, quel est le projet des *Civitech* ? Veulent-elles changer le régime actuel pour aller vers une VI^e République ? Souhaitent-elles quitter le système représentatif pour se diriger vers une démocratie directe ?

Quelles sont pour vous les fractures politiques au sein de la *Civitech* ?

Qu'est-ce qui vous distingue d'un parti politique traditionnel ?

Pour vous, quand on a des partis politiques virtuels ou des plateformes dans lesquels on a des communautés affinitaires qui s'expriment, cela signifie-t-il la fin des idéologies ?

Section 3. Une diversité de modèle économique

Pour le moment, la *Civitech* est une nébuleuse constituée de *start-up* et de collectifs citoyens agissant généralement en tant que bénévoles. Sur quoi repose votre *business model* ? Quelles sont les difficultés rencontrées ? Votre profil est-il plutôt ONG ou *start-up* ?

Est-ce que vous voyez une fracture nette entre ceux qui défendent un logiciel propriétaire et ceux qui veulent un logiciel libre ?

Est-ce que vous vous méfiez de l'institutionnalisation de la *Civitech* ?

Section 4. Quel avenir pour les *Civitech*, quelle régulation ?

Est-ce qu'il faudrait une charte éthique signée par l'ensemble de la *Civitech*, afin de se mettre d'accord sur certains principes ?

Doivent-elles, en tant qu'hébergeur de contenu, au même titre que Facebook et Twitter, être leur propre juge de ce qui est publié sur leur plateforme ?

Est-ce qu'un règlement (une charte de modération) doit être le même pour l'ensemble des plateformes ?

Chapitre 3. Peut-on faire de la démocratie un *business* ?

Section 1. La démocratie a toujours été un *business*

Pour vous, est-il possible de faire de l'argent sur l'intérêt général ? L'économie peut-elle être au service de la démocratie ?

Section 2. Les professionnels de la participation

Pensez-vous que la démocratie soit un marché comme un autre ? (Quand on constate le développement économique d'acteurs privés pour exercer la démocratie, le *business* de la participation etc.)

Est-ce qu'il y a un *business* de la participation ? Peut-il nuire à la démocratie ?

Section 3. Privatise-t-on la démocratie ?

Le fait que la démocratie numérique s'exerce à travers des acteurs privés, annonce-t-il la privatisation de la démocratie ?

Section 4. « Citoyen », le nouvel atout *marketing*

Peut-on réellement dire que les *Civictech* représentent la parole citoyenne ? (Moi je suis citoyenne et pourtant ils ne me représentent pas.)

Le terme citoyen est-il devenu un atout *marketing* ? Est-ce que vous craignez un *civic-washing* ou un *civic-bashing* ?

Partie 2. Vers une démocratie augmentée ?

Titre 1. La démocratie numérique

Chapitre 1. Les répercussions d'Internet sur la démocratie

Selon vous, en quoi Internet peut-il améliorer la démocratie ?

Pensez-vous qu'Internet puisse améliorer la représentativité ? Et la représentation ?

Chapitre 2. Une amélioration du système représentatif ?

Section 1. Une meilleure représentativité ?

Le difficile impératif de la représentativité

N'y a-t-il pas le risque d'un défaut de représentativité sur le numérique notamment eu égard à la fracture numérique ?

Est-ce que vous pensez que l'algorithme de vos plateformes qui sert à classer les données va être une limite à la participation ?

Comment faites-vous pour vérifier l'exactitude de la participation sur votre plateforme : savoir que le vote n'a pas été truqué par exemple, et qu'on peut voter plusieurs fois, etc. ?

La force du nombre est-il garant d'une meilleure représentativité ?

Les limites de la participation

Selon vous, existe-il des limites à la participation sur Internet ? (Limites techniques ou philosophiques.)

D'après-vous, est-ce qu'Internet permet une plus grande participation (ou une nouvelle « ère » de la participation) ? Est-ce qu'Internet a permis d'élargir la participation réelle ou est-ce une autre forme de participation ?

N'est-ce pas toujours les mêmes qui participent ? (C'est-à-dire des militants, des personnes engagées dans la réalité.)

Ne craignez-vous pas une « oligarchie numérique » des participants (des gens ultra-formés aux nouvelles technologies et mieux informés) ?

Existe-t-il selon vous, une « abstention numérique » ? La constatez-vous ?

Le public de la *Civitech*

Existe-t-il une diversité parmi les participants et dans le public des *Civitech* ? Et quelles preuves en avez-vous ?

Quel est le taux de participation sur votre plateforme ?

On parle d'une « participation citoyenne » mais la démocratie numérique n'est-elle pas plutôt une démocratisation de l'expertise ? En effet, là où la *Civitech* a voulu

« populariser » la prise de décision, elle n'a fait que démocratiser « l'expertise », plutôt que d'être fermée, celle-ci est désormais ouverte à d'autres experts issus de la société civile.

Quels types de publics vous ont rejoints : des déçus, des abstentionnistes, des primo-votants, ceux qui votent blanc, des adhérents d'autres partis politiques ? (À voir en fonction de la typologie des abstentionnistes.)

Un empowerment relatif

Avec la participation numérique, si on constate un partage de la discussion, peut-on dire qu'il y a un partage de la décision ? De la responsabilité ?

Faudrait-il partager la prise de décision ? En effet, ce sont toujours les parlementaires qui votent des lois et les décrets qui décident de leur mise en application.

Avec la démocratie numérique (dont les plateformes de cocréation des lois), les citoyens peuvent mieux se faire entendre. On parle d'*empowerment*. Mais peut-on parler véritablement d'*empowerment* lorsqu'il ne s'agit que de participation et non pas de prise de décisions ?

Quel est votre point de vue actuel sur la *Civitech* : est-ce un *lobby* ?

Section 2. Une meilleure représentation ?

Internet peut-il correspondre au corps électoral ?

Internet n'ayant pas de frontières ; au moment de la participation sur Internet, comment savoir que ceux qui participent sont bien des citoyens français ? Comment savoir que la personne qui vote sur Internet fait bien partie intégrante de la souveraineté du pays ? Internet nuit-il à des principes constitutionnels comme le secret du vote ? En effet, chaque internaute possède une adresse IP pour se connecter au réseau, ce qui nuit au

secret du vote. Par ailleurs, avec l'anonymat d'Internet, il est difficile de savoir si la personne qui participe est un citoyen français âgé de 18 ans et plus, jouissant de ses pleins droits.

La démocratie numérique annonce-t-elle la fin de l'État nation ? (On constate une opposition entre la frontière géographique d'un état et la mondialité du Web.)

Peut-on créer une disparité de démocratie sur une échelle du territoire ? Aujourd'hui c'est encore aux municipalités de décider d'utiliser ou non des outils numériques pour améliorer sa gouvernance ou son interaction avec son public mais ce n'est pas une obligation. Il faut faire attention que d'une fracture numérique ne découle pas une fracture démocratique.

Section 3. Internet est-il compatible avec la V^e République

Pour vous, quelles sont les adéquations de la démocratie numérique avec les principes de la démocratie et le droit constitutionnel (liberté, égalité, secret du vote, principes du gouvernement représentatif, représentation, représentativité, corps électoral, citoyenneté, nationalité) ?

Est-ce que les *Civictech* peuvent améliorer le régime représentatif ? Comment ?

Titre 3. Quelle démocratie pour demain ?

Chapitre 1. La démocratie aujourd'hui

La *Civictech* est-elle l'illustration de la victoire des intérêts particuliers sur celui de l'intérêt général ?

Se dirige-t-on vers une personnalisation de la démocratie ?

Chapitre 2. Quelle démocratie demain ?

Faudrait-il créer des organes de contrôle pour ces plateformes de participation face à leur multiplication ?

Comment l'État se protège-t-il face à ce phénomène ? Comment se prémunit-il avec le droit ?

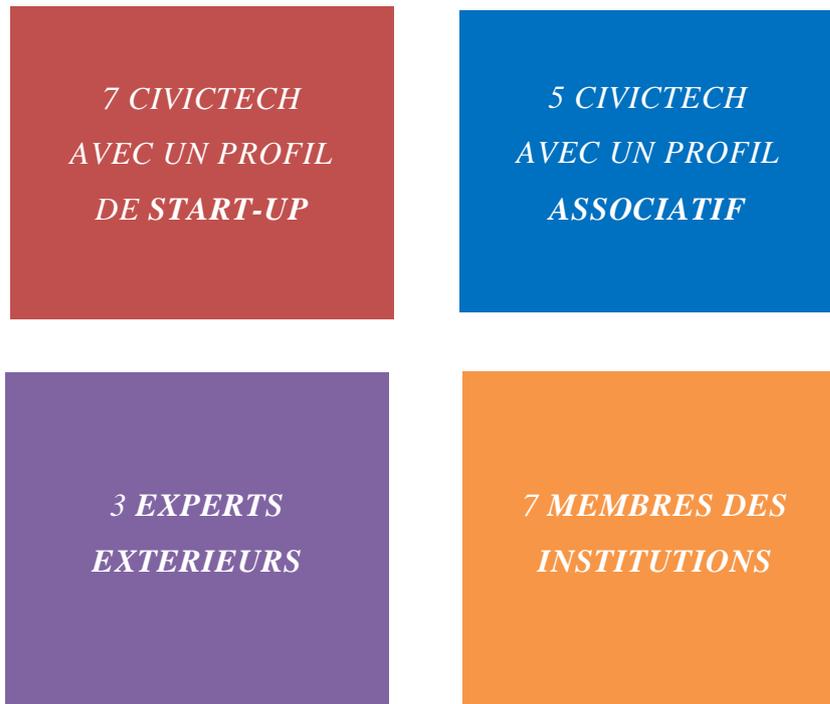
Quelles sont les réformes constitutionnelles qu'il faudrait faire pour permettre une démocratie numérique ? Est-ce qu'il faudrait une réforme constitutionnelle ou s'arranger avec les règlements déjà existants ?

Faut-il envisager une constitution et une DDHC d'Internet pour faire respecter les droits fondamentaux ? Est-ce possible dans un monde virtuel ? Quel pourrait être le rôle du Conseil constitutionnel et de la CNIL ?

Faut-il envisager une citoyenneté numérique ?

Annexe 8

Guide d'entretien



Institutions universitaires /	Civitech (Format start-up)	Civitech (Format associatif)	Lobby
Un membre du CESE	Un membre de Stig	Une « candidate citoyenne » de LaPrimaire.org	Un directeur d'études d'opinion dans un institut de sondage
Professeur de sciences politiques à la Sorbonne	Un membre de Make.org	Un membre de #MaVoix	Un cabinet d'affaires publiques
Maître de conférences en science de l'information et de la communication à Assas	Un membre d'Open Source Politics	Un membre de Bazille	Un membre d'un <i>think tank</i> spécialisé dans le numérique
Un membre de l'INSEE	Un membre de Ciwik	Un membre de Questionnez vos élus	
Un professeur de droit public à Assas	Un membre de Citization	Un membre de Regards Citoyens	
Sociologue spécialisé dans les usages numériques	Un membre du Vote Orange		
Docteur en droit (a effectué une thèse sur la démocratie et Internet)	Un membre du Civic Hall de New York		

Annexe 9

Verbatims des auteurs

1. Titre sous-partie 1 : La démocratie moderne en transformation

1.1. Chapitre 1 : Un contexte global

1.1.2. Section 2 : Une transformation économique

b) l'émergence de nouveaux acteurs

« Ce pays a des poussées de fièvre. La France d'Airbnb, de Blablacar, c'est cette France de la démerde qui a utilisé le numérique pour « disrupter » le politique car ils ne voulaient plus de leur système. Le numérique a permis une consommation alternative qui concerne 1 français sur 5. Il y a peu de manif mais on voit une consommation alternative. J'appelle ça la révolution invisible. » (Un membre d'un *think tank* spécialisé dans le numérique.)

« Je suis intrapreneur, mot qui existe depuis peu de temps alors que ça fait dix ans que je suis dans ma boîte. Mais l'intitulé a changé, avant c'était directeur de projet maintenant c'est intrapreneur. » (Un membre du Vote Orange.)

1.1.3. Section 3 : Une transformation démocratique

b) Une crise contextuelle : un système grippé

« Il y a une grosse partie des gens qui se sont engagés sans avoir d'expérience politique au préalable et voulaient apporter des solutions contre les problèmes de représentativité, ils critiquaient le personnel politique. C'est le cas des mouvements #MaVoix, LaPrimaire.org. Et puis il y a ceux qui voulaient changer le système, mais à un moment donné on touche à la réalité du monde politique et à notre organisation. » (Un membre d'Open Source Politics.)

1.2. Chapitre 2 : Une démocratie représentative en crise

1.3.1. Section 1 : Une crise des partis politiques : la représentativité à l'épreuve

a) Une défiance globale à l'égard des partis politiques

« Il y a deux mouvements de fonds. Il y a un sentiment d'inefficacité de tous les intermédiaires politiques, notamment parce que le circuit de la décision est de plus en plus complexe (avec la mondialisation). Mais on a aussi des mesures préétablies (avec la construction européenne) à mettre en œuvre avec des marges de manœuvre très réduites. Mais ça les *Civitech* n'apporteront aucune réponse à ça. » (Un cabinet d'affaires publiques.)

b) Critiques sur le personnel politique

« Il y a un vrai problème de sélection du personnel politique. La maire de notre ville a dit publiquement qu'elle ne voulait pas voter la déchéance de nationalité. Mais elle l'a fait quand même par loyauté envers son parti, elle l'a fait en pleurant à reculons. Je ne sais pas quelles pressions elle a eu à ce moment-là, mais c'est inacceptable. Donc on a un vrai problème avec les partis politiques. » (Une « candidate citoyenne » de LaPrimaire.org.)

« Sur le terrain, on a eu 99 % de jeunes qui nous disaient que les élus étaient tous pourris. Ça signifie quelque chose. Ça démontre qu'il y a un enjeu démocratique important. » (Une « candidate citoyenne » de LaPrimaire.org.)

« Nous sommes dans une oligarchie. On n'est pas vraiment en démocratie car le choix qu'on a des représentants nous est imposé par une liste. Choisir parmi une élite imposée, même si l'on choisit, est-ce que c'est de la démocratie ? Je ne le pense pas. » (Un membre de Stig.)

« J'ai été au RSA, j'ai envoyé des CV, j'ai de l'expérience dans le public et le privé. J'ai un parcours de société civile et ça nous manque. Car on a des gens qui n'ont pas connu autre chose que les circuits de la politique. » (Une « candidate citoyenne » de LaPrimaire.org.)

« Le problème aujourd'hui est lié au statut de l' élu. Beaucoup de gens ont adhéré à un parti parce qu'ils étaient élus en tant que citoyen ou en tant que femme parce qu'il fallait des femmes, mais se rendent bien compte que sans parti on est ultra-précaire. Avec un parti au moins on a l'assurance d'être recasé derrière. Le problème d'aujourd'hui c'est que c'est « Baron noir » à petite échelle : si je te donne quelque chose, alors en échange... Chacun finit par devoir quelque chose à quelqu'un... On pourrait très bien bosser ensemble avec différents partis, mais chaque élu est coincé dans la consigne de vote du parti... sinon ils se retrouvent à la porte. Les partis sont plus sûrs de l'enjeu stratégique au détriment de l'avis des gens. » (Une « candidate citoyenne » de LaPrimaire.org.)

« Quand on devient député, tout d'un coup au niveau local, ceux qui vous tutoyaient se mettent à vous vouvoyer, à vous dire que vous "leur faites l'honneur de vous déplacer"... Quand on n'a pas d'autres références que ce monde-là, on reste dans une posture, la posture de l' élu. Je veux bien qu'on critique les élus, les députés, mais personne ne nous a formés. On trouve ça génial la participation et le renouvellement mais on ne forme pas les gens. C'est pour cela qu'on trouve plein d'idées hallucinantes dans ses nouveaux députés, parce qu'ils ne sont pas formés, ils n'ont pas les bases. » (Une « candidate citoyenne » de LaPrimaire.org.)

« Lorsqu'on m'a mise sur une liste pour les régionales, j'ai commencé à voir les petits problèmes de transparence des investitures mais aussi le comportement des gens. Certains étaient prêts à s'entretuer juste pour avoir une place symbolique en 50^e position sur la liste, alors qu'il n'y avait pas d'enjeux. » (Un membre de #MaVoix.)

c) Critiques sur la structure partisane

« L'urgence est de forcer les partis à se réinventer. J'espère que des gens réfléchissent à ça. » (Une « candidate citoyenne » de LaPrimaire.org.)

« J'ai occupé un emploi fictif dans un parti, j'ai vu l'envers du décor partisan, et c'est pour ça que la politique ne fonctionne pas. Le problème, c'est que les partis politiques

détournent des moyens normalement à destination du travail pour lequel ils ont été élus, pour faire la loi, etc. » (Un membre de #MaVoix.)

« Et en termes de démocratie interne dans les partis politiques la fraude est reine. En 2006, lors de l'élection des jeunes dans mon parti, le vote se faisait par Internet et a été truqué. On pouvait faire voter sur un ordinateur 40 fois. Je le voyais car j'avais accès au listing des adresses IP qui avaient voté et on voyait bien que certaines d'entre elles avaient voté des dizaines de fois à la suite. » (Un membre de #MaVoix.)

« On a un problème de défiance parce qu'on voit bien que nos partis politiques sont privatisés par des intérêts particuliers. » (Un membre de #MaVoix.)

« J'ai découvert que les mouvements de jeunesse dans les partis politiques sont plutôt des écoles d'apprentissage assez nauséabondes. Pour gravir les échelons, on vous apprend à tricher, intimider, menacer, mentir. » (Un membre de #MaVoix.)

« Quand les gens ont un parcours politique, ils ont perdu beaucoup de convictions et leur éthique personnelle. Donc j'ai voulu me mettre en retrait de mon parti. Je n'ai même pas voulu en rejoindre d'autres car les maux sont les mêmes partout. » (Un membre de #MaVoix.)

« Lorsque le député ne sait pas quoi voter, il vote en fonction de la ligne directrice de son parti. Et parfois, il peut être viré d'un groupe parlementaire parce qu'il ne l'applique pas. Donc dans le réel, le mandat non impératif, c'est une utopie, il n'existe pas. » (Un membre de #MaVoix.)

« On a affaire à trois crises différentes : les nouvelles technologies qui permettent l'émergence rapide et multiple de communautés affinitaires. La deuxième crise vient des partis politiques, elle est due à un manque d'imagination de leur part, de prospective, de renouvellement de leur cadre permanent et à une incompréhension de ce qui se passait. Les *Civitech* ne sont pas que des outils, c'est aussi une influence. » (Un membre du CESE.)

« Pour moi un parti politique, c'est anachronique. Ça ne devrait même plus exister sous sa forme actuelle, ces organisations sont obsolètes. Quand on voit l'avènement d'En Marche ou de la France insoumise... Les partis traditionnels sont voués à disparaître. »
(Un membre de #MaVoix.)

1.2. 2. Section 2 : Une crise de confiance envers les institutions

a) L'absence de modernisation

« Toutes nos démocraties sont restées sur un vieux modèle. » (Un membre de Make.org.)

« En France, à chaque fois qu'on pose la question de la démocratie et de son fonctionnement des institutions, on convoque une commission avec à sa tête de très respectables personnalités mais qui ont toutes en commun d'avoir plus de 65 et 70 ans. Comité Balladur, comité Jospin... ils ont tous proposé des choses, en réécrivant si vous voulez à la marge la Constitution. » (Un cabinet d'affaires publiques.)

« J'en ai rédigé pendant six ans des questions au Gouvernement, pour des députés comme pour des ministres. Je faisais à la fois la question et la réponse. C'est ridicule, cela nie complètement la démocratie. » (Un membre de Make.org.)

« En 2008, on a eu le référendum sur le traité de Lisbonne et la représentation nationale a validé quelque chose pour lequel le peuple français avait dit non. » (Un membre de #MaVoix.)

« Quand on voit ce qu'il se passait dans les cités italiennes et grecques, on se rend compte qu'elles étaient 100 fois plus innovantes que nous. Et quelque part, c'est difficile de continuer de faire rêver un peuple dans un appartement qui a deux siècles. La démocratie c'est aussi savoir se donner du sens ensemble. Et les outils de la *Civitech* permettent de le faire. » (Un cabinet d'affaires publiques.)

« Notre État ne dote pas suffisamment ses organes de contrôle (comme la CNIL le CSA) de moyens suffisants pour exercer leur mission. Ce qui peut donner lieu à des tas

de dérives. On a un problème évident dans notre fabrique de la loi avec l'inflation législative, et le réglementaire qui a pris le pas sur le législatif. Du coup, on arrive à un moment où il faut transformer le processus de fabrication de la loi. » (Un membre d'un *think tank* spécialisé dans le numérique).

« Éluë à la tête d'un réseau national, j'ai pu voir comment les décisions étaient prises. J'ai trouvé que ça manquait terriblement de méthode dans l'administration et dans le politique, qui ne viennent pas du monde privé. Ça m'a sidérée de voir comment on évalue les politiques publiques en tant qu'élue. » (Une « candidate citoyenne » de LaPrimaire.org.)

b) Créer de nouveaux outils

« On s'aperçoit de plus en plus depuis plusieurs années dans les collectivités locales et territoriales que le maire est élu pour cinq ans, c'est bien, mais dans l'intervalle les gens ont envie de dire quelque chose. » (Un membre du CESE.)

« Mais dans l'essence même des *Civictech*, il y a quand même l'idée de toucher des citoyens, de les sensibiliser à l'exercice de leur citoyenneté, de les rendre davantage actifs. Et il y a un rejet de la démocratie représentative, dans sa forme selon laquelle on vote tous les cinq ans ; là ils veulent une nouvelle forme de démocratie, une démocratie du quotidien où les gens participent tous les jours, font entendre leur voix, ont leur mot à dire dans les processus de décisions. » (Maître de conférences en science de l'information et de la communication à Assas.)

« Nous, on a proposé à l'Assemblée nationale des QAG citoyennes. On leur offrirait une audience plus large, à la différence des questions d'actualité qui sont suivies par à peine 100 000 spectateurs. » (Un membre de Make.org.)

« Le point de départ, c'est la présidentielle, une star académie géante qui est en réalité une gueule de bois à chaque fois. Comment réintroduire du lien avec son élu quand on voit qu'on ne peut s'exprimer uniquement que tous les 5 ans. » (Un membre de #MaVoix.)

« Mon sentiment, c'est qu'il est urgent de se dire que la démocratie représentative, ce n'est pas la fin du chemin de la démocratie. Comment on peut faire pour l'améliorer ? On peut faire des expérimentations. On ne veut pas non plus une constituante, on n'est pas prêt, on a vu en Tunisie ce que ça avait donné. Mais on peut intégrer au sein des institutions des démarches d'expérimentation. » (Un membre de MaVoix.)

« On ne peut plus tolérer que dans une prise de décision, on n'ait pas au minimum 30 % des gens concernés qui se soient exprimés. On ne fait pas une loi pour les jeunes sans les voix des jeunes ou sur le handicap sans interroger des personnes en situation de handicap. C'est ce que permet de faire le numérique. Il y a plein de gens qui n'ont pas le temps d'aller aux réunions car ils trouvent ça chiant, ça prend beaucoup de temps... » (Une « candidate citoyenne » de LaPrimaire.org.)

« On n'avait aucun objectif quantitatif [pour les législatives]. On voulait juste expérimenter une nouvelle méthodologie. » (Un membre de MaVoix.)

« Notre proposition de QAG citoyenne, on pouvait la concevoir une fois par trimestre comme une expérience démocratique. Le député aurait repris l'idée dans l'hémicycle, en disant "Je reprends l'idée de Pauline du 71 qui propose..." (Un membre de Make.org.)

« La V^e République, elle n'est pas si mal. C'est un texte qui a traversé les âges, qui a montré sa souplesse et la stabilité. On pourrait se dire que ce n'est pas là le problème, mais qu'il existe sans doute des petits outils qui pourrait être développés à moindre frais et pourraient même être promus par les pouvoirs publics » (Un cabinet d'affaires publiques.)

« On voulait tester une dose de démocratie directe dans l'Assemblée nationale à l'intérieur d'un régime représentatif. On voulait tirer au sort les candidats des mandatures afin qu'il n'y ait pas de compétitions entre les gens. On n'avait pas de structure, tout était décentralisé, sans hiérarchie, coopératif, sans président ni trésorier. » (Un membre de #MaVoix.)

« Le constat c'est que 88 % des citoyens se foutent de l'avis des politiques et 66 % des moins de 30 ans ne vont pas voter. Donc il faut recréer du lien et donc créer des outils spécifiques. » (Un membre de Ciwik.)

« Il y a un enjeu qui est important ce sont la mise en forme et la visualisation des débats et des votes. Il y a une inventivité sur la reformulation des principes du vote qui est peu utilisé dans les *Civictech* et qui est pourtant plus intéressant. Wikipédia par exemple fonctionne avec un autre système de vote. » (Un sociologue spécialisé dans les usages numériques).

« Mais les *Civictech* font du vote majoritaire et donc ne profitent pas de ces innovations-là. » (Un sociologue spécialisé dans les usages numériques.)

1.2.3. Section 3. Une crise des médias ?

« Se pose le problème de son champ d'action. Certains ont voulu y voir des médias comme *Voxe* ou *Le Drenche* car une des premières finalités de la démocratie, c'est d'informer les citoyens. Mais se pose alors la question de leur légitimité par rapport à d'autres médias plus traditionnels. » (Un membre d'Open Source Politics.)

« Si ces outils engendrent une participation des jeunes alors que d'habitude ils s'abstiennent, ça peut avoir une incidence sur la représentativité » (Un sociologue spécialisé dans les usages numériques.)

« La différence avec d'autres médias, c'est qu'ils sont créés en dehors des institutions par des citoyens, qui permettent de diffuser l'information et cela ajoute à la transparence. » (Un sociologue spécialisé dans les usages numériques.)

II. Titre sous-partie II : La remise en cause de la démocratie représentative

2.1. Chapitre 1 : La démocratie d'aujourd'hui

2.1.2. Section 2 : L'émergence de la démocratie représentative

b) La conception de Rousseau

« Rousseau souhaitait une démocratie directe. Mais après avoir accepté finalement la démocratie représentative, il n'a jamais expliqué comment elle devait fonctionner. C'est Sieyès, en s'appuyant sur Rousseau et certains passages, qui a dit qu'il fallait une démocratie représentative. C'est le premier à l'avoir proposée. » (Professeur de sciences politiques à la Sorbonne.)

« Une fois élus, les élus se détachent des électeurs. Car il faut déterminer l'intérêt général, à partir des intérêts particuliers des électeurs. » (Professeur de sciences politiques à la Sorbonne.)

2.1.3 Section 3 : Le régime représentatif : un difficile équilibre entre représentation et représentativité

« Pour Sieyès, pour que le régime représentatif puisse fonctionner, il fallait une sorte de communion entre la représentation et la représentativité. À l'époque de Sieyès, le régime représentatif pour qu'il fonctionne était un régime censitaire : pratiquement le corps électoral était homogène. C'était des propriétaires terriens qui éalisaient aussi des propriétaires terriens pour les représenter. Et ces propriétaires élus, censés être les meilleurs, ayant le plus le sens de l'intérêt général, assumait en même temps une représentativité totale. » (Professeur de sciences politiques à la Sorbonne.)

« Quand le corps électoral est devenu hétérogène surtout à partir du XIX^e siècle, à ce moment-là la fonction principale des partis politiques était de faire le lien entre la représentation et la représentativité. Mais en réalité, plutôt que de tenir cette fonction, les partis ont cherché à maximiser leur pouvoir (avec le nombre d'élus). À ce moment-là, il y a eu une dissociation entre représentation et représentativité. » (Professeur de sciences politiques à la Sorbonne.)

« Les locaux se sentent représentés par leur maire mais ne connaissent pas leur conseil départemental ou régional. Le système politique devient de plus en plus compliqué avec des communes de communes, l'Europe que les gens connaissent mal... donc les citoyens acceptent de moins en moins de se faire représenter par cette distance. Ils souhaitent de plus en plus se représenter eux-mêmes. Donc comment on fait en sorte que le citoyen puisse s'exprimer (quand il n'a pas le temps ni les moyens). Tout cela est lié à une même problématique : comment représenter une société qui a évolué et qui est de plus en plus éclatée ? » (Un directeur d'études d'opinion dans un institut de sondage.)

2.1.4. Section 4. Le difficile impératif de la représentativité

a) La représentativité absolue n'existe pas

La démocratie peut-elle fonctionner avec uniquement de la représentativité ?

« Non c'est impossible, ou alors le corps électoral est complètement homogène. Si le corps électoral est hétérogène, et ça sera de plus en plus le cas, alors ce n'est pas possible. Car chaque corps, chaque morceau du corps électoral voudra voir ses idées qui triomphent. Donc ce ne serait plus possible d'édicter des lois. Peut-être que ce problème de la représentativité sera résolu avec le numérique. » (Professeur de sciences politiques à la Sorbonne.)

« Un député représente en moyenne 300 000 personnes, donc forcément il ne peut pas assurer une représentativité absolue » (Un membre de Stig.)

« En France comme ailleurs, il y a des sociétés qui changent, avec des moyens de communication qui évoluent. On est sorti des grandes catégories de gens, les ouvriers, les salariés, les artisans-commerçants. Les gens sont de plus en plus mobiles, ils ont de plus en plus de métiers spécifiques et spécialisées, pareil pour le modèle familial. Il n'y a plus de modèle type familial, donc la société est de plus en plus compliquée. Cela provoque plusieurs choses : de plus en plus de gens ont le sentiment qu'on ne parle pas de leur situation, mais c'est parce qu'il y a de plus en plus de situations. Avant on avait

un discours pour les ouvriers, les fonctionnaires, un tel ou un autre. Du coup certains vont avoir l'impression qu'on parle plus de telle catégorie de personnes plutôt que de leur situation. Donc les gens ont plus de distance par rapport au discours politique et qui en plus est de plus en plus technique. » (Un directeur d'études d'opinion dans un institut de sondage.)

« La sociologie étant de plus en plus large, il apparaît difficile de faire une représentativité adéquate. Mais la représentativité absolue n'existe pas. » (Un directeur d'études d'opinion dans un institut de sondage.)

« Le mécanisme de représentativité, ça ne veut pas dire que l'échantillon représente numériquement chaque catégorie et sous-catégorie car à un moment donné c'est impossible. Un échantillon parfait de la population française est infaisable et plus l'échantillon est petit plus c'est compliqué. » (Un membre de l'INSEE.)

b) De quelle représentativité parle-t-on ?

« La représentativité statistique suppose d'avoir défini une population d'intérêt, en général c'est la population générale. Et une fois qu'on a ça, on cherche à calculer, déterminer et estimer des grandeurs sur cette population et comme généralement on n'a pas accès à l'exhaustivité de cette information, de ce que répondrait chaque individu ou ce que fait chaque entreprise, eh bien on procède par sondage. Sondage, ça veut dire qu'on va faire un effort particulier pour acquérir des variables d'intérêt sur un sous-ensemble de la population dont on connaît parfaitement la façon dont il a été sélectionné, ça nous permet de dire que cet échantillon est représentatif. » (Un membre de l'INSEE.)

« Généralement on connaît la probabilité d'inclusion de chaque individu ou ménage dans l'échantillon. Mais une deuxième étape est ceux qui ne répondent pas donc il faut redresser l'information. On procède sur la base de ceux qui ont répondu à l'enquête et d'autre part sur la base des connaissances qu'on peut avoir sur l'intégralité de l'échantillon. » (Un membre de l'INSEE.)

« On peut toujours reconstruire de l'information par modélisation sur ceux qui n'ont pas répondu. » (Un membre de l'INSEE.).

2.2. Chapitre 2. Vers une nouvelle définition de la démocratie ?

2.2.1. Section 1. La démocratie : d'une nature oligarchique à une nature populaire

a) Le mythe du modèle athénien

« La démocratie directe séduit plein de gens aujourd'hui, mais depuis la Grèce antique on n'a jamais trouvé comment la faire fonctionner. » (Un directeur d'études d'opinion dans un institut de sondage.)

b) Le représentant éclairé de Sieyès

« Il y a un décalage entre les experts et la démocratie représentative. Je ne dirai pas expert, je dirai plutôt sens de l'intérêt général. À l'heure actuelle, étant donné que le député doit incarner représentation et représentativité, il est bien évident que leur sens de l'intérêt général, il n'est pas toujours au maximum. Sieyès parlait d'experts mais en réalité ils recherchaient des gens au-dessus de la moyenne. » (Professeur de sciences politiques à la Sorbonne.)

« Il y a quelque chose qui m'a frappé pour certains d'entre eux, c'est la vérité révélée. Ils disent proposer un outil absolument génial et ne comprennent pas que ça n'irrigue pas directement le Premier ministre ou l'Assemblée nationale. Si ça marchait comme ça, alors il faudrait changer de régime. Il y a des représentations nationales, ces représentations nationales sont là pour servir de traducteur, d'amortisseur, ou pour faire en sorte d'aller plus vite et plus loin. Au CESE, on mesure l'acceptabilité sociale de la réforme en tenant compte des paramètres qu'ils font remonter de leur propre terrain. Le problème des *Civitech*, c'est que nous sommes dans l'immédiateté, sauf qu'elle change constamment cette immédiateté. C'est pour cela qu'il faut un nécessaire système des représentations parce qu'autrement on navigue à vue. » (Un membre du CESE.)

c) La démocratie a toujours été un métier d'experts

« Je suis dans des réseaux d'élus parce que ça me forme, sinon personne ne nous forme. On arrive et on nous demande décider des subventions, mais on ne sait pas comment faire. Quand on arrive, on dit qu'on va changer les règles du jeu et tout le monde est ravi, mais en réalité quand on n'y connaît rien, c'est compliqué. » (Une « candidate citoyenne » de LaPrimaire.org.)

« Pour *hacker*, il faut connaître un petit peu le système. Ce qui m'a été pourtant reproché eu égard à mon parcours antécédent en tant qu'élue politique. On ne va pas *hacker* la NASA en ayant fait deux heures de code à toute vitesse. Je savais en concourant à la primaire.org qu'on n'aurait jamais eu le temps d'avoir les 500 signatures nécessaires des maires pour concourir à la présidentielle. Même chose pour les législatives où personne n'aurait pu, avec le dispositif de LaPrimaire.org tel quel, obtenir 350 signatures pour se présenter dans sa circonscription. » (Une « candidate citoyenne » de LaPrimaire.org.)

« Un citoyen lambda peut dépasser les experts mais il faut être informé du sujet. Nous l'avons fait pour la région Île-de-France. On avait mis en place des réunions où l'on informait les gens sur les évolutions de la région. Au bout de trois réunions, chacune de trois heures, ils étaient en capacité de rendre un avis. Demain si on tirait au sort, les citoyens ne voteraient pas moins bien que les députés mais cela nécessite une professionnalisation. » (Un directeur d'études d'opinion dans un institut de sondage.)

Partie 2 : Vers une transformation du régime représentatif ?

2.1.1. Section 1. Quelle définition de la *Civitech* ?

a) L'apparition du mot

« C'est un mot qui vient des USA mais dont on a du mal à trouver une juste définition. Le terme « *Civic* » peut aussi bien faire référence au citoyen ou au civisme ce qui n'est pas tout à fait la même chose. » (Un membre d'Open Source Politics.)

b) Quelle classification ?

« C'est un *melting-pot* de structures différentes : donc les problématiques peuvent être différentes entre celles qui ont un but lucratif et d'autres qui n'en ont pas. » (Un membre de Stig.)

« Si on se limite à des outils, les *Civictech* sont spécifiquement conçues pour renforcer l'engagement des citoyens par la participation démocratique aux élections et entre les élections, et a contrario la transparence des institutions. » (Un membre d'Open Source Politics.)

2.2. Chapitre 2. La diversité de l'écosystème *Civictech*

2.2.1. Section 1 : Une diversité sociologique ?

a) L'expérience politique

« Les gens qui se sont lancés dans la *Civictech* s'intéressaient à la politique, certains étaient diplômés de science po ou anciens assistants parlementaires. Mais c'est légitime car à partir du moment où l'on veut changer le système, c'est qu'on le connaît un peu. » (Un membre de Questionnez vos élus.)

« Pleins de gens dans #MaVoix étaient d'anciens parlementaires. » (Un membre de #MaVoix.)

« J'ai été engagée pendant vingt ans dans le monde associatif, en restant toujours très loin de la politique. On m'a proposé de m'inscrire sur une liste en tant que non encartée. Et par la suite, j'ai été élue à la tête d'un réseau national, ce qui m'a permis de voir la différence entre le local et le national. » (Une « candidate citoyenne » de LaPrimaire.org.)

« Cyril, c'est un ancien assistant parlementaire qui a créé sa plateforme. » (Maître de conférences en science de l'information et de la communication à Assas.)

« Moi avant j'ai travaillé dans le monde politique, dans les institutions locales et nationales. » (Un membre d'Open Source Politics.)

« Ceux qui composent la galaxie *Civitech* sont souvent un peu militants, ils ont parfois une expérience professionnelle soit dans le lobbying soit dans les affaires publiques, soit dans le monde politique mais ce n'est pas exclusif. » (Un membre d'Open Source Politics.)

« J'ai travaillé pendant plusieurs années pour des ONG. Et puis ça m'intéresse parce que j'ai fait des études de sciences politiques. » (Un membre de Citization.)

« La *Civitech*, c'est une communauté de gens, de « techos » qui se sont retrouvés autour d'outils. On a une minorité de « techos », ça doit être 10 % des gens de la communauté. Pour les 90 % restants c'est le mot « *civic* » qui les a fait venir » (Un membre de Stig.)

« Quand je suis arrivé dans la *Civitech*, les premiers entrepreneurs de la *Civitech* finalement n'avaient pas d'expérience politique. Ils s'en sont créés une avec la *Civitech* et sont aujourd'hui très engagés et politisés. C'est le cas de LaPrimaire.org qui s'est créée sur du « tous pourris » à vouloir ubériser le système, ou de Regards Citoyens : c'étaient des informaticiens qui ne connaissaient rien à la politique et qui ont voulu des réponses, ou encore Voix : c'étaient des jeunes qui n'arrivaient pas à lire les programmes politiques. » (Un membre d'Open Source Politics.)

« On a aussi vu des désabusés par le milieu politique et qui voulait se créer une alternative. Le vrai problème, c'est que ce n'est pas représentatif de la société et du coup ça crée de vrais biais. » (Un membre d'Open Source Politics.)

d) L'identité politique

« C'est un monde plutôt orienté à gauche, voire de centre gauche. Avec quelques contre-exemples. » (Un membre d'Open Source Politics.)

« Le gros de cette communauté c'est Paris et les alentours. Donc c'est la sociologie des électeurs parisiens, ni d'extrême gauche ni d'extrême droite. Et c'est essentiellement urbain. Beaucoup de gens qui avaient soutenu Hamon, aujourd'hui sont En Marche ou écolos. C'est finalement une recomposition de l'ancienne gauche plurielle un peu élargie. » (Un membre d'Open Source Politics.)

« J'ai un ami de formation ingénieur, qui a quitté les écolos, qui avait envie de créer un système de prise de décision. Il avait une affinité politique mais une déception aussi des partis. » (Un membre de Bazille.)

« Je me situe plutôt entre la gauche et la gauche. » (Un membre de Bazille.)

« J'ai choisi le centre politiquement car je viens d'une famille de centre droit, et mes amis d'école de commerce l'étaient plutôt aussi... » (Un membre de #MaVoix.)

e) L'identité sociale

« Je pense que la communauté est relativement homogène sociologiquement. On voit beaucoup de jeunes diplômés de grandes écoles. » (Un membre d'Open Source Politics.)

« J'ai fait des études de science politique. Je sais que les règles du jeu ne permettent pas au citoyen de prendre le pouvoir dans la politique. » (Un membre de #MaVoix.)

« La *Civitech* de ce que j'en connais, c'est un peu des idéalistes sortis de sciences po. Des petits Blancs, bien éduqués, issus de famille de cadre supérieur. On n'est pas vraiment dans la révolte sociale à mon sens. » (Un membre d'un *think tank* spécialisé dans le numérique.)

« Sociologiquement parlant, les gens de la *Civitech* sont très diplômés, pour la plupart ont fait des grandes écoles, qui viennent de parents ayant fait des études supérieures,

beaucoup de très Blancs. » (Maître de conférences en science de l'information et de la communication à Assas.)

« Le public de #MaVoix, c'est des gens surdiplômés, très jeunes, plutôt masculins et urbains. Ils travaillent dans des ministères. » (Un sociologue spécialisé dans les usages numériques.)

« Il y a des gens totalement différents, il y a à la fois le mouvement #MaVoix et puis d'autres qui viennent du milieu informatique, du monde des *hackers*, donc les unifier dans une même catégorie, c'est presque antinomique. » (Un sociologue spécialisé dans les usages numériques.)

« Dans notre équipe on est 8, deux techniciens, une journaliste, et le reste de l'équipe a fait sciences po. Certains sont attachés parlementaires, d'autres dans le secteur de la société civile organisée, certains sont plutôt en agence de communication. » (Un membre de Citization.)

« Et la *Civitech* a complètement été récupérée par des gens intéressés par la science politique. Ils ont perdu toute une partie des gens apolitisés qui voulait cette transparence et cette démocratie linéaire. Il faut aussi qu'on accepte des gens qui ont un esprit faible mais qui veulent participer et mûrir comme ceux qui ont des idées radicales. » (Un membre de Bazille.)

« Le problème de ces gens de la *Civitech* vu leur profil, c'est aussi d'être un peu coupé de certaines parties de la population que la démocratie participative en générale n'arrive pas à impliquer : les moins diplômés, les gens issus de l'immigration, les plus jeunes, etc. » (Maître de conférences en science de l'information et de la communication à Assas.)

2.3. Chapitre 3. Les fractures de la *Civitech*

« C'est une communauté qui est traversée par au moins une ou deux fractures idéologiques, qui ne se traduisent pas spécialement sur le spectre politique. » (Un membre d'Open Source Politics.)

2.3.1. Section 1. Une diversité d'objectifs

a) Vers une V^e République 2.0 ou une VI^e République ?

« Le monde des *Civictech* est très éclaté. On a vite identifié trois clivages : culturel indéniablement avec des gens qui viennent plutôt d'école de commerce, qui sont dans la *business* entrepreneuriale, l'innovation etc., face à des gens ayant une sensibilité, une affinité pour la science politique. Et ces deux mondes se parlent mais ne se comprennent pas toujours. On constate aussi une fracture, un clivage politique entre les tenants de la démocratie représentative, qui sont pragmatiques et pensent qu'on peut améliorer le système comme Parlement & Citoyens, qui contribue à éclairer les représentants du peuple mais ne souhaite pas de démocratie directe, et a contrario les tenants d'une démocratie directe, avec une démarche plus idéologique et plus utopique. Et en dernier lieu un clivage technologique entre des gens qui trouvent leur modèle économique par le logiciel d'auteur et ceux qui défendent le modèle du logiciel libre. Et ça, pour moi qui ne suis pas du tout ingénieur, c'est quelque chose que je n'avais pas vu d'emblée. » (Un cabinet d'affaires publiques.)

« Je ne suis pas du tout dans la démarche de #MaVoix, parce qu'il y a un problème de valeurs d'humanisme. Sur la plateforme #MaVoix si 30 % des gens avaient voté pour la peine de mort, 30 % des députés auraient dû la soutenir.... Ça aurait transformé nos députés actuels en députés godillot. Et c'est exactement ce qu'on leur reproche déjà aujourd'hui. » (Une « candidate citoyenne » de LaPrimaire.org.)

« Nous, on voulait un représentant, car il fallait se mouiller avec le réel. On voulait un mandat impératif, quelqu'un de téléguidé et soumis au vote de la plateforme. » (Un membre de Bazille.)

« On voulait voir comment on pouvait changer le jeu de la prise de décision, et avec une nouvelle organisation, on pouvait changer le jeu de la politique pour faire émerger des candidats. » (Un membre de Bazille.)

« Au départ on voulait un mandat impératif. Mais en fait en se confrontant à notre idée après on s'est rendu compte que ça pouvait amener à des décisions qui étaient contre notre volonté initiale. » (Un membre de Bazille.)

« Certains ont fait la promotion d'une démocratie directe, et ça ne résiste pas à l'épreuve de la réalité, ça touche même peu de monde. Ces idées sont d'ailleurs presque mort-nées car elles étaient soit illusoires, soit se confrontaient à des questions techniques, d'infrastructures, etc. » (Un membre d'Open Source Politics.)

« C'est une tendance très forte dans la *Civictech*, c'est le retour du mandat impératif. Ils veulent contrôler leur député. » (Un sociologue spécialisé dans les usages numériques.)

« La plateforme de #MaVoix n'a aucune représentativité. Si les députés avaient dû voter, ils l'auraient fait selon le principe de #MaVoix en fonction de l'expression des gens sur la plateforme (et ça les auraient transformés en députés godillots), on voit bien que les meilleurs sur le Web c'est quand même la fachosphère. Tant qu'on n'a pas un pourcentage de la population réellement connecté, prêt à s'impliquer sur Internet, je ne vois pas comment on peut lutter contre ça. » (Une « candidate citoyenne » de LaPrimaire.org.)

c) Des « utopistes » avec des ambitions politiques ou des « procéduriers »

« Je ne connais pas les sentiments politiques de chacun. Nous, on était vachement neutre. Même ensemble on n'a jamais vraiment parlé de politique. » (Un membre de Bazille.)

« Je suis incapable de vous dire qui vote quoi dans la *Civictech*. Je suppose Macron car c'était dans la mouvance et l'esprit. Mais on n'en parlait pas entre nous. » (Un membre de Questionnez vos élus.)

« Nous, on avait envie de s'investir en apportant du changement notamment pour lutter contre l'abstention chez les jeunes. On voulait participer mais sans forcément nous investir dans la politique car on a une carrière professionnelle actuelle qui n'a rien à voir avec le politique. » (Un membre de Ciwik.)

« Faire des réformes ? Non ce n'est pas notre ambition aujourd'hui de proposer des réformes constitutionnelle. On voulait juste créer un outil pour permettre aux gens de s'exprimer. » (Un membre de Ciwik.)

« Il y a des *Civictech* plus engagées que d'autres c'est certain, dont certaines portent une idéologie. Par exemple #MaVoix, c'est clairement une *Civictech* engagée. Nous on revendique juste un outil neutre qui permet à des idées de s'exprimer. » (Un membre de Stig.)

« Notre différence, par rapport à d'autres *Civictech*, c'est que notre solution est très peu politique au sens électoraliste ou législatif du terme. Notre parti pris, c'est la représentation. On veut jouer avec les pouvoirs publics, on n'est pas du tout un *lobbying* de confrontation, de contre-pouvoir. On est plutôt là pour faire remonter une audience forte sur un fait, pour que les institutions se reconnectent aux citoyens, en leur disant où sont les zones d'engagement, où les gens sont prêts à suivre. » (Un membre de Make.org.)

« Dans la *Civictech* il y a deux grosses tendances. Une première qui consiste à améliorer le système représentatif et une autre qui veut dégraisser le système. Nous, on pense que le système représentatif est bon mais qu'il faut l'améliorer. On n'est pas dans la contestation. On est plutôt dans un discours selon lequel on veut de la transparence pour intéresser les gens et de cette manière générer de la confiance. » (Un membre de Questionnez vos élus.)

« Ce qui est intéressant avec la *Civictech*, c'est qu'on est face à des gens qui s'intéressent aux procédures et pas au contenu. Ce sont des militants du bruit, de la contribution sur Internet, de la mise en réseau. C'est une vraie forme de militantisme qui est apparue. » (Un sociologue spécialisé dans les usages numériques.)

« Il faut comprendre que quand on est prestataire, on intervient pas dans le débat public. » (Un membre d'Open Source Politics.)

« On a observé qu'il y avait un petit problème dans la *Civictech*, ce sont ces gens qui n'ont pas les pieds sur terre. Quand il faut passer dans le monde réel pour pousser quelque chose, ça s'évapore totalement. Quand il s'agit de défendre la *Civictech* à l'Assemblée, même si quelques *Civictech* nous ont rejoints, il n'y a plus personne. » (Un cabinet d'affaires publiques.)

« Dans MaVoix en interne, on n'a jamais eu d'engueulades sur la vie publique ou les thèmes politiques, car ce n'était pas le sujet ni l'enjeu. Nous, on voulait juste construire des outils pour la démocratie. » (Un membre de #MaVoix.)

« On s'en foutait, on faisait notre utopie, et ensuite on se confrontait aux textes de lois. » (Un membre de Bazille.)

2.3.2. Section 2. Une diversité de modèle économique

a) Créer une association ou une *start-up* ?

« En tant qu'association, on se revendique de ce terme-là pour éviter que la thématique soit phagocytée par les seuls intérêts des gens qui aiment les *start-up*. » (Un membre de Regards Citoyens.)

« Dans la *Civictech*, il y a les *start-up* qui veulent utiliser la technologie pour améliorer la démocratie mais je ne vois pas quel peut être leur modèle économique à part la subvention publique. » (Un membre d'un *think-tank* spécialisé dans le numérique.)

« Les *Civictech* n'ont pas de *business* économique possible. On ne peut pas se rémunérer avec de la publicité ou de la vente de données personnelles sauf à déconsidérer complètement son action sur le terrain de la démocratie, c'est évident. » (Un cabinet d'affaires publiques.)

« Rares sont les *start up* qui vendent des plateformes qui s'appliquent les règles de la démocratie, notamment liées à l'égalité, à la capacité d'action, etc. Parfois les discours de certaines *Civictech* sont un peu décorrélées de la réalité. Lorsqu'on ne pratique jamais de la gouvernance ouverte au sein de son entreprise ou association, lorsqu'on n'applique jamais de transparence contre les conflits d'intérêts, tous ces éléments éthiques qui sont de plus en plus ancrés dans les institutions démocratiques, je pense que la compatibilité avec la démocratie est à interroger. » (Un membre de Regards Citoyens.)

« La *Civictech*, c'est un mot valise. Je ne pense pas appartenir à une "communauté *Civictech*". Moi ça ne fait pas partie de ma famille, les gens qui vont vendre des solutions pour les élus. » (Un membre de #MaVoix.)

« Quel serait le bon mot ? Il y a de la "courtoisie" entre nous, et de l'amitié entre certains. Mais il y a une compétition qui tait son nom. Aux événements, si tu demandes à deux personnes s'ils sont concurrents ils te diront non, avec des "youpi". Mais il y a une réalité *business* pour la moitié des acteurs, les deux tiers maintenant. Et puis tu te bats aussi pour quelque chose que tu as créé. Quand tu as quelqu'un qui vend la même chose que toi, t'es forcément en compétition, car ta cible [les citoyens], ne vont pas non plus aller s'inscrire sur toutes les plateformes. » (Un membre de Stig.)

« On besoin de faire un modèle économique sinon le projet disparaîtrait. On a besoin d'argent pour embaucher du personnel, développer, aller voir les maires, etc. » (Un membre de Ciwik.)

« Il y a un fort parti tech revendiqué chez Make.org. On a un parti pris qui est de faire un pari technologique. Le fait d'être une entreprise nous permet de financer cette structure technologique. » (Un membre de Make.org.)

« Cette opposition est sans intérêt. Il n'y a pas de honte à gagner de l'argent surtout si tu fais un truc bien. Gagner de l'argent sur un truc pour lequel on y consacre du temps c'est normal. Comme c'est normal de dégager de l'argent pour pouvoir vivre de son activité. » (Un membre de Stig.)

« Être une entreprise nous permet de financer la partie technologie, qui est très demandeuse en talent et en compétence. À l'heure actuelle on est 25. Il y en a dix qui s'occupent de la tech stricto sensu, ce sont des ingénieurs, des développeurs, des intégrateurs. Cela nous permet de traiter de beaucoup de *data* et de le faire dans un environnement sécurisé. » (Un membre de Make.org.)

« Une association, c'est souvent un ou deux trois, quelques gros donateurs qui te donnent un peu tous les ans, mais ce sont eux qui contrôlent et t'orientent. Une entreprise qui a plusieurs clients, ça te permet de rester neutre et indépendant. Tu peux dire non à un client, être une entreprise. » (Un membre de Stig.)

« Je pense que le secteur des *Civictech* va se rationaliser, à mesure qu'il y aura une professionnalisation d'acteurs comme nous, avec un *business model*. Mais certaines choses ne vont pas tourner longtemps. Elles sont trop dépendantes de la commande publique. » (Un membre de Make.org.)

« On est minoritaire dans l'univers des *start-up* à avoir un *business model*. Je ne juge pas leur philosophie, en étant sur le marché démocratique ils estiment qu'on n'a pas à avoir de *business model*. Pour nous c'est l'inverse, c'est justement parce qu'on veut peser et être indépendant qu'il nous faut un *business model*. Si on n'achète pas son indépendance, on dépend de plus gros que soi. » (Un membre de Make.org.)

« Trouver une stabilité, une durabilité, ça passe aujourd'hui par trouver un modèle économique » (Un membre d'Open Source Politics).

« Les seules *Civictech* qui ont fonctionné sont celles avec un *business model*. » (Un membre de Questionnez vos élus.)

« Pour avoir le plus d'impact possible il faut avoir une indépendance financière, tout en restant dans le cadre de notre charte éthique. On essaie de bien se structurer avec ça en faisant notamment rentrer dans notre capital des fonds d'impact social qui sont alignés avec cette vision-là. » (Un membre de Make.org.)

« Il faut un *business model*, sinon vous courez après les subventions et l'État, donc votre engagement est un peu dévoyé. Peut-être que vous allez refuser de prendre en compte telle pétition par peur de vous voir retirer les subventions... Il faut que la structure s'autofinance c'est le gage de son indépendance. » (Un membre de Citization.)

« On ne travaille pas avec des collectivités mais des élus directement. Ce choix nous semble plus démocratique et nous permet de rester indépendants. Et le choix était vite fait, en France tu as 36 000 communes, et 600 000 élus, du coup le marché est plus important. D'un point de vue démocratique, si tu factures les villes, par exemple tu as Paris comme cliente qui représente la moitié de ton chiffre d'affaires. Si elle te demande de couper telle fonctionnalité sur la plateforme parce qu'elle ne lui plaît pas, tu te sens obligé de le faire même si le système perd en démocratisation car tu es soumis à des besoins financiers. Soit tu perds un client et donc ton chiffre d'affaires important, soit tu flingues ton processus démocratique en acceptant de retirer une modalité de la plateforme. Travailler avec les élus directement nous permet de garder notre indépendance, de lui dire non lorsqu'il nous demande de changer les fonctionnalités sur le site. Du coup, notre plateforme est nettement moins chère pour les élus que pour les villes. Et en plus tu permets aux élus de l'opposition d'avoir les mêmes chances de s'exprimer sur ta plateforme que ceux de la majorité ; tandis que travailler avec une collectivité c'est travailler avec des élus majoritaires. » (Un membre de Stig.).

b) Proposer un logiciel libre ou vendre un logiciel propriétaire

« Toutes les *Civitech* devraient être des biens communs. Et on devrait réfléchir en commun pour savoir comment les financer. On ne peut pas vendre du SaaS à des mairies ; sauf si on récupère un code ouvert et que la mairie souhaite le personnaliser, en changeant le code couleur par exemple. Elle apporte une touche qui nécessite de payer quelqu'un qui va modifier le modèle de base. » (Un membre de Bazille.)

« En France, la *Civitech* a tout de suite été vue sous un angle tech, entrepreneurial, *start-up*, ce qui entraîne forcément des *business models* qui ne sont pas des biens communs. Pour que ce soit des biens communs il faudrait que le code soit ouvert et que les données ne soient pas vendues. » (Un membre d'Open Source Politics.)

« Pour te dire si une *Civitech* est réellement *Civitech* il faudrait que je connaisse son *business model*... » (Un membre de Stig.)

« Pour moi la *Civitech*, ce sont des citoyens qui utilisent des outils numériques pour s'organiser, mener des actions à finalité sociale, politique. Il y a une dimension militante. Donc pour moi ça doit être des outils communs, libres qui permettent à des citoyens de s'organiser, et pas des outils de grandes entreprises. Ceux qui ont des licences propriétaires empêchent les citoyens de se saisir eux-mêmes de ces outils et donc sont plus pour moi des outils de *Govtech*. » (Un membre d'Open Source Politics.)

« Parlement & Citoyens est devenu Cap Collectif, donc une entreprise qui a fait un choix ferme de ne pas publier son code et d'entrer dans une démarche très entrepreneurial et commercial... donc on a fini par sortir de l'association « Démocratie Ouverte » qui regroupait pas mal de *Civitech*, parce qu'on trouvait les frontières un peu floues entre ce qui relevait de l'associatif et du commercial. » (Un membre d'Open Source Politics.)

b) Donner l'accès au code source ?

« Dans la *Civitech*, tu peux être à la fois pour l'*open data*, pour l'*open source*, pour l'un ou pour l'autre, ou les deux. » (Un membre de Stig.)

« Ce qui me pose problème, c'est qu'une grande partie de l'espace public est contrôlée par des gens qui ont un modèle publicitaire. » (Un membre d'un *think tank* spécialisé dans le numérique.)

« Il y a une autre manière d'assurer une sorte "d'audit" du code, c'est de rendre *open source* seulement certaines parties pour éviter que tout soit récupérable ou modifiable. Nous par exemple, on rend en *open source* notre algorithme qui peut classer les votes, comme cela les gens peuvent constater que ça marche bien, sans pourtant nous copier et retirer certaines fonctionnalités. » (Un membre de Stig.)

« Je défends l'*open data*, mais moins l'*open source* pour des raisons très précises. Dans le cadre de l'*open source*, un élu a demandé à une plateforme de lui retirer le vote "contre". Mais du coup les gens qui étaient contre ou n'avaient pas d'avis ne pouvaient pas s'exprimer. Dans ce cas précis, si ton code est *open source*, l'élu peut copier ton code, embaucher un *freelance* une journée qui récupère ce code, et peut installer la même plateforme mais sans le vote "contre". Du coup le processus démocratique que tu avais créé au départ, disponible pour tous, n'est plus du tout le même en fonction de qui s'en empare. Le fait de ne pas être en *open source* a permis de protéger le processus démocratique de son app. C'est un argument fort qui défend le logiciel propriétaire pour la *Civitech*. Après, cela ne veut pas dire que son fonctionnement ne peut pas être audité par une entreprise privée ou une agence étatique. » (Un membre de Stig.)

« Ce mot *Civitech*, il empêche de voir toute la diversité de cette communauté. On ne parle jamais des tensions en termes de marketing, de vente, de base de données... Et les tensions ne sont pas visibles dans la communauté, car personne n'a intérêt à les mettre en avant. » (Un membre de #MaVoix.)

« La question n'est pas de se demander si on est profit ou non-profit. C'est de se dire que si on fait du profit, quel est ton *business model* ? Est-ce que tu revends les données utilisateurs, etc. Nous, on ne fait rien de tout ça, À la différence de change.org ou de

make.org dont le *business* est de revendre des données personnelles » (Un membre de Stig.)

« Un des préalables, c'est l'utilisation du logiciel libre pour la confiance des publics. »
(Un membre de #MaVoix.)

« Cap Collectif voulait qu'on se serve de leur plateforme en marque blanche, mais on a refusé. C'était proposé gratuitement, mais ça ne correspondait pas à ce que je voulais faire pour la démocratie, car c'est un logiciel propriétaire. Je suis plutôt pour une vision des communs. Je préfère qu'une collectivité se serve d'outils mis à disposition pour épauler le citoyen, plutôt que de lui faire payer 40 fois un logiciel. » (Un membre de #MaVoix.)

« Avec un logiciel libre, celui-ci est gratuit au départ. Ensuite les améliorations qui y sont apportées sont payantes, mais elles sont par la suite disponibles également à tous. Comme ça on ne paye qu'une fois. » (Un membre de #MaVoix.)

« On a fait le choix du logiciel libre et de l'*open source* pour des raisons de gouvernance de notre asso et de cohérence vis-à-vis de la démocratie. Maintenant on n'a pas de problème avec des *business models* les gens ont le droit de faire de l'argent. Pas de problème ; de la même manière que lorsqu'un entrepreneur du BTP agit pour une personne publique, il agit aussi pour la démocratie. Pas de complexe vis-à-vis des ressources financières. » (Un membre de Regards Citoyens.)

« À partir du moment où vous êtes sur le marché de l'idée démocratique, que vous construisez quelque chose que vous êtes amenés à commercialiser, vous êtes obligés de montrer les rouages de la boîte qui vous fait fonctionner, car vous vous attaquez à un marché sensible qui est celui de l'Opinion. Et si on n'est pas transparent, on casse la confiance entre un utilisateur et notre plateforme, alors que c'est la base de toute expérience sur la *Civitech*. » (Un membre de Make.org.)

« On ne peut pas être une *Civitech* si on n'est pas en *open source*. » (Un membre de Make.org.)

« Si on ne respecte pas dix critères structurants (qui excluent les GAFAs) en termes de respect de codes ouverts etc. on ne pourrait pas être sur ce marché. » (Un membre de Make.org.)

« Ça renvoie aux outils de la démocratie. S'ils sont numériques, comment ils sont construits ? Peut-on accéder aux codes sources, sinon qui les contrôle ? » (Un membre d'un *think tank* spécialisé dans le numérique.)

« Notre code est ouvert. Un développeur pouvait regarder dedans et voir ce qui était faussé. » (Un membre de Bazille.)

« Lorsque le code d'un logiciel est public, cela permet de repérer plus facilement les failles techniques. Donc c'est forcément plus démocratique, puisque cette transparence permet de voir les biais des techniques et de les améliorer. » (Un membre de #MaVoix.)

Est-ce que pour vous aujourd'hui la communauté *Civitech* manque de transparence ?

« Oui, à part nous, OKM et DemocracyOS, je crois qu'aucun n'a de règles de lutte contre les conflits d'intérêts. On est la seule asso qui fait la transparence de nos finances, sur l'administrateur on est les seuls à déclarer nos intérêts. La question se pose, ce sont des problématiques générales liées au monde associatif, et après lorsqu'on fait de la technologie se pose de manière assez prégnante la problématique de la transparence des algorithmes. Ces derniers étant politiques, le lobbyiste qui va utiliser cette plateforme fait de la politique, et ses propos font l'objet d'un traitement politique. » (Un membre de Regards Citoyens.)

2.3.3. Section 3. Quel avenir pour les *Civitech* ?

a) Les difficultés pour se développer

« On propose des outils qui peuvent aider mais on n'est pas reconnu par l'État. On a un déficit de notoriété. » (Un membre de Stig.)

« J'ai dû voir 10 ou 15 députés, tous 100 % En Marche, jamais un autre député n'a répondu à nos *mails* ou nous a contactés. » (Un membre de Stig.)

« Pour faire les législatives avec #MaVoix et assurer l'ensemble des circonscriptions, il nous fallait 92 000 euros et on les avait. On bossait déjà tous 24 heures sur 24 gratuitement, on avait même fait des MOOC. Certains donnaient un peu de leur temps pour bosser la nuit, le soir et puis certains se sont mis en retrait de leur boulot. » (Un membre de #MaVoix.)

« On a essayé de faire venir des gens pour nous aider à nous développer mais il y avait cette frontière du code. Il faut trouver un développeur qui a envie de s'intéresser à ça. La question n'est pas tant la finance, car c'est culturel dans le code. Dans 100 % des sites internet, 30 % ont été fait gratuitement. C'est pour ça que maintenant on préfère de l'*open source*, qui ne fonctionne que sur du commun avec des financements de donations. » (Un membre de Bazille.)

« Si on avait atteint une masse critique, on aurait lancé un parti politique mais ça n'a pas été le cas. Toutes nos propositions postées sur notre sites pour le moment tombent dans un puit... elles ne deviennent rien. » (Un membre de Bazille.)

« On a eu un contact avec un maire d'une petite ville basée à côté de Lyon. Mais le site regorgeait de propositions trop "macro", pour la présidentielle, et pas assez au niveau local. Donc ça ne lui correspondait pas. Certains y croient mais il y a vraiment moins de monde. Soit les questions sont inintéressantes soit les questions sont trop spécifiques et ça touche forcément un moins large public. » (Un membre de Bazille.)

« On oscillait entre un statut d'entreprise ou d'asso, mais clairement l'un ou l'autre ça nous bloque. L'association nous bloquait sur l'idée du bureau, avec une organisation centrale, alors qu'on ne voulait pas de responsables. » (Un membre de Bazille.)

« Beaucoup de *Civitech* sont en difficultés financières car elles recherchent un marché qui soit des adhérents ou des consommateurs. Mais on a tous du mal à rencontrer un marché. Soit parce que l'offre n'est pas adaptée, soit parce que c'est trop tôt et que les gens ne sont pas prêts, ou alors c'est aussi une hypothèse, les Français ne s'intéressent pas de cette manière-là à la vie publique. » (Un membre de Questionnez vos élus.)

« J'étais trésorier de l'asso. Pendant les trois premières années, je n'ai fait que du bénévolat. Le *crowdfunding* a permis de financer ça. Mais on a arrêté au bout de deux ans car l'association ne pouvait plus suivre. » (Un membre de Questionnez vos élus.)

« Il n'y a que du temps bénévole lorsqu'il s'agit du temps humain et après il faut payer les infrastructures physiques et numériques qu'il y a derrière, c'est l'allocation de deux serveurs à l'heure actuelle pour l'ensemble des activités de l'association. » (Un membre de Regards Citoyens.)

« On fait payer notre appli aux élus car on a des besoins financiers pour maintenir la technique, et en plus si c'est gratuit tu t'inscris mais tu ne t'en sers pas. Donc on a construit une offre qui pousse les élus à utiliser notre service : c'est 9 euros par mois, mais si tu poses une idée dans le mois, c'est gratuit. Donc ça te pousse à participer. » (Un membre de Stig.)

b) Avec quelles ressources ?

1. Le modèle bénévole

« On avait pas de *business model*, que du temps passé. Quand on avait besoin d'un serveur, on prenait nos propres serveurs qui étaient utilisés pour d'autres biens. C'était la débrouille. On n'a pas fait de recherche de financement ou de donations. Il aurait fallu avoir un statut association or nous étions juste un nom. » (Un membre de Bastille.)

« Notre fondateur a beaucoup contribué financièrement et à titre personnel à la mise en route et au lancement de Questionnez vos élus. Puis on est passé par des sites de

crowdfunding qui nous ont permis de mettre un peu d'argent dans le système, mais qui ne nous permettaient pas de nous rembourser ou d'équilibrer. » (Un membre de Questionnez vos élus.)

« Pour faire campagne, il faut du temps et de l'argent. Et je n'ai pas les moyens de le faire. Il faut que je bosse... De la même manière que je n'ai pas le temps pour les mêmes raisons d'aller aux réunions de la *Civitech*. » (Une « candidate citoyenne » de LaPrimaire.org.)

« Notre démarche débute en 2015. On est un petit peu lent car on a tous des activités en parallèle assez dense. » (Un cabinet d'affaires publiques.)

« On a perdu l'envie. Dès que tu commences avec le prisme techno, il y a une sorte d'isolement. On est allé voir le Civic Hall pour grossir l'équipe mais on n'a pas réussi. Il faut du temps, des bénévoles... » (Un membre de Bazille.)

« On n'avait pas de hiérarchie, ni président, ni trésorier. Tout était coopératif et décentralisé. En termes de communication, le nom #MaVoix, les vidéos diffusées, l'affiche électorale, ont été faite de manière spontanée, sans passer par une agence de communication. On a tout fait avec de l'intelligence collective. » (Un membre de #MaVoix.)

« Personne n'était payé ; tout était bénévole. Il n'y avait pas de bénéfice à en tirer, juste du temps passé. Pour organiser des cafés par exemple, les gens prenaient sur leurs deniers. Moi j'avais des potes qui géraient des espaces de *coworking*. On faisait tourner un chapeau pour payer les frais. Par exemple 200 euros pour louer une salle. La partie la plus difficile, c'était pour la campagne des législatives : on avait 43 circonscriptions à financer ce qui représente 92 000 euros, les affiches, les bulletins, etc. Tout ça coûte cher. Il y avait par exemple 400 affiches à payer. C'était le truc le plus difficile à faire sans association ou structure de financement. #MaVoix, c'était juste un *hashtag*, juste un nom. » (Un membre de #MaVoix.)

« Un an avant les législatives de 2017, on a testé notre dispositif à l'élection législative partielle de Strasbourg. Il y avait juste une circo à payer, et les gens ont mis chacun dix euros pour qu'on puisse la financer. » (Un membre de #MaVoix.)

2. Le modèle entreprise

« C'est possible de travailler pour des institutions et les aider à développer les outils dont ils ont besoin. Ça s'appelle du travail de *consulting*. » (Un membre de #MaVoix.)

« On met en place des plateformes *open source* pour des institutions donc ça c'est un premier volet technique qui se distingue d'autres entreprises qui vendent des plateformes. Et le deuxième volet est une offre de conseils de méthode pour savoir gérer ces plateformes et sur la démocratie participative numérique en général. » (Un membre d'Open Source Politics.)

« Certains clients ont les capacités en interne de déployer une plateforme de participation. Donc nous, soit on intervient en tant que conseil technique pour qu'ils aillent plus vite sans faire d'erreur, soit on fait du conseil, de la formation sur les outils, des méthodes d'animation du débat public, des rapports d'analyse, etc. » (Un membre d'Open Source Politics.)

« On a un *business model* de consultant. On vend des prestations basées sur de l'informatique mais on n'est pas propriétaire de logiciel. Car pour nous le logiciel qu'on utilise est un bien commun, on ne vend pas le logiciel en lui-même mais son déploiement. » (Un membre d'Open Source Politics.)

« On a fait une levée de fonds de 50 000 euros, 24 personnes ont mis 2 000 euros chacun. La moitié, des gens qu'on connaît et l'autre moitié qu'on ne connaît pas. On a ensuite levé 250 000 euros pour déployer des fonctionnalités *premium*. » (Un membre de Ciwik.)

« Pour participer sur la plateforme et avoir un profil c'est gratuit. Mais en 2019, on a pour ambition de mettre en ligne des fonctionnalités payantes et optionnelles

notamment des sondages, de l'analyse, de l'évaluation, des rapports, etc. » (Un membre de Ciwik.)

« Trois modèles économiques existent : on peut vendre des données, des licences ou des compétences. Quand on vend des données à la fin, on fait du profilage ; quand on vend une licence, on vend en fait le logiciel d'installation ; et quand on vend des compétences, on vend en réalité de l'accompagnement. » (Un membre d'Open Source Politics.)

« En Allemagne, la plateforme de laquelle on s'est inspirée est Parliament Bosch, ils ont une vraie puissance militante car ils savent fédérer une communauté de citoyens. Ils avaient 1 000 personnes qui donnaient 10 euros chacune par mois pour faire vivre le projet et soutenir les actions. Donc ils avaient un réel *business model*. Ils étaient assez agressifs et forçaient les élus à répondre à leurs questions, ils montaient sur la scène politique et exigeaient de la transparence. Et ils ont réussi à se faire respecter des élus qui se sentaient obligés de répondre à la plateforme. » (Un membre de Questionnez vos élus.)

c) Un différentiel de culture

« On est dans un pays centralisé, dans lequel les gens attendent beaucoup de l'État central, c'est la culture française. Il faut faire avec. Si les *Civictech* ne sont pas portées par l'État central, elles continueront d'échouer et de vivre. Lorsqu'un sénateur vert lança une consultation sur un projet de loi sur la biodiversité, la ministre de l'Écologie de l'époque, Ségolène Royal annonça dans un communiqué qu'elle soutenait cette initiative. À ce moment-là, la participation a fait un bon de 500 % sur la plateforme. » (Un cabinet d'affaires publiques.)

« Nous avons donc un financement initial de notre *sponsor* fondateur qui figure sur ce mur à l'extérieur, Google, etc. Nous sommes alimentés par les frais d'adhésion, de sorte

que les personnes que vous voyez dans cet espace paient chaque mois pour travailler sauf si elles sont dans un programme de résidence. Nous avons des revenus grâce aux événements afin que les gens puissent réserver l'espace pour organiser des rencontres en soirée, des librairies, des panels... Il y a donc un revenu pour les événements. De toute évidence, nous allons aussi obtenir des fonds de fondations, comme la Craig Newmark Foundation, qui nous donne de l'argent pour des causes spécifiques, comme Craig Newmark qui a octroyé des fonds pour mettre en place un programme de résidence pour les organisateurs. Par conséquent, si vous êtes un organisateur, vous avez besoin d'une communauté pour développer un réseau avec lequel vous pouvez avoir un abonnement gratuit à Civic Hall et la Fondation Craig Newmark soutient l'adhésion de ces personnes. Les revenus proviennent de sources diverses, y compris des fondations, de grandes organisations et des cotisations des membres. » (Un membre du Civic Hall de New York.)

2.3.4. Section 4. Faire de la démocratie un *business* ?

a) La démocratie a toujours été un *business*

« Tout le monde fait du *business* avec la démocratie, regardez les instituts de sondage, les entreprises qui impriment les bulletins ou les affiches de campagne, ceux qui nettoient les salles des bureaux de vote, etc. ; plein d'entreprises privées concourent déjà à l'organisation des élections. » (Un membre du Vote Orange.)

c) Les professionnels de la participation

1. Le marché de la participation

« Il y a tout un marché des consultants qui nous vendent de la participation. Je me suis pourri la tête avec ces consultants qui nous vendaient n'importe quoi. Il nous proposait des groupes de co-construction avec d'un côté les décideurs avec les élus, et de l'autre les citoyens-témoins... Ce n'est pas possible de vendre des choses pareilles. Mais pour eux c'était « de la démocratie participative ». Donc non seulement il y a un marché, mais un marché de gens qui n'y comprennent rien, qui ne sont jamais allés voir ce que cela donne. » (Une « candidate citoyenne » de LaPrimaire.org.)

« Make.org avait organisé un événement, dans lequel les élus étaient invités, et chaque *Civitech* venait "pitcher" face à eux. Ensuite, les députés pouvaient faire leur marché, passer commande. C'est bizarre de penser la démocratie comme ça, on ne doit pas être dans une logique d'échanges marchands, ou de marché, sinon ils n'ont vraiment pas compris la crise de confiance qu'il y a envers eux. » (Un membre de #MaVoix.)

« La participation citoyenne, c'est un *business*. C'est une hypocrisie de ne pas le reconnaître. Il y a un marché de la participation comme de l'opinion. Nous sommes une boîte commerciale qui veut faire du profit, donc on ne peut pas dire qu'il n'y a pas de marché. » (Un membre de Make.org.)

2. Des professionnels de la politique ?

« Le profil des gens de la *Civitech*, ce sont des gens qui finissent leur études qui ont une bonne idée, sur un bon outil, une bonne plateforme et se disent que c'est révolutionnaire et que ça va changer les choses sauf qu'ils ne se rendent pas compte qu'avant eux y a eu des dizaines de personnes qui ont voulu faire la même chose, peut-être pas avec la même technologie, qui ont eu des succès mitigés, voire connu des échecs. » (Maître de conférences en science de l'information et de la communication à Assas.)

3. La résurgence de la société civile ? Réalité ou mythe populiste

« Quand on parle de société civile, on a deux acceptions : certains vont y voir la société dans son ensemble, et d'autres vont y voir des corps intermédiaires comme les associations, les ONG qui défendent des valeurs et des intérêts. De qui parle-t-on quand on parle de société civile ? De plus en plus, ça signifie les associations, les parties prenantes pour les entreprises, les ONG, etc. Elles ont de plus en plus une vraie légitimité à agir sur beaucoup de choses et les citoyens ont une bonne opinion d'elles à l'inverse d'autres institutions. Ces sociétés civiles sont également de plus en plus organisées, avec de plus gros moyens financiers et assument parfois de vraies missions de service public à la place de l'État. » (Un directeur d'études d'opinion dans un institut de sondage.)

« Dans la *Civictech*, il y a un peu ce débat clivant qui oppose le méchant politique face au gentil citoyen. Par exemple dans les dernières réunions #MaVoix, je n'ai pas été invitée parce que j'étais élue et qu'une élue "bah, ce n'est pas bien" ». (Une « candidate citoyenne » de LaPrimaire.org.)

« C'est du "Tous pourris" face à la pureté citoyenne. C'est effectivement populiste, on prend les gens pour des imbéciles. Dans la politique on manque de fonds, c'est pour ça qu'on est dans le populisme ; alors que le civisme c'est l'éducation populaire, c'est le contraire du populisme. » (Une « candidate citoyenne » de LaPrimaire.org.)

« La *Civictech* au lieu de nous accompagner, d'expliquer le rôle de l' élu, de faire de la pédagogie sur nos missions etc., elle s'oppose aux élus, alors qu'elle pourrait être un outil de service. Mais on n'est toujours dans une relation d'angélisme des citoyens face aux mauvais élus. » (Une « candidate citoyenne » de LaPrimaire.org.)

« Notre maire a dit en rigolant, lorsqu'elle a vu les candidats « citoyens » d'En marche ! : "On a quand même pas attendu En Marche ! Pour avoir des citoyens dans notre majorité !" et c'est tout à fait ça. » (Une « candidate citoyenne » de LaPrimaire.org.)

« Le mot "citoyen" a remplacé le mot "peuple" qui était très utilisé dans les années soixante par tous les bords politiques. À droite, on appelait le peuple français, ça a commencé avec De Gaulle. La gauche disait aussi qu'elle représentait "le peuple", l'extrême droite utilisait aussi ce mot, et c'était une manière de se donner une légitimité. Le peuple aujourd'hui, ça fait un peu ancien et c'est le mot "citoyen" qui est apparu, qui est lui aussi un moyen de se donner une légitimité démocratique. » (Un directeur d'études d'opinion dans un institut de sondage.)

« C'est la même chose avec le terme "classe moyenne" qui est de plus en plus utilisé, car on voit que 80 % des Français se classent parmi les classes moyennes, et pourtant à l'intérieur de ce mot il y a des écarts considérables, avec des gens qui gagnent 5 000 euros par mois et d'autres qui touchent le SMIC. On est dans des sociétés de plus en plus complexes, où chacun a sa réalité, donc c'est difficile d'englober l'ensemble

des diversités sociologiques avec un mot, comme "citoyen" ou "classe moyenne", vu les profils variés dans la société. » (Un directeur d'études d'opinion dans un institut de sondage.)

« Je ne pense pas qu'ils soient populistes, ils reprennent tous une critique centrale, reprise depuis longtemps par les constitutionnalistes qui la fermeture complet du champ politique représentatif (c'est-à-dire du personnel politique) » (Un sociologue spécialisé dans les usages numériques.)

« Je suis mal à l'aise avec certaines plateformes. Normalement elles devraient pouvoir faire respecter la séparation des pouvoirs. Je trouve ça bizarre qu'on laisse des pétitions qui essaient d'influer sur une décision de justice. Normalement on ne demande pas aux citoyens un avis sur une décision de justice. À la limite on demande une réforme judiciaire, mais pas que telle personne aille en prison, je ne suis pas pour les mouvements d'humeur. » (Un membre de Citization.)

« Il y a eu un fait divers d'une assistante du SAMU qui n'a pas pris en compte les plaintes d'un patient par téléphone, et le patient est décédé. Les gens ont fait une pétition pour que l'assistante du SAMU aille en prison. C'est un peu déroutant que le sort d'une personne soit potentiellement désigné comme ça collectivement sur le coup de l'émotion. » (Un membre de Citization.)

« Je ne crois pas à la sagesse des foules *in Real Life*. Mais je pense qu'elle est possible en ligne car il n'y a pas d'effet de foule. Quand les gens sont à côté des autres, ils prennent des décisions qui ne sont pas basées sur le raisonnement. On voit bien que la chasseuse de lions après avoir subi des harcèlements s'est suicidée. Tu ne peux pas empêcher quelqu'un d'avoir une réaction primitive. ». (Un membre de Stig.)

« Moi j'ai préféré les moments numériques et physiques plutôt que les discussions sur forum, car dedans on avait des engueulades à longueur de temps. » (Un membre de #MaVoix.)

« J'ai perçu la vague *Civictech* comme de la naïveté, ces acteurs-là sont nés dans le monde des réseaux de la communication et ne savent pas ce qu'est véritablement l'expression démocratique du suffrage. Ils pensent que tout le monde est capable de contribuer comme nous le faisons, c'est de la naïveté ou du *business*. » (Un professeur de droit public à Assas).

« Je ne crois pas que ce soit du populisme, je pense que ce sont des gens qui ont voulu prendre le pouvoir pour changer les choses ; ou alors du populisme dans la croyance selon laquelle les choses sont simples et qu'il suffit de les exprimer avec bon sens pour que ça se fasse. » (Un professeur de droit public à Assas.)

« Populisme, je ne sais pas, mais on dit que le processus d'additions de citoyens est plus vertueux. Ça rejoint un des arguments des populistes de dire que les citoyens sont plus vertueux que les représentants. » (Un professeur de droit public à Assas.)

« Je ne vois pas des populistes, je vois le côté un peu naïf des gens qui se disent que s'ils se donnent la main ça va aller mieux. » (Un sociologue spécialisé dans les usages numériques.)

4. Une indubitable professionnalisation des membres de la *Civictech*

« On avait un mouvement continu de personnes permanentes et d'autres occasionnelles qui venaient nous aider. Mais on a mis plusieurs clés qui nous ont permis de garder vraiment une organisation horizontale, qui a été imposée par le collectif au fur et à mesure grâce à des bonnes idées. On avait des réunions dans chaque grosse ville une fois par mois ; pour les circonscriptions, c'était une fois par semaine, et puis on réglait les problèmes aussi sur Internet une fois par semaine, ce qui nous a permis d'avoir une réelle coordination avec les territoires. Et lorsqu'on avait des problèmes plus globaux on se retrouvait un week-end pour les résoudre ensemble. » (Un membre de #MaVoix.)

« C'est vrai que l'équation était compliquée. On ne voulait pas personnifier le mouvement, et en même temps on ne se cachait pas. La règle pour tout le monde, c'est

que personne ne devait aller sur un plateau de télévision. Si on voulait vraiment incarner ce qu'était #MaVoix, les journalistes devaient se rendre compte de la diversité du mouvement, et pas le personnifier. » (Un membre de #MaVoix.)

c) Privatise-t-on la démocratie ?

« Privatisation ? Oui et non. Les dispositifs existent par des institutions qui les mettent en place via des marchés publics. Donc la définition du besoin, le cahier des charges, la procédure et son exécution, c'est la collectivité qui s'en occupe, donc ça reste du public. » (Un membre d'Open Source Politics.)

« Ce qui est dérangeant, c'est lorsque l'espace public est régulé par un espace privé. » (Un membre d'un *think tank* spécialisé dans le numérique.)

« Lorsqu'un ministère fait appel dix fois à une même plateforme et repaye dix fois pour quelque chose qu'il avait déjà acquis et sur lequel il n'a aucune maîtrise, alors se pose la question de privatisation de la démocratie participative. » (Un membre d'Open Source Politics.)

« Là où c'est préoccupant, c'est lorsqu'un outil privé, donc propriétaire organise une consultation, alors qu'on n'a pas la main dessus et qu'on ne sait pas ce que deviennent les données. On ne sait pas comment c'est codé. Donc il y a un enjeu de privatisation de la souveraineté qui très inquiétant. » (Un membre d'Open Source Politics.)

« Non car la démocratie ne se privatise pas par nature. C'est un concept qui ne se privatise pas. » (Un professeur de droit public à Assas.)

« On ne peut pas privatiser car le dernier mot reste aux institutions mais si c'est l'espace de discussion dans lequel on est ? En réalité, dans la démocratie, elle ne préfigure pas les espaces de discussion, elle préfigure certains espaces dont la discussion sera formalisée et aura une conséquence juridique. Mais elle n'indique pas du tout par quel procédé le débat doit avoir lieu. » (Un professeur de droit public à Assas.)

« On peut dire à des entreprises privées d'exercer des activités d'intérêt général mais on doit exiger un agrément technique. Donc elles ne peuvent exercer l'activité que si elles respectent telles normes techniques, par exemple des conditions d'authentification, de mesure de la vraisemblance, de chasse aux robots. » (Un professeur de droit public à Assas.)

d) « Citoyen », le nouvel atout *marketing*

1. Un *civic washing*

Sur le terme *Civictech* : « c'est du *marketing*. » (Un membre du CESE.)

« Oui et c'est comme le *greenwashing*, ça vide le truc de sa substance. » (Un membre de #MaVoix.)

« Le terme a réussi à nous fédérer autour d'un mot, ce qui permet d'être identifiable par les médias, mais aussi par les citoyens. Le fait qu'un terme émerge comme ça c'est positif pour développer le marché et les organisations. » (Un membre de Stig.)

« Est-ce qu'on s'en sert à tort et à travers, peut-être bien. Est-ce que des initiatives se revendiquent de la *Civictech* sans en être, c'est sûr. » (Un membre de Stig.)

« Ce n'est pas parce que les mots sont galvaudés qu'il faut arrêter de les utiliser. » (Une « candidate citoyenne » de LaPrimaire.org.)

« De manière générale, je pense qu'on a utilisé le terme citoyen pour éviter de dire qu'un citoyen était un utilisateur. » (Un membre de Bazille.)

« Le terme *Civictech* est aujourd'hui revendiqué par des gens qui cherchent le *buzzword*, mais qui est dénaturé. » (Un membre d'Open Source Politics.)

« Je préfère utiliser le terme citoyen plutôt qu'utilisateur ou internaute, car on manque de notoriété. Le fait de dire citoyen quand on parle de notre app ça indique aux gens

qu'elle a une vocation sociable. Ça permet de mieux faire comprendre ce qu'on fait sans rabâcher un tas de phrases. » (Un membre de Stig.)

Citoyens atout marketing ? « Si mais ce n'est pas très grave, car « usagers de la démocratie » ça faisait vraiment compliqué. » (Un sociologue spécialisé dans les usages numériques.)

2. Titre sous-partie 2 : Internet, un outil pour la démocratie ?

2.1. Chapitre 1 : L'esprit d'Internet

2.1.1. Section 1 : La naissance d'Internet

A) Aux origines d'Internet, une architecture ouverte et coopérative

« Du consensus il y en a beaucoup sur Internet, c'est même à la base de la construction d'Internet. Les pionniers d'Internet ont construit des réseaux, les premières applications avec des groupes de travail en ligne, ouverts à tous, participatifs et dont la prise de décision reposait sur le consensus. Il n'y avait jamais de vote, les différents membres devaient se mettre d'accord. C'est encore le cas aujourd'hui, puisqu'une des principales instances de normalisation d'Internet qu'est le 3WC fonctionne encore pareillement, avec des groupes de travail ouverts dans lesquels les gens discutent des nouvelles normes techniques qui vont avoir un impact sur le développement d'Internet, même. » (Maître de conférences en science de l'information et de la communication à Assas.)

2.2. Chapitre 2. Les bienfaits d'Internet

2.2.1. Section 1. Créer un nouvel espace démocratique

A) Agrandir l'espace public

« Avoir le conseil municipal d'une ville en vidéo, c'est un outil de transparence, ça permet à tout le monde de voir en direct la séance, de la regarder en *replay* ; de voir de quoi on discute et comment on vote. » (Une « candidate citoyenne » de LaPrimaire.org.)

« Internet, c'est juste un nouvel espace qui s'est créé. Avant l'endroit pour faire la politique, c'était les proches, le bar tabac, les potes, la rue sur le marché ; on distribuait des tracts. Il y avait une sphère privée (la famille, les amis) et une sphère publique (les endroits lieux de rencontre) et une sphère plus générale : la ville, le national. Internet

ouvre un espace, dans un contexte où l'on est de plus en plus mobile, on l'on connaît du coup moins ses voisins. » (Un directeur d'études d'opinion dans un institut de sondage.)

« Internet existe depuis les années quatre-vingt mais a eu un impact énorme sur la transparence et l'accès à l'information avec les *leaks*. Concernant les outils de la *Civictech*, on ne sait pas encore ce qu'ils donnent et comment les citoyens vont s'en emparer. On a vu la pétition contre la loi travail sur Chang.org très médiatisé, avec une influence sur la vie publique, mais on voit bien que ce type de contestation reste peu médiatisé. » (Un directeur d'études d'opinion dans un institut de sondage.)

« Aujourd'hui, cela améliore l'apport de citoyens qui auparavant ne le faisaient peut-être pas. Cela peut leur permettre d'apporter une proposition, une idée. Nous l'avons expérimenté dans le cadre d'une consultation sur l'orientation et on a vu ce que cela nous apportait. Il y a du matériel, qu'on a retenu et qu'on a préconisé aux pouvoirs publics, qui ne vient pas de nous mais des citoyens. Ça peut servir à quelque chose parce qu'Internet c'est notamment plus simple que le courrier papier. » (Un membre du CESE.)

« Je pense qu'on a réussi à ouvrir une brèche, à créer un autre récit possible dans les imaginaires [avec les candidatures citoyennes via des plateformes numériques]. » (Une « candidate citoyenne » de LaPrimaire.org.)

« Le numérique donne la capacité aux citoyens de participer au débat public, à la décision public et à son évaluation. » (Un membre d'un *think tank* spécialisé dans le numérique).

« Internet nous a permis de nous organiser et de garder un fonctionnement horizontal. On utilisait Internet pour se réunir en ligne. Le lundi soir en ligne, c'était les réunions d'accueil ; le mercredi, c'était les réunions de finances : le jeudi, c'était les collectifs locaux qui résolvaient les problèmes ensemble. » (Un membre de #MaVoix.)

« On voit une tentative de régulation assez maladroite de la démocratie numérique avec une approche technique et non politique ou anthropologique. Les citoyens ont une parole, c'est indéniable, mais on voit des élites perturbées par cette libération de la parole. Elles ne maîtrisent pas ces nouvelles modalités de prise de parole. Et leur régulation, c'est de leur fermer la bouche. » (Un membre d'un *think tank* spécialisé dans le numérique.)

« La participation sur Internet peut transformer la démocratie, tout dépend de sa promesse d'impact. Mais s'il n'y en a pas, c'est mort. » (Un membre de #MaVoix.)

« Même au Parlement, tous les députés sont censés avoir un avis sur toutes les questions. On sait qu'ils travaillent par commission et qu'ils n'ont un avis que grâce à cela en plus de leurs affinités. Aujourd'hui notre société est tellement complexe, pour qu'une seule personne puisse avoir un avis et des positions sur l'ensemble des enjeux et des politiques actuelles. On a besoin de conseillers. » (Un directeur d'études d'opinion dans un institut de sondage.)

« Dans le cadre de la participation, [il faut] que ce soit une participation volontaire prise dans le cadre des travaux que nous menons, et que cela devienne un apport supplémentaire et ré-institutionnalisée par la société civile organisée. » (Un membre du CESE.)

« On constate une émancipation du citoyen, avec une augmentation de son contre-pouvoir, et peut-être de narcissisme où chacun considère qu'il a quelque chose à dire. Auparavant, dans les partis politiques, il y avait des gens simples qui venaient pour faire les sandwichs ou mettre des tracts dans des enveloppes et ils ne faisaient que ça. Ils étaient contents car ils se mettaient au service d'une idéologie collective. Aujourd'hui, tout le monde a un truc à dire sur tout et plus personne ne veut s'occuper de l'intendance. » (Un cabinet d'affaires publiques.)

« Internet élargit le spectre de l'espace médiatique. On est très loin de la représentation, de l'élection, de la prise de décision mais on fait des choses, on discute dans l'espace public. » (Un sociologue spécialisé dans les usages numériques.)

« En ce sens, ce qui est intéressant avec la *Civitech*, c'est l'émergence d'une autre forme de légitimité, celle des électeurs, à côté de la représentation. » (Un sociologue spécialisé dans les usages numériques.)

« À l'époque, les livres blancs existaient déjà, mais on ne prenait que les verbatims qui nous arrangeaient pour les compléter ; tandis que dans le cadre d'une consultation numérique, je ne dis pas qu'il n'y a pas de choix éditorial avec les nouvelles technologies, mais au moins l'auteur de la concertation s'en explique et rend des comptes [sur les verbatims sélectionnés]. On est donc dans la totale traçabilité et totale transparence. Avant on était dans des démarches de couloirs. Aujourd'hui on est dans une vitrine aux yeux de tous et avec la possibilité de se faire contrôler par tout le monde. » (Un cabinet d'affaires publiques.)

« Le véritable apport du numérique, c'est la capacité d'action de chacun des citoyens qui est démultipliée. On permet de faire acquérir aux citoyens plus d'autonomie vis-à-vis de sa situation et de sa capacité d'action. » (Un membre de Regards Citoyens.)

« La participation sur Internet, « recueillir l'information auprès des citoyens en amont, ça ne peut que renforcer la légitimité du législateur (c'est toujours lui qui décide), et ensuite ça ne peut qu'améliorer la qualité de la réflexion, car ceux qui parlent sur les plateformes ont l'expérience de ce dont ils parlent. C'est finalement se payer des experts à peu de frais. » (Un professeur de droit public à Assas.)

B) Aller chercher d'autres publics

« C'était un moyen pour les personnes de la société civile de s'impliquer davantage qu'elles ne l'auraient fait sans la *Civitech*. Ça a permis à certaines personnes d'essayer d'améliorer le système politique par le biais des nouvelles technologies. » (Un membre de Questionnez vos élus.)

« Internet ramène des gens vers le politique car beaucoup d'entre eux s'informent des débats politiques sur Internet et ne le faisaient pas avec des journaux traditionnels. »
(Un directeur d'études d'opinion dans un institut de sondage.)

« Ce qui a fait la force des pratiques sur Internet, c'est l'anonymat. On pouvait s'émanciper des carcans sociaux lorsqu'on prenait la parole et on pouvait faire entendre notre voix sur des sujets de société, de l'actualité etc., donc ça avait un rôle émancipateur très important à la base de l'anonymat. Si vous êtes une femme et que vous n'osez pas prendre la parole dans les réunions publiques, eh bien sur Internet on ne verra pas que vous êtes une femme. Si vous êtes noir ou arabe et victime de discrimination eh bien sur Internet on ne le voit pas. Si vous êtes jeune et qu'on ne vous prend pas au sérieux, sur Internet, on ne le verra pas. Cette limitation liée à des carcans sociaux est vachement amoindrie sur Internet. » (Maître de conférences en science de l'information et de la communication à Assas.)

« La consultation numérique, ça permet à d'autres publics de participer, qui n'avaient pas leur voix, face au *lobbying* de couloir. Donc on peut apporter de la transparence, et une autre contribution. » (Un membre d'Open Source Politics.)

« Certains outils demandent juste une adresse *mail* et d'autres demandent plus d'éléments, cela permet de s'assurer qu'il n'y a qu'une seule personne qui vote par exemple ou qu'elle ne vote qu'une fois. Après ça dépend, certaines institutions demandent à ce que l'inscription soit nominative, d'autres pensent que l'anonymat peut libérer la parole. Ça permet à des lanceurs d'alerte de prendre la parole dans une concertation. » (Un membre d'Open Source Politics.)

« Auparavant vous aviez les partis politiques qui avaient leur plateforme mais qui n'étaient à destination que de leurs militants. Les *Civictech* ont permis de s'adresser à monsieur et madame tout le monde. » (Un membre de Questionnez vos élus.)

Élargir le champ de la participation

« La *Civitech*, ça va permettre à des gens qui n'étaient pas spécialement militants ou sympathisants, et qui ne se déplaçaient pas dans les partis, de participer d'une autre manière sans être politisés. » (Un membre de Questionnez vos élus.)

« Mais ce qu'on constate qui est nouveau, c'est la démocratie discursive : celle de la capacité du citoyen à participer dans le débat public. Et ça perturbe largement le jeu démocratique car ces plateformes et ces espaces numériques permettent à cette parole de se déployer, cela pose un tas de questions sur la structuration du débat public. ». (Maître de conférences en science de l'information et de la communication à Assas.)

C) Casser les frontières physiques

« 90 % des gens qui participent le font sur leur smartphone. Ils sont dans le métro et ils peuvent faire 6 à 8 propositions. » (Un membre de Make.org.)

« Deuxième chose positive au début, c'était de dire que sur Internet on s'affranchit de la distance et du temps, ce qui n'est pas rien en démocratie. Tu ne peux pas aller à la réunion publique de la mairie à 18 heures parce que tu travailles ou tu es fatigué de ta journée, bah tu peux aller sur Internet laisser un avis à 21 heures parce que c'est possible si tu en as envie, si tu veux débattre avec quelqu'un qui se trouve à Lille sur un projet de loi, bah c'est possible. » (Maître de conférences en science de l'information et de la communication à Assas.)

« Beaucoup de personnes m'ont raconté que le fait de prendre des microdécisions à des instants à n'importe quel moment dans le métro ou le bus le soir, avait changé beaucoup de choses. Avant ils votaient peu ou n'étaient pas intéressés par la politique. Donc Internet a permis d'aborder de manière neuve cette question. » (Un membre de Bazille.)

« L'intérêt d'Internet, c'est qu'on peut s'y intéresser à 2 heures du matin. » (Un membre de Ciwik.)

« Le design facilite la prise en main. Là enfin ce n'était pas une obligation d'aller à une assemblée le vendredi à 17 heures ou d'être utilisés comme une simple machine à tracter ou à *troller* le Web. Sur le Web tu arrives, tu es comme tout le monde, tu n'es pas jugé, tu es anonyme. » (Un membre de Bazille.)

2.2.2. Section 2. Un *empowerment* relatif des citoyens

« Cette capacité du citoyen aujourd'hui est très limitée. On est encore dans un cadre de la démocratie représentative, avec des mécanismes classiques de décisions qui n'ont pas bougé. La codécision sur les budgets participatifs ne rime pas à grand-chose. » (Un membre d'un *think tank* spécialisé dans le numérique.)

« L'*empowerment*, cette mise en capacité en anglais, elle bute aujourd'hui sur le fait qu'on n'a pas du tout réfléchi à comment équiper la société civile pour qu'elle s'auto-construise ou qu'elle puisse faire de la codécision. ». (Un membre d'un *think tank* spécialisé dans le numérique.)

« Effectivement l'*empowerment* décisionnel, il n'existe pas. Il y a quand même des choses assez nouvelles qui émergent comme le budget participatif de la ville de Paris. On est dans une forme d'*empowerment* décisionnel car on va laisser une partie du budget à des citoyens qui vont décider sur Internet quel projet doit être financé ou pas et on va respecter cette décision. C'est une forme d'*empowerment* décisionnel. » (Maître de conférences en science de l'information et de la communication à Assas.)

« Cette possibilité d'amendement citoyen, je n'y crois pas beaucoup. On en fera un pour faire décor et en donner un gage de légitimité, de crédibilité mais voilà. » (Un membre d'un *think tank* spécialisé dans le numérique.)

« On voit des applications mobiles pour des collectivités territoriales pour générer de la donnée contributive. Faire de la participation sur le menu de la cantine, c'est bien,

mais ce n'est pas ça qui va changer la démocratie ou va l'empêcher de fonctionner. »
(Un membre d'un *think tank* spécialisé dans le numérique.)

« Je ne suis pas convaincu par ces modèles, dans la mesure où l'engagement ne se décrète pas, et ce n'est pas une application qui va générer la chose. Pour faire moderne, on demande à des maires d'utiliser une application pour faire de la démocratie directe, mais on n'est pas dans la réflexion sur comment j'engage davantage mes concitoyens, comment je leur donne envie de participer aux décisions. » (Un membre d'un *think tank* spécialisé dans le numérique.)

« Je suis allée à la consultation de Paula Forteza à l'Assemblée nationale. Plein de gens m'ont dit que c'était du pipo et que les choses avaient été décidées à l'avance. Donc on était dans une fausse concertation. » (Une « candidate citoyenne » de LaPrimaire.org.)

2.2.3. Section 3. Internet a permis de « démocratiser l'expertise »

« Ce qui est intéressant dans l'intelligence collective, c'est d'aller récupérer les expertises, qui ne se valent pas toutes, on ne va pas se leurrer, mais il y a des choses intéressantes qui émergent. » (Un cabinet d'affaires publiques.)

« On le voit dans les commentaires des pétitions. Il y a des commentaires qui ne veulent rien dire et d'autres qui sont très travaillés, argumentés, documentés. Ce qui fait qu'avec Internet on entend désormais ces gens qui ont une expertise ou se sont fait une expertise sur le sujet. » (Un membre de Citization.)

4.5. Chapitre 3. Les limites d'Internet

2.3.1. Section 1. Le solutionnisme technologique : « Internet sauvera le monde »

« Il y a pour beaucoup l'idée que la démocratie est cassée et qu'on va lui faire une rustine avec la technologie pour la remettre d'aplomb. » (Un membre d'un *think tank* spécialisé dans le numérique.)

« En France, notre démocratie ne s'est pas remise en cause depuis plus de deux siècles. C'est ce que dit très bien Pia Mancini. Quand notre Constitution et nos systèmes politiques ont été rédigés, c'était à partir d'un système d'information qui datait du xv^e siècle. » (Un cabinet d'affaires publiques.)

« Il y a une limite évidente qui vient de la fascination technologique et certains ont une vision strictement technologique du sujet. C'est un tropisme actuel dans lequel beaucoup de gens se sont engouffrés. Une sorte de solutionnisme technique assez classique qu'on trouve chez les députés mais aussi chez les *Civictech* où on pense que la crise démocratique peut trouver une solution idéale avec le numérique. » (Un cabinet d'affaires publiques.)

« L' élu ne peut pas remplir son rôle de transmission de la volonté générale, car avant Internet on n'avait pas réussi à créer une réelle démocratie participative. Il nous fallait pour la créer un moyen de communication immédiat et mutuel, qui soit montant et descendant car les moyens de communication précédents (l'imprimerie, l'écriture) étaient uniquement descendants. » (Un membre de Stig.)

« Une partie de la *Civictech* est un peu phagocytée. Elle est dans l'illusion que le numérique va tout résoudre. On est la *start-up* des jeunes et tout ça est *wonderfull*, et on met des mots anglais partout, alors qu'on n'est pas dans la vraie consultation. » (Une « candidate citoyenne » de LaPrimaire.org.)

« On est dans un monde de rêveurs, d'idéalistes, qui consiste à croire qu'avec le *digital* [numérique] on agit. Or on ne fait que soutenir quelque chose, impulser une action. Mais en aucun cas on agit sur un monde dans lequel le pouvoir reste sur des institutions réelles. » (Un cabinet d'affaires publiques.)

« Nous on considère que dans dix ans, la vie politique se fera principalement autour d'applications numériques. » (Un cabinet d'affaires publiques.)

« Notre algorithme classe les idées qui ont le plus de succès sur notre plateforme. On pourrait donc générer, illustrer, la volonté générale, ce qui est notre objectif et voir

quelles sont les propositions qui ont le plus de succès. On peut ensuite transformer ces idées simples en textes de loi. » (Un membre de Stig.)

« C'est l'histoire des cercles concentriques. Les réseaux sociaux au départ, ce sont les *early adopters* qui sont dessus puis petit à petit le cercle s'agrandit. Facebook était uniquement disponible à l'université puis est devenu accessible à tout le monde. Des personnes qui étaient contre ces services au début finissent par s'y inscrire tout de même par la pression sociale engendrée par les réseaux sociaux. Aujourd'hui, tu choisis d'aller sur un réseau social parce que tu y connais du monde, sinon ça ne sert à rien. » (Un membre de Stig.)

« Lorsque la plateforme LaPrimaire.org est sortie, j'ai trouvé que c'était une vraie solution, un utile moyen de communication. Je me suis dit que ça allait me permettre de renverser, de *hacker* le système. » (Une « candidate citoyenne » de LaPrimaire.org.)

« Certains croient vraiment dans le fait que la technologie a un pouvoir émancipateur, qu'on va pouvoir changer la démocratie avec des dispositifs techniques. Moi, ça fait dix ans que je bosse sur ce sujet et je suis un peu plus mesuré là-dessus car à chaque fois une nouvelle technologie chasse l'ancienne et recrée des promesses démocratiques, mais au final les choses évoluent peu, ça ne change pas radicalement la démocratie. » (Maître de conférences en science de l'information et de la communication à Assas.)

« Internet a un peu plus de 20 ans, dans 40 ans, la fracture numérique disparaîtra à mon avis. Lorsque l'écriture est apparue, tout le monde ne savait pas lire. Mais aujourd'hui ouvrir un livre est la chose la plus simple du monde. » (Un membre de Stig.)

« C'est un des biais de la *Civictech*, ce sont des gens technophiles qui ont encore tendance à penser que tout le monde est super équipé et super à l'aise avec le numérique. » (Maître de conférences en science de l'information et de la communication à Assas.)

4.5.1. Section 2. Plutôt une boîte à outils

« Je pense que le numérique n'est pas du tout adapté à la démocratie représentative, mais ça ne veut pas dire qu'il n'est pas adapté à la démocratie qui, elle, est en crise. »
(Un sociologue spécialisé dans les usages numériques.)

« On a trop tendance à résumer la démocratie au vote. Je ne pense pas qu'on puisse imaginer une démocratie 100 % numérique, en revanche, on peut avoir une démocratie plus numérique. » (Un membre de Regards Citoyens.)

« Ces outils [de la *Civitech*] ne sont pas un aboutissement ou une fin en soi, c'est juste un outil supplémentaire. Si on le considère comme l'espoir suprême de la démocratie, on est sûr d'aller dans le mur. C'est un outil supplémentaire à la réflexion démocratique. » (Un membre du CESE.)

« Nous, on n'est pas un *lobby*, on est un outil agnostique. Un marteau : on peut s'en servir pour planter un clou ou casser un truc. On est un outil qui permet au *lobbying* citoyen de s'exprimer. » (Un membre de Stig.)

« Internet n'est pas plus dangereux pour la démocratie qu'un marteau. C'est un outil, ça dépend de ce que l'on en fait. » (Un membre du CESE/.)

« Les outils de la *Civitech* sont des outils ; donc ce qui améliore la démocratie, c'est la façon dont on s'en sert. Les outils de la *Civitech* permettent plus de rapidité, de réactivité, mais après tout ils dépendent de la façon dont on s'en sert et de la façon dont ils sont mis à la disposition des uns et des autres. » (Un membre du CESE.)

« Les *Civitech*, c'est un outil supplémentaire visant à éclairer et de manière totalement transparente les pouvoirs publics ou à prendre des décisions mais avec des biais méthodologiques assumés. » (Un cabinet d'affaires publiques.)

« C'est bien de voir un pays démocratique s'emparer de ces outils-là. C'est une soupape de décompression, ça permet de faire de la remontée d'information. On voit bien aux

États-Unis : le site We The People a très bien fonctionné. » (Un cabinet d'affaires publiques.)

Partie 3. Les limites de la *Civitech*

III.1. Titre sous-partie 1. Les limites de la *Civitech*

3.1. Chapitre 1. Le respect des valeurs fondatrices de la démocratie ?

a) Le principe d'égalité

« Aujourd'hui on a cette préoccupation importante de la dimension intuitive des outils qu'on développe pour que ce soit facile à utiliser. Ce n'était pas le cas il y a dix ans et un des gros biais, c'était que les développeurs développaient des plateformes compliquées à utiliser, car pour eux ça allait de soi. C'était logique que ça allait être pour tout le monde mais pas pour les usagers qui ne comprenaient pas leur fonctionnement. » (Maître de conférences en science de l'information et de la communication à Assas.)

« La plateforme n'est pas neutre et ça je m'en suis rendu compte avec les choix techniques et éditoriaux. » (Un membre de Bazille.)

« Notre plateforme n'était pas neutre ; par la compréhension du logo, du design, par l'association de couleurs ou de mettre en forme des questions ou les réponses, tu peux orienter la façon d'utiliser ta plateforme, et donc amener à ce que tu souhaites voir apparaître. » (Un membre de Bazille.)

« Il y a un *disclaimer* sur le service qui explique qu'on corrigera les fautes d'orthographe quand ça devient de l'incompréhensif total, car la phrase n'est pas structurée et difficile à modérer, on a une équipe qui la complète. Pour chaque refus lié à la charte de modération, un *mail* est envoyé à l'utilisateur. Il peut nous contacter par la suite pour en discuter, mais on motive le refus tout le temps. » (Un membre de Make.org.)

« C'étaient plutôt les utilisateurs qui faisaient de la modération. Lorsque les gens nous disent que le contenu est offusquant ou qu'il y a plein de fautes d'orthographe. » (Un membre de Bazille.)

« L'institution est modératrice de sa plateforme. Elle a des chartes de modération. Parfois il nous arrive d'être modérateurs de la plateforme. » (Un membre d'Open Source Politics.)

« Lorsqu'une question est déjà posée, on refuse de la reposer. Dans notre modération, les gens n'ont pas le droit de poser plus de cinq questions par mois, ce qui limite aussi les *trolls*. Ensuite par l'adresse IP on voit pas mal de choses. » (Un membre de Questionnez vos élus.)

« Si on biaise l'algorithme, on surpondère certaines idées qui arrivent en avant par rapport à d'autres. » (Un membre de Make.org.)

« On essaie de mettre des solutions par rapport à ça. Cela sous-entend qu'une idée première a tendance à rester première car les gens la voit et vote pour. Nous, pour éviter ça, on a mis en place un mode aléatoire d'apparition comme sur Tinder, qui t'affiche des idées au hasard. L'intérêt, c'est que ça brasse des idées, et des idées anciennes ou moins réputées peuvent remonter. Le biais, on l'a avec l'algorithme mais aussi avec le temps, où les choses plus anciennes sont classées. Après concernant la durée de vie, l'idée n'a pas de durée de vie, notre outil n'est pas figé, il n'y a pas de date de péremption. Après tu peux chercher des idées en fonction de la date, sur les trois derniers jours par exemple. » (Un membre de Stig.)

« Concernant la modération, tu peux signaler chaque idée sur Stig, si ce n'est pas la bonne catégorie ou du *spam*. On vérifie qu'elle respecte aussi les conditions d'utilisation. Quand une idée a plusieurs signalements, on voit bien que les gens ne veulent pas voir telle proposition. C'est possible qu'on nous signale des idées qui ne correspondent pas à l'idéologie du plaignant. En général on la laisse même si parfois on se pose des questions. Après, les utilisateurs sont capables d'eux-mêmes de faire

baisser dans le palmarès une proposition malhonnête. On retire seulement quand la proposition est grave, diffamatoire. » (Un membre de Stig.)

« Notre appli ne marche pas sur des iPhone 3 ou 4 car elle est développée sur des nouvelles technologies. » (Un membre de Ciwik.)

« Chez nous on voit que les gens se lâchent moins. Et puis on évalue avec les étoiles plus qu'on ne lâche des commentaires. Et on ne voulait pas que la plateforme devienne un dépotoir. Et parfois on voyait des commentaires orduriers. » (Un membre de Ciwik.)

« Les propositions qui sont faites par les citoyens sont présentées selon leur classement. On a une formule algorithmique qui classe les propositions en fonction de leur évaluation. Plus une proposition est évaluée, plus elle est remontée, plus elle est visible. (Un membre de Ciwik.)

« Nous avons un algorithme qui classe les idées selon les adhésions qu'elles suscitent. » (Un membre de Stig.)

« On reçoit plein d'infos en brut. Plus les membres votent, plus les sujets intéressants montent, donc pas de censeurs ou de curateurs qui imposent un sujet par jour. On n'a pas eu de reproches sauf lorsque la question était nulle – mais c'était le choix de la communauté – pas la nôtre. » (Un membre de Baztille.)

« Quand vous arrivez sur notre plateforme, avant même de participer, on vous propose d'autres contribution de citoyens. Notre algorithme vous propose quinze propositions sur lesquelles vous pouvez réagir, mais deux internautes n'auront pas les mêmes propositions en même temps. On va mettre en compétition et de manière égalitaire toutes les propositions qu'on reçoit. Ça nous permet d'éviter le *trolling*. Un politicien ne peut pas dire d'aller voter pour la proposition 225, car les propositions apparaissent de manière aléatoire. » (Un membre de Make.org.)

« On ne peut pas le mesurer, mais sur notre plateforme on a quand même donné l'opportunité de voter blanc en choisissant la cause : ça ne m'intéresse pas, ce n'est pas clair, je n'ai pas compris, etc. » (Un membre de Make.org.)

b) Le principe de liberté

3.2. Chapitre 2. Vers une meilleure représentation ?

Section 1. Des incompatibilités philosophiques

a) L'absence de souveraineté nationale

« J'ai opposé le problème de la souveraineté nationale à la QAG citoyenne. Si on ne peut pas s'assurer de la souveraineté nationale lors de la participation alors on peut *troller* ce truc-là, et des Russes peuvent venir pourrir nos propositions. » (Un membre d'un *think tank* spécialisé dans le numérique).

b) L'absence de corps électoral

« On peut fermer les frontières numériques. La Russie, la Chine et l'Iran l'ont fait. Le nom de ces pays suffit à évoquer le type de régime qui s'y déploie. » (Un membre d'un *think tank* spécialisé dans le numérique.)

« Techniquement un État démocratique pourrait fermer ses frontières numériques, mais il ne serait plus considéré comme tel. » (Un membre d'un *think tank* spécialisé dans le numérique.)

« Il y a deux conceptions d'Internet : celle qui renvoie à une notion territoriale. Les pays pensent que le cyberspace est un espace territorial dans lequel leur souveraineté s'exerce, dès lors ils peuvent le réguler comme ils le veulent. Et puis d'autres, comme l'Europe, qui pensent qu'Internet est un nouvel espace à conquérir. Ça ne veut pas dire que c'est un lieu de non-droit mais il a juste d'autres règles. » (Un membre d'un *think tank* spécialisé dans le numérique.)

« Les seules données sensibles présentes sur notre plateforme par rapport à la sécurité c'est le vote anonyme et le stockage des données comme le mot de passe, le nom et le prénom, on ne demande même pas la date de naissance, on te demande juste si tu es majeur, on ne te demande pas ton sexe, on te demande ta commune de résidence pour t'offrir un service personnalisé, mais on n'en demande le moins possible volontairement. » (Un membre de Stig.)

« On va améliorer le degré de connaissance pour que les gens viennent participer sur notre plateforme. Mais c'est vrai qu'au final on ne sait pas qui est derrière la souris » (Un membre de Make.org)

« Comment savoir si sur notre plateforme ceux qui participent font partie du corps électoral français ? On ne le sait pas. On ne sait pas s'ils sont mineurs. Dans nos déclarations d'utilisation, si l'utilisateur a moins de 13 ans, il faut l'autorisation des parents, tout est écrit noir sur blanc sur notre site, mais maintenant derrière l'écran on ne sait pas qui est là. » (Un membre de Make.org.)

« C'est vrai de la démocratie participative sur Internet ou tout court, on sait qui sont les gens mais on a du mal à avoir des populations représentatives de la population française, sauf quand on demande à un institut de sondage de créer un panel pour le faire participer. » (Maître de conférences en science de l'information et de la communication à Assas.)

« Non, c'est facile pour les frontières, la Lituanie le fait très bien. C'est facile de confirmer son identité. La carte d'identité a été numérisée en Lituanie. Ils ont une vraie carte numérique cryptée avec une validation physique. Aujourd'hui c'est très dur de pouvoir *hacker* le système. Après est-ce que ça garantit que les gens aillent davantage voter ? C'est un autre débat. Mais en tout cas, il n'y aura pas le risque de création de 2 millions de faux comptes français avec une identité numérique... » (Un membre de Bastille.)

b) Une division du territoire

« L'uniformité du droit sur tout le territoire est finie depuis trente ans avec la décentralisation qui s'est complètement adaptée aux cas particuliers. On le voit avec la métropolisation, en fonction de la taille des métropoles. Il va y avoir des inégalités totales entre les gens qui sont hors métropole : vous pouvez figurer dedans comme en dehors mais vous restez dans le département. Donc l'uniformité territoriale, c'est fini. » (Un professeur de droit public à Assas.)

« On peut effectivement créer une démocratie à deux vitesses, c'est un risque important. » (Un membre d'un *think tank* spécialisé dans le numérique.)

« En réalité, les maires ont pris ce virage et depuis vingt ans, les conseils de quartier, les conseils citoyens, etc. ont créé de nouvelles relations avec les municipalités, sans leur enlever leur légitimité démocratique. ». (Un membre du CESE.)

Section 2. Des incompatibilités juridiques

a) L'absence de vote individuel

« On peut tout *hacker*. La première fois que je me suis présentée à une élection interne, j'ai été grugée par le système de vote. Je n'ai aucune croyance dans le fait que le numérique puisse apporter plus d'opportunités que de risques ; » (Un membre de #MaVoix ;)

« Le vote électronique est la plus mauvaise chose qui puisse exister. On l'a étudié pour le mettre en place pour des élections d'étudiants, et je n'ai pas été convaincu par les spécialistes qui recommandaient de le faire, car je n'ai pas été convaincu par le niveau de sécurité requis. Impossible de garantir une sécurité totale. » (Un membre d'un *think tank* spécialisé dans le numérique).

Sur la sécurité du système de vote :

« Il y a peu d'intérêt à identifier le vote des gens nominativement, celui qui a un intérêt à le faire, n'a pas la possibilité de mobiliser les moyens pour arriver à ce résultat. Mais produire une fraude globale sur le nom de l'élu, il y a des moyens et des intérêts forts qui peuvent être financés. Si on doit *hacker* une machine, on va plutôt le faire dans ce sens-là plutôt que de savoir l'identité des citoyens. » (Un professeur de droit public à Assas.)

c) L'absence de secret du vote

« On utilise un système pour sécuriser tous les votes. Quand tu perds ton mot de passe sur un site sérieux, on ne te redonne pas ton mot de passe, on te demande d'en choisir un autre. Car les sites sérieux sont incapables de donner ton mot de passe. Même l'administrateur derrière son ordinateur ne pourrait le faire car ce mot de passe est *hashé* et crypté dans le serveur. Personne ne peut le voir sauf si toi tu rentres le bon mot de passe. » (Un membre de Stig.)

« La plupart des piratages de mots de passe arrivent lorsque les gens utilisent partout les mêmes mots de passe, y compris sur des petites sites peu sécurisés. Ce sont ceux-là qui se font *hacker*, sur le site desquels on récupère les mots de passe et les identifiants. » (Un membre de Stig.)

« Quand j'étais militant plus investi dans le numérique, j'étais contre le vote électronique. IL ne faut pas oublier deux choses : dans les institutions, les votes ne sont pas secrets mais publics. Là-dessus c'est pour ça que l'Assemblée nationale fait du vote électronique avec des petits boutons. » (Un membre de Regards Citoyens.)

« Si demain on a de la diffamation sur notre plateforme on peut retrouver la personne avec son portable. Donc si une plainte est déposée par les autorités, on peut la retrouver. » (Un membre de Ciwik.)

« On propose aux gens de financer la diffusion de leur pétition pour qu'on l'envoie à d'autres personnes. On a accès aux données des votants, donc on sait que telle personne a voté sur tel sujet sur notre site, elle peut être potentiellement intéressée par la pétition. » (Un membre de Citization.)

« Même si on se fait pirater les bases de données, elles ont été au préalable cryptées. Décrypter ce genre de choses, ça peut prendre un temps de calcul phénoménal. Mais rien n'est sécurisé à 100 %. La question, c'est plutôt de repousser la difficulté le plus possible, afin de sauvegarder la sécurité. » (Un membre de Stig.)

« Pour la sécurité, tu ne peux pas empêcher, tu ne peux que repousser. » (Un membre de Stig.)

« Sur notre plateforme, seul l'utilisateur étant sur la plateforme peut voir pour qui il a voté. La seule chose que l'on sait, nous en tant qu'administrateur, c'est quelle idée a eu le plus de votes pour ou contre, mais on ne sait pas d'où viennent ces votes sauf si on fait un vote public. Après les idées, les amendements sont publics. Car quand on participe au débat il n'y a pas lieu de les cacher, ce sont des données consultables en ligne. » (Un membre de Stig.)

« Techniquement l'authentification de la personne pour voter on peut le faire. On sait scanner jusqu'à 150 passeports dans le monde. Après avoir scanné votre identité, on peut identifier votre visage en vidéo. Pour vous reconnaître, on vous fait cligner de l'œil droit et de l'œil gauche pour s'assurer que vous ne mettez pas une photo devant la caméra. À partir de ce moment on admet que la personne est physique, qu'elle est citoyenne et qu'elle est bien propriétaire de sa carte d'identité. Et puis il y a les plateformes, comme France Connect, qui vous permettent de payer vos impôts, de récupérer vos papiers d'identité, et qui permettent donc de vous identifier : ce qui nous permettra de nous dire que vous avez voté et donc que ce vote est unique. » (Un membre du Vote Orange.)

« On a une crypte qui vous assure que votre bulletin est secret, jusqu'à ce que le contraire soit prouvé c'est sûr, et vous-même vous ne pourrez pas vérifier quel est le contenu de votre bulletin, tout comme vous ne pouvez pas aller chercher votre enveloppe dans l'urne, vous ne la reconnaîtriez pas. » (Un membre du Vote Orange.)

« Après avoir vérifié votre identité, on vous donne un numéro d'inscrit et on efface tout le reste de vos données personnelles. Il ne reste qu'un numéro d'inscrit qui a autorisation de voter dans telle commune. Donc on peut *hacker* et voler les numéros d'inscrits mais ils ne peuvent pas être consolidés donc ça n'a pas grand sens... » (Un membre du Vote Orange.)

« Vous posez la question de leur potentiel d'instrumentalisation : il ne faut pas être naïf sur les *Civitech*. On n'inventera jamais mieux dans la démocratie qu'un isoloir. Sur une plateforme, vous avez toujours la grand-mère ou l'oncle qui regarde derrière votre dos pour savoir sur quoi vous voter. » (Un cabinet d'affaires publiques.)

« Tu peux avoir un système très sécurisé avec des clé cryptées. Tu as une clé anonyme qui vote, tu la rentres dans un ordinateur et tu demandes à cet ordinateur qui ne sait pas non plus pour qui voter quoi, il a juste accès à une succession de chiffres. Et cet ordinateur va vérifier avec ces chiffres que la personne est bien française et en vie. Cet organe de contrôle est souvent décentralisé pour éviter la fabrication de fausse identité. Donc tu peux faire appel à plusieurs organismes de contrôle, comme la CNIL ou autres pour vérifier que la personne est bien française. Si le résultat est inférieur à 85 %, la machine demande à un autre organisme de contrôle de vérifier l'identité et ainsi de suite... » (Un membre de Bazille.)

« La notion de décentralisation d'Internet, qui apparaît avec la *blockchain*, c'est bon pour l'*open data*, car avec ce principe de décentralisation tu ne peux pas supprimer les analyses qui en résultent. » (Un membre de Stig.)

« La *blockchain*, c'est un registre qui est encore plus sécurisée qu'un registre notarié. » (Un membre de Bazille.)

« On réfléchit déjà à utiliser une technologie qui ressemble à la *blockchain* (mais c'est quelque chose [la *blockchain*] de tellement énergivore que ça n'est pas une solution à moyen terme). Cela dit, on a quand même des technologies qui permettent de faire la même chose, rendre quelque chose d'infalsifiable, sans utiliser une technique de pointe ou un serveur qui calcule tout le temps. Ça permettrait de se différencier des « fermes » de serveurs qui existent en Chine. » (Un membre de Stig.)

« La *blockchain* permet-elle une meilleure sécurité pour le processus démocratique ? C'est un protocole, tu ne peux pas attribuer cette qualité à un protocole. C'est comme si tu me disais que le HTTP était plus démocratique pour afficher des sites ? C'est sécurisé, infalsifiable et décentralisé. Mais même avec Thor, qui est la manière la plus sécurisée de surfer sur Internet à l'heure actuelle, maintenant les gens arrivent à te tracer. Même avec ça des gros bourrins peuvent te pister. » (Un membre de Stig.)

« Voter sur Internet avec l'anonymat, ça pose des questions éthiques et philosophiques importantes. Quand on est anonyme on se planque derrière ses pulsions et on n'est jamais comptable de ses décisions. Et puis ça pose le problème du secret du vote. On ne pouvait pas garantir aux citoyens l'intégrité de notre future plateforme de participation car on ne pouvait pas jurer qu'un jour la plateforme ne se ferait pas *hacker* et leurs données avec... » (Un membre de #MaVoix.)

« Lorsqu'une proposition arrive, on coupe le lien entre le proposant et la proposition. Ils sont stockés sur deux serveurs différents qui ne se parlent pas. Donc on se prémunit nous aussi de voir qui a posté quoi, puisque de toute façon nous n'y avons pas accès. On ne fait pas commerce de la donnée utilisateur, mais plutôt de la métadonnée. » (Un membre de Make.org.)

« La *blockchain*, c'est un protocole qui permet de se passer d'un tiers de confiance, de décentraliser l'information et de redistribuer la confiance. Mais la donnée *data*, écrite sur la *blockchain*, est ineffaçable, pour tout un tas de raisons. Il faudrait changer la *data*

sur chaque nœud au même moment à la même seconde, elle-même accrochée à une chaîne, chaque bloc de *data* étant un maillon. » (Un membre du Vote Orange.)

« C'est mathématiquement impossible de casser la chaîne de la *data* » donc la *blockchain* est un dispositif sûr. » (Un membre du Vote Orange.)

« On peut imaginer que les prochains ordinateurs quantiques qui seront un million de fois plus puissants que nos ordinateurs d'aujourd'hui seront capables de casser la chaîne de la *blockchain* pour truquer le vote. Tout comme on peut imaginer qu'un petit malin récupère en volant l'ensemble des bulletins de vote pour identifier les traces ADN sur les bulletins et remonter jusqu'au votant. Dans les faits c'est impossible mais on peut très bien l'imaginer. » (Un membre du Vote Orange.)

« Vous avez deux types de vote électronique, le vote à distance et le vote sur place avec des ordinateurs de vote. Le vote à distance, il faut faire une croix dessus ; il n'y a aucun moyen de vérifier que c'est bien la personne qui a voté : même si vous lui donnez des codes, ou si vous avez un capteur biométrique à l'écran, ou si vous avez une base centrale biométrique qui permet d'identifier la personne qui vote, vous ne savez toujours pas qui appuie sur le bouton. » (Un professeur de droit public à Assas.)

« Et puis ça touche au secret du vote, quoiqu'il existe des algorithmes qui permettent après l'authentification de fractionner le vote, donc on peut faire respecter l'anonymat sans qu'il y ait d'authentification possible sur des votes. Mais malgré tout, on n'a pas de certitude... » (Un professeur de droit public à Assas.)

« Quant aux machines électroniques de vote. Pourquoi les faire venir dans un bureau de vote pour les faire voter sur une machine ? Aux mêmes plages horaires, aux mêmes endroits ? On risque de créer des difficultés ergonomiques pour des personnes qui ont des difficultés de vue, de toucher, de coordination, d'âge, etc. Vous risquez des confusions si l'affichage n'est pas correct par rapport à la profession de foi, le seul intérêt est de décompter à la seconde de la fermeture du bureau de vote face aux inconvénients majeurs comme les risques de fraude qui sont indétectables, car on a

aucun moyen de prouver ou vérifier qu'il n'y a pas eu fraude. Aucun moyen dans les principes et les modalités. L'électeur ne peut pas vérifier le dépouillement et quand on lui donne le résultat, on ne peut pas lui prouver qu'il n'y a pas eu fraude ; et ça pour la confiance dans le vote, c'est désastreux. » (Un professeur de droit public à Assas.)

« C'est pour ça que le Conseil constitutionnel a décrété qu'il devait y avoir un moratoire sur le vote électronique en Allemagne, tant qu'on n'aurait pas réglé la question, car les électeurs ne peuvent plus avoir confiance donc c'est redoutable. » (Un professeur de droit public à Assas.)

« Les assesseurs dans les bureaux de vote vérifient que le processus est correct. Ils vérifient qu'on respecte la procédure, que l'électeur est bien inscrit sur les listes, qu'on lui a bien remis une seule enveloppe, qu'il est bien passé par l'isoloir, etc. et au dépouillement chacun peut participer. Ce sont les citoyens eux-mêmes qui dépouillent. » (Un professeur de droit public à Assas.)

« Sur les machines électroniques, les résultats ne sont pas effacés tout de suite, on a besoin de les garder pour des raisons d'expertise. Mais on les remet à zéro avant le prochain scrutin si on doit les réutiliser mais vous ne savez pas comment c'est remis à zéro par le fabricant qui va facturer le reformatage. Et ce sont des machines qui atteignent leur obsolescence au bout de cinq ans, donc vous ne pouvez pas les utiliser plus de deux mandats successifs, et les machines, ce sont des prestataires privés qui les fabriquent. » (Un professeur de droit public à Assas.)

« Depuis le moratoire, on ne donne plus de subventions aux collectivités pour qu'elles puissent avoir de nouvelles machines de vote, donc on ne peut plus les développer, on ne fait que maintenir l'existant. Après les communes peuvent payer si elles veulent continuer à les utiliser. Mais en 2013 on a décidé qu'il n'y aurait pas de nouveaux agréments techniques pour de nouvelles machines. Ce qui fait que le vote électronique est de fait en extinction car les machines vieillissent et ne seront pas reprogrammables pour le scrutin suivant. » (Un professeur de droit public à Assas.)

« La question de l'identité numérique et de la démonstration de l'identité numérique est posée par la CNIL, elle doit respecter la présentation d'un ensemble de données pertinent pour s'identifier mais non excessif, c'est-à-dire que je ne dois pas avoir à montrer ma carte d'identité à tout-va. Donc on voit bien cette opposition : tous les moyens que je vais mettre en œuvre fragilisent mon identité. Car tout le monde peut avoir accès à mon identité sur le numérique. » (Docteur en droit, a effectué une thèse sur la démocratie et Internet.)

3.3. Chapitre 3. Vers une meilleure représentativité ?

Section 1. Les limites de la participation

« Pour le mode de collecte, ce qui se développe c'est le multimode. On fait plusieurs modes de collecte possible sur une même étude : l'enquête face-à-face, le téléphone (avec quelqu'un qui pose des questions), des modes auto-administrés (plutôt Internet ou papier). Le questionnaire en face-à-face est le mode dominant à l'INSEE, c'est celui qui permet de mieux maîtriser la compréhension des sujets pour les personnes interrogées, car on peut donner les questions et les préciser avec des éléments de contexte qui permettent de l'éclairer. » (Un membre de l'INSEE.)

« Les *Civitech* s'appuient sur des outils numériques, donc sur la connaissance de l'écrit pour s'exprimer. Et c'est déjà une barrière sociale importante. » (Un membre de #MaVoix.)

« Le questionnaire en ligne a des limites. On ne peut pas mobiliser un ménage pendant 1 h 30 pour répondre à des questions sur Internet. On va voir aussi des problématiques de compréhension de questions, de temps passé, etc. En réalité, le mode de collecte va forcément une incidence sur la nature des questions posées et les réponses importantes. » (Un membre de l'INSEE.)

« Le mode de collecte sur Internet et le téléphone ont des écueils différents. Mais plus l'un que l'autre. En réalité ce qui est vraiment déterminant c'est si le questionnaire est auto-administré ou intermédié. Entre les deux modes on voit vraiment des différences.

Par exemple ceux qui répondent sur Internet ont un intérêt à répondre pour partager par exemple leur témoignage. Or je ne veux pas que ce soit uniquement les personnes directement concernées par le sujet qui me parlent, je veux aussi ceux qui ne se sentent pas particulièrement touchés. » (Un membre de l'INSEE.)

« Un maire rural va te dire qu'il est intéressé par une plateforme *Civitech*, mais en réalité il va tout le temps au marché de son village, connaît ses administrés, et en plus il n'a pas la 4G dans son coin... le problème entre la 3G et la 4G c'est que ça va moins vite. » (Un membre de Ciwik.)

« Les limites d'accès, j'y suis allé un peu vite. J'enseigne à Cergy, j'ai pas mal d'étudiants qui n'ont pas d'ordi ou alors il est partagé à la maison, par toute la famille avec quatre enfants et deux parents. Tu demandes de taper un devoir : il faut qu'il y ait le créneau réservé donc oui c'est sûr que par rapport à quelqu'un qui a deux tablettes, trois ordis... » (Maître de conférences en science de l'information et de la communication à Assas.)

« Dans les réunions qu'on a faites dans les quartiers, les campagnes, beaucoup de citoyens pensaient qu'il n'avaient rien à dire sur les politiques nationales. Et ce n'est pas avec Internet ou grâce à Internet que les gens se sentiront légitimes pour le faire. » (Une « candidate citoyenne » de LaPrimaire.org.)

« C'est impossible aujourd'hui à l'heure du numérique d'assurer une représentativité. » (Un membre de #MaVoix.)

« Si vous allez voir les concertations pour des projets d'urbanisme, c'est à mourir d'ennui. Quand on en fait une, par exemple sur une nouvelle ligne de TGV, on n'y retrouve que des professionnels de la concertation et d'autres empêcheurs de tourner en rond. Il ne faut pas idéaliser ces concertations qui ne sont pas folichonnes et qui font dépenser beaucoup d'argent pour des résultats pas toujours très intéressants. » (Un cabinet d'affaires publiques.)

« Tout le monde dit qu'il a quelque chose à dire, un avis sur tout. Or en réalité, quand on lance une consultation, les gens ont autre chose à faire que de s'exprimer dessus, en permanence. » (Un cabinet d'affaires publiques.)

« La plateforme Cap collectif est moins accessible que la nôtre car elle demande aux gens un effort intellectuel important. Or ce n'est pas le rôle du citoyen de savoir écrire une loi (quand bien même celui-ci est souverain). Par contre c'est son rôle de fournir des idées. Les idées sont le fruit de contexte et d'expérience. Le citoyen connaît son environnement dans lequel il évolue. » (Un membre de Stig.)

« Toutes les plateformes, on a à peu près les mêmes limites : premièrement c'est une expression écrite. Quand tu fais de la participation avec de l'écrit, tu te limites au gens qui savent lire et écrire (une majorité de gens en France), mais tu t'éloignes aussi de toutes les personnes qui ont peur (à cause de leur niveau d'écriture, d'orthographe, d'alphabétisation) de s'exprimer sur Internet, notamment sur du contenu sérieux. En général, les personnes font un effort particulier sur ce qu'elles écrivent. On est aussi touché par la fracture numérique mais qui va s'estomper. » (Un membre de Stig.)

« Par contre ce que fait Internet depuis ses débuts et le Web en particulier, c'est de segmenter idéologiquement les citoyens et de créer un espèce de balkanisation de l'espace public ou de débat public où chacun est dans son coin, chacun s'affronte et cherche à intimider ou faire taire le groupe auquel il est opposé » sans vraiment discuter avec lui. Ça c'est présent sur les réseaux sociaux avec les différents camps qui s'opposent qui vont chercher à s'intimider sans vraiment débattre. » (Maître de conférences en science de l'information et de la communication à Assas.)

Section 2. Internet est l'expression d'une élite

« Les biais reprochés ne sont pas lié aux technologiques mais liés à la démocratie participative. Les dispositifs participatifs renforcent les biais de sélection sociale, mais ils permettent au moins de défaire un tout petit peu l'hyper-professionnalisation du

champ politique, même s'il faut rester mesuré sur les effets que ça produit. » (Un sociologue spécialisé dans les usages numériques.)

« Internet et les consultations numériques reproduisent les biais de la vie réelle. » (Un membre d'Open Source Politics.)

« On sait très bien qu'à peine un tiers des Français est sur Twitter, 10 ou 15 % sont vraiment actifs. Et en plus ils ne vont s'exprimer que sur les sujets qui les intéressent. » (Un directeur d'études d'opinion dans un institut de sondage.)

« Quand on a connu le RSA, le chômage de longue durée et qu'on voit la perte de *depowerment* que ça crée, les gens ultra-précaires ne sont pas en capacité de se défendre. » (Une « candidate citoyenne » de LaPrimaire.org.)

« Les plateformes de participation n'améliorent pas la représentativité, elle ne font qu'accentuer les biais existants. On le voit bien dans la loi pour une République numérique. On arrive à 6 000 participants dont on voit bien que ce sont beaucoup de *lobbys* professionnels. Il suffit de regarder les données. On a des *usual suspects*, et des groupements d'intérêts, ou des personnes qui ont un intérêt sur les questions posées par le Gouvernement. C'est ce qu'on appelle l'hygiaphone 2.0. On a des sites ou des méthodes qui prétendent mobiliser les citoyens mais en réalité on mobilise toujours les mêmes, ce qui renforce les biais. » (Un membre d'un *think tank* spécialisé dans le numérique.)

« Et peu importe le succès d'une concertation, on ne peut pas prétendre à une réelle représentativité. Ce n'est pas vrai. La représentativité soit vous la faites sur des critères scientifiques et à ce moment-là c'est le sondage avec des échantillons, soit vous le faites avec des critères politiques et à ce moment-là, c'est l'élection. » (Un cabinet d'affaires publiques.)

« Dans l'élection, il y a une égalité d'accès à l'information, il y a un débat officiel de deux semaines, avec un certain nombre de moyens mis en œuvre pour que chaque personne qui vote puisse le faire en toute connaissance de cause : ce qui n'est pas le

cas dans une consultation citoyenne où généralement 95 % de la population n'en a pas entendu parler. » (Un cabinet d'affaires publiques.)

« Ce sont des outils numériques qui nécessitent une certaine aisance, un certain degré de compréhension des logiques publiques. Ce sont des usages qui nécessitent la connaissance de l'écrit, du coup ça en exclut certains. On essaie de lutter contre ça, c'est essentiel d'élargir le spectre mais on n'y arrive pas pour le moment. » (Un membre d'Open Source Politics.)

« Si j'avais été un peu plus maligne, j'aurais pris une directrice de campagne un peu connectée au monde politique, car pour *hacker*, il faut connaître le système. Sur un débat, quelqu'un qui n'a aucune expérience, il ne tient pas deux minutes. » (Une « candidate citoyenne » de LaPrimaire.org.)

« Concernant la participation des gens, c'était compliqué parce que ça demandait des compétences numériques en général. J'avais proposé qu'on fasse des réunions chez les gens pour leur expliquer comment ça marche. Il s'agissait de montrer que ce n'est pas parce qu'on fait du numérique que chacun reste chez soi. » (Une « candidate citoyenne » de LaPrimaire.org.)

Section 3. Les croyances sur les répercussions d'Internet

a) La force du nombre ne fait pas la loi

« On ne prend pas en compte les non-signatures des pétitions et pourtant la non-signature ne vaut pas acceptation d'une pétition. Le législateur ne va voir que le nombre de signataires mais pas le nombre de personnes contre la pétition (qui pourraient d'ailleurs être majoritaires. » (Un membre de Citization.)

b) L'existence d'une « abstention numérique »

« Il y a d'autres limites qui sont la fracture numérique, tous les citoyens ne sont pas connectés, d'autres limites qui font que parfois ne sont pas pris au sérieux les avis sur Internet. Il y a un ensemble de limites importantes mais qui ne sont pas les mêmes que la participation de tous les jours dans le réel. Ce n'est pas l'un ou l'autre. Internet répond à certaines limites qu'on trouve sur Internet mais en même temps en impose d'autres qu'on ne retrouve pas dans la vie quotidienne. Ça complète un éventail. » (Maître de conférences en science de l'information et de la communication à Assas.)

« Il y a plein de raisons de ne pas participer : la première, on n'est pas chez soi le jour du vote, on n'a pas renouvelé sa carte d'électeurs, on se dit que si le vote ne sert pas à grand-chose cela ne sert à rien d'aller voter, etc. » (Un directeur d'études d'opinion dans un institut de sondage.)

« Dans la vie réelle il y a une part de l'abstention qui est revendiquée et l'autre non. Les rapports de l'agence du numérique disent qu'un tiers des Français n'ont pas accès à Internet au quotidien. À cela s'ajoutent tous ceux qui ne sont pas touchés par le dispositif. » (Un membre d'Open Source Politics.)

« En 2016, on a accompagné une asso à consulter ses publics. Et c'était des milieux plutôt écolos. La première réaction, c'était la défiance au fait de se connecter à Internet, d'utiliser un outil plutôt que la vraie vie. C'est pour ça que lorsqu'on met un dispositif numérique, on le fait toujours suivre d'un dispositif physique. » (Un membre d'Open Source Politics.)

« Internet aggrave aussi le sentiment de défiance des citoyens. Avec #MaVoix, on avait une infime partie de gens qui étaient à fond « outils », mais tout le reste de #MaVoix était sur le terrain. » (Un membre de #MaVoix.)

« Sans doute. On voit déjà des mouvements avec des gens qui se désinscrivent des réseaux sociaux. Moi-même je me suis désinscrit de Facebook, je ne voulais pas commenter la vie publique : ça laisse une trace et on se brouille avec plein de gens. Je

« préfère dire mon opinion dans un petit cercle plutôt que de balancer mon opinion. »
(Un directeur d'études d'opinion dans un institut de sondage.)

« On est à peu près 12 % à 13 % de la population qui ne se déclarent pas intéressés par les questions du numérique, c'est-à-dire n'y accèdent pas, ne veulent pas y accéder ou ne veulent pas l'utiliser. Donc on a un problème avec la démocratie numérique si on a de fait un citoyen sur 6 ou 8 qui ne peut pas y participer. Je suis très dubitatif concernant ces dispositifs. On voit que l'Assemblée a mis en place, mais on risque d'avoir les mêmes personnes qui iront polluer les débats, au lieu d'avoir des gens qui ont la capacité cognitive ou intellectuelle de participer. » (Un membre d'un *think tank* spécialisé sur dans numérique.)

« Des gens sont opposés techniquement et idéologiquement à la participation numérique donc cela peut conduire à une abstention numérique. » (Un membre d'un *think tank* spécialisé sur dans numérique.)

« Des parties entières de la population ne veulent pas utiliser Internet pour exercer leurs droits, et certains ne savent pas qu'ils peuvent l'utiliser » (Un membre d'un *think tank* spécialisé sur dans numérique.)

« Oui l'idée qu'Internet permettrait de lutter contre l'abstention, c'est complètement naïf. » (Un sociologue spécialisé dans les usages numériques.)

c) un désir de participation relatif

« À Saillon, au début dans ce petit patelin, il y avait plein de gens qui se réunissaient pour décider. Mais au fur et à mesure ils se sont rendu compte qu'il n'y avait plus personne. Ils étaient désespérés par le manque de quantitatif et c'est tombé assez vite. »
(Un membre de #MaVoix.)

« Le numérique, ce n'est qu'un outil. La démocratie ça passe par du concret, des rencontres. » (Une « candidate citoyenne » de LaPrimaire.org.)

« Il y a l'idée avec le numérique qu'on va chercher les plus jeunes. Mais en réalité c'est très difficile d'aller chercher d'autres publics. Ça passe beaucoup par le terrain. Nos dispositifs qui ont eu du succès en termes de chiffres, c'est parce que c'était rattaché à des choses concrètes, donc avec des publics très difficiles parfois qui avaient à peine accès à Internet. Ce n'est qu'en faisant du porte-à-porte, en faisant des ateliers auprès des immeubles qu'il y a eu une mobilisation importante. On avait fait aussi des réunions dans les écoles, envoyé des courriers, etc. » (Un membre d'Open Source Politics.)

« Il fallait des réunions physiques et numériques pour que ça fonctionne. Le numérique n'aurait pas pu suffire. On avait une joie de se retrouver pendant la campagne, pour faire des collages, des réunions, des films, on avait une belle ambiance. » (Un membre de #MaVoix.)

« Je crois fondamentalement à la vertu du présentiel, du militantisme de terrain, de l'action de terrain. Internet doit être perçu comme un moyen supplémentaire de renforcer cette action de terrain. Mais effectivement ça peut être un danger d'enfermement. » (Un membre du CESE.)

« Donner la parole aux citoyens, ce n'est pas très concluant, à part quelques rares outils qui ont fonctionné. » (Un membre de Questionnez vos élus.)

« J'ai travaillé sur les consultations européennes, les anciennes consultations françaises, etc. Il n'y a personne qui participe, c'est rien du tout le nombre de participants à ce type de consultation car les internautes, ça ne les intéresse pas, ce qu'ils veulent c'est se mobiliser sur des sujets qui les concernent au quotidien, sur des sites de pétitions en ligne, sur les réseaux sociaux, et ils ont l'impression de perdre leur temps s'ils vont débattre sur une plateforme d'un ministère ou d'une mairie. » (Maître de conférences en science de l'information et de la communication à Assas.)

« Si c'est pour ça, il ne faut pas que ces processus électroniques remplacent les processus physiques, il faut vraiment voir ça dans une logique de complémentarité.

Penser que la démocratie internet va chasser les mécanismes traditionnels des démocraties, c'est se tromper. Le vote a des imperfections mais ça fait un moment qu'il est là. » (Maître de conférences en science de l'information et de la communication à Assas.)

« Par exemple, c'est vrai pour tout ce qui est l'administration électronique aujourd'hui car tout est numérisé et parfois certaines démarches ne sont que réalisables en ligne. C'est une erreur d'avoir fait ça, c'est bien d'avoir numérisé des démarches administratives car pour des gens comme nous à l'aise sur Internet, c'est pratique, on fait ça depuis le canapé, on gagne du temps, on ne va pas jusqu'à la mairie. Je pense au film *Daniel Blake* où dans une scène le mec va à Pôle emploi : il n'a jamais utilisé d'ordinateur de sa vie mais il est obligé de passer par Internet pour s'inscrire alors qu'il est menuisier et que ça ne joue aucun rôle dans son activité. On le force à utiliser Internet, alors il prend la souris, essaie de naviguer sur l'écran, n'y arrive pas du tout et donc abandonne, perdu face à l'univers numérique. J'en connais plein des gens comme ça, il faut les comprendre et ne pas les forcer et donc c'est bien qu'il y ait toujours un guichet à la mairie et qu'on puisse accéder au service public. Car le service public, c'est le service pour tout le monde. Pourtant l'erreur, c'est de penser que le numérique va remplacer le physique alors qu'il faut plutôt le penser en termes de complémentarité. » (Maître de conférences en science de l'information et de la communication à Assas.)

« L'envie de participation des gens est relativement stable dans l'histoire (environ 80 % aux présidentielles). Mais elle est différente d'avant car elle passe par de nouveaux espaces : on va s'investir à un projet de quartier plutôt qu'aller voter aux élections européennes parce qu'à une échelle de proximité ils auront l'impression de faire quelque chose d'utile. Moins on comprend les institutions et les enjeux, moins on connaît les élus et moins on participe. » (Un directeur d'études d'opinion dans un institut de sondage.)

« Les citoyens ne sont pas prêts aujourd'hui à faire des propositions de lois. Du coup on avait imaginé un système [de formation]. L'année 1, on les faisait voter pour ou

contre sur l'ensemble des lois ; l'année 2, c'était une école de capacité citoyenne ; et l'année 3, on leur apprenait ce qu'était les amendements. À notre échelle, on était capable de ne faire que de la gestion de votes avec un pour, un contre et une abstention. Ensuite les députés avec un mandat impératif cette fois-ci devaient suivre les consignes de votes des citoyens, on a créé la proportionnelle d'après les décisions. » (Un membre de #MaVoix.)

« La démocratie participative a eu 1 000 expériences dont 99 % ont été foireuses. On reprochait aux participations d'avoir déjà été déterminées. En revanche, on peut ramener les citoyens dans les chantiers, dans les ateliers d'action. » (Un membre de Make.org.)

Section 4. Le public des *Civictech*

A) Un public homogène ?

« Parmi nos contributeurs on avait des juristes. Et le profil sociologique de notre public était plutôt CSP + urbain et connecté. Au départ en tout cas parce que les réunions étaient à Paris, donc forcément on avait un peu le même public. Puis par la suite on était aussi présent dans les zones rurales. » (Un membre de #MaVoix.)

« Notre base est plutôt de gauche car la *Civictech* est plutôt participative et donc de gauche. » (Un membre de Stig.)

« La *Civictech* porte le potentiel d'*empowerment* mais on reste entre nous, entre bobos, c'est tout le drame de cette communauté et tant qu'on ne se déplacera pas pour rencontrer les gens, ça ne changera pas. » (Une « candidate citoyenne » de LaPrimaire.org.)

« Sur la primaire.org, au niveau des candidats citoyens, ce n'était pas encore la révolution. On avait plutôt des hommes blancs, des jeunes cadres. On était très peu de femmes, à peu près quatre dans le dessus de la liste. Après, le public qui s'est déplacé, c'est beaucoup de jeunes. On s'en rendait compte à nos réunions publiques. Et c'est ce

que nous disaient beaucoup de politiques qui étaient surpris par le nombre de jeunes. J'ai vu beaucoup de primo-votants qui refusaient d'aller voter pour des partis politiques, qui en avaient été dégoûtés. Et LaPrimaire.org leur a redonné l'envie de voter. J'ai eu une centaine de témoignages de gens qui sont venus me voir pour me dire qu'ils s'étaient inscrits sur une liste électorale pour voter pour moi. Donc on a ainsi convaincu beaucoup d'abstentionnistes en plus de primo-votants. » (Une « candidate citoyenne » de LaPrimaire.org.)

« Avec nos réunions publiques, on changeait de lieu à chaque fois. Quand on était au Numa, on touchait les gens du numérique, parfois on touchait des gens hermétiques à la politique. » (Un membre de #MaVoix.)

« Par ailleurs, on va chercher les gens sur tous les canaux d'information : Google, Facebook, les médias... donc on n'est face seulement à des gens engagés... On utilise des outils publicitaires pour les informer sur une consultation. » (Un membre de Make.org.)

« Sur les quelques participants qu'on a sur notre plateforme, ce sont un peu des militants numériques. Toutes ces plateformes sont pour eux des terrains de jeu pour promouvoir une idée politique. C'est une logique de *troll*. » (Un membre de Bazille.)

« Lorsque j'ai découvert la plateforme laprimaire.org en 2016, il y avait 200 hommes inscrits. C'était questionnant : les femmes n'y allaient pas. Donc j'ai décidé de présenter ma candidature. » (Une « candidate citoyenne » de LaPrimaire.org.)

B) La victoire relative des *Civictech*

« Aujourd'hui on a un petit millier d'utilisateurs. Et on a à peu près une trentaine d'élus. » (Un membre de Ciwik.)

« Le système de vote sur la plateforme LaPrimaire.org était très sécurisé. Donc pour les gens qui n'étaient pas très numériques, il fallait s'accrocher. Pour vérifier l'inscription, il fallait donner un numéro de téléphone portable valide... c'était très

compliqué de tricher. C'était plus facile d'envoyer des bulletins aux élections des Verts (et on n'a pas remis en cause la légitimité de leur primaire), ou même sur les primaires de la droite ou il était plus aisé d'aller voter, ce que beaucoup de gens de gauche ont fait pour éviter un candidat. » (Une « candidate citoyenne » de LaPrimaire.org.)

« Au tout début on avait 400 participants sur notre plateforme. On a été à 1 600 au plus haut de la participation. Désormais on est au plus bas, on a une vingtaine de personnes qui s'activent alors qu'en temps normal on est 300 autour d'une question. » (Un membre de Bazille.)

« Après cinq ans d'exercice, on est en *stand-by* et on se demande un peu ce qu'on devient. Si vous allez sur le site, il n'y a plus qu'une quinzaine ou une vingtaine de maires qui sont inscrits, alors qu'auparavant on s'adressait à des députés, des sénateurs, des élus européens, etc. Depuis un an, on a un taux de réponses réellement faible donc on a décidé d'arrêter. On a encore une dizaine ou une quinzaine de questions par mois et pas beaucoup de réponses des élus. » (Un membre de Questionnez vos élus.)

« Au plus haut de la participation, on devait avoir une trentaine ou une quarantaine de questions par mois. » (Un membre de Questionnez vos élus.)

« Je pense que beaucoup de projets vont s'arrêter. Comme sur un marché naissant, plein de gens émergent, se jettent sur un marché et puis au bout d'un moment ils voient que ça ne fonctionne pas. Il y a une telle concentration sur le marché qui ne peut pas faire vivre tout le monde. Donc on aura des regroupements et des disparitions. » (Un membre de Make.org.)

« Sur notre plateforme la participation baisse d'intérêt, la promesse est trop forte, et on a eu beaucoup de détracteurs dans les médias et les politiques. Ils nous disaient que dans la vie réelle le système Bazille ne marchait pas, ou que c'était radical et fasciste. » (Un membre de Bazille.)

« Aux législatives, on a eu 500 hommes et femmes qui ont candidaté, des gens qu'on n'avait jamais vus de notre vie. Ils n'étaient pas spécialement politisés. Comme candidats, on a eu un chauffeur Uber, un monsieur SDF... » (Un membre de #MaVoix.)

« Au départ les gens qui venaient sur notre plateforme n'étaient pas intéressés. Puis 400 ou 500 sont arrivés rapidement parce qu'ils avaient compris la plateforme et de quoi il en ressortait. La moitié des participants étaient vraiment politisés et avaient compris les principes, et puis sont arrivés progressivement des novices. Je pense que la moitié de nos membres devaient aussi être sur d'autres plateformes. » (Un membre de Baztille.)

« Notre base d'*emails* est constituée de 400 000 personnes mais ce n'est rien face aux plateformes américaines qui ont 14 millions de personnes à contacter. » (Un membre de Citization.)

« Aux législatives, nos candidats ont fait 1 % partout. À Strasbourg, on a fait 4,5 % et c'était plus que les partis politiques en face. Mais en un an En Marche ! a tout changé. Ils nous ont fait concurrence sur le terrain et on l'a vite senti. Les gens croyaient vraiment que la société allait entrer à l'Assemblée nationale avec En Marche ! Et notre pourcentage est passé de 4 % à 1 % » (Un membre de #MaVoix.)

« Aujourd'hui l'impact des *Civitech* est limité. Les partis numériques citoyens n'ont pas eu une grosse incidence sur les partis traditionnels et les élections. » (Un directeur d'études d'opinion dans un institut de sondage.)

« Il y a eu 30 000 votants sur LaPrimaire.org. Pour Jadot (candidat des Verts) il y en a eu 17 000 et on a plus parlé de lui que de moi. C'est quoi la légitimité ? Si c'est le nombre de personnes, sachant que le vote était ultra-sécurisé et que ce n'était pas facile de voter... la légitimité on l'avait. » (Une « candidate citoyenne » de LaPrimaire.org.)

Titre sous-partie 2. Vers une démocratie fragmentée ?

Chapitre 1. D'une communauté diluée à des communautés organisées

A. La naissance des « communautés affinitaires »

« L'engagement s'est juste transformé : les gens veulent s'engager plutôt uniquement sur des causes qui les concernent. » (Un membre de Make.org.)

« Si la communauté affinitaire en termes de lien social est la principale transformation d'Internet, c'est ça, c'est de permettre aux gens de créer des communautés indépendantes des espaces géographiques, dans lesquelles ils évoluent, et donc de créer des communautés thématiques ou idéologiques en fonction des affinités. » (Maître de conférences en science de l'information et de la communication à Assas.)

B. La Civictech est un lobby

« On se parle tous. On avait développé un protocole *blockchain* qui a été utilisé par LaPrimaire.org pour leur vote, pour être testé et enrichi. On a également travaillé avec Democracy OS. » (Un membre de #MaVoix.)

« On a été contacté par des associations pour poster leur pétition. J'ai l'impression qu'ils font plus ça pour avoir par la suite une base de sympathisants à prospector pour des dons. » (Un membre de Citization.)

« À partir du moment où un truc va devenir visible, le FN est bien organisé sur Internet, et ils peuvent manipuler le sujet ou le truquer. Ils ont une communauté redoutable sur Internet. » (Un membre de Questionnez vos élus.)

« En tant que "communauté" on se retrouve aux événements. Parfois on s'entend mieux avec certains donc on est amené à bosser plus ensemble qu'avec d'autres. » (Un membre de Stig.)

« On se connaissait tous mais en réalité peu de convergences. On expérimentait tous. Donc tout le monde a essayé de recueillir les *feedbacks* sur l'usage des uns et des autres, au lieu de réfléchir sur la finalité. » (Un membre de Bazille.)

« J'ai surtout vu des initiatives qui m'ont semblées isolées et éparées. Je trouve ça dommage qu'on n'arrive pas à avoir un discours commun autour de nos différences. Si on était plus ensemble, on aurait plus une force de frappe, mais comme chacun va créer son modèle économique, on a du mal à avoir un discours collectif. Je ne pense pas qu'il y ait une réelle volonté d'être ensemble, ou alors on se reconnaît dans un mouvement un peu vide. » (Une « candidate citoyenne » de LaPrimaire.org.)

« C'est avant tout un réseau de *lobbying* qui a plein de bonnes intentions mais qui préfère ne pas trancher certains débats de fond pour avoir une influence plus forte. Nous, on essaie d'affirmer certaines valeurs, quitte à se couper d'une partie de la communauté. » (Un membre d'Open Source Politics.)

« C'est un *lobby* de la participation. » (Maître de conférences en science de l'information et de la communication à Assas.)

« J'ai été impliqué il y a deux ans quand Elisa Lewis était vice-présidente de Démocratie Ouverte. Il y a eu un grand débat sur Internet, qui n'a jamais été tranché, sur ce que devait être une démocratie ouverte : est-ce que ça devait être un espace de représentation sur Internet de la *Civitech*, soit un groupement professionnel, les *Civitech* se regroupant, ou la création d'une organisation pouvant intervenir dans le débat public, faire des propositions, etc. Nous, on était en faveur de prendre des positions mais ce n'est jamais passé car les gens de la *Civitech* n'étaient pas tous d'accord sur cette question et avaient peur d'être en porte-à-faux avec certains clients en s'opposant à eux. Il n'y a pas de *lobby* de la *Civitech* alors que ce serait intéressant. » (Maître de conférences en science de l'information et de la communication à Assas.)

« Le législateur n'a pas l'obligation d'écouter la pétition. En revanche, on peut faire pression, faire de l'influence sur le pouvoir politique, quand on a une pétition signée par plus de 100 000 personnes. » (Un membre de Citization.)

« On suit l'agenda parlementaire, on regarde si de temps en temps il n'y a pas une pétition qui peut s'insérer dans cet agenda, dans le cadre d'une loi, etc. C'est alors qu'on lance les signataires car on a une vraie opportunité d'agir. On s'arrête à un rôle de diffusion et de conseil. » (Un membre de Citization.)

« *Lobby*, ce serait un grand terme car on ne fait peur à personne. On n'a pas de puissance, pas de moyens de pression. Aujourd'hui, c'est comme si on n'existait pas. On est un mouvement qui veut avoir plus de transparence mais un *lobby* non. » (Un membre de Questionnez vos élus.)

« Ce sont des *lobbys*, il faut le reconnaître. La *Civitech*, c'est plusieurs choses, ce sont des associations, ce sont des entreprises, il y a de tout. Ce n'est pas un *lobby* unique, mais c'est un *lobby* qui sur le plan intellectuel fait avancer les choses. Maintenant il ne faut pas que ce soit l'ultime espoir. » (Un membre du CESE.)

« Sur notre plateforme, on va ouvrir des comptes, en plus de ceux des élus, des comptes pour les associations, les ONG, les médias, etc. L'idée c'est que notre plateforme soit celle d'un *lobby* citoyen. » (Un membre de Stig.)

« On est tous des *lobbys* mais orientés plutôt citoyens. » (Un membre de Stig.)

« Quand on a ouvert notre cabinet de conseil en affaires publiques, on a voulu le réadapter à de nouvelles pratiques et renouveler un peu le métier [de *lobbyiste*]. L'intelligence collective, c'est hyperpuissant dans les activités des affaires publiques. On est convaincu qu'aujourd'hui que si une entreprise veut faire du *lobbying*, elle a tout intérêt à associer un maximum de personnes car maintenant les gens contrôlent tout sur le Web. Tout se sait et se comprend. Donc il vaut mieux avoir un seul et même discours ; et si possible s'ouvrir à ses parties prenantes, et à toutes les personnes impactées. » (Un cabinet d'affaires publiques.)

« Nous avons utilisé la plateforme Cap Collectif pour coconstruire une position. On l'a fait pour une fédération. On a mis en ligne un livre blanc et toutes les associations ont

pu venir le compléter. Cela nous a permis d'améliorer certaines parties d'un point de vue technique. » (Un cabinet d'affaires publiques.)

« Concernant les *lobbys* présents sur ces plateformes, il y a deux manières de voir les choses : soit vous êtes pessimiste et vous considérez que c'est de l'instrumentalisation, soit vous êtes optimiste et vous observez que plutôt que d'avoir des démarches de couloir ou des tête-à-tête contrôlés par personne, vous avez enfin accès à l'argumentaire des *lobbyistes*. » (Un cabinet d'affaires publiques.)

« Oui absolument on est enregistré, c'est maintenant une obligation légale. Normalement toutes les *Civitech* qui ont rencontré plus de sept décideurs publics dans les douze derniers mois, doivent s'enregistrer auprès de la Haute Autorité de la transparence. On assume de faire du *lobbying* qui est consubstantiel à la démocratie. » (Un membre de Regards Citoyens.)

« Mais on a vu le risque de manipulation d'un scrutin. On l'a vu avec la loi bioéthique où une grande partie de la communauté autour de la manif pour tous s'est mobilisée sur la consultation, ce qui a probablement faussé les résultats, mais les communautés en face pouvaient aussi faire la même chose. » (Un membre d'Open Source Politics.)

« Quand on a eu une consultation pour l'Assemblée nationale, on s'est rendu compte que des collectifs qui militaient pour le référendum citoyen et qui ne s'en cachaient pas, avaient vu les statistiques de leur proposition monter en flèche. C'était surréaliste par rapport au reste de la participation. En 24 heures on avait 500 voix pour leur proposition et 500 connexions dans la soirée, mais aucun vote nulle part ailleurs. Donc les manipulations comme ça on peut les voir tout de suite, et nuancer la popularité de certaines propositions. » (Un membre d'Open Source Politics.)

« Sur Change.org, c'est encore pire. En payant, on peut avoir des signatures sur Change. En payant dix euros, c'est envoyé à 10 000 personnes, et ça devient une pétition virale. Donc en payant, on peut en faire une pétition qui marche. » (Un membre d'Open Source Politics.)

« On a vu des questions qui émanaient de personnes de l'opposition et qui cherchaient à s'emparer de Questionnez vos élus, pour un élu en particulier sur un point particulier. On s'en rendait compte dans la modération et quand on le voyait, on lui expliquait qu'il fallait s'arrêter quand il insistait trop. C'est arrivé extrêmement rarement. » (Un membre de Questionnez vos élus.)

« La loi pour une République numérique a permis un vrai travail de *lobbying* citoyen lors de la phase parlementaire. Même si à la fin seules quatre petites mesurottes ont été prises en compte. Mais ça a permis aux participants de connaître les arguments de tout le monde afin d'avoir un impact sur le processus parlementaire. » (Un membre de Regards Citoyens.)

« "République numérique" ? Bah, on a fait une étude et on est allé chercher toutes les données, on a scrapé tout le site (c'est sur notre site internet) et donc on a récupéré toutes les données, on a fait des grappes de relation, et on a travaillé sur l'analyse de ces données, pour pouvoir montrer les alliances, les communautés qui ont agi sur cette plateforme. On remarque de manière très flagrante les différentes communautés, toutes les communautés du numérique, celles qui ont été organisées ou animées ou sollicitées par le Gouvernement, des *lobbys* plus classiquement identifiés comme ceux de l'industrie du divertissement, des éditeurs de revues scientifiques tous ces *lobbys* qui ont agi pour la loi. » (Un membre de Regards Citoyens.)

« Certains *lobbys* vont envoyer un *mail* à leur 10 000 membres pour regarder la proposition et la voter. C'est aussi une forme de *lobbying* masqué et c'est vrai que là-dessus on a besoin de plus de transparence. » (Maître de conférences en science de l'information et de la communication à Assas.)

« Un *lobby* quelque part oui, car on met en avant des idées qui ont été le plus évaluées, c'est indirectement une forme d'outil qui pousse des idées par rapport à d'autres. » (Un membre de Ciwik.)

« "Participation spontanée ou organisée ?" On ne sait pas. On n'est pas super connu sur toute la France donc on n'a pas une grande participation non plus. La seule vague de 500 inscrits qu'on a eue, c'est quand on a parlé de nous sur France Inter. S'il y avait eu un *lobby* organisé sur notre site, on s'en serait tout de suite rendu compte, ça aurait fait sauter notre site. » (Un membre de Ciwik.)

« Pour se prémunir d'une manipulation du vote, on est obligé d'inscrire son numéro de portable quand on crée un compte pour pouvoir participer. Ça évite les faux comptes sauf si vous avez dix téléphones portables. On reçoit un SMS que l'on doit valider donc c'est un compte un vote, et non une personne dix comptes. » (Un membre de Ciwik.)

« Au final, on est financé par un à cinq gros partenaires industriels, entrepreneuriaux, grands groupes. On leur explique que s'occuper de la RSE (responsabilité sociétale des sociétés), c'était bien pendant quinze ans mais c'était plutôt de la communication qu'on habillait. Tandis que nous on a la force suffisante pour attaquer des bouts de politique publique ; avec 500 000 citoyens qu'on recrute. En même temps, avec leur puissance financière et tout un aréopage d'associations présentes pour l'opération, ça donne un pouvoir semblable à celui des pouvoirs publics pour traiter d'égal à égal. Ensuite on va chercher des financeurs pour être autonome et on sollicite enfin les pouvoirs publics. S'ils ne veulent pas le faire eh bien on fait quand même sans eux. » (Un membre de Make.org.)

« Oui c'est un *lobby*. Ils se regroupent pour essayer d'"avoir des subventions et des financements". » (Un membre d'Open Source Politics.)

« Les institutions, elles aussi, font des consultations depuis quelques années. Comme ça on fait croire qu'on consulte les publics, et on ouvre des plateformes drivées par des institutions, avec entre 100 et 2 000 contributions pour les meilleures, c'est d'un ridicule consommé. On regarde d'ailleurs peu si dans les 2 000 ce sont des groupes d'intérêt qu'on a trouvé à se manifester, alors que les groupes de *lobby* repèrent très bien ces plateformes-là. C'est même le rôle du directeur institutionnel de repérer ces plateformes- là et de faire plein de propositions. » (Un membre de Make.org.)

« Les institutions [qui ont du mal à communiquer avec leur public] nous voient [les *Civitech*] comme des modèles de substitution pour leur permettre de conquérir une forme d'audience minimum, afin que leurs décisions aient un enracinement dans le réel. En ce sens on encourage la démocratie continue dans une élection durant laquelle il ne se passe rien pendant cinq ans. » (Un membre de Make.org.)

« On fait de la consultation d'engagement, on fait attention à avoir pour moitié des hommes et des femmes, l'ensemble des régions couvertes, mais si in fine sur une opération, ce sont les 18-25 ans qui se sont jetés sur une idée à 70 % on le dit. Ça veut dire quelque chose de la mobilisation, même si ce n'est pas totalement représentatif de la population. On voit bien des cris d'orfraie avec nos méthodes car les gens sont biberonnés à la représentativité, à un panel. » (Un membre de Make.org.)

« Beaucoup d'outils sont juste l'expression de groupes d'intérêt, et ils vont trouver dans des outils numériques le moyen de se structurer pour manifester. Caroline de Haas avec sa pétition contre « la loi travail » s'est reposée sur des organisations puissantes, tandis qu'à côté avec une pétition contrer la tauromachie vous n'avez que 15 000 signatures alors que cinq à sept associations vous soutiennent. Donc avec ces pétitions, c'est le poids de ces groupes de pression que l'on mesure. Et en plus avec un modèle peu vertueux, qui est celui de change.org, sur lequel plus on payait et plus la pétition montait. » (Un membre de Make.org.)

« Ces opérations, c'est la porte ouverte aux *lobbys*. Il y a un certain nombre de plateformes gouvernementales qui ont été expérimentées depuis un an, c'est la grande mode, tout le monde veut sa plateforme. Mais un certain nombre ont été le champ d'expérimentation des *lobbys* d'une façon fantastique. Pourquoi ? Parce qu'on conçoit avant tout ces plateformes comme des opérations de communication avant tout. » (Un membre du CESE.)

« Tant qu'on n'intègre pas ces outils dans le *process* avec des règles, eh bien on laissera la porte ouverte aux mieux organisés et donc aux experts ou aux *lobbys*. Si ces

plateformes sont mal utilisées, on offre un moyen supplémentaire aux *lobbys* de s'exprimer. » (Un membre du CESE.)

« Pour le moment on est le seul cabinet de *lobbying* à prendre cette direction-là. Les autres cabinets de *lobbying* ne prennent pas cette direction. À leur tête vous avez des gens qui ont commencé dans les années quatre-vingt et ils n'ont pas une nette attirance pour ces outils-là on peut le dire. Donc vous avez un gros différentiel de culture. » (Un cabinet d'affaires publiques.)

« Ce dispositif, c'est moins un dispositif de participation citoyenne qu'un dispositif d'expertise, d'ouverture de l'expertise et de transparence de l'expertise, et c'est très important. Car dans ce que fait une jeune doctorante qui interroge pas mal de gens dans les ministères et les administrations qui ont été liés à ce dispositif, et ce qu'on commence à dire, c'est que justement il y avait quand même un certain nombre de *lobbys*, de groupes d'intérêt, un rejet de cette consultation parce qu'on allait rendre publics leurs propos, leur mécanisme d'influence, etc. ; et ça c'était vraiment quelque chose de très présent. » (Maître de conférences en science de l'information et de la communication à Assas.)

« Effectivement sur Internet on considère que ce n'est jamais représentatif mais qu'atteindre un certain seuil est significatif même si des gens ont voté deux fois ; quand on arrive à un million de signatures, c'est un indicateur de la vie publique. » (Maître de conférences en science de l'information et de la communication à Assas)

Chapitre 2. Une démocratie « à la carte »

Section 2. Une démocratie sondagière ?

« Oui il y a des variables. Ça peut aussi être le nombre de violences subies dans l'année, quand on demande aux enquêtées de combien d'actes de violence elles ont été victimes. On pose plusieurs questions qui permettent de caractériser les personnes, l'âge, le genre, etc. Et puis d'autres questions nous permettent de mesurer leurs diplômes et leur niveau de formation. Le tout évidemment est aligné selon des codes européens qui nous permettent de faire des comparaisons entre pays. » (Un membre de l'INSEE.)

« Mais ça ne veut pas dire qu'on ne l'est pas du tout. Si de nouvelles professions arrivent comme les *datascientists*, la nomenclature n'est pas encore tout à fait adaptée car elle est un peu obsolète, donc on peut avoir des petits problèmes de retard pour capter des phénomènes émergents avec des nomenclatures qui sont basées sur des choses plus anciennes. » (Un membre de l'INSEE.)

« On fait du qualitatif massif *online*. On veut sortir du refrain « toujours les mêmes », on sort des réseaux sociaux. Et on pose des questions volontairement simples et ouvertes pour récolter de la participation. En tout on a eu 1,25 million de votes. Les gens viennent essentiellement voter, ils surfent et puis ils font des propositions. La finalité de tout ça, c'est d'en sortir la quinzaine ou la dizaine de propositions d'idées qui émergent vraiment. » (Un membre de Make.org.)

« Comme un institut de sondage, on a la marge d'erreur de 3 % qui nous permet de dire quelles propositions sont plus en avant, et surtout de créer un Top 15 parmi toutes les propositions. On peut même avoir une géographie de cette idée-là, puis à partir de ça organiser des ateliers physiques de transformation citoyenne, etc. » (Un membre de Make.org.)

Chapitre 3. Vers une dictature de la transparence ?

Section 2. De la « société de transparence » à la « société du contrôle »

« Après la publication de nos comptes de campagne, on a quand même eu des critiques sur le prix du café payé... » (Une « candidate citoyenne » de LaPrimaire.org.)

Chapitre 4. Quelles solutions pour demain ?

Section 1. Les réponses structurelles

A) Le constat : des citoyens sans civisme, l'échec du peuple

« Internet, c'est la personnalisation. On le voit bien avec des pubs personnalisées sur Gmail ou Facebook en fonction de tes habitudes sur Internet, avec des publicités

ciblées. Demain on peut très bien imaginer que les acteurs politiques aient des communications très ciblées. On identifie un groupe de gens qui sont sensibilisés par une cause, et on leur parle de la protection animale plutôt que du programme économique. » (Un directeur d'études d'opinion dans un institut de sondage.)

B) L'éducation : à la citoyenneté et au numérique

« Mais ce n'est pas tant l'accès à l'information qui est important, c'est "Est-ce que je comprends les enjeux ?" Un tiers des Français seulement votent aux élections européennes car ils ne comprennent pas les enjeux de cette élection, à la différence de la présidentielle où les gens ont compris qu'ils allaient voter pour le chef de l'État. » (Un directeur d'études d'opinion dans un institut de sondage.)

« Certains outils sont très compliqués à utiliser. Ils peuvent être ouverts, mais si on n'a pas la notice on ne peut pas s'en servir. » (Un membre d'Open Source Politics.)

« Il faut à la fois acculturer les citoyens à ces nouveaux dispositifs de participation, et que les institutions soient prêtes à entendre ce changement. » (Un membre de #MaVoix.)

« N'importe qui peut s'exprimer c'est vrai, mais il ne faut pas nier qu'il y a toute une éducation politique et institutionnelle à faire. Pour avoir un avis sur un sujet, il faut s'y intéresser, le connaître, sinon on risque d'exprimer n'importe quoi. » (Un directeur d'études d'opinion dans un institut de sondage.)

« Un citoyen lambda peut dépasser les experts mais il faut être informé du sujet. Nous l'avons fait pour la région Île-de-France. On avait mis en place des réunions où l'on informait les gens sur les évolutions de la région. Au bout de trois réunions, chacune de trois heures, ils étaient en capacité de rendre un avis. Demain si on tirait au sort, les citoyens ne voteraient pas moins bien que les députés mais cela nécessite une professionnalisation. » (Un directeur d'études d'opinion dans un institut de sondage.)

« Les gens ont pris goût aux usages participatifs. Si on les biberonne avec du budget participatif et du local, ils voudront petit à petit aller au-dessus. » (Un membre de Make.org.)

« Les *Civictech* peuvent faire de l'éducation civique, faire comprendre un certain nombre de choses. On pourrait remplacer le service militaire par des formations qui rapprocheraient les institutions des gens. » (Un cabinet d'affaires publiques.)

« Grâce à l'ouverture des données, on va mettre en capacité le citoyen de codécider, ça rajoutera de la transparence, même si on est encore loin du compte pour plusieurs raisons : l'ouverture des données reste très parcellaire et les administrations comme les collectivités territoriales sont à des années-lumière de ce qu'on devrait faire. Et puis une illusion collective est de croire que tout le monde peut lire les données en ligne. Or très peu de citoyens ont la capacité de les lire, donc il faut aussi former le citoyen à les lire. » (Un membre d'un *think tank* spécialisé dans le numérique.)

« Sur Internet, ce sont des discours de *clash*, de *troll*, etc. On voit essentiellement des gens qui s'engueulent dans cet espace-là. Mais en basculant dans une démocratie discursive, on peut éduquer les citoyens à ça, et créer une grammaire du débat. Mais l'éducation nationale là-dessus ne fait pas son *job*. » (Un membre d'un *think tank* spécialisé dans le numérique.)

« Les citoyens aussi débattent, il faudrait en plus de la rubrique politique sur les médias, une rubrique "citoyen" pour écrire des sujets sur les débats ou les pétitions qui animent les discussions entre citoyens sur Internet. » (Un membre de Stig.)

« On voit la question à travers des médias mais en fait la réalité du problème, c'est l'instruction civique. Comment on construit le citoyen à l'ère du numérique. Comment on lui apprend à débattre démocratiquement dans un espace numérique. » (Un membre d'un *think tank* spécialisé dans le numérique.)

« En réalité, si vous voulez mettre en place un impôt ou des allocations, vous devez modéliser ce qui va se passer, et donc pour ça il faut avoir une connaissance de la

population générale. Les mesures d'impact du gouvernement sont toujours adossées sur une population générale, après ce sont des choix politiques qui décident ou pas de les mettre en œuvre. » (Un membre de l'INSEE.)

« Les instituts de sondage sont utiles car ils répondent à une demande sociale derrière, et ce n'est pas la statistique publique qui peut y répondre. Nous, on n'est pas sur des enquêtes d'opinion, on ne leur demande pas leur avis, on est sur du factuel, comment ils vivent, quel travail ils ont, etc. » (Un membre de l'INSEE.)

« Être citoyen, c'est un métier. On ne naît pas citoyen, on le devient. Moi je milite dans une association mais je ne m'enferme pas dans un parti politique, c'est une nouvelle forme d'engagement. » (Un membre d'un *think tank* spécialisé sur le numérique.)

« J'ai le sentiment de cette agressivité, elle peut limiter les autres dans leur expression, certains ne vont pas prendre la parole par peur de se faire insulter, qu'on leur tombe dessus. Et à partir du moment où cette agressivité devient une limite au droit des autres à avoir leur mot à dire sur Internet ou pas, ça devient problématique. Il faut essayer de garantir une certaine tenue des débats, sur Internet les débats ont toujours été agressifs et les gens sont habitués à ça mais entre l'agressivité, le discours de haine, la calomnie et la diffamation, il y a quand même un moment où il faut protéger les internautes de ça. » (Maître de conférences en science de l'information et de la communication à Assas.)

« Les textes de lois sont tellement complexes qu'ils ne permettent pas au citoyen d'avoir une proximité avec eux. A #MaVoix, dans des réunions, on a voulu écrire des propositions de lois. Quand on lisait l'écriture juridique ça donnait lieu à des fous rires, parce que c'était incompréhensible. Or si les règles du jeu sont trop compliquées, personne ne peut participer. Cela vaut pour la loi comme pour les élections. » (Un membre de #MaVoix.)

Section 2. Une meilleure régulation

A) Des entreprises privées

« Donc c'est une mission de service public, et il en va de la responsabilité des pouvoirs publics de financer ces initiatives, avec un certain nombre de garde-fous pour que ce financement soit indépendant et non perçu comme le prolongement d'une propagande ou d'une communication institutionnelle par cette dimension-là. Il y a certainement des schémas qui permettraient de financer la R&D dans le secteur de la démocratie. » (Un cabinet d'affaires publiques.)

« Après tout, la R&D en France est soutenue dans l'industrie avec le crédit impôt recherche et le pôle de compétitivité. S'il y a bien un secteur dans lequel il n'y a pas eu d'innovation majeure depuis deux siècles, c'est la démocratie. Après on nous dit que ça coûte cher. L'année 2016 qui a connu une présidentielle et une législative a coûté près d'un milliard d'euro à la France. Cela fait 15 à 16 euros par Français, par citoyen. À côté de cela, le programme des *CivicTech*, c'est rien du tout. Donc les financer et les développer, c'est à la fois une question de volonté et de culture. » (Un cabinet d'affaires publiques.)

« Je pense qu'il faut y arriver. Mais le problème qu'on va avoir, c'est à qui on s'adresse ? » (Un membre du CESE.)

« À partir du moment où l'on veut être un outil qui concourt à la démocratie, on doit effectivement s'engager à un certain nombre de choses, pour éviter notamment les scandales à la Facebook. » (Un membre du CESE.)

« Dans le monde de la *Civictech*, vous avez des entreprises et des bénévoles, certains ont choisi le modèle d'entreprise car pour vivre il faut de l'argent, donc je comprends tout à fait. Maintenant quelles sont les règles que nous mettons en œuvre pour l'ensemble des *Civictech* ? » (Un membre du CESE.)

« On est sur un marché sensible de l'idée démocratique, qui touche aux opinions politiques, donc il doit être extrêmement réglementé par la CNIL et avoir les mêmes codes que pour d'autres marchés qui touchent à la souveraineté et au régalién. » (Un membre de Make.org.)

« On pourrait mettre en commun les données de l'ensemble des *Civitech*, et proposer par la suite des usages qui correspondent le mieux aux utilisateurs. J'espère qu'on ira vers ça car ce n'est pas tenable de faire autant de doublons et d'avoir autant de données. D'un point de vue écologique, le nombre de données dupliquées est très polluant. À chaque fois que tu inscris ton adresse *mail* sur un site Web, ça prend de l'électricité pour le faire et de la place pour le stocker. Avec un site sur lequel toutes les données sont en commun, ton adresse *mail* est stockée une fois, on s'en sert quand on en a besoin. Donc on peut être *open data* sans être *open source*. » (Un membre de Stig.)

« Il faudrait peut-être réguler la communauté pour savoir ce qui se cache derrière. » (Un membre de Questionnez vos élus.)

« On a bien vu que l'AMF, qui est l'autorité des marchés financiers, donc un organe de contrôle, avait donné une autorisation au *crowdfunding*. On pourrait avoir la même chose pour la *Civitech*, pour s'assurer qu'on ne fait pas n'importe quoi avec les données, qu'on a des règles communes, etc. » (Un membre de Ciwik.)

« Avec notre service, c'est le citoyen qui peut auditer le service de la *blockchain* pour vérifier qu'il est correct. Je peux vérifier que mon vote est intègre. À la différence des prestataires électroniques qui ont actuellement leur boîte noire et leur code privé. » (Un membre du Vote Orange.)

« Oui on peut le faire et il n'y aura accès qu'aux données cryptées, pas aux données des gens. Mais on peut donner la documentation, les certifications et les clés de vérification. » (Un membre du Vote Orange.)

B) Des institutions

« Il nous faut quelqu'un à la tête du pouvoir qui nous laisse l'opportunité lors de la réforme constitutionnelle d'abaisser le seuil des 10 %. Qu'on puisse faire confiance

aux Français et remettre le citoyen au cœur de la décision publique, par quelques mesures participatives. » (Un cabinet d'affaires publiques.)

« En France, on a l'article 11 de la Constitution qui permet aux Français, à 10 % du corps électoral de provoquer un référendum avec un cinquième de parlementaires, ce qui augmente les difficultés pour y parvenir. Or ce seuil de 10 % est inatteignable sans outil numérique. » (Un cabinet d'affaires publiques.)

« La seule pétition qui a fonctionné est celle de la manif pour tous, qui a fait toutes les sorties de messe, pour demander au CESE de se prononcer sur le mariage pour tous. Il n'y a qu'à cette occasion qu'une pétition a dépassé 5 millions de voix. Et encore avec le doute de la véracité et de l'identité des Français qui ont signé. Car 10 % du corps électoral en France c'est 4,5 millions d'électeurs. Il faut voir aussi comment le droit s'applique, les critères par canton sont inatteignables. » (Un cabinet d'affaires publiques.)

Créer une commission d'enquête parlementaire ?

« On peut éventuellement envisager une commission d'enquête sinon une mission d'information, ça ne mange pas de pain mais ça n'a pas de poids non plus. Est-ce qu'elle a une influence ? Ce serait alors une influence (celle de la "loi travail") contre une autre influence (celle du Parlement). Donc ce n'est pas une question juridique, ça relève de la pure science politique. » (Un professeur de droit public à Assas.)

« La seule chose qu'on peut dire sur une pétition numérique, c'est qu'on n'a pas de certitude que les signatures de cette pétition correspondent effectivement au nombre de citoyens. On n'a aucun moyen de le certifier. Et comme c'est un site privé, sauf si vous mettez en évidence l'intention de commettre un délit, vous ne pouvez pas procéder à des actes d'enquête. » (Un professeur de droit public à Assas.)

« Que demain les institutions se dotent de plateforme officielle de pétition, ça va canaliser la contestation et surtout, ça va permettre de certifier la participation car on pourra vérifier les données. C'est un outil qui va devenir nécessaire au travail

parlementaire qu'on peut mettre en place au titre du règlement intérieur de l'AN. » (Un professeur de droit public à Assas.)

« Avant la liste électorale était gérée par les communes. Depuis la réforme, la liste électorale va être unique et gérée par l'INSEE, dont l'objectif est essentiellement de maîtriser les déménagements que font les personnes entre communes, qu'il y ait bien suppression et création au moment où quelqu'un déménage. Il faut une certaine centralisation. Sur le papier, personne ne peut voter deux fois, mais sur 40 millions d'inscrits sur les listes électorales, il peut toujours y avoir quelques anomalies. » (Un membre de l'INSEE.)

« Je ne veux pas faire de carrière politique mais on nous cantonne à ça. Je n'arrive pas à trouver du boulot. Mon mandat se finit dans deux ans et je ne suis pas embauchable parce que je suis une politique et que ça fait peur. » (Une « candidate citoyenne » de LaPrimaire.org.)

« On peut faire constater la viabilité de la participation avec un huissier. Quand je travaillais avec les ONG, avant un dépôt de pétition on pouvait faire constater l'unicité des signatures par un huissier parce que c'est un tiers de confiance. Il y a un problème de protection de la vie privée si les données se baladent partout. Cet huissier, dans le cas d'une participation électronique, pourrait constater sur chaque ligne Excel une adresse IP différente. Avec un identifiant unique. » (Un membre de Citization.)

« Une association peut directement faire constater le fait par huissier. Mais après se pose la question du coût : qui doit prendre ça en charge ? L'État ou les collectivités, la plateforme ou l'auteur de la pétition ? Cela pourrait créer un *business* gigantesque. » (Un membre de Citization.)

« Le président, dans la réforme constitutionnelle, propose que le CESE soit l'interface de la parole citoyenne. Cela correspond au fondement de la lettre et de la forme de nos institutions, c'est-à-dire que la parole citoyenne ne vient pas impacter le mandat parlementaire de façon à le transformer en mandat impératif, ce qui est proscrit par la Constitution dans sa lettre et dans son exécution. » (Un membre du CESE.)

« Le CESE, depuis la réforme constitutionnelle de 2008, peut être soumis à des pétitions de plus de 500 000 signataires, qui lui sont adressées dans le cadre de ses domaines de compétence. À côté de cela, le bureau a décidé d'établir une veille permanente de toutes les pétitions qui circulent déjà, sur papier ou numériques. Lorsqu'elles entrent dans son cadre de responsabilités, on les intègre à la problématique plus générale, au questionnement général auquel on veut répondre. On entend les mandataires, ils sont auditionnés, ils sont tenus au courant de l'avancée des travaux. Nous l'avons fait avec trois tests : les déserts médicaux, la fin de vie, les Ehpad. La première conclusion que l'on tire de ces tests, c'est que les mandataires de pétitions rassemblent entre 2 000 et 400 000 signataires ; leur premier sujet de satisfaction est que l'on travaille avec eux, notamment à l'élaboration de propositions qui vont après au Parlement ou au Gouvernement. Notre objectif est de le généraliser avec cette réforme constitutionnelle. ». (Un membre du CESE.)

Revoir la loi de 1901

« L'organisation étant laissée à la libre décision des personnes, ce qui fait que des associations ne sont absolument pas démocratiques. » (Un professeur de droit public à Assas.)

« Oui dans les associations à l'heure actuelle, on n'est pas dans l'obligation juridiquement de respecter les principes constitutionnels français. C'est un paradoxe car c'est un des grands textes de la III^e République en termes de liberté fondamentale. » (Un professeur de droit public à Assas.)

« En tout cas pour les partis politiques, on est dans la forme d'une association, on peut dire que s'appliquent alors les principes du droit public applicables aux personnes publiques, et là il suffit d'ajouter une ligne dans le texte. » (Un professeur de droit public à Assas.)

« La représentativité, ce n'est pas une question juridique, c'est vraiment une question de science politique. C'est le genre de chose qui ne progresse qu'avec le consensus démocratique. » (Un professeur de droit public à Assas.)

« Notre partie *open source* montre comment on récupère les données, ensuite avec la CNIL et la RGPD on est conforme aux données, notre registre est consultable et lisible. Si la CNIL veut faire un audit, elle a autorité donc pas de soucis. » (Un membre de Make.org.)

« Mais la réponse n'est pas que numérique. Aujourd'hui il y a une réforme du CESE, on pourrait très bien y ajouter des organes de contrôle sérieux qui ont capacité d'audit comme la Cour des comptes ou le Conseil constitutionnel. On pourrait très bien les associer à l'évaluation de politique publique. Mais ce n'est pas à l'assemblée d'évaluer la loi, c'est à un organe extérieur de le faire. » (Un membre d'un *think tank* spécialisé dans le numérique.)

« Je ne vois pas l'intérêt. Les *Civictech* n'ont pas d'impact. Elles n'ont pas une communauté monstrueuse ou influente. Et en plus elles ne sont que consultatives. Donc je ne vois pas comment une *Civictech* pourrait manipuler de l'information avec ce genre de choses. » (Un membre de Questionnez vos élus.)

Index

- Abstention numérique : p. 25, 302, 344, 347.
- Cinquième République : p. 99.
- Citoyenneté : p. 441, 433.
- CivicTech* : p. 78, 79, 90, 98, 128, 331, 368.
- Civic-washing* : p. 172.
- Constitution : p. 182, 275, 306.
- Corps électoral : p. 276, 281.
- Démocratie : p. 31, 57, 181, 221, 368.
- Démocratie délibérative : p. 213, 389, 443.
- Démocratie locale : p. 292.
- Démocratie sondagière : p. 389.
- Droit de pétition : p. 452.
- Égalité : p. 262.
- Empowerment* : p. 240.
- Govtech* : p. 79, 81.
- Internet : p. 221, 229, 251.
- Liberté : p. 265.
- Lobby : p. 368, 373.
- Logiciel libre : p. 117.
- Logiciel propriétaire : p. 117.
- Machines électroniques : p. 296, 299.
- Médias : p. 75.
- Poltech* : p. 79, 81.
- Référendum d'initiative populaire : p. 446.
- Régulation : p. 416, 423.
- Représentation : p. 275.
- Représentativité : p. 306.

Secret du vote : p. 290.
Société civile : p. 157, 163.
Solutionnisme technologique : p. 251.
Souveraineté : p. 276.
Statistique : p. 191, 307.
Transparence : p. 397, 401.
Vote : p. 286, 290.
Vote numérique : p. 297, 299, 303.

Auteurs

ARDANT Philippe : p. 157, 250, 322, 404.
BADOUARD Romain : p. 168, 237, 255, 324,
BALLE Francis : p. 19, 50,
BARANGER Denis : p. 211, 405,
BLONDIAUX Loïc : p. 18, 101, 334,
BOIA Lucian : p. 75, 179, 226,
CARDON Dominique : p. 19, 222, 253, 262, 321, 362,
COTTERET Jean-Marie : p. 55, 85, 110, 166, 192, 402,
ENHUEHARD Chantal : p. 302,
GAUCHET Marcel : p. 34, 37, 184, 218,
MANIN Bernard : p. 200, 233, 406,
MICHELS Robert : p. 165, 204,
MOROZOV Evgeny : p. 55, 251,
NIEL Xavier : p. 50, 364,
OFFERLE Michel : p. 102, 149, 197, 229, 305, 350,
ROUSSEAU Jean-Jacques : p. 185, 194,
ROUX Dominique : p. 50, 364,
SADIN Éric : p. 48, 52, 224, 252,
SELZ Marion : p. 197,
SIEYES Emmanuel-Joseph : p. 154, 199, 203, 207,
SUROWIECKI James : p. 225, 322,
TOCQUEVILLE (de) Alexis : p. 211,

TULLOCK Gordon : p. 150, 384, 406,

WORMS Frédéric : p. 183,

Résumé :

En 2016, la communauté Civictech (mot-valise qui désigne toute une diversité d'acteurs) apparaît et poursuit l'ambition « d'améliorer la démocratie » à l'aide d'outils numériques. En France, notre démocratie est une démocratie représentative, et donc si l'on souhaite améliorer la démocratie, on doit agir soit sur la représentativité soit sur la représentation.

Le but de cette thèse est de savoir si la Civictech et plus globalement le numérique permettent d'avoir une influence sur l'une et l'autre, et par ce biais peuvent améliorer réellement la démocratie. En réalité, nous allons nous rendre compte que la démocratie parlementaire reste indépassable et que malgré le solutionnisme technologique en vigueur, Internet et ses outils participatifs ne permettent pas une meilleure représentativité ou représentation, bien au contraire.

Nous analyserons également les différents outils que nous pourrions créer pour améliorer la démocratie (sans forcément changer de régime) :

- soit des outils juridiques nouveaux à adopter afin de protéger le fonctionnement démocratique (commission parlementaire spécialisée sur le numérique, charte des devoirs du citoyen, etc.) ;

- soit l'utilisation d'outils numériques pour permettre plus facilement la mise en application d'outils juridiques déjà existants.

Cette approche propose notamment de se nourrir de quelques exemples étrangers.

Descripteurs : *démocratie, représentativité, représentation, Civictech, Internet.*

Title and Abstract:

In 2016, the community « Civictech » (a word that describe a variety of actors) appears and pursues the ambition « to improve democracy » using digital tools. In France, our democracy is a representative democracy. So if we want to improve democracy, we act either on representativeness or on representation. The aim of this thesis was therefore to know if Civictech (and more generally digital) can have an impact on both, and in this way really improve democracy. In reality, we will realize that parliamentary democracy remains unsurpassed and that despite the current technological solutionism, the Internet and its participatory tools do not allow a better representativeness or representation, on the contrary. What we will also see in conclusion are the different tools that we could create to improve democracy (without necessarily changing the regime): Create new legal tools to protect the democratic functioning ; or to use of digital tools to facilitate the implementation of already existing legal tools. The approach proposes to feed on some foreign examples.

Keywords : *democracy, representativeness, representation, Civictech, Internet.*

Nota : cette page, dernière de couverture, sera retournée avant reliure.